



## Acerca de este libro

Esta es una copia digital de un libro que, durante generaciones, se ha conservado en las estanterías de una biblioteca, hasta que Google ha decidido escanearlo como parte de un proyecto que pretende que sea posible descubrir en línea libros de todo el mundo.

Ha sobrevivido tantos años como para que los derechos de autor hayan expirado y el libro pase a ser de dominio público. El que un libro sea de dominio público significa que nunca ha estado protegido por derechos de autor, o bien que el período legal de estos derechos ya ha expirado. Es posible que una misma obra sea de dominio público en unos países y, sin embargo, no lo sea en otros. Los libros de dominio público son nuestras puertas hacia el pasado, suponen un patrimonio histórico, cultural y de conocimientos que, a menudo, resulta difícil de descubrir.

Todas las anotaciones, marcas y otras señales en los márgenes que estén presentes en el volumen original aparecerán también en este archivo como testimonio del largo viaje que el libro ha recorrido desde el editor hasta la biblioteca y, finalmente, hasta usted.

## Normas de uso

Google se enorgullece de poder colaborar con distintas bibliotecas para digitalizar los materiales de dominio público a fin de hacerlos accesibles a todo el mundo. Los libros de dominio público son patrimonio de todos, nosotros somos sus humildes guardianes. No obstante, se trata de un trabajo caro. Por este motivo, y para poder ofrecer este recurso, hemos tomado medidas para evitar que se produzca un abuso por parte de terceros con fines comerciales, y hemos incluido restricciones técnicas sobre las solicitudes automatizadas.

Asimismo, le pedimos que:

- + *Haga un uso exclusivamente no comercial de estos archivos* Hemos diseñado la Búsqueda de libros de Google para el uso de particulares; como tal, le pedimos que utilice estos archivos con fines personales, y no comerciales.
- + *No envíe solicitudes automatizadas* Por favor, no envíe solicitudes automatizadas de ningún tipo al sistema de Google. Si está llevando a cabo una investigación sobre traducción automática, reconocimiento óptico de caracteres u otros campos para los que resulte útil disfrutar de acceso a una gran cantidad de texto, por favor, envíenos un mensaje. Fomentamos el uso de materiales de dominio público con estos propósitos y seguro que podremos ayudarle.
- + *Conserve la atribución* La filigrana de Google que verá en todos los archivos es fundamental para informar a los usuarios sobre este proyecto y ayudarles a encontrar materiales adicionales en la Búsqueda de libros de Google. Por favor, no la elimine.
- + *Manténgase siempre dentro de la legalidad* Sea cual sea el uso que haga de estos materiales, recuerde que es responsable de asegurarse de que todo lo que hace es legal. No dé por sentado que, por el hecho de que una obra se considere de dominio público para los usuarios de los Estados Unidos, lo será también para los usuarios de otros países. La legislación sobre derechos de autor varía de un país a otro, y no podemos facilitar información sobre si está permitido un uso específico de algún libro. Por favor, no suponga que la aparición de un libro en nuestro programa significa que se puede utilizar de igual manera en todo el mundo. La responsabilidad ante la infracción de los derechos de autor puede ser muy grave.

## Acerca de la Búsqueda de libros de Google

El objetivo de Google consiste en organizar información procedente de todo el mundo y hacerla accesible y útil de forma universal. El programa de Búsqueda de libros de Google ayuda a los lectores a descubrir los libros de todo el mundo a la vez que ayuda a autores y editores a llegar a nuevas audiencias. Podrá realizar búsquedas en el texto completo de este libro en la web, en la página <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

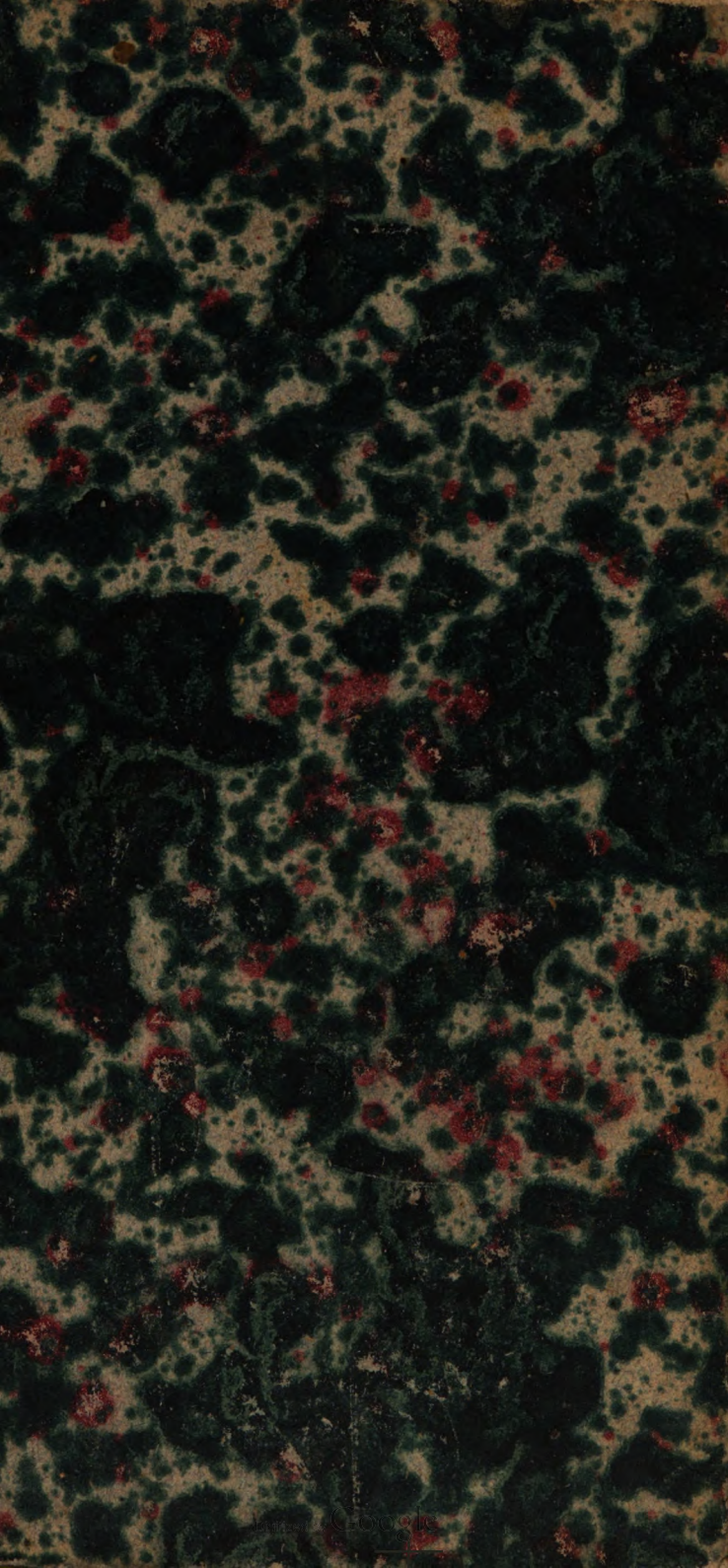
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

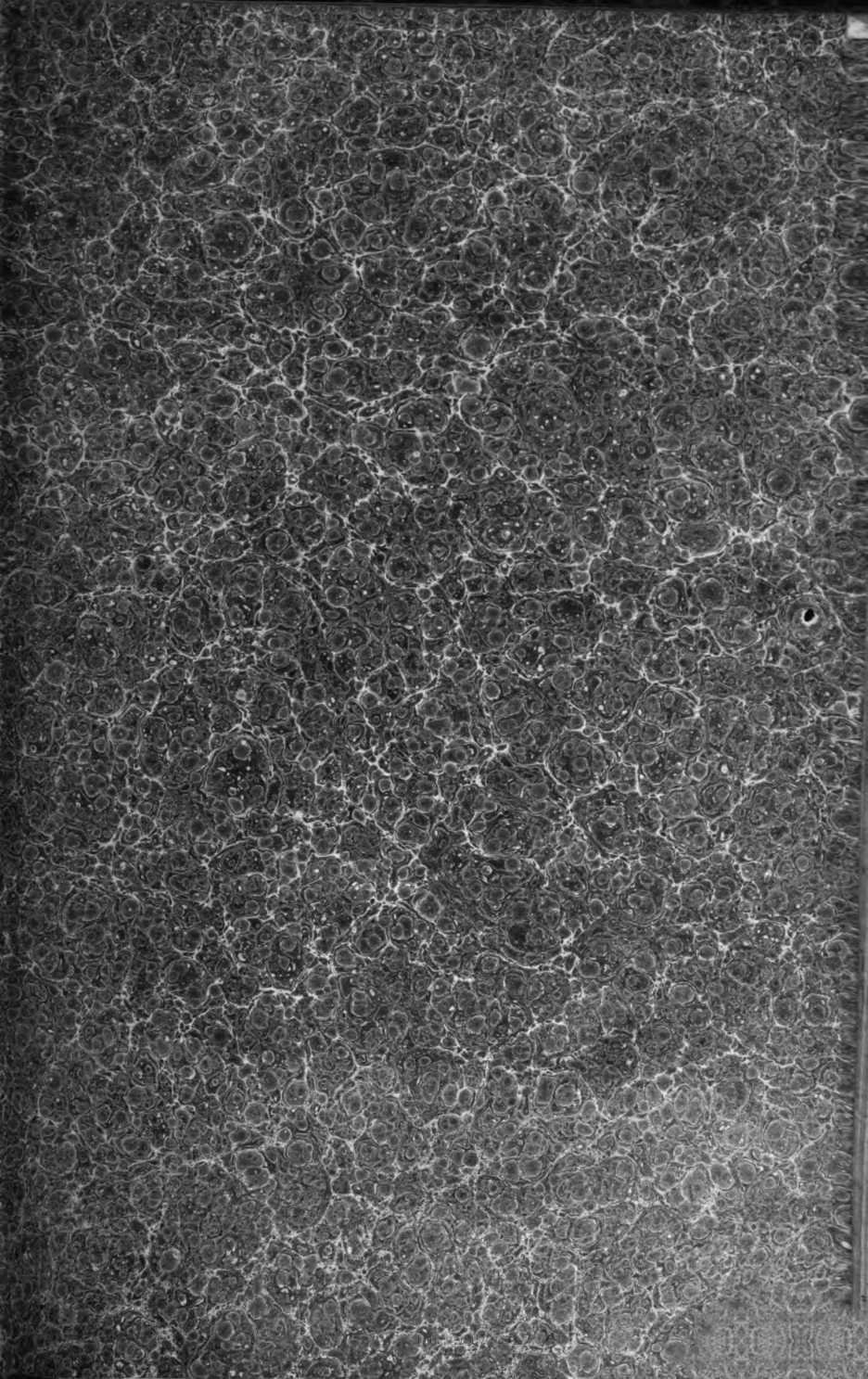
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



THE LIBRARY OF



CLASS 843 B 65  
BOOK I







**ŒUVRES**  
COMPLÈTES  
**DE BOSSUET.**

---

**CORRESPONDANCE.**

*L. H. P. A.*

TO THE  
ADVISOR  
OF THE

IMPRIMERIE DE L. GAUTHIER.



# OEUVRES

COMPLÈTES

# DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

---

LETTRES  
DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION. I.

---

TOME XLVI.



A PARIS,

CHEZ GAUTHIER FRÈRES ET C.<sup>ie</sup>, LIBRAIRES,

RUE ET HOTEL SERPENTE, N.<sup>o</sup> 16.

MÊME MAISON DE COMMERCE, A BESANÇON.

M. DCCC. XXVIII.

TO THE  
ACADEMY  
OF

843 B 65

I

**LETTRES**  
**DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION**

LETTRES. XLVI.

I

117376



---

# LETTRES

## A UNE DEMOISELLE DE METZ.

---

### LETTRE PREMIÈRE.

Sur le désir de l'amour divin , et ses effets dans un cœur qui en est possédé.

**I**L faut donc, ma chère Fille, que vous désiriez ardemment d'aimer Jésus-Christ. Je suis pressé de vous écrire quelque chose touchant ce désir, dans lequel je fus occupé tout le jour d'hier.

Le désir d'aimer Jésus-Christ est un commencement du saint amour, qui ouvre et qui dilate le cœur pour s'y abandonner sans réserve, pour se donner tout entier à lui, jusqu'à s'y perdre pour n'être plus qu'un avec lui.

Quiconque aime Jésus-Christ, commence toujours à l'aimer; il compte pour rien tout ce qu'il a fait pour cela: c'est pourquoi il désire toujours; et c'est ce désir qui rend l'amour infini. Quand l'amour auroit fait, s'il se peut, son dernier effort, c'est dans son extrémité qu'il voudroit recommencer tout: et pour cela il ne cesse jamais d'appeler le désir à son secours; désir qui commence toujours et qui ne finit jamais, et qui ne peut souffrir aucunes limites.

Désirons donc, ma Fille, d'aimer Jésus-Christ: désirons-le pour toute l'Eglise, tant pour les commen-

çants que pour les parfaits, lesquels dans le mystère de l'amour se considèrent toujours comme commençants.

La première disposition d'un cœur qui désire d'aimer, c'est une certaine admiration de l'objet qu'on aime : c'est la première blessure que le saint amour fait dans le cœur. Un trait vient par le regard, qui fait que le cœur épris est toujours occupé des beautés de Jésus-Christ, et lui dit toujours, sans parler, avec l'épouse<sup>1</sup> : Ah ! que vous êtes beau, mon bien-aimé, que vous êtes beau et agréable ! Cette admiration de l'époux attire l'âme à un certain silence qui fait taire toutes choses, pour s'occuper des beautés de son bien-aimé : silence qui fait tellement taire toutes choses, qu'il fait taire même le saint amour ; c'est-à-dire qu'il ne lui permet pas de dire : J'aime, ni je désire d'aimer ; de peur qu'il ne s'étourdît lui-même en parlant de lui-même : de sorte que tout ce qu'il fait dans cette bienheureuse admiration, c'est de se laisser attirer aux charmes de Jésus-Christ, et de ne répondre à l'attrait que par un certain Ah ! d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ ; c'est tout ce que sait dire ce cœur qui admire. Ce cœur pris et épris par cette sainte admiration, ne peut plus voir que Jésus-Christ, ne peut plus souffrir que Jésus-Christ : Jésus-Christ seul est grand pour lui ; et cette admiration l'élève si haut dans le cœur, qu'alors on ne peut s'empêcher de dire : Le Seigneur est grand, *Magnus Dominus*<sup>2</sup>. C'est là que peu à peu tout autre objet s'efface du cœur : si quelque autre objet se présente, ou le cœur le regarde avec dégoût, ou bien il dit : Cela est beau, mais enfin ce n'est pas mon bien-aimé. Là se forme le désir ardent

<sup>1</sup> Cant. IV. 1. — <sup>2</sup> Psal. XLVII. 1.

de rompre avec violence tout ce qui engage tant soit peu le cœur, et l'empêche de se perdre en Jésus-Christ ; et c'est là proprement le désir d'aimer.

Laissez donc, ma Fille, aller votre cœur à l'admiration des beautés incomparables de Jésus. Les beautés de Jésus, ce sont ses grandeurs et ses foiblesses. « Mon » bien-aimé est blanc et vermeil, choisi entre mille<sup>1</sup>. » L'éclat de cette blancheur signifie les mystères de sa gloire ; et nous voyons dans le rouge les mystères de ses souffrances. Il est choisi entre mille ; il est remarquable entre tous par cet admirable assemblage de gloire et d'opprobre, de force et d'infirmité.

Il est beau dans le sein du Père, il est beau sortant du sein de sa mère ; il est beau égal à Dieu, il est beau égal aux hommes ; il est beau dans ses miracles, il est beau dans ses souffrances ; il est beau méprisant la mort, il est beau promettant la vie ; il est beau descendant aux enfers, il est beau montant aux cieux : partout il est digne d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô mon amour !

Après avoir pensé ces choses, il m'est venu dans l'esprit que c'est principalement au jour de l'Ascension glorieuse que l'Eglise doit à son époux ce silence d'admiration. L'Ascension est un jour d'entrée : et que veut un roi dans la pompe de son entrée, sinon de se faire admirer ? De là ce cri d'admiration dont retentit aujourd'hui tout le ciel, quand on le presse d'ouvrir ses portes : *Quis est iste rex gloriæ?*<sup>2</sup> « Qui » est ce roi de gloire ? » De là cette auguste cérémonie, qui s'accomplit dans le ciel et achève l'entrée triomphante de Jésus-Christ, lorsque « le Seigneur dit à

<sup>1</sup> *Cant.* v. 10 — <sup>2</sup> *Ps.* xxiii. 9.

» mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite : » *Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis*<sup>1</sup> : Il le met dans un lieu si éminent, afin que tous les esprits bienheureux, le voyant dans l'égalité avec son Père, le contemplent et l'admirent dans un éternel silence.

C'est donc en ce jour, ma Fille, qu'il faut honorer Jésus-Christ par une sainte admiration, et lui dire ce que l'Eglise lui chante aujourd'hui avec le psalmiste : « O Seigneur, ô Notre-Seigneur, que votre nom est » admirable par toute la terre, parce que votre magnificence est élevée par-dessus les cieux ! » *Domine, Dominus noster, quàm admirabile est nomen tuum in universâ terrâ, quoniam elevata est magnificentia tua super cœlos*<sup>2</sup> ! Puisse votre cœur se pâmer dans l'admiration de Jésus.

Après y avoir bien pensé, je trouve que la première touche de l'amour dans le cœur, c'est une admiration des perfections de l'objet aimé, qui sans cesse nous rappelle à lui : c'est ce qui suit immédiatement le regard. C'est ce sentiment qui fait voir qu'on n'a pas assez de cœur pour aimer un objet si beau ; de sorte qu'on s'épuise dans le désir de l'aimer : ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ ! Laissez-vous donc gagner à cette admiration jusqu'à mon retour, qui sera vendredi, s'il plaît à Dieu. Ah ! qu'il est bien d'admirer Jésus-Christ, et Jésus montant aux cieux, et Jésus s'asseyant auprès de son Père à la droite de sa majesté, et Jésus y portant comme une marque de sa gloire les cicatrices sacrées des plaies dont son amour l'a percé, et Jésus qui dans l'infinité de sa gloire, par laquelle il est présent aux esprits célestes, pense à être présent pour nous

<sup>1</sup> Ps. CIX. 1. — <sup>2</sup> Ps. VIII. 1.



sur la terre par ses ministres dans sa sainte Eglise ! O Jésus-Christ, ô mon amour, ô sainte admiration, ô saint commencement d'amour ! mais dans ce commencement on y peut trouver l'infinité même. Chaque disposition du saint amour a une profondeur infinie, dans laquelle il faut que le cœur s'épuise : quand Dieu nous veut élever plus haut, il donne une nouvelle capacité jusqu'à l'infini. O la belle, ô la grande chose qu'un cœur admirant Jésus, et qu'il s'ouvre par-là une belle porte à tous les transports de l'amour !

De la veille de l'Ascension 1662.

## LETTRE II.

Effets que produit dans l'âme l'admiration des beautés de Jésus-Christ.

L'AME donc s'étant prise et éprise de cette admiration pour Jésus-Christ, qui efface toute autre idée pour ne laisser dans le fond qu'un je ne sais quoi qui dit et redit sans cesse, sans aucune multiplicité de paroles : Le Seigneur est grand, le Seigneur est grand ; elle sort insensiblement de ce repos et de ce silence, pour chercher le bien-aimé de son cœur, disant mille et mille fois au bien-aimé : Eh, mon bien-aimé, où êtes-vous ? et à soi-même : Où suis-je ? Quoi ! loin de ce bien-aimé, puis-je vivre, puis-je respirer, puis-je être un moment sans lui être unie ? Là s'élève un cri à ce bien-aimé : O venez, ô venez, ô venez ; je me meurs, je languis, je n'en puis plus. En attendant qu'il vienne, et pour adoucir en quelque sorte l'amertume de ne le posséder pas, on

rappelle toutes ses puissances et tout ce qui est en l'homme, pour s'occuper des beautés infinies de Jésus-Christ ; on ne veut plus rien voir dans la créature que les traits qu'elle porte imprimés sur elle des beautés du Verbe divin : après, on ne peut plus supporter ces traits, comme étant trop défectueux. Par une sainte impatience, tantôt on semble presser toutes les créatures pour parler hautement de ce bien-aimé. Et parlez donc, et parlez donc, et dites encore ; et on impose silence à tout ce qui ne parle pas de lui. Après, on ne peut souffrir qu'on parle de lui ; parce que toutes les créatures converties en langue et en voix, n'en peuvent parler comme il faut ; et il devient insupportable à l'âme d'en parler foiblement. Elle demande donc qu'on se taise, et prie Jésus de parler lui seul de ce qu'il est, et d'en parler hautement dans ce silence de l'âme ; et puis elle le prie de n'en plus parler : car que peut-il dire qui soit digne de lui, si ce qu'il dit n'est pas lui-même ? Elle le prie donc de se taire, mais seulement de s'imprimer lui-même dans le fond du cœur ; afin d'attirer à lui toutes les puissances de l'âme pour le contempler en silence, adorer son secret, et se perdre devant lui et en lui dans l'impuissance de l'entendre, et de rien faire qui soit digne de sa grandeur. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ ! O que le Seigneur est grand, ô que le Seigneur est aimable ! O mon amour, ô mon cher amour, vivez et réglez dans mon cœur !

C'est alors qu'il naît dans l'intérieur, non plus un transport d'admiration, mais une certaine estime de ce bien-aimé et de ses perfections. L'âme méprise toutes choses, et ne daigne regarder que lui : elle se méprise elle-même, ne paroissant rien à ses yeux.

Aussitôt sentant en elle-même cette estime du bien-aimé, et l'amour qui la porte à lui, elle commence à s'estimer par la capacité qu'elle a de l'aimer, et n'estime rien en son être que cette capacité : elle se voit quelque chose de grand, d'avoir été créée pour l'aimer ; et elle découvre par la même vue ce que le péché fait en elle, et combien il la défigure, ou plutôt combien il l'anéantit en lui ôtant cet amour. Elle souffre donc incroyablement, que cette capacité d'aimer Jésus-Christ soit demeurée sans effet par le péché, et comme n'étant pas : elle se voit moins que rien par le péché ; et non-seulement elle se méprise, mais encore elle se hait et ne se peut supporter. Puis se sentant encore attirée à aimer, elle recommence à s'estimer elle-même par l'estime qu'elle a pour son bien-aimé, lorsqu'elle le voit croître dans son cœur, où elle ne peut plus souffrir que lui.

Là naît, dans ce cœur épris de l'estime de Jésus-Christ, un désir ardent de lui plaire, qui fait aussitôt dans l'âme une attention sur elle-même, puis un oubli d'elle-même, un empressement de se parer de toutes sortes d'ornements pour plaire à ses yeux, un regard continuel sur son miroir intérieur, c'est-à-dire sur sa conscience, pour se composer et s'ajuster avec soin, etc. ; aussitôt après, une vue qu'on lui plaira davantage par une certaine simplicité d'abandon, qui fait succéder à l'empressement de se parer une certaine négligence ; comme si l'âme disoit au bien-aimé : Pourvu que j'aime, je suis trop belle ; et elle ne désire plus qu'un amour très-simple qui naisse au fond de son cœur sans affectation, mais par la seule impression que le bien-aimé y fera de ce qu'il est.

Ici l'âme voudroit se perdre dans la vue des beautés infinies de son cher et de son unique Jésus : elle le voit admirable en tout, orné richement et proprement, tout parfumé comme un époux au jour de ses noces ; et elle entend une voix secrète qui lui dit dans l'intime : « Venez, ô filles de Jérusalem, venez voir » le roi Salomon avec le diadème dont sa mère l'a couronné<sup>1</sup>. » Sa mère est la sainte Vierge, qui lui a donné son humanité sacrée, diadème qui environne sa divinité, laquelle, comme dit l'apôtre<sup>2</sup>, est la tête de Jésus-Christ. Sa mère est la synagogue qui l'a engendré selon la chair, de la race de ses patriarches, de ses rois et de ses prophètes : or cette mère lui a donné pour diadème une couronne d'épines. Sa mère c'est la sainte Eglise qui l'engendre spirituellement dans les cœurs ; et cette mère lui a donné pour diadème les âmes rachetées. Car saint Paul disant aux fidèles qu'il a convertis à l'Evangile : « Vous êtes ma joie » et ma couronne<sup>3</sup> ; » à plus forte raison toutes les âmes que Jésus a rachetées sont-elles sa couronne et son diadème. L'âme donc contemple le roi Salomon, roi par sa naissance éternelle, que sa mère a couronné dans le temps comme d'un triple diadème. La sainte Vierge sa mère lui a donné son humanité ; la synagogue aussi sa mère lui a donné des souffrances et une couronne d'épines ; enfin l'Eglise sa mère qu'il a engendrée par son sang, et qui l'engendre lui-même par son esprit, lui a donné pour couronne les âmes qu'elle incorpore à son unité ; et c'est-là le véritable diadème dont il veut être couronné : de sorte que l'âme fidèle le regardant en cet état tout couronné

<sup>1</sup> *Cant.*, III. 11. — <sup>2</sup> *I. Cor.* XI. 3. — <sup>3</sup> *Philip.* IV. 1.

d'âmes qu'il a conquises par son Eglise, elle veut être consumée d'amour et pour lui et pour toutes les âmes. Elle regarde celles qui se perdent comme autant de pierres précieuses qu'on arrache de la couronne de Jésus-Christ : elle le prie sans cesse que sa couronne soit complète, et qu'aucune âme ne périsse; et la sienne lui devient chère, par la sainte société qu'elle doit avoir avec toutes les autres, pour faire la couronne de Jésus-Christ. Elle lui demande donc son amour, non-seulement comme un trait pour gagner son cœur, mais comme un torrent rapide qui se déborde sur toutes les âmes, et qui les entraîne après elle pour s'aller perdre en Jésus-Christ. Elle lui dit en cet état : « Tirez-moi après vous, nous courrons après l'odeur » de vos parfums ; ceux qui sont droits vous aiment<sup>1</sup>. » Tirez-moi, et nous courrons : ne me tirez pas tellement, que j'aie à vous toute seule ; mais tirez-moi de sorte que j'entraîne avec moi toutes les âmes. Ceux qui sont droits vous aiment : faites-nous donc rentrer, ô Jésus, dans cette voie droite et simple dont nous nous sommes éloignés, et où vous ne cessez de rappeler toutes les âmes égarées, par la simplicité de votre Evangile. O Jésus-Christ, ô mon amour ! ô Eglise ! ô Jésus couronné des âmes ! ô âmes couronne auguste de Jésus-Christ, faut-il que vous vous perdiez, faut-il qu'aucune se perde !

Là, dans l'amour de Jésus, on conçoit un amour infini pour toutes les âmes, et on ne veut penser à la sienne que par l'amour sans bornes que l'on désire d'avoir pour toutes en général et pour chacune en particulier. O Jésus, par la soif ardente que vous avez

<sup>1</sup> Cant. 1. 3.

eue sur la croix, donnez-moi d'avoir soif de toutes les âmes, et de n'estimer la mienne que par la sainte obligation qui m'est imposée de n'en négliger aucun. Je les veux aimer toutes, parce qu'elles sont toutes capables de vous aimer, que c'est vous qui les avez faites avec cette bienheureuse capacité, et que c'est vous qui les appelez pour tourner vers vous et absorber tout-à-fait en vous toute la capacité qu'elles ont d'aimer. C'est donc pour cela, ô Jésus, que je ne puis consentir qu'aucune âme soit privée de votre amour; non aucune, ni même la mienne, la plus indigne de toutes de vous aimer; parce qu'elle a été la plus hardie à rejeter vos attraits. Non, je ne puis consentir que je ne vous aime pas; et tout ce qui me semblera être quelque chose de votre amour, je veux m'y laisser aller sans réserve, en quelque abîme où il me conduise. O Jésus, je veux vous aimer; ô Jésus, il n'est pas possible que je ne vous aime un jour. O Eglise, ô ministre de la vérité qu'elle a choisi pour moi, venez, venez, venez promptement afin d'aider à aimer, mon âme languissante et défaillante.

---

### LETTRE III.

Sur les caractères que doit avoir l'amour divin dans nos cœurs, et les excès de l'amour profane.

L'ÉPOUSE parle ainsi au saint Cantique<sup>1</sup> : « Je vous » conjure, filles de Jérusalem, si vous rencontrez

<sup>1</sup> Cant. v. 8.

» mon bien-aimé, de lui rapporter que je languis d'a-  
» mour.

Faut-il des ambassades à ce bien-aimé, pour lui apprendre qu'on languit d'amour? Est-il un homme mortel, auquel il faut écrire et lui faire faire des messages pour s'expliquer avec lui quand il est loin; auquel il faut du moins parler, du moins faire quelque signe des yeux pour se faire entendre quand il est près. Ah! gêne et enfer de l'amour, d'être contraint de s'expliquer par autre chose que par soi-même et par son propre transport: car tout ce qui n'est pas l'amour même, combien froidement et languissamment exprime-t-il les traits de l'amour? Eh donc! ce bien-aimé pourroit-il souffrir qu'un autre que l'amour même lui parlât d'amour? Et faut-il qu'on l'instruise par des organes étrangers, des sentiments d'un cœur qui l'aime? Ne voit-il pas tout, ne sait-il pas tout? L'amour ne lui parle-t-il pas immédiatement? Non-seulement l'amour, mais le désir de l'amour; non-seulement le désir, mais la première pensée de cœur lorsqu'il va penser un désir. N'est-il pas écrit de lui qu'il connoît non-seulement le désir du cœur, mais la préparation du cœur<sup>1</sup>? Il la connoît par sa science; mais disons encore qu'il la connoît par la correspondance de son amour: car il est si naturel au cœur de ce bien-aimé d'aimer et de s'abandonner à qui l'aime, que quand il n'auroit pas, s'il se pouvoit, la plénitude de la science, il sentiroit la moindre atteinte de l'amour que le cœur ressent pour lui, par la correspondance qu'elle excite nécessairement dans le sien. Son cœur est toujours veillant, dit-il<sup>2</sup>, c'est-à-dire toujours attentif pour sentir si quel-

<sup>1</sup> Ps. ix. 38. — <sup>2</sup> Cant. v. 2.

que âme ne le perce pas par quelque trait du pur amour.

Pourquoi donc, ô sainte Epouse, conjurez-vous avec tant d'empressement les filles de Jérusalem, les âmes aimantes filles de l'Eglise, de rapporter votre amour à votre bien-aimé qui le sait mieux qu'elles ? Elle voudroit que tout parlât de son amour ; elle voudroit animer toutes les créatures, et faire que tout fût langue pour parler de son amour, ou plutôt que tout fût cœur pour parler de l'amour par l'amour même : car appartient-il à la langue, qui n'aime pas elle-même, de parler d'amour ? Elle cherche donc de tous côtés quelqu'un qui parle de son amour à son bien-aimé : elle ne trouve que les filles de Jérusalem, les âmes aimantes comme elle. Elle s'unit à leur amour, elle aime en elles, elle les pousse autant qu'elle peut à aimer, elle se sent aussi excitée par elles ; et l'amour d'une seule parle au bien-aimé de l'amour de toutes les autres ; et l'amour de toutes ensemble parle de l'amour de chacune en particulier ; et le bien-aimé, qui est dans toutes comme dans ses membres, se parle en elles toutes à lui-même, et rend compte à son amour de l'amour de toutes. Ainsi, dans une très-intime unité de cœur, on aime pour soi en aimant pour toutes ; on parle pour soi, on parle pour toutes, et point davantage pour soi que pour toutes ; et le bien-aimé entend ce langage : car il ne veut pas une âme seule, ou plutôt il ne reçoit qu'une seule âme ; parce que toutes les âmes doivent être une, pour l'aimer en unité ; sans cela point d'amour.

O pauvreté de l'amour de la créature ! O cœur, qui aimes la créature, tu dois souhaiter que ce ne soit pas



toi seulement , mais tout l'univers qui devienne tout amour pour toi. Quel monstre que le tout se transforme en la partie ! Il le faut néanmoins , ou tu n'aimes pas. Il faut que tu te répandes dans tout ce qui est et qui peut aimer , pour le faire si tu pouvois , tout amour pour ce que tu aimes : oui , il faut que tu arraches le cœur de Dieu même , pour le donner à ce que tu aimes , pour le transformer en ce que tu aimes , avec toute l'immensité de son amour ; autrement tu n'aimes pas , si tu peux consentir qu'aucun être aimant , et bien plus le seul être et le seul aimant puisse n'être pas tout amour pour l'objet pour lequel tu te veux changer en amour toi-même. O monstre , encore une fois , et prodige de l'amour profane , qui veut rappeler et concentrer le tout dans la partie , ou plutôt le tout dans le néant. Sors du néant , ô cœur qui aimes , prends avec toi tout ce qu'il y a dans la nature capable d'aimer , et ne le transforme en ton cœur que pour le porter avec ton cœur , pour le perdre avec ton cœur dans l'abîme de l'être et de l'amour incréé : exhorte toutes les âmes à en faire autant ; afin que tous les cœurs qui aiment , rapportent au bien-aimé qu'on languit pour lui.

O cœur , peux-tu languir pour la créature ? Car qu'est-ce que la langueur , sinon une défaillance d'un cœur qui va mourir et se perdre dans l'amour de son bien-aimé ? La créature n'est rien , et ne peut pas même recevoir la perte de notre être en elle : et pourroit-elle donc recevoir la perte d'un cœur défaillant pour mourir en elle. Venez , ô Jésus , venez , et que je languisse après vous ; soutenez par votre être défaillant pour moi la langueur de mon être défaillant

pour vous. Ah ! je ne veux pas seulement languir , je veux encore mourir pour vous. Mais que me serviroit de mourir pour vous ? Non , je veux encore mourir en vous , m'abîmer en vous , me perdre en vous , sans quoi je compte pour rien tout ce qu'on souffre et qu'on fait pour vous.

Ma Fille, faites vivre Jésus dans toutes les créatures. O Dieu, quelle trahison à l'amour de faire vivre dans la créature l'amour de la créature ! C'est une plus grande infidélité que de le faire vivre en soi-même ; car chacun est maître de son cœur : mais avoir empire sur le cœur des autres pour y faire vivre un autre que Dieu , ô amour, ne le souffre pas. Mais ce cœur aime déjà : ah ! n'y ajoute pas la moindre étincelle. Mais je ne ferai rien pour cela : ah ! c'est trop que de faire un trait, c'est trop que de laisser aller un soupir, c'est trop que de faire un clin d'œil, c'est trop même de se montrer. Ah ! fendons-nous le cœur de regret d'avoir été un moment sans aimer, et beaucoup plus d'avoir perdu un seul moment et une seule occasion pour faire vivre dans un cœur le saint amour. Mais hélas, que seroit-ce donc, si nous voulions y faire vivre un amour contraire ? O Jésus, vous êtes le seul que je veux qu'on aime ; et c'est aussi pour cela que je ne veux aimer que vous seul. Quiconque sera celui que j'aimerai, je veux que tout soit amour pour lui ; et pour cela il faut qu'il soit le tout même.

O Jésus, vous êtes le tout comme Dieu, mais tout qui, pour donner prise au néant en vous, vous êtes fait vous-même néant, et avez ouvert la voie au néant non-seulement de se perdre dans le tout, mais d'être le tout par transformation. Ah ! vous êtes donc le seul

désirable : mon bien-aimé, dit l'Épouse<sup>1</sup>, est tout désirable. Jésus soit en vous : je vous donne à lui, et lui à vous. Gémissiez sur la pauvreté de l'amour de la créature, et languissez après l'immensité de l'amour divin et transformant : *Amen, amen.*

Priez Dieu pour moi, et souvenez-vous que ce que je vous dis jeudi est la vérité : je le mettrai par écrit ; mais assurément c'est la vérité : et sur ce principe, aimez, aimez, aimez ; et si vous pouvez, mourez d'amour. Je vous livre de tout mon cœur à cette aimable illusion. O amour, pardonnez-moi de vous appeler de la sorte : non, vous êtes la vérité même ; et par votre vérité vous dissiperez tout ce qui se pourroit mêler avec vous qui ne seroit pas vous-même.

## LETTRE IV.

Sur le mystère de l'unité de l'Église, et les merveilles qu'il renferme.

Je me suis trouvé ce matin avec le loisir et une disposition de cœur plus prochaine, pour tâcher de vous satisfaire touchant les articles que vous m'avez envoyés. J'y ai pensé devant Dieu, et voici ce qu'il m'a donné : il sait pourquoi, et le fruit qu'il en veut tirer pour vous soutenir ; sa volonté soit faite.

I. L'unité de l'Église : son modèle est l'unité des trois divines personnes. Jésus a dit : *Qu'ils soient un comme nous*<sup>2</sup>. Trois sont un dans leur essence, et par conséquent un entre eux.

<sup>1</sup> Cant. v. 16. — <sup>2</sup> Joan. xvii. 11.

II. Tous les fidèles un en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ un entre eux ; et cette unité , c'est la gloire de Dieu par Jésus-Christ , et le fruit de son sacrifice.

III. Jésus-Christ est un avec l'Eglise, portant ses péchés : l'Eglise est une avec Jésus-Christ, portant sa croix.

IV. L'Eglise, dit le Saint-Esprit dans les Actes <sup>1</sup>, n'a qu'un cœur et qu'une âme : c'est un grand mystère que cette unité du cœur chrétien. En cette unité de cœur, la charité ne trouve plus de distinction : elle embrasse également tous les membres quant à la disposition intérieure, ne les voyant qu'en Jésus-Christ, quoique l'application soit différente selon la mesure des besoins.

V. Jésus-Christ sera tout en tous dans le ciel, et il paroîtra davantage où il y aura plus de gloire : ici Jésus-Christ est tout en tous, et il paroît davantage où il y a plus d'infirmité. C'est le mystère de la croix : *Amen* à Dieu qui nous l'a révélé.

VI. Il faut regarder Jésus-Christ dans toutes les foiblesses, parce qu'il les a toutes ressenties ; et même dans tous les péchés et de nous et de nos frères, parce qu'il les a tous portés.

VII. En l'unité de l'Eglise paroît la Trinité en unité : le Père, comme le principe auquel on se réunit ; le Fils, comme le milieu dans lequel on se réunit ; le Saint-Esprit, comme le nœud par lequel on se réunit ; et tout est un. *Amen* à Dieu, ainsi soit-il.

VIII. Dans l'unité de l'Eglise toutes les créatures se réunissent. Toutes les créatures visibles et invisibles sont quelque chose à l'Eglise. Les anges sont ministres

<sup>1</sup> Act. xv. 32.

de son salut ; et par l'Eglise se fait la recrue de leurs légions désolées par la désertion de Satan et de ses complices : mais dans cette recrue ce n'est pas tant nous qui sommes incorporés aux anges , que les anges qui viennent à notre unité ; à cause de Jésus notre commun chef, et plus le nôtre que le leur.

IX. Même les créatures rebelles et dévoyées, comme Satan et ses anges, par leur propre égarement et par leur propre malice, dont Dieu se sert malgré eux, sont appliquées au service, aux utilités et à la sanctification de l'Eglise ; Dieu voulant que tout concoure à l'unité, et même le schisme, la rupture et la révolte. Louange à Dieu pour l'efficace de sa puissance, et tremblement de cœur pour ses jugements.

X. Les créatures inanimées parlent à l'Eglise des merveilles de Dieu ; et ne pouvant le louer par elles-mêmes, elles le louent en l'Eglise comme étant le temple universel, où se rend à Dieu le sacrifice d'un juste hommage pour tout l'être créé, qui est délivré par l'Eglise du malheur de servir au péché, étant employé à de saints usages.

XI. Pour les hommes, ils sont tous quelque chose de très-intime à l'Eglise, tous lui étant ou incorporés, ou appelés au banquet où tout est fait un.

XII. Les infidèles sont quelque chose à l'Eglise, qui voit en eux l'abîme d'ignorance et de répugnance aux voies de Dieu, dont elle a été tirée par grâce. Ils exercent son espérance, dans l'attente des promesses qui les doivent rappeler à l'unité de la bénédiction en Jésus-Christ ; et ils font le sujet de la dilatation de son cœur, dans le désir de les attirer.

XIII. Les hérétiques sont quelque chose à l'unité

a.

de l'Eglise : ils sortent et ils emportent avec eux, même en se divisant, le sceau de son unité qui est le baptême, conviction visible de leur désertion : en déchirant ses entrailles, ils redoublent son amour maternel pour ses enfants qui persévèrent ; en s'écartant, ils donnent l'exemple d'un juste jugement de Dieu à ceux qui demeurent.

XIV. Contempteurs et profanateurs du sacerdoce de l'Eglise, ils pressent, par une sainte émulation, les véritables lévites à purifier l'autel de Dieu : ils font éclater la foi de l'Eglise et l'autorité de sa chaire pour affermir la foi des infirmes et des forts : leur clairvoyance qui les aveugle, montre aux forts et aux infirmes de l'Eglise que l'on ne voit clair qu'en son unité, et que c'est du centre de cette unité que sort la lumière, la doctrine de vérité. *Amen* à Dieu.

XV. Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Eglise : les élus comme la partie haute et spirituelle ; les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle, comme la chair qui convoite contre l'esprit, comme l'homme animal qui n'entend pas les voies de Dieu et qui les combat. Comme dans l'homme particulier la force est épurée par ce combat de foiblesse : ainsi dans cet homme universel, qui est l'Eglise, la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donnent les réprouvés. L'Eglise souffre dans les réprouvés une incroyable violence, plus grande que les douleurs de l'enfantement ; parce que les sentant dans l'unité de son corps, elle se tourmente pour les attirer à l'unité de son esprit ; et nulle persécution ne lui est plus dure que leur résistance opiniâtre.

XVI. Elle gémit donc sans cesse dans les justes,

qui sont la partie céleste , pour les pécheurs qui sont la partie terrestre et animale ; et la conversion des pécheurs est le fruit de ce gémissement intérieur et perpétuel. Dieu ne se laisse fléchir que par le gémissement de cette colombe ; je veux dire , que par les prières mêlées de soupirs que fait l'Eglise dans les justes pour les pécheurs : mais Dieu exauce l'Eglise ; parce qu'il écoute en elle la voix de son Fils. Tout ce qui se fait par l'Eglise , c'est Jésus-Christ qui le fait : tout ce que fait Jésus-Christ dans les fidèles , il le fait par sa sainte Eglise. *Amen* à Dieu , cela est vrai. Vous avez eu quelque vue de cette vérité , elle est sainte et apostolique.

XVII. L'Eglise soupire dans ces mêmes justes pour toutes les âmes souffrantes, ou plutôt elle soupire dans toutes les âmes souffrantes et exercées : leurs souffrances , leur accablement portent grâce , soutien , et consolation les unes pour les autres.

XVIII. Jésus-Christ est en son Eglise faisant tout par son Eglise : l'Eglise est en Jésus-Christ faisant tout avec Jésus-Christ. Cela est vrai et très-vrai ; celui qui l'a vu en a rendu témoignage : gloire au témoin fidèle qui est Jésus-Christ fils du Père.

XIX. Telle est donc la composition de l'Eglise , mélangée de forts et d'infirmes , de bons et de méchants , de pécheurs hypocrites et de pécheurs scandaleux : l'unité de l'Eglise enferme tout et profite de tout. Les fidèles voient dans les uns tout ce qu'il faut imiter , et dans tous les autres ce qu'il faut surpasser avec courage , reprendre avec vigueur , supporter avec patience , aider avec charité , écouter avec condescendance , regarder avec tremblement. Et ceux qui demeurent , et ceux qui tombent , servent également à

l'Eglise : ses fidèles voyant dans ceux-ci l'exemple de leur lâcheté et en voyant dans les autres la conviction, tout les étonne, tout les édifie, tout les confond, tout les encourage ; autant les coups de grâce que les coups de rigueur et de justice. Adoration à Dieu sur ses voies impénétrables. Tout concourt au salut de ceux qui aiment, et même les froideurs, et même les défauts, et même les lâchetés de l'amour. Qui le peut entendre, l'entende ; qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute : Dieu les ouvre à qui il lui plaît ; mais il lui faut être fidèle : malheur à qui ne l'est pas.

XX. Cette Eglise ainsi composée, dans un si horrible mélange, se démêle néanmoins peu à peu et se défait de la paille. Le jour lui est marqué, où il ne lui restera plus que son bon grain, toute la paille sera mise au feu. Une partie de cette séparation se fait visiblement dans le siècle par les schismes et les hérésies : l'autre se fait dans le cœur, et se confirme au jour de la mort ; chacun allant en son lieu. La grande, universelle et publique séparation se fera à la fin des siècles par la sentence du Juge. Toute l'Eglise soupire après cette séparation, où il ne restera plus à Jésus-Christ que des membres vivants ; les autres étant retranchés par ce terrible *Discedite*<sup>1</sup>, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour consommer toutes choses aussi-bien qu'il les a commencées par son Eglise, prononcera en elle et avec elle et par elle ; les apôtres tenant leur séance avec tous les élus de Dieu et condamnant au feu éternel tous les anges rebelles, et tous ceux qui auront pris leur parti et imité leur orgueil. Alors l'Eglise ira au lieu de son règne, n'ayant plus avec elle que ses mem-

<sup>1</sup> *Matth. xxv. 41.*



bres spirituels, démêlés et séparés pour jamais de tout ce qu'il y a d'impur : cité vraiment sainte ; vraiment triomphante, royaume de Jésus-Christ, et régnante avec Jésus-Christ.

XXI. En attendant ce jour, elle gémit ici-bas comme une exilée : assise, dit le saint psalmiste<sup>1</sup>, sur les fleuves de Babylone, elle pleure et gémit en se souvenant de Sion : assise sur les fleuves, stable parmi les changements ; non emportée par les fleuves, mais soupirant sur leurs bords ; voyant que tout s'écoule, et soupirant après Sion où toutes choses sont permanentes ; pleurant de se trouver au milieu de ce qui se passe et qui n'est pas, par le souvenir qu'elle a au cœur de ce qui subsiste et qui est : tels sont les gémissements de cette exilée.

XXII. Elle chante cependant pour se consoler, et elle chante le même cantique de la céleste Jérusalem : *Alleluia*, louange à Dieu ; *Amen*, ainsi soit-il : cela est écrit dans l'Apocalypse<sup>2</sup>. Louange à Dieu pour sa grande gloire ; ainsi soit-il dans la créature par une complaisance immuable à la volonté de Dieu : c'est le cantique de l'Eglise. Cette partie d'elle-même, qui est déjà vivante avec Dieu, le chante dans la plénitude ; et l'autre, fidèle écho, le répète dans l'impatience et dans l'avidité d'un saint désir.

*Alleluia* pour l'Eglise, louange à Dieu pour l'Eglise : louange à Dieu quand il frappe, louange à Dieu quand il donne : *Amen*, ainsi soit-il par l'Eglise qui dit sans cesse, ma Sœur, et vous le savez : *Il a bien fait toutes choses*<sup>3</sup>.

XXIII. L'Eglise est persécutée, louange à Dieu,

<sup>1</sup> Ps. CXXXVI. 1. — <sup>2</sup> Apoc. XIX. — <sup>3</sup> Marc. VII. 37.

ainsi soit-il : l'Eglise est dans le calme, louange à Dieu, ainsi soit-il. Disons - le pour tout le corps de l'Eglise ; disons-le pour toutes les âmes qui souffrent ou de pareils exercices , ou de pareilles vicissitudes.

XXIV. L'Eglise est persécutée ; elle est fortifiée au dedans par les coups qu'on lui donne au dehors : l'Eglise est dans le calme ; c'est pour être exercée de la main de Dieu d'une manière plus intime.

XXV. L'Eglise est comme inondée par le déluge des mauvaises mœurs : l'Eglise semble quelquefois être donnée en proie à l'erreur qui menace de la couvrir toute ; cependant sa sainteté demeure entière ; sa foi éclate toujours avec tant de force , que même ses ennemis sentent bien par une céleste vigueur qu'ils ne peuvent point l'abattre ; mais par-là elle-même sent bien qu'il n'y a que Dieu qui la soutienne.

XXVI. *Alleluia* pour l'Eglise ; *Amen* à Dieu pour l'Eglise , et le même pour toutes les âmes que Dieu fait participer à cette conduite. Jésus-Christ est fort et fidèle , et jusqu'aux portes de l'enfer il faut espérer en lui , et que tout notre cœur , toutes nos entrailles , toute la moelle de nos os crient après lui : Venez , Seigneur Jésus , venez.

XXVII. Je crie et je crierois sans fin ; mais il faut conclure : « Que tes tabernacles sont beaux , ô Jacob ! » que tes tentes sont admirables , ô Israël ! Que » mon âme meure de la mort des justes<sup>1</sup> ! » C'est l'Eglise qui est sous ses tentes , toujours en guerre , toujours en marche , toujours prête à demeurer ou à partir , suivant l'ordre de la milice spirituelle , au premier clin d'œil de son chef.

<sup>1</sup> Num. XXIV. 5. — <sup>2</sup> Ibid. XXIII. 10.

**XXVIII.** Vous me demandez ce que c'est que l'Eglise : l'Eglise c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude.

**XXIX.** Comment l'Eglise est-elle son corps et en même temps son épouse ? Il faut adorer l'économie sacrée avec laquelle le Saint-Esprit nous montre l'unité simple de la vérité, par la diversité des expressions et des figures.

**XXX.** C'est l'ordre de la créature de ne pouvoir représenter que par la pluralité ramassée l'unité immense d'où elle est sortie : ainsi dans les ressemblances sacrées que le Saint-Esprit nous donne, il faut remarquer en chacune le trait particulier qu'elle porte, pour contempler dans le tout réuni le visage entier de la vérité révélée. Après, il faut passer toutes les figures pour connoître qu'il y a dans la vérité quelque chose de plus intime, que les figures ni unies ni séparées ne nous montrent pas ; et c'est là qu'il se faut perdre dans la profondeur du secret de Dieu, où l'on ne voit plus rien, si ce n'est qu'on ne voit pas les choses comme elles sont. Telle est notre connoissance, tandis que nous sommes conduits par la foi. Entendez par cette règle générale les vérités particulières que nous méditons devant Dieu. Seigneur, donnez-nous l'entrée, puisque vous nous avez mis la clef à la main.

**XXXI.** L'Eglise est l'épouse, l'Eglise est le corps : tout cela dit quelque chose de particulier, et néanmoins ne dit au fond que la même chose. C'est l'unité de l'Eglise avec Jésus-Christ, proposée par une manière et dans des vues différentes. La porte s'ouvre,

entrons et voyons , et adorons avec foi , et publions avec joie la sainte vérité de Dieu.

XXXII. L'homme se choisit son épouse ; mais il est formé avec ses membres : Jésus , homme particulier , a choisi l'Eglise ; Jésus-Christ , homme parfait , a été formé et achève de se former tous les jours en l'Eglise et avec l'Eglise. L'Eglise comme épouse est à Jésus-Christ par son choix ; l'Eglise comme corps est à Jésus-Christ par une opération très-intime du Saint-Esprit de Dieu. Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses paroît dans le nom d'épouse ; et le mystère de l'unité , consommée par l'infusion de l'Esprit , se voit dans le nom de corps. Le nom de corps nous fait voir combien l'Eglise est à Jésus-Christ : le titre d'épouse nous fait voir qu'elle lui a été étrangère , et que c'est volontairement qu'il l'a recherchée. Ainsi le nom d'épouse nous fait voir unité par amour et par volonté ; et le nom de corps nous porte à entendre unité comme naturelle : de sorte que dans l'unité du corps il paroît quelque chose de plus intime , et dans l'unité de l'épouse quelque chose de plus sensible et de plus tendre. Au fond ce n'est que la même chose : Jésus-Christ a aimé l'Eglise , et il l'a faite son épouse ; Jésus-Christ a accompli son mariage avec l'Eglise , et il l'a faite son corps. Voilà la vérité , *Deux dans une chair , os de mes os et chair de ma chair*<sup>1</sup> : c'est ce qui a été dit d'Adam et d'Eve ; *Et c'est* , dit l'apôtre<sup>2</sup> , *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise*. Ainsi l'unité de corps est le dernier sceau qui confirme le titre d'épouse. Louange à Dieu pour l'enchaînement de ces vérités toujours adorables.

<sup>1</sup> Gen. II. 23. — <sup>2</sup> Eph. V. 32.

XXXIII. Il étoit de la sagesse de Dieu que l'Eglise nous parût tantôt comme distinguée de Jésus-Christ, lui rendant ses devoirs et ses hommages ; tantôt comme n'étant qu'une avec Jésus-Christ, vivant de son Esprit et de sa grâce.

XXXIV. Le nom d'épouse distingue pour réunir ; le nom de corps unit sans confondre, et découvre au contraire la diversité des ministères : unité dans la pluralité, image de la Trinité, c'est l'Eglise.

XXXV. Outre cela, je vois dans le nom d'épouse la marque de la dignité de l'Eglise. L'Eglise comme corps est subordonnée à son Chef : l'Eglise comme épouse participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse étoit nécessaire pour faire regarder l'Eglise comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde, et la nourrice toujours charitable de tous ses enfants.

XXXVI. Mais comment est-elle mère des fidèles, si elle n'est que l'union de tous les fidèles ? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Eglise ; c'est-à-dire tout se fait par l'unité. L'Eglise dans son unité, et par son esprit d'unité catholique et universelle, est la mère de tous les particuliers qui composent le corps de l'Eglise : elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant de ses entrailles, mais en les tirant de dehors pour les recevoir dans ses entrailles, en se les incorporant à elle-même, et en elle au Saint-Esprit qui l'anime, et par le Saint-Esprit au Fils qui nous l'a donné par son souffle, et par le Fils au Père qui l'a envoyé ; *afin que notre société soit en Dieu et avec Dieu Père, Fils et Saint-Es*

*prit*<sup>1</sup>, qui vit et règne aux siècles des siècles en unité parfaite et indivisible, *Amen*. De là vous pouvez entendre comment les évêques et comment le pape sont les époux féconds de l'Eglise, chacun selon sa mesure.

XXXVII. L'Eglise, ainsi que nous avons dit, est féconde par son unité. Le mystère de l'unité de l'Eglise est dans les évêques comme chefs du peuple fidèle; et par conséquent l'ordre épiscopal enferme en soi avec plénitude l'esprit de fécondité de l'Eglise. L'épiscopat est un, comme toute l'Eglise est une : les évêques n'ont ensemble qu'un même troupeau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout; de sorte qu'en vérité ils sont au tout, et Dieu ne les a partagés que pour la facilité de l'application. Mais pour consommer ce tout en unité, il a donné un pasteur qui est pour le tout, c'est-à-dire l'apôtre saint Pierre, et en lui tous ses successeurs.

XXXVIII. Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre des disciples; et voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer seul non-seulement à tout le troupeau, mais encore à tous les pasteurs; afin que l'Eglise, qui est une dans son état invisible avec son chef invisible, fût une dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite, avec son chef visible, qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Eglise est dans l'Eglise romaine et dans le siège de saint Pierre : et comme il faut juger de la fécondité par l'u-

<sup>1</sup> *1. Joan. 1. 3.*

nité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité le saint pontife est le père commun de tous les enfants de l'Eglise. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité, que saint Pierre a fondé, par son sang et par sa prédication, l'Eglise romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'Eglise de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devoit être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avoit fait les promesses : le même saint Pierre l'ayant établie, quitte Jérusalem pour aller à Rome ; afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préféroit les Gentils aux Juifs dans la grâce de son Evangile ; et il établit Rome, qui étoit chef de la gentilité, le chef de l'Eglise chrétienne, qui devoit être principalement ramassée de la gentilité dispersée ; afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étoient réunis tant de peuples et tant de monarchies différentes, fût le siège de l'empire spirituel qui devoit unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ, dont à cette ville maîtresse du monde a été portée par saint Pierre la vérité évangélique ; afin qu'elle fût servante de Jésus-Christ, et mère de tous ses enfants par sa fidèle servitude. Car avec la vérité de l'Evangile, saint Pierre a porté à cette Eglise la prérogative de son apostolat, c'est-à-dire la proclamation de la foi et l'autorité de la discipline.

XXXIX. Pierre confessant hautement la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle<sup>1</sup> : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Saint Pierre déclarant son amour à son maître, reçoit de lui ce commandement<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> *Matt. xvi. 18.* — <sup>2</sup> *Joan. xxi. 15 et seq.*

*Pais mes brebis, pais mes agneaux* : pais les mères, pais les petits, pais les forts, pais les infirmes, pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire, conduis. Toi donc, qui es Pierre, publie la foi et pose le fondement : toi qui m'aimes, pais le troupeau, et gouverne la discipline.

XL. Ainsi éternellement, tant que l'Eglise sera Eglise, vivra dans le siège de saint Pierre la pureté de la foi et l'ordre de la discipline; avec cette différence que la foi ne recevra jamais aucune tache, et que la discipline sera souvent chancelante; ayant plu à Jésus-Christ, qui a établi son Eglise comme un édifice sacré, qu'il y eût toujours quelque réfection à faire dans le corps du bâtiment, mais que le fondement fût si ferme, que jamais il ne pût être ébranlé; parce que les hommes par sa grâce peuvent bien contribuer à l'entretenir, mais ils ne pourroient jamais le rétablir de nouveau; il faudroit que Jésus-Christ vînt encore au monde. Et par-là paroît l'effronterie de nos derniers hérétiques, qui n'ont pas rougi de dire dans leur confession de foi, que Dieu avoit envoyé Luther et Calvin pour dresser de nouveau l'Eglise. C'est l'affaire de Jésus-Christ : il n'appartenoit qu'à lui seul d'ériger cet édifice; et il falloit pour cela qu'il vînt au monde. Mais comme il avoit résolu de n'y venir qu'une fois, il a établi son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, et il suffira seulement qu'on l'entretienne.

XLI. Vous pouvez connoître par tout ceci ce que le pape et les évêques sont à l'Eglise de Dieu, et je n'ai que ce mot à ajouter, qui me semble une conséquence de ce que j'ai dit, que la grâce du saint Siège



apostolique , quoiqu'elle soit pour tous les fidèles , est particulièrement pour les évêques ; et cela est si conforme à la discipline de l'Eglise , que je ne puis douter que cela ne soit équitable. J'avois d'autres choses à vous dire ; mais peut-être Dieu permettra que je puisse les expliquer mieux de vive voix.

---



**LETTRES**  
**A LA SOEUR CORNUAU,**  
**DITE EN RELIGION**  
**DE SAINT-BÉNIGNE.**



---

# LETTRE

DE LA SŒUR CORNUAU

AU CARDINAL DE NOAILLES,

*Sur les lettres que Bossuet lui avoit écrites.*

VOILA la copie que votre Eminence a souhaité que je lui fisse des lettres que feu monseigneur de Meaux m'a écrites, pendant les vingt-quatre années que j'ai eu le bonheur d'être sous sa conduite. Ce n'est pas sans la dernière confusion que je vous l'envoie; non pas par rapport à vous, Monseigneur, pour qui jè n'aurois rien de caché, et à qui je dois faire connoître tous les sentiments de mon cœur; mais c'est par rapport à ceux qui pourroient voir ces lettres. Car enfin, Monseigneur, je trouve que bien éloignée de tirer vanité de ce qu'un aussi grand prélat qu'étoit feu M. l'évêque de Meaux m'ait fait l'honneur de m'écrire, comme il a fait, je dois en être dans une humiliation profonde, étant, avec tant de secours et tant d'instructions, restée ce que vous savez bien que je suis, quand toute autre seroit devenue une grande sainte. Je tremble, je vous assure, Monseigneur, de ce que j'aurai un jour à rendre compte là-dessus au céleste Epoux, qui m'avoit par miséricorde donné un si saint guide. Epargnez-moi donc, je vous supplie, Monseigneur, en ne faisant point voir ces lettres, et ne les faisant point imprimer de mon vivant: car je vous avoue, comme à Dieu même, qu'il me seroit tout-à-fait impossible de soutenir de voir ces lettres et toute ma conscience entre les mains de tout le monde. Il faut attendre, je vous conjure, que le céleste Epoux ait disposé de moi, ce que je lui demande qui soit bientôt; ou bien, s'il y alloit de la gloire de Dieu et de celle de mon saint père, que ces lettres fussent données au public, il faudroit donc, Monseigneur, que votre Eminence eût la bonté de me mettre pour le reste de mes jours dans une solitude

bien éloignée, où je ne fusse connue de personne : avec cette précaution je n'aurai plus de peine à consentir que mes lettres soient vues ; puisque l'on ne me verra plus ; et que je ne verrai plus personne.

Je vous avouerai, au reste, Monseigneur, avec toute la confiance que je dois à votre Eminence, que je n'ai pas été insensible, par rapport à la gloire de mon saint père, à tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire et de m'écrire sur la beauté, sur la haute et intime spiritualité de ses lettres ; et que la grande approbation que vous donnez à toutes les saintes maximes dont elles sont remplies, et à la saine et pure doctrine qu'elles renferment, est la plus grande consolation que je puisse avoir. Car, peinée de ce que le monde ne connoissoit, pour ainsi dire, de ce saint prélat que ses grandes qualités, qui attiroient à la vérité l'admiration, mais qui ôtoient comme l'attention à ce haut degré de spiritualité où il étoit parvenu, et qu'il ne laissoit remarquer qu'aux âmes qu'il conduisoit, je suis ravie que votre Eminence rende à ce grand homme toute la justice qui lui est due, en lui donnant le titre de grand maître de la vie intérieure, qui est seul capable de le faire connoître.

Voilà, Monseigneur, mes véritables sentiments, que j'ai cru que votre Eminence voudroit bien que je lui disse en lui envoyant cette nouvelle copie, dont j'espère que vous serez encore plus content que de la première : car à peine avois-je achevé de la transcrire, que l'on me l'arracha des mains, et on la fit relire sans me donner le temps de la collationner sur mes originaux ; de sorte, Monseigneur, que j'ai trouvé beaucoup de choses essentielles oubliées, et bien des mots mal mis. J'ai donc remis toutes choses en ordre, et j'ai rendu cette copie la plus correcte que j'ai pu, et la plus digne de votre Eminence, l'ayant beaucoup augmentée de choses que je n'avois pas mises dans la première, parce que je les avois écrites séparément : mais j'ai cru, Monseigneur, que cela vous feroit plaisir que je les misse dans votre copie, comme sont encore quelques endroits de mes lettres que je n'avois pas mis, et quelques écrits, quelques retraites que le saint prélat avoit

faites pour les âmes qu'il conduisoit, et qu'il m'avoit donnés, comme je crois qu'il avoit fait à d'autres. Il y a aussi un fort bel écrit qu'il avoit fait en particulier pour madame de Luynes, dans le temps qu'elle étoit à Jouarre, et plusieurs extraits des lettres à feu madame d'Albert, qu'elle m'avoit donnés de son vivant, comme je lui en donnois des miennes. L'union que vous savez, Monseigneur, qui étoit entre cette sainte dame et moi, comme filles du même père, nous permettoit entre nous deux ces communications.

J'ai cru aussi, Monseigneur, que vous seriez très-aise de voir les vers que ce saint prélat faisoit comme en se jouant, pour ainsi dire, quand nous lui en demandions feu madame d'Albert et moi. Je m'assure que votre Eminence sera consolée de voir les grands et intimes sentiments de ce prélat, et combien son cœur étoit pris et épris du saint amour. Ce sont ses véritables sentiments qu'il nous donnoit, comme il nous le disoit, sans art et sans étude, en nous assurant qu'il ne vouloit pas retirer nos esprits du véritable sens de l'Écriture; qu'il aimoit mieux que ses vers fussent moins élégants, et ne s'en pas détourner pour suivre de plus belles expressions. Il nous demandoit comme le secret sur ses vers, ne voulant pas qu'on sût qu'il en faisoit; et il n'en faisoit, à ce qu'il nous disoit avec confiance, que parce qu'il sembloit que Dieu vouloit qu'il contentât nos saints désirs là-dessus. Il nous avouoit que les sentiments que Dieu lui donnoit pour nous, lui étoient utiles à lui-même; qu'il se sentoit pénétré des effets de l'amour divin, que Dieu lui mettoit au cœur de nous expliquer dans ses vers. Il est vrai que quand il nous les donnoit, ou qu'il nous les lisoit, il étoit quelquefois tout perdu en Dieu, et parloit du céleste Epoux d'une manière qui nous ravissoit, qui nous faisoit voir, sans qu'il le voulût, qu'il se passoit de grandes et intimes choses en lui: mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, il n'a jamais permis que nous ayons parlé de cela, ni que nous ayons communiqué ses vers, particulièrement ceux sur le Cantique des Cantiques, où l'amour divin est le plus exprimé; non qu'il en fît mystère, mais parce qu'il ne croyoit pas ce langage propre à tout le monde, et que d'ailleurs

ses autres ouvrages ne lui permettoient pas de donner autant d'attention qu'il eût fallu pour mettre ses vers dans leur dernière perfection ; d'autant plus qu'à peine étoient-ils sortis de son cœur et de sa plume, que nous les lui arrachions des mains : tant notre empressement étoit grand sur cela. Il est vrai qu'il en a retouché quelques-uns ; mais je ne crois pas qu'il y ait mis tout-à-fait la dernière main, ni à tous ceux qu'il a faits. Je sais bien qu'il en avoit le dessein, m'ayant fait l'honneur de me le dire ; mais comme il a eu une santé si languissante et si souffrante les deux dernières années de sa vie, je doute, Monseigneur, que ce saint prélat les ait entièrement revus : en tout cas, je ne risque rien en vous les envoyant comme ils m'ont été donnés, sur les sujets que j'ai demandés à ce saint prélat, étant persuadée, Monseigneur, que ce ne sera pas les rendre publics, ce qu'il ne vouloit point, me l'ayant dit plusieurs fois ; et s'ils ne se trouvent point dans la perfection où ils devroient être, je suis convaincue que votre Eminence y trouvera partout que l'amour divin dont ce saint prélat étoit si rempli, se fait connoître avec des traits bien vifs et bien capables d'allumer un divin feu dans les cœurs. Il y en a encore sur d'autres sujets, sur des *Psalmes*, surtout le *Beati immaculati* ; mais comme ils ne sont point au net, et qu'il paroît que ce prélat les vouloit retoucher, par toutes les marques qui y sont, je n'ai pu les transcrire, et ne suis pas assez habile, Monseigneur, pour pouvoir choisir dans les différentes expressions qui sont marquées, celles qui sont les plus belles et les plus nobles. M. l'abbé Bossuet a entre ses mains les originaux de ces vers ; il en fera, je me persuade, l'usage convenable, et je me flatte, Monseigneur, que ce que je vous en envoie présentement ne laissera pas de vous être agréable. Au reste, j'ai été très-fidèle à garder les règles que ce saint prélat m'avoit prescrites ; car hors votre Eminence, personne n'en a de copie : mais je crois n'aller pas contre ses intentions de vous les communiquer, Monseigneur, espérant même que cela fera que mes lettres ne seront pas vues, du moins de peu de personnes.

Je dois vous dire aussi, Monseigneur, que j'ai beaucoup augmenté le second Avertissement de choses très-essentielles



et très-véritables, dont j'avois cru qu'il ne me convenoit point de parler; cependant comme j'ai vu que votre Eminence a approuvé ce que j'avois déjà marqué dans ces Avertissements, cela m'a comme enhardie, si je puis me servir de ce terme, pour ajouter des choses que peut-être on ne sauroit jamais. Ce saint prélat ayant pris tant de soin de cacher ce qui étoit si recommandable en lui, à moins que ce ne fût à des personnes à qui cela étoit nécessaire, Dieu m'a mis au cœur de vous les communiquer, Monseigneur; et je le fais toujours avec cette confiance que vous me permettez d'avoir pour votre Eminence, en vous assurant que je n'avance rien, dans ces Avertissements, dont je n'aie été témoin, ou qui ne m'ait été dit par ce prélat même.

Je me suis trouvée aussi obligée de faire quelques explications par rapport à des peines, et à la conduite et aux intentions de ce prélat dans la direction; parce que quelques personnes qui les ont vues, ont eu l'esprit arrêté sur certaines choses, et ont prié, si cela se pouvoit, qu'on expliquât un peu les choses; ce que j'ai fait, Monseigneur, à la réserve pourtant de ce qui étoit trop du particulier de ma conscience, et des secrets que je dois garder. Je crois n'aller point contre ce que je dois à la mémoire du saint père que Dieu m'avoit donné, de n'en pas dire davantage: on n'en connoitra encore que trop par rapport à moi; et je vous avoue, Monseigneur, que l'attention que j'ai été obligée de faire, en vous faisant cette nouvelle copie, m'a remplie de confusion, y trouvant une infinité de choses qui me font trop connoître les conduites de Dieu sur moi: mais je me console en quelque sorte, dans l'espérance que j'ai que cette nouvelle copie ne sortira point de vos mains pendant ma vie.

Vous pouvez être persuadé, Monseigneur, que cette copie est très-correcte: j'ai eu mes originaux en main en la transcrivant, et je l'ai collationnée dessus: ainsi j'espère qu'elle sera sans fautes, du moins considérables; car il peut encore en être échappé quelques-unes à mon attention, malgré celles que j'ai trouvées. Après cela, comme il y a dans bien de mes originaux des choses de confession, parce que quelquefois je mandois

ma confession à ce prélat, qui l'envoyoit querir par un exprès ; et qu'il me renvoyoit de même les réponses ; comme donc, Monseigneur, il y a des choses de cette conséquence dans mes originaux, j'ai dessein de brûler ceux-là en gardant seulement les autres. Je ne le ferai pas néanmoins, Monseigneur, que vous ne me disiez ce que vous trouvez bon que je fasse ; mais c'est qu'enfin la mort peut me surprendre, sans que je puisse avoir le temps de brûler mes originaux qui me peinent, et dont je ne puis rayer tous les endroits qui ne doivent point être vus.

Au reste, Monseigneur, je vous supplie de regarder cette nouvelle copie comme ce que j'ai de plus cher au monde, et comme un dépôt que je confie à votre Eminence, pour en faire après ma mort ce que vous trouverez à propos. Mais je crois nécessaire d'avertir votre Eminence qu'à l'exception de mes lettres, dont je garde les originaux, M. l'abbé Bossuet a tous les autres ouvrages de feu M. son oncle, qui sont ici transcrits, peut-être même dans un état plus parfait. Je suis persuadée qu'il en fera part à votre Eminence, quand elle le souhaitera, pour prendre dessus une dernière résolution aussi-bien que sur mes lettres, sachant que c'étoit l'intention de mon saint père que rien ne parût de ses ouvrages, et en particulier de ce qu'il avoit fait pour moi, sans sa participation.

Permettez, Monseigneur, je vous supplie, que je vous fasse mes très-humbles excuses de ce que cette nouvelle copie n'est pas écrite aussi correctement qu'elle le devoit être pour être digne de vous être présentée : quelques soins que j'aie pris, j'ai encore trouvé des fautes en la relisant ; ce qui m'a obligée de rayer des mots, d'ajouter ce qui manquait. J'avois pensé d'en écrire une autre ; mais j'ai cru que cela feroit trop attendre votre Eminence : avec cela comme mes obédiences m'empêchent de pouvoir écrire de suite, il arriveroit peut-être que je ferois encore des fautes si je la récrivois : ainsi, Monseigneur, j'ai cru qu'il valoit mieux vous l'envoyer telle qu'elle est, espérant que tout ce que renferme cet ouvrage vous fera pardonner tout ce qui vient de ma plume.

J'espère aussi, Monseigneur, que vous ne désapprouverez

pas que j'aie mis cette lettre au commencement de cette copie. Mon premier dessein étoit de me donner l'honneur de vous en écrire une en vous envoyant cet ouvrage ; mais comme j'ai fait attention à toutes les grâces que je devois demander à votre Eminence , j'ai cru que je devois plutôt la mettre à la tête de cette copie ; afin , Monseigneur , que vous ayez plus présentes dans votre cœur paternel toutes les grâces que j'ose vous demander ; et qu'ainsi je sois comme sûre que vous me ferez l'honneur de me les conserver, et par-dessus toutes celle de m'honorer toujours de vos bontés et de votre protection, qui est la seule récompense que je demande à votre Eminence de mon petit travail, si je puis le nommer ainsi ; car véritablement, Monseigneur, j'ai eu bien de la consolation à le faire. Jalouse, à la vérité, de la gloire du saint père que Dieu m'avoit donné, j'ai cru que c'étoit lui en beaucoup procurer que de mettre entre les mains de votre Eminence ses lettres, et les autres écrits qu'il m'a donnés. Je sais mieux que personne jusqu'à quel point il honoroit en vous, Monseigneur, non-seulement vos qualités illustres, mais vos rares talents et vos éminentes et sublimes vertus : ainsi je crois, Monseigneur, avoir beaucoup travaillé pour ce saint prélat, ayant travaillé pour votre Eminence, à qui je suis et serai toute ma vie avec un très-profond respect, etc.

Sœur CORNUAU DE SAINT-BÉNIGNE.

## AVERTISSEMENT

DE LA MÊME SŒUR,

SUR LES LETTRES SUIVANTES.

ELLES ont été écrites par ce grand prélat à une personne que Dieu mit entre ses mains, par une conduite toute particulière de ses bontés et de ses grandes miséricordes pour elle, dès l'année 1681, dans une première visite que ce saint prélat fit, en entrant dans son diocèse, dans une communauté établie pour l'instruction des jeunes filles, où cette personne s'étoit dévouée depuis quelques mois. Elle étoit dans des peines intérieures très-grandes, et avoit d'extrêmes embarras de conscience sur plusieurs choses très-considérables, comme on le verra dans les lettres que ce prélat lui a écrites, et particulièrement sur le vœu qu'elle avoit fait, dès qu'elle fut veuve, d'être religieuse, que ses affaires et la tutelle d'un jeune enfant qu'elle avoit l'empêchoient d'exécuter. Car cette personne avoit été engagée très-jeune dans le mariage; et depuis elle s'est trouvée dans tant de différentes situations, où elle a été obligée de consulter ce saint prélat et de prendre ses avis, tant pour elle que pour d'autres personnes, que quoiqu'elle eût l'honneur de le voir assez souvent, elle s'est trouvée dans la nécessité de lui beaucoup écrire; et ce grand prélat, tout environné d'affaires; occupé infatigablement à la garde d'Israël, à empêcher tant d'ennemis si différents, si subtils et si cachés, d'y faire la moindre brèche, et à les combattre par ses différents écrits; malgré tous ces travaux immenses, il a veillé avec un soin, une charité et une vigilance presque sans exemple à tous les besoins de cette âme, sans jamais se rebuter ni de son peu de mérite, ni de ses peines, ni de l'avoir presque toujours

vue une terre ingrate, qui ne lui rendoit que des chardons et des épines pour la bonne semence qu'il y a infatigablement semée pendant tant d'années. Il a toujours fait pour cette âme ce qu'il auroit fait pour celles qui auroient été non-seulement d'une naissance illustre, mais d'un esprit et d'un génie distingué, d'une vertu, d'une élévation et d'une capacité dignes de son application. Il est arrivé plusieurs fois à cette personne de lui témoigner son étonnement là-dessus, et sa crainte qu'enfin il ne se rebutât du peu qu'elle étoit, et du méchant fonds d'une terre qui lui causoit tant de travaux pour la rendre capable de rapporter, non au centuple, mais au plus au trentième. Ce saint prélat lui imposoit un sévère silence là-dessus, et lui disoit avec un amour de Dieu immense, et avec une charité ardente, « qu'il ne connoissoit de grand dans une âme que » cette empreinte divine que Dieu y avoit mise ; que c'étoit-là » sa noblesse et sa grandeur ; que c'étoit par-là que la noblesse » de l'homme étoit illustre et bienheureuse ; que pour la naissance du corps, ce n'étoit que honte et que foiblesse. » Voilà comme il rassuroit cette âme, en qui il ne vouloit souffrir aucune crainte ni aucune pensée qu'il pût donner plus de temps aux grands qu'aux petites, aux esprits élevés qu'aux esprits simples ; et il lui disoit avec une humilité profonde, « qu'il ne » se regardoit que comme un dispensateur de la parole de Dieu, » et un canal par où Dieu faisoit passer tout ce qui étoit propre » à chaque âme qu'il lui avoit confiée ; que sa seule attention » étoit de rendre fidèlement à chacune ce qui lui étoit donné » par lui ; qu'il plaisoit à Dieu de gratifier quelquefois de très- » grandes grâces des âmes très-imparfaites, et de les soustraire » quelquefois à des âmes très-parfaites : mais, comme dit l'apôtre <sup>1</sup> : *Qui sera son conseiller ? et qui lui dira : Pourquoi faites-vous cela ?* »

L'on rapporte toutes ces choses, afin qu'en voyant tout ce que ce prélat a écrit à cette âme, on n'aille pas la regarder comme une âme bien parfaite. On peut bien la regarder comme une âme que Dieu aime, qu'il a même prévenue de grandes grâces ; mais qui, toujours infidèle, n'a pas fait les progrès

<sup>1</sup> Rom. ix. 20, 21.

qu'elle devoit faire. Elle doit attirer la compassion, et les prières des personnes qui pourront voir ces lettres, et les porter à dire avec elle que toute autre seroit devenue une grande sainte, et auroit marché à pas de géant dans les plus sublimes vertus, avec le secours d'un prélat également saint, charitable, savant, éclairé, zélé, élevé à la plus pure, la plus sûre et la plus sainte spiritualité; tandis qu'elle n'a fait que de foibles pas, pendant un si grand nombre d'années qu'il y a qu'elle a l'honneur d'être sous la conduite de ce prélat.

Ainsi, en lisant ces lettres, on ne doit songer à cette âme qu'avec pitié, et tourner toute son attention vers celui qui les a écrites, et dire que ceux qui lui ont reproché qu'il n'entendoit pas les voies spirituelles ne le connoissoient guère; et toutes les autres choses qu'on lui reproche dans ses écrits, et dans la vigilance pastorale avec laquelle il reprend l'erreur et soutient la vérité: encore une fois, ses ennemis ne le connoissent pas du tout, ou plutôt ils ne veulent pas le connoître. Peut-être même que ceux de ses amis qui croient connoître sa vertu, son amour pour Dieu, son humilité, sa sublimité dans l'oraison et dans la vie intérieure, enfin tous ses grands et rares talents, avoueroient, s'ils voyoient ses lettres et ses autres écrits, qu'il s'en falloit bien qu'ils le connussent tel qu'il paroît si naturellement dans des lettres qu'il n'a eu nul dessein de rendre publiques, qu'il n'a écrites que selon les besoins de cette âme, et par le mouvement de l'Esprit saint.

Ce sont ces vues qui ont fait condescendre la personne à qui elles sont écrites, à la sollicitation de personnes éclairées et de plusieurs de ses amies, de transcrire celles qui sont contenues dans ce livre, sans prétendre les rendre publiques, du moins qu'après sa mort, si on le juge à propos; mais seulement quant à présent, s'il est nécessaire et utile, les faire voir à quelques personnes de confiance; afin que l'on rende à l'illustre prélat qui les a écrites, toute la justice et l'équité que les ennemis de l'Eglise tâchent de lui ravir.

Elle assure qu'elle a transcrit fidèlement ses lettres, sans changer ni mots, ni expressions, que ce qui avoit quelque rapport à la confession ou à des secrets qui lui avoient été

confiés pour consulter ce prélat ; car le secret des autres n'étant pas le sien , elle a dû ne le pas faire connoître. Elle n'avoit d'abord dessein que de mettre ce qui regardoit le spirituel ; mais on lui a représenté que l'on ne laisseroit pas de connoître aussi beaucoup , dans des sujets particuliers , la bonté du cœur de ce prélat , et son immense charité qui se fait tout à tous pour les gagner tous. Elle en omet néanmoins beaucoup , pour les raisons que l'on vient de dire ; et parce qu'il y en a assez pour faire admirer comment un prélat , occupé à la conduite d'un si grand diocèse et à des affaires si importantes , ait pu trouver tant de temps pour une seule âme. Mais que ne peut la charité et le zèle du salut des âmes ?

Quoique cette personne ait été sous la conduite de ce prélat dès l'année 1681 ; comme elle avoit l'honneur de le voir souvent , elle réservoir à lui parler de vive voix de son intérieur : mais en l'année 1686 , elle lui fit une confession générale , qui , en augmentant encore de beaucoup sa confiance pour ce prélat , lui donna lieu de lui écrire dans la suite autant qu'elle a fait.

Elle finit cet Avertissement par des paroles que ce prélat lui a souvent dites , quand elle lui faisoit connoître combien elle goûtoit ses écrits , et combien elle sentoit qu'ils lui étoient utiles : « Quand vous , et les saintes âmes pour qui je travaille , » goûtent ce que je fais , je reconnois la vérité de ce que dit un » grand saint du cinquième siècle : Le docteur reçoit ce que » mérite l'auditeur. » On trouveroit peu de directeur avec des sentiments si humbles , avec sa douce fermeté , son zèle , sa vigilance , son attention , sa charité , et qui entre dans tout ce qui peut contribuer à l'instruction , au repos et à la consolation d'une âme , comme l'on verra que ce prélat est entré , particulièrement dans les états de peines. Cette âme qui en avoit beaucoup , lui disoit quelquefois dans un vif sentiment de reconnaissance , qu'elle s'étonnoit qu'il donnât tant d'attention aux siennes. Il lui répondoit « que quoiqu'il fût vrai que Dieu » permettoit souvent qu'il n'y eût aucun sujet dans les peines » que l'on ressentoit ; cependant dès que Dieu les faisoit sentir » à une âme comme peines , elle en souffroit ; qu'ainsi , soit » qu'elles fussent vraies ou imaginaires , il falloit y soutenir

» cette âme, la consoler et la fortifier ; qu'il n'étoit pas de son goût que l'on méprisât les peines et que l'on en raillât. »

S'il étoit permis à cette personne de rapporter tout ce qu'elle a entendu de ce prélat sur tout ce qu'il y a de plus intime et de plus intérieur dans la vie spirituelle et dans l'amour de Dieu, qu'il lui a laissé voir, sans le vouloir, dans les entretiens qu'elle a eu l'honneur d'avoir avec lui quand elle lui parloit de ses dispositions, on verroit des choses admirables : mais elle connoît trop les sentiments d'humilité de ce prélat<sup>1</sup>, pour oser parler de choses qu'il ne souffriroit pas ; ainsi elle demeure dans le silence sur ce sujet, crainte de déplaire à ce prélat.

## SECOND AVERTISSEMENT

### DE LA MÊME SOEUR.

Elle rend compte d'un grand nombre de faits fort intéressants, relatifs à la manière dont Bossuet conduisoit les âmes.

Ce grand prélat étant mort depuis que ses lettres ont été transcrites, la personne à qui elles ont été adressées, qui n'avoit osé mettre, du vivant de ce saint prélat, des choses qu'elle savoit bien que son humilité n'eût pas souffertes, se croit obligée de les ajouter dans un second Avertissement, ne pouvant cacher aux personnes de confiance qui verront ces lettres, des choses qui les édifieront, et augmenteront leur estime et leur vénération pour la mémoire d'un prélat si distingué par tous ses rares talents, par ses sublimes et héroïques vertus, par ses grandes lumières et son grand discernement dans la conduite des âmes ; si humble, si plein d'amour pour Dieu, et si rempli de cette ardente charité que saint Paul demande dans les pasteurs : c'est ce qu'on remarquera encore plus particulièrement dans ce qu'elle ajoute simplement et naturellement,

<sup>1</sup> Bossuet vivoit encore lorsqu'elle composa cet avertissement.



devant cela à la vérité, et à la mémoire d'un prélat à qui elle a des obligations infinies.

Il est arrivé plusieurs fois à cette personne de témoigner à ce prélat combien de certaines choses qu'il lui avoit écrites, l'avoient touchée et pénétrée, et l'utilité qu'elle en avoit retirée. Il lui disoit avec humilité profonde : « Mes paroles, ma Fille, » n'en sont pas meilleures, pour avoir en vous l'effet que vous » me dites. Dieu bénit votre obéissance, et celui dont je tiens » la place veut se faire sentir : brûlez et soupirez pour lui, c'est » une marque que ce que je vous ai écrit, m'avoit été donné » par l'Esprit saint ; car ce qui vient de l'homme ne touche » point l'homme, et n'entre point dans son cœur : ainsiregar- » dez-le comme venant de Dieu, et non de moi ; et laissez- » vous bien pénétrer de sa sainte vérité, qu'il veut bien vous » faire sentir [par son foible ministre, qu'il daigne employer à » de si grandes choses. Je suis, par ma charge, un canal par » où passent les instructions pour les autres : mais que j'ai sujet » de craindre que je ne sois que cela ! Il faut du moins donner » et distribuer ce qu'on reçoit, et, autant que l'on peut, tâcher » qu'il nous en revienne quelques gouttes : demandez bien » cela pour moi au céleste Epoux. »

Quand il faisoit faire la retraite à cette personne, ce qu'il vouloit qu'elle fit tous les ans ; après avoir connu ce qui étoit nécessaire à cette âme pour son avancement spirituel, et ce que Dieu demandoit d'elle, il lui donnoit pour sujet de sa retraite les chapitres de l'Ecriture sainte et les psaumes qui convenoient à ses dispositions : après cela il laissoit le Saint-Esprit maître de cette âme, et il ne vouloit point du tout, à ce qu'il disoit, mêler son ouvrage avec celui de Dieu. Il disoit à cette personne, avec une humilité profonde et un amour de Dieu immense, qu'il ne devoit avoir de part à sa retraite que de lui bien faire écouter Dieu et suivre ses saintes inspirations ; que c'étoit-là toute sa charge. Cela n'empêchoit pas qu'il ne vît cette personne tout autant qu'elle en avoit besoin pour son instruction : mais ses entretiens étoient courts ; et après avoir échauffé le cœur par quelques paroles du céleste Epoux, il disoit qu'il ne falloit pas interrompre le sacré commerce de ce saint Epoux

ans une retraite. Il n'improvoit pas, à ce qu'il disoit, la conduite de tant d'habiles directeurs qui règlent jusqu'aux moindres pensées et affections dans les retraites, et veulent qu'on leur rende compte jusqu'à un iota de tout ce que l'on a fait : mais pour lui, il ne pouvoit goûter cette pratique à l'égard des âmes qui aimoient Dieu, et un peu avancées dans la vie spirituelle. Toutes les pratiques qu'il donnoit dans les retraites, étoient de beaucoup prier pour l'Eglise, pour le pape, pour le roi, pour la maison royale, pour l'état, pour lui, pour son diocèse et pour les pécheurs : car son amour pour l'Eglise, pour le roi et pour la famille royale étoit bien au-delà de ce qu'on en peut penser : il n'accordoit presque jamais de prières ou de communions à cette personne qu'à cette condition.

Lorsqu'elle lui faisoit la revue de sa conscience, après qu'il avoit dit la messe à cette intention ; quand cette personne approchoit de lui, il commençoit le plus souvent à se mettre à genoux, en disant le *Veni sancte* avec une dévotion et une élévation d'esprit à Dieu qui étoit admirable. Cette personne le voyoit tout entier, pendant qu'elle lui parloit, si pris et si épris de Dieu, qu'elle sentoit qu'il ne lui parloit que par le mouvement de l'Esprit saint. Il prêtoit une attention si particulière à ce qu'elle lui disoit ; il répondoit avec tant de douceur et de bonté, et en même temps avec tant de zèle et d'amour pour Dieu, qu'il étoit impossible de ne pas se rendre à tout ce qu'il disoit, de ne pas concevoir un nouveau goût de la vertu, et une nouvelle haine du vice. Quand il donnoit l'absolution, il renouveloit son attention avec une dévotion surprenante, et une ferveur qui, quelquefois l'emportoit comme hors de lui-même : il demouroit assez de temps les deux mains levées dans un silence profond ; et quand il prononçoit les paroles de l'absolution, il sembloit que c'étoit Dieu même qui parloit par sa bouche, tant il en sortoit d'onction.

Quand il arrivoit à cette personne de lui marquer son étonnement de la douceur avec laquelle il venoit de la traiter, après tant de chutes qu'elle lui avoit fait connoître : « Dieu est bon, » ma Fille, disoit ce prélat ; il vous aime, il vous pardonne.

» Eh ! comment ne le ferois-je pas ? il me souffre bien, moi qui  
 » suis son indigne ministre.

Mais où la charité de ce saint prélat paroissoit plus ardente, c'étoit quand il arrivoit que cette personne avoit peine à lui dire des choses humiliantes : il l'encourageoit avec une douceur toute sainte, en lui disant : « Hélas ! ma Fille, que craignez-  
 » vous ? Vous parlez à un père, et à un plus grand pécheur que  
 » vous. »

Enfin on peut dire que ce grand prélat étoit véritablement, pour les âmes qu'il avoit sous sa conduite, ce bon et charitable pasteur de l'Évangile ; car il n'oubloit rien pour leur avancement dans la vertu. Il les cherchoit infatigablement, quand elles étoient égarées des voies où Dieu les vouloit, et des règles qu'il leur avoit prescrites ; il appliquoit à leurs maux tous les remèdes que la tendresse d'un père peut prescrire, sans néanmoins que cela l'empêchât d'apporter fortement les remèdes nécessaires à leurs plaies, dont il adoucissoit l'amertume par la douceur de ses paroles, et de ses insinuantes et douces manières. Enfin on peut dire, s'il est permis de parler de la sorte, qu'il avoit des inventions saintement admirables, pour amener les âmes au point où il vouloit ; mais sans prendre jamais un ton de maître, ni des paroles dures et humiliantes. Ce saint prélat se contentoit de dire : « Est-ce aimer Dieu, ma Fille, que d'agir  
 » comme vous faites ? Il veut tout autre chose de vous ; il faut  
 » le faire ; il vous l'ordonne par ma bouche, et je vous y ex-  
 » horte. Réparez donc avec courage les faux pas que vous avez  
 » faits ; et reprenez de nouvelles forces pour courir dans la  
 » voie que Dieu vous marque, avec amour et fidélité. »

Quand ce saint prélat connoissoit la bénédiction que Dieu avoit donnée à ses paroles, et les bons effets que sa douceur avoit produits, il disoit avec humilité : « Que nous sommes  
 » redevables à saint François de Sales, de nous avoir appris  
 » les règles de la conduite des âmes ! Que la doctrine de ce  
 » grand saint est à révéler ! Je veux toute ma vie me la propo-  
 » ser pour exemple ; puisque c'est celle que le Seigneur a ensei-  
 » gnée lui-même. » Il n'étoit point du tout du goût de ce prélat que l'on usât de sévérité ni de répréhension trop vive : il disoit

que quand il pensoit à l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine, et aux saintes adresses dont il se servoit pour faire connoître à cette femme pécheresse ses égarements, il se confirmoit de plus en plus que la douceur ramenoit plus d'âmes à Dieu, et les retiroit plus véritablement de leurs dérèglements, que la sévérité, qui ne servoit ordinairement qu'à les aigrir et à les soulever contre les avis qu'on leur donnoit

Cette charité immense, que ce saint prélat avoit pour les âmes, ne se bornoit pas seulement à celles que Dieu avoit mises sous sa conduite par des voies particulières; car quoiqu'il ne voulût pas se charger de trop de conduites, il ne refusoit pas ses avis quand il croyoit que cela étoit utile. La personne à qui ces lettres sont écrites, en peut rendre sous les yeux de Dieu un grand témoignage; ce prélat ayant bien voulu qu'elle l'ait consulté pour nombre de personnes à qui il a bien voulu parler, dont il a même entendu les confessions en général, et à qui il a donné des temps considérables pour leur mettre l'esprit et la conscience en repos. Il donnoit autant d'application à celles qui étoient peu éclairées et d'un petit génie, qu'à celles qui l'étoient davantage. Cette personne a été témoin qu'il fut une fois trois heures de suite à faire faire une confession générale à une âme pénible à entendre, et encore plus à s'expliquer. Comme elle lui marqua son étonnement de la fatigue qu'il avoit bien voulu prendre pour cette âme, il lui dit lui-même avec plus d'étonnement: « Eh! pourquoi suis-je fait, ma Fille? Cette » âme n'a-t-elle pas été rachetée du sang de Jésus-Christ, et » n'est-elle pas l'objet de son amour, comme celle d'une per- » sonne d'esprit et de naissance distinguée. »

Il est arrivé plusieurs fois qu'on a fait beaucoup de peines à la personne à qui ces lettres sont écrites, et qu'on l'a même assez humiliée, en lui disant qu'elle occupoit trop ce prélat, qu'elle lui prenoit du temps qu'il auroit mieux employé. Quand elle lui faisoit connoître cela, en lui avouant qu'elle craignoit de le fatiguer et de le rebuter, il lui disoit avec une très-grande bonté, et avec un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes: « Allez, ma Fille; répondez à ceux qui vous parlent » ainsi, qu'ils connoissent peu les devoirs de la charge pasto-

» rale ; car une des plus grandes obligations d'un évêque , est  
 » la conduite des âmes : mais comme il ne peut pas tout faire ,  
 » il est obligé de se décharger sur d'autres de ce soin : il doit  
 » cependant s'estimer heureux , quand Dieu permet qu'il puisse  
 » trouver le temps d'en conduire quelques-unes. Je vous  
 » avoue , ma Fille , que je m'estime très-honoré de ce que Dieu  
 » m'en a confié , et de ce qu'il daigne bénir mes travaux et mes  
 » instructions : ainsi n'écoutez point ces gens , et croyez que  
 » rien ne me rebute ; ne vous rebutez donc pas aussi , et laissez-là ces vains discours. »

Ce saint-prélat regardoit la direction des âmes comme quelque chose de très-considérable : mais il vouloit que tout ce qui sentoit l'amusement , ou qui pouvoit seulement y tendre , en fût banni. Il disoit qu'un directeur tenoit à chaque âme qu'il avoit sous sa conduite , la place de Dieu ; qu'ainsi il falloit de part et d'autre être unis à Dieu par le fond et par les puissances de l'âme , et que tout fût grave et sérieux.

Toute la conduite de ce grand évêque est digne d'admiration dans la direction des âmes pour les faire aller à Dieu ; examinant avec application et avec une sainte attention les voies de Dieu sur elles , pour les y faire marcher. Il ne pouvoit goûter que l'on conduisît les âmes selon les vues , quoique bonnes , que l'on pouvoit avoir. Il a dit plusieurs fois en confidence à cette personne , qu'il souffroit une extrême peine de la violence que l'on faisoit à l'Esprit de Dieu sur la conduite des âmes ; qu'il n'avoit jamais été de sentiment qu'il fallût contraindre l'état de celles que l'on avoit à conduire ; qu'il suffisoit de les mettre en assurance sur les voies qu'elles suivent , en les assurant qu'il n'y a rien de suspect , et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce ; mais qu'on ne pouvoit trop leur inspirer le saint amour , leur faire goûter Dieu et sa sainte vérité ; que quand une fois le cœur étoit touché de ce bien unique et souverain , il aspirait sans cesse à le posséder et à en être possédé ; que ce n'étoit point son sentiment qu'il fallût attendre de certains états et de certains progrès , pour parler du divin amour à une âme que Dieu attiroit à lui par cette voie ; qu'il falloit , au contraire , être attentif à seconder les desseins de Dieu , en donnant tou-

jours à cette âme une pâture propre à augmenter son amour, et avoir soin de temps en temps de ranimer cet amour ; que rien ne lui sembloit plus propre à avancer la perfection d'une âme, que cette conduite qui rendoit le saint amour maître du cœur, pour y établir son pouvoir souverain, et y détruire les passions ; qu'il n'étoit pas du sentiment qu'on les pût bien détruire par leur contraire ; que souvent cela ne servoit qu'à les aigrir et à les soulever plus fortement ; mais qu'il falloit seulement, par la voie du saint amour, leur faire changer d'objets ; qu'insensiblement une âme soumise et docile abandonnoit le vice pour s'attacher à la vertu ; que ce changement d'objets, sans presque lui donner de travail, rendoit son amour pour Dieu plus ferme et plus ardent. « Aimez, disoit ce saint prélat » après saint Augustin, et faites ce que vous voudrez ; parce » que si vous aimez véritablement, vous ne ferez que ce qui » sera agréable au céleste Epoux. » C'est la conduite que ce saint prélat a tenue sur les âmes dont il a bien voulu se charger : il y en a plusieurs qui auroient été perdues par une conduite contraire. C'est ce qu'il a fait l'honneur de dire souvent à la personne à qui ces lettres sont écrites, qui s'est trouvée dans la situation de consulter beaucoup ce prélat pour des personnes qui l'en prioient.

• Néanmoins il faut regarder cela comme choses propres pour les personnes déjà attirées à Dieu, et non comme une conduite que ce prélat auroit tenue avec des personnes dans des passions criminelles, et avec de grands attachements pour le monde. Car quoique sa conduite en général fût très-douce pour les personnes qu'il conduisoit, il vouloit du travail, et que l'on fût souple, comme il disoit, sous la main qui conduisoit. Il vouloit bien qu'on lui représentât ses raisons, quand ce qu'il ordonnoit paroissoit pénible ; mais après cela il ne souffroit plus de raisonnement, et doucement il faisoit comprendre qu'il falloit se soumettre, et ne pas se persuader qu'à force de raisonnements on pût lui faire quitter ses sentiments, quand il les croyoit utiles pour l'avancement des âmes. Il étoit d'une fermeté étonnante sur ce fait, malgré sa douceur qu'il sembloit quitter dans ces occasions. La personne à qui ces lettres sont écrites, outre

ce qu'elle sait par elle-même là-dessus, sait encore ce qui est arrivé à d'autres personnes. Il y en a eu quelques-unes, quoique très-parfaites d'ailleurs et très-considérées de ce prélat, dont il a absolument abandonné la conduite, pour avoir apporté trop de retardements à se soumettre, et trop de raisons. Quelques prières qu'on ait pu lui faire pour ces personnes, jamais on n'a pu le fléchir pour les reprendre, quoiqu'il ait toujours continué de les estimer, et d'avoir de la considération pour elles. Cette personne marqua plusieurs fois son étonnement à ce prélat de sa conduite; et comme elle ne put s'empêcher de lui avouer qu'elle lui paroissoit trop sévère, qu'à tout péché il y avoit miséricorde, il lui dit : « Ma Fille, il y a une » grande différence entre pardonner une injure qu'on doit » oublier, et entre ce qui est de direction : car la direction » tournera en vrai amusement, dès qu'un directeur, par mol- » lesse et par complaisance, pliera sous la volonté des âmes » qu'il dirige; qu'il souffrira leurs raisonnements et leur peu » de soumission, qui font que jamais elles ne peuvent avancer » dans la perfection. C'est une vraie perte de temps qu'une telle » direction; et je n'en veux jamais avoir de semblables. »

Il avoit à peu près la même conduite pour les scrupules, hors qu'il portoit une grande compassion à celles qui en étoient travaillées : il mettoit tout en usage pour les guérir; et son attention et sa vigilance pour en garantir une âme étoient surprenantes : il prévoyoit jusqu'aux moindres choses qui pouvoient seulement y tendre; et sans presque que l'on s'en aperçût, quand on étoit soumise et docile, il déracinoit avec une sainte adresse cette imperfection si capable, à ce qu'il disoit, d'empêcher le progrès d'une âme dans la vie spirituelle. C'est ce qu'on pourra remarquer dans la suite de ces lettres; car la personne à qui elles sont écrites, en auroit été accablée sans le secours de ce saint prélat : mais il les lui levoit aussitôt, et la faisoit outre-passer ses réflexions et ses retours. C'est ce que l'on verra particulièrement sur la sainte communion, où cette personne étoit fort attirée, mais d'où ses scrupules l'auroient fort éloignée : et comme il avoit connu, par une expérience constante, que ses communions avoient toujours une bonne suite, il crai-

gnoit d'affoiblir ou de diminuer l'amour divin dans son âme, en souffrant qu'elle eût le moindre scrupule ; et il vouloit d'elle sur cela une entière soumission , comme sur autre chose.

La maxime de ce saint prélat étoit , en fait de tentations, et particulièrement de celles qui regardent la pureté, de ne se pas laisser inquiéter ni agiter par trop de réflexions, et de ne pas souffrir que les âmes que Dieu exerçoit par ces sortes d'épreuves fissent trop de retour sur ces peines, quand particulièrement ces âmes avoient toute la fidélité qu'elles devoient pour ne donner aucune prise au tentateur. Lorsqu'on lui avoit dit en peu de paroles, ou plutôt à demi-mot, ses peines, ses craintes, ses doutes et ses embarras là-dessus, c'étoit assez : Dieu lui donnoit les lumières dont il avoit besoin dans ces sortes d'humiliations, et il ne faisoit jamais de questions gênantes sur ce sujet ; au contraire, il aidait, il consolait et encourageoit une âme peinée avec une douceur et une compassion qui charmoit. Il gémissoit au fond de son cœur de la torture où tant de gens mettent les âmes par trop de questions sur cet article ; il entendoit les âmes timorées et à Dieu. Il n'a rien tant recommandé à cette personne que cette conduite ; parce qu'elle s'est trouvée dans la situation d'avoir à instruire des personnes sur cette matière. Il disoit qu'il pouvoit arriver qu'en pensant à guérir ces sortes de peines, et prévenir les suites qu'elles pouvoient attirer, on y faisoit tomber les âmes en leur échauffant l'imagination par trop de questions, et pour vouloir trop approfondir ; qu'il falloit, quand on étoit obligé de parler de ces sortes de peines et de les entendre, ne tenir à la terre que du bout du pied. Mais il ne vouloit pas aussi que l'on fût trop craintif là-dessus ; il vouloit au contraire que l'on gardât ce milieu, que la charité et l'amour de Dieu sait faire trouver, qui fait dire les choses nécessaires, et taire les inutiles dans cette matière si délicate. Ce saint prélat a dit en confidence à cette personne, qu'il n'étudioit jamais ces matières ; que cependant Dieu lui donnoit les lumières dont il avoit besoin dans les cas où il étoit consulté, qu'après cela il ne savoit plus rien. Cette personne a remarqué, dans les entretiens qu'elle a été



obligée d'avoir avec ce prélat sur ces articles, qu'il étoit pur comme un ange.

L'humilité de ce prélat, quoique si connue, étoit encore bien au-delà de ce qu'on peut en penser. Il a fait l'honneur de dire quelquefois à cette personne, qu'il souffroit d'être obligé par sa dignité de garder une manière de supériorité pour le bien même des personnes, afin de les tenir plus dans la soumission et dans l'ordre ; mais que c'étoit un pesant fardeau pour lui.

Cette personne le voyant si occupé de grandes affaires, et ne pas laisser de lui écrire beaucoup, lui disoit quelquefois qu'elle ne pouvoit comprendre comment il pouvoit faire pour trouver tout le temps dont il avoit besoin pour tant de différentes choses ; et ce saint prélat lui répondoit bonnement : « Tout ce que » j'observe, ma Fille, est de ne me pas laisser accabler, non par » crainte d'être accablé, mais parce que l'accablement jette » dans l'agitation et la précipitation ; ce qui ne convient point aux » affaires de Dieu. Un homme, surtout de ma médiocrité, ne » pourroit pas suffire à tout, s'il ne se faisoit une loi de faire » tout ce qui se présente à chaque moment avec tranquillité et » repos ; assuré que Dieu, qui charge ses foibles épaules de » tant d'affaires, ne permettra pas qu'il ne puisse faire tout ce » qui est nécessaire : et quand les affaires de Dieu retardent les » affaires de Dieu, tout ne laisse pas d'aller bien. »

Ainsi ce prélat ne paroisoit jamais à cette âme ni pressé, ni empressé, ni fatigué de ce qu'elle lui disoit, et du temps qu'il étoit obligé de lui donner : au contraire, il la rassuroit contre la crainte qu'elle en avoit avec une bonté et des manières aussi honnêtes, comme si elle eût été une personne de distinction. Il vouloit qu'elle agît avec lui comme avec un père, et qu'elle lui dît simplement ses vues, même par rapport à lui ; il disoit : « Il faut tout écouter, et retenir pour soi ce qui convient et ce » qui est bon. »

Quelquefois il ne répondoit pas d'abord aux questions que cette personne lui faisoit ; mais il lui mandoit simplement : « Ma Fille, Dieu ne m'a rien donné sur vos questions ; quand » il me le donnera, je vous le donnerai ; » et souvent dès le lendemain il lui envoyoit ce qu'elle lui avoit demandé, en lui di-

sant : « Le céleste Epoux, ma Fille, a pourvu a ma pauvreté, » et dès cette nuit il m'a donné ce que vous me demandez ; je vous l'envoie comme venant de cette divine source. » Il ne cessoit d'imprimer dans l'esprit de cette personne de recevoir ses instructions, non comme venant de lui, mais comme lui étant données d'en-haut. Il ne s'attribuoit assurément aucune chose, et son humilité là-dessus étoit excessive : c'est ce qui a fait que l'on a si peu connu son élévation dans l'oraison, dans l'amour de Dieu, dans toutes les voies les plus sublimes, et ses rares talents dans la conduite des âmes, qu'il ne laissoit paroître qu'à ceux qui en avoient besoin

S'il étoit permis à cette personne de parler de l'affaire du quietisme, elle diroit des choses admirables sur son humilité dans tout ce qu'on a dit de lui, et dans tout ce qu'on lui a reproché si vivement ; sur son zèle pour la gloire de Dieu et la saine doctrine. Car comme cette personne lui parloit souvent de cette affaire, dans la crainte que le travail que ses écrits lui pouvoient causer n'altérât sa santé, cela l'obligeoit souvent à lui dire ses sentiments sur ce qu'on lui reprochoit, où elle apercevoit un désintéressement si grand par rapport à tout ce qui pouvoit le regarder dans cette affaire, qu'elle en étoit dans l'admiration : on pourra voir dans les lettres XV, XXIX, LXXXVIII, LXXXIX, XCII, XCIV, XCIX, CI, ce qu'il lui en a mandé quelquefois. Mais où elle a le plus connu ce parfait désintéressement, son amour pour Dieu, et son véritable zèle pour le soutien de la vérité, c'est qu'elle sait ce qu'il a sacrifié pour cela ; parce que comme elle avoit l'honneur de connoître particulièrement les amis de ce prélat, qu'elle honoroit beaucoup, et qu'elle avoit été à portée d'être souvent témoin de ses tendresses de père pour les uns, et d'une estime particulière pour les autres, elle sait que le cœur de ce prélat a été déchiré mille fois non des reproches qu'on lui a faits, mais d'être obligé de rompre avec de si intimes amis. Cependant, malgré cette sensibilité, que la bonté de son cœur et sa sincérité lui ont pu faire souffrir, il n'a jamais hésité à soutenir les intérêts de son maître aux dépens de tout, et même de sa vie ; car il a fort bien connu que cette affaire diminueoit sa

santé. C'étoit aussi de quoi l'accabler, que ses immenses travaux dans cette affaire, et les grands sacrifices qu'il fut obligé de faire. Enfin on peut dire que l'humilité de ce prélat étoit presque sans exemple, aussi-bien que son zèle pour la gloire de Dieu et sa sainte vérité.

Ce saint prélat a bien voulu quelquefois, pour la consolation de cette personne et dans des cas particuliers, lui dire quelque chose de ses dispositions, quand cette personne l'en prioit; ce qui lui étoit toujours très-utile. Un jour du saint Sacrement, le mauvais temps ayant empêché la procession de sortir, on la fit dans l'église: comme elle fut assez longue, cette personne vit plusieurs fois passer le saint Sacrement par l'endroit où elle étoit; et il lui sembla que le saint prélat qui le portoit, étoit tout perdu en celui qu'il tenoit. Ayant eu occasion de le voir l'après-dînée, elle le supplia, si ce n'étoit point lui trop demander, de lui dire où il étoit pendant qu'il tenoit le saint Epoux dans ses mains. Il lui avoua bonnement qu'il avoit encore plus porté le saint Epoux dans son cœur que dans ses mains; que là il lui avoit dit tout ce qu'un amour tendre et respectueux peut dire, et qu'il avoit été si occupé de cette jouissance, qu'il n'avoit pas pensé s'il marchoit ou non. Il lui dit cela d'une manière si naturelle et tout ensemble si élevée, que cette personne en fut toute charmée.

D'autres fois en lui parlant d'affaires de communautés, pour lesquelles elle alloit souvent le trouver, elle le voyoit soudainement pris de Dieu d'une manière qui lui faisoit dire les choses du monde les plus intimes et les plus enlevantes; et il lui disoit avec un air de joie et de confiance: « Qu'on est heureux, ma Fille, quand on peut parler de Dieu, de ses bontés » et de son amour à des âmes qui en sont touchées! Aimez-le, » ma Fille, ce bien unique et souverain; brûlez sans cesse pour » lui d'un éternel et insatiable amour: mais ce n'est pas assez » de brûler, il faut se laisser consumer par les flammes de l'a- » mour divin, comme une torche qui se consume elle-même » toute entière aux yeux de Dieu: il en saura bien retirer à lui » la pure flamme, quand elle semblera s'éteindre et pousser » les derniers élans. »

Il ne vouloit pas en général que l'on parlât du fond de ses dispositions intérieures ; mais aussi il ne vouloit pas que l'on fit mystère de tout. Ce saint prélat vouloit que l'on gardât un certain milieu qui convient absolument aux voies de Dieu et à la perfection ; et quoiqu'il ne voulût pas qu'on eût trop d'attention sur son état, il disoit : « Dans les grâces que l'on reçoit de Dieu, c'est une fausse humilité et une vraie ingratitude, de ne les pas reconnoître ; mais dès qu'on les reconnoît comme grâces, l'humilité est contente. Autre chose seroit d'en parler par estime de son état ; car on doit être fort respecté là-dessus, en s'oubliant soi-même et se laissant tel qu'on est, quand Dieu permet qu'on ait un directeur qui veille sur l'âme pour la garantir de toute illusion. »

Ce saint prélat avoit un amour si grand pour tout ce qui attachoit à Dieu, et particulièrement pour les vœux de la religion, qu'il ravissoit quand il en parloit à cette personne. Il lui a dit plusieurs fois qu'il tâchoit de vivre comme s'il les avoit faits, qu'il se regardoit dans sa dignité comme ne possédant rien, que Dieu lui faisoit la grâce de ne s'approprier aucune chose, et de ne se servir de ce qu'il avoit que pour sa gloire, pour l'Eglise et pour les pauvres. C'étoit par cet amour de la pauvreté qu'il avoit laissé à son ancien intendant tout le soin de ses affaires et de son revenu, et qu'il n'avoit d'argent que pour les charités qu'il faisoit : quelquefois même son intendant ne lui en donnoit pas facilement, ce qui lui causoit en un sens de la joie, le faisant entrer dans l'esprit de la sainte pauvreté. C'est ce qu'il a dit à cette personne en confidence, à l'occasion du vœu qu'elle avoit fait d'être religieuse, que ses affaires l'empêchoient encore d'exécuter. Car comme ce saint prélat croyoit que son désir auroit un jour son effet, il vouloit qu'elle en pratiquât par avance tous les vœux ; et celui de la pauvreté n'étoit pas celui pour lequel elle avoit plus de goût : mais ce saint prélat sut bien dans la suite lui en faire trouver ; car il voulut qu'elle fit ses vœux n'étant encore que séculière, après qu'il eut connu que Dieu le demandoit d'elle. Comme cela fut fort secret, c'étoit ce prélat qui lui régloit toutes choses sur ce vœu et sur les autres qu'elle avoit faits. Il est étonnant

dans quel détail il est entré par rapport à ces vœux, pour qu'elle en remplît les devoirs sans embarras et sans scrupule; ce qui est arrivé, ce prélat ayant pris soin lui-même, jusqu'à ce qu'elle fût entrée en religion, de lui régler toutes choses; et tout cela par l'amour qu'il avoit pour la pauvreté.

Il n'avoit pas un moindre amour pour tout ce qui tendoit à oublier son corps, pour ne songer qu'à son âme : c'étoit par ce motif qu'il prêtoit si peu d'attention à tout ce qui pouvoit incommoder. Car quoiqu'il voulût qu'on eût un soin raisonnable de sa santé, il y avoit bien des choses, à ce qu'il disoit, où il ne falloit pas être si attentif : il pouvoit cela trop loin par rapport à lui. Cette personne lui parloit une fois de ses dispositions en un lieu assez petit, dans un temps où il faisoit grand froid : comme il y faisoit une fumée épouvantable, parce qu'il y avoit grand feu, elle se trouva mal, et lui demanda la permission de se retirer. Ce prélat lui dit avec une espèce d'étonnement : « Qu'avez-vous donc, ma Fille? » Elle lui répondit avec le même étonnement : « Eh quoi, Monseigneur, ne voyez-vous pas cette horrible fumée? » « Ah, lui dit-il, il est vrai, il en fait beaucoup; mais je vous avoue, ma Fille, que je ne la voyois pas, et que je la sentois encore moins dans un sens. Dieu me fait la grâce que rien ne m'incommode : le soleil, le vent, la pluie, tout est bon. »

Un jour cette même personne se promenant avec ce prélat, il vint tout à coup une pluie terrible : il y avoit dans le jardin assez de monde, comme prêtres, religieux et autres. Tout le monde se mit à courir pour gagner la maison, et on lui dit en passant : « Eh quoi, Monseigneur, vous n'allez pas plus vite? » Il répondit avec un air très-sérieux : « Il n'est pas de la gravité d'un prélat de courir; » et il alla toujours à petits pas. La pluie donnant cependant avec force, il s'aperçut que cette personne étoit inquiète de le voir tout mouillé; mais il lui dit avec un air content : « Ma Fille, ne vous inquiétez point : celui qui a envoyé cette pluie saura bien me garantir de toute incommodité. » Il ne laissoit pas pendant ce temps de parler à cette personne avec autant d'attention que s'il eût été très à son aise, et il revint trouver la compagnie avec un air de joie qui

étoit charmant, en disant : « Nous avons été mouillés un peu » plus que vous ; mais nous ne sommes point si las , car nous » n'avons point couru. »

Cette personne ne sauroit aussi passer sous silence son amour pour les prières de la nuit : il auroit souhaité que tout le monde eût eu du goût pour ces saintes veilles. Il disoit quelquefois à cette personne qu'il étoit obligé à ses ouvrages, qui souvent dans la nuit le réveilloient plusieurs fois ; et que, comme il se levoit aussitôt qu'il lui venoit quelque pensée, cela lui donnoit occasion de parler un peu au saint Époux. Ce saint prélat disoit que l'âme étoit bien plus disposée à écouter Dieu, et à obtenir ses grâces, dans le silence de la nuit. Il en avoit donné un grand goût à cette personne, et lui avoit prescrit les mêmes pratiques, mais entre Dieu et elle ; car c'étoient des choses où il vouloit du secret.

Quoique ce prélat eût, comme l'on sait, l'esprit si supérieur et si fait pour les grandes choses, il ne laissoit pas d'entrer dans beaucoup de choses qui auroient paru petites aux yeux du monde, mais qui avoient cependant leur mérite devant Dieu. Il faisoit état de tout ce qui étoit bon, de tout ce qui avoit rapport à Dieu, et ne marquoit jamais ni mépris ni peu d'estime pour ce qu'on lui proposoit, ou pour les questions qu'on lui faisoit : il vouloit qu'on lui dît tout, assurant toujours cette personne que rien ne le fatiguoit. Elle avoit la liberté de lui demander et des prières et des messes, autant qu'elle vouloit, soit pour elle, soit pour des âmes qui lui étoient chères ; ce que ce prélat lui accordoit avec une bonté qui a peu d'exemple.

Ce grand prélat avoit l'esprit si supérieur, comme il a déjà été dit, que rien ne l'embarrassoit. Il s'étoit accoutumé à faire plusieurs choses à la fois, comme on le pourra voir dans ces lettres, qu'il a écrites à cette personne dans toutes sortes de lieux, d'affaires et d'occupations. Car, soit qu'il fût à la Cour, soit qu'il fût dans le travail de quelques ouvrages, même pressés, soit qu'il fût dans ses visites, il trouvoit toujours du temps pour écrire à cette personne et à d'autres, quand cela étoit nécessaire : il avoit même un soin très-exact d'informer cette personne de ses démarches ; afin que, si elle avoit nécessité de

lui écrire, elle le fit ; et même souvent dans les visites de son diocèse, il lui a envoyé ses réponses par un exprès. Enfin ce grand homme étoit au-dessus de tout travail et de toutes affaires ; et il étoit toujours le même, toujours tranquille, toujours se possédant, parce qu'il possédoit toujours Dieu. Il avoit tellement Dieu en vue dans tout ce qu'il faisoit, et particulièrement dans la conduite des âmes, qu'il étoit d'une continuelle attention à tout ce qui pouvoit les rendre plus agréables au saint Epoux. C'est ce qui a fait que malgré les grands désirs qu'il voyoit à la personne à qui ces lettres sont écrites, pour l'état religieux, qu'elle avoit fait vœu d'embrasser dès qu'elle le pourroit, il n'a jamais voulu qu'elle ait été religieuse que son fils ne fût en âge de prendre le maniement de ses affaires ; parce que cette personne en avoit beaucoup, et qu'elle étoit tutrice de son fils.

Ce saint prélat avoit envisagé que si elle se faisoit religieuse avant ce temps, son fils n'auroit presque rien, ses affaires passant en d'autres mains : ainsi il a laissé languir cette personne pendant près de vingt années dans son désir ; parce qu'il avoit connu que Dieu vouloit qu'elle fût religieuse sans rien ôter à son fils ; et il n'a permis qu'elle l'ait été qu'à cette condition. Il disoit souvent à cette personne que le céleste Epoux vouloit qu'elle ne lui apportât pour dot que beaucoup d'humiliations ; que c'étoient-là les riches parures dont il la vouloit voir ornée : aussi eût-il beaucoup coûté à cette personne pour jouir du bonheur qu'elle possède.

Enfin cette personne ne finiroit jamais, si elle vouloit rapporter toutes les héroïques vertus qu'elle a vues en ce saint prélat, dans les grands entretiens qu'elle a eu l'honneur d'avoir avec lui. Elle n'entreprend pas aussi cet ouvrage si au-dessus de la portée de son génie : elle dit seulement ce qu'elle a vu, et ce dont elle a été témoin ; elle en passe néanmoins beaucoup sous silence, pour ne pas sortir des bornes d'un avertissement. Elle demande par grâce aux personnes qui verront ces lettres, de prier Dieu qu'il la console d'une si grande perte, sans qu'elle cesse néanmoins jamais de la ressentir vivement, afin de suivre plus fidèlement tous les avis et toutes

les règles que ce saint prélat lui a donnés par le mouvement de l'Esprit saint, dont il étoit toujours rempli.

Les vers qu'il a faits, en partie à la prière de cette personne, feront connoître parfaitement ses sentiments et ses saintes dispositions. On s'étonnera sans doute comment il a pu, avec ses grands ouvrages, trouver ce temps ; et on s'en étonneroit encore plus, si l'on savoit que souvent il faisoit ces vers en un moment, où il exprimoit cependant tout ce qu'il y a de plus grand, de plus intime et de plus élevé dans l'amour de Dieu et dans la vie intérieure. Il est vrai que comme il étoit plein de toutes ces sublimes pensées, il lui coûtoit peu de les tourner en vers. Il disoit quelquefois à cette personne qu'il y avoit des temps où le langage divin sembloit augmenter l'amour pur et céleste ; que du moins cela lui donnoit une nouvelle pâture ; que comme Dieu attiroit les âmes à lui par diverses voies, il y en avoit à qui les divines ardeurs du divin amour ainsi expliquées étoient quelquefois très-utiles. C'est ce qui a fait que ce saint prélat n'a presque jamais refusé à cette personne ce qu'elle lui demandoit, tant en vers qu'en prose ; et non-seulement à elle, mais à toutes celles que Dieu avoit mises sous sa conduite.

Au reste, s'il paroît dans quelques lettres des choses qui ne sont pas toujours si suivies, et que ce prélat passe souvent d'une grande spiritualité à des choses extérieures, il ne faut pas s'en étonner pour deux raisons : la première, c'est que ce prélat n'écrivoit à cette personne que par le mouvement de l'Esprit de Dieu, et ce qu'il lui donnoit dans chaque moment sur ce qu'elle lui écrivoit : l'autre raison, c'est que comme cette personne étoit chargée de toutes les affaires d'une communauté où elle étoit, et que même beaucoup de personnes la prioient de consulter ce prélat pour elles ; quand elle lui écrivoit, elle lui parloit et de son intérieur et de tout ce dont elle étoit chargée, sans trop d'attention à mettre les choses par ordre ; parce que ce prélat ne lui avoit rien tant recommandé que de lui écrire sans façon, comme à un père en qui on a toute confiance, qu'on aime, et qu'on respecte pourtant à cause de cette qualité. Il lui avoit même ordonné de ne perdre point de papier,



de lui écrire au haut des pages, et de supprimer le nom de grandeur qui ne convient point à un père.

S'il paroît comme de différent sentiment dans différentes lettres sur le même sujet, c'est qu'il répondoit à cette personne selon les dispositions où elle étoit, et qui n'étoient pas toujours les mêmes dans les mêmes peines. C'est par la même raison que l'on verra plusieurs lettres aussi sur les mêmes sujets ; parce que de temps en temps cette personne lui demandoit de nouvelles explications, croyant toujours qu'elle ne s'étoit pas bien expliquée les autres fois, ou que ses peines présentes étoient d'une autre nature, ou qu'elle étoit dans l'illusion, ou que les grâces qu'elle recevoit étoient fausses et suspectes : c'est ce qui l'a tant fait écrire à ce prélat, et ce qui a fait que ce prélat lui a tant écrit. Il ne faut pas être étonné aussi si l'on voit, dans tant d'endroits de ces lettres, que ce prélat assure cette personne qu'il ne l'abandonnera pas, et qu'il prendra un soin particulier d'elle : c'est qu'une de ses grandes peines étoit la crainte que ce prélat, par ses grandes occupations et ses grandes affaires, ne continuât pas à prendre soin de son âme ; et qu'elle envisageoit, par toutes les épreuves où Dieu la faisoit passer, ce qu'elle pourroit devenir sans un tel secours et sans sa protection. Deux choses si fortes, et dont il paroissoit à cette âme que son salut dépendoit, l'inquiétoient souvent ; et ce prélat, qui ne vouloit voir en elle aucune agitation, parce qu'il disoit que cela étoit contraire à l'Esprit de Dieu, lui donnoit toutes ces assurances de temps en temps pour son repos, et avec l'esprit de cette charité dont saint Paul veut que le cœur des pasteurs soit rempli. C'est cette même charité qui l'a tant fait écrire à cette personne, et quelquefois tant de lettres dans le même temps ; parce qu'il regardoit les besoins de cette âme, et que quand il la savoit peinée et dans le trouble, il n'épargnoit ni temps ni peines pour la calmer et pour résoudre ses difficultés : quand elle étoit tranquille, il lui écrivoit moins.

Elle ne peut taire aussi, en concluant cet Avertissement, qu'elle a remarqué en plusieurs occasions que par une inspiration qui lui a toujours paru avoir quelque chose de surnaturel.

ce prélat prévoyoit souvent ses plus grandes peines , et prevoit ses plus grands besoins , lui ayant bien souvent écrit des choses pour la préparer ou à des peines intérieures , ou à des épreuves du saint Epoux ; et souvent dans le temps qu'elle lui écrivoit ses peines , elle en recevoit une lettre où tous les avis et toutes les instructions dont elle avoit besoin étoient expliqués. Quand il arrivoit à cette personne de lui marquer son étonnement de ce qu'il avoit ainsi connu ses dispositions , il lui disoit : « Ma Fille , je ne sais comment cela s'est fait ; le saint » Epoux m'a mis au cœur de vous instruire , de vous soutenir , » ou de vous consoler sur cela : je l'ai fait en lui obéissant ; je » n'en sais pas davantage , sinon que comme je demande tous » les jours à Dieu les lumières qui me sont nécessaires pour les » âmes dont il me charge , je m'appuie tellement sur son bras » tout-puissant , que je n'agis que par son mouvement. »

Cette personne se croit obligée , pour un plus grand éclaircissement , d'avertir que si l'on trouve dans quelques lettres quelque chose qui arrête l'esprit sur des matières ou obscures , ou délicates , ou intérieures , qu'on lise avec patience les lettres qui suivent celles qui ont arrêté l'esprit ; on trouvera l'explication et le dénouement de tout ; ce saint prélat n'ayant rien laissé sans éclaircissement , lorsqu'il écrivoit ensuite à cette personne , comme on le connoitra aisément en lisant ces lettres avec attention

Il ne faut pas être étonné s'il y a plusieurs lettres où le lieu et le jour du mois ne sont pas marqués à la date : quelquefois ce saint prélat l'oublioit quand il étoit pressé , ou bien souvent c'est qu'il écrivoit à cette personne quand elle étoit près de lui faisant ses retraites , et souvent même avant ou après lui avoir parlé.

---

# LETTRES

A LA SŒUR CORNUAU DE SAINT-BÉNIGNE.

---

## LETTRE PREMIÈRE.

Sur la crainte qu'elle avoit d'avoir oublié quelque chose dans sa confession générale, et la manière dont elle devoit lire les vies des saints.

**V**IVEZ en repos, ma Fille, après m'avoir exposé vos peines secrètes. Remédier à toutes en particulier, c'est une entreprise impossible. Il faut tout trancher par l'abandon envers Dieu, et l'obéissance envers ses ministres. *Qui vous écoute, m'écoute*<sup>1</sup>. Oubliez ce que vous avez oublié : soit que Dieu vous réveille et vous relève, soit qu'il vous tienne comme un animal devant lui et devant moi, dites-lui avec David : *Je suis toujours avec vous*<sup>2</sup>.

Vous ne vous trompez pas de croire qu'il y a beaucoup de choses dans la vie des saints, que l'on y a mises avec peu de choix ; mais vous pourriez vous tromper, et en trouver basses quelques-unes, où il y a un trait secret de Dieu, qui les relève. On n'est pas obligé à tout croire ; mais il est bon de laisser passer ce qui choque, en prenant soigneusement ce qui édifie. *Eprouvez tout*, dit saint Paul<sup>3</sup>, *et retenez ce qui est bon*.

Quand Dieu me donnera quelque chose sur les su-

<sup>1</sup> Luc. x. 16. — <sup>2</sup> Ps. LXXII. 23. — <sup>3</sup> I. Thess. v. 21.

jets que vous me marquez, je vous le donnerai de même, comme venant de cette source : en attendant, je vous assure qu'ayant soumis vos dispositions au jugement de celui qui vous tient la place de Dieu sur la terre, vous devez, en attendant la résolution, approcher de lui sans hésiter, avec la même liberté et confiance. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 2 mai 1686.

## LETTRE II.

Sur la meilleure manière de faire l'oraison ; les règles qu'on doit suivre à l'égard du prochain ; le dégagement des créatures, et la modération dans les pratiques extérieures.

POUR commencer, ma Fille, par vos demandes sur l'oraison, il me faudroit un loisir que je n'ai pu trouver pour y répondre exactement ; il faudroit même auparavant avoir su de vous certaines choses, qui ne se peuvent guère éclaircir que par une conférence. Néanmoins, pour ne vous pas laisser tout-à-fait en suspens, je vous dirai qu'il me paroît dans la dévotion d'à présent un défaut sensible : c'est qu'on parle trop de son oraison et de son état. Au lieu de tant demander les degrés d'oraison, il faudroit, sans tant de réflexions, faire simplement l'oraison selon que Dieu le donne, sans se tourmenter à discourir dessus.

Je ne vois rien qui m'apprenne qu'on soit toujours en même état, ni qu'on ait une manière d'oraison fixe. Le Saint-Esprit jette les âmes tantôt en bas, tantôt en

haut. Tantôt il semble les porter à la perfection, tantôt les réduire, et comme les rappeler au commencement. Il n'y a qu'à se conformer, dans ces changements, à la disposition où il nous met, et en tout suivre son attrait.

Quand les considérations se présentent, il faut les prendre, pourvu qu'elles soient bonnes : quand, sans tant de réflexions, on est pris comme soudainement d'une vérité, il faut y attacher son cœur, prendre de bonnes résolutions pour en venir à la pratique, et surtout beaucoup prier Dieu, qui nous les inspire, de nous en donner l'accomplissement.

Je trouve ordinairement beaucoup de foiblesse à tant distinguer l'essence et les attributs de Dieu : on est bien éloigné des vues simples, quand on fonde son oraison sur ces distinctions. En un mot, tout ce qui unit à Dieu, tout ce qui fait qu'on le goûte, qu'on se plaît en lui, et qu'on se repose en lui, qu'on se réjouit de sa gloire et de sa félicité, et qu'on l'aime si purement qu'on en fait la sienne, et que non content des discours, ni des pensées, ni des affections, ni des résolutions, on en vient solidement à la pratique de se détacher de soi-même et des créatures ; tout cela est bon, tout cela est la vraie oraison.

Il faut surtout observer de ne pas tourmenter sa tête, ni même de ne pas trop exciter son cœur, mais de prendre ce qui se présente à la vue de l'âme ; et sans ces efforts violents, qui sont plus imaginaires que véritables et fonciers, se laisser doucement attirer à Dieu. S'il reste quelque goût sensible, on peut le prendre comme en passant et sans s'en repaître ; et aussi, sans le rejeter avec tant d'effort, le laisser couler, et

s'écouler soi-même en Dieu et en son éternelle vérité par le fond de l'âme, aimant Dieu et non pas le goût qu'on en a, sa vérité et non pas le plaisir qu'elle nous donne.

Lorsqu'on dit qu'on est sans actes, il faut bien prendre garde à ce qu'on entend par actes; car assurément quand on parle ainsi, le plus souvent on ne sait ce qu'on dit. Tout cela, ma Fille, doit être éclairci de vive voix, et seroit trop long à écrire. Au surplus, suivez, sans hésiter, la voie que Dieu vous ouvre: ne souhaitez pas un plus haut degré d'oraison pour être plus unie à Dieu; mais souhaitez d'être unie de plus en plus à Dieu, et qu'il vous possède et vous occupe; et que vous soyez autant à lui par votre consentement, que vous êtes à lui par le droit suprême qu'il a sur vous par la création et par la rédemption.

A l'égard des créatures, je vous donne pour règle assurée de n'avoir égard au prochain, que pour éviter de le mal édifier: du reste, qu'il pense ou ne pense pas, cela vous doit être indifférent par rapport à vous; quoique vous deviez souhaiter, par rapport à lui, qu'il pense bien. Un des moyens dont Dieu se sert pour nous détacher de la créature, c'est de nous y faire éprouver toute autre chose que ce que nous souhaitons et voudrions y trouver; afin que, par ces expériences de la créature, nous rompions tout attachement avec elle, et que nous nous rejetions en plein abandon vers celui qui est toute bonté, toute sagesse, toute justice, toute perfection. *Amen, amen*

En voilà assez, quant à présent: voilà le plus important; le reste ne se peut traiter que dans une conversation, sous les yeux de Dieu. J'ajouterai seule-

ment qu'il y a souvent beaucoup d'illusion à multiplier les pratiques extérieures : il y faut garder de certaines bornes qu'il n'est pas aisé de donner ; et il me semble en général que vous y donnez un peu trop : c'est de quoi il faudra parler plus à fond.

Contentez-vous des communions que vous faites ; n'ajoutez point d'austérités à celles que j'ai approuvées. Ne faites point de vœux nouveaux, que je ne les aie bien examinés. Je prie Dieu qu'il soit avec vous : je n'ai rien trouvé que de bien dans votre retraite ; je ferai réflexion sur la fin. Au reste, comme je vois que vous écrivez les oraisons que vous faites, afin que j'en juge, je l'approuve pour cette fois ; mais je ne crois pas qu'il faille s'occuper de son oraison, jusqu'à l'écrire. Il est bon d'écrire les principales résolutions pour s'en souvenir, et les motifs principaux dont on est touché, quand on voit qu'en les relisant le sentiment s'en renouvelle : mais je conseille de laisser passer ce qui est passé ; de peur de croire que ce qu'on a pensé mérite d'être écrit, si ce n'est pour le soumettre à la censure, s'il étoit suspect ; et du reste prier beaucoup, comme disoit saint Antoine<sup>1</sup>, sans songer qu'on prie. La simplicité de cœur, la droiture de cœur, ce qui fait l'homme simple et droit devant Dieu, c'est ce qu'il faut désirer d'entendre, pour s'y conformer de tout son cœur. *Amen, amen.*

Je ne puis encore déterminer le temps de ma visite : il faut attendre que j'aie vidé beaucoup d'affaires, qui m'empêcheroient de la faire avec le repos et l'attention que je veux y apporter.

De Meaux, ce 19 septembre 1686.

<sup>1</sup> *Apud Cass. Collat. ix, de Orat. c. 31.*

## LETTRE III.

Il lui donne des avis sur les pratiques extérieures, modère son empressément pour faire des vœux, et lui trace des règles de perfection.

J'AI vu et j'ai approuvé, ma Fille, toutes les pratiques que vous me marquez : il n'en est pas de même des demandes, dont je veux prendre une connoissance particulière avant que de rien permettre. Il ne faut pas se laisser aller à des pratiques extraordinaires, dans lesquelles la perfection ne consiste pas ; mais faire chaque chose en union avec Dieu par Jésus-Christ.

Sur votre confession, vous priez Dieu qu'il vous pardonne ; et afin de recevoir ses lumières, vous lirez attentivement le chapitre XII de saint Jean, avec un profond étonnement sur l'incrédulité du monde, et sur l'inutilité de la foi dans un si grand nombre de chrétiens. Et en vous en faisant l'application à vous-même, appliquez-vous aussi avec attention au règne de Jésus-Christ et à son triomphe. Parfumez ses pieds et sa tête, et priez-le de vous faire entendre quels parfums vous y devez employer. Mandez-moi à votre grand loisir ce que cette lecture aura produit ; elle fait trembler, elle console, elle fait je ne sais quoi dans certains cœurs qui ne se peut bien exprimer ; et un mélange si simple de tant de divers sentiments, qu'on s'y perd.

Je reçois les deux petits vœux : pour le dernier, je



ne puis aller si vite que vous souhaitez ; outre qu'il y a dans le vôtre quelque chose qu'il faut expliquer plus distinctement, pour ne point causer dans la suite, quand il les faudroit faire, des embarras inutiles. Attendez donc jusqu'à mon retour, et ne faites rien précipitamment. Les empressements intérieurs, quelque violents qu'ils soient, sont sujets à cette règle de saint Paul : *Eprouvez tout, retenez le bien*<sup>1</sup>. Pratiquez cependant toutes les choses que vous y avez marquées, comme si vous y étiez astreinte par vœu.

Vous me demandez quelques règles de perfection ; en voici deux de saint Paul : *Que chacun, dit-il, ne regarde pas ce qui lui convient, mais ce qui convient aux autres*<sup>2</sup>. Si on observe exactement ce principe de saint Paul, on ne donnera jamais rien à son humeur et à sa propre satisfaction ; mais dans tout ce qu'on dira et dans tout ce que l'on fera, on aura égard à ce qui peut calmer, éclairer et édifier les autres. Soutenez-vous dans cette pratique par ce mot du même apôtre : *Jésus-Christ ne s'est point plu en lui-même*<sup>3</sup>.

La seconde pratique du même saint Paul est dans ces paroles : *Celui qui s'estime quelque chose, n'étant rien, se trompe lui-même*<sup>4</sup>. Le fruit de ce précepte est non-seulement de ne s'offenser de rien, car celui qui s'offense se croit sans doute quelque chose ; mais il doit se considérer comme un pur néant, à qui ni Dieu ni la créature ne doivent rien, si ce n'est de justes supplices ; et se tenir toujours en état de recevoir tout par une pure et gratuite libéralité, et par une continuelle et miséricordieuse création. Essayez-vous sur ces deux pratiques qui enferment toutes les autres, et qui sont

<sup>1</sup> I. *Thess.* v. 21. — <sup>2</sup> *Philip.* II. 4. — <sup>3</sup> *Rom.* xv. 3. — <sup>4</sup> *Gal.* vi. 3.

le comble de la perfection. Priez Dieu, ma Fille, qu'il me les fasse entendre et pratiquer moi-même qui vous les propose. Jésus-Christ soit avec vous : Jésus vous soit Emmanuel, Dieu avec vous. *Amen, amen.*

N'hésitez point à m'écrire sur les affaires de la maison. Celle de M. N<sup>\*\*\*</sup> est accommodée : son humilité l'a fait céder à mes raisons et à mes prières

A Meaux, ce 2 novembre 1686.

## LETTRE IV.

Sur les austérités, le désir de la vie religieuse, et les avantages de la maladie.

IL n'y a point à hésiter, ma Fille, non-seulement à manger gras pendant le carême, mais encore à rompre le jeûne : l'état de votre santé le demande, et je vous l'ordonne, après que vous en aurez, par respect, demandé la permission à votre curé. Ces fluxions survenues vous obligent à vous modérer sur les austérités, après même que votre santé sera rétablie : car outre qu'il est vraisemblable qu'elles y ont pu contribuer, c'est assez qu'on le croie ; et il vaut bien mieux surseoir aux austérités, que d'indisposer la communauté contre vous. Ce n'est pas que j'approuve la curieuse recherche qu'on a faite de ce qui étoit dans votre cellule ; mais il ne faut pas laisser de garder de justes mesures sur tout cela.

Autant que je loue le désir pressant qui vous attire à la religion, autant je crains de vous amuser par des pensées et des agitations inutiles. Vous vous trompez

bien, quand vous croyez que vous trouveriez dans la religion la liberté que vous souhaitez, pour vous abandonner aux mouvements qui vous pressent. Chaque état a ses contraintes; et celui de la religion en a que vous n'avez pas expérimentées, mais qui ne sont guère moins pénibles que celles dont vous vous plaignez. Le tout est de savoir s'abandonner à Dieu en pure foi, et s'élever au-dessus des captivités où il permet que nous soyons à l'extérieur. *Où est l'Esprit du Seigneur, là se trouve la liberté*<sup>1</sup> véritable. Je ne veux donc pas que vous vous occupiez l'esprit de cette pensée de religion, sans pourtant vous exclure d'embrasser ce saint état, dans les occasions que la divine Providence me fera connoître.

Pour ce qui regarde votre conscience et votre intérieur, il faut attendre que je sois à Meaux plus en liberté de m'y appliquer, et d'écouter le Saint-Esprit sur votre sujet.

Dites à ma sœur N<sup>ooo</sup> que le vrai temps d'expier ses péchés et de goûter la grâce du pardon, est celui de la maladie; pendant que cette épine nous perce et nous pénètre, que la main de Dieu est sur nous, et qu'il nous impose lui-même notre pénitence, selon la mesure de son infinie miséricorde. Récitez-lui à genoux auprès de son lit, dans cet esprit, le psaume xxxi, et dites-lui ce que Dieu vous inspirera pour la consoler, pendant qu'elle ne se peut dire à elle-même tout ce qu'elle voudroit bien. Je prie Dieu qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 10 mars 1687.

<sup>1</sup> II. Cor. III. 17.

## LETTRE V.

Il lui donne pour sujets d'oraison la miséricorde et la toute-puissance de Dieu, et explique comment il faut le louer dans toutes les créatures.

J'AURAI soin, ma Fille, de vous envoyer le livre que vous me demandez ; je souhaite que vous y trouviez votre nourriture. Marchez en humilité et en confiance. Employez quinze jours durant, un des quarts d'heure de votre oraison, sur ces paroles de David : *Deus meus, misericordia mea*<sup>1</sup> : « Mon Dieu, ma » miséricorde ; » à quoi il ajoute : *Misericordia mea et refugium meum*<sup>2</sup> : « Mon Dieu, ma miséricorde et » mon refuge. » Ma vue est que vous fassiez attention que Dieu n'est pas seulement miséricordieux, mais qu'il est tout miséricorde, et même miséricorde par rapport à nous. Ma miséricorde et mon refuge ; ce qui fait qu'on s'abandonne à lui sans réserve, et qu'on ne veut s'appuyer que sur lui comme sur le Dieu de miséricorde, ni chercher ailleurs son refuge.

Cette quinzaine achevée, pareille pratique sur ces paroles du cantique de la sainte Vierge : *Respexit humilitatem ancillæ suæ*<sup>3</sup> : « Il a regardé la bassesse de sa » servante, » par pure miséricorde. Mais une miséricorde infinie, qui avec cela est toute-puissante, que ne peut-elle pas ? C'est pourquoi elle ajoute : *Fecit mihi magna qui potens est* : « Celui qui est tout-puis- » sant, le seul puissant, » comme dit l'apôtre<sup>4</sup> : car

<sup>1</sup> Ps. LVIII. 18. — <sup>2</sup> Ps. CXLIII. 2. — <sup>3</sup> Luc. v. 48. — <sup>4</sup> I. Tim. VI. 15.

nul autre n'est puissant que Dieu ; tout le reste n'est qu'impuissance : tout est impossible à la créature , tout est possible à Dieu. Celui donc qui est souverainement puissant a fait en moi selon sa puissance , et il y a fait par conséquent de grandes choses. Il n'y a de grand que ce qu'il fait. Ce que Dieu a fait de grand en la sainte Vierge , est d'avoir fait Jésus-Christ en elle et d'elle, et de l'avoir fait tout ensemble la plus grande et la plus humble de toutes les créatures.

Ces deux considérations sont très-bien liées ensemble ; car tout cela est un ouvrage de toute puissance , et un ouvrage de miséricorde. Il n'y a donc qu'à s'abandonner à Dieu , afin qu'il fasse en nous selon sa puissance et selon sa miséricorde , et ensuite lui être fidèle : mais c'est encore lui qui le donne , et en cela consiste sa grande puissance et sa grande miséricorde. Je ne veux point que vous vous inquiétiez si vous passez le quart d'heure entier sur ces deux versets ; il me suffit que vous le souhaitiez et que vous le commenciez , laissant à Dieu le surplus.

Le sujet de votre retraite pourra être de considérer la beauté des œuvres de Dieu dans les sept jours de la création , dans le cantique *Benedicite* , et dans le psaume *Laudate Dominum de cœlis*. Considérez ce que Dieu a fait pour l'homme , et qu'il a fait l'homme un abrégé de son grand ouvrage ; et désirez de le louer dans toutes les créatures et pour toutes les créatures , en faisant un bon usage d'elles toutes , et les sanctifiant par cet usage , afin que Dieu y soit glorifié. Bon usage de la lumière et des ténèbres ; bon usage de la pluie et du beau temps ; bon usage de la sérénité et des tempêtes ; bon usage du feu et de la glace : bon usage de tout ce

qui est, et à plus forte raison bon usage de soi-même ; bon usage de ses yeux, de ses oreilles, de sa langue, de sa bouche, de ses mains, de ses pieds et de tout son corps ; et à plus forte raison encore, bon usage de son âme, de son intelligence où est la véritable lumière, de sa volonté où doit être le feu immortel, pur et céleste de l'amour de Dieu.

Jamais il ne faut donc s'impatienter, quelque mal qui nous arrive par la créature, quelle qu'elle soit, ni par le froid ni par le chaud, ni par aucune autre chose ; parce que ce seroit s'impatienter contre Dieu même, dont chaque créature fait la volonté : comme dit David : « Le feu, la grêle, la neige, la glace, le souffle » des vents et des tempêtes, tout cela accomplit sa part de son rôle<sup>1</sup>. » Accomplissons-la donc aussi, et soyons-lui fidèles, étant injuste que notre liberté ne nous serve qu'à nous affranchir de ses lois, elle qui nous est donnée et qui a été faite, non pour se retirer de cet ordre, mais pour s'y ranger et s'y soumettre volontairement.

Vous voyez tout cela en Jésus-Christ, dont la nourriture a été en tout et partout de faire la volonté de son Père<sup>2</sup>, afin de sanctifier ainsi toute la nature. Je ne parle point du détail que le Saint-Esprit vous fera trouver. Jésus-Christ soit avec vous, ma Fille ; je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 2 juin 1687.

<sup>1</sup> Ps. CXLVIII. 8. — <sup>2</sup> Joan. IV. 34.

## LETTRE VI.

De quelle manière elle devoit se conduire dans la visite prochaine , à l'égard des charges , et dans ses peines.

POUR répondre à vos deux lettres , je vous dirai , ma Fille , premièrement , au sujet de la visite , que vous devez dire sincèrement à votre supérieur les défauts communs où vous croirez qu'il pourra mettre utilement la main.... Pour ce qui regarde les supérieures , surtout en ce qui les pourroit commettre ensemble , vous me le réserverez.

Ne demandez point à vous défaire des charges que vous avez : laissez-vous les ôter avec humilité et sans dire un mot ; et demeurez-y de même , si l'obéissance le veut. Tel est l'ordre de Dieu. Je vous permets cependant , si l'on vous dépose de l'emploi où vous êtes , de demander d'être sacristine , pour l'amour du céleste Epoux ; mais sans empressement. Ne songez qu'à entretenir l'union des supérieures , quoi qu'il en puisse arriver contre vous. Rien ne vous oblige à vous ouvrir sur votre intérieur dans la visite ; il y auroit même du péril à le faire sur certaines choses : abandonnez-vous à Dieu. Je vous défends de rien entreprendre sur votre désir pour la religion , sans mon ordre exprès. Attendez en paix la volonté de Dieu.

Quant à vos dispositions et aux grâces que vous recevez , je n'y trouve rien de suspect , et vous pouvez marcher en confiance dans cette voie. Les miséricordes de Dieu sont inexplicables , et infiniment au-

dessus de ce que nous pouvons en penser. Faites tout le bien que vous pourrez à tout le monde ; mais n'attendez de récompense ni de reconnoissance que de Dieu seul. Toutes les fois que la peine dont vous m'écrivez, reviendra, ayez recours au même remède : songez à l'état tranquille où étoit saint Jean sur cette divine poitrine du Sauveur, et au doux repos qu'il y goûta ; songez quelle grâce c'est que d'y être admise : elle ne fut donnée qu'à saint Jean ; et saint Pierre la trouva si grande, que, voulant tirer un secret du sein de Jésus, il n'osa en parler lui-même ; mais il engagea saint Jean à le demander par cette sainte familiarité que le Sauveur lui permettoit. Il faudroit donc être un saint Jean en pureté, en bonté, en charité, en douceur, en amour ; mais Jésus se communique à qui il lui plaît, comme il lui plaît<sup>1</sup>. A lui l'empire, à lui la gloire dans tous les siècles. Tout à vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1687.

## LETTRE VII.

Sur la charge de maîtresse des novices ; les desseins de Dieu à l'égard des âmes ; et ce qu'elles doivent faire dans les différents états par où elles passent.

J'AVOIS déjà ouï parler du dessein qu'on avoit sur vous, ma Fille ; et j'avois dit que je ne voulois entrer en rien dans ce détail, mais tout laisser à l'obéissance : c'est le seul parti qu'il y ait à prendre.

<sup>1</sup> Apoc. 1. 6.



Il est juste, pour le bien même de vos novices, qu'on leur fasse sentir qu'on ne disposera de ce qui les touche qu'avec vous. Je suis persuadé que madame votre supérieure en usera ainsi, et vous soutiendra dans un emploi si laborieux et si important. La difficulté ne vous rebutera point si vous songez à cette parole de saint Paul <sup>1</sup> : *Je puis tout en celui qui me fortifie*. C'est dans l'accomplissement de la volonté de Dieu qu'il faut chercher le remède de toutes ses peines, et particulièrement de celles qui vous viennent pour l'avoir suivie. Obéissez donc par amour; et offrez-vous à Dieu pour faire sa volonté en union avec Jésus-Christ, qui a dit, comme dit saint Paul <sup>2</sup>, en venant au monde, *qu'il venoit pour accomplir la volonté de Dieu*.

Voilà l'écrit que vous m'avez demandé : vous y trouverez de quoi vous soutenir dans votre emploi, et de quoi vous instruire dans la conduite des âmes qui sont soumises à vos soins, et même de la vôtre, en voyant les différents états où Dieu peut les mettre, et où il les met en effet. En appliquant aux autres ce qui leur convient, appliquez-vous aussi à vous-même ce qui peut vous convenir.

Il y a des âmes qui portent dans leur état une expérience réelle et sensible de la dépendance où nous sommes à l'égard de Dieu; de telles âmes se voient à chaque moment en état que leur volonté leur échappe, et toujours prêtes à tomber, ou de consentement ou même par effet, dans des péchés où les plus grands pécheurs tombent à peine; et quoique d'un côté elles ressentent des ardeurs et des transports inexplicables causés par l'amour de Dieu, elles sont sujettes à des

<sup>1</sup> *Philip. iv. 13.* — <sup>2</sup> *Hebr. x. 7.*

retours terribles , et se sentent souvent disposées envers le prochain , d'une manière qui leur fait croire qu'elles ne peuvent en même temps avoir l'amour de Dieu , à cause de l'incompatibilité de cet amour , qui adoucit tout , avec la disposition d'aigreur où elles se sentent , à laquelle à chaque moment elles croient être prêtes à consentir , ou même y consentir en effet.

Le dessein de Dieu sur de telles âmes est de les tenir attachées à lui par un entier et perpétuel abandon à ses volontés ; de même qu'une personne qui se verroit toujours prête à tomber dans un précipice , ou un abîme affreux , sans une main qui la soutiendrait , s'attache d'autant plus à cette main , qu'elle voit que pour peu qu'elle en soit abandonnée elle périt. Ainsi en est-il de la main de Dieu à l'égard de ces âmes : car elles doivent croire par la foi , et ressentir par expérience , qu'il n'en est pas de l'effet de la grâce comme d'une maison , qui , étant une fois bâtie par son architecte , se soutient sans son secours ; mais comme de la lumière , qui ne dure pas toute seule comme d'elle-même dans l'air ; pour y avoir été une fois introduite par le soleil , mais qui y doit être continuellement entretenue : en sorte que l'âme pieuse et justifiée n'a pas été faite une fois juste pour durer comme d'elle-même dans cet état , mais qu'elle est à chaque moment faite juste et défendue contre le règne du péché ; si bien que tout son secours est dans cette main invisible qui la soutient de moment en moment , et ne cesse de la prévenir par ses grâces , et de la remplir à chaque instant de l'esprit de sainteté et de justice.

De telles âmes sont portées à faire tous les jours de nouveaux efforts pour détruire en elles le péché et

leurs inclinations perverses, et elles voudroient se mettre en pièces, et, pour ainsi dire, se déchiqeter par des austérités et des disciplines jusqu'à se donner la mort, et ne cessent de demander qu'on leur fasse faire quelque chose pour déraciner leurs mauvaises inclinations ; et il ne leur est donné d'autres secours contre leur malignité, que ce simple et pur abandon, de moment en moment, à la main de Dieu qui les soutient ; se tenant uniquement à elle, et lui remettant leur volonté et leur salut comme un bien qu'elles ne peuvent et ne veulent tenir que de sa seule, très-pure et très-gratuite miséricorde.

Quant aux austérités que de telles âmes veulent faire, cela vient en elles de deux principes : l'un qui les fait entrer dans le zèle de la justice de Dieu pour détruire le péché, et le punir en elles-mêmes comme il le mérite : ce qui est très-bon, mais qui doit être modéré ; parce que pour le punir selon son mérite, il ne faudroit rien moins que l'enfer. L'autre principe, c'est que l'âme qui sent sa prodigieuse foiblesse, et se sent comme accablée de tentations, voudroit toujours faire quelque nouvel effort, et pratiquer quelques remèdes pour s'en délivrer : et cela le plus souvent n'est autre chose que l'amour-propre, qui voudroit se pouvoir dire à lui-même : Je fais ceci et cela, et qui veut se persuader qu'en faisant ceci, cela, ce vœu, ces prières, ces mortifications, elle viendra à bout d'elle-même. Tout cela n'est d'ordinaire qu'une illusion, qui est capable de porter les âmes dans de terribles excès, jusqu'à ruiner leur santé, et à se renverser la tête, sans avancer davantage : au contraire, elles s'embarrassent de plus en plus elles-mêmes ; au lieu

que leur seul et vrai remède est ce simple et parfait abandon de l'âme à Dieu, cet attachement à son soutien, et un écoulement de tout elle-même pour se livrer à l'amour qui la presse.

Ce n'est pas qu'elle ne doive faire des austérités avec discrétion et de bons avis : mais c'est que ce n'est pas en cela qu'elle doit mettre son espérance, mais en Dieu seul et en Jésus-Christ, qui a dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*<sup>1</sup> ; et encore : *Ma grâce vous suffit*<sup>2</sup>. En user autrement, c'est faire comme un malade, qui, sentant bien qu'il lui faut faire quelque chose pour se guérir, fait tout ce qui lui vient dans la tête ; tantôt une chose, tantôt une autre, se déchire par des saignées, s'échauffe par des médecines, ne fait que s'épuiser sous prétexte qu'il faut faire quelque chose : sans songer que ce quelque chose qu'il faut faire, est peut-être un remède simple, et qui semble de moindre appareil, mais qui néanmoins contient en soi la vertu de tous les remèdes, et qui seul peut la soutenir à chaque moment. Une telle âme ne doit point attaquer directement chacune de ses tentations et de ses foiblesses ; car elle ne feroit que les irriter par la contrariété, et s'échauffer l'imagination en renouvelant les pensées qui la troublent, et lui excitent de mauvais désirs. Il faut proposer à cette âme un remède plus simple, qui fortifie le principe de la vie ; et ce remède, dans la vie spirituelle, est de s'unir continuellement à Dieu par les moyens que je viens de dire.

De telles âmes doivent être fort composées à l'extérieur envers le prochain, sans se rien permettre qui

<sup>1</sup> *Joan. xv. 5.* — <sup>2</sup> *II: Cor. xii. 9.*

le choque , et s'imposant cette règle de saint Paul <sup>1</sup> : « Qu'un chacun de vous ne regarde pas ce qui lui vient , mais ce qui convient aux autres. » Si vous donnez un conseil , que ce ne soit pas pour étaler votre prudence , mais pour être utile au prochain , ne disant ni plus ni moins qu'il ne faut pour cet effet : si on vous choque , ou taisez-vous ; ou s'il faut parler pour ne pas trop faire la dédaigneuse , que ce soit non pour vous contenter , mais pour calmer celui qui vous offense , sans ajouter rien au-delà ; et enfin agissant envers le prochain de telle manière , qu'oubliant que vous avez une humeur , et toute pensée de vous satisfaire vous-même , vous ne songiez qu'à vous mettre à la place du prochain , pour faire et dire ce qui lui convient.

De telles âmes doivent aussi être fort obéissantes et fort dociles. S'il leur arrive néanmoins de manquer en toutes les choses que l'on vient de leur dire , elles ne doivent pas pour cela se décourager ; encore moins changer de conduite , comme si celle qu'on leur donne étoit mauvaise ou foible ou suspecte : car , premièrement , le contraire est certain ; secondement , on ne leur prescrit ce régime qu'à cause que Dieu déclare lui-même par des indications manifestes , qu'il ne laisse point d'autres secours à de telles âmes : ainsi elles doivent toujours rentrer dans la même voie , se rejetant sans cesse et sans fin entre les bras de Dieu par cet abandon à sa conduite , et se livrant à son amour qui les poursuit. Autrement la tentation , qui ne demande qu'à les retirer de la voie de Dieu , les auroit bientôt gagnées.

<sup>1</sup> *Philip.* II. 4

Ces âmes doivent beaucoup modérer leur activité et vivacité naturelle, avec toute l'inquiétude qui l'accompagne, et la tourner peu à peu en une action tranquille, mais forte et persévérante ; se proposant toujours le dessein d'en venir à cet état, et s'abandonnant à Dieu pour qu'il les mette dans le milieu, entre l'inquiétude et la nonchalance : chose impossible à l'homme sans un secours perpétuel et particulier de Dieu, sans quoi l'on donne infailliblement dans l'un de ces deux écueils.

« Jésus-Christ nous a été donné de Dieu pour être  
 » notre sagesse, notre justice, notre sanctification et  
 » notre rédemption ; afin, comme il est écrit, que  
 » celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur<sup>1</sup>. »

A Germigny, ce 22 octobre 1687.

## LETTRE VIII.

Sur le mystère de la prédestination.

QUOIQ'IL ne convienne guere, principalement à votre sexe, de sonder le secret de la prédestination, il est bon que vous sachiez, ma Fille, ce qu'il en faut croire pour fonder l'humilité et la confiance chrétienne.

*Il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus*, dit Jésus-Christ<sup>2</sup>. Tous ceux qui sont appelés peuvent venir s'ils veulent : le libre arbitre leur est donné pour cela, et la grâce est destinée à vaincre leur résistance et à

<sup>1</sup> I. Cor. I. 30 31. — <sup>2</sup> Matth. xxiii. 14.

soutenir leur foiblesse : s'ils ne viennent pas, ils n'ont à l'imputer qu'à eux-mêmes ; mais s'ils viennent, c'est qu'ils ont reçu une touche particulière de Dieu, qui leur inspire un si bon usage de leur liberté. Ils doivent donc leur fidélité à une bonté spéciale, qui les oblige à une reconnaissance infinie, et leur apprend à s'humilier, en disant : « Qu'as-tu que tu n'aies pas » reçu ; et si tu l'as reçu, de quoi peux-tu te glorifier ? »

Tout ce que Dieu fait dans le temps, il le prévoit, il le prédestine de toute éternité ; ainsi de toute éternité il a prévu et prédestiné tous les moyens particuliers par lesquels il devoit inspirer à ses fidèles leur fidélité, leur obéissance, leur persévérance. Voilà ce que c'est que la prédestination.

Le fruit de cette doctrine est de mettre notre volonté et notre liberté entre les mains de Dieu, de le prier de la diriger de manière qu'elle ne s'égaré jamais, de lui rendre grâces de tout le bien qu'elle fait, et de croire que Dieu l'opère en elle sans l'affoiblir ni la détruire ; mais au contraire en l'élevant et la fortifiant ; et en lui donnant le bon usage d'elle-même, qui est de tous les biens le plus désirable.

Dieu est l'auteur de tout le bien que nous faisons ; c'est lui qui l'accomplit, comme c'est lui qui le commence. Son Saint-Esprit forme en nos cœurs les prières qu'il veut exaucer. Il a prévu et prédestiné tout cela : la prédestination n'est autre chose. Il faut croire avec tout cela que nul ne périt, nul n'est réprouvé, nul n'est délaissé de Dieu ni de son secours, que par sa faute. Si le raisonnement humain trouve ici de la

<sup>1</sup> I. Cor. iv. 7.

difficulté, et ne peut pas concilier toutes les parties de cette sainte et inviolable doctrine, la foi ne doit pas laisser de tout concilier, en attendant que Dieu nous fasse tout voir dans la source.

Quand vous dites tous les jours : Délivrez-nous du mal ; vous en voulez tellement être délivrée, que vous n'y retombiez jamais : vous croyez donc que Dieu a des moyens certains pour prévenir toutes vos chutes : vous le priez d'en user ; et lorsqu'il vous exauce, il ne fait qu'exécuter ce qu'il a prédestiné avant tous les temps.

Ce n'est donc pas à celui qui veut, ni à celui qui court, qu'il faut attribuer le salut, mais à Dieu qui exerce sa miséricorde<sup>1</sup> ; c'est-à-dire, que ni leur course ni leur volonté ne sont la première cause, et encore moins la seule cause de leur salut : mais la grâce qui les prévient, qui les accompagne, et qui les fortifie jusqu'à la fin, laquelle néanmoins n'agit pas seule, car il faut lui être fidèle ; et pour cet effet elle nous donne de coopérer avec elle, afin de pouvoir dire avec saint Paul : *Non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi*<sup>2</sup>.

Pour nous donner cette grâce, et *recueillir les enfants de Dieu dispersés par tout le monde*, dit saint Jean<sup>3</sup>, Dieu a envoyé son Fils dans le temps qu'il avoit résolu. Il n'est pas venu au commencement ; car il falloit que l'homme, qui est le malade, connût son mal ; puisque le commencement de la guérison est de le connoître, de s'humilier et de désirer le Médecin. C'est pourquoi ce grand Médecin des âmes a été promis dès le commencement, afin qu'on le pût désirer,

<sup>1</sup> Rom. ix. 16. — <sup>2</sup> I. Cor. xv. 10. — <sup>3</sup> Joan. xi. 52.



et que tous ceux qui l'ont désiré, et qui ont vu son jour avec Abraham <sup>1</sup>, fussent sauvés. Quant à ceux qui ne l'ont ni désiré ni connu, Dieu les a laissés aller dans leurs voies <sup>2</sup>, et ils sont morts dans le péché et dans la damnation d'Adam. La rigoureuse justice que Dieu leur a faite, a obligé à une éternelle reconnoissance ceux sur qui il a exercé sa miséricorde.

Il ne faut pas s'agiter sur le grand nombre de ceux qui ont péri dans les siècles qui ont précédé Jésus-Christ ; il nous suffit de savoir que Dieu ne s'est jamais laissé sans témoignage <sup>3</sup>. Saint Pierre nous fait connoître que tous ceux qui ont été noyés dans le déluge ne sont pas damnés éternellement <sup>4</sup>. Et quoique ce passage soit obscur, il nous est permis de croire que plusieurs se sont repentis en se noyant, et que Dieu les a réservés dans le purgatoire à la miséricorde de Jésus-Christ, lorsqu'il est descendu aux lieux souterrains où les âmes étoient captives.

En général, c'est à nous à profiter du remède que Jésus-Christ nous a apporté, et non pas à nous tourmenter de ce que deviennent ceux qui, pour quelque cause que ce soit, n'en usent pas : comme dans un grand hôpital et dans une grande salle de malades, celui-là seroit insensé qui, voyant venir à lui le médecin avec un remède infailible, au lieu de le recevoir et d'en profiter, se tourmenteroit à lui demander ce qu'il voudroit faire des autres malades, tout prêt à le renvoyer s'il refusoit de l'éclaircir sur ce point ; il en seroit de même de nous.

Toute la doctrine de la prédestination et de la grâce

*Joan.* VIII. 56. — <sup>2</sup> *Act.* XIV. 15. — <sup>3</sup> *Ibid.* XIV. 16 ; XVII. 27, 28.  
<sup>4</sup> *1. Pet.* III. 18, 19. — <sup>4</sup> *I. Petr.* III. 19, 20.

se réduit en abrégé à ces trois mots du prophète <sup>1</sup> : *La perte est à toi, ô Israël : ton secours et ta délivrance est en moi seul.* Il est ainsi ; et si l'on n'entend pas comment tout cela s'accorde, il nous suffit que Dieu le sache, et il le faut croire humblement. *Mon secret est pour moi, mon secret est pour moi,* dit le prophète Isaïe <sup>2</sup>. Combien plus le secret de Dieu est-il pour lui seul ?

Le secret de la prédestination est proprement le secret du gouvernement intime de Dieu, et il n'y a qu'à s'écrier avec l'apôtre <sup>3</sup> : *O profondeur de la sagesse et de la science de Dieu !*

Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu <sup>4</sup>. Celui qui nous a promis est puissant pour exécuter ce qu'il nous promet <sup>5</sup>. Réjouissez-vous, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner le royaume <sup>6</sup>. Celui qui espère en lui ne sera point confondu <sup>7</sup>.

A Meaux, ce 3 février 1688.

## LETTRE IX.

Sur la réserve dont elle devoit user à l'égard d'un confesseur qui ne la connoit pas à fond ; les pratiques extérieures, et les desseins de Dieu sur elle.

JE laisse à votre discrétion, ma Fille, le choix d'un confesseur. Ce que vous devez prévoir, c'est que

<sup>1</sup> Os. XIII. 9. — <sup>2</sup> Is. XXIV. 16. — <sup>3</sup> Rom. XI. 33. — <sup>4</sup> I. Petr. v. 6. — <sup>5</sup> Rom. IV. 21. — <sup>6</sup> Luc. XII. 32. — <sup>7</sup> Ps. XXIV. 3.

vous ouvrant du fond de votre état à un homme qui ne vous connoît pas bien , vous vous jetterez dans des embarras inexplicables. Tenez-vous donc dans les justes bornes de confesser vos péchés. Vous n'êtes pas obligée de vous confesser de vos peines : vous n'avez qu'à passer outre , quelque grandes qu'elles soient , et quelque péché qui vous y paroisse ; parce que sans vous décider s'il y en a ou non , je vous décide que ce ne sont pas des péchés qui obligent à la confession , pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de vous expliquer davantage , puisque je vous en ai dit le fond , et autant qu'il en faut pour vous mettre en repos : du reste vous n'avez qu'à m'obéir.

Vous en revenez toujours à vouloir que je vous charge de pratiques et de moyens particuliers : ce n'est pas là ce que Dieu demande présentement de vous et de moi : tenez-vous-en à ce que je vous ai prescrit sur ce point. Marchez en foi , en confiance et en abandon. Il ne faut pas tant de discours pour conduire les âmes selon les voies de Dieu. Quand vous m'avez exposé les choses , mon silence même vous assure.

Je vous laisse la liberté , par rapport à votre voyage , de faire ce que vous voudrez ; Dieu pourvoira à ce qui vous sera nécessaire. Ne raisonnez point sur ce qu'il veut de vous : il veut , ma Fille , que vous vous donniez pleinement en proie à son amour qui vous dévore : faites cela , et croyez qu'il ne vous délaissera pas.

A Paris , ce 10 mars 1688.

## LETTRE X.

Quelles sont les meilleures pratiques de dévotion pour se préparer à célébrer les mystères et les fêtes.

QUELQUE longue que soit votre lettre du 12, que j'ai reçue aujourd'hui, elle ne contient rien d'inutile, et vous avez bien fait, ma Fille, de me représenter toutes choses : je profiterai dans le temps de tout ce que vous m'apprenez. Si je ne vous parle plus de vos peines et de vos désirs pour la vie religieuse, c'est que je n'ai rien à vous dire de nouveau sur cela ; et vous devez juger de même de toutes les choses où je garde le silence.

J'ai toujours oublié de vous faire rendre les ports des lettres que je vous adresse pour Jouarre : je veux absolument et sans réplique que vous en fassiez un mémoire exact, afin que je vous les fasse rendre. Je ne vous permets là-dessus aucune réponse, que pour me dire que vous ferez ce que je vous prescris : sinon vous me fâcheriez tout-à-fait, et croyez que je le dis très-sérieusement.

Je vous permets, quand vous aurez quelque lettre de conséquence à m'écrire, d'en prendre le temps sur votre sommeil, à condition que cela n'arrivera pas souvent.

Quant aux pratiques que vous me demandez pour l'Avent, c'est une grande pratique que d'entrer dans l'esprit et la dévotion de l'Eglise et de l'office divin : on ne doit rechercher des pratiques particulières que

quand il y a des raisons particulières de s'y appliquer. Au surplus, il n'y a certainement rien de meilleur que de se conformer à l'intention de l'Eglise. Je serai en esprit avec vous devant le saint Sacrement, la nuit de la Présentation. Je prie Dieu qu'il soit toujours avec vous.

A Meaux, ce 3 novembre 1688.

---

## LETTRE XI.

Sur quelques lectures, et des raisons de s'abstenir de certaines pratiques, quoique très-bonnes.

VOUS pouvez continuer à écrire les passages de saint Augustin, comme vous faites, et la lecture de ses lettres pleines d'onction et de lumière. Je ne devine rien sur le portrait dont vous me parlez : vous pouvez le garder jusqu'à ce que j'en sache davantage, parce que je présume que c'est quelqu'un dont le souvenir vous élève à Dieu.

Je persiste à vous dire que si la communauté n'est pas édifiée de vos veilles, et que vous ne puissiez les faire sans qu'on le sache, il vaut mieux se conformer à l'ordre commun, jusqu'à ce qu'on s'accoutume à ce qu'on pourra vous permettre dans la suite pour des raisons particulières. Ce que vous dites sur l'Évangile, et en général sur la parole de Dieu, vient de Dieu même : j'espère dans peu de jours vous écrire plus amplement sur ce sujet. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 27 décembre 1688.

## LETTRE XII.

Sur l'amusement dans les commerces de dévotion ; et sur le respect rendu à la paroisse.

NE craignez point de vous charger de m'écrire de la part de la communauté, quoique vous ne disiez là que ce que tout le monde saura. J'irai d'une chose à l'autre, et à la fin tout viendra ; je veillerai surtout à ce que vous me mandez. Je suis très-content du billet, et de ce que vous me répondez sur Jouarre.

Quand ma marche pour mes visites sera réglée, je vous en avertirai. Je ne vous commettrai jamais en rien, ma Fille : vos lettres ne me donnent lieu que de m'informer par moi-même. Voilà la réponse au plus petit de vos billets. Pour réponse au plus grand, les paroles de ma lettre, dont vous êtes en peine, regardent les permissions que vous m'avez demandées : je veux donc bien que vous écriviez ce qui sera nécessaire. Je n'ai rien trouvé à redire aux pieuses saillies de votre billet : je vous permets aisément d'en écrire de semblables, même à N<sup>ooo</sup>, sans que cela vous empêche de craindre l'amusement ; ce que vous connoîtrez sans peine.

Je suis très-édifié du respect qu'on a rendu à la paroisse ; et j'entre en part du bon exemple et de la consolation que cette action a donnée à toute la ville. Dites à ma sœur B<sup>ooo</sup> que je la porte devant Dieu, et que je lui donne de bon cœur ma bénédiction.

A Meaux, ce 4 février 1689.

## LETTRE XIII.

Avis sur la confession , et ce qu'elle doit faire pour le soulagement d'une âme.

IL n'est pas possible , ma Fille , que j'entre dans le particulier des communions de la sœur N<sup>ooo</sup> , à cause de ce qui peut arriver , dont un confesseur a seul connoissance. Si donc je ne détermine rien absolument , ce n'est pas que je doute d'elle ; mais c'est que je ne puis prévoir ce qui arrivera. \*

Pour vous , ma Fille , vous n'avez rien à dire du particulier ni du fond de votre état , autre chose que ce qui sera certainement un péché. Vous savez même qu'à la rigueur on n'est obligé à confesser que les péchés mortels. Vous pouvez écrire dans l'occasion à N<sup>ooo</sup> , et vous adresser à votre supérieure , et garder en tout l'obéissance. Si j'ai du loisir pour vous répondre avant mon départ sur les passages de l'Écriture dont vous me parlez , je le ferai en abrégé ; car pour répondre à fond sur de telles choses , il faudroit souvent de très-grands discours : ce que je ne dis pas , ma Fille , pour refuser de vous répondre ; mais afin que vous n'attendiez que ce que Dieu me donnera pour vous.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur l'âme que vous me recommandez. Ne vous occupez pas beaucoup du soin de cette âme : un trait simple et vif comme un éclair vous doit suffire , et après passer.

Je prie la sainte Vierge , mère de Dieu , de vous

présenter à son Fils au jour de son triomphe ; afin que vous deveniez une parfaite imitatrice de celle qui n'est pas seulement l'honneur de votre sexe , mais encore de tout le genre humain , et de toutes les créatures. Dieu soit avec vous.

A Germigny , ce 2 août 1689.

## LETTRE XIV.

Sur le soin qu'on doit avoir de sa santé ; sur l'amour détruisant ; sur des prières vocales et quelques passages de l'Evangile.

IL est permis , ma Fille , de dire avec saint Paul <sup>1</sup> : *Je désire d'être séparé*, c'est-à-dire de mourir et d'être avec Jésus-Christ ; mais il ne faut jamais se procurer de maladie , ni rejeter les remèdes. L'abandon à Dieu , au-dessus de tout secours , doit être intérieur ; pour le dehors , il faut agir par obéissance : ainsi , ma Fille , je vous y renvoie pour le jeûne.

Cet amour détruisant , dont vous me parlez , est dur à porter ; mais il a sa douceur foncière : et encore qu'on fût soulagé en parlant , il faut renfermer ce feu dans ses entrailles , et se souvenir de l'Epouse , que l'Epoux céleste appelle du fond des déserts , du creux des rochers , du milieu des montagnes inaccessibles , où il n'y a que des léopards et d'autres bêtes sauvages <sup>2</sup>. C'est dans cette affreuse solitude qu'il faut porter ce poids écrasant de l'amour de Dieu , qui veut briser jus-qu'aux os ; afin que l'Epoux règne seul. Ainsi soit-il.

<sup>1</sup> *Philip.* 1. 23. — <sup>2</sup> *Cant.* iv. 8.



J'approuverois volontiers le vœu dont vous me parlez; mais tant de prières vocales ne me semblent pas convenables à votre état. Si je suis en vie, je ferai ce que je pourrai pour vous donner la consolation que vous demandez. Jésus-Christ soit avec vous, ma Fille, et vous avec lui. *Je suis à mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi*<sup>1</sup>. J'ai vu vos vers; il n'y a qu'une seule faute. Voici la réponse en peu de mots à vos passages sur l'Évangile.

Le feu que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre<sup>2</sup>, est celui de son amour. La guerre qu'il y est venu apporter, est celle qu'on se doit faire à soi-même, et pour l'amour de lui à tous ceux qui nous traversent dans sa voie, de quelques tendres liens qu'ils soient unis avec nous. La plus grande partie de ce qui est dit dans saint Matthieu, chapitre XXIV, depuis le verset 15 jusqu'au 21, regarde la désolation de Jérusalem: on peut en voir l'accomplissement expliqué dans notre *Discours sur l'Histoire universelle*, seconde partie, où la chose est traitée expressément.

La question du péché contre le Saint-Esprit<sup>3</sup>, est de celles qu'on peut juger impénétrables. Il n'est pas impossible qu'il y ait un certain degré de malice, de liberté et d'opposition à la grâce du Saint-Esprit, connu de Dieu seul, et qu'il ait résolu de ne pardonner jamais. Quel est-il? Nous n'en saurons jamais rien; puisque nous supposons que Dieu seul le connoît. Mais Jésus-Christ veut bien que nous sachions que ce degré est; de peur que nous ne laissions croître notre contumace<sup>(\*)</sup>, et que peu à peu nous ne venions à cet excès irrémédiable.

<sup>1</sup> Cant. II. 16. — <sup>2</sup> Luc. XII. 49. — <sup>3</sup> Matt. XII. 31, 32.

(\*) Plusieurs manuscrits portent accoutumance au mal.

Les possédés en général figurent dans l'Évangile les âmes captives du démon par le péché. Le possédé de saint Marc<sup>1</sup>, qui l'est par la légion des démons, signifie le pécheur captif de l'universalité de l'iniquité. Ses excès sont extrêmes : Il est nuit et jour dans les tombeaux parmi les morts, comme sans espérance et sans ressource ; il se déchire lui-même, et se met en pièces. Sa fureur contre son âme est inouïe ; il n'en laisse aucune partie dans son entier : tous ses désirs sont corrompus, et les passions les plus contraires le tyrannisent et le déchirent tour à tour. Nulles chaînes ne le peuvent retenir ; nulle loi, nul bon conseil ne l'arrête : sa force pour pécher et pour se perdre est sans bornes ; et nul frénétique, nul furieux ne l'égale. Jésus-Christ néanmoins le délivre : nulle guérison n'est donc impossible à sa puissance.

La consolation du démon chassé d'une âme, est d'en tyranniser quelque autre ; et c'est ce qui est figuré dans la demande d'entrer dans les pourceaux. Ces animaux immondes signifient dans l'Écriture ceux qui se laissent entraîner à leurs appétits impurs, et ne cessent de se souiller dans cette boue. A la lettre, Jésus-Christ permet aux démons d'entrer dans ces pourceaux, et de les précipiter dans la mer où ils périssent, pour montrer premièrement la réalité de la possession, et ensuite que, sans la puissance de Dieu, qui tient le démon en bride, il n'y auroit ni abîme ni précipice où il ne jetât qui il voudroit, et même les hommes les plus saints. Mais Jésus-Christ nous apprend qu'il ne peut pas même attaquer les plus vils animaux sans l'ordre de Dieu, ou sans sa permission.

<sup>1</sup> *Marc. v. 1 et suiv.*

Attachons-nous donc étroitement à Dieu et à Jésus-Christ, et méprisons le démon et sa fureur.

Jésus-Christ veut bien guérir ce possédé ; mais non pas lui donner rang parmi ceux qui étoient toujours en sa compagnie. Il y a des degrés de grâces où tout le monde n'arrive pas. On ne met pas communément parmi les ecclésiastiques les grands pécheurs scandaleux ; et c'est assez qu'en particulier ils célèbrent la gloire de Dieu qui les a sauvés.

L'ingratitude des hommes, et l'attachement aux biens de la terre qui les domine, paroissent dans ceux qui ont plus de peur de voir périr leurs pourceaux, que de désir de conserver Jésus-Christ parmi eux.

Quand il est dit que le démon quitta Jésus-Christ jusqu'à un temps<sup>1</sup>, la plupart des interprètes entendent par-là le temps de sa passion, où le démon le tenta et le tourmenta de nouveau avec des efforts extraordinaires. On peut rappeler à ceci cette parole du Sauveur<sup>2</sup> : *Le prince du monde vient, et il n'a rien en moi.* Et encore celle-ci<sup>3</sup> : *Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler comme le grain, vous et vos frères les apôtres, et de dissiper à jamais toute mon Eglise. C'étoit le dernier effort du démon contre Jésus-Christ et les siens vers le temps de sa passion.*

Le passage de saint Luc, chapitre XI, verset 24, regarde manifestement les rechutes dans le péché, et les efforts que fait l'ennemi pour remettre sous son empire les âmes qui s'en sont retirées. Il y a quelque chose de parabolique dans les lieux arides, où le démon chassé cherche son repos. L'aridité dans les âmes regarde la privation de la grâce et de l'arrosement cé-

Luc. IV. 13. — <sup>2</sup> Joan. XIV. 30. — <sup>3</sup> Luc. XXII. 31.

leste, où l'âme tombe par son péché. C'est là où le démon se plaît, et où il triomphe.

Ce que Jésus-Christ dit à sa sainte Mère n'est pas rude dans le fond ; puisqu'en effet la sainte Vierge ne se tient pas pour offensée ni rebutée ; comme il paroît par le verset 5, que Jésus-Christ fait ce qu'elle veut. Cette parole : *Qu'y a-t-il entre vous et moi ?* sont de ces rudesses mystiques, si on peut parler de la sorte, qui servent à exercer et à humilier de plus en plus les âmes déjà très-humbles, et à leur faire sentir par quelque chose de fort ce que Dieu est au-dessus de la créature la plus haute. Sa sainte Mère, la plus relevée et la plus parfaite de toutes, étoit par-là la plus propre à donner l'exemple aux autres de ce qu'il faut faire en ces états, qui est d'augmenter son zèle et sa confiance.

Le passage de saint Matthieu, chapitre v, verset 20, s'explique par toute la suite, où la justice chrétienne est élevée au-dessus de la justice judaïque. Les versets 46, 47, 48 du même chapitre, et le 32 du sixième, nous font voir le dessein du Fils de Dieu, d'élever la justice chrétienne par la comparaison qu'il en fait avec toute autre justice.

Je ne vois aucune ombre de difficulté dans le verset 36 du treizième chapitre de saint Matthieu. Au chapitre xvii, verset 20, ce démon, qui ne se chasse qu'avec la prière et le jeûne, est une disposition d'inconstance marquée au verset 14. Funeste disposition, et qu'on ne peut fixer qu'avec de grands efforts, en joignant l'austérité à l'oraison.

Le verset 25 du premier chapitre de la première aux Corinthiens est admirable, quand on le regarde dans

<sup>1</sup> Joan. II. 6.

toute sa suite, depuis le verset 18 jusqu'à la fin du chapitre.

Il n'y a rien de si clair que le passage de saint Augustin : « Dieu a promis de pardonner à quiconque » fera pénitence ; mais il n'a pas promis d'en donner » le temps à tout le monde <sup>1</sup>. » Il n'y a rien de si vrai ni de plus pressant pour faire craindre d'abuser du temps que Dieu nous donne.

Pour ce qui est de la robe nuptiale, et des dispositions à la communion, tous les livres de piété sont pleins de cela, et il faudroit trop de temps pour tout ramasser. J'en pourrai dire quelque chose par rapport à vous, dans un autre moment ; c'est assez, ma Fille, pour cette fois.

A Gémigny, ce 28 septembre 1689.

## LETTRE XV.

Sur ce que quelques personnes désapprouvoient que le prélat s'appliquât à la direction. Avis à la sœur sur ses prières, ses pratiques de pénitence, ses communions ; sentiments que l'âme éprouve dans la réception de l'Eucharistie.

JE ne suis point rebuté de vous, ma Fille, et je n'adhère point aux sentiments de ceux que vous dites qui trouvent mauvais que je m'applique à la direction. C'est une partie de ma charge ; et tout ce que j'y observe est de prendre les temps convenables, en sorte que j'en trouve pour tous mes devoirs : c'est ce que vous devez tenir pour dit à jamais.

<sup>1</sup> In *Psal. CI, serm. 1 n. 10, tom. IV, col. 1098.*

Je ne vous défends point, à Dieu ne plaise, les prières que vous faites pour entrer en religion : mais je veux que vous en bannissiez l'inquiétude, et que vous ne vous en occupiez pas trop ; parce que cela vous détourneroit de ce que Dieu demande de vous dans le temps présent. J'aurai soin de vous envoyer mes papiers : vous y trouverez quelque chose sur le dix-septième chapitre de saint Jean, qui peut-être vous ouvrira quelques portes. Si Dieu me donne pour vous quelque chose de plus, je vous le rendrai fidèlement.

Voilà le papier de vos permissions : je n'entends point que vous vous leviez plus matin que la communauté, si cela édifie mal vos Sœurs, pour peu que ce soit. Ce n'est point à perpétuité que je vous ai permis les pénitences que vous savez, et le temps en doit être fini à présent. La pénitence que vous devez faire, toutes les fois que vous aurez commis quelques fautes un peu considérables, doit être accompagnée de la condition que votre confesseur y consente, et non autrement.

Pour vos communions, tenez-vous-en à celles que je vous ai permises. Je suppose que votre confesseur le trouvera bon, et que tout cela ne se fera point sans avertir la supérieure, et prendre son obéissance. Il y a dans les communautés une certaine uniformité à observer, qui édifie plus, et qui porte plus de fruit dans les âmes que des communions fréquentes. Soyez fidèle, ma Fille, à observer les conditions que je vous ai marquées pour vos pénitences et vos oraisons, et surtout de donner les heures nécessaires au sommeil ; ce qui est d'une conséquence extrême dans la disposition que vous avez à vous échauffer le sang. L'obéis-

sance, la discrétion et l'édification valent mieux que les oraisons, les pénitences, et même en un sens que les communions.

J'approuve fort la prière du prosternement durant un petit quart d'heure, pour le roi et pour la maison royale.

Ma sœur N<sup>ooo</sup> peut toucher les linges et les vaisseaux sacrés, autant qu'il est nécessaire à son office de sacristine, et vous aussi dans le besoin. Ce sont les langes du saint Enfant, ce sont les draps de l'Epoux, et les vaisseaux de sa table.

Ne vous mettez pas en peine d'autre chose sur le cantique, sinon de me le faire rendre en main propre, sans qu'il passe par d'autres, et sans qu'il s'en fasse de copie. Je verrai avec soin ce qui regarde votre retraite, et la lettre qui y est jointe. Je n'ai encore rien déterminé pour la Trappe. Ne vous inquiétez point; je verrai ce qui se pourra de ce côté-là : mais je n'y vois presque pas de jour, ou plutôt, je n'y en vois point du tout.

Vous avez raison de dire que le meilleur remerciement que vous puissiez faire, non pas à moi, mais à Dieu, de mes instructions, est d'en profiter; et c'est le seul plaisir que j'attends de vous en cette occasion. Je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de vous et de vos désirs au saint autel. Je mettrai au bas de votre retraite ce que Dieu vous donnera par mon entremise, et je vous la renverrai après.

Vous avez raison de dire qu'on porte plus aisément la présence seule de l'eucharistie, que la réception actuelle : car dans la réception, l'excès de la grâce confond quelquefois; mais cette confusion est un acte de

foi d'une autre nature : et il est bon quelquefois de ne rien dire et de ne rien sentir ; afin que tout rentre dans l'intime infinité du cœur, si l'on peut parler ainsi. Priez , espérez , aimez.

Dieu soit toujours avec vous , ma Fille.

A Meaux , ce 3 novembre 1689.

## L E T T R E X V I .

Il lui défend de lui faire des présents ; l'encourage à lui écrire avec liberté et confiance ; et modère son désir d'être religieuse.

J'AI reçu votre présent , ma Fille , que j'ai accepté au nom et en l'honneur de mon saint patron ; mais je vous prie une autre fois de ne m'en plus faire de cette nature, où il y ait de l'or, de l'argent et de la broderie : je n'en veux plus recevoir aucun de cette sorte, et j'en ai fait la défense bien précise.

Je tâcherai au premier loisir de me rappeler le sermon que vous souhaitez , pour vous en envoyer quelque extrait. Dites-moi toujours ce que vous voudrez : vous eûtes tort en dernier lieu de craindre de me fatiguer. Pour peu que j'aie de temps , je le donne sans rebut et avec plaisir. On manque bien des occasions par ces réserves , et pour ne pas connoître les dispositions des gens avec qui on a à traiter.

Sur votre désir de la religion , je vous défends , ma Fille , toute inquiétude. Il y a bien de l'apparence que Dieu ne veut de vous que ce désir : je doute de votre santé , et cela me feroit hésiter , quand je verrois tout



le reste fait. Soumettez-vous à la volonté de Dieu. Je ne laisserai pas d'agir pour vous dans l'occasion. Ne vous embarrassez point des vues de votre famille; dites-moi tout sans hésiter : je prendrai tout en bonne part, et je ferai ce que Dieu me donnera le pouvoir et le mouvement de faire, sans être peiné de rien, ni de votre part ni de la leur. Ces grands désirs de retraite sont très-bons, mais peu praticables; et quand ces choses ont à se faire, elles viennent sans qu'on se donne de mouvement pour les avancer; autrement ce ne seroit agir qu'avec inquiétude. En remettant tout à ma permission, votre conscience est en sûreté; parce que j'aurai une attention particulière à vous régler selon Dieu, et à vous faire faire sa volonté. Vous pourrez faire le voyage de Paris, quand votre supérieure croira que la maison n'en souffrira pas.

Je ne me fâche jamais que l'on m'écrive : il est vrai que les lettres de petite écriture font d'abord peur à mes yeux; mais je me remets aussitôt, et je prends le premier moment que je puis pour lire et pour répondre; autrement je pourrois répondre avec un empressement que les affaires de Dieu et de l'intérieur ne souffrent pas. Quand il y aura quelque chose où il faudra répondre sur-le-champ, faites-en un billet à part, sans autre discours que la simple exposition; sinon il se pourra faire que la lecture sera différée à un temps plus commode.

Vous auriez à vous reprocher d'avoir manqué à l'obéissance et à l'amitié, si vous aviez parlé moins sincèrement à madame \*\*\* : il n'y aura une autre fois qu'à ne lui rien dire sur ces sortes de sujets.

Vous ferex fort bien, ma Fille, de donner à M. votre

filz les instructions nécessaires ; mais comme il n'a pas encore l'âge , il n'est pas temps de l'abandonner à sa conduite.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous , et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 8 novembre 1689.

## LETTRE XVII.

Sur la communion spirituelle, le Psautier attribué à saint Bonaventure, le mauvais effet des pratiques trop multipliées, et les liaisons particulières.

LA disposition dont vous me parlez n'ayant été suivie d'aucun acte, vous n'en devez pas être en peine, ni vous en confesser.

La communion spirituelle consiste principalement dans le désir de communier effectivement, qui doit être perpétuel dans le chrétien ; mais il faut aussi prendre garde que l'application actuelle et expresse à ce saint mystère ne soit un obstacle à d'autres applications également nécessaires : surtout il ne faut point forcer son esprit.

On a raison de souhaiter que vous vous couchiez à l'heure marquée ; ainsi vous devez abrégér votre lecture, et interrompre le chapitre ou le psaume, dès que l'heure est venue. *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice* <sup>1</sup>.

Le Psautier que l'on attribue à saint Bonaventure, n'est pas approuvé par les gens savants, ni tenu être

<sup>1</sup> *Eccle. iv. 17.*

de ce saint ; ainsi vous ne devez plus le dire : vous pouvez mettre à la place quelque autre dévotion à la sainte Vierge, sans néanmoins vous trop charger d'observances et de pratiques ; car la multitude empêche la liberté de l'esprit.

La pénitence dont vous me parlez n'a rien que de bon. J'aurai soin de vous faire donner mon explication de l'Apocalypse. Je remets à votre discrétion de différer votre retraite.

En considérant les sujets de votre maison, il m'est venu dans l'esprit de vous charger de la grande classe, et de l'intendance sur les autres durant quelque temps, pour les mettre en train : en cela vous rendriez à la maison le plus grand service qu'il soit possible. J'ai trouvé madame votre supérieure dans ce sentiment : elle doit vous en parler, sans vouloir pourtant vous contraindre. Je crois néanmoins, ma Fille, que vous ferez bien d'accepter cet emploi. Je vous en déchargerai dans la suite, s'il le faut.

Vous n'avez point à souhaiter de vous réunir autrement que vous l'avez fait avec la personne que vous savez. Vivez dans la charité, dans l'obéissance et dans la confiance nécessaire : tout le reste, qui fait les liaisons particulières, a plus de mal que de bien ; et il n'y a qu'à le laisser perdre, en rendant grâces à Dieu quand cela arrive.

Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 3 décembre 1689.

## LETTRE XVIII.

Il la charge du soin d'une classe, et l'exhorte à se détacher de la creature.

LE zèle que j'ai pour le rétablissement de la grande classe m'a fait naître, ma Fille, la pensée de vous la commettre : j'ai même compris que vos répugnances venoient principalement de ce que vous craignez de n'avoir pas la liberté de la mettre sur le pied qu'il faut ; si bien qu'en vous la donnant moi-même, j'ai cru cette peine levée : au reste, après trois mois j'examinerai vos raisons.

Vous pouvez faire la retraite ; le plus tôt sera le meilleur. Songez dans cette retraite que tout votre état doit être fondé sur une profonde humilité. Je vous recommanderai à Dieu de tout mon cœur. Détachez-vous de la creature ; fermez votre cœur de ce côté-là ; dilatez-le en toute liberté du côté de Dieu, et n'attendez rien que de lui. Vivez dans l'obéissance ; c'est ce que Dieu veut de vous. N'écoutez aucune inquiétude sur votre état ; je veillerai à tout. Ne soyez point en peine de vos lettres, ni du secret : tout ce que vous m'écrirez sera un secret de confession.

Dieu soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 28 décembre 1689.

## LETTRE XIX.

Sur la manière dont se font les actes d'abandon ; explication de plusieurs endroits de l'évangile de saint Jean.

CONTINUEZ, ma Fille, à parler à la sœur N<sup>ooo</sup> comme vous faites, et inculquez-lui bien mes réponses. Elle est vive et inquiète de son naturel : il entre beaucoup de cela dans toutes ses peines ; il y entre aussi de la tentation. Il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage : mais dites-lui que plus l'obscurité est grande, plus elle doit marcher en foi et en soumission ; plus l'agitation est violente, plus il faut qu'elle s'abandonne à Dieu avec courage, sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut.

Quand on fait ces actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir ; mais que l'on fasse ce que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu, et s'humiliant de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance que cette personne doit s'abandonner plutôt qu'à la crainte, en disant et répétant avec David, *parce que ses miséricordes sont éternelles.*

Je lui permets de faire les dispositions qu'elle voudra de son bien : elle ne doit point être arrêtée par l'aigreur qu'elle craint d'avoir pour N<sup>ooo</sup>. La fondation d'une messe à la paroisse sera agréable à Dieu, et j'y

consens. Si elle a de pauvres parents, elle fera bien de leur donner ce qu'elle avisera : elle ne doit pas tellement s'astreindre à la maison, qu'elle ne satisfasse à d'autres devoirs ou à d'autres vues que Dieu lui donne. Si elle tient sa disposition aussi secrète qu'elle le doit, on ne le verra qu'après sa mort : ainsi elle ne sera point inquiétée, et on devra être édifié qu'elle ait songé à la paroisse, à laquelle toute âme chrétienne doit être liée. Elle fera bien de tenir toujours ses peines secrètes. Elle pourra voir, par cette réponse, que j'ai tout vu et considéré jusqu'à l'apostille, et elle peut se mettre l'esprit en repos. Voilà de quoi la soutenir, la fortifier, la consoler ; et cela pourra aussi, ma Fille, vous être utile.

Lisez le chapitre premier de saint Jean jusqu'au verset 15. Appuyez sur ces paroles : *Le Verbe étoit Dieu* ; et sur celles-ci : *Le Verbe a été fait chair*. Goûtez la joie de renaître, non de la chair ni du sang, mais de Dieu. Renouvelez-vous en Jésus-Christ ; prenez l'une et l'autre des résolutions dignes des enfants d'un si bon père.

Le chapitre II jusqu'au verset 11. Goûtez l'humiliation de la très-sainte Vierge, qui semble à l'extérieur rebutée par son Fils, et qui en est exaucée. Comprenez bien que les rebuts de Dieu sont souvent des grâces, et de très-grandes grâces ; ne perdez jamais la confiance. Souhaitez de changer votre eau en vin, votre langueur pour Dieu et pour les œuvres de Dieu en une ferveur toute céleste.

Le chapitre III depuis le verset 11 jusqu'au 22. Appuyez sur ces paroles : « La lumière est venue au monde ; et les hommes ont mieux aimé les ténèbres »

» que la lumière, parce que leurs œuvres étoient mauvaises. » Aimez à être méprisée ; aimez à être reprise ; et tâchez de voir vos péchés dans cette éternelle lumière qui les fait voir si grands, et soumettez-vous de bon cœur aux corrections qu'elle vous fait recevoir de vos supérieurs.

Le même chapitre depuis le verset 29 jusqu'à la fin. Appuyez sur cette parole : *Celui qui a l'Epouse, est l'Epoux*. Songez que Jésus-Christ est le seul époux de son Eglise et de toutes les âmes saintes : se réjouir à sa voix, qui retentit de tous côtés dans son Eglise, par la parole de Dieu, par les prières et les louanges, par l'usage fervent des sacrements, et par la fidèle pratique des bonnes œuvres ; dans les saintes communautés, par leurs règles et par les ordres des supérieurs qui font écouter Jésus-Christ, anéantissant les raisonnements de l'amour-propre, avec cette fausse liberté qui fait la joie des enfants du monde. Appuyez encore sur cette parole : *Il faut qu'il croisse, et que je diminue*. Combien faut-il décroître et s'humilier de jour en jour ; afin que Jésus-Christ croisse en nous, et que le règne de sa vérité s'y augmente !

Le chapitre IV jusqu'au verset 43. Appuyez sur cette parole : *Donnez-moi à boire*. Considérez la soif de Jésus-Christ, ce qu'il veut de nous, l'épurement qu'il demande de notre volonté propre, et l'abnégation de nous-mêmes ; afin qu'il nous soit lui-même toutes choses. Songez aussi à la lassitude du Sauveur, ce que c'est que la fatigue de Jésus-Christ dans le chemin lorsqu'il avance avec nous, et que nous ne suivons pas assez fortement tous ses pas, et tous les mouve-

ments de sa grâce. Marchez, avancez, et Jésus ne sera jamais fatigué en vous.

Appuyez aussi sur cette parole : *Si vous saviez le don de Dieu!* Se dire souvent à soi-même avec Jésus : O mon âme ! ô âme chrétienne, si tu savois le don de Dieu ! si tu savois ce que c'est que de l'aimer, de le goûter jusqu'à se dégoûter de soi-même ! Se répéter souvent : Si tu savois, si tu savois ! avec un secret gémissement qui demande à Dieu de savoir, en goûtant aussi cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle ; car cette eau est en effet le don de Dieu, qu'on demandoit en disant : Si tu savois !

Le même chapitre, les versets 9, 13 et 14, les conférer avec le chapitre VII, verset 39, et écouter ce cri de Jésus, qui s'offre de désaltérer tous ceux qui ont soif de lui : l'écouter, et sur ce qu'il dira de cette source qui s'ouvre dans notre cœur, et des fleuves qui nous arrosent les entrailles, lorsqu'ils nous ôtent l'esprit du monde, l'attachement aux sensualités et à sa propre volonté, en nous donnant son Saint-Esprit, qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et l'esprit de la crainte du Seigneur. Voilà les fleuves que le Saint-Esprit fait découler dans les âmes ; voilà cette source qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle ; qui commence sur la terre la même félicité dont on jouit dans le ciel, qui est d'aimer Dieu et de s'unir à lui.

Arrêtez aussi sur le verset 22 du même chapitre : *Vous adorez ce que vous ne savez pas.* Considérez comment il faut savoir ce qu'on adore, et en connoître le prix : comment toutefois avec cela, il faut l'ignorer, et se perdre dans son incompréhensible perfection.



Appuyez sur cette parole : *En esprit et en vérité*. En esprit, quel épurement ! quel détachement des sens et de soi-même ! En vérité, combien effectif doit être le changement de l'âme qui retourne à Dieu ! Détester la piété qui n'est qu'en paroles, venir au solide, à l'effet, à la pratique. Appuyez sur ces paroles : *L'heure arrive, elle est venue*. Il n'est plus temps de reculer : il faut entrer dans l'esprit de sa vocation, dans la sainte captivité d'une régularité exacte. Se dire souvent à soi-même : *L'heure arrive, et elle est venue*. C'est trop commencer ; achevons, faisons triompher l'esprit, faisons régner la vérité

Sur ces paroles : *Dieu est esprit*. Ni les sens, ni la chair, ni le sang, ni le raisonnement, ni la volonté propre n'y peuvent atteindre. C'est un esprit au-dessus de tout cela : il faut anéantir tout cela pour s'unir à lui.

Sur les versets 25 et 26 : *Le Christ, le Messie viendra, qui nous apprendra toutes choses*. Concevez d'abord la profonde ignorance du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ l'ait enseigné. Écoutez ensuite Jésus-Christ, qui dit : *Je le suis moi-même qui vous parle*. Jésus vient tous les jours à nous ; Jésus nous parle tous les jours : doux entretiens ! entretiens nécessaires, d'où viennent toutes nos lumières. Sans cela que sommes-nous ? ténèbres, ignorance, obscurité, dérèglement, libertinage.

Pour donner la mort à ce libertinage, appuyez fortement sur cette parole : *J'ai à manger une nourriture que vous ne savez pas*. Le monde ne se nourrit que de sa propre volonté ; mais pour moi, dont la nourriture est de faire la volonté de mon Père, j'ai une nourri-

ture que le monde ne connoît pas. Se réjouir d'avoir tout marqué et tout réglé ; de sorte qu'à chaque moment on peut faire la volonté de Dieu, et se rassasier de cette viande.

Continuez à exhorter la sœur N<sup>o</sup> à la patience, à la paix et à la soumission à la volonté de Dieu. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 10 mars 1690.

## LETTRE XX.

Sur des affaires particulières.

JE ne vois pas, ma Fille, que les choses dont vous me parlez dans vos précédentes lettres, fussent si pressées : il étoit bon que je les susse ; mais votre parti étoit aisé à prendre : vous n'aviez qu'à dire que vous vous en remettiez à ce que je ferai ici, et au surplus vous expliquer le moins qu'il étoit possible.

J'arrive, et je le ferai savoir le plus tôt que je pourrai à madame Tanqueux, avec qui je réglerai toutes les mesures qu'il faudra prendre. Tout ce que vous avez à faire, ma Fille, est de l'exciter à me donner connoissance de ce qui peut, de loin ou de près, regarder la maison.

Quant à votre dessein particulier, je vous assure que cela est encore un peu embrouillé, et qu'il faut voir plus clair avant que de s'engager dans une affaire

de si grande importance. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Ecrivez-moi sans hésiter ; mais aussi sans inquiétude sur mes réponses. Je ne vois pas qu'il se perde rien par la poste.

## LETTRE XXI.

Sur l'envie qu'il a de régler la communauté ; l'abandon à Dieu ; ses désirs de la vie religieuse ; ses mouvement intérieurs.

J'ARRIVAI à Meaux avant-hier au soir, et je suis obligé de retourner à Versailles sur la fin de la semaine ; ainsi, ma Fille, il n'y a pas d'apparence que je puisse vous voir si tôt.

Je prie Dieu incessamment qu'il m'inspire sur vos désirs. J'ai dit à M. F\*\*\* tout ce qui se pouvoit dire avec prudence. Nous songeons fort à régler la communauté, et il semble que la divine Providence nous offre des moyens pour y parvenir : je pourrai vous en dire plus de nouvelles vers la fin de la semaine prochaine. Priez Dieu cependant qu'il bénisse nos bonnes intentions ; abandonnez-vous à lui pour la communauté, pour vous-même et pour tous vos désirs : sa haute et impénétrable sagesse et sa bonté paternelle conduiront toutes choses à leur point, selon qu'il sait.

Ces vues de religion seront votre croix, votre humiliation, votre épurement et votre martyre ; mais il faut bannir l'anxiété et le trouble, qui ne conviennent pas aux voies de Dieu. Ce qu'on sent dans son cœur comme inspiré de Dieu, doit être examiné par sa fin.

Tout ce qui tend à nous humilier , à nous sacrifier , et à nous unir à Dieu , est de lui. Ce qui est douteux doit être soumis à un conseil expérimenté et fidèle.

Faire sa cour à Jésus-Christ dans le saint Sacrement, s'il est permis de se servir de ce terme, c'est demeurer devant lui en silence, en respect, en soumission et en confiance, prêt à partir au moindre clin d'œil, et faisant son occupation unique du soin de lui plaire et de l'imiter, en se conformant à lui dans son état de victime. Que ce divin Sauveur soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 17 septembre 1690.

## LETTRE XXII.

Sur certaines illusions de l'amour-propre ; sur son obéissance ; et réponse à plusieurs demandes.

JE vous envoie, ma Fille, la permission et la continuation du P. P., et suis très-aise que vous la receviez avant la fête. Je me réjouis aussi de l'arrivée de M. B\*\*\*, que j'irai établir jeudi sans y manquer. Ces je ne sais quoi qu'on ressent, sont pour l'ordinaire des illusions ou de secrètes résistances de l'amour-propre ; c'est pourquoi vous faites bien de les sacrifier à l'obéissance. Plus je pense à cette personne, plus je crois que c'est Dieu qui nous l'envoie.

Je n'ai de loisir que pour vous dire que vous demeuriez en repos sur mon sujet. Soyez assurée que, jusqu'au dernier soupir, je ne cesserai de prendre soin

de votre âme. Je vous répète encore que vous n'avez point à vous embarrasser de toutes les dispositions où vous pouvez être à mon égard ; parce que le fond de l'obéissance, que Dieu vous met dans le cœur, n'est pas moins entier malgré tout ce que la peine ou la nature y peut mêler.

Pour les paroles de saint Jean, sur la naissance éternelle du Verbe, dont vous souhaitez l'éclaircissement, il faut ou n'en rien dire, ou en dire beaucoup ; peut-être quelque jour je vous enverrai un écrit, où il sera parlé d'un si haut mystère.

Je ne trouve rien à redire à la sainte amitié que vous demandez à cette bonne religieuse de la Visitation. C'est dans un de mes avertissements contre le ministre Jurieu, que vous trouverez quelque chose sur le mystère de la sainte Trinité, qui peut-être sera capable de vous élever à Dieu. Je le prie de vous bénir, en attendant qu'il fasse par la foi simple tout ce qu'il veut faire en vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.

## LETTRE XXIII.

Que Dieu laisse naître dans les âmes certains désirs dont il ne veut pas l'accomplissement.

J'ÉCRIS à M<sup>\*\*\*</sup> sur les peines de la sœur N<sup>\*\*\*</sup>, qui semble se décourager de nouveau. Tapez-lui la main, ma Fille, le plus que vous pourrez, et prenez garde de ne point entrer dans ses peines, d'une manière qui les augmente.

Pour les vôtres, je vous dirai franchement que je n'ai nulles vues que votre maison puisse devenir une religion ; et c'est à quoi je ne songe en aucune sorte. J'ai bien en vue qu'elle puisse devenir un jour quelque chose d'aussi parfait qu'une maison religieuse, et aussi agréable à Dieu. Je ne vois non plus aucune apparence que vous puissiez réussir dans ce dessein, ni que je doive par conséquent vous laisser tourmenter l'esprit à chercher des moyens de l'accomplir. Si Dieu le veut, il en fera naître naturellement, et je ne résisterai pas à sa volonté. Mais s'il ne se présente rien de cette sorte, qui soit simple et naturel, je conclurai que votre désir est de ceux que Dieu envoie à certaines âmes pour les exercer, sans vouloir jamais leur en donner l'accomplissement. Je sais de très-saints religieux à qui Dieu donne des désirs de cette nature : aux uns, de se rendre parfaits solitaires dans un véritable désert ; aux autres, de prendre l'habit d'autres religions plus austères, ou plus intérieures que la leur. Tout cela demeure sans exécution : leur désir les exerce et les épure ; mais s'ils se tourmentoient à chercher les moyens de les accomplir, ils tomberoient dans l'agitation et l'inquiétude, qui les mèneroit à la dissipation entière de leur esprit. Ainsi je ne consens pas, ma Fille, à vous permettre sur ce sujet aucun mouvement.

Je songe à ce que je vous ai promis ; mais il faut un peu de loisir. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous

A Meaux, ce 12 janvier 1691.

## LETTRE XXIV.

Il l'exhorte à ne point perdre courage.

POUR vous tirer d'inquiétude, je vous écris ce mot, ma Fille. Le rhume que j'ai apporté de Jouarre a été, Dieu merci, peu de chose : je dois y retourner dans peu, et je tâcherai à cette fois de vous aller voir. Madame B<sup>\*\*\*</sup> ne me parle point de ses peines : je serois fâché qu'elle se rebutât ; car elle nous est fort nécessaire.

J'espère trouver dans peu le loisir de vous faire une ample réponse sur vos lettres précédentes et sur vos doutes : je ne puis répondre aujourd'hui qu'à votre dernière lettre. Ne perdez pas courage, ma Fille ; réparez le faux pas que vous avez fait, en redoublant vos forces à courir : le reste n'est pas de saison. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 18 septembre 1691.

## LETTRE XXV.

Sur les maladies spirituelles ; la nature de l'âme , le principe et la source de son bonheur , son immortalité , le péché originel , l'obligation de combattre la concupiscence ; sur le but et la fin de la direction , et l'utilité que la grâce nous fait retirer de nos misères.

VOILA , ma Fille , la réponse à une partie de vos doutes. Je sentoie bien hier que Dieu m'alloit parler pour vous. J'ai lu tous vos écrits ; et je suis prêt de vous les rendre ou de les brûler , du moins quelques-uns , après en avoir pris la substance. Je vous permets , dans les grands efforts de la peine que vous me marquez , la pénitence dont vous me parlez , quelquefois à votre discrétion. Mais , au reste , ne croyez pas que ce soit là le fort du remède. Ce qui apaise pour un moment , irrite souvent le mal dans la suite : cet effort qui fait qu'on voudroit mettre son corps en pièces , est un excès et une illusion. On s'imagine qu'on fera tout à force de se tourmenter : ce n'est pas ainsi qu'on guérit ; c'est en portant l'humiliation de la peine , et en se faisant d'elle-même un remède contre elle-même : ce qui se fait en apprenant avec saint Paul que la grâce nous suffit <sup>1</sup> , et que c'est d'elle que nous tirons toute notre force. Cela est ; croyez-le , ma Fille , et vous vivrez. Il suffit que vous vous couchiez comme je vous l'ai permis : souvenez-vous toujours de la discrétion et de l'édification que je vous ai ordonnées.

<sup>1</sup> II. Cor. XII. 9.



**QUESTIONS.** Sur l'immortalité de l'âme; sur ce que c'est que l'âme, sur sa nature; comment elle peut être heureuse et malheureuse; comment elle a contracté le péché originel; si on ne le peut pas comprendre d'une autre manière qu'en considérant que la concupiscence en est la suite; comment les tentations s'élèvent dans l'âme malgré elle; si, comme tout est possible à Dieu, il ne peut pas réduire l'âme dans son premier néant; comment l'âme, qui fait que Dieu est son souverain bien, n'est-elle pas toujours occupée de lui?

**RÉPONSES.** L'âme est une chose faite à l'image et à la ressemblance de Dieu : c'est là sa nature, c'est là sa substance. Dieu est heureux; l'âme peut être heureuse. Dieu est heureux en se possédant lui-même; l'âme est heureuse en possédant Dieu. Dieu se possède en se connoissant et en s'aimant lui-même; l'âme possède Dieu en le connoissant et en l'aimant. Dieu ne sort donc point de lui-même pour trouver son bonheur; l'âme ne peut être heureuse que par un transport. Ravie de la perfection infinie de Dieu, elle se laisse entraîner par une telle beauté; et s'oubliant elle-même dans l'admiration où elle est de cet unique et incomparable objet, elle ne s'estime heureuse que parce qu'elle sait que Dieu est heureux, et qu'il ne peut jamais cesser de l'être; ce qui fait que le sujet de son bonheur ne peut non plus jamais cesser. Voilà sa vie, voilà sa nature, voilà le fond de son être.

Il ne faut donc pas, ma Fille, que vous demandiez d'avantage de quoi l'âme est composée : ce n'est ni un souffle, ni une vapeur, ni un feu subtil et continuelle-

ment mouvant. Ni l'air, ni le vent, ni la flamme quelque déliée qu'on l'imagine, ne portent l'empreinte de Dieu. L'âme n'est point composée; elle n'a ni étendue, ni figure : car Dieu, dont elle est l'image, et à qui elle doit être éternellement unie, n'en a point non plus; et elle ne peut être qu'un esprit, puisqu'elle est née, comme dit saint Paul<sup>1</sup>, pour être un même esprit avec Dieu, par une parfaite conformité à sa volonté

Dieu n'habite point dans la matière; l'air le plus pur et le plus subtil ne peut être le siège où il réside : sa vraie demeure est dans l'âme, qu'il a faite à sa ressemblance, qu'il éclaire de sa lumière, et qu'il remplit de sa gloire : en sorte que, qui verroit une âme en qui Dieu est par sa grâce, ce qui ne peut être vu que par les yeux de l'esprit, croiroit en quelque sorte voir Dieu même; comme on voit en quelque sorte un second soleil dans un beau cristal, où il entre, pour ainsi dire, avec ses rayons. Ainsi, ma Fille, il n'y a plus qu'à purifier son cœur pour le recevoir, selon cette parole du Sauveur : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu*<sup>2</sup>. Il ne faut pas croire en effet qu'une âme épurée reçoive Dieu sans le voir. Elle le voit; il la voit : elle se voit en lui; il la voit en elle-même. Il n'en est pas toujours de même en cette vie. Dieu se cache à l'âme qui le possède, pour se faire désirer toujours de plus en plus : mais il la touche secrètement de quelqu'un de ses rayons; et incontinent elle s'ouvre, elle se dilate, elle s'épanche, elle se transporte, elle ne peut plus vivre ni demeurer en elle-même; elle dit sans cesse : *Tirez-moi après vous*<sup>3</sup>; *venez, Seigneur Jésus, venez*<sup>4</sup>; car elle sent bien qu'elle

<sup>1</sup> I. Cor. vi. 17. — <sup>2</sup> Matt. v. 8. — <sup>3</sup> Cant. i. 3. — <sup>4</sup> Apoc. xxii. 20.

n'a point d'ailes pour voler si haut. Mais Dieu vient, Dieu l'attire à lui, Dieu la pousse dans son fond; et plus intérieur à l'âme que l'âme même, il l'inspire, il la gouverne, il l'anime bien plus efficacement et intimement, qu'elle n'anime le corps qu'elle habite.

Une telle créature voit clairement et distinctement l'éternité : autrement, comment verroit-elle que Dieu est éternellement, et qu'il est éternellement heureux? Elle aspire donc aussi à l'aimer, à le posséder, à le louer éternellement; et ce désir que Dieu même lui met dans le cœur, lui est un gage certain de la vie éternellement heureuse, à laquelle il l'appelle. Elle ne craint donc point de périr : car encore qu'elle sache bien qu'elle ne subsiste que parce que Dieu, qui l'a une fois tirée du néant, ne cesse de la conserver, en sorte que s'il retiroit sa main un seul moment, elle cesseroit d'être et de vivre; elle sait en même temps qu'il ne veut rien moins que la détruire par la soustraction de ce concours. Car pourquoi détruire son image et son image pleine de lui, et son image à qui il montre son éternité, et à qui il inspire le désir de la posséder?

Il n'y a donc plus de néant pour une telle créature : il faut qu'elle soit ou éternellement heureuse en possédant Dieu, ou éternellement malheureuse pour n'avoir pas voulu le posséder, et pour avoir refusé un bonheur qui devoit être éternel.

Ainsi, il ne reste plus à cette âme que de se tourner incessamment, et de toutes ses forces, du côté de son éternité et de son souverain bien, qui est Dieu; et c'est à quoi doit tendre toute la direction. Car un pasteur, un évêque, un directeur se sent établi de Dieu par jeter dans l'âme les semences d'une bienheu-

reuse immortalité, en la séparant, autant qu'il peut, de toutes les choses sensibles ; parce que tout ce qui se voit est temporel, et que ce qui ne se voit pas n'a pas de fin. Il faut donc lui faire aimer l'éternité de Dieu ; c'est-à-dire sa sagesse, sa justice, sa grandeur, sa sainteté, sa vérité, sa simplicité et son être infini, qui en même temps est tout son bonheur ; en sorte que cette âme ne veuille plus être, ni vivre, ni respirer que pour aimer Dieu, et consente à la destruction de tout le reste qui est en elle. Un pasteur qui a en main une telle âme, la veut rendre agréable à Dieu, et y perfectionnant infatigablement son image ; et puisque cette image est l'objet de l'amour de Dieu, il ne fut pas croire qu'un tel pasteur se lasse de conduire une telle âme, autrement il se lasseroit de glorifier Dieu ; ni qu'il donne plus de soins et plus de temps aux grands qu'aux petits, puisqu'il ne connoît rien de grand parmi les hommes, que cette empreinte divine dans le fond de leur âme. C'est là la vraie grandeur, c'est là la noblesse solide, c'est par-là que la naissance de l'homme est illustre et bienheureuse ; car pour la naissance du corps, ce n'est que honte, que foiblesse et qu'impureté.

Il n'en étoit pas ainsi au commencement ; car Dieu avoit assorti à cette âme immortelle et pure, en laquelle il avoit créé tout ensemble et la beauté de la nature et celle de la grâce ; il avoit, dis-je, assorti à cette âme immortelle et pure un corps immortel et pur aussi. Mais Dieu, pour honorer le mystère de son unité et de sa fécondité, ayant mis tous les hommes dans un seul homme, et cet homme, dont tous les autres devoient sortir, ayant été infidèle à Dieu,

Dieu l'a puni d'une manière terrible, et en quelque sorte incompréhensible ; puisqu'il l'a puni non-seulement en lui-même, mais encore dans tous ses enfants, comme dans une partie de lui-même et encore la plus chère. Ainsi nous sommes devenus une race maudite, enfants malheureux et coupables d'un père malheureux, de qui Dieu a justement retiré la grâce qu'il vouloit transmettre à tous les hommes, par un seul homme, et qu'ils ont aussi tous perdue en un seul ; maudits dans leur principe, corrompus dans la racine et dans les branches, dans la source et dans les ruisseaux.

C'est ainsi qu'à ce premier exercice de l'âme raisonnable, qui n'eût été que de connoître et d'aimer Dieu, il faut en ajouter un autre, exercice pénible et laborieux, exercice dangereux et plein de péril, exercice honteux et humiliant, qui est de combattre sans cesse en nous cette corruption, que nous avons héritée de notre premier père. Souillés dès notre naissance, et conçus dans l'iniquité, conçus parmi les ardeurs d'une concupiscence brutale, dans la révolte des sens, et dans l'extinction de la raison, nous devons combattre jusqu'à la mort le mal que nous avons contracté en naissant.

C'est aussi le second travail de la direction. Il faut aider l'âme à enfanter son salut, en se combattant elle-même, selon que dit saint Paul : *La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair*. Pour nous donner cette force, il a fallu opposer une seconde naissance à la première, une régénération à la génération, Jésus-Christ à Adam, et le baptême de l'un à la

<sup>1</sup> Gal. v. 17.

féconde corruption de l'autre ; parce que , comme dit le Sauveur <sup>1</sup> , *ce qui est né de la chair est chair , et ce qui est né de l'esprit est esprit*. Ce n'est pas que la chair soit mauvaise en soi , à Dieu ne plaise , ou que la génération de la créature de Dieu soit mauvaise dans son fond ; il ne faut pas le croire : mais c'est que le mal du péché s'étant joint au bon fond de la nature , nous naissons tout ensemble et bons par notre nature et mauvais par notre péché : par notre génération , ouvrage de Dieu , et tout ensemble ennemis de Dieu par le désordre qui s'y mêle.

Il n'est pas besoin d'approfondir ceci davantage : mais il faut seulement se souvenir que Dieu a fait l'homme à son image ; que ce n'est point par le corps , mais par l'âme qu'il a cet honneur ; que c'est dans l'âme qu'il a mis les traits immortels de son immuable éternité ; et que c'est cela qu'on appelle le souffle de Dieu , *spiraculum vitæ* <sup>2</sup> , par lequel il est écrit que l'âme est vivante. Il ne faut point demander comment Dieu l'a faite ; car il fait tout par sa volonté. C'est donc par sa volonté qu'il a formé notre corps ; c'est par sa volonté qu'il lui a uni une âme faite à son image , et par conséquent d'une immortelle nature ; c'est par sa volonté que tous les hommes sont nés d'un seul mariage. Il a béni les deux sexes et leur union , avant que le péché soit survenu ; et le péché , survenu depuis , n'a pu détruire le fond que Dieu avoit fait.

Il ne reste donc plus à l'homme que de combattre en lui ce péché , si interne à ses entrailles ; afin qu'en nous épurant de corruption , nous rendions à Dieu le bon fond qu'il a mis en nous , et que nous soyons ra-

<sup>1</sup> *Jouan.* III. 6. — <sup>2</sup> *Genes.* II. 7.

menés à la première simplicité et beauté de notre nature, dans la résurrection des justes.

Combattons donc, avec saint Paul<sup>1</sup>, le bon combat de la foi, et ne nous étonnons pas des tentations qu'il faut souffrir. Dieu sait jusqu'à quel point il veut nous y exposer; et nous devons seulement méditer et nous appliquer chacun à nous-mêmes ces mots de saint Paul<sup>2</sup>: *Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces*. Mais il nous donne les forces, et c'est un effet de sa grâce; et par-là il nous fera trouver même de l'avantage dans la tentation, afin que nous ayons le courage et la force de la supporter.

La tentation va quelquefois si loin, qu'il semble que nous y goûtions le péché tout pur: ce que nous avons aimé par complaisance, et ce qui étoit déjà très-mauvais en cet état, il semble que nous l'aimions pour lui-même, et que nous nous enfoncions de plus en plus dans le mal. Mais il ne faut pas perdre courage; car c'est ainsi que Dieu permet que le venin que nous portons dans notre sein se déclare; et cela, c'est le moyen de le vomir, et d'en être purgés. Il faut donc se soumettre à la conduite que Dieu tient sur nous, et se souvenir que saint Paul a demandé par trois fois, c'est-à-dire avec ardeur et persévérance, d'être délivré de cette impression de Satan, et de cette infirmité pressante et piquante de sa chair; et il lui fut répondu: *Ma grâce te suffit; car ma puissance se fait mieux sentir dans la faiblesse*<sup>3</sup>. Et pour achever l'épreuve où Dieu nous veut mettre, il faut pouvoir dire avec cet apôtre: *Quand je suis infirme en moi-même, c'est alors*

<sup>1</sup> II. Tim. iv. 6. — <sup>2</sup> I. Cor. x. 13. — <sup>3</sup> II. Cor. xii. 8, 9.

*que je suis fort en Jésus-Christ ; et je me glorifierai dans mes foiblesses , afin que sa vertu habite en moi.*

Voilà, ma Fille, sans parler de vous en particulier, voilà dans les principes généraux de la doctrine chrétienne, la résolution de tous vos doutes, ou du moins des principaux. Faites-vous-en à vous-même l'application ; ce que vous n'aurez pas entendu la première fois, vous l'entendrez la seconde. Lisez donc, et relisez ce que Dieu me donne pour vous. Je vous donnerai de même tout ce qu'il me donnera ; car de parler moi-même, ni je ne le veux, ni je ne le puis : il faut attendre que Dieu parle ; il a ses moments ; et quand il donne plusieurs ouvrages, il apprend à partager son travail.

Continuez à exposer tout avec la même sincérité : car comment un médecin peut-il appliquer ses remèdes aux maux cachés d'un malade qui ne voudroit pas les découvrir ? Cette découverte fait deux choses : elle instruit le médecin et humilie le malade ; et cette humiliation est déjà un commencement de santé. Prenez donc d'abord cette partie du remède, et attendez les moments où le reste vous doit être administré. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous. *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et vous recevrez la couronne de vie*<sup>1</sup>.

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> octobre 1691.

<sup>1</sup> Apoc. II. 10.



## LETTRE XXVI.

Sur le vœu de pauvreté, et sur quelques pratiques de dévotion.

VOUS n'avez point à vous inquiéter, ma Fille, sur votre vœu de pauvreté, dans les choses que je vous ai permises. Je vous ai permis ces petits présents; je vous permets ces petits travaux, jusqu'à ce que je sache plus particulièrement ce que c'est. S'il vous vient quelque autre difficulté sur vos vœux, ou sur quelque autre peine de conscience, vous pourrez m'en parler à mon retour, et en attendant demeurer en repos, à moins que ce ne fût des transgressions manifestes; ce que j'espère qui ne sera pas.

Je vous permets de passer la nuit de la Présentation en prières devant le saint Sacrement, à condition que le sujet principal de vos gémissements et de vos prières seront les besoins de la religion, de l'état et du diocèse, principalement les deux premiers.

Il ne me vient point à présent de chapitre de l'Evangile, ni de psaume que je puisse vous recommander en particulier: tout y est bon, et vous ne sauriez mal choisir. Vivez détachée de tout, jusqu'aux moindres choses: Dieu demande cela de vous. La perfection que vous désirez est toute entière dans ce détachement.

Je pars pour Dammartin, où je vais faire la visite: j'écrirai de là à votre communauté sur les livres, et

sur quelques autres choses que je crois importantes.  
Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

---

## LETTRÉ XXVII.

Il dissipe ses craintes en lui renouvelant la promesse de lui continuer ses soins.

VOUS aurez vu, ma Fille, par ma lettre précédente, que vos inquiétudes étoient vaines. Je ne vous ai donné aucun sujet de croire que je fusse changeant : ce que les hommes me diront ne me fera pas abandonner ce que j'ai entrepris pour Dieu. Si l'on me donnoit sur votre sujet des avis considérables, il faudroit vous avertir, et non pas vous quitter. Suivez le conseil des médecins sur le sujet de l'abstinence et du jeûne, plutôt que vos prétendues expériences, et obéissez à votre supérieure. Voilà une lettre que vous lui présenterez pour votre communauté.

Je vous bénis de tout mon cœur au nom du Seigneur.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

## LETTRE XXVIII.

## A LA COMMUNAUTÉ DES FILLES

## DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il les avertit de lire avec précaution certains livres mystiques, leur donne des règles pour en juger, et les exhorte aux vertus de leur état.

JE vous envoie, mes chères Filles, une instruction qui pourra vous être utile, pour bien faire et pour profiter de la lecture de l'Écriture sainte<sup>1</sup>. Je n'ai rien à dire sur les autres livres, dont la sœur Cornuau m'a envoyé le catalogue. Il y en a un grand nombre que je reconnois pour très-bons; il y en a quelques-uns que je ne connois pas, qu'on peut supposer bons, à cause de l'approbation, jusqu'à ce qu'on y ait reconnu quelque erreur ou quelque surprise. Je n'ai donc rien à vous dire sur ceux-là. Je vous avertis seulement de prendre garde, dans les écrits de certains mystiques, à des expressions un peu fortes, qui semblent dire qu'on n'agit pas dans la vie contemplative, qu'on y est parvenu à un parfait renouvellement, ou qu'il n'est pas permis de s'y exciter aux actes de piété. Tout cela seroit fort mauvais, si on entendoit autre chose, par ce qu'on appelle inaction, que l'exclusion des actes humains et empressés; ou par cette perfection de renouvellement intérieur, autre chose que la perfection

<sup>1</sup> Cette *Instruction sur la lecture de l'Écriture sainte*, a été imprimée ci-dessus, tom. XXIV, pag. 711 et suiv.

selon qu'on la peut atteindre en cette vie, ou enfin par cette défense de s'exciter aux actes de piété, autre chose que l'exclusion des manières trop empressées de s'y exciter. Avec ces modérations vous pouvez profiter de ces livres, s'ils vous tombent entre les mains ou qu'on vous les donne; mais faites réflexion sur le peu que je viens de vous faire observer.

Au surplus, mes chères Filles, croissez en Jésus-Christ, soyez fidèles à votre vocation. Souvenez-vous de ce que vous devez au prochain par votre état; n'oubliez rien pour ce qui regarde vos classes, et soutenez-en toujours les saints exercices, sans vous relâcher le moins du monde: car c'est là votre vocation particulière; et si vous y manquez, tout le reste s'en iroit en fumée. Surtout soyez fidèles à l'obéissance; songez toujours que la supérieure que je vous ai donnée m'a été donnée à moi-même comme à vous par madame Tanqueux votre chère mère, et que la conservation de votre communauté dépend de là.

Vous voyez, mes Filles, que je songe à vous absent et présent; que cela vous invite à songer de plus en plus vous-mêmes à vous-mêmes. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

## LETTRE XXIX.

Sur la manière dont elle doit se conduire à l'égard de sa supérieure ; l'attention à éviter les petits mystères dans les liaisons , et l'amusement dans les lettres.

J'AI reçu votre lettre du 29 et les autres. Les choses se régleront pour votre supérieure à mesure qu'elle s'ouvrira à moi : il n'y a qu'à l'encourager à commencer. Pour vous , ma Fille , agissez toujours avec elle avec beaucoup de soumission. Parlez-lui franchement et discrètement ; en sorte qu'elle ressente que vous ne lui dites rien , par rapport à vous , ni par humeur , ni pour votre satisfaction particulière , mais pour elle et pour le bien de la maison.

Vous eussiez mieux fait de me marquer ce que c'est qui donne lieu à la division et à la contradiction. Il faut tout dire aux supérieurs , quand c'est pour mettre ordre aux choses : des demi-explications ne font qu'embarrasser les affaires , et donner lieu à des mouvements irréguliers.

Je vous permets les liaisons que vous voudrez avec nos Filles de Jouarre , que vous me nommez dans votre lettre ; mais que tout cela soit dans la grande règle de la charité , et loin des petits mystères assez ordinaires parmi les filles.

J'approuve votre silence durant ce saint temps , et la permission que vous en avez demandée à votre supérieure est de bon exemple , et satisfaisante pour

elle. Agissez toujours ainsi par esprit d'obéissance, et pour le bien de la paix.

Le sermon dont vous me parlez m'a surpris : j'approfondirai cette affaire, aussitôt que je serai de retour.

Ce n'est point du tout mon intention que vous me demandiez des permissions de m'écrire : c'est multiplier les lettres sans nécessité, et alonger les affaires. Ecrivez-moi pour la maison ce que vous trouverez nécessaire; écrivez-moi aussi de même sur ce qui vous touche : ce n'est pas cela que je veux empêcher, mais l'amusement. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 5 décembre 1691.

## LETTRE XXX.

Il explique la différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré; et l'instruit sur l'étendue que doivent avoir les actes de contrition.

J'ÉCRIS à madame B<sup>\*\*\*</sup> ce qui me paroît nécessaire pour établir la confiance entre elle et vous. Pour lui mettre l'esprit en repos du côté de Jouarre, je lui dis que j'ai permis votre commerce, et que vous n'y emploirez ni vos novices ni trop de temps. Vous pouvez lui dire que la proposition de la sœur N<sup>\*\*\*</sup> n'est qu'un discours en l'air, et qu'il n'y a rien à compter là-dessus.

Puisqu'en arrivant de Jouarre je me trouve assez de loisir, je vais répondre, ma Fille, aux demandes de votre billet.

Je suis étonné du scrupule que vous avez de m'avertir de ce qu'il est bon que je sache, et de la crainte que vous avez d'y blesser la charité, puisque je vous ai dit tant de fois le contraire.

La différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré est trop sensible pour mériter qu'on se tourmente à l'expliquer ; puisqu'un premier mouvement est une chose dont on n'est pas le maître, et qu'on l'est d'un acte délibéré. Il n'y a qu'à bien écouter le fond de sa conscience, pour en connoître la différence. L'acte délibéré est suivi d'un secret remords : le mouvement indélibéré peut troubler et humilier l'esprit, mais n'excite pas ce remords, qui fait sentir à la conscience qu'elle est coupable.

Il n'est pas nécessaire de faire un acte de contrition sur chaque péché en particulier, pourvu qu'on les déteste tous de tout son cœur, et tout ce que l'on a fait qui déplaît à Dieu. Je ne sais, ma Fille, pourquoi vous demandez tant qu'on vous distingue ce qui peut être mortel parmi vos péchés : ce n'est pas là ma pratique, et j'ai de bonnes raisons pour cela.

Vous ne sauriez rien faire de mieux la nuit de Noël, que de bien méditer devant Dieu ce qui est dit de l'Enfant Jésus aux versets 34 et 35 du chapitre II de saint Luc, en le joignant au verset 16 du **xxviii** d'Isaïe, cité par saint Pierre en sa première Epître, chapitre II, versets 6, 7, 8 ; saint Paul aux Romains, chapitre IX, verset 33 ; et à la parole de Jésus-Christ même en saint Matthieu, chapitre XI, verset 6. Offrez-moi à Dieu, afin que, s'il me l'inspire, je traite dignement un si grand sujet le jour de Noël, et que je fasse trembler ceux à qui Jésus-Christ est un sujet de contradic-

tion et de scandale. Commencez par lire, au premier loisir, tous les endroits que je vous marque, et donnez-vous à Dieu pour en être pénétrée durant la nuit de Noël. Chantez-y de cœur le psaume LXXXVIII.

Je veux bien recevoir le présent que vous me destinez, pour cette fois seulement.

Vous avez bien fait de m'exposer cette peine sur votre santé : il faut dire, toutes les fois qu'elle reviendra : Retire-toi de moi, Satan. Dieu soit avec vous, ma Fille : je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 19 décembre 1691.

## LETTRE XXXI.

Il lui recommande d'accomplir, à l'égard de sa supérieure, la parole du Sauveur à saint Jean ; zèle qu'il a pour la conduire à la perfection.

JE n'ai de loisir, ma Fille, que pour vous mander la réception de votre paquet. Je ferai au premier jour toutes les réponses, et je verrai avec joie monsieur votre fils. Comme ces lettres pour Jouarre sont fort pressées, je vous prie de les rendre au plus tôt. Dites à madame votre supérieure l'ordre que vous en avez, et demandez-lui sa permission ; afin que nous accomplissions cette parole du Sauveur<sup>1</sup> : *Laissez-moi faire pour cette heure ; car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice.* Prenez bien garde que c'est avant de recevoir le baptême que Jésus-Christ parle ainsi, et que cette justice, dont il parle, est de faire

<sup>1</sup> *Matt.* III. 15.



souvent, par une soumission volontaire, ce dont on pourroit s'exempter par des ordres supérieurs.

Je vous prie aussi de faire en sorte que votre communication avec Jouarre ne vous retarde ni ne vous empêche en aucune partie de vos devoirs et de vos emplois ; et de rendre souvent compte en général de cela à madame votre supérieure, lui demandant même son avis, s'il arrivoit que cela vous causât de l'embarras.

Elle ne me parle point de vos austérités : n'en faites plus à présent, et jusqu'à ce que votre santé soit rétablie, sans ma permission.

Je suis contraint de finir, en vous assurant, ma Fille, que votre âme m'est très-chère, et que je n'oublierai rien pour vous porter à la perfection à laquelle vous aspirez.

A Paris, ce 5 janvier 1692.

## LETTRE XXXII.

Il lui donne des règles pour sa conduite extérieure et intérieure ; l'exhorte à s'abandonner aux transports de l'amour divin ; combat les erreurs de certains mystiques, et décrit les effets de l'amour de Dieu.

J'AI reçu, ma Fille, votre présent ; mais je suis bien fâché de n'avoir point vu monsieur votre fils. Je n'ai presque point bougé d'ici, et j'ai même gardé la chambre durant quelques jours : par ce moyen mon rhume n'a rien été ; et jusqu'ici, Dieu merci, ces petites précautions me délivrent de ces incommodités qui ne méritent pas d'être comptées.

Vos désirs seront accomplis : vous serez dans mon cœur pour y être continuellement offerte à Dieu ; afin qu'il vous tire à lui de la manière qu'il sait , et que vous ne cessiez de lui dire : *Tirez-moi ; nous courrons après vos parfums*<sup>1</sup> ; nous courrons entraînés par une invincible douceur , par votre vérité , par votre bonté , par vos attraits infinis , par votre beauté , qui n'est autre chose que votre sainteté et votre justice.

Tout ce que vous me mandez de la part du père P<sup>ère</sup> est très-nécessaire , et conforme à mes sentiments.

La règle que vous me demandez pour votre conduite , quant à l'extérieur , est toute faite dans vos constitutions ; on ne pourroit y ajouter que quelques austérités , auxquelles je ne consens point que vous vous abandonniez au-delà de ce que je vous ai permis , à moins qu'un confesseur discret ne vous les impose en pénitence.

Quant à la règle de l'intérieur , la vôtre , ma Fille , doit être de faire , dans chaque action , ce que vous verrez clairement être le plus agréable à Dieu , et le plus propre à vous détacher de vous-même , sans autre obligation que celle que l'Évangile vous propose , ou que vos autres vœux vous ont imposée , en attendant que Dieu nous éclaire sur ce que vous avez tant dans l'esprit.

Le plus difficile à résoudre sur votre conduite , seroit de savoir si vous devez vous abandonner à ces transports ardents de l'amour divin , à cause de la crainte que vous avez qu'ils pourroient être quelquefois accompagnés de quelque mauvais effet ; mais

<sup>1</sup> Cant. 1. 3.

comme je ne crois pas qu'il soit en votre pouvoir de les arrêter, Dieu même a décidé le cas, par la force du mouvement qu'il vous inspire. C'est d'ailleurs une maxime certaine dans la piété, que lorsque le tentateur mêle son ouvrage à celui de Dieu, et même que Dieu lui permet d'augmenter la tentation à mesure que Dieu agit de son côté, il n'en faut pas pour cela donner un cours moins libre à l'œuvre de Dieu; mais se souvenir de ce qui fut dit à saint Paul : *Ma grâce te suffit; car la force prend sa perfection dans l'infirmité*<sup>1</sup>. Méditez bien ce passage, et ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces anxiétés; mais dans la sainte liberté des enfants de Dieu, et d'une épouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui veut laisser couler sa vertu sur vous.

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, que les mystiques se trompent ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes, sont un état de faiblesse, ou qu'il leur faut préférer les privations, ou enfin que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour : et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour sans amour, et une union avec Dieu, sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin a dit que c'est de Dieu dont il faut jouir : mais enfin, il ajoute aussi que c'est par ses dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit

<sup>1</sup> II. Cor. xii. 2.

de lui <sup>1</sup>. Et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu, par autre chose que par un don spécial de Dieu, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions.

La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une à rendre à Dieu tous ses dons, comme choses que l'on tient de lui seul ; l'autre de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu et non en nous-mêmes. Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu qui les met en nous, et on n'aime à être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu : on ne peut pas ne pas aimer sa libéralité ; on l'aime tel qu'il est, et, pour ainsi dire, dans le plus pur de son être, quand on l'aime comme bienfaisant, et comme béatifiant ; et tout le reste est une idée qu'on ne trouve point ni dans l'Écriture ni dans la doctrine des saints.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour où il porte ; on peut souhaiter la délectation, comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ce qu'il y a de sensible dans les délectations, il ne fait que les enfoncer plus avant, et il ne laisse non plus les âmes saintes sans cet attrait que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup, et à son tour il veut blesser l'E-

<sup>1</sup> Voyez tout le premier livre de saint Aug. de Doct. Chr. t. III Op.

poux, qui dans le saint Cantique dit<sup>1</sup> : *Vous avez blessé mon cœur, ma Sœur, mon Epouse; encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou.* Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre cheveu, le moindre de ses désirs : car tout est dans le moindre et dans le seul ; tout se réduit à la dernière simplicité.

Soyez douce, simple et sans retour, ma Fille, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie ; car il ne fuit que pour être suivi.

Tout ce que vous avez pensé, ma Fille, sur votre désir est sans fondement et impraticable. Laissez croître ce désir de la religion ; mais reposez-vous sur Dieu pour les moyens, les occasions et le temps de l'accomplir : autrement, toujours occupée de ce qui ne se pourra pas, vous ne ferez jamais ce qui se peut, et ce que Dieu veut de vous actuellement. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

---

## LETTRE XXXIII.

Sur les épreuves par lesquelles Dieu la faisoit passer ; et la conduite du prélat dans la direction des âmes.

J'AI vu par votre lettre, ma Fille, la fâcheuse maladie qui vous est survenue : nos filles de Jouarre m'en

<sup>1</sup> Cant. iv. 9.

ont écrit aussi avec inquiétude. Dieu vous éprouve en toutes manières : ce sont là autant de traits de Jésus-Christ crucifié, qu'il imprime sur vous. Allez avec lui dans le sacré jardin ; prenez à deux mains la coupe qu'il vous présente , et n'en perdez pas une goutte. Je suis fort consolé de ce que vous me mandez que vous êtes bien aise de souffrir , et que ces coups dont Dieu vous frappe, rabattent vos autres peines. Ce m'en est pourtant une grande , de voir que vous soyez exercée en même temps au dedans et au dehors. Il en a été de même du Sauveur : il vous donne des moyens de lui montrer votre amour , et il ne peut rien faire de plus efficace pour vous déclarer le sien.

J'ai vu et considéré toutes vos lettres : je n'ai rien eu de présent pour y répondre ; j'ai eu aussi fort peu de loisir. Il faut toujours exposer les choses ; parce que cela fait entrer dans l'ordre de l'obéissance , et dès là c'est un grand soutien. Mais Dieu ne me donne pas toujours , et je n'ai pas toujours le temps : en ce cas , il faut se servir, avec une grande soumission, des règles que j'ai données pour les dispositions de même nature. La conduite des âmes est un mystère : il faut que Dieu y agisse des deux côtés. Entendez ceci, ma Fille ; Dieu vous en donnera l'intelligence. Je tâche d'être fidèle à donner ce que je reçois : quand je ne reçois rien de particulier , j'abandonne tout à Dieu , et je le prie de subvenir à ma pauvreté. Je vous ai offerte à Dieu , et je ne cesserai de vous y offrir.

J'ai vu le Père qui veut bien nous faire la grâce d'accepter la direction de la maison. J'ai vu aussi madame Tanqueux , avec laquelle je me suis expliqué de

beaucoup de choses : tout s'est passé, ce me semble, fort agréablement de part et d'autre.

Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 21 février 1692.

---

## LETTRE XXXIV.

Usage qu'elle doit faire d'un écrit qu'on lui avoit envoyé par son ordre ; désir de la communauté pour posséder Jésus-Christ dans le saint Sacrement ; comment elle doit se conduire pour attirer en elle l'Époux céleste.

L'ÉCRIT que vous avez reçu de Jouarre vous a été envoyé par mon ordre exprès, et je vous ai mandé à vous-même qu'il y avoit quelque chose pour vous dans le paquet dont je vous chargeois. Quoique cet écrit soit fait à la prière de quelques religieuses, le fond en est commun à tous les chrétiens. Ainsi vous le pouvez communiquer aux personnes qui vous le demandent, et à toutes les personnes faisant profession de piété et de retraite. J'en dis autant d'autres écrits, excepté ce qui regarde la conscience, ou les particulières dispositions des personnes. Je n'écris rien que je veuille être secret : il faut seulement prendre garde de ne pas divulguer de tels écrits aux gens profanes et mondains, qui prennent le mystère de la piété et de la communication avec Dieu pour un galimatias spirituel.

Vous avez plus sujet de craindre d'offenser Dieu en me taisant les choses, ou ne me les disant pas assez à fond, qu'en me les découvrant simplement : vous devez être bien persuadée que je ne me laisserai pas

prévenir, et que je ne condamnerai ni ne soupçonnerai personne sans preuve. Entendez le sermon, quoi qu'il vous en coûte de peines et de répugnances.

Je loue vos transports envers Jésus-Christ caché au saint Sacrement, et ceux de nos chères Sœurs : je le donnerai quand il faudra, et quand j'aurai prévenu certaines noises que je dois éviter. Voilà la lettre que j'écris sur ce sujet à votre communauté.

J'ai reçu vos vœux et vos soupirs, mes Filles. Dans les bienfaits communs, c'est un commencement de possession, que d'avoir la liberté de souhaiter ; puisque les souhaits font naître des prières ardentes, et qui arrachent tout des mains de Dieu. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir l'accomplissement de vos saints désirs. Je serai attentif à sa voix, et toujours disposé à vous satisfaire.

Souvenez-vous, mes Filles, sur toutes choses, de l'union et de la régularité, qui sont fondées l'une et l'autre sur l'obéissance : ce sont là les grands attraits qui attireront chez vous l'Époux céleste, en qui je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 4 avril 1692.

## LETTRE XXXV.

Il consent qu'elle diffère son jubilé.

IL n'y a aucune apparence, ma Fille, que je puisse aller à Jouarre pendant le jubilé, ni tandis que la mission sera ici. Je veux bien vous différer votre jubilé,



et vous entendre dans l'octave du saint Sacrement. Vous pourrez, ma Fille, la venir passer ici. Je ferai prier les ursulines de vous recevoir dans leur maison durant ce temps : j'aurai soin de leur faire rendre votre lettre, et d'y assurer votre retraite. Madame B<sup>\*\*\*</sup> ne doit pas vous refuser votre congé, après la manière dont je lui en écris : elle aura pourtant de la peine. Je l'assure que vous ne songez point à aller maintenant à Paris ; en effet, la maison seroit trop seule. Je vous attendrai lundi ; et en vous attendant, je demanderai à Dieu, de tout mon cœur, le don de conseil avec le fruit de bonté par rapport à vos intentions. Je trouverai, s'il plaît à Dieu, tout le temps dont vous aurez besoin. Je suis, ma Fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, ce 30 mai 1692.

## LETTRE XXXVI.

Sur l'état de l'épouse qui soupire après le divin Epoux.

LE fond des dispositions que vous m'exposez, ma Fille, dans votre lettre, est très-bon. L'Epouse disoit : *Aussitôt que mon Epoux a fait entendre sa voix, je suis tombée en défaillance.* L'original porte : *Mon âme s'en est allée ; elle s'est échappée.* Dieu vous fait sentir quelque chose de cette disposition. L'Epouse s'échappoit encore à peu près de cette manière, lorsqu'elle disoit : *Soutenez-moi par des fleurs, et par des essences de fruits confortatifs, parce que je languis d'amour*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cant. v. 2 6. — <sup>2</sup> Ibid. II. 5.

L'âme défaillante demande un soutien : mais elle en reçoit un bien plus grand que celui qu'elle demande ; car l'Époux approche lui-même, au verset suivant, et la soutenant et l'embrassant en même temps, et parla lui faisant sentir toute la douceur et la force de sa grâce.

Les caresses intérieures que l'âme fait alors à l'Époux céleste, lui sont d'autant plus agréables, qu'elles sont plus libres et plus pleines de confiance : mais il faut s'en tenir là ; et l'épanchement où l'on se sent porté envers les personnes qu'on sait ou qu'on croit lui être unies, a quelque chose de délicat et même de dangereux.

Ne voyez-vous pas que la chaste et fidèle Epouse, en rencontrant ses compagnes et celles qui sont disposées à chercher l'Époux avec elle, sans leur faire aucunes caresses, leur donne seulement la commission d'annoncer à son bien-aimé ses transports et l'excès de son amour<sup>1</sup>. Cela veut dire qu'on peut quelquefois épancher son cœur, en confessant combien on est prise et éprise du céleste Epoux ; mais il ne faut pas aller plus loin. Et quand l'Époux sollicite sa fidèle Epouse à chanter pour ses amis, elle lui dit<sup>2</sup> : *Fuyez, mon bien-aimé* ; ce n'est point à vos amis que je veux plaire, je ne me soucie pas même de les voir ni de leur parler ; fuyez, fuyez en un lieu où je sois seule avec vous. On doit être dans d'extrêmes réserves avec tout autre qu'avec l'Époux, et c'est avec lui seul qu'il est permis de s'abandonner à ses désirs ; car il est le seul dont les baisers, les embrassements et les caresses sont chastes, et inspirent la chasteté.

<sup>1</sup> *Cant.* v. 8, 9, 17. — <sup>2</sup> *Ibid.* VIII. 13, 14.

Réjouissez-vous avec Jésus-Christ de ce qu'il est le plus beau des enfants des hommes ; et souvenez-vous qu'il faut mettre parmi ses beautés la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs, et les remplir de lui-même. Je le prie qu'il vous soulage. Marchez en confiance : il vous regarde, et son regard vous soutient. Le surplus de votre lettre se remettra à un autre temps. Vivez cependant en paix, ma Fille ; car il n'y a rien de mal à craindre que de perdre Dieu, que personne ne vous peut ravir si vous l'aimez. Je suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, ce 10 juillet 1692.

## LETTRE XXXVII.

Comment tout est amour ; vraie manière de consacrer son sommeil à Dieu ; règles sur la prière vocale ; instructions sur le pur amour.

OH ! non, ma Fille, je ne prétends pas me comprendre dans le silence que je vous propose. Parlez-moi quand vous en serez pressée par l'Esprit ; car il faut que je vous écoute, et que j'écoute Dieu pour vous : il faut que la même voie de l'Esprit qui se fera entendre dans votre cœur, retentisse dans le mien, afin que je vous réponde ce que Dieu me donnera.

Tout est amour ; tout aime Dieu à sa manière, même les choses insensibles : elles font sa volonté ; et parce qu'elles ne peuvent pas connoître ni aimer, il semble qu'elles s'efforcent, dit saint Augustin<sup>1</sup>, à le

<sup>1</sup> *Enar. II in Ps. xxvi, n. 12, tom. IV, col. 124.*

faire connoître ; afin de nous provoquer à aimer leur auteur : c'est ainsi que tout est amour.

Il n'est pas besoin d'avoir de l'esprit , ni d'inventer de belles pensées pour consacrer son sommeil à Dieu : qu'ainsi ne soit ; en disant que vous ne savez que dire, vous avez tout dit. Oui, je voudrois , mon Dieu, que chaque respiration, que chaque battement de cœur fût un acte d'amour : je voudrois être moi-même tout amour, être écrasée et anéantie ; en sorte qu'il ne restât de moi que l'amour, et une éternelle louange de votre saint nom. Voilà qui est fait ; cela suffit. On cède après cela à la nécessité, parce que Dieu l'a ordonnée, l'a établie ; et on aime son ordre, parce qu'il est de sa justice, de sa sagesse et de sa bonté. Il n'en faut pas davantage ; et alors notre sommeil loue Dieu, et confesse notre infirmité, qui est la peine de notre péché.

Puisque vous voulez le savoir, ma Fille, le jour de mon baptême est le jour de saint Michel, en septembre ; le jour que j'ai été consacré prêtre, est le samedi de la Passion ; le jour de mon sacre est celui de saint Matthieu. Je vous suis bien obligé de vouloir communier en ces jours-là à mon intention, et demander à Dieu les grâces dont j'ai besoin pour être un chrétien digne de ce nom, et pour remplir mon ministère.

Pour les prières vocales, qui ne sont d'aucune sorte d'obligation, quand vous vous sentirez attirée à quelque chose de plus intime, suivez votre attrait. Pour l'office, quoique vous n'y soyez pas absolument obligée, je ne crois pas que cela fût bien de le laisser.

Quand vous me pressez, ma Fille, de vous répondre sur vos questions de l'amour de Dieu, vous ne songez pas à ce qu'il faudroit pour y satisfaire, et

que d'ailleurs cela n'est point nécessaire; car c'est le cas où arrive ce que dit saint Jean<sup>1</sup> : *L'onction vous enseigne tout*. L'amour s'apprend par l'amour; et à l'égard de ce pur amour, ce qu'il en faut savoir, c'est qu'il emporte un dépouillement universel : cela va bien loin, et porte des impressions bien crucifiantes. C'est pourquoi je ne croirois pas qu'il fallût ni le désirer ni le demander à Dieu, encore moins se mettre en peine de ce que c'est; car le propre de cet amour, c'est de se cacher soi-même à soi-même : quand on le sent, ordinairement on ne l'a pas; quand on l'a, on ne sait ce que c'est; je veux dire qu'on le sait bien moins lorsqu'on l'a, que lorsqu'on ne l'a pas. Car, quand on ne l'a pas, on en raisonne comme les autres; mais quand on l'a, on se tait, on ne sait qu'en dire, et on ne peut en parler, si ce n'est dans certains élans que Dieu envoie lorsqu'on y pense le moins. J'ai des raisons de croire qu'il n'est pas à propos de le demander; mais de s'offrir à Dieu avec un entier dépouillement, pour faire sa volonté en général.

Vous pouvez dire à la Communauté que je permets qu'on garde le saint Sacrement les deux jours que vous me marquez, pourvu qu'il y ait toujours quelqu'un devant, même pendant la nuit, sans néanmoins dire mot. Dites à madame B<sup>\*\*\*</sup> qu'à force de venir de temps en temps dans la maison, Jésus-Christ s'y formera enfin une demeure stable. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1692

<sup>1</sup> I. Joan. II. 27.

## LETTRE XXXVIII.

Il la reprend d'avoir trop tardé à l'instruire de certaines choses , et la rassure.

**AYEZ** soin , ma Fille , de faire rendre ce paquet en main propre pour Jouarre. Madame d'Albert verra que j'ai reçu sa lettre , dont elle est en peine , et elle aura réponse. Si vous pouvez y aller vous-même , j'en serai bien aise.

Quant à vous , j'ai lu vos papiers : vous avez bien fait de me dire tout ; vous eussiez mal fait de me céler quelque chose. Je n'estime ni plus ni moins ceux dont il s'agit ; et quand il eût dû en arriver quelque diminution de mon estime , à quelque prix que ce soit , il faut que les supérieurs soient instruits ; et s'il y a quelque faute , c'est d'avoir trop tardé. Vous avez besoin que je vous le pardonne ; et je le fais , à condition qu'une autre fois vous bannirez toutes ces réserves et ces scrupules de me parler.

**Demeurez** assurée sur votre état : je ne souffrirai pas qu'on vous inquiète sur cela. Je ne négligerai pas les occasions de vous procurer une place dans un monastère , quand cela se présentera. Vivez en foi , ma Fille ; abandonnez-vous à celui qui vous attire. Rien ne m'a empêché de vous écrire que le peu de loisir. Soyez persuadée que je ne vous abandonnerai point. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 6 septembre 1692.

## LETTRE XXXIX.

Il approuve un acte de la communauté, et exhorte cette sœur à se soumettre aux dispositions qu'on fera de sa personne.

J'AI vu l'acte que vous m'avez envoyé, ma Fille ; je l'ai trouvé très-bien fait : il n'y a qu'à le passer en cette forme, et assurer M. le D<sup>o</sup> votre supérieur, et M. et madame D<sup>o</sup>, que je le ratifierai, s'il est nécessaire, en la forme que l'on voudra. Je me réjouis avec toute la communauté du bonheur qu'elle a de posséder un si saint supérieur. Faites-lui bien mes remerciements de tous ses soins : j'en espère un grand fruit pour la maison ; et je ne doute point que Dieu n'accompagne de ses bénédictions particulières la visite d'un supérieur si saint.

Pour vous, ma Fille, vous n'avez qu'à vous soumettre aux dispositions qu'on fera de votre personne, en foi et en abandon, sans avancer ni reculer ; c'est la volonté de Dieu. Je salue de tout mon cœur ces messieurs, ces dames et nos chères Filles ; et je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 septembre 1692.

---

**LETTRE XL.**

Il lui ordonne d'accepter les charges qu'on lui a imposées.

**JE** n'ai reçu, ma Fille, votre lettre que ce matin; ainsi ce que vous demandiez que j'écrivisse par rapport à M. l'abbé<sup>ooo</sup>, ne se peut plus.

Pour ce qui vous touche, j'ai écrit naturellement; et il vous doit suffire qu'à présent je m'intéresse à ce qui vous touche, d'une façon plus particulière qu'au commencement.

Je vous renvoie votre contrat. Obéissez; acceptez les charges; quoique avec celle de dépositaire que vous avez déjà, celle d'infirmière me fasse peine pour vous; celle de la sacristie vous tiendra lieu de soulagement. Prenez courage; Dieu est avec vous: jouissez de l'Espoux céleste, et des ornements de son sacré corps. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 21 septembre 1692.

---

**LETTRE XLI.**

Sur une peine dont elle lui avoit écrit, et la demande de la communauté pour conserver le saint Sacrement.

**VOILA**, ma Fille, des lettres pour Jouarre, que je vous prie de faire tenir le plus tôt que vous pourrez.



Je ne puis encore vous répondre sur ce qui vous touche, sinon à l'égard de la peine dont vous m'avez parlé. Si je ne vous en ai rien dit, c'est qu'il m'a paru qu'elle n'avoit rien de nouveau dans son fond; en sorte que vous n'aviez qu'à y appliquer les conseils que je vous ai donnés en cas pareils, et au reste demeurer en repos. J'ai considéré tous les mouvements que Dieu vous donne : vous pourrez difficilement vous empêcher de venir à Paris. J'y serai, s'il plaît à Dieu, la semaine prochaine : vous pourrez m'y voir, et je vous écouterai volontiers. Ne craignez point de vous charger des demandes qu'on vous priera de me faire sur le saint Sacrement ; il me faudra pourtant laisser écouter Dieu. J'espère voir vos papiers avant mon départ, et vous y donner une réponse. Priez Dieu, ma Fille, qu'il m'en donne le loisir autant que j'en ai la volonté. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

## LETTRE XLII.

Sur un moyen pour se tenir en la présence de Dieu ; et sur la raison qui l'empêche de lui permettre quelques austérités.

Je ne me souviens point, ma Fille, d'autre pénitence que de celle que vous me marquez, et je m'en contente. Je ne me souviens d'autre chose de ce que je vous dis à confesse, sinon que je vous donnai pour moyen de vous tenir en la présence de Dieu son saint amour n'y ayant rien qui ramène mieux dans la pen-

sée l'objet aimé, que l'amour même. Qui peut oublier ce qu'il aime ? Suivez donc ce bienheureux attrait, et Dieu vous sera présent.

J'approuve fort le recueillement dont vous me parlez pour les fêtes et dimanches, si madame votre supérieure le trouve bon ; vous renvoyant à l'obéissance pour les choses extérieures.

Je suis toujours dans les mêmes sentiments sur les austérités. Vous voyez bien que celles que vous me proposez paroîtroient trop ; sans cela je vous en permettrois l'essai durant l'Avent : mais cela ne se peut, non plus que le reste dont vous me parlez.

Marchez, avancez, sortez de vous-même, et Dieu s'avancera vers vous. *Approchez-vous de lui*, dit saint Jacques <sup>1</sup>, *et il approchera de vous*. Je l'en prie, et suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, mardi matin 1692.

## LETTRE XLIII.

Il permet de réserver le saint Sacrement dans la communauté, et montre en combien de manières Jésus-Christ est admirable.

JE ne me suis pas bien expliqué, ma Fille, sur le sujet du salut. Je ne souhaite pas qu'on le dise publiquement, jusqu'à ce qu'il soit fondé, et la fondation acceptée. En récompense je permets de le dire en particulier entre les sœurs la veille et le jour de Noël, la veille et le jour de la Circoncision, la veille et le jour

<sup>1</sup> Jac. iv. 8.

de l'Épiphanie, et de garder le saint Sacrement dans le tabernacle la nuit de Noël et le jour même, jusqu'au salut. Insensiblement l'Époux céleste s'accoutumera à venir dans son jardin : mais que ce soit un jardin clos, qui ait une fontaine scellée<sup>1</sup> ; que tout y soit dans le recueillement et dans le silence. Vous voyez bien qu'il ne faut pas me presser, mais me laisser écouter Dieu. J'ai bonne volonté ; mais je ne puis encore rien déterminer.

Vous avez trouvé à Jouarre de quoi vous entretenir devant le divin Enfant : soyez en admiration et en silence devant lui ; écoutez-le, contemplez-le ; et en l'admirant, laissez-lui ravir votre cœur.

*Abraham a vu mon jour, et il s'en est réjoui*<sup>2</sup> : il a vu mon jour, le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour, et voici ce qu'il en a vu<sup>3</sup> : « Un » petit enfant nous est né, un fils nous est donné, » sa principauté est sur ses épaules, et son nom sera » l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Père du » siècle futur, le Prince de la paix. »

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'Admirable que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu ; afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Méditez bien ces mots : Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné. Prenez-le, puisqu'il vous est donné à la sainte table, prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité. Jésus admirable en Dieu, admirable en lui-même, admirable en ses conduites, en ses vertus, en ses miracles ; admirable en

<sup>1</sup> Cant. IV. 12. — <sup>2</sup> Joan. VIII. 56. — <sup>3</sup> Isai IX. 6.

nous-mêmes dans notre vocation, dans les miséricordes qu'il a exercées envers nous ; admirable dans la suite de notre sanctification et dans notre persévérance. Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer : priez Dieu, ma Fille, qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable, que je sache, de faire connoître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre ! Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

## LETTRÉ XLIV.

Sar ses désirs d'être religieuse ; exhortation à l'humilité.

JE reçois vos vœux, ma Fille, et je les offrirai demain à Dieu avec un cœur paternel. Je suis fâché du long tour qu'a fait ma lettre ; c'est pourtant l'ange de Dieu qui l'a conduite, puisqu'elle vous a été rendue. Je pars samedi : je donnerai moi-même votre lettre au P<sup>ère</sup> ; s'il plaît à Dieu, je lui parlerai, et je chercherai les moyens de concilier toutes choses.

Vous vous tourmentez trop sur cette pensée de religion : la proposition que vous croyez si faisable, et que vous me priez de repasser dans mon esprit plus d'une fois, est la plus grande chimère du monde. Ne vous agitez plus tant sur ce sujet : ce n'est pas que je me rebute : mais c'est que j'ai peine à vous voir vous tourmenter en vain.

Vous avez raison de dire que l'Épiphanie est la fête

de la foi : suivre la foi , c'est suivre l'étoile. Que cette étoile est aimable , puisqu'elle nous conduit à Jésus-Christ et au lieu où il est.

Ce que vous avez fait avec N<sup>ooo</sup> m'a beaucoup plu ; mais ce n'est pas assez ; continuez , et humiliez-vous toujours de plus en plus devant Dieu et devant les créatures. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 7 janvier 1693.

---

## LETTRE XLV.

Il accorde à la communauté la présence du saint Sacrement pour plusieurs jours.

VOUS direz , ma Fille , à madame votre supérieure que je lui accorde et à la communauté la présence du saint Sacrement , pour les trois jours de la Quinquagésime , et pour la fête de saint François de Sales : vous pourrez dire le soir le salut entre vous. J'aurai bien de la joie que M<sup>ooo</sup> vous fasse une exhortation : pour le surplus , j'y songerai , et y répondrai à loisir. Toutes vos pensées sont bonnes ; mais je n'y vois pas , ma Fille , la facilité que vous pensez. Si je puis accomplir vos désirs , je le ferai avec joie , n'en doutez pas.

Vous avez , dans les choses que je vous ai dites , la règle de votre conduite , et vous n'avez qu'à marcher avec confiance. Surmontez-vous vous-même ; ne vous pardonnez rien devant Dieu ; attendez tout de sa miséricorde. J'ai bien considéré toutes vos lettres ;

j'aurai égard à tout. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 26 janvier 1693.

## LETTRE XLVI.

Sur les manières admirables dont l'Époux tourmente les âmes ; et sur l'union qu'il faut avoir avec le Verbe.

JE reçois toutes vos lettres, ma Fille : il ne faut imputer mon silence qu'à mon peu de loisir ; je ne laisse pas de penser à tout. L'affaire de l'union semble s'avancer : je la crois très-bonne ; je serai attentif à tout.

Pour ce qui vous regarde, je vous avoue, ma Fille, que quelque attrait que vous sentiez pour la religion, je n'y vois rien moins que les facilités que vous croyez. Votre désir vous trompe, et fait votre croix. Continuez à regarder Jésus-Christ comme l'Admirable, et songez qu'il faut renfermer dans cette qualité cette parole de Job <sup>1</sup> : *Vous me tourmentez d'une manière admirable*. Ces manières admirables de tourmenter les âmes contiennent les exercices qu'il leur envoie pour les purifier, et pour enflammer leur amour. Assurez-vous que ces peines sont permises et ordonnées à cette fin : plus elles augmentent, plus Dieu veut que l'on s'unisse à lui, et que l'on s'y livre ; et c'est aussi le seul moyen de les empêcher de s'accroître. Un amour qui n'est pas content doit plonger l'âme dans une profonde tristesse : on n'est content ni de soi-

<sup>1</sup> Job. x. 16.

même, ni des efforts qu'on fait pour aimer, ni du cher Epoux, qui ne se donne qu'à travers des ombres et par moments, et qui semble abandonner l'âme qu'il livre à de si noires pensées. Il faut croire, durant cette espèce de désordre, que l'affaire de l'amour s'avance du côté de l'Epoux : il faut être fidèle à l'avancer du sien.

Ecoutez ces mots : *Je suis la vigne : comme les rameaux ne peuvent porter de fruit s'ils ne sont dans la racine, ainsi vous ne sauriez rien faire sans moi*<sup>1</sup>. Sans l'influence de la racine, la branche sèche aisément, et n'est plus bonne que pour le feu. *Sans moi, vous ne pouvez rien*. Ouvrez l'oreille du cœur à ces paroles ; lisez-les dans saint Jean. C'est la vérité que vous fait sentir l'Epoux céleste. Lorsqu'il semble que l'âme est prête à s'échapper à chaque moment, alors on ressent cette vérité : *Vous ne pouvez rien faire sans moi* ; il ne reste qu'à dire : Il est vrai, cela est ainsi ; je ne puis rien de moi-même, mais *je puis tout avec celui qui me fortifie*<sup>2</sup>.

C'est en qualité de Verbe que Jésus-Christ parle ainsi : car encore que cela soit vrai de Jésus-Christ en tant qu'homme, cela n'est vrai de Jésus-Christ homme, que parce que cette humanité est unie au Verbe. C'est au Verbe qu'il faut être uni pour pouvoir tout avec lui ; c'est par le Verbe et avec le Verbe que le Père produit le Saint-Esprit qui est son amour : la même chose se fait dans les âmes. Jésus a dit<sup>3</sup> : *Mon Père et moi viendrons à celui qui garde mes commandements, et nous établirons en lui notre demeure ; ce qui se fait en produisant en nous le chaste amour, qui*

<sup>1</sup> Joan. xv. 5. — <sup>2</sup> Phil. iv. 13. — <sup>3</sup> Joan. xiv. 23.

est répandu par le Saint-Esprit dans les cœurs. C'est donc principalement en cela que Jésus est admirable. Il est admirable dans les chastes embrassements dont il honore son Epouse, et la rend féconde : toutes les vertus sont le fruit de ses chastes embrassements. Les peines qui l'accompagnent servent à retirer l'âme au dedans où elle jouit. Cela est ainsi du côté de Dieu : il faut se laisser aller à lui, afin que cela soit aussi de notre côté. Vous vous tourmentez trop, ma Fille, sur le désir de la religion : tout ce qui arrive vous fait imaginer des occasions pour cela ; elles sont trop foibles et trop éloignées. Vivez en paix : Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 28 février 1693.

## LETTRE XLVII.

Sur la conduite que Dieu lui inspiroit dans la direction ; et sur les caractères d'une âme ressuscitée.

JE me sers, ma Fille, de l'occasion du messenger que j'envoie à Jouarre, pour vous dire que je vous ai offerte de bon cœur à Dieu, et que jè l'ai prié de m'inspirer ce que j'ai à vous dire, touchant la personne dont vous m'avez écrit. Je vous dirai en général que la conduite qu'il m'inspire dans le cœur est fort sérieuse en matière de direction. Il me donne un fonds de charité inépuisable et inaltérable, ce me semble, pour les personnes dont il me charge ; et je crois être, par sa grâce, à toute épreuve là-dessus. Au surplus, je



ne suis porté à aucune des choses dont vous me parlez. Dites à cette personne que je ne changerai point de conduite : je n'improove pas ses sentiments ; mais je persiste dans les miens : ainsi je souhaite que tout demeure au même état.

Pour vous, ma Fille, songez qu'une personne resuscitée avec Jésus-Christ est une nouvelle créature. *Je fais toutes choses nouvelles*, dit Jésus-Christ dans l'Apocalypse<sup>1</sup>. La ferveur suit la nouveauté. Je vous souhaite cet heureux renouvellement, et suis à vous de bien bon cœur en Notre-Seigneur.

A Meaux, ce saint jour de Pâques, 1693.

## LETTRE XLVIII.

Il approuve qu'on lui parle d'affaires temporelles, et lui répond sur quelques affaires de la communauté.

IL n'y a point de sujet de vous alarmer de la lettre que je vous ai déjà écrite : vous devez croire que je ne m'étonne, ni ne me fâche jamais qu'on me parle de ses affaires temporelles ; au contraire, je suis très-aise de cette confiance, et je la ressens comme l'effet d'un cœur filial.

Pour ce qui regarde les propositions de cette personne, je vous dirai ingénûment que les termes dont elle s'est servie ne m'ont pas plu ; cependant je prends cela en bonne part : mais ce qui me fait rejeter ces choses, c'est qu'elles ne sont pas assez sérieuses, et

<sup>1</sup> Apoc. xxi. 5.

que c'est par elles que commencent les amusements si peu dignes de la gravité du ministère ecclésiastique. Au surplus, cette personne a bien fait de m'exposer en simplicité tous ses sentiments; et vous pouvez l'assurer qu'elle ne m'a pas déplu, ni que ce n'est pas que j'aie mal pris aucune de ses paroles; mais c'est que j'ai d'autres idées, et que je conçois la direction comme quelque chose de plus sérieux. Ne la pressez pas sur ce qu'elle vous a dit par rapport à moi: j'évite, autant que je puis, de pareilles communications: quand Dieu me les envoie et que je connois sa volonté, j'y entre de bonne foi.

Je comprends au reste que l'union de communauté peut vous causer de grandes peines; mais comme cette union est avantageuse pour la maison, il la faut avancer sans trop penser à vous: cependant, ma Fille, je vous dirai quand il faudra ce que vous aurez à faire, et j'écouterai vos raisons. Il ne faut point venir à Paris, du moins si tôt; les choses ne sont point encore assez avancées pour cela.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur ce que vous me mandez de Jouarre: le temps donnera peut-être d'autres ouvertures; à présent je ne vois rien; soyez soumise aux ordres de Dieu.

Je serai très-aise que ce Père dise chez vous sa première messe le jour de saint Joseph. Demandez à Dieu ses lumières pour deux affaires d'une extrême conséquence, et ajoutez cette intention à celle que vous me marquez; demandez la même grâce devant le saint Sacrement que vous aurez ce jour-là.

Je vois, par la fin de votre lettre, que madame votre supérieure se prépare à faire le voyage de Paris: si

d'elle-même elle s'avisait de vouloir vous y amener, j'y consentirois volontiers ; autrement je ne le trouve pas à propos : il faut que ce soit elle qui le veuille et qui vous en presse ; autrement n'y venez point. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

## LETTRÉ XLIX.

Sur les sentiments que Dieu lui inspiroit pour elle.

JE ne puis encore rien dire des affaires de la maison, que la mort de M<sup>o</sup> semble avoir un peu retardées : je veillerai à tout, et j'aurai toujours un égard particulier à tout ce qui vous touche. Je ne crois pas nécessaire de m'expliquer davantage. Je vous offre sans cesse à Dieu, et je ne perdrai jamais les bons sentiments qu'il m'a inspirés pour vous. J'ai de la joie de la satisfaction que vous avez eue à Jouarre ; je voudrois qu'elle pût être entière.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 avril 1693

## LETTRE L.

Sur un présent qu'elle lui avoit fait; sur une manière très-utile d'invoquer Dieu, et d'adorer le Saint-Esprit.

JE reçois votre présent, ma Fille, et d'autant plus volontiers, qu'il est accompagné de vos vœux pour m'obtenir les dons dont vous m'envoyez la figure. Quand madame de Jouarre m'aura parlé, je verrai si ce que vous croyez si possible l'est autant que votre désir vous le fait paroître : je ferai de bonne foi ce que je pourrai, et je prêterai de bon cœur la main à tout.

Je ferai la cérémonie que vous m'avez prié de faire aux Ursulines le jour de la Trinité : je veux bien, ma Fille, que vous veniez à cette prise d'habit. Si vous avez à venir, il faut que ce soit le vendredi, comme vous me marquez; parce que je vous donnerai quelques heures samedi après l'ordination. Je prie Notre-Seigneur qu'il reçoive l'oblation que je lui ferai de votre personne, en mémoire de votre baptême.

J'irai après la cérémonie à Jouarre, d'où je reviendrai mercredi matin. Je ne bougerai d'ici, s'il plaît à Dieu, durant l'octave du saint Sacrement. Je permettrai facilement que vous la passiez à Jouarre, ou ici aux Ursulines, selon que nous le trouverons plus à propos, et selon la conjoncture des choses. Je ferai avec plaisir tout ce qu'il faudra, avec les ménagements qui me conviennent.

Dieu est le souverain qui meut les cœurs; invoquez-

le sous ce titre : adorez le Saint-Esprit sous le titre d'Esprit de vérité ; priez-le que tout soit vrai en vous. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux le lundi de la Pentecôte, 1693.

---

## LETTRE LI.

Sur les dispositions de madame l'abbesse de Jouarre envers cette Sœur.

VOUS allez être bien affligée, et je le suis pour vous, ma chère Fille. J'ai trouvé madame de Jouarre fort peignée sur votre retraite, très-désireuse d'un côté de vous tenir sa parole, très-persuadée de l'autre que cela nuiroit à votre dessein principal. Dans ces circonstances je n'ai pas trouvé à propos de la presser davantage. Dès le matin j'avois eu un pressentiment de ce qui devoit arriver ; mais enfin je crois très-certainement que Dieu l'a voulu ainsi, afin que vous fissiez votre retraite entre mes mains plutôt qu'ici. Attendez-moi donc, ma Fille ; demeurez aux Ursulines : je crois que Dieu veut vous faire quelque grâce, et que je vous aide à la recevoir. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Jouarre, ce 17 mai 1693.

## LETTRE LII.

Sur la profondeur de deux chapitres de saint Jean ; ce que c'est qu'adorer Dieu en esprit et en vérité ; pourquoi Dieu nous inspire des désirs dont il ne veut pas l'accomplissement.

JE ressens vos peines, ma Fille ; et loin d'être rebuté de vos lettres, je les vois toujours de bon cœur. Prenez garde de votre côté à ne vous point rebuter de mon silence, qui, le plus souvent, est forcé ou par des affaires, ou parce que Dieu ne me donne rien, et ne me fait pas voir qu'il y ait rien de nouveau à vous dire.

Quant à ces deux chapitres de saint Jean, je vous avouerai franchement que je n'ai pu encore venir à bout de me rien dire à moi-même qui me satisfasse, tant j'y trouve de profondeurs. Pour ce qui est du premier chapitre, il ne faut pas s'en étonner ; car il s'y agit de cette naissance éternelle du Verbe dont le prophète a dit <sup>1</sup> : *Qui racontera sa naissance ?* Mais je ne trouve guère moins de profondeurs dans le quatrième chapitre, où Jésus-Christ dit <sup>2</sup> : *Dieu est Esprit ; et il veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.* Car qui peut entendre ou expliquer dignement ce que c'est à Dieu que d'être esprit ; et combien ce divin attribut est au-dessus non-seulement de tous nos sens, mais encore de toutes nos pensées ?

Pour ce qui est de l'obligation d'adorer Dieu en esprit et en vérité, il y a tant de vérités renfermées en ce peu de mots, que je m'y perds. Tout ce que j'y vois

<sup>1</sup> Is. LIII. 8. — <sup>2</sup> Joan. IV. 24.

de plus certain, c'est qu'adorer Dieu en esprit, c'est l'adorer et l'aimer avec un entier détachement de tous nos sens; détachement, au reste, que je ne me sens pas capable d'exprimer, tant il est intime et simple, tant il est haut, tant il est universel. Il faut aller avec saint Paul à la division de l'âme d'avec l'esprit<sup>1</sup>, et à un si grand épurement de nos pensées, que je ne sais si nos âmes le peuvent soutenir en cette vie. Ce détachement engage aussi à une si haute et si parfaite mortification de nos sens, qu'on ne peut la regarder sans frayeur, quoiqu'on ne puisse d'ailleurs la regarder sans amour.

Mais adorer Dieu en vérité, c'est encore quelque chose de plus haut; car cela emporte une si parfaite conformité avec la volonté de Dieu, qu'il n'y a rien au-dessus, ni rien à laisser à notre volonté propre: autrement, la vérité n'est point en nous; puisque la vérité qui y doit être, c'est d'être entièrement conformes à ce que Dieu veut de nous, quelque inconnu qu'il nous soit: car il ne faut pas douter que Dieu, comme je vous le disois dernièrement, ne nous cache quelquefois sa volonté, jusqu'au point de nous inspirer de vouloir ce que lui-même ne veut pas accomplir en nous. Saint Paul lui demandoit de le délivrer de cet ange de Satan, qui lui étoit envoyé de peur qu'il ne fût enflé par la grandeur de ses révélations<sup>2</sup>. Il le demanda par trois fois, comme il le dit lui-même, c'est-à-dire avec toute l'instance possible; et néanmoins il ne l'obtint pas, et néanmoins c'étoit saint Paul. Il ne faut pas douter que ce ne fût Dieu même qui lui inspiroit ce désir; et Dieu qui l'inspiroit ne vouloit pas qu'il fût accompli: il vouloit laisser à saint Paul cet exer-

<sup>1</sup> *Hebr.* IV. 12. — <sup>2</sup> *II. Cor.* XIII. 7, 8, 9.

cice. Il est vrai qu'il lui déclara sa volonté : mais il ne le fait pas toujours ; et il nous laisse quelquefois languir dans un désir qu'il pousse à bout de notre côté, sans peut-être vouloir du sien qu'il s'accomplisse. Et pourquoi cela ? Parce que c'est un grand bien de désirer tout ce qui est bon : et quoiqu'il soit bon de le désirer, Dieu voit un certain bien dans le refus, et il veut donner ces deux sortes de biens à l'âme ; c'est-à-dire le bien du désir, et en même temps le bien du refus : si bien qu'en cette manière, loin de resserrer sa main, il l'étend avec une plus parfaite libéralité, en nous donnant deux biens pour un ; car c'est un bien de nous refuser de certains biens, lorsqu'il voit dans la privation de ces certains biens un bien plus grand qu'il nous réserve.

Par exemple, le désir qui vous presse pour la religion est un grand bien ; mais je suis assuré, ma Fille, que Dieu, en vous privant de son effet, peut vous donner, par cette privation, un plus grand bien que celui que vous envisagez dans sa jouissance : *Car qui sait le secret de Dieu, ou qui sera son conseiller* ? Et peut-être que ne voulant pas vous donner ce bien, ce que je ne décide pas, comme je ne décide pas le contraire, il veut vous faire la grâce de le désirer, et de vous exercer par ce désir et par toutes les violences que vous ressentez. Ne concluez pas de là que Dieu veuille l'accomplissement de ce désir ; mais soumettez-vous à ses volontés cachées : car c'est par-là que vous l'adorez en vérité, en vous conformant à l'aveugle à ce qu'il sait seul, et à ce qu'il veut de vous sans se déclarer.

J'entrerai cependant de bon cœur dans tous les

<sup>1</sup> Rom. xi. 34.



moyens ; mais il faut modérer ces vivacités et ces empressements , par une entière soumission à la volonté de Dieu , connue et inconnue , et par une intime conformité de votre fond avec Dieu , en adorant le secret de votre prédestination et du conseil éternel de Dieu sur vous. Autant que je puis penser , c'est là adorer Dieu en vérité , lorsqu'on joint à la vérité de ce désir la vérité de la pratique ; c'est-à-dire des œuvres qui soient véritablement selon Dieu , et par lesquelles soit accomplie cette prière du Sauveur<sup>1</sup> : *Sanctifiez-les en vérité* ; non pas comme ils pensent , mais comme vous savez.

Je dirai , s'il plaît à Dieu , aujourd'hui la messe à votre intention , vers l'heure de midi. Je ne prévois pas que je vous puisse parler avant lundi ; vous pouvez communier en attendant. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Priez pour le roi et pour l'état dans votre retraite.

A Meaux samedi, 1693.

## LETTRE LIII.

Il l'exhorte à recevoir la communion dans la même disposition que si c'étoit pour mourir ; lui fait connoître quelle est la vertu de l'eucharistie.

JE ne pourrai pas , ma Fille , vous donner demain la sainte communion : mais je vous exhorte à vous mettre mardi dans l'état que vous me proposez ; c'est-à-dire de recevoir la communion dans la même dis-

<sup>1</sup> Joan. xvii. 17.

position que si c'étoit pour mourir, et pour viatique. Dieu vous fasse la grâce d'expirer aux pieds de votre Sauveur, en sorte que vous soyez une nouvelle créature.

Jésus-Christ vous a donné une vraie idée de ce qu'il opère dans l'eucharistie, en vous rappelant cette vertu qui découloit de son corps sur tous ceux qui savoient le toucher comme il veut l'être : car il ne faut pas croire que cette vertu soit seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus sauveur des âmes : il en pique le fond ; il y excite de saints désirs ; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente ; et tout cela est la vertu qui partoit de son humanité sainte, et qui se répand sur tous ceux qui le touchent avec foi. Je trouve bon que vous fassiez les communions aux intentions que vous me marquez.

Madame de Jouarre croyant me faire plaisir, m'écrit elle-même qu'elle vous a reçue. Ne manquez pas, ma Fille, de lui écrire, pour lui témoigner votre reconnaissance et votre entière soumission à ses ordres, et pour savoir d'elle quand elle veut que vous vous rendiez à Jouarre. Vous voyez que Dieu agit pour vous ; agissez pour lui : marchez cependant selon les règles que je vous ai données ; et sans rien attendre de vous-même, abandonnez-vous au céleste Epoux. Je vous mets, ma Fille, sous sa protection.

A Meaux, dimanche au soir, 1693

## LETTRE LIV.

Sur l'oubli du monde et sur des pratiques de dévotions pour célébrer l'octave de sa délivrance.

**L**AISSEZ évanouir le monde, son éclat, et tout ce qui le compose; et quand tout sera mis en pièces, en morceaux, et absolument détruit, vous ne resterez plus que seule avec Dieu, environnée de ces débris et de ce vaste néant. Laissez-vous écouler en ce grand tout, qui est Dieu; en sorte que vous-même vous ne soyez rien qu'en lui seul. Vous étiez en lui avant tous les temps, dans son idée et dans son décret éternel : vous en êtes sortie, pour ainsi dire, par son amour, qui vous a tiré du néant. Retournez à cette idée, à ce décret, à ce principe et à cet amour.

Le jour que vous partirez pour Jouarre, dites le psaume CXXI, et réjouissez-vous d'aller dans la maison du Seigneur. Le jour que vous y serez arrivée, le psaume LXXXIII : le lendemain, le psaume LXXXIV; appuyez sur le verset 9 : le troisième jour, le psaume LXXXVI; admirez les fondements de Sion, qui sont l'humilité et la confiance : le quatrième jour, pour rendre grâces à Dieu de votre liberté, les psaumes CXIV et CXV, qui n'en font qu'un dans l'original, et qui sont de même dessein : le cinquième jour, avec le même sentiment, le psaume CXXV : le sixième jour, dans le même dessein encore, mais avec une plus intime joie de votre sortie du monde, le psaume CXIII :

le septième jour, adorez l'Epoux céleste dans le sein et à la droite de son Père, au sortir des temps de son enfance, par le psaume CIX : le huitième et dernier jour de l'octave, dites en actions de grâces le psaume CXVII : ainsi, ma Fille, se célébrera l'octave de votre délivrance. Consacrez-vous à Dieu de tout votre cœur, comme une victime qu'on mène à l'autel, qui est le sens du verset 27 de ce dernier psaume.

Voilà les psaumes pour la veille, le jour et l'octave de cette fête. Durant cette octave, lisez le chapitre LII du prophète Isaïe ; et le huitième de l'Évangile saint Jean. Demandez à Dieu la liberté véritable, qui est celle que Jésus-Christ donne par la vérité. Écoutez plutôt les promesses que les menaces. Accoutumez-vous à craindre à la vérité, mais à espérer encore davantage, par la grande bonté de Dieu, dont vous lirez les merveilles dans le chapitre v de l'Épître aux Romains. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce mercredi matin, 1693.

## LETTRÉ LV.

Il lui recommande d'éviter l'indiscrétion dans ses exercices ; lui explique en quoi consiste la communion spirituelle ; et l'encourage à persévérer.

VOUS ferez bien, ma Fille, de porter vos lettres à madame de Jouarre, et d'agir en tout selon ses ordres ; non-seulement parce que je crois qu'elle l'aura pour agréable, mais encore parce qu'il y a toujours un grand

avantage à agir par obéissance, et que c'est cela même qui lui fait désirer qu'on lui soumette tout.

Prenez garde à ménager votre santé sur l'observance de la règle, et à ne vous point pousser à bout : cela est d'une extrême conséquence ; parce qu'enfin, à force de faire, on se réduit à ne faire rien ; ce qui est excessif est indiscret : prenez-y garde sous les yeux de Dieu.

Réglez vos communions selon que nous l'avons dit. La communion spirituelle est une douce commémoration du sacrifice de la croix, dont l'Epoux céleste nous donne à manger la chair et le sang à la sainte table ; afin de nous être un gage que c'est pour nous qu'il les a pris, et pour nous qu'il les a immolés. Vous voyez bien, par cette raison, qu'on peut communier spirituellement à toute heure ; mais que c'est principalement à la sainte messe qu'il le faut faire. Il faut joindre à cette pieuse commémoration un désir sincère de jouir de ce corps sacré dans la communion actuelle, et d'exercer le droit que nous avons sur ce corps, qui est le sceau de notre union avec le céleste Epoux.

Je suis bien aise de la bonne réception qu'on vous a faite, et de la grâce qu'on vous accorde de vous donner une cellule au dortoir. Non, ma Fille, vous n'êtes point séculière. Je sais très-bon gré à vos amies du plaisir qu'elles vous font, et je reçois avec joie ce que vous me dites de leur part en cette occasion. Vous ferez bien de m'instruire de tout ce qui pourra contribuer à votre repos, surtout dans ces commencements ; mais il faut mettre les choses dans un train qu'elles puissent durer. J'entre dans vos sentiments sur les emplois. C'est à vous à ménager cet intérêt, qui avec

raison vous est si cher : j'en dirai à madame l'abbesse ce que Dieu me mettra dans l'esprit ; continuez-lui toujours vos soumissions et votre confiance.

Je rends grâces à Dieu de la résolution où vous êtes de ne plus reculer après avoir passé sur les difficultés. Vous savez bien que j'ai tout prévu ; mais votre ardeur l'a emporté : il faut boire le calice tout entier ; les consolations célestes en détremperont l'amertume. Demeurez en repos, ma Fille : je veillerai à tout ce qui vous touche. Quand on conclura l'union, vous devez y consentir, sans craindre de manquer à la sincérité ; puisque le fond en est bon et de votre goût. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Tenez-vous dans cet esprit d'humiliation et de recueillement : Dieu vous en fasse la grâce, ma Fille.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

## LETTRE LVI.

Il lui donne des avis sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les affaires de son ancienne maison.

POUR réponse à votre billet, j'ai laissé, en partant de Germigny, un paquet pour Jouarre, où il y a une réponse à votre dernière lettre. Quant à Madame<sup>\*\*\*</sup>, si elle arrive, vous n'aurez qu'à lui écrire bien respectueusement que vous êtes prête à vous rendre auprès d'elle au premier mot qu'elle vous fera dire : vous ferez bien même de la prévenir. Si on vous presse de vous déclarer vous direz que pour la maison vous

apporterez toutes les facilités possibles à l'union, et que pour votre particulier vous attendrez mes ordres ; que je serai bientôt de retour. S'il y a quelques actes à passer, ne faites point difficulté de signer, et de le conseiller à vos sœurs, en mettant sous mon bon plaisir et agrément. Dieu soit avec vous, ma Fille, et qu'il soit votre soutien

A Soissons, ce 16 juin 1693.

---

## LETTRE LVII.

Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, l'exhorte à la soumission envers la supérieure, et l'anime à la confiance.

SI M. le curé de Jouarre n'étoit venu ici, j'aurois, ma Fille, envoyé demain un homme exprès pour répondre à vos lettres du 26 et du 29. Il n'y a qu'un mot à vous dire, qui est que vous devez sans hésiter obéir à Madame <sup>\*\*\*</sup>, et vous rendre à la communauté sur ses ordres.

Entrez dans ses sentiments touchant la communauté ; n'éloignez rien de ce que l'on souhaitera pour votre personne. Témoignez vos soumissions parfaites ; dites seulement qu'après avoir exposé vos dispositions, vous êtes obligée de m'en écrire pour savoir mes intentions et mes vues ; que vous ne doutez point qu'elles ne soient conformes au bien de la communauté, comme il est très-vrai.

Ne témoignez rien du tout de vos pensées pour la religion ni pour Jouarre. Recevez la bénédiction de

madame l'abbesse avant de sortir de chez elle : priez-la , tant de ma part que de la vôtre , de vous conserver sa bonne volonté , et de vous regarder toujours comme sa fille. Vous l'êtes en effet par la volonté que vous avez de lui obéir : vous pouvez lui dire qu'il est vrai que vous laissez votre cœur à Jouarre. Elle verra bien les dispositions de la divine Providence , auxquelles vous devez vous conformer , à peine de déplaire à Dieu , qui vous met dans les conjonctures où vous êtes. Du reste , abandonnez-vous à Dieu : je prendrai toujours intérêt à ce qui vous regardera. J'espère que Dieu me donnera son esprit , afin que je me règle sur sa volonté ; et quoi qu'il arrive , vous pouvez tenir pour certain que je continuerai à veiller sur vous. Il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'on vous a dit sur mon sujet. Vivez en foi et en espérance contre l'espérance même ; afin que Dieu se charge de vous , par l'abandon que vous ferez de vous-même entre ses mains. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce.... juin 1693.

## LETTRE LVIII.

Il la console sur ses peines , et lui marque ce qu'elle doit taire ou dire à son confesseur.

Vos lettres , ma Fille , contiennent deux choses : l'une regarde la communauté ; j'en conserverai les remarques , et je tâcherai de tourner en bien toutes les vues qu'on peut avoir : ne doutez pas du secret et



du soin particulier que je prendrai de tout ce qui vous touche. L'autre partie de vos lettres vous regarde vous-même : sur quoi je vous dirai en un mot, que si vos peines sont augmentées, votre état n'est pas changé. Parmi ces noirceurs, vous recevrez du secours de la lecture du Cantique des Cantiques. Continuez toujours à tout exposer en sincérité, et à tout attendre en paix et avec soumission. Je ferai toujours pour vous tout ce que j'ai fait par le passé, plus ou moins selon votre besoin.

Vous pouvez dire à tout confesseur ce qui ne regarde pas votre état, vos peines particulières et vos vœux, à l'égard de leur parfait accomplissement : car pour les transgressions expresses, qui iroient à péché mortel, vous ne pourriez pas les réserver ; mais je n'en ai pas encore ouï de cette nature, et ainsi je ne pense pas qu'il en arrive.

Songez, ma Fille, à cette parole du Sauveur<sup>1</sup> : *Vous aurez de l'accablement et des afflictions dans le monde ; mais prenez courage, ayez confiance ; j'ai vaincu le monde.* Notre-Seigneur soit votre soutien.

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

## LETTRE LIX.

Sur la manière dont elle doit se comporter envers sa supérieure.

POUR répondre à votre dernière lettre, je vous dirai, ma Fille, que j'ai été fort content des projets de ma-

<sup>1</sup> Joan. xvi. 33

dame Miramion. Je n'ai pu entrer dans aucun détail, ni sur la communauté ni sur vous : je crois pourtant que tout ira bien. J'ai fait connoître que je m'intéressois à ce qui vous touche. Je ne pense pas qu'on songe à vous mener à Paris pour cette fois : on vous trouvera nécessaire sur les lieux pour aider les nouvelles supérieures. Ne montrez aucune affectation en quoi que ce soit, mais une disposition d'esprit pliante à tout. Je ferai dans le temps ce qu'il faudra : ne soyez en peine de rien. Ne vous ouvrez point sur vos peines et sur ce qui vous regarde ; ne découvrez de la maison que ce qui sera nécessaire. Ayez confiance en Dieu, et il vous conduira : offrez-lui votre volonté, et faites quelques austérités dans cette intention

J'envoie l'établissement de la nouvelle supérieure, selon qu'on me le témoigna dans la lettre de la communauté que vous avez écrite. Ne vous embarrassez de rien, ni vous, ni les Sœurs : j'ai prévu ce qui se pouvoit à présent, et je continuerai de penser au reste. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

## LETTRE LX

Il l'exhorte à agir avec beaucoup de droiture et de simplicité.

JE n'ai point voulu, ma Fille, vous faire ce matin d'autre réponse que celle que vous avez vue. Je vous dirai à présent que j'ai prévu ce que vous souhaitiez, et que je l'avois fait par avance. On souhaite avec rai-

son que vous demeuriez : il est à propos que vous gagniez la confiance, en entrant dans les sentiments de madame Miramion et de ses filles, et en concertant le tout avec madame de Tanqueux.

Je vous recommande de tout mon cœur à l'Epoux céleste, que je prie de vous tirer et de vous faire courir après lui. Songez à cette parole que lui adresse la sainte Epouse : *Recti diligunt te*<sup>1</sup> : « Ceux qui sont » droits vous aiment ; » car il est la droiture même. Agissez donc en cette occasion, et dans toutes celles de votre vie, en toute droiture et simplicité ; disant sincèrement, mais avec prudence et par degrés, tout ce qui vous paroîtra utile pour la maison, sans aucun rapport à vous-même ; parce que Dieu y pourvoira par sa bonté, et que j'aurai l'attention convenable à ce que vous me direz. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 7 août 1693.

## LETTRE LXI.

Il l'excite à vivre dans la dépendance de la volonté de Dieu ; et lui marque l'usage qu'elle doit faire de ses peines.

JE vous donne avis, ma Fille, que j'envoie la lettre de la communauté à madame de Miramion, avec un billet de moi, où j'entre dans vos pensées, et dans le saint empressement de vos Sœurs et de vous. Je n'ai rien à vous prescrire sur le voyage de Paris : conformez-vous à la volonté de madame de Miramion. Je

<sup>1</sup> Cant. 1. 3.

crois pourtant que le mieux est de vous garder pour la dernière. Témoignez à madame la grande satisfaction qui me reste de l'entretien que j'ai eu avec elle ; je suis aussi fort content de sa sainte compagne. Il se prépare quelque chose pour la communauté, dont Dieu sera glorifié.

Les dispositions sont toujours les mêmes pour vous à Jouarre ; mais l'effet ne dépend pas de là : ainsi, ma Fille, vous voyez que le parti que vous avez à prendre ne dépendant ni de vous ni de moi, je ne puis rien faire sur cela que de vous remettre à la volonté de Dieu. Il faut marcher pas à pas dans cette voie, à mesure que Dieu se déclare : modérez donc sur cela vos vivacités.

Je ne manquerai pas d'offrir à Dieu cette âme, qui vous est si chère. Je le prie que vos peines soient devant lui un sacrifice d'expiation : unissez-les à celles de Jésus-Christ délaissé, et que son délaissement soit votre soutien.

Je verrai à loisir vos doutes sur le sermon de la cène. Abandonnez-vous à Dieu en foi et en amour. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 12 septembre 1693.

## LETTRE LXII.

Sur les péchés véniels, et la fréquentation de l'Eucharistie.

Vous avez bien fait, ma Fille, de me proposer vos doutes, et je me crois obligé de vous satisfaire. L'é-

preuve que je propose touchant les péchés véniels n'est pas toujours la confession, mais le plus souvent une sincère attention à s'en corriger, une sainte sévérité à se condamner soi-même, et un désir de les consumer dans le feu de l'amour divin; ainsi vous n'avez rien à changer dans votre conduite.

Pour ce qui est de ce profit spirituel, que j'ai appelé l'embonpoint, qui vient d'une sage dispensation d'une bonne nourriture; s'il falloit qu'il répondît exactement à l'efficace naturelle de l'eucharistie, nul ne seroit jamais assez digne d'en approcher: ainsi, ma Fille, il faut vous régler là-dessus par l'obéissance. On ne laisse pas les convalescents arbitres de leur nourriture; le médecin leur prescrit le régime qu'ils doivent garder: ce qui est d'autant plus vrai dans la cure des âmes, que l'obéissance est une des plus grandes parties des remèdes spirituels. Marchez donc avec confiance, et ne changez rien. Les pasteurs ont leurs règles; ils ont pour les âmes que Dieu soumet à leur conduite, un instinct guidé par une raison que Dieu leur met dans l'esprit, et à laquelle il faut se soumettre.

Pour le reste de votre lettre, qui marque les consolations que vous recevez de mes écrits; pourvu, ma Fille, que vous les receviez comme de Dieu, vous ne vous tromperez jamais. Je le prie qu'il soit avec vous.

À Paris, ce 19 septembre 1693.

## LETTRE LXIII

Règles à suivre par rapport au désir d'entrer en religion.

C'EST bien fait, ma Fille, de faire tout par obéissance ; ainsi je loue votre pensée de consentir à l'union par ce motif : mais au fond l'espérance de la religion, qui pourroit vous en détourner, ayant si peu de fondement, vous voyez bien qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que celui de consentir à tout ce qui sera nécessaire pour vous conserver votre place.

Quant à ce qui est d'agir pour exécuter votre dessein, je veux bien que vous agissiez avec moi, c'est-à-dire que vous me fassiez vos propositions : mais je ne dois pas souffrir que vous en parliez à d'autres ; puisque cela n'auroit d'autre effet que celui de faire penser que vous vacillez dans votre état, et d'aliéner les esprits de vous. Ainsi, ma Fille, vous ne devez pas vous attendre que je vous permette de solliciter qui que ce soit. Si je voyois quelque jour à cela, je commencerois à agir moi-même : autrement demeurez en repos ; et faites dans votre état ce que vous feriez si Dieu vous avoit révélé que vous y demeurerez toujours. Sans cette disposition, non-seulement il n'y a point de perfection, mais il n'y a pas même un accomplissement commun de son devoir : et comme je ne puis regarder tous vos désirs de religion que comme un exercice que Dieu vous envoie, je crois n'y devoir avoir aucun égard, que quand j'y verrai quelque chose de réel.

Pour ce qui est d'aller à Paris, il n'y aura point à hésiter quand madame de Miramion le désirera : je veux bien que vous différiez, pourvu que ce soit sans montrer de répugnance. Vous ne devez rien oublier pour gagner ces dames ; autrement vous vous feriez des affaires, et à moi aussi. Je prie Notre-Seigneur d'être avec vous.

A Germiny, ce 26 septembre 1693.

## LETTRE LXIV.

Sur sa manière d'agir avec sa supérieure ; abandon à la volonté de Dieu, et ses desirs de la vie religieuse.

COMMENÇONS par les choses extérieures. Je n'ai point douté, ma Fille, de ce qui arriveroit à Jouarre. Madame l'abbesse m'a témoigné pour vous tous les sentiments qu'on peut souhaiter, et vous pouvez compter sûrement sur ce qu'elle vous a promis.

Prenez garde à la manière dont vous parlerez et agirez avec madame votre supérieure : car si on va une fois se persuader que vous demeurez à contre-cœur dans votre vocation, on entrera naturellement dans des défiances qui vous attireront bien des croix. Le fond de ma conduite envers vous ne changera pas. Pour l'union, nous ajusterons les petites choses à l'ordre commun, autant que la prudence le permettra.

Je ne vois pas qu'il serve beaucoup de penser présentement à ce que l'on fera après l'union : *A chaque jour suffit sa malice*<sup>1</sup>. C'est là une excellente instruc-

<sup>1</sup> *Matt.* vi. 34.

tion de Notre-Seigneur, et la plus propre que je connoisse à modérer les activités inquiètes. C'est, ma Fille, la seule chose, ou la principale à laquelle vous devez travailler à présent. Il faut être sous la main de Dieu, et se laisser manier conformément à son attrait, lui donnant précisément ce qu'il demande, ni plus ni moins. Par cette souplesse on attire son attention à nous conduire; et autrement on trouble son action, on la devance, on la ralentit; on n'est propre ni au frein ni à l'éperon. Je vous ai comparée, ma chère Epouse, à une cavale docile: je vous ai mise sous le joug; marchez avec moi. Tâchez, ma Fille, de modérer cette activité et ces vaines pensées dont vous êtes agitée sur votre désir; entrez dans un véritable abandon. Le moyen qu'il tienne les sens dans le calme et les passions sous le joug, c'est de le faire sans réserve, en éteignant ce feu naturel. Ne vous étonnez pas de demeurer comme sans action, et gardez-vous bien de croire que Dieu s'éloigne de vous pour cela: pourvu qu'on ne perde jamais courage, tout est bon.

Je ne doute pas que ce désir de religion ne vous nuise en beaucoup de choses: d'autre part, c'est un feu qui vous épure, et qui dévore vos fautes, vos activités, et vous rendra plus agréable à l'Epoux céleste. Ce n'est pas en renouvelant vos intentions, ni par de nouveaux faits que vous entrerez dans ses voies; c'est en vous accommodant à ses volontés, et en mettant là tout votre soutien. Dites les psaumes XXXIX, XLIV et XLVII: vous en serez éclairée et consolée, ou au moins fortifiée. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.



## LETTRE LXV.

Sur la pureté de cœur, les croix, les marques de la volonté de Dieu, la facilité que nous avons de le trouver partout.

**BIENHEUREUX** ceux qui ont le cœur pur, le cœur dégagé de tout ; car ils verront Dieu <sup>1</sup>.

Je serai, ma Fille, ce soir à Germigny, s'il plaît à Dieu ; samedi et les autres jours suivants à Coulommiers, à Faremonstier, et peut-être ailleurs : je ne puis rien assurer. S'il arrive que dans ce temps on vous presse d'aller à Paris, marchez en foi. S'il vient des croix, hé ! pourquoi êtes-vous faite ? Si Dieu permet que je vous voie auparavant, à la bonne heure ; sinon je suis assuré que Dieu vous soutiendra. Sa volonté ne paroît jamais plus clairement aux hommes que par la nécessité. Adorez donc la volonté de Dieu dans la nécessité où il vous met ; réservez-lui votre intérieur, et donnez au dehors tout ce que l'on souhaitera de vous. Parlez franchement sur les affaires de la maison, quand on vous interrogera, et même sans scrupule : j'y mets toujours la condition qu'on vous interroge, ou que les choses soient si importantes d'elles-mêmes, qu'elles exigent qu'on en parle. Favorisez toujours l'union. Que vous fera-t-on ? Vous empêchera-t-on de trouver Dieu partout, foible et trop vile créature ? Qui peut contraindre l'amour et empêcher le cœur de s'y livrer ? *Dieu est amour* <sup>2</sup> ; cela nous suffit. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1693.

<sup>1</sup> Matt. v. 8. — <sup>2</sup> I. Joan. iv. 8.

## LETTRE LXVI.

Sur les saints instruments de la sépulture mystique du Sauveur qu'elle lui avoit envoyés.

J'AI, ma Fille, reçu ce matin votre lettre, et ce soir l'on m'a apporté la boîte où étoient les saints instruments de la sépulture mystique de Notre-Seigneur : je vous promets qu'ils serviront aux jours que vous souhaitez, et que je ferai sur le sacré corps et sang du Sauveur les prières que vous me demandez. Il y avoit dans la même boîte un écrit de vous, que je verrai le plus tôt qu'il me sera possible. Je suis accablé de soins pour les pauvres.

Il me semble que le moyen de sortir de l'embarras ou vous êtes, est de vous en tenir à dire, comme je vous l'ai marqué, que vous êtes prête à tout de votre côté, mais qu'il faut me référer tout avant que de faire aucun changement, et attendre mes ordres. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

▲ Meaux, ce 15 décembre 1693.

## LETTRE LXVII.

Sur des sujets de méditation pour sa retraite; le moyen d'attirer le saint Epoux; ses désirs de religion.

NON, ma Fille, ce n'est point par oubli ni faute d'avoir lu très-exactement votre écrit, que je ne vous ai point fait de réponse : c'est premièrement manque de loisir; c'est secondement qu'avant de vous répondre à fond, il faut que je vous entende sur quelques endroits de votre écrit. Cependant, quoique je ne vous aie pas fait de réponse, je n'en ai pas moins pensé à vous; puisque je vous ai offerte avec toutes vos peines et vos bons désirs sur le corporal, et avec la palle et le purificateur que vous m'avez envoyés, et cela dans les trois messes solennelles de Noël, et dans celle de saint Etienne.

Je suis très-aise que vous fassiez votre retraite : il est malaisé que j'entre dans le détail des matières que vous aurez à y méditer. Les évangiles du temps où nous sommes fournissent un si beau sujet, qu'il est inutile d'en chercher d'autres : joignez-y les psaumes *Misericordias Domini, Dixit Dominus, et Memento, Domine, David*, avec le commencement du chapitre IX d'Isaïe, par où commence la messe d'hier. Priez Dieu qu'il vous fasse connoître sa volonté, et occupez-vous bien de l'avènement du saint Epoux, qui veut venir dans les âmes pour les remplir. Il faut être toute changée, pour le désirer et l'appeler. Il viendra, ma Fille,

et ne vous quittera pas. Savoir s'il accomplira tous les désirs qu'il vous inspire, je n'y vois pas plus clair que ci-devant, ni rien qui avance de quelque côté que ce soit : ainsi je ne change point de sentiment. Accommodez-vous à la disposition des choses, et entrez dans les desseins de ceux de qui vous dépendez.

Je ne sais pourquoi Dieu vous donne tant de vœux, et qu'il m'en donne si peu, si ce n'est apparemment qu'il veut vous exercer par un saint désir dont il ne veut pas l'accomplissement ; ou ne le veut pas quant à présent, puisqu'il n'y donne aucune ouverture. Adorons Dieu en humilité et en confiance. Je suis tout à vous en son saint amour.

A Versailles, ce 26 décembre 1693.

## LET'TRE LXVIII.

Sur l'abandon à la volonté de Dieu.

J'ARRIVAI hier au soir, ma Fille, et je suis obligé d'aller à Versailles : je reviendrai dans peu de jours, s'il plaît à Dieu ; je me ferai du temps, autant que je pourrai, pour vous en donner tout celui qui vous sera nécessaire.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous durant cette sainte retraite. Je n'oublie point de prier Dieu pour obtenir la délivrance de vos peines ; mais je ne veux point que vous fassiez dépendre de là votre repos, puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu ; et je

ne puis le changer, ni je ne le veux ; parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu. Je le prie de tout mon cœur d'être avec vous.

A Paris , ce 5 janvier 1694.

---

## LETTRE LXIX.

Sur la conduite qui convient à son état.

JE ne vois rien, ma Fille, de plus pressé à vous dire sur vos peines, sinon que dans cet état où vous êtes attirée, Dieu aura fort agréable que vous conteniez tout l'extérieur ; que vous livriez votre cœur au céleste Epoux, en le lui laissant plutôt prendre que de le lui donner vous-même ; et que ne vous permettant nul appui sensible, vous portiez en patience, aussi pure que vous pourrez, l'effort du dedans. C'est un grand précepte pour vous que celui-là, et c'est ce que demande la perfection et la pureté de l'attrait qui vous presse.

Ne soyez point en peine de votre dernière confession, non plus que des peines que vous m'avez exposées. Mettez votre volonté dans celle de Dieu, en sorte qu'il vous tienne : si vous le faites avec un plein abandon, il vous tiendra d'autant plus, que vous semblerez davantage à chaque moment vous échapper à vous-même. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Je vous donnerai quelque temps, s'il plaît à Dieu ; mais je ne sais quand : car mes journées sont si rem-

plies, que j'ai peine à en être le maître. Marchez cependant, ma Fille, avec confiance, et soyez fidèle.

La traduction de M. le Tourneux, dans son Année chrétienne, est conforme au latin et à l'original. Le sens de l'endroit dont vous me parlez, est que par la malice de l'homme, Dieu est en quelque sorte changé; et que lui, qui par sa nature est la bonté même, devient implacable envers les pécheurs, ne songeant qu'à leur mal faire, au lieu que par lui-même il n'a que des pensées de douceur.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

## LETTRE LXX.

Différentes pratiques pour la semaine sainte, propres à faire entrer dans la soumission à la volonté de Dieu.

JE suis bien aise, ma Fille, que votre affaire soit consommée. Je serai vendredi au soir de retour ici; vous pourrez m'écrire les vues qui vous viendront. Laissez-vous conduire à l'Esprit de Dieu, et acceptez cet esprit de componction, comme il vous le donne. Ce sera pour vous un saint exercice de lire le chapitre x de l'Épître aux Hébreux, pour entrer, dans les approches de la passion de Jésus-Christ, en un état de soumission à la volonté de Dieu; afin de devenir par-là avec Jésus-Christ une même victime, et lui offrir votre cœur, afin qu'il y écrive sa loi, comme saint Paul l'enseigne au même chapitre. Je vous donne ce chapitre à lire dans huit jours, en commençant dimanche

prochain. Trois jours de cette octave vous récitez avec un jour d'interruption le psaume XC, *Qui habitat*; et dans le jour qui demeurera libre, trois fois aussi le psaume XXXIX, qui commence ainsi, *Expectans expectavi*.

La disposition où je souhaite que vous entriez, ma Fille, est celle de vous abandonner à la volonté de Dieu avec une pleine confiance, pour en être la victime, et mettre tout votre refuge entre ses bras tout-puissants et paternels. Pour entrer profondément dans cet esprit de componction où Dieu vous attire, vous direz la nuit du jeudi au vendredi saint le psaume XXXI, *Beati quorum*; appuyant sur ces paroles *dum configitur spina*, « pendant que l'épine s'enfonce; » appliquant ce verset à la componction qui perce le cœur, et priant aussi Jésus-Christ de percer le vôtre de ses épines.

Il faudra dire encore le psaume CXXIX, se regardant dans la plus profonde malice et corruption, comme morte dans le péché, et comme ne vivant plus que par la divine miséricorde. La même nuit, lire l'évangile de la sainte pécheresse aux pieds de Jésus-Christ, en saint Luc, chapitre VII, verset 16, jusqu'à la fin; le chapitre XV de saint Luc, et le chapitre XVIII jusqu'au verset 15.

Le samedi saint, le psaume LXXXVII, se regardant dans le tombeau parmi les morts avec Jésus-Christ, et appuyant sur ce mot, *libre entre les morts*. Jésus-Christ seul l'a été, parce qu'il pouvoit ressusciter quand il vouloit; et nous avons en lui cette liberté. Le même jour, après avoir reçu l'absolution, le psaume CII pour goûter la grâce de la rémission des péchés. Le même

jour; allez lire devant le saint Sacrement le dernier chapitre de saint Matthieu, jusqu'au verset 16, portant au Sauveur comme le baume le plus précieux, la compunction de ses péchés, et la foi de sa résurrection que les hommes sembloient vouloir empêcher.

Le lendemain, dès le matin, le psaume xv, qui est celui de la résurrection de Jésus-Christ; vous unissant à la sainte société de l'Eglise, unie non par le sang et l'immolation des victimes mortes, mais par celui de Jésus-Christ ressuscité, ainsi qu'il est expressément prédit dans les versets 8, 9 et 10 de ce psaume, selon que l'interprète saint Pierre dans les Actes, chapitre II, verset 25 jusqu'au 41. L'après-dînée venez, ma Fille, apprendre au sermon la vertu de la résurrection de Jésus-Christ, et priez-le qu'il fasse que je traite dignement un si grand mystère.

Je ne vous oblige pas à lire de suite ces chapitres; vous avez huit jours pour cela. Arrangez de même en huit jours les psaumes comme vous voudrez. Arrêtez-vous où l'attrait de l'oraison vous prendra. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux ce 22 mars 1694.

## LETTRE LXXI.

Sur ses peines, sur les refus de Dieu, et sur la manière de faire l'oraison.

IL n'étoit pas nécessaire, ma Fille, de vous répondre sur toutes vos peines: c'est assez de vous avoir dit de



passer outre ; car c'en est assez pour vous faire voir qu'il ne s'y faut point arrêter.

Ce n'est point à nous de savoir quand , ni comment Dieu accomplit les promesses de donner à ceux qui demandent : ses refus sont souvent un don plus précieux que ne seroient ses dons mêmes. Abandonnez-vous à sa volonté ; Dieu cache ses dons comme il lui plaît.

Je ne vous empêche point dans l'oraison de recevoir les grâces du divin Epoux , ni d'épancher votre cœur en son amour , quand l'attrait le demandera. Je ne vous défends, ma Fille, que ce qui seroit trop sensible. L'oraison que je vous prescris n'est principalement que pour le temps de sécheresse, et lorsque le reste vous sera dénié. Au surplus cette oraison ne diminue pas l'amour, elle le redouble plutôt, en liant plus étroitement notre volonté à celle de Dieu : c'est le seul bien qui peut remplir le vide du cœur.

Prenez bien garde, ma Fille, que je ne vous défends pas l'action ; ce n'est pas là mon esprit : mais je veux seulement que vous écoutiez Dieu plutôt que toute autre chose, sans vous exclure néanmoins de baiser humblement les pieds de votre crucifix, et de le baigner de vos larmes, si Dieu vous en donne.

Quant à l'oraison, je n'y sais rien, sinon que la meilleure est celle où l'on s'abandonne le plus à la disposition que Dieu met dans l'âme, et où l'on s'étudie avec plus de fidélité à se conformer à sa volonté.

Je ne comprends pas bien encore cette difficulté de penser à vos péchés, qu'il me semble n'avoir point encore observée en vous : ne forcez rien, et ne laissez pas de communier comme vous feriez sans cela.

J'ai été bien aise, ma Fille, de vous répondre sur les difficultés de votre dernière lettre, quelque peine que j'aie eu à en trouver le temps. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

## LETTRE LXXII.

Avis pour une personne que Dieu exerçoit par de grandes sécheresses.

**JE** consens à votre vœu, ma Fille, autant qu'il plaira à Dieu de vous donner les moyens de l'exécuter.

La personne dont vous m'écrivez est une personne que Dieu exerce : je crois qu'il la veut à lui d'une manière particulière. Dites-lui qu'elle se soumette à son directeur et à son confesseur ordinaire, quelque opinion qu'elle ait qu'on ne la connoît pas ; qu'elle soit assidue à l'oraison, et qu'elle communie souvent : vous pouvez l'assurer de ma part que Dieu l'aura pour fort agréable. Je suis bien aise qu'elle se soit expliquée à vous. Consolez-la, et dites-lui bien que les âmes que Dieu veut à lui, il les fait ordinairement passer par ces exercices, pendant lesquels une des parties les plus essentielles de la fidélité est l'oraison et la communion. Faites ce que Dieu vous inspirera pour elle : ce que vous lui avez dit est très-bon. Au surplus, croyez que je ne trouve point du tout mauvais que vous me parliez pour ceux qui vous en prieront.

J'oublie quelquefois de marquer que j'ai reçu les propositions que vous me faites. Je me joins à vos

prières pour M. votre fils ; je souhaite que vous lui soyez une autre sainte Monique. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 mai 1694.

## LETTRE LXXIII.

Sur la confiance en Dieu, et la persévérance dans les exercices, malgré les dégoûts.

QUAND cette personne m'écrira, je lui répondrai selon Dieu. Exhortez-la à la communion : dites-lui qu'elle ne soit point inquiète de ses sécheresses ; qu'elle songe seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paroisse, et que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard aux goûts et aux dégoûts qu'on y ressent, mais dans une ferme foi de son efficacité cachée. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort qu'elle sera soulagée : c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle se mettant entre les bras de Dieu et s'abandonnant à sa volonté, *en espérant contre l'espérance*, comme dit saint Paul<sup>1</sup>. Je la lui donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est lui donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage<sup>2</sup>. Qu'elle communie donc sans hésiter dans cette foi, et qu'elle

<sup>1</sup> Rom. IV. 18. — <sup>2</sup> Gen. XII et seq.

*chose à son temps.* Demeurez donc dans les pratiques que vous me marquez, en vous humiliant sans affectation, et vous défendant de même, si on vous reproche des choses qui aillent à faire craindre quelque refroidissement de la charité.

**QUATRIÈME DEMANDE.** S'il est permis, par complaisance et par honnêteté, d'approuver extérieurement les choses qu'on désapprouve intérieurement.

**RÉPONSE.** Il y a différents degrés d'approbation et d'improbation, selon lesquels on peut, par honnêteté et par bienséance, approuver généralement, et à certains égards, ce qu'absolument on improuve. On peut avoir des raisons de ne le pas témoigner, pour ne pas rompre en visière, ou pour éviter des contre-temps, où cet honneur mutuel qu'on se doit les uns aux autres, selon saint Paul<sup>1</sup>, seroit blessé. Le milieu dans tout cela est difficile à tenir, et c'est pourquoi le silence vaut presque toujours mieux que le discours : mais comme le silence paroît quelquefois ou indifférence ou dédain, il faut prier Dieu qu'il donne des paroles par lesquelles, sans blesser la vérité, on n'offense point ses frères, ou qu'il fasse naître des occasions de se retirer davantage ; ce qui seroit, dans la maison du Seigneur, le comble de la félicité durant cette vie. Quant aux péchés où l'on tombe dans ces occasions, il faut se laisser doucement reprendre par la lumière qui préside à la conscience, sans se décourager ; mais se souvenir que saint Jacques dit *que celui qui ne tombe point dans la parole*, c'est-à-dire, par trop ou trop peu par-

<sup>1</sup> Rom. XII. 16

ler. *est un homme parfait*<sup>1</sup> ; de quoi on est bien éloigné.

**CINQUIÈME DEMANDE.** S'il est utile de s'occuper de la crainte de ne pas persévérer dans le bien.

**RÉPONSE.** Vous cherchez à voir des progrès, vous cherchez à sentir des forces ; vous n'avez qu'à tout attendre de Dieu en pure foi, de moment à autre ; vous ne trouverez de repos que dans cet entier abandon. Qu'il vous suffise que l'Époux céleste a sur vous un regard caché. Ne vous cachez pas à lui, puisqu'il ne cesse de vous poursuivre ; et abandonnez-vous à sa disposition pour le temps et pour l'éternité, le priant seulement de ne vous pas laisser tomber dans un état où vous lui déplaisiez ; car c'est cela seulement qui doit être insupportable à une épouse.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes que les conduites particulières que Dieu tient sur les âmes ; c'est un secret qu'il s'est réservé : il ne leur appartient pas de le vouloir pénétrer ; il suffit qu'on adore ces conduites, et qu'on s'y soumette. Les changements d'états et de dispositions, de quelque côté qu'ils viennent, car il ne faut pas trop s'en informer, ne vous doivent pas empêcher de recevoir les grâces de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse, de laisser sa créature à elle-même, quelquefois même à la tentation et aux noirceurs. On ressent davantage par ce moyen l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits et la supériorité de celui de Dieu.

<sup>1</sup> *Jac. III. 2*

## LETTRE LXXV.

Sur le parfait repos et la parfaite purification de l'amour ; ses confessions passées ; les effets de l'amour-propre , et les compagnies.

JE commencerai , ma Fille , par la seconde de vos demandes , dont la réponse servira de fondement aux autres. Ce n'est plus le temps de chercher à venir par la connoissance à l'amour de Dieu ; mais de venir par un plus grand amour de Dieu à une plus intime connoissance , selon ce que dit saint Jean <sup>1</sup> : *L'onction vous enseignera toutes choses* : ainsi le dénûment que Dieu vous demande est quelque chose d'inconnu , où l'amour vous introduira. Il n'y a donc qu'à aimer en toute simplicité et vérité , et en s'élevant au-dessus de tout le créé et de tout ce qui n'est pas Dieu , quoiqu'il soit divin , pour s'arrêter en Dieu seul. C'est là , ma Fille , le parfait repos. On profite infiniment en se dépouillant de plus en plus de l'attachement à ce que l'on est et à ce que l'on a ; pour s'attacher à celui d'où tout vient , et en qui tout demeure. C'est là cette parfaite purification , par laquelle l'amour s'épure peu à peu , et n'est plus qu'un pur encens qui n'a pas plus tôt touché au feu , qui est Dieu , qu'il s'exhale tout entier vers le ciel comme une pure et douce vapeur.

Je persiste à n'approuver pas que vous vous fassiez une matière de confession de ce que vous me marquez ; mais vous pouvez vous confesser de n'avoir pas

<sup>1</sup> *L. Joan.* II. 27.

été fidèle aux touches de Dieu. Régulièrement parlant, après un certain temps, il n'est pas utile de repasser en particulier sur ses confessions : c'est assez de conserver une impression générale de l'abîme de ses péchés. Je m'en rapporte pourtant à l'expérience : que cela soit rare en tout cas.

Les effets de l'amour-propre sont infinis : il faudroit un temps considérable pour les expliquer. En général c'est de s'attacher à nous-mêmes, et à ce qui est à nous : d'où il s'ensuit que pour l'arracher il ne faut s'attacher à rien qui soit en nous, mais regarder tout en Dieu, d'où tout vient et où tout demeure, comme j'ai dit. Il est permis de désirer de grandes grâces, non pour exceller au-dessus des autres, mais pour être plus à Dieu et le glorifier davantage.

J'ai très-bien compris votre état présent : vous n'avez, ma Fille, sans vous rebuter des dispositions dont vous me parlez, qu'à continuer vos confessions sans en rien dire, et vos communions à l'ordinaire.

Je vous ai déjà dit que le divin Epoux n'a pas besoin qu'on lui témoigne son amour ; il en voit les plus secrètes préparations. Laissez donc là tous les efforts ; il vous entend dans le silence, c'est lui qui le donne.

Sur les compagnies, j'approuve beaucoup d'en être éloigné, sans se donner des airs extraordinaires, où il pourroit y avoir beaucoup de singularité et d'orgueil. Il faut écouter là-dessus la charité et la bienséance, et joindre la sincérité avec la circonspection.

Laissez à Dieu à vous appliquer à vos péchés passés ou présents ; et ne faites point d'humiliation particulière à l'extérieur, que par ordre de madame votre supérieure ou de votre confesseur. Modérez-vous en

et de plus tranquille. Pour ce qui est de l'accroissement de l'attention, quand le saint Sacrement est exposé, il est assez de l'esprit de l'Eglise, quoique je vous avoue que j'aimerois mieux un peu moins d'attachement à l'exposition actuelle, et un peu plus à la présence dans le tabernacle, ou sur l'autel à la messe.

**DIXIÈME DEMANDE.** Sur les dispositions à la sainte communion.

**REPOSE.** Il n'y a point à parler plus amplement sur cet article que sur les autres. Vous devez, ma Fille, aller à la communion comme il plaît à Jésus-Christ de vous y pousser; quelquefois en criminelle, quelquefois en épouse, quelquefois en bête, comme disoit David <sup>1</sup>; en un mot, ou de gré ou de force suivant cette parole : *Contraignez-les d'entrer* <sup>2</sup>, pourvu que Jésus-Christ vous voie avec la robe nuptiale; c'est-à-dire, pourvu que vous ayez la foi vive au banquet nuptial, comme étant le sceau, le gage et le moyen de la parfaite union, où se trouve le vrai lit nuptial et royal du vrai Salomon : tout est bon, pourvu qu'on croie et qu'on ne se retire jamais de la communion extérieure et intérieure pour des peines, quelles qu'elles soient.

Si les fautes fréquentes nevoient retirer de la communion et même de l'oraison, ce seroit en soi qu'on espéreroit, et non pas en la bonté de Dieu. Ne vous retirez donc jamais de l'oraison ni de la communion pour quelque cause que ce soit, sinon par l'ordre d'un confesseur éclairé : obéissez, et tâchez au reste d'en-

<sup>1</sup> Ps. LXXII. 23. — <sup>2</sup> Luc. XIV. 23.



trer dans les dispositions de Jésus en communiant, qui sont des dispositions d'union, de jouissance et d'amour : tout l'Évangile le crie. Jésus veut qu'on soit avec lui ; il veut jouir, il veut qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union et de cette chaste jouissance : il se donne ; mais c'est, dit saint Augustin, qu'il se veut donner encore davantage. Il est le gage de lui-même : sa présence réelle, sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il est. Ainsi l'esprit de Jésus dans l'eucharistie c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et remplisse le mystère de l'amour ; ici en espérance, et là en effet. Laissez tomber ces doutes frivoles que vous avez : c'est trop honorer la tentation que d'en venir à les discuter.

#### ONZIÈME DEMANDE. Sur les effets de l'orgueil.

RÉPONSE. Le fonds d'orgueil est inné dans la créature, et y fait plusieurs grandes plaies, dont il ne faut pas entreprendre la cure en particulier ; mais dire et redire avec l'apôtre : *Nihil sum* <sup>1</sup>, « Je ne suis rien, » et se souvenir de cette parole de Jésus-Christ <sup>2</sup> : *Sans moi vous ne pouvez rien*. Disons donc : Faites, Seigneur, faites. L'amour est le vrai remède contre l'orgueil ; parce qu'il nous fait sortir de nous-mêmes, et qu'il n'a d'appui qu'en la bonté de Dieu

DOUZIÈME DEMANDE. Sur le zèle qu'on peut sentir pour la justice de Dieu.

<sup>1</sup> I. Cor. XIII. 2. — <sup>2</sup> Joan. XV. 5.

nous viendra quand nous y penserons le moins : en y pensant , j'approuve fort la disposition de ne rien faire pour achever cette union ; c'est déjà commencer à rompre cet entre-deux. Gardez-vous bien de désirer des larmes : tenez-vous quelque temps sans aucun désir ; Dieu désirera en vous par son Saint-Esprit. Ne cherchez point à vous soulager : celui qui a fait tout le poids , vous soutiendra sous le fardeau. Continuez toujours vos communions , et gardez bien le cher Epoux ; dites ces paroles de la sainte Epouse : *Je le tiendrai et je ne le quitterai jamais , jusqu'à ce qu'il m'introduise au lit de ma mère*<sup>1</sup>. Je le prie , ma Fille , qu'il soit avec vous.

A Meaux , ce 21 mai 1694.

## LETTRE LXXVII.

Sur l'union aux délaissements du Sauveur , les pressentiments de la mort , l'abandon à la miséricorde de Dieu , et les voies intérieures.

J'ESPÉROIS de vous voir ce soir , ma Fille ; mais je suis arrêté ici par une grande maladie de mon frère. Puisque Dieu en a disposé autrement , sa sainte volonté soit faite , et son nom éternellement béni. Adorez sa providence cachée , et jetez-vous en pure perte entre ses bras.

Pour vos confessions , vous n'aurez qu'à les faire en la manière que je vous ai prescrite , sans rien dire de ces peines particulières , qu'il faut réserver à Dieu.

<sup>1</sup> Cant. III. 4.

Vous êtes bientôt prise au mot, ma Fille : il n'est plus temps de reculer, mais d'avoir un courage à tout porter ; Dieu le donne très-sûrement. Croyez que loin de vous rebuter, Jésus-Christ vous a écoutée favorablement : unissez-vous à ses délaissements, laissez-le faire : mourez à tout, et surtout ne vous éloignez point de la sainte communion ; à la fin vous retrouverez tout ce que vous avez perdu.

Les pressentiments que vous avez de la mort ne doivent opérer en vous qu'une humble attente de la volonté de Dieu, et un entier abandon à la pure miséricorde, en espérant contre l'espérance. L'Époux céleste vous regardera toujours par le treillis<sup>1</sup>, et peut-être dans une entière obscurité ; mais c'est alors qu'il faut dire avec le psalmiste<sup>2</sup> : *Nox illuminatio mea* : « La nuit est ma lumière. » Quoi qu'il arrive, tout est sûr, pourvu que vous ne perdiez pas la confiance.

Ne vous embarrassez pas des discours de M. Nicole, qui dit bien, mais non pas tout. Les voies de Dieu sont plus étendues que les réflexions des hommes, même des hommes savants. Ne quittez ni l'oraison ni la communion, quelles que puissent être vos peines. Il faut prier et communier jusque dans les derniers délaissements, et au-delà ; il est ainsi. Je vous offre et vous offrirai à Dieu sans relâche : je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce dimanche matin 1694.

<sup>1</sup> *Cant.* II. 9. — <sup>2</sup> *Ps.* CXXXVIII. 11.

Voilà, ma Fille, la résolution de tous vos doutes. Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans vos peines, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

## LETTRE CVII.

Il lui donne différents avis sur la communion et la confession ; lui présente une idée des vertus qui caractérisent sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes ; et la console de ses sécheresses.

IL y a, ma Fille, des violences qu'il ne faut pas se faire en certains états ; parce qu'elles tiennent de l'impatience et de l'aigreur, et qu'il n'est pas besoin d'être violent quand Dieu veut prendre le cœur par suavité. Si Dieu vous serre de près, et qu'il vous dise comme à saint Paul <sup>1</sup> : *Il vous est dur de regimber contre l'épéron* ; répondez-lui avec saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Gardez-vous bien de vous retirer de la communion pour ces folies, que vous dites qui vous passent dans l'esprit. C'est alors qu'il faut recourir à celui qui nous est donné pour être notre sagesse. N'hésitez point d'aller à confesse dans la disposition que vous me marquez ; mais n'y allez jamais par scrupule ni par défiance. Quand vous m'exposez des choses sur lesquelles je ne répons rien, c'est-à-dire qu'il faut passer outre sans s'y arrêter ; c'est ma règle. Vous pouvez fort bien faire votre oraison des paroles du sacré Cantique, qui en effet sont enlevantes. Je ne sais

<sup>1</sup> Act. ix. 5 6.

point donner de bornes aux transports de l'épouse, non plus qu'à ceux de l'Époux.

Je ne manquerai pas de recommander à Dieu l'âme dont vous me parlez, pour qu'il lui envoie un rayon d'en-haut.

Je ne vois rien de particulier à vous dire sur la vie de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Gênes. Ce qui reluit dans l'une est un amour humble ; et dans l'autre, c'est la pureté de l'amour. Il n'y a que du bien à prendre de l'une et de l'autre dans ce que vous sentez convenable à vos états : mais après tout, il importe peu ; et c'est de Dieu qu'il faut se laisser mouvoir, parce qu'il meut chacun selon qu'il veut.

Ne vous étonnez point, ma Fille, de vos sécheresses. On dit que les années sèches en ces pays sont ordinairement les meilleures : il en est de même dans la culture spirituelle, la sécheresse n'étant très-souvent qu'une concentration dans l'intérieur des dons sensibles de Dieu. Abandonnez-vous à sa volonté, n'ayant point de désirs empressés pour le retour des grâces sensibles : vivez de foi et d'espérance.

Quant aux peines que vous m'exposez, ce que vous avez à faire avant toutes choses, c'est dans les occasions où la nature se sentira blessée, quelque imprévues qu'elles soient, de ne rien faire paroître que douceur et humilité, ou par le silence, ou par des réponses dignes d'une chrétienne, dans une parfaite imitation de la douceur de Jésus-Christ, que je prie de tout mon cœur d'être toujours avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1695.

mourez donc , et tombez à terre , pour vous multiplier et revivre comme le grain de froment <sup>1</sup>. Allez toujours votre train avec Dieu , selon les règles que je vous ai données , sans vous détourner d'un seul pas ; Dieu le veut ainsi , je vous en assure. J'ai commencé à lire quelques-uns des écrits que vous m'avez envoyés : je vous prie de me mander d'où vous viennent ceux de saint François de Sales. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny , ce 13 août 1694.

---

## LETTRE LXXX.

Il faut , durant cette vie , marcher dans l'obscurité , et s'abandoner à Dieu.

JE n'ai pas eu le loisir de lire votre écrit , ni de réfléchir sur vos lettres ; il faut du temps pour cela. Tout ce que je puis vous dire , ma Fille , c'est que je vous trouve inquiète sur le contentement du cher Epoux. Il faut faire sa volonté de moment à autre , selon son attrait , sans retour sur soi , et sans trop songer s'il est content et si l'on fait bien ; c'est ce qui ne se déclarera qu'au jugement après la mort. Il faut donc durant cette vie marcher dans l'obscurité , et prier Dieu qu'à chaque moment il tienne notre volonté sous sa main , sans s'inquiéter d'aucune chose , se reposant de tout sur lui. Voilà , ma Fille , le vrai et saint amour , le pur et simple abandon.

Vous ferez bien de faire à votre loisir les copies que madame d'Albert vous a conseillé de m'envoyer. Con

<sup>1</sup> Joan. XII. 24, 25.

tinuez dans vos voies , et assurez-vous que Dieu ne tardera pas à nous faire connoître sa volonté sur ce qu'il désire de vous : dites-lui toujours : *Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur est prêt*<sup>1</sup> ; préparez-le de plus en plus. *Je crois, Seigneur ; aidez mon incrédulité*<sup>2</sup>. Je souhaite qu'il soit avec vous en toutes choses, ma Fille, et qu'il vous conduise à lui, lui-même.

A Paris, ce 25 août 1634.

## LETTRE LXXI.

Sur le détachement, le repos en Dieu, le parfait abandon, les austérités. Pratiques pour invoquer Dieu, comme moteur des cœurs. Sur le maintien de la vertu chrétienne en la personne de Jésus-Christ, et les attraits du divin Epoux.

J'AI donné, ma Fille, à ce messager les deux livres que vous souhaitez : celui pour M. votre fils lui sera d'autant plus utile, qu'il sera envoyé par vous. Je puis vous assurer que vous n'avez qu'à continuer vos exercices à l'ordinaire, et que Dieu l'ordonne ainsi, et qu'il veut de vous un grand abandon. Aidez-vous vous-même doucement à en produire les actes ; j'entends l'abandon même, qui est l'acte d'une foi parfaite, ou les actes qui y préparent le cœur, tels que sont le détachement et le tranquille désir de se reposer en Dieu seul.

Les vues de faire des austérités me sont devenues encore plus suspectes, depuis que j'ai lu dans saint François de Sales que s'il étoit religieux il n'en deman-

<sup>1</sup> Ps. LVI. 8. — <sup>2</sup> Marc. IX. 23.

tout aisément, mais pour l'amour de vous-même. Dieu soit loué de vous avoir d'abord fait connoître votre faute : elle vous doit apprendre à ne pas donner autant que vous faites dans les choses extérieures, comme les confréries, les associations, et autres choses semblables. Après tout, j'aime pourtant mieux que vous me disiez vos sentiments, que de me les dissimuler quand ils sont venus ; mais vous devez tâcher de les réprimer.

Je consens au renouvellement que vous avez fait de vos vœux : mais soyez-y plus fidèle ; car assurément ces agitations et cet empressement, pour parvenir à l'accomplissement de votre désir, sont bien au-dessous de la perfection où vous aspirez. Je vous pardonne encore cette fois, parce que vous avez communié malgré cette peine. Prenez donc courage : je vous ai pardonné de bon cœur, et Dieu en moi et avec moi. Portez votre confusion ; mais ne perdez point courage. Je consens aux pénitences que vous me demandez, si vous les pouvez cacher sans affectation. Le cher Epoux a fait le reste, et il saura bien vous en imposer quelques-unes de son goût.

Je crois vous avoir dit plusieurs fois que vous ne devez entrer que le moins que vous pourrez dans les plaintes qu'on fait de moi, et dans les contestations qui me regardent : répondez avec simplicité et sincérité, autant que la bienséance le demande, et rien autre chose

Au surplus, la conduite que vous devez tenir dans les choses que vous m'exposez, se réduit à trois points : l'un, à régler le dehors sans rien faire paroître de ce qui se passe au dedans, pas même le moindre mot ;



l'autre, quand on fait quelque faute, et qu'on ne garde pas bien ce dehors, de ne pas se décourager ; le troisième, d'exposer à Dieu ses foiblesses comme des plaies cachées, afin qu'il lui plaise de les guérir. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 22 août 1695.

## LETTRE CX.

Sur la manière de se comporter dans l'état d'une tristesse qui est selon Dieu, et sur l'attachement et le goût pour les auteurs profanes.

**S**AINT Paul nous apprend qu'il y a une tristesse qui est selon Dieu<sup>1</sup>. Notre-Seigneur a été livré à la tristesse, à la détresse, à un profond ennui, et à une désolation intérieure, qu'il envoie aux âmes qu'il veut exercer, pour imprimer en elles un des traits de sa ressemblance. Comme cette tristesse ne l'empêcha pas d'obéir à la volonté de son Père, et d'aller à la mort ; ainsi, ma Fille, il faut aller comme si cette tristesse n'étoit pas, et la noyer dans celle de la sainte âme de Jésus. Plus il met dans l'impuissance d'agir, plus il veut agir lui-même, mais secrètement et dans le fond. Cachez tout dans l'intérieur : la grande fidélité que Dieu demande dans ces états, c'est qu'ils ne changent rien au dehors, principalement dans la communion et l'oraison, ni même, autant qu'il se peut, dans la conversation. Priez pour les âmes délaissées, ou par épreuve, ou pour leurs péchés ; et offrez vos peines

<sup>1</sup> II. Cor. vii. 10.

## LETTRE LXXXIII.

Sur la sainteté du mariage, les avantages de la virginité et de la viduité, et les caractères d'une veuve chrétienne.

**JE** vous ai dit souvent, ma Fille, que l'état du mariage est saint. Les vierges qui le méprisent ne sont pas des vierges sages ; qu'elles s'humilient, et qu'elles laissent à Dieu toutes les distinctions. La virginité est un état angélique. La viduité la suit de près. Le caractère d'une veuve chrétienne est de faire écouler tout son amour vers Jésus-Christ comme vers un époux, mais un époux absent, qui, tout vivant qu'il est, est néanmoins comme mort pour son épouse, et la laisse dans un veuvage qui ne finira qu'avec le monde.

Toute l'Eglise est donc veuve ; et les veuves chrétiennes, qui ont porté dans leur mariage la figure de l'union de l'Eglise avec Jésus-Christ, portent encore dans leur veuvage l'état de sa viduité.

Le propre de la viduité est un dégoût plutôt qu'un mépris du monde : il faut porter un deuil éternel au dehors par la modestie et la simplicité, et au dedans par cette sainte désolation que l'apôtre a prêchée. Etre désolée, c'est être seule ; la désolation vient de la solitude : une âme est seule, parce qu'elle n'a rien sur la terre. L'Eglise croit ne rien avoir, quand elle n'a pas son Epoux ; et elle ne croit point l'avoir, quand elle ne l'a qu'au travers des ombres. O Dieu, dit-elle sans cesse, venez. Elle dit aussi quelquefois, Fuyez. La

présence de l'Époux en cette vie est trop obscure pour contenter un cœur avide. On aime mieux se nourrir de ses désolations et de ses larmes, que d'une présence à demi, qui affame plutôt qu'elle ne soutient.

Je vous permets les prières que vous me marquez pour votre désir de la religion ; mais c'est à condition, ma Fille, d'une entière résignation à la volonté de Dieu, et que vous demeurerez sans empressement : vous savez bien que je veux toujours que vous vous modérez là-dessus. L'abandon à la volonté de Dieu est un moyen plus efficace que toutes les austérités extraordinaires. Je suis confirmé dans la pensée de n'en permettre aucune de cette sorte par la doctrine de saint François de Sales, qui paroît très-éloigné de les approuver. Je me joindrai à vos prières : dites souvent, *Fiat voluntas tua*. Soyez tranquillement désolée, c'est-à-dire, seule, destituée de tout appui sur la terre, et n'ayant que dans le ciel un invincible soutien. Méditez bien ce que je vous dis, vous y trouverez une réponse à toutes vos demandes. Jésus-Christ soit à jamais avec vous.

A Gernigny, ce 10 octobre 1694.

## LETTRE LXXXIV.

Manière dont les vierges, les femmes mariées et les veuves honorent l'Église.

LE mot oublié, ma Fille, est ce cher mot, *Venez*, tant répété par l'Époux et par l'Épouse. Chose étrange, quelque opposé qu'il soit au mot *Fuyez*, par lequel

elle finit, ils viennent tous deux du même amour, tous deux du désir de la présence de l'Époux ; car l'Épouse ne veut cette fuite que pour tirer son bien-aimé de la foule, et le suivre dans son secret.

J'ai répondu à tous vos doutes, en vous disant que les vierges honorent par leur état la pureté de l'Église ; les femmes mariées sa fécondité ; les veuves sa viduité, qui est l'état où Jésus-Christ l'a laissée en se retirant. Voilà la réponse au fond. Vous me demandez ce qu'il faut faire pour s'unir : il faut gémir de l'absence, aimer et se conformer à la volonté du cher amant, et le prier de nous posséder par les voies qu'il sait ; puisqu'il est tout amour.

Voici encore une de vos questions : Quel ornement doit avoir une épouse de Jésus-Christ ? Mais saint Jean a tout dit en un mot, quand il a dit qu'elle étoit ornée pour son mari<sup>1</sup> : n'être que pour son mari, c'est son ornement tout entier : on est son épouse, on est sa veuve, on est sa fille, on est sa sœur ; il nous est tout, colliers, robes nuptiales, ornement, parure et toute parure. L'Épouse ne brille que des lumières et des pierreries de son Époux, qui est lui-même la perle qu'il faut acheter au prix de tout.

C'est pour vous dire, ma Fille, qu'on peut discourir sans fin sur tout cela, et tout sera véritable. Ce qu'il y a d'important, est de songer qu'une épouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant : elle n'a ni corps, ni âme, ni volonté, ni pensée ; Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse, force, vie, lumière, etc. Elle n'est plus sage à ses propres yeux : elle n'a de gloire qu'en son époux,

<sup>1</sup> *Apoc. XXI. 2.*

de qui elle tient tout. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son époux l'a prise ; son infidélité, si elle le quitte ; et la bonté de son époux , qui la reprendra encore si elle revient<sup>1</sup>. Quelle pauvreté ! quelle nudité ! quel abandon , et quel renoncement à tout pour le posséder ! Comprenez bien ce que c'est que ce renoncement , et ne vous laissez rien à vous-même que le fond où Jésus-Christ agit , qui encore vous vient de lui par la création , et que la rédemption lui a de nouveau approprié et acquis pour jamais. Marchez devant lui , ma Fille , en toute innocence , sincérité , simplicité , débonnaireté , cordialité et bonté. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny , ce 19 octobre 1694.

## LETTRE LXXXV.

### DE LA SOEUR CORNUAU (\*)

Sur une vision qu'elle avoit eue.

VOTRE dernière lettre , Monseigneur , m'a fait enfin prendre la résolution de vous envoyer cet écrit , sans pourtant que je sache et que je connoisse pourquoi je vous l'envoie ; car quand je l'ai écrit , je n'avois aucunes vues , et sans même y penser : tout ce que je

<sup>1</sup> *Jerem.* III. XVI.

(\*) Comme il nous est tombé entre les mains quelques lettres de cette sœur à Bossuet , nous avons cru devoir les donner ici , pour mieux faire connoître l'esprit et le caractère de cette personne , qui a mérité pendant tant d'années les soins et l'application de ce grand prélat.

sais, c'est que je fus comme forcée, au sortir de cet état, de promettre à Dieu que j'écrirais ce qui m'en reviendrait à l'esprit, quand j'aurais le temps d'écrire; ce que je fis quatre ou cinq heures après. Comme je n'eus pas le temps d'écrire de suite, je crus que tout le reste m'échapperait de la mémoire : cependant quand je repris la plume, tout me fut remis dans l'esprit. Comme je ne veux vous rien dissimuler, je vous avouerai pourtant que j'eus quelques mouvements d'écrire les choses dans de beaux termes : je voulus même voir quelques livres pour cela ; mais j'en fus intérieurement reprise, et je ne pus rien comprendre à ce que je voulois voir ; de manière qu'il me fallut reprendre mes manières naturelles d'écrire, et écrire les choses comme elles s'étoient passées dans mon imagination. Ainsi, Monseigneur, je vous les envoie de même : vous le connoîtrez aisément, et que je n'en ai point gardé de copie. Il m'étoit venu quelques pensées d'en garder une, et de vous l'envoyer plus au net : mais comme je ne sais pas si vous ne condamnerez pas au feu ces productions de mon imagination, qui, échauffée peut-être des désirs qui me pressent, ne serviroient qu'à me jeter dans quelques illusions, je n'ai osé en rien réserver, et j'aime beaucoup mieux vous l'abandonner entièrement. Je crois cependant vous devoir avouer que j'ai eu de la peine à vous l'envoyer, craignant que vous ne vous railliez un peu de ce que je donne entrée dans mon imagination à de pareilles rêveries : cela cependant m'est arrivé sans y penser, et bien avant que je vous aie envoyé mon dernier écrit. Et comme je suis bien aise de vous tout dire, je vous avouerai que la plupart des questions que je vous y

fais , n'avoient pour but que de tâcher de tirer de vous quelques instructions qui puissent me faire posséder tout ce que j'avois vu et ressenti en idée. Vous le connoîtrez aisément, Monseigneur, pour peu que vous vouliez lire cet écrit avec application, si toutefois il le mérite. Il étoit écrit comme il est, avant que j'écrivisse le dernier que je vous ai envoyé ; et j'ai eu depuis ce temps toujours quelques scrupules dans l'esprit, sans savoir pourquoi c'est ; ce qui me fait encore plus résoudre à vous l'envoyer, et à vous marquer les vues que j'ai qu'il m'en pourra revenir quelques biens pour ma perfection : tout cela est néanmoins si confus et si obscur, que je n'y comprends rien. Le cher Epoux me cache toutes les voies pour aller à lui, hors celles que vous me faites connoître : c'est ce qui fait, Monseigneur, que je vous dis toutes choses avec toute la sincérité et la confiance possible. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé ; et si vous connoissiez qu'il me fût utile que vous me parliez sur cet écrit, faites-le, s'il vous plaît, mais à votre commodité. Il me vient dans l'esprit que si vous m'expliquez ce que je n'ai vu et ressenti qu'en idée, cela contribueroit beaucoup à m'en faire jouir ; néanmoins je ne vous demande rien que ce que le cher Epoux veut que vous me donniez. Pour cet écrit, si vous trouvez que je le doive garder, vous aurez la bonté de me le rapporter quand vous viendrez, ou vous en ferez ce qu'il vous plaira.

En relisant cette lettre, je m'aperçois, Monseigneur, que je ne vous dis pas que c'est un dimanche, pendant une grand'messe de ces dames, qui fut assez longue, que tout cela se passa dans mon imagination ; et je ne sortis de cette rêverie, que lorsque le premier

coup du couvent, qui m'appelle à mon obéissance du réfectoire, sonna. J'eusse souhaité dans ce moment n'avoir eu d'autre affaire que d'aller écrire ce que j'avois vu, comme si cela m'en eût fait jouir véritablement; mais je ne pus le faire que vers le soir. Voilà, Monseigneur, vous dire tout simplement comme les choses se sont passées. Si vous croyez qu'il soit dangereux pour moi d'avoir de telles imaginations, dites-le moi, je vous prie; afin que je me tienne sur mes gardes là-dessus, supposé que cela dépende de moi; afin que mon ennemi ne trouve pas lieu de me faire tomber dans quelques illusions, qui me feroient perdre le cher Epoux. Offrez-moi toujours bien à lui, s'il vous plaît; et me croyez avec un très-profond respect, etc.

Sœur CORNUAU.

A Jouarre, ce 21 octobre 1694.

Ne séparez point, s'il vous plaît, cette lettre de cet écrit, à cause que je vous explique des choses qui vous feront comprendre ce que c'est que cet écrit, où j'ai d'abord adressé la parole comme à une amie, sans pourtant y avoir réfléchi.



## ÉCRIT DE LA MÊME SOEUR.

Sur l'amour divin (\*)

CE fut dans la plus agréable rêverie du monde, un jour que je n'étois ni endormie ni éveillée, que je fus comme en idée presque introduite dans la salle des noces du céleste Epoux. Vous voulez, chère Sœur, que je vous fasse le récit des charmantes choses qui se passent pour y arriver, et pour avoir part aux faveurs que vous possédez : quoique vous sachiez ces choses par une longue jouissance, je ne laisserai pas de contenter votre curiosité.

Je n'étois donc, comme je vous dis, ni endormie ni éveillée, lorsqu'il me parut que le désir que j'ai d'être au plus tôt une véritable épouse du céleste Epoux, échauffa si fort mon cœur, que je devins toute en feu, et que je fis, ce me semble, tous les efforts imaginables pour obtenir cette grace. Je vis, à ce qu'il me parut dans ce moment, un grand nombre d'épouses qui se préparoient à entrer dans cette salle. Je fus d'abord surprise de leur beauté et de leurs parures, qui étoient magnifiques, et qui jetoient un éclat qui m'éblouissoit. Tout cela néanmoins ne toucha pas fort mon cœur, et je ne me sentis pas un grand mouvement pour me joindre à cette belle troupe : je me sentois même assez de timidité pour n'oser en approcher ; lorsqu'une lumière qui me parut sortir de cette salle, me fit voir en un instant toutes les vertus dont ces saintes épouses étoient ornées au dedans d'elles-mêmes, qui étoient comme de

(\*) C'est l'écrit dont il est parlé dans la lettre précédente, et il en sera encore question dans sa lettre du 21 décembre, et dans la réponse de Bossuet, qui la suivr

riches dots qu'elles apportoiēt à leur Epoux. Si j'avois été surprise de leur parure extérieure, je la fus incomparablement davantage de celle dont je vous parle. Ce fut-là, chère Sœur, où mon cœur devint comme un furieux pour voler dans cette sainte assemblée. Je fis quelques efforts pour le retenir ; mais gagnée par ses ardeurs et par ses desirs, et, plus que tout cela, par les belles et grandes promesses qu'il me fit de revenir tout autre, je le laissai enfin partir : et pour ne vous pas ennuyer dans un trop long récit, je vous dirai qu'il avança à pas de géant vers ces saintes épouses ; et sans avoir aucun égard à son peu de mérite, il poussa sa témérité jusqu'à demander une place avec elles, et de pouvoir comme elles être introduit dans cette salle. Il poussa même sa présomption jusqu'à demander d'être admis à ce mariage si chaste et si divin, qui fait comme vous savez, cette union si intime avec ce céleste Epoux. Ces propositions parurent étonnantes à ces saintes vierges, qui ne voyoient en lui aucunes des parures qu'il falloit, pour avoir part à leur faveur : mais comme la plus magnifique de leurs parures étoit l'humilité, elles lui cachèrent leur étonnement, et ne lui firent paroître ni mépris ni dédain ; laissant à l'Epoux la décision de sa demande. Il fut question de la lui faire savoir ; ce qui ne fut pas un petit embarras, personne ne voulant quitter son rang, ses fonctions et ses exercices pour y aller.

Mon cœur, aussi vif que vous savez qu'il est, ne s'accommoda pas de ce retardement qui le mettoit dans des incertitudes mortelles ; car enfin il lui paroissoit qu'il ne pouvoit plus vivre sans cette union intime. Comme il pensoit attentivement aux moyens qu'il pourroit trouver pour y parvenir, et pour être non-seulement introduit dans la salle des noces, mais jusqu'au cabinet de l'Epoux, où les faveurs les plus secrètes se communiquent ; comme, dis-je, il soupiroit, étant plongé dans une fort grande tristesse

que le seul amour causoit, il fut tout à coup, je ne sais comment, introduit auprès de l'Epoux, non pas dans la salle des noces, mais dans un lieu champêtre, comme si cet Epoux se fût occupé à l'agriculture. Ce lieu, tout solitaire qu'il parût, avoit des délices surprenantes : l'on y voyoit d'agréables ruisseaux et de charmantes prairies, où il y avoit de bons et de gras pâturages, et tout y paroisoit d'une grande et abondante fertilité. Le doux murmure de ces ruisseaux et le bruit confus d'une grande quantité de zéphirs, rendoit ce séjour le plus agréable du monde. J'avois quelque penchant d'y rester : mais l'amour me fit passer outre ce lieu qui me paroisoit si beau, et je fus menée dans une épaisse forêt, qui me parut dès l'abord être la retraite des bêtes sauvages. Je ne me trompois pas, j'en vis de toutes les espèces ; et jamais je n'ai si bien compris les absences de l'Epoux, que dans cette profonde solitude, où il me fut montré qu'il falloit pourtant rester quelque temps si je voulois obtenir ce que je demandois. Cela me parut assez pénible, d'autant plus qu'il ne paroisoit dans ce désert aucune chose qui pût contenter la nature, pas seulement une seule goutte de rosée, et qu'il falloit dans cette affreuse solitude, et au milieu de mille rochers inaccessibles, porter un poids écrasant d'un certain amour qui veut briser jusqu'aux os pour régner seul.

Enfin, chère Sœur, ce fut dans ce lieu où il me fut montré quelles étoient les parures dont je devois être ornée pour approcher de l'Epoux. Vous jugerez aisément que ce fut une foule de vertus dont il fallut me revêtir. Il me parut dans ce moment que rien ne me coûtoit, que je mourois à tout, que l'amour-propre, l'orgueil et la vanité cédoient la place à l'humilité, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, la charité, la simplicité, la douceur, la mortification, et toutes les autres vertus. Ainsi, chère Sœur, après être ainsi parée, je quittai ce lieu de mort ; car je n'y

respirois véritablement qu'un air de mort, qui me faisoit, à ce qui me sembloit, comme rentrer dans un certain néant où l'on trouve pourtant la vie : car aussitôt que j'eus quitté ce stérile et ennuyeux séjour, je fus conduite au pied de la plus agréable colline du monde. Ce lieu étoit charmant par sa beauté : on y découvroit de loin une montagne enchantée, qui paroissoit être celle des aromates du Cantique. Ce fut au pied de cette montagne, que l'Epoux commença à se montrer, et à me donner quelques espérances de plus grandes faveurs. Mon âme, dès cet heureux moment, fut prise et éprise de ses beautés et de son amour : elle rompit aisément avec tout ce qui étoit de terrestre, pour s'élever et se perdre dans cet Epoux : elle s'en approcha sans crainte, elle se dilata en sa présence, et sans timidité, elle osa, vous le dirai-je, elle osa d'abord, pour première faveur, demander le saint baiser, et loin d'être rebutée, l'Epoux le lui accorda.

Vous savez bien, chère Sœur, comme ces faveurs augmentent l'amour, et quel feu elles allument dans un cœur qui veut aimer, et vous savez encore mieux qu'une âme après cela ne s'arrête pas là. Vous savez, dis-je, par votre propre expérience, quelles douceurs l'on goûte dans ces intimes communications, où l'âme reçoit les caresses de l'Epoux, qui la transportent comme hors d'elle-même, et qui font que s'abandonnant à l'amour qui la presse, elle fait elle-même des caresses à l'Epoux. Vous voudriez bien que je vous expliquasse ces caresses ; mais ce sont choses qui ne peuvent être expliquées que par l'âme même qui les ressent et qui les reçoit : car c'est un mystère si grand et si intime, que ces caresses intérieures, qui portent dans elles une union si grande de l'Epoux et de l'âme aimante, qu'il n'y a, encore un coup, que l'âme même qui en puisse parler. Vous jugez, sans doute, que ce lieu me plaisoit fort ; néanmoins, comme je ne perdois point de vue cette belle mon-

tagne, qui me paroissoit toujours pleine de nouveaux charmes, j'avois un grand désir d'y être introduite. Mes ardeurs furent connues de l'Epoux, qui ne me rebuta pas encore, quoique ce fût la plus grande des faveurs, et où se consommoit le chaste et divin mariage.

Il me fût donc promis d'être introduite dans ce lieu de délices, pourvu que je pusse y monter, qui étoit une chose qui me sembloit impossible, cette montagne me paroissant inaccessible. Comme je me tourmentoais avec beaucoup d'empressement à découvrir quelque petit sentier qui pût, par ses détours, me faire trouver le haut de cette montagne, j'en trouvai plusieurs qui m'arrêtèrent tout court, tant ils étoient affreux, pénibles et difficiles : je ne voyois que précipices, que ronces et qu'épines qu'il falloit traverser avec bien de la peine, et aux dépens même de beaucoup de plaisir et de douleurs. Comme j'étois fort appliquée à considérer ce qu'il me falloit souffrir avant que d'être au haut de cette montagne, où j'apercevois tant de nouvelles beautés qui ne servoient pas peu à m'encourager pour surmonter tous les obstacles que je rencontrais à mon chemin ; comme, dis-je, je considérois attentivement toutes ces choses, une lumière intérieure et pénétrante me fit comprendre que tout ce que je voyois étoit la figure d'une âme qui doit vaincre ses plus secrètes et délicates passions, et arracher de son cœur tout autre amour et toute autre attache que celle de son Epoux, qui doit détruire jusqu'au moindre reste de son amour-propre, et de certaines complaisances pour soi-même, qui font que si souvent elle s'applaudit dans le secret, et donne tant de nourriture à son amour-propre, et au secret désir d'être estimée ; rompre sans aucun ménagement avec ses inclinations les plus intimes et les plus favorites ; passer encore outre pour aller détruire cet orgueil secret, si caché dans l'intime secret du cœur, qui fait qu'abusé lui-même par ce séduc-

teur, il ne s'aperçoit pas qu'il y domine en souverain.

Je serois infinie, chère Sœur, si je vous disois tout ce que je vis; et si ces ronces et ces épines m'avoient tant effrayée, je ne la fus pas moins d'envisager tant d'ennemis en mon chemin, qu'il falloit nécessairement surmonter et vaincre pour arriver à cette montagne. Cela me parut bien autre chose que ces épines dont j'avois appréhendé les blessures; et, à vous parler sincèrement, j'aurois beaucoup mieux aimé être déchirée par elles, que de soutenir un si grand combat, comme celui qu'il me falloit avoir avec cette secrète partie de moi-même, qui devoit non-seulement m'arracher et me dépouiller de moi-même, mais encore me donner la mort.

Enfin pourtant attirée par les faveurs qui m'étoient promises, et brûlant d'amour pour cet Epoux, que toutes ces choses m'empêchoient d'approcher, je pris les armes en main; et après un travail tel que vous pouvez penser, j'arrivai presque au haut de cette montagne, dans un lieu de délices qui paroissoit être l'endroit où l'Epoux se reposoit pendant le midi; car je l'y trouvai comme endormi: ce fut là où, tombant de fatigue, et embrasée d'un amour violent, je dis, ce me semble, ces paroles de l'épouse<sup>1</sup>: *Fortifiez-moi avec des fleurs*, etc. Je restai donc auprès de cet Epoux, sans voix et sans parole, dans un certain silence de ma part, qui étoit fort tranquille, et sans plus m'amuser à la beauté de ce lieu; uniquement appliquée à me reposer dans les bras de l'Epoux. Je ne m'attachai plus qu'à lui laisser ravir mon cœur, et à goûter les douceurs de son amour.

Mais une lumière encore plus forte que les précédentes, me vint comme réveiller de cet intime silence, et ralluma au fond de mon cœur un nouveau feu, beaucoup plus pur et plus véhément que tout ce que jusqu'alors j'avois ressenti.

<sup>1</sup> Cant. II. 5

Je compris et j'aspirai dès ce moment à de plus intimes faveurs : je connus que celles que j'avois n'étoient pas encore celles qui font cette parfaite union de l'âme avec l'Epoux ; je compris même qu'elles ne le faisoient pas posséder parfaitement. Ainsi, chère Sœur, je retombai dans de nouveaux désirs ; mon amour ne pouvant se satisfaire qu'en le possédant souverainement. Mais hélas ! quel travail ne faut-il point encore essayer pour en venir là ; puisqu'il n'est plus permis, ni d'agir, ni de faire aucun effort pour arriver à cette union, qui est l'ouvrage du seul Epoux ? Il faut attendre ses moments ; et malgré l'impatience de ses désirs, demeurer tranquille à ses pieds comme Madeleine, écoutant ce qu'il dit au fond de l'âme, qui, ravie de ce qu'elle entend, par un transport d'amour s'écrie avec l'épouse : L'Epoux est toute ma consolation.

Il ne tarde pas, comme vous savez, à lui en donner des marques : il vient enfin, il la caresse de nouveau, et entre avec elle dans de plus intimes communications. L'âme alors comme enivrée ne sait plus ce qu'elle fait ; elle ne garde plus de mesures avec l'Epoux, elle ne peut plus soutenir ses grâces qui la feroient volontiers s'écrier avec un grand saint : C'en est assez, Seigneur, c'en est assez ; et tout ce qu'elle peut faire dans cet état est de reposer sur la poitrine de l'Epoux, et d'y prendre de nouvelles forces. C'est là, chère Sœur, c'est là où les secrets ineffables se communiquent, et où l'âme se perdant en Dieu, reçoit comme un nouvel être qui la fait devenir comme une même chose avec le divin Epoux, qui lui fait voir, comme en passant, quelques rayons de sa gloire ; ce qui allume encore un feu plus pur et plus fort, qui la va consumant petit à petit. Ce fut alors que mon âme ainsi détruite prit un repos plus grand et plus intime sur cette divine poitrine, où elle buvoit à longs traits les douceurs ineffables du chaste et divin amour, et qu'attentive aux moments précieux où son

Epoux devoit la faire entrer dans la salle des nocés, elle ne se permettoit pas le moindre mouvement.

J'en étois là, chère Sœur, lorsque le son d'une importune cloche qui m'appelloit à mon obéissance, m'a tout à coup distraite de cette rêverie. Vous pouvez bien imaginer quelle a été ma douleur, quand j'ai trouvé que toutes ces belles choses m'étoient échappées plus vite qu'elles n'étoient venues, et que l'idée seule m'en demeurait et non la réalité : encore me serois-je consolée si j'eusse entré dans cette salle des nocés, et si j'eusse eu place avec toutes ces vierges qui sembloient m'attendre. Tout ce qui m'est donc resté de cette agréable fiction, c'est un désir intime et violent de devenir en vérité ce que je n'ai été qu'en idée : mais je suis bien éloignée de telles grâces. Cependant, à vous parler sincèrement, je crois que cette rêverie ne me sera pas inutile ; car elle me laisse un goût de tout ce que mon imagination m'a fait voir, qui échauffe beaucoup mon cœur ; ce qui me fait écrier avec le prophète : *Comme le cerf soupire avec ardeur après les eaux, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu*<sup>1</sup> ! et cet autre : *Que vos tabernacles sont aimables, ô Dieu des armées ! mon âme languit et se consume du désir d'entrer dans la maison du Seigneur*<sup>2</sup>. Que je serois heureuse si j'en venois solidement à la pratique de toutes ces vertus dont j'avois cru être revêtue, et mourir enfin de cette mort mystique qui mène à la vie ; et que détachée de tout le créé, je ne touche plus à la terre que du bout du pied, pour m'élever jusque dans le sein de Dieu, où je perde le goût de toutes les choses du monde, où je sois oubliée de lui, où je l'oublie entièrement.

Ces vues me donnent un nouvel attrait pour la vie cachée... Vie cachée et oubliée aux yeux du monde, et connue de Dieu seul, que vous êtes aimable, que je vous

<sup>1</sup> Ps. xli. 1. — <sup>2</sup> Ps. lxxxiii. 1.



désire, et que vous me paroissez utile pour mon âme, qui lassée et fatiguée d'elle-même, du bruit et du tumulte du monde, de ses maximes, de ses respects humains, de ses complaisances, de ses louanges, de ses inconstances, s'écrie avec l'épouse : *Venez, mon bien-aimé, allons aux champs, fixons notre demeure à la campagne*<sup>1</sup> : car véritablement c'est dans la privation et dans l'éloignement de tout le créé et des créatures, où l'âme seule avec cet Epoux peut faire quelques progrès dans son amour; car, encore un coup, le monde fait un trop grand bruit autour du cœur, pour écouter cette divine voix : les liaisons même les plus saintes distraient l'âme; et si elles n'éteignent pas le feu que l'amour y nourrit, elles empêchent qu'il n'augmente, et même peu à peu elles le diminuent; de manière que l'âme n'étant pas toujours soutenue par ce divin feu, tombe insensiblement dans la langueur, et peut-être même dans la mollesse; ce qui donne occasion à ses ennemis de l'attaquer par de nouvelles tentations, où, si elle ne succombe pas, elle est du moins bien ébranlée, se voyant souvent presque vaincue, et à deux doigts de sa perte; et puis, que cette âme vienne se plaindre des nouveaux combats que ses ennemis lui livrent, elle aura vraiment bonne grâce quand elle les aura attirés sur ses bras, ou du moins quand elle aura si peu veillé sur elle-même, et si peu gardé les avenues par lesquelles elle savoit qu'ils pouvoient revenir, qu'ils sont enfin revenus avec beaucoup de violence.

Je m'aperçois, chère sœur, qu'insensiblement après vous avoir raconté ma rêverie, je vous parle de mon intérieur. Mais en voilà assez de toute manière; et vous connoîtrez aisément que l'amour seul a conduit ma plume dans cet écrit, où vous ne verrez ni beaux termes, ni les marques d'un beau génie, ni ceux d'une savante. Je vous avoue que je ne possède point toutes ces choses, et que je

<sup>1</sup> *Cant. VII. II.*

ne désire point les posséder ; je mets toute ma science à aimer et à beaucoup aimer ; et l'amour seul sera toujours l'unique objet de mon amour.

---

## LETTRE LXXXVI.

### RÉPONSE DE BOSSUET.

Sur la préparation aux volontés divines ; la pratique de l'oraison continuelle ; le moyen de faire écouler tout son amour en Jésus-Christ, et l'union aux âmes du purgatoire pour participer à leurs purifications.

J'AI lu, ma Fille, très-attentivement votre pieuse et consolante réflexion : sans vous y attacher, mais en prenant ce qui en fait le fond, demeurez en attente de ce que Dieu veut faire de vous et en vous : ce n'est pas à l'homme d'y mettre la main. Eloignez votre cœur de tout ce qui n'est point Dieu : que ni l'estime ni l'amour de la créature, je veux dire, ni l'estime que vous avez pour elle, ni celle qu'on a pour vous, ne vous soient plus rien. Dites en attente le psaume XLV : *Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur votre sainte montagne ?* Pesez avec un esprit de foi toutes ces paroles et toutes celles qui suivent. Revêtez-vous de cordialité, de sincérité et de charité envers tout le monde ; et quand vous en viendrez à ces paroles : *Qui facit hæc, non movebitur in æternum.* « Celui qui fait ces choses ne sera jamais ébranlé : » faites un acte de foi sur cette immobilité que Dieu seul peut donner, et qu'il ne donne néanmoins qu'à ceux qui s'y préparent, et qui se livrent à lui afin qu'il les

y prépare lui-même. C'est donc là que vous trouverez cette continuelle oraison, dans l'immobilité d'une âme fondée en foi et en amour; c'est là que vous deviendrez vous-même comme une montagne sainte, où Dieu fixera sa demeure, conformément à cette parole du psaume CXXIV : « Ceux qui mettent leur confiance » dans le Seigneur, seront comme la montagne de Sion : » les habitants de Jérusalem ne seront jamais ébranlés. »

Ne faites aucun effort de tête, ni même de cœur, pour vous unir à votre Epoux. Tirez seulement votre cœur à part : l'Epoux sacré vous trouvant dans la solitude, fera son œuvre. Ne faites rien d'extraordinaire, ni aucune austérité particulière. Ouvrez tout votre cœur à l'Epoux, qui ne veut que jouir. O quel admirable secret ! Est-il possible qu'un Dieu fasse de telles choses en sa foible et vile créature ? Qu'il agisse en maître tout-puissant, puisque c'est un maître si rempli d'amour. *Amen, amen.*

Vous me demandez le moyen de faire écouler en Jésus-Christ tout son amour. Quoi que je vous dise pour cela, vous me pourrez encore demander le moyen de pratiquer ce moyen, et ainsi on irait à l'infini. Sachez donc, ma Fille, qu'il y a des choses où le moyen de les faire, est de les faire sans autre moyen; car les faire, c'est les vouloir fortement; et le moyen de les vouloir fortement, c'est de commencer tout d'abord à les vouloir fortement en foi, c'est-à-dire, dans la confiance que *Dieu fait en nous le vouloir et le faire*, comme dit saint Paul<sup>1</sup>.

Mais ce qu'on demande ordinairement quand on demande des moyens, c'est à quelles pratiques particu-

<sup>1</sup> *Philip. II. 13.*

lières, extérieures ou intérieures, il faut s'attacher, où quels efforts il faut faire; au lieu que très-souvent le moyen, c'est de ne faire aucun effort violent, et de ne faire dépendre son action d'aucune pratique particulière, mais de se laisser conduire aussi librement que doucement à l'esprit qui nous pousse. Faites dans cet esprit votre petite retraite, communiez-y tous les jours.

Je puis presque vous assurer que je vous verrai le jour des Morts, s'il plaît à Dieu. Je vous mets cependant, ma Fille, avec ces âmes pour qui l'Eglise prie en ce saint jour; et je vous unis à elles, pour participer à leurs purifications inouïes et inexplicables. O Dieu, quel artifice de votre main puissante et de votre profonde sagesse, de savoir faire trouver des douleurs extrêmes dans un fond où est votre paix et la certitude de vous posséder! Qui sera le sage qui entendra cette merveille? Pour moi je n'en ai qu'un léger soupçon. Quelle est cette chère sœur à qui s'adresse votre discours? quelle qu'elle soit, vous pouvez lui en faire la lecture. Je vous bénis de tout mon cœur en Notre-Seigneur.

A Germigny, ce 26 octobre 1694.

## LETTE LXXXVII.

Sur la manière d'attendre l'Epoux céleste, l'union de l'âme avec lui, et la nécessité de modérer sa trop grande activité.

DÈS que je fus arrivé de Jouarre, je me mis à lire l'écrit que vous m'aviez donné : je ne me suis trouvé en état, ma Fille de vous dire autre chose que ce qui

suit : *Expectans expectavi Dominum*<sup>1</sup> : « En attendant » j'ai attendu le Seigneur. » Ceux qui s'empressent, ceux qui se tourmentent, comme si en se tourmentant ils faisoient venir l'Epoux, attendent ; mais ce n'est pas en attendant, parce qu'ils s'aident et s'empressent. Attendre en attendant, c'est attendre en simplicité, sans rien faire, comme pour violenter l'Epoux céleste. Ce qu'il faut faire uniquement, c'est de se séparer, se mettre à part, se laisser tirer à l'écart, et là attendre en attendant ce que l'Epoux voudra faire : si en attendant il caresse l'âme, et la pousse à le caresser, il faut livrer son cœur, et lui dire tout ce qu'inspire un amour libre qui ne peut souffrir de contrainte. Je n'en dirai pas davantage, parce que je n'en sais pas davantage. C'est en cela que consiste la fidélité de l'Epoux ; c'est là son état, c'est là son caractère.

Que vous puis-je dire sur la contemplation et sur l'union ? L'union, c'est l'union, et non autre chose. Le moyen de l'union, c'est l'union même ; se séquestrer et laisser faire l'Epoux, c'est là toute la correspondance de l'épouse : elle ne doit ni recevoir ni donner des bornes à son amour et à ses transports.

L'onction vous enseignera, ma Fille, ce que je ne puis vous dire : où je manque, je vous donne Dieu même et son Esprit pour docteur ; mon ignorance est heureuse pour vous.

Calmez-vous, ne vous agitez pas davantage ; l'Epoux bien assurément vous veut moins active : vous vous êtes un peu corrigée ; mais il y a encore trop d'ardeur, comme dans les bons chevaux. L'Epoux compare son épouse à une belle cavale mise sous le joug<sup>2</sup> : c'est là

<sup>1</sup> Ps. xxxix. 1. — <sup>2</sup> Cant. 1. 8.

comme il veut les âmes ; nul mouvement irrégulier, ni aucun pas qui ne soit utile.

Attendez donc en attendant , revenons-en là ; mais observez certains états où le saint Epoux met l'âme toute en mouvement par rapport à lui : c'est alors ordinairement qu'il prépare à la chaste jouissance ; et souvent même elle est faite sans qu'on le sache. La préparation contient l'effet , et on a ce qu'on cherche encore. Il ne faut point cesser de chercher ce qu'on n'a jamais assez trouvé. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 5 novembre 1694.

## LETTRE LXXXVIII.

Il lui apprend la manière de voir utilement ses misères ; et la rassure contre ses craintes.

C'EST bien fait, ma Fille, de m'exposer franchement les effets que font mes lettres ; mais afin qu'elles n'en fassent jamais de mauvais, il faut vous accoutumer à les bien prendre : car quoique dans le fond vous l'avez fait, j'ai remarqué avec douleur qu'elles ont opéré un certain découragement, que vous ne paroissiez pas même avoir assez connu, et qui enfin vous a fait croire que jamais vous ne vous corrigerez de rien, et vous a inspiré le dessein de retrancher quelques-unes de vos communions. Rien n'étoit plus éloigné de ma pensée ; ainsi vous avez fait mal d'entrer dans ces défiances. Gardez-vous donc bien de rien changer en cela, ni de restreindre votre cœur, parce qu'on vous

fait voir vos fautes. C'est les voir utilement et comme il faut, que de relever son courage au lieu de l'abattre à cette vue. La crainte de m'avoir déplu est encore poussée trop loin : c'est mal entendre la sincérité avec laquelle on parle aux âmes à qui on est redevable ; on leur dit, sans être fâché, la vérité telle qu'elle est.

Au surplus, ma Fille, laissez tout cela ; laissez vos peines sur vos confessions : ne vous gênez point en les faisant ; ayez seulement en vue l'avis que je vous ai donné : ne vous confessez point de la peine que vous me marquez. Tenez-vous dans l'attente que je vous ai expliquée : observez sans anxiété les moments que je vous ai désignés ; et plutôt que de demeurer dans l'inquiétude, proposez toujours vos doutes, et acquiescez soit à mes réponses, soit à mon silence. Soyez souple sous la main de Dieu, et dilatez vos voies sous ses yeux, livrant toujours votre cœur au saint Epoux qui vous presse. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1694.

## LETTRE LXXXIX.

Il y a une tristesse qui peut venir de Dieu ; éviter le découragement dans les peines ; l'obéissance en est le remède.

JE vous remercie, ma Fille, de tous les vœux que vous avez faits pour ma santé et pour mon procès : Dieu vous a exaucée dans l'un et dans l'autre ; vous en apprendrez le détail par M.\*\*\*

Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans cette pro-

fonde tristesse que vous éprouvez. Il n'est pas vrai qu'elle ne puisse venir de Dieu, témoin celle de la sainte âme de notre Sauveur : l'ennui où l'évangéliste confesse qu'elle fut plongée<sup>1</sup>, ne différoit point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'alla-t-il point jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement le plus extrême ? Il est vrai qu'il n'y a point eu de défiance ; car cela ne convenoit pas à l'état de Fils de Dieu ; mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvoit prendre, sans dégénérer de la qualité de Fils ? Tout cela fait voir que notre auguste chef a transporté en lui toutes les foiblesses que devoient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvoit souffrir.

Mais les effets d'une telle tristesse ont été bien plus loin dans ses serviteurs, puisque Job a été poussé jusqu'à dire<sup>2</sup> : *Je suis au désespoir* ; et encore : *J'en suis réduit au cordeau*. Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au-delà de toutes bornes, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort<sup>3</sup>, et n'avoir besoin de rien moins que d'une résurrection.

Une tristesse de cette nature est l'un des fruits de la passion de Jésus-Christ votre cher époux. Ne vous mettez donc point en peine, ma Fille, de ce qu'il veut faire par-là : gardez-vous sur toutes choses du découragement où vous étiez tombée d'abord, en vous retirant de vous-même des communions ordinaires. Il y a dans la loi de grâce, comme dans d'autres<sup>4</sup>, de vives répréhensions et de pénétrantes terreurs, témoin celle de saint Jean, au premier chapitre de l'Apocalypse<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Matt.* xxvi. 38. *Marc.* xiv. 34. — <sup>2</sup> *Job.* vii. 15, 16. — <sup>3</sup> *II. Cor.* i. 8, 9. — <sup>4</sup> *Apoç.* i. 17.



Je vous dis donc comme lui dit Jésus-Christ : *Ne crains point, écris ce que je te dis, et grave-le dans ton cœur*<sup>1</sup>. Il obéit, et il écrivit, lui qui étoit auparavant tombé comme mort à la seule vue du Fils de l'Homme. Obéissez, à son exemple, et vos peines se calmeront ; c'en est là le seul remède : car je vous assure de très-bonne foi que toutes vos peines sont sans fondement. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

## LETTRE XC.

Sur ses peines, son désir pour la vie religieuse, et la préparation à la mort.

JE prie Notre-Seigneur, ma Fille, qu'il bénisse votre retraite, et qu'elle soit agréable au cher et céleste Epoux. Ma tête ne me permet pas de vous dire rien davantage aujourd'hui : trouvez bon que je remette à une autre fois la réponse que je dois à toutes vos lettres : je les ai toutes vues, et aussi la copie que j'attendois. Je reverrai tout au premier loisir, ou au premier jour que j'aurai la tête libre.

Vous vous laissez pousser trop loin dans vos peines, ma Fille, et dans votre désir pour la religion. Quoi, sortir, chercher un désert impénétrable, vous échapper éternellement à nos yeux ! quel excès de le penser seulement ! Je vous défends de rien exécuter là-dessus : je vous mets à la garde de Dieu, et je le prie de briser bientôt Satan à vos pieds.

<sup>1</sup> Apoc. I. 19.

La préparation à la mort ne consiste pas dans les choses extérieures, mais à faire et à souffrir la volonté de Dieu. Demandez cette grâce au cher Epoux qui vous aime.

Envoyez-moi ce que vous voudrez, pourvu que ce soit très-peu de chose : tout le cœur y sera, et c'est assez.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

## LETTRE XCI.

DE LA SŒUR CORNUAU.

Sur ses peines et les dispositions de son âme.

JE vous avoue, Monseigneur, qu'il n'y a assurément que votre santé qui me fait porter avec quelque sorte de soumission la privation où vous me laissez de vos consolations, dans une retraite, et dans des dispositions aussi pénibles et aussi remplies de doutes comme celles où je suis, que vous aurez vues dans les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire. Cependant, quoique je tâche de me soumettre autant que je dois à ce que Dieu permet qui m'arrive et de son côté et du vôtre, je ne puis m'empêcher d'être comme accablée d'être ainsi délaissée, dans un temps où je croyois faire quelque chose pour ma perfection. Car comment voulez-vous, Monseigneur, que seule je me soutienne contre tous les doutes que j'ai? car songez que je n'ai pas une âme à qui je puisse dire un

mot de ces peines, qui sont à tout moment prêtes à me décourager ; et je vous assure dans la dernière sincérité, que lorsque l'on m'est venu dire que l'on me demandoit de votre part, j'étois dans des peines inexplicables en faisant l'oraison, étant prête et de la quitter et de ne point achever ma retraite. Et comme j'attendois avec assurance une plus ample réponse à tout ce que je vous ai exposé, je remettois à tout quitter jusqu'à ce que j'eusse de vos nouvelles. Jugez, Monseigneur, en quel état je suis, et ce que je vais devenir, si je continue ma retraite. Je crois que ce sera chose impossible, à cause que mes doutes sont encore bien augmentés, et surtout, comme je le crois si fort, que Dieu est rebuté de moi, et que tout ce qui paroît venir de lui vient du démon pour me tromper, et que je ne sais pas comment il faut me conduire dans un tel chemin ; il est bien impossible que j'achève cette retraite : avec cela, quoique cet amour me poursuive toujours beaucoup, j'ai si fort imprimé dans mon esprit que si cet amour étoit vrai, et que le cher Epoux m'aimât, qu'il m'auroit accordé la fidélité et la correspondance à ses grâces, qui est une chose que je lui demande depuis tant de temps avec tant d'instances ; ce qui fait que je ne trouve point véritables ces paroles qu'il a dites lui-même : *Frappez, il vous sera ouvert ; demandez, et il vous sera donné*<sup>1</sup>. Je frappe et je demande ; et tout cela n'a aucun effet. J'ai vu aussi, sur la fin de votre écrit sur la cène, « que Jésus-Christ a » un certain regard particulier et de préférence sur un » nombre qui lui est connu ; que tous ceux qu'il regarde ainsi pleurent leurs péchés, et sont convertis

<sup>1</sup> *Matt. VII. 7.*

» dans leurs temps. » Quoique vous expliquez fort bien cela dans la suite, je me persuade que Jésus-Christ n'a pas jeté sur moi ce regard particulier, puisque je ne me convertis pas.

J'avoue que c'est l'état où je suis qui me donne tous ces doutes, qui ne m'effraieroient pas comme ils font, si vous ne me laissiez pas, Monseigneur, comme vous faites depuis même un peu de temps. Comme vous avez eu des affaires, j'ai attendu qu'après cela vos soins reviendroient, et je n'étois nullement peinée de votre silence par l'espérance que j'avois : je comptois et je m'appuyois beaucoup sur le retour de vos consolations ; et Dieu, qui apparemment me veut détacher de tout, permet votre indisposition pour me priver d'un secours que j'attendois peut-être avec trop d'avidité. Je ne saurois presque le bénir de cela, et me soumettre à ses volontés cachées ; et tout cela augmente encore mes peines et mes doutes, voyant fort bien que je ne suis pas dans de bons sentiments ; mais je ne puis faire autrement. Ainsi tout m'enfonce dans la douleur et dans la tristesse ; et je ne sais, Monseigneur, où je ne voudrois point être, tant je me déplaïs à moi-même, et tant les créatures me causent de peine. Priez, je vous supplie, beaucoup pour que Dieu m'en détache entièrement ; et si vous croyez que l'attachement que j'ai pour vous soit trop fort, priez-le qu'il le diminue pour le rompre entièrement : c'est ce que je ne puis demander.

Vous me promettez, Monseigneur, que quand vous aurez la tête plus libre, vous ferez réponse à toutes mes lettres. Si j'avois lieu d'espérer cela, encore je me consolerois par quelque espérance : mais, si vous

me permettez de vous le dire, sans sortir du respect que je vous dois, je vous avouerai que j'ai bien expérimenté que quand vous ne faites pas réponse aussitôt à ce que je vous expose, vous ne satisfaites point du tout, ou du moins fort peu; parce que ces lettres se brouillent avec d'autres, et que ne les revoyant pas, il est impossible que vous vous souveniez de ce qu'elles contiennent: ainsi ces choses demeurent sans décisions. Je vous demande bien des pardons, Monseigneur, de toutes mes plaintes; je ne suis, je vous assure, pas maîtresse de vous les taire. Ce seroit encore une peine pour moi, si je vous dissimulois ce qui se passe dans mon cœur: il faut que je vous dise le mauvais comme le bon, comme à un père pour qui l'attachement, l'amour et le respect sont dans toute leur force. J'espère donc que s'il y a quelque chose qui vous déplaît dans cette lettre, vous me pardonnerez tout: vous m'en donnerez, Monseigneur, des marques véritables, s'il est vrai que dès que votre rhume sera passé vous me ferez une ample réponse. En attendant, priez, je vous supplie, beaucoup pour moi: vous voyez bien les méchantes dispositions où je suis; elles le sont encore plus que je ne vous saurois le dire, et il ne faut rien pour me jeter dans un découragement dangereux.

Voilà, Monseigneur, la copie que vous m'avez demandée de cette rêverie, qui fait encore un de mes grands doutes et de mes grandes peines, comme vous l'aurez vu dans mes autres lettres: et quoique dès que j'y pense ou que j'en fais la lecture, je sente mon cœur tout en feu dans le désir d'être ce que mon imagination m'a fait voir, je crois que tout cela est illusion et

amour-propre. Je suis au reste surprise que vous ne me parliez point d'un autre écrit que je vous ai envoyé, que j'ai écrit à la prière de madame Rodon. Je vous avois prié, si vous jugiez que je le lui dusse montrer, de me le renvoyer quand vous enverriez ici : apparemment que vous le condamnez au feu, j'y consens aussi ; et je lui dirai, comme elle me presse là-dessus, que vous n'approuvez pas cela. En voilà trop, Monseigneur, dans l'état où vous êtes : ainsi, quoique j'eusse mille choses à vous dire encore, je finis en vous assurant que, malgré mes peines et la crainte que j'ai que vous ne soyez un peu rebuté de ma conduite, je suis et serai toute ma vie avec un très-profond respect, etc.

Sœur CORNUAU.

A Jouarre, ce 22 décembre 1694.

Comme je crois que les lettres ne font présentement que vous fatiguer, quelque besoin que je me sente, je resterai dans le silence jusqu'à ce que vous me donniez ordre de le rompre.

Puisqu'il me reste du papier, il faut vous dire encore un mot, Monseigneur, pour vous faire connoître mon méchant état : c'est que je me sens toute pleine de jalousie, de ce que vous faites une bien plus ample réponse à madame d'Albert qu'à moi : je crève quasi, tant je me sens humiliée de vous dire une telle foiblesse.

## LETTRE XCII.

## RÉPONSE DE BOSSUET.

Il ranime sa confiance, et lui donne des avis sur le silence où Dieu l'attiroit ; sur l'oraison, la tristesse, les illusions, etc.

NE vous affligez pas, ma chère Fille ; Dieu ne vous abandonnera pas, et je n'ai garde non plus d'abandonner le soin de votre âme qu'il m'a confiée. Tout est égal devant lui, et à ses yeux divins ; il n'y a point en lui d'acceptation de personne<sup>1</sup> : je veux toute ma vie me le proposer en cela pour exemple ; et fussiez-vous au bord de l'abîme, je courrois pour vous en retirer : il ne faut pas moins vous aider à avancer dans les voies de Dieu, qu'à y rentrer si vous en étiez sortie.

Vous ne devez point vous éloigner de ce grand silence ; ni en troubler le saint et inaltérable repos. Dieu veut vous parler ; il veut agir en vous, et vous faire agir d'une façon particulière et toute divine. N'alléguez point votre indignité et vos infidélités : Dieu n'a pas toujours égard à nos mérites, pour nous gratifier de ses plus grands dons. Celui-ci est sans doute des plus grands ; recevez-le avec respect, et entrez dans ce fond nouveau qui vous est ouvert, où le Verbe veut établir sa demeure, y naître de la bouche de son Père et de sa substance, et avec son Père y produire son Saint-Esprit. Ne demandez point de jouissance ; c'est souvent

<sup>1</sup> *Coloss.* III. 25.

une jouissance en cette vie , que de ne pas jouir , d'aspirer , de soupirer , et d'attendre l'heureux moment où l'on verra le céleste Epoux , Dieu et homme tout ensemble , en lui-même et sans milieu , et où on verra en lui son Père éternel , pour accomplir cette parole : *Qui me voit , voit aussi mon Père*<sup>1</sup>.

Vous avez mal fait de ne point achever votre retraite ; vous deviez y communier tous les jours : c'étoit assez de m'en avoir demandé la permission ; vous savez bien que jamais je ne vous l'ai refusée. Reprenez-la donc le plus tôt que vous pourrez , les jours n'y font rien : et puis ne sommes-nous pas dans les merveilles de la sainte enfance , où le silence de Jésus-Christ , celui de sa très-sainte Mère et de saint Joseph invitent le vôtre ? Que peut-on dire à Dieu quand il se présente dans sa profonde , incompréhensible , et inaccessible majesté et vérité ?

Ne faites durant l'oraison aucun acte , aucunes prières , aucuns soupirs , que l'amour ne vous arrache : il y aura du temps pour prier , ainsi que Notre-Seigneur vous le fait sentir. Dans ce silence profond , livrez-vous aussi à cette profonde et inconsolable tristesse , dont le fond est la pénitence , la privation , et , comme je vous l'ai dit , une secrète communication de la tristesse et de l'agonie du Sauveur , dans les défaillances du sacré jardin , et dans les horreurs de la croix. Ce que Dieu veut faire sortir de là , je ne puis ni ne veux le pénétrer. Tout ce que je puis vous dire , ma Fille , c'est que si je pouvois vous y enfoncer , je le ferois jusqu'à l'infini. Une main plus puissante vous pousse dans cet abîme immense ; laissez-vous-y enfoncer sans

<sup>1</sup> Joan. XIV. 9.



résistance et sans bornes, encore que vous ne sachiez par où en sortir.

L'écrit que vous avez fait pour..... lui sera bon ; j'en approuve les sentiments et les dispositions. J'approuve aussi que, dans les communications secrètes du saint Epoux, vous vous laissiez aller aux sentiments d'amour qu'il vous inspire. Mais quand il plaira à Dieu de les suspendre, ( car je ne crois pas qu'il veuille jamais vous les ôter tout-à-fait ) et vous faire entrer par-là dans quelque chose de plus ténébreux et de plus obscur, ne vous étonnez pas ; qu'importe que vous soyez tantôt comme assoupie, et tantôt comme une bête devant Dieu ? c'est alors que sa profonde sagesse vous éclairera par quelque coin inespéré et par quelque petite lumière, qui, se replongeant tout à coup dans ces ténèbres immenses, vous laissera étonnée, éperdue, et néanmoins, dans un fond très-reculé, invisiblement soutenue par un je ne sais quoi, qui sera Dieu même. Voilà ce que je crois et ce que j'espère, si je ne me trompe : vous me le direz ; car je souhaite, ma Fille, que vous continuiez à me dire tout sans réserve.

N'épargnez rien à la personne dont vous me parlez, pour la détacher de la vie : et à l'égard de....., dites-lui, encore un coup, qu'elle communie, et qu'elle fasse l'oraison comme elle pourra ; car alors elle la fera comme Dieu veut.

Pour vous, ma Fille, calmez vos incertitudes, et tenez-vous recueillie dans votre fond où est Dieu. L'utilité du silence dans lequel vous entrez, c'est de s'y perdre : demander comment on s'y peut tromper, c'est chercher en quelque façon à être trompé. Il n'y a qu'à

tout exposer, pour être assuré de ne l'être pas. N'allons jamais à des curiosités. C'est une sorte d'illusion, que de craindre l'illusion outre mesure; et la défiance en amène plus que la confiance, qui rend Dieu le maître, et met tout entre ses mains.

Laissez raisonner les hommes, qui veulent assujétir Dieu aux lois qu'ils se sont formées. Dieu envoie ce silence à qui il lui plaît, aux parfaits, aux imparfaits, à ceux de l'état moyen. « Qui sera son conseiller, et » qui lui dira: Pourquoi faites-vous ainsi? Parce qu'en » lui, de lui et par lui toutes choses sont: à lui seul » appartient la gloire, aux siècles des siècles<sup>1</sup>. » *Amen*. Il a ses routes marquées, par où il mène les hommes; il applique à un mystère dans de certains temps, et puis il cesse d'y appliquer: suivons, et ne forçons rien.

Agissez au dehors en toute sincérité, sans marquer rien d'extraordinaire. Vous avez mal fait de laisser paroître vos peines. Si vous eussiez fait votre retraite et communié, Dieu vous auroit soutenue: mais comme vous l'avez quitté en cela, il vous a un peu livrée à vous-même; mais il reviendra, ma chère Fille, et vous apprendrez à contenir avec lui vos peines dans votre sein.

Pourquoi vous embarrasser de ce que vous direz au saint enfant dans son berceau? Le bel amour, que celui qui prépare ce qu'il dira à un amant, et encore à un tel amant! Ne savez-vous pas que votre silence est sa louange, que votre bégaiement, votre égarement, votre impuissance lui parlent: et parmi toutes ces manières de parler, vous craignez que le langage vous manque?

<sup>1</sup> *Rom.* xi. 34, 36.

Que puis-je vous dire là-dessus, puisque ce que dit l'homme n'entre point dans l'homme, et ne lui cause que du trouble? Votre pauvreté vous fait peur; vous craignez peut-être de n'avoir rien à lui présenter, sans songer que votre néant même est un présent pour lui. Consolez-vous, encore une fois, consolez-vous, ma Fille, et attendez le Seigneur en attendant<sup>1</sup> : souvenez-vous que la jouissance durant cette vie se cache souvent sous l'attente, et tourne le fond de l'attente vers la jouissance, qui ne sera mêlée d'aucune amertume, et qui ne finira jamais.

Ne soyez point inquiète sur vos papiers : assurez-vous que je suis, par la grâce de Dieu, attentif à tout : mais quand il y aura quelque chose qui demandera une réponse précise, proposez-la à part, afin que je prenne le temps de répondre. Au reste, mes affaires ne sont pas mes affaires, mais celles de l'Eglise : quand il plaît à Dieu qu'elles retardent mes réponses, Dieu le permet de la sorte; et vous devez croire que quand vous avez fait votre devoir en écrivant, la bonne-volonté, qui ne me manque jamais, vous est un soutien : Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

Vous voyez bien que j'ai reçu toutes vos lettres, même celle qui est venue par la poste. Je serai bien aise qu'à votre loisir vous me fassiez une copie de votre écrit que je vous ai renvoyé; afin de le mettre avec celui de votre pieuse réflexion, sur laquelle je réfléchirai de nouveau au premier moment que j'aurai de libre.

<sup>1</sup> Ps. XXXIX. 1.

## LETTRE XCIII.

Il la console dans ses peines, et lui déclare qu'elles sont destinées à éprouver sa foi et son amour.

J'AI reçu, ma Fille, votre beau et bon présent : on étoit à table, et sur l'heure nous en avons usé. Je ne m'attendois point du tout à une chose de cette nature ; mais je l'ai reçue agréablement. Pardonnez - moi néanmoins si je vous prie une autre fois de m'envoyer plutôt quelque pâture spirituelle, quelque belle sentence, quelque dévote représentation. Pour cette fois, vous avez bien fait ; et j'ai senti, avec toute l'industrie de votre main, toute la bonté de votre cœur.

Au reste, ma Fille, sachez que vos peines ne sont que l'effet des demandes que vous avez faites à Notre-Seigneur ; portez-les en patience, et n'y mettez rien du vôtre. Laissez faire Dieu ; car quand il frappe, ses coups portent soutien en espérance contre l'espérance, en amour malgré les peines qu'on a contre lui, en soumission au milieu des plaintes secrètes que l'amour arrache quelquefois, et en foi, quand la foi semble manquer. C'est le sacrifice qu'il demande de vous. Croyez donc, ma Fille, que ces peines sont permises pour éprouver et pour exercer votre amour et votre foi. Voyez Job, et songez à vous pénétrer de cette arôle que le seul amour peut faire prononcer : *Quand*

*il me tueroit, j'espérerois en lui*<sup>1</sup>. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux ce 31 décembre 1694.

## LETTRE XCIV.

Sur ce qu'elle doit faire pour dissiper ses peines.

NE croyez jamais, ma Fille, que je me rebute : ceux qui vous disent des choses pour vous rebuter vous-même, sont des instruments de la tentation. A Dieu ne plaise que je fasse peu de cas de vos peines ; j'en connois le poids. Il n'étoit pas nécessaire que vous m'en fissiez hier un plus grand détail, et vous vîtes bien que j'en savois assez pour vous assurer que vous n'aviez qu'à vous en tenir à ma réponse : je comprends dans cette réponse les peines que vous savez.

Allez votre train avec Dieu, dans l'oraison, et augmentez plutôt vos communions que de les diminuer : par ce moyen le tentateur sera confus ; car ce qu'il veut, c'est de vous arracher s'il peut de la sainte table. Ne vous confessez point de ces peines à d'autres qu'à Dieu et à moi : péché ou non, laissez-les être ce qu'elles sont ; mais assurez-vous de ce que je viens de vous dire : je répons pour vous à Jésus-Christ. Lisez bien le livre de Job, et celui des douze prophètes, surtout Jonas, et chantez son cantique.

La proposition que vous me faites sur votre désir de la religion, n'est point votre affaire ; jamais il n'y a

<sup>1</sup> Job. XIII. 15.

là de certitude, outre que je ne crois pas la chose possible. Ne vous inquiétez pas, ma Fille ; Dieu n'est-il pas toujours le même ? voyez tous les effets de sa providence : vous êtes trop prévoyante. Mourez à vous-même, si vous voulez que Jésus-Christ vive en vous : modérez donc vos empresses ; Dieu le veut. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

## LETTRE XCV.

Il n'approuve point qu'elle donne communication de ce qui regarde le particulier de sa conscience ; l'exhorte à la reconnaissance, et lui indique les moyens de réprimer les mouvements impétueux de son imagination.

**FAITES**, ma Fille, comme vous m'écrivez, et il vous sera fait selon votre foi et votre obéissance. J'ai toujours un peu de peine à permettre que l'on communique ce qui regarde le particulier de la conscience et les états intérieurs ; ainsi je dirai à madame D<sup>\*\*\*</sup> qu'elle ne vous presse plus.

Je vous permets la neuvaine, sur le sujet et avec la personne que vous me marquez : vous pourrez faire les mêmes prières, et à peu près comme dans les autres neuvaines, en les accommodant au sujet.

Je vous plains, ma Fille, dans vos peines : elles changent ; mais vous avez le même soutien, et vous ne devez pas craindre l'une plus que l'autre. Ne vous arrêtez pas au petit relâche que vous donne le saint Epoux : il trompe souvent les âmes qui s'y fient trop ;

mais c'est pour les unir davantage à lui. Continuez le livre de Job, et songez que Dieu n'a pas toujours égard à nos infidélités, pour nous gratifier de ses dons. Recevez avec reconnaissance ceux qu'il voudra vous faire. L'épouse, qui avoit laissé passer l'Epoux, ne laisse pas à la fin de le retrouver : le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paroisse, il fait quelquefois, s'il est permis de parler ainsi, comme un aimable sourire à une âme désolée : *Venez, dit-il<sup>1</sup>, mon Epouse; venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites de bêtes sauvages.*

Laissez aller cette imagination vagabonde : vous ne sauriez la retenir que par le fond, ni dissiper, qu'en vous remettant à Dieu, toutes les images qu'elle fait voltiger devant vous. Dieu est inébranlable au milieu de la cité sainte. *Deus, in medio ejus, non commovebitur<sup>2</sup>*. Les flots viennent, les vents soufflent ; mais la maison demeure ferme, parce qu'elle est fondée invisiblement sur la pierre<sup>3</sup>. Devenez un Job, dépouillé et revêtu, plein d'espérance et de désespoir, fulminant et soumis.

N'en disons pas davantage ; c'est à Dieu à achever, et à imprimer dans votre cœur, par un contraste admirable, le contraire des pensées qui s'élèvent en vous contre lui. Je ferai ce que vous souhaitez pour demain. Soyez cette veuve choisie pour annoncer avec le saint vieillard Siméon, la gloire d'Israël, ou plutôt la gloire de Jésus-Christ nouvellement né. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

<sup>1</sup> Cant. iv. 8. — <sup>2</sup> Ps. xlv. 6. — <sup>3</sup> Matt. vii. 25.

## LETTRE XCVI.

Sur le jeûne , et son ardeur pour les austérités.

J'AI oublié, ma Fille, de vous répondre sur le jeûne. Personne ne peut dire qu'on le rompe précisément en buvant de l'eau. Nous avons dit seulement à Meaux dans nos conférences, que comme le jeûne demande une entière mortification des sens, c'est quelque chose, non pas contre l'essence du jeûne, mais contre sa perfection, de boire de l'eau sans nécessité. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous inspire la grâce de participer à sa soif, qui fut si ardemment déclarée, et si impitoyablement traitée, contentant la soif de Jésus par votre parfaite conversion.

Je n'ai rien à ajouter, ma Fille, aux avis que je vous ai donnés sur votre intérieur. Lisez par obéissance les Lamentations de Jérémie, et ensuite sa prophétie tout entière; Dieu vous en donnera l'intelligence, par rapport à vos besoins. Ne faites point d'austérités particulières que par ordre de madame votre abbesse ou de votre confesseur: il semble qu'à force de multiplier les pénitences, vous vouliez arracher à Dieu ses grâces. Faites tout avec discrétion, et mettez votre espérance en Dieu seul. Je le prie d'être avec vous.

A Paris, ce 28 février 1695.



## LETTRE XCVII.

Il la porte à s'unir à la profonde tristesse du Sauveur, et la presse d'achever d'éteindre en elle cette vivacité qui ne cessait de l'agiter.

FAITES vos pâques, ma Fille, à votre ordinaire ; ce ne seroit pas une chose assez sérieuse que de vous les remettre à cause de vos peines, puisque vous devez communier. Vous me communiquerez ce qui regarde votre intérieur, quand Dieu en donnera l'occasion.

Unissez-vous à la tristesse profonde, aux frayeurs, aux troubles divins, et à l'agonie de la très-sainte âme de Jésus-Christ délaissé. Dites les psaumes *Salvum me fac, et Deus, Deus meus, respice in me* ; c'est le LXVIII et le XXI. Je vous offrirai à Dieu pour vous plonger dans tous les états de l'abandonnement de Jésus-Christ : c'est par-là qu'il a conquis ses épouses, et elles doivent porter ses états.

J'ai reçu votre billet, je n'ai rien à ajouter, sinon de vous faire entendre qu'il faut toujours me dire toutes vos vues sur votre désir de la religion, comme sur votre intérieur, sans quoi vous n'auriez aucune assurance dans ma conduite. Cela n'empêche pas que je ne m'étonne un peu de ce retour de pensées : n'écoutez pas cet esprit de changement, qui n'est qu'un amusement. Vous avez tant désiré l'état où vous êtes ; s'il y manque encore quelque chose, attendez en attendant la volonté du Seigneur, et dites le psaume *Expectans expectavi*. Vous ne ferez qu'éloigner vos affaires en vous

agitant : achevez d'éteindre cette vivacité, et servez-vous de cette occasion. Je vous offre à Dieu tous les jours dans le mystère de l'Epoux céleste. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Meaux , ce 27 mars 1695.

## LETTRÉ XCVIII.

Sur la foi, fondement de l'oraison, et ses effets dans l'âme; manière dont on doit considérer Jésus-Christ dans l'oraison, et l'erreur des faux spirituels à cet égard.

J'AI lu, ma Fille, avec attention votre grande lettre, où il y a des extraits de M. Nicole, et j'ai encore lu des passages du même auteur, après ceux que vous avez transcrits. Les dispositions que marque M. Olier, sont plus propres à votre état, que les réflexions, quoique bonnes, de M. Nicole; ainsi vous n'avez qu'à suivre votre attrait avec confiance.

Il n'y a rien à craindre, à demeurer sans appui, perdue, et suspendue comme en l'air dans la divinité. Cet état vous procurera un invincible soutien. Mais concevez bien que la foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul, *le soutien des choses qu'il faut espérer, la conviction de ce qui ne paroît pas encore*<sup>1</sup>. C'est cette foi qui vous attache à la vérité de Dieu, sans le connoître : contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie; sa consolation est de

<sup>1</sup> Hebr. XI. 1.

croire et d'attendre : ses désirs sont ardents, mais soumis ; l'Époux lui donne un soutien obscur, comme sa foi. Elle l'aime de cette main : elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie comme il lui plaît ; ses châtimens même sont des caresses cachées. Il a pitié de sa foiblesse, et est toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage. Il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire dans le désert pour l'amour de lui.

Quelquefois on aime sans savoir qui, ni pourquoi ; parce que l'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime, souvent même sans le savoir, encore moins sans savoir pourquoi ; car il n'y a point de raisons particulières de l'amour. C'est ce que dit la sainte Épouse : Il est tout aimable, tout désirable ; *totus desiderabilis*<sup>1</sup>, ou selon l'original, tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu ; mais qui, contente de sa sèche obscurité et de sa simplicité, y demeurerait l'éternité tout entière, si Dieu le vouloit : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'élançe sans cesse vers l'état où cet obscur et inconnu se changera en pure lumière et en claire vue, pour nous abîmer par-là éternellement dans l'amour parfait et consommé.

La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la divinité n'est pas une oraison abstraite, mais épurée ; c'est la première vérité ; et la vue de Jésus-Christ, bien loin de nous en détourner,

<sup>1</sup> Cant. v. 16.

nous y mène au contraire. Car Jésus-Christ, en tant qu'homme, a été en tout et partout guidé par le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas eu une pensée ou un sentiment, il n'a pas prononcé une parole, ni poussé un soupir, il n'a pas fait un clin d'œil qui n'ait été plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi, pour concilier toutes choses, il ne faut pas séparer la nature humaine de la divine, qui par un effet de sa bonté infinie s'est unie si étroitement à l'homme. Jésus-Christ retourne à Dieu, d'où il est sorti : quand nous y sommes retournés avec lui, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, qu'on ne perd guère de vue quand on aime Dieu. Après tout, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon ; et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on peut s'unir à lui quand il y appelle, avec une certaine transcendance au-dessus des vues particulières. La marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer : en cela on ne quitte point les attributs de Dieu, mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire en d'autres paroles, dans la profondeur et dans l'incompréhensibilité de l'Être divin : c'est là sans doute un attribut divin, et l'un des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément. Quelquefois Dieu semble nous échapper, quand il se communique plus obscurément, et que par-là il nous fait

entrer dans son incompréhensible profondeur : alors, comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de Dieu, cela paroît un songe à l'homme animal ; mais cependant l'homme spirituel s'en nourrit.

Il n'y a jamais qu'un bon attrait pour chaque âme, qui est de suivre celui que Dieu donne, prête à perdre ou à recevoir ce qui n'est pas essentiel à la perfection. Les voies de Dieu sont infinies, et toutes bonnes en elles-mêmes, peut-être même par leur accompagnement en état d'être égalées.

Il y a beaucoup d'équivoque dans ce mot, *sensible* ; car le sensible peut diminuer jusqu'à l'infini, aussi bien que les sécheresses : il y en a de plus profondes les unes que les autres : elles n'éteignent pas les actes d'amour ; mais elles les concentrent souvent. Je crois que M. Olier, comme les autres bons spirituels, ne craint qu'un certain sensible superficiel et grossier : à prendre leurs termes précis, il seroit souvent difficile de les accorder avec eux-mêmes. La grande règle est de prendre ce que Dieu donne. Il est bien certain qu'on ne peut être uni à Dieu que par ses dons, qui ne sont pas lui-même ; et les anciens comme les modernes veulent qu'on craigne de s'attacher à ses dons pour se les approprier, et c'est ce que veut saint Paul, et après lui saint Augustin, par ces mots : *Qu'avez-vous que vous n'avez reçu*<sup>1</sup> ? et encore : *Afin que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur*<sup>2</sup>. Sur ce pied l'on se peut détacher jusqu'à l'infini des dons de Dieu ; et c'est là le cas de s'unir à Dieu immédiate-

<sup>1</sup> I. Cor. iv. 7. — <sup>2</sup> Ibid. 1. 31.

ment , au sens des mystiques , c'est-à-dire de s'y unir par ses dons au-dessus de tous les dons.

*Où le péché a abondé, la grâce a surabondé*<sup>1</sup>. C'est honorer cette vérité que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré tous ses péchés de tendre de tout son cœur à lui être uni, sans donner aucune borne à son amour.

Au reste, ces deux messieurs ne sont peut-être pas si opposés qu'il paroît par le son de leurs paroles ; mais ce n'est pas ce qui doit vous inquiéter. Contentez-vous de savoir que vous marchez sûrement en foi et en abandon dans l'obéissance. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 29 mars 1695.

## LETTRE XCIX.

Sur l'inutilité de ses vœux pour sortir de ses peines ; les causes du détachement des créatures, et la manière de pousser l'amour à bout.

VOUS avez fort bien fait, ma Fille, de m'écrire. Je n'écris qu'à vous seule aujourd'hui ; je vous renvoie votre écrit. Vos peines me percent le cœur ; mais elles ne me surprennent pas : vous les avez vous-même demandées, et Dieu vous a trompée pour pousser à bout votre foi. Heureuse tromperie, qui vous mènera à la fin au comble de vos désirs ! Toutes vos vœux pour sortir de la maison que vous habitez sont, sans fondement : vous êtes comme Jonas, qui crut éviter Dieu

<sup>1</sup> Rom. v. 20.

qui le poursuivoit, en s'enfuyant loin de la terre d'Israël, où il avoit fixé son domicile, et en allant aux extrémités du monde. Mais Dieu vous suivra partout comme ce prophète : il faudra être jetée dans la mer, et non-seulement dans la mer, mais dans le ventre de la baleine, et poussée à bout, dire là avec le prophète : *Je reverrai encore votre saint temple, ô mon Dieu.* Lisez cette prophétie, et vous verrez que Dieu sait suivre ceux qui le fuient, aussi-bien que fuir ceux qui le cherchent.

Faites vos pâques à votre ordinaire ; confessez-vous, et communiez sans hésiter : c'est pousser l'amour à bout, que de vaincre toutes vos peines, pour vous unir au cher Epoux. Je prends sur moi tout le péché que vous pourriez faire en m'obéissant. Je réponds pour vous corps pour corps et âme pour âme : gardez les dehors ; Dieu aura soin du dedans : croyez et obéissez.

Le détachement des créatures peut arriver ou par union avec Dieu, ou par chagrin et mélancolie. Le premier n'empêche pas la charité, et il en faut garder toutes les marques extérieures ; parce que Dieu aura soin du reste. Votre écrit vous oblige à demeurer en attente de ce que Dieu voudra faire en vous. Celui pour.... a eu son effet en le lisant, et ne vous oblige à rien davantage.

Je viens de vous dire ce que c'est que de pousser l'amour à bout : s'il vous pousse à bout de son côté, il faut lui rendre le change et ne garder plus aucune mesure de prudence humaine. Communiez malgré toutes vos dispositions : c'est le cas de vous attacher à la bonté de Dieu en elle-même, indépendamment de

<sup>1</sup> *Jon.* II. 5.

toutes vos dispositions. Allez comme un autre Jonas, dussiez-vous être jetée dans le double abîme de ce saint prophète. Elevez-vous par la foi au-dessus de toutes vos dispositions bonnes ou mauvaises, et de la bonne ou mauvaise estime qui naîtra en vous de vous-même. Dites à Dieu qu'il est bon, et que c'est à lui, comme bon, que vous voulez vous attacher. Dites les psaumes CXVII et CXXXV, et répétez du fond le plus intime et le plus caché : *quoniam bonus* ; Vous êtes bon, Seigneur. Vous avez raison de vous en prendre à Dieu des mauvaises dispositions que vous croyez remarquer dans la créature, par rapport à votre engagement. Car c'est Dieu ou qui le fait ou qui le permet. Ainsi votre amour outré s'en prend à lui : mais il faut, ma Fille, que tout se termine en amour et en confiance ; les plaintes des amants ne doivent être ni outrées ni désespérées.

Ne cessez d'aspirer aux plus grandes grâces, malgré vos infidélités : car Jonas n'a pas perdu le don singulier de la prophétie, en fuyant Dieu.

On ne peut assez parler de l'Époux céleste ; mais ce n'est pas toujours sous le nom d'époux, et ce n'est pas par dessein que j'omets ce nom si doux à un cœur qui aime.

Ce n'a été que la crainte de vous engager dans des scrupules, qui m'a porté à vous refuser de faire le vœu de la règle : faites-le maintenant par obéissance au commandement que je vous en fais ; cela vous suffit. Je ne prétends au reste vous obliger, ma Fille, qu'autant que votre santé n'en souffrira pas ; je vous défends d'en abandonner le soin. Vous êtes à Dieu, et non pas à vous : une épouse se doit garder autant que le veut l'époux à qui elle s'est donnée.



Soyez fidèle à me déclarer vos peines : ne quittez jamais l'oraison ni la communion, quoi qu'il en arrive ; à quelque prix que ce soit, il faut jouir de l'Espoux. Il ne se fâchera contre vous que dans le cas de l'abandon, où vous l'outrageriez plus que par quelque autre chose que ce puisse être : je vous le dis, et il est ainsi. Croyez qu'il vous veut à lui : priez-le de faire en vous tout ce qui sera nécessaire pour vous unir à lui.

Ne consentez jamais, ma Fille, à sa rigoureuse justice : aimez-la néanmoins, adorez-la ; ce qu'on ne peut faire sans amour : mais priez Dieu de la détourner de dessus vous par sa miséricorde : il vous veut, j'en suis assuré. Ne faites rien pour vous éloigner de lui : laissez-le agir dans le fond obscur et profond de votre cœur, d'où il lui faut crier : *De profundis clamavi*. Notre-Seigneur soit avec vous. Je suis en lui votre bon Père.

A Meaux, ce 11 avril 1695.

## LETTRE C.

Sur les distractions involontaires dans la prière ; les doutes sur la foi ; la principale disposition pour aller à Dieu, et les erreurs des quietistes.

NE vous inquietez pas, ma Fille, de vos foiblesses ; c'est le fond de la créature. Le chagrin et l'anxiété sont autant ennemis de l'humilité que de la paix et du courage. Le remède contre la tentation, quelle qu'elle soit, c'est de ne désespérer jamais de la divine bonté, qui certainement ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

Les distractions involontaires, dans le bréviaire et la prière, n'en empêchent pas absolument l'intégrité, ni même, en un certain sens, la perfection. Continuez vos prières pour votre engagement, avec soumission.

Vos peines sur la foi se doivent résoudre par une humble récitation du Symbole des apôtres, sans raisonnement, avec une simple et parfaite soumission, en remarquant seulement que comme on dit : Je crois au Père, on dit aussi : Je crois au Fils, je crois au Saint-Esprit.

On croit en Jésus-Christ comme au Fils unique de Dieu, comme à celui qui est Fils par nature, et non par adoption, comme tous les autres; comme à celui qui, par la même nature, a toute l'essence de son père, qui par conséquent est son égal en tout, et un avec lui; puisqu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu.

On croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils; Dieu, comme le Père, et le Fils, comme à celui qui est l'Esprit sanctificateur, vivificateur, docteur, conducteur, illuminateur, âme de l'Eglise : ce qui paroît par les articles qu'on attache à la confession du Saint-Esprit, et qui emportent une reconnaissance qu'il est nommé saint, non pas comme recevant d'ailleurs la sainteté, mais comme l'ayant par essence, et la communiquant aux créatures; ce qui ne convient qu'à Dieu.

A cela il faut ajouter le souvenir du baptême, et l'ancienne manière de le célébrer, lorsqu'après avoir dit : Je crois au Père, on disoit : Je vous baptise, au nom du Père, et ainsi du Fils et du Saint-Esprit : ce qui dénotoit que l'homme nouveau étoit consacré dis-

inctement au Père, au Fils et au Saint-Esprit; et que comme ces trois immersions ne faisoient qu'un seul baptême, les trois personnes ne faisoient aussi qu'un seul Dieu.

Quand il faudra partir de ce monde, allez, ma Fille, avec ce bouclier, et vous dissiperez l'ennemi avec toute sa malice, et tous les anges apostats trembleront devant l'étendard de la foi. Vous avez aussi dans le symbole ce que l'homme doit connoître de Dieu; puisqu'en voilà le fond et le principe. Si vos difficultés ont quelque chose de particulier, vous pouvez me les communiquer; et, selon leur importance, j'y répondrai, non pas pour vous qui n'avez à y opposer que la foi, mais pour ceux qui pourroient être agités de semblables tentations.

Souvenez-vous que la principale disposition pour aller à Dieu, est comprise dans le cinquième verset du chapitre dernier du Cantique des cantiques, et que vous abonderez dans les délices de la confiance et de l'amour, si vous vous élevez du désert, appuyée sur le bien-aimé, sur sa bonté, sur ses mérites infinis, sur sa croix, sur son sang adorable, sur son sacrifice, sur sa mort, sur sa sépulture, sur sa résurrection, sur son ascension, et sur sa perpétuelle intercession auprès de son Père.

Vous trouverez dans la première partie de mon sixième Avertissement contre le ministre Jurieu, depuis la page 500 ou environ<sup>1</sup>, la résolution de la plus grande partie de vos autres doutes sur la Trinité. Quand j'aurai bien connu ce que Dieu veut de vous et de moi, je ne plaindrai pas mes peines pour vous satisfaire. Je

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, tom. XXX, pag. 46 et suiv.

vous déciderai, en attendant, que c'est une vraie erreur dans les quiétistes, de croire qu'il y ait plus de perfection dans la contemplation de l'essence de Dieu, que dans celle des attributs ou des personnes divines, ou que l'humanité de Jésus-Christ soit un obstacle à la pure contemplation. Vous ne le croyez pas, quoi que vous disiez ; et votre fond bien assurément porte autre chose que vous démêlerez quand Dieu le voudra.

Je loue vos attraita pour la solitude, qui sont précieux ; mais ne changez rien à l'extérieur de votre conduite. Vous pouvez communiquer cette lettre à vos deux amies : ne faites qu'un cœur et qu'une âme vous trois, sans exclure vos autres sœurs de la parfaite unité. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 28 avril 1695.

## LÉTTRE CI.

Sur l'avidité d'un cœur affamé de Dieu ; et sur certaines apparitions, sous quel rapport le Fils de Dieu est spécialement notre époux.

VOUS vous trompez, ma Fille, de croire qu'à force de vous dire de nouvelles choses des grandeurs de Dieu, j'assouvirai votre cœur affamé. Quand je serois tout changé en voix, et que je pourrois dire avec saint Jean<sup>1</sup>, *Je suis la voix*, ce ne seroit rien : pour parler de Dieu à un cœur avide, d'une manière qui le rassasie, il faut être celui qui seul peut dire : Je suis le Verbe, je suis la parole qui est Dieu.

<sup>1</sup> Joan. I. 23.

Je ne crois point à ces apparitions : je les laisse pour ce qu'elles sont, sans m'y arrêter ; et l'Évangile me suffit, ma Fille, pour vous dire : Ayez la lampe à la main, en attendant à chaque moment que l'Époux arrive.

Le Fils de Dieu est spécialement notre Époux, à cause du rapport particulier qu'il a avec nous par son humanité ; car elle lui est propre à lui seul par l'union personnelle, et non au Père et au Saint-Esprit. Ainsi l'amour spécial que vous ressentez pour Jésus-Christ comme Époux, marque en votre fond un pieux attachement à Jésus-Christ comme Dieu et homme tout ensemble.

Vous n'êtes point hérétique, vous êtes soumise ; et vous n'avez point à vous confesser de toutes vos peines, ou, si vous voulez, de tous vos doutes : car ce sont des doutes qui passent dans l'esprit malgré qu'on en ait ; et ces doutes ne seront jamais tout-à-fait ôtés que par la claire vision de Dieu.

Je vous envoie mon Ordonnance<sup>1</sup> : je sais qu'il n'y a rien contre vous ; je vous défends de le croire, ni que vous soyez dans aucune erreur. Je réponds à Dieu de votre foi ; je vous offrirai à lui le jour de votre baptême : renouvelez-en la foi et les vœux malgré vos peines. Approchez-vous de la piscine sacrée qui lave toutes nos souillures ; entrez avec les vôtres, et recevez l'Esprit qui est saint, non d'une sainteté empruntée, mais d'une sainteté essentielle, substantielle et personnelle, tout à la fois.

Vous avez tort de me croire changé à votre égard :

<sup>1</sup> Sur les États d'oraison. Elle se trouve au commencement du tome xxxvi.

je n'ai ni rien fait ni rien dit qui ralentisse la charité que je vous dois. Ne vous arrêtez pas aux sentiments du P<sup>o</sup>. Vous avez bien fait d'aller où vous êtes : tenez-vous-en à ce que je vous dis. Je prie le céleste Epoux de se presser de changer votre eau en vin, et de répandre la joie sur votre festin nuptial. Je vous bénis en son nom.

A Paris, ce 6 mai 1695.

## LETTRE CII.

Sur les lettres de M. de Saint-Cyran, les Vies des Pères du désert, la correspondance et l'union avec Jésus-Christ; le danger des oraisons extraordinaires; la défiance des grâces de Dieu, la doctrine de saint François de Sales; le désir de voir Dieu, et les caractères de l'amour-propre.

J'OUBLIEROIS toujours, ma Fille, à vous répondre sur les lettres de M. de Saint-Cyran (\*), si je ne commençois par-là. Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée; je n'en attends aucun profit pour la personne que vous savez: je ne les défends pas; mais je ne les ai jamais ni conseillées ni permises.

Pour les Vies des Pères du désert, c'est un livre également saint et délicieux; je vous exhorte à les lire, et même l'Histoire ecclésiastique.

Je suis assuré que vous ne donnez aucune exclusion à Jésus-Christ homme dans la contemplation. Cette correspondance particulière avec la seconde personne

(\*) Ces lettres furent publiées après la mort de cet abbé, par Arnauld d'Andilly, son ami.

la suppose incarnée et proche de vous. Vos retraites dans l'octave du saint Sacrement sont de même esprit. Qui aime Jésus-Christ dans l'eucharistie, reconnoît son corps comme le moyen pour parvenir à son Esprit. C'est dans la sainte eucharistie qu'on jouit virginalement du corps de l'Epoux, et qu'il s'approprie le nôtre. Au reste, quoique cette union avec Jésus-Christ soit de tout état, j'ai assez dit dans mon Ordonnance qu'elle peut n'être pas de tous moments; cela concilie tout. Cette même explication concilie les temps où l'on demande, avec ceux où, dans un rassasiement intérieur, on oublie tous ses besoins. Remarquez partout dans ces articles, jusqu'au VIII, ces mots : En tout état, quoique non pas à tous moments. La même chose est dans le XV et le XXI (\*).

Il ne faut jamais demander comment il faut faire les actes dont vous parlez (\*\*); qui les veut faire, les fait. La manière de les faire est suffisamment exprimée dans les articles XII et XIII.

Vous répondez vous-même aux peines que vous a fait l'article XIV. Qu'on me dise si la sainte épouse a jamais été indifférente à être ou à n'être pas avec son cher Epoux. Tous ceux qui parlent de cette indifférence sont des raffineurs qui n'entendent pas la force des termes dont ils se servent.

Je vous ai répondu, lettre XCVIII, sur l'article XXIV, qui regarde la contemplation : je ne blâme que l'exclusion, qu'assurément vous ne faites pas; j'en suis certain. Je ne dis pas que les grandes oraisons soient toujours dangereuses, quoiqu'elles le soient d'une cer-

(\*) Voyez les XXXIV Articles d'Issy, tom. XXXVI, pag. 12 et suiv.

(\*\*) Les actes de foi, d'espérance et de charité.

taine façon : je dis que les oraisons passives et extraordinaires le sont plus qu'on ne pense. Vous êtes en sûreté ; puisque quand vous seriez dans ces sortes d'oraisons, vous êtes dans le cas marqué dans l'article **xxviii**. Le **xxix** ne vous regarde en aucune façon ; et, à la réserve de la sainte Vierge, je ne voudrais pas décider qu'il y ait jamais eu des âmes dans un tel état pendant cette vie (\*), ni assurer même que la sainte Vierge y ait été perpétuellement. Je ne dis pas qu'il soit dangereux d'être dans ces états, s'il y en a de tels ; mais je dis que, supposer qu'on y soit, et conduire les âmes sur ce pied, c'est une conduite sujette à l'illusion. Au reste, si Dieu y mettoit des âmes, il sauroit bien les pourvoir de conducteurs propres, et les mettre hors de danger.

C'est une espèce de folie de souhaiter d'aller en enfer, à condition d'y trouver l'amour de Dieu. Il vaut bien mieux chercher ce saint amour où Dieu l'a mis. Ce seroit une autre espèce de folie de demander à Dieu qu'il se venge ; il est bien plus naturel de lui demander qu'il pardonne. La crainte d'abuser de sa bonté ne doit jamais empêcher de la désirer ni de lui demander ses grâces. Il est bon ordinairement de se conformer à ce que Dieu a révélé ; et non pas de se perdre dans ces suppositions qu'on sait bien qui ne seront pas et qui ne peuvent être. Quand quelques saints les ont faites, il faut regarder ces mouvements comme de pieuses extravagances d'un amour que sa violence rend insensé ; mais du reste il est dangereux

(\*) Il s'agit d'un état dans lequel on seroit à chaque instant mu extraordinairement de Dieu, et d'une manière toute particulière pour former les différents actes du christianisme, et pratiquer les œuvres essentielles à la piété.



dé s'y laisser emporter, sans les précautions marquées dans l'article xxxiii.

Je vous ai répondu sur ce silence dont vous me parlez, et vous n'avez, ma Fille, qu'à vous y laisser enfoncer. Si la crainte de son indignité rendoit les grâces suspectes, jamais il n'en faudroit recevoir aucune : il faut s'appuyer en vérité sur la seule bonté de Dieu, et non sur ce qu'on est ou qu'on n'est pas.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer ce livre sur les trois états ; peut-être seroit-il trop long à copier : il n'y a rien de suspect dans ces états. Je me servirai des livres que le père B\*\*\* m'a rendus de votre part : je les connois bien ; ils ne sont point à brûler. Je respecte toute la doctrine de saint François de Sales, et toute la conduite de ce saint évêque sur les âmes qu'il a dirigées, et Dieu par lui ; mais ce saint est très-éloigné des nouveaux mystiques, quoiqu'ils abusent de son nom.

Non, ma Fille, assurément ce n'est pas un acte d'amour-propre, que de désirer de voir Dieu : si vous y prenez bien garde, vous trouverez la proposition qui dit que c'en est un, suffisamment condamnée dans mon Ordonnance, quoique non en termes formels ; car elle est si absurde, qu'elle ne mérite pas même d'attention, loin d'avoir besoin de condamnation expresse. Mais quand je dis que l'acte de vouloir son salut, et les autres de cette nature, ne dérogent pas à la perfection chrétienne, je dis suffisamment qu'ils ne sont point des actes d'amour-propre ; puisque bien certainement l'amour-propre y déroge. L'amour-propre est celui qui désire le propre bien au préjudice du bien commun et universel ; mais Dieu n'est pas notre

propre bien, mais le bien commun que nous désirons aux autres comme à nous. Au reste, qui désire Dieu véritablement, l'aime plus que soi-même, se réjouit du bonheur et de la gloire de Dieu plus que de la sienne, et veut plus son être que le sien : autrement il se feroit soi-même sa dernière fin. Le vrai et pur amour est celui dont vous m'avez parlé, qui se réjouit de la gloire de Jésus-Christ et de celle de Dieu pour elle-même.

Faites votre retraite dans l'octave du saint Sacrement : vous avez le chapitre VI de saint Jean, les évangiles de l'Institution, et le chapitre XI de la première Epître aux Corinthiens, le chapitre X de la même Epître, avec le commencement de la première Epître de saint Jean : pour psaumes, ceux de matines de la Fête-Dieu, avec les psaumes XXI, LXVIII et CVIII, en mémoire de la Passion, et en réparation des communions indignes et sacrilèges.

Je ne vous permets rien davantage quant à présent : contentez-vous, ma Fille, d'avoir demandé, et remettez l'exécution au temps, aux occasions, aux mouvements et au loisir que Dieu me donnera : je vous déclare au reste que ce n'est qu'à contre-cœur que je condescends à cette pensée des C..... C'est un saint monastère, mais peut-être trop à la mode pour vous : on ne sait à qui entendre dans ce pays-là ; et je crois sans hésiter que vous ferez une chose beaucoup plus agréable à Dieu de vous tenir où vous êtes, jusqu'à ce qu'il vous fasse connoître plus clairement sa volonté sur votre désir de la religion. Les vocations où l'on force en quelque manière un supérieur par l'impétueuse violence de ses désirs, ne sont pas toujours

mauvaises ; mais à moi elles me sont suspectes. Je vous conseille, ma Fille, sans vous rien prescrire, de laisser tout cela, et de vous abandonner à Dieu. Je le prie d'être avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

## LETTRE CIII.

Il lui marque les raisons qui empêchent de connoître ce qu'on fait dans la prière ; lui recommande de séparer dans sa confession ses doutes des péchés, et l'exhorte à espérer uniquement en Dieu.

**FAITES** votre retraite, ma Fille, sans hésiter, durant cette octave, et communiez tous les jours. Dieu sera avec vous, et le céleste Epoux vous conduira dans le banquet céleste : c'est lui seul qui peut assouvir cette faim spirituelle qui vous presse. Dévorez-le, engloutissez-le, incorporez-vous à lui, et lui à vous : ne songez pas tant à détruire qu'à édifier ; il faut que le bâtiment consume les ruines en s'élevant dessus.

Je vous renverrai vos papiers quand ils seront transcrits. Je verrai le livre que vous m'avez envoyé : vous pouvez, quand vous voudrez, m'envoyer les lettres ; j'expédie fort vite ces lectures. J'ai vu depuis peu la vie de la mère Marie de l'Incarnation (\*), avec les additions de son fils (\*\*), dont vous m'avez envoyé les extraits. Tout y est admirable, et je vous renverrai bientôt ces extraits pour vous en servir.

(\*) Religieuse ursuline dans l'Amérique.

(\*\*) Dom Claude Martin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui avoit composé et publié la vie de sa sainte mère.

J'approuve les sujets que vous me proposez dans la prière. Trois raisons font, comme dit saint Antoine<sup>1</sup>, qu'on ne connoît pas ce qu'on fait dans la prière : l'une est le transport ; l'autre, la simplicité ; la troisième, la direction des mouvements du cœur toujours en action, sans beaucoup réfléchir sur soi : cela ne doit pas cependant s'entendre universellement. Quelquefois on connoît son cœur, quelquefois on ne le connoît pas. Quand Anne, mère de Samuel, prioit par le seul mouvement de ses lèvres<sup>2</sup>, elle ne songeoit apparemment guère au particulier de ses sentiments ; mais elle sentoit en général ce qu'elle désiroit de Dieu. Quelquefois on est absorbé de manière qu'on s'oublie soi-même ; et c'est l'état dont parloit saint Antoine. J'expliquerai quelque jour cela plus amplement ; j'en ai dit un mot dans l'Ordonnance, lorsque j'y ai parlé, en deux ou trois endroits, des actes non aperçus.

Je ne sais pas quand j'irai à Jouarre ; vous en serez avertie, et je vous donnerai le temps qui vous sera nécessaire. Séparez vos doutes de votre confession, autant qu'il sera possible ; car des doutes ne sont pas des péchés : que si pour votre repos vous croyez les devoir ranger avec vos péchés, je vous en laisse la liberté ; mais il seroit plus net de mettre les uns et les autres sur deux papiers différents, afin que l'on confonde moins les réponses.

J'ai déjà parlé de vous à madame<sup>\*\*\*</sup> ; j'aurai encore occasion d'en parler. S'il y a quelque chose de considérable dans cet entretien, vous en serez avertie ; mais je ne le prévois pas. Ne vous appuyez point sur cela ;

<sup>1</sup> *Cass. Collat. ix, de Orat. et Inst. de Bossuet, sur les Etats d'Orais. ci-dessus, tom. xxxvi, pag. 176 et suiv. — 2* *l. Reg. 1. 13.*

il vaut bien mieux être sans soutien, que d'en avoir du côté de la créature. Le soutien de la créature est le soutien d'un roseau, qui non-seulement fait tomber, mais qui perce la main, comme dit le prophète <sup>1</sup>. Exposez à Dieu vos besoins et vos impuissances; dites-lui, en un mot, qu'il soutienne votre espérance, qu'il vous défende de tout ce qui pourroit ou la détruire ou l'affoiblir. Vous savez qu'il n'y a pas moins d'obligation d'espérer que de croire; que l'espérance est commandée comme la foi, et qu'il faut que ceux qui espèrent soient dans la joie. C'est un effet des biens qu'ils ont reçus de Dieu, et qu'ils en attendent; et l'on peut dire que quand l'espérance est vive et animée, il n'y a rien de dur et d'amer pour ceux qui sont à Dieu, et qui le servent. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 1.<sup>er</sup> juin 1695.

## LETTRE CIV.

Il lui ordonne la communion journalière, l'excite à la confiance, et l'exhorte à user d'une sainte liberté avec le céleste Epoux.

A MON tour, je me plains, ma Fille, du peu d'attention avec laquelle vous lisez mes lettres, vous ayant répondu précisément que vous pouviez faire ce dont vous étiez en doute. J'ai écrit un peu obscurément, mais assez clair pour être entendu de vous. Quand vous parlez de mérite et de naissance, vous ne me

<sup>1</sup> Is. xxxvi. 6.

connoissez point du tout. Je n'approuve point votre silence, et je veux que vous continuiez à m'exposer tout.

Vous ne devez point attendre le calme pour faire votre retraite ; Dieu agit dans le trouble quand il lui plaît. La communion journalière doit être votre soutien : dévorez , absorbez , engloutissez , soûlez-vous de ce pain divin. Que puis-je vous dire autre chose pour assouvir cette faim pressante ? Gardez-vous bien de perdre de vue la miséricorde de Dieu : il vous regarde en secret et d'un fond obscur et impénétrable. Assurez-vous que la confiance reviendra , ou plutôt qu'elle ne s'en est point allée.

Je suis bien aise que vous commenciez demain votre retraite : ne manquez pas de communier tous les jours : osez tout avec le céleste Epoux ; vos libertés lui plaisent. Les versets du sacré Cantique dont je vous ai parlé , vous invitent à la solitude et à de saintes libertés avec Jésus-Christ comme avec un frère : c'est ce qu'il est par son humanité , et ce qu'il se montre dans l'eucharistie. Vous n'avez que faire de le mener dans la maison de l'Eglise votre mère ; il y est , il vous y attend. Saisissez-vous de lui dans votre retraite , et écoutez-le ; car il vous enseignera ce que personne n'apprend que de lui. Reposez-vous doucement sur son sein , comme un autre saint Jean , et montez avec lui sur ce doux appui ; qu'il soit comme un sceau sur votre cœur et sur votre bras , sur le fond , sur les puissances et sur les exercices de votre âme.

Je vous permets les plus violents transports de l'amour , fussent-ils vous mener à la mort ; et toutes les fureurs de la jalousie , vous fussent-elles être une es-

pèce d'enfer. Enviez saintement et humblement toutes les familiarités de l'Epoux aux âmes à qui il se donne, non pas pour les en priver, mais pour y participer avec elles. Donnez toute votre substance pour acquérir son amour, et qu'il soit toute votre substance. Ecoutez-le, lorsqu'il traitera du sacré mariage avec vous. Soyez-lui une porte par où il entre, et une muraille pour le renfermer. Il est la vigne; soyez la branche, et dites-lui : *Sans vous je ne puis rien*<sup>1</sup> : ces dernières paroles sont inénarrables. Que ce saint Epoux soit toujours avec vous, ma Fille, je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

## LETTRE C.V.

Sur ce qu'elle doit faire pour disposer les esprits à l'entière séquestration des créatures où Dieu l'appeloit.

JE vous renvoie, ma Fille, les gémissements de votre retraite. Ce n'est pas à vous à concilier tout ce qui se passe dans votre cœur, mais seulement à recevoir tout ce que le chaste Epoux vous donnera : quelque découragement que vous sentiez, agissez toujours de même sans hésiter, dans l'oraison et dans la réception des sacrements.

Je trouve à propos que vous commenciez à insinuer doucement et sans affectation à vos amies, qu'un je ne sais quoi vous attire à une entière séquestration des

<sup>1</sup> Joan. xv. 5.

créatures, et à tenir tout prêt de plus en plus le compte que vous avez à rendre à Dieu. Gardez cependant les bienséances, et n'affectez rien d'extraordinaire : Dieu conduira lui-même toutes choses où il voudra ; avec le secours de sa grâce, je seconderai de mon mieux ses divines opérations.

N'hésitez point à continuer le Cantique des cantiques, malgré vos peines, qu'il allégera plutôt que de les augmenter. Plus vous vous abandonnerez au saint Cantique, plus le saint Epoux vous soutiendra. Le commentaire dont vous me parlez est du Père général des chartreux ; vous le pouvez lire. Je pars samedi pour la Trappe ; je ne vous y oublierai pas. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux ce 17 juin 1695.

## LETTRE CVI.

Il répond à plusieurs questions sur la charité envers le prochain, la pratique de l'humilité, les peines de l'imagination et les distractions, la dévotion envers le saint Sacrement, les dispositions pour la communion, etc.

**JE** commence par répondre à vos doutes, ne sachant jusqu'où je pourrai aller. Mes réponses seront précises, s'il plaît à Dieu ; et c'est plutôt une décision qu'un discours, qui vous est nécessaire.

**PREMIÈRE DEMANDE.** Comment on doit être à l'égard du prochain, soit dans ce qui peut mal édifier, soit dans les peines qu'il nous cause.



**RÉPONSE.** Le trop de raisonnement peut être ou volontaire ou involontaire ; et c'est ce dernier qui vous arrive le plus souvent, par la nature de votre esprit et de votre tempérament : il le faut laisser écouler comme l'eau. Le moins que l'on peut parler des autres, c'est le mieux ; mais comme il n'est pas possible que les hommes ne parlent des hommes, le milieu est difficile à garder. La charité dans le cœur réglera l'extérieur. Ces peines contre le prochain ne sont pas de votre fond, je vous en assure : tâchez pourtant, ma Fille, de les calmer ; parce qu'enfin elles y pourroient pénétrer. Le moyen de se procurer ce calme, c'est d'entrer dans le sacré cœur de Jésus-Christ, et de s'y unir à l'amour qu'il a pour tous les membres de son corps. Celles de vos sœurs, contre lesquelles vous ressentez quelque sorte de peine, s'y trouveront avec tous les autres membres : ainsi vous les tiendrez toutes dans votre charité ; ce qui, dans les occasions particulières, vous fera bien agir avec elles.

**SECONDE DEMANDE.** Si je puis désirer que vous me continuiez toujours vos soins pour ma conduite, et si j'ai lieu de craindre l'attachement.

**RÉPONSE.** Vous ne sauriez trop désirer les soins d'un pasteur ; mais le pasteur doit déterminer par la prudence les soins qu'il convient de donner aux particuliers, et tout mesurer aux autres occupations égales de sa charge. Toutes affaires non nécessaires doivent céder au soin des âmes ; mais quand les affaires de Dieu retardent les affaires de Dieu, il faut croire qu'il y pourvoit par d'autres voies : ainsi on doit demeurer

de part et d'autre dans le calme. Au reste, c'est toujours bien fait de demander : mais un homme, et surtout un homme de ma médiocrité, ne pourroit suffire à tout, ni jamais se contenter soi-même, s'il ne se faisoit une règle de ne se point accabler, non par crainte d'être accablé, mais parce que cet accablement jette dans la précipitation ; ce qui seroit très-dangereux pour les âmes. Quand Dieu permet qu'une âme ressente certaines peines avec lui, elle éprouve aussi ordinairement de semblables peines contre ceux qu'il lui donne pour la conduire ; et en cela, comme en tout le reste, ils représentent Dieu à cette âme.

Quant aux attaches trop grandes pour un directeur, il en faut user de même que dans les autres peines, c'est-à-dire les laisser tomber et se retirer dans son fond. C'est la crasse et la rouille de cette vie, qui se trouve toujours sur les visages et sur les vaisseaux les plus nets ; de sorte qu'il faut tous les jours se purifier et souffrir que Dieu nous remette dans le feu. C'est là tout le remède qu'on peut donner à ce mal ; tout autre l'aigrit plutôt que de l'adoucir.

Trop parler de soi et de son intérieur, c'est toujours recommencer la même chose ; mais ce n'est point trop parler que de représenter ce qui survient, et même ce qu'on a déjà dit, quand il arrive de nouvelles peines. C'est autre chose de parler de ses peines par pure décharge, et autre chose d'en parler par le besoin d'instruction et d'avis. J'en ferai moi-même le discernement, et je garderai le silence quand il n'y aura point de nécessité que je parle ; mais c'est à vous de tout dire, retenez bien cette règle. On peut trop chercher la consolation, mais jamais trop l'instruction,

quand on a un grave sujet de craindre qu'on n'offense Dieu.

**TROISIÈME DEMANDE.** Si l'on doit par humilité dire des choses qui humilient ou qui peuvent humilier, et si la sensibilité peut en empêcher le mérite.

**RÉPONSE.** Pour profiter des humiliations, Dieu ne demande pas que l'on ôte la sensibilité; c'est même tout le contraire, puisque sans cela elles ne seroient pas humiliations : ce qu'il en faut ôter, c'est l'air plaintif, et l'esprit de contrariété et de résistance. Il faut pourtant quelquefois se soutenir pour l'amour des autres, qui nous fouleroient aux pieds, si l'on ne se tenoit dans quelque consistance. A l'égard des besoins, quand cela va jusqu'à un certain excès manifeste, il faut les découvrir, et avertir doucement qu'on ne le fait qu'à l'extrémité; en sorte néanmoins qu'on fasse entendre qu'on en passe beaucoup sous silence.

Il y a autant de vanité dans l'affectation de parler de ce qui nous humilie, que dans celle de parler de ce qui nous relève devant les hommes. La règle sûre est de ne point parler de soi, qu'il n'y ait quelque raison de le faire : car il ne faut pas non plus affecter de ne rien dire de soi; mais en parler naturellement dans l'occasion. On doit désirer d'édifier, et cela emporte quelque estime de soi-même; mais tout cela sans affectation; et tout est bon, pourvu seulement que l'on se souvienne de cette règle de l'apôtre <sup>1</sup> : *Que chacun regarde, non pas ce qui lui convient, mais ce qui convient aux autres*; et de cette sentence du Sage <sup>2</sup> : *Chaque*

<sup>1</sup> *Philip. II. 4.* — <sup>2</sup> *Eccle. III. 1.*

fasse toutes choses de même sans faire aucun effort pour sortir de son état ; car elle doit être persuadée que plus Dieu la plongera dans l'abîme, plus il la soutiendra secrètement par la main : il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand elle n'en pourra plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui lui servira de soutien.

J'approuve le prosternement pour l'intention que vous me marquez. Je trouve néanmoins que c'est trop par jour : accoutumez peu à peu les yeux à vous voir en cet état, et ne faites rien que par l'ordre de votre supérieure, ni rien qui paroisse extraordinaire ou affecté. Il y a quelque chose de divin dans les dispositions de cette chère mère à votre égard ; profitez-en. J'aurai plus de loisir à présent de vous répondre que jamais. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

## LETTRE LXXIV.

Sur le mystère de l'Ascension.

IL est impossible, ma Fille, que je réponde par cette voie à votre écrit : je tâcherai de le faire avant mon départ.

Cette octave de l'Ascension vous doit être bien précieuse ; c'est ce saint mystère et l'absence du cher Epoux qui cause tous les soupirs et toutes les lamentations de l'Eglise dans le Cantique des Cantiques. La merveilleuse efficace de la présence de Jésus-Christ

auprès de son Père, et sa puissante intercession est divinement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'Épître aux Hébreux, que vous lirez pendant votre retraite avec les chapitres XIV, XV, XVI de saint Jean.

Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est un grand détachement où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connoître selon la chair, mais uniquement par la foi. O quelle pureté, quel détachement ! La seconde est son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paroît par l'endroit de l'Apocalypse où l'Agneau est devant le trône<sup>1</sup> ; ce qui est parfaitement expliqué dans les dix premiers chapitres de l'Épître aux Hébreux. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devoit être le fruit de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père et de notre détachement.

Noyez, ma Fille, vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ, et dans l'abîme des bontés d'un Dieu : continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous les dons et de toutes les ingrattitudes ; et il donne parce qu'il est bon. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas, et que sa vérité ne subsiste pas ? Je le prie de tout mon cœur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

<sup>1</sup> *Apoc. v. 16.*

**SIXIÈME DEMANDE.** Si l'on peut sans orgueil parler de la vertu , quand on est si imparfaite.

**RÉPONSE.** Laissez aller votre cœur, et votre bouche aux pieux entretiens sur la vertu ; songez que la beauté de la vertu consiste dans sa conformité à la volonté de Dieu : ainsi tout se réduira à Dieu. Le vrai moyen d'agir avec Dieu par les véritables motifs, est de ne point trop songer si c'est par ces motifs qu'on agit. Il faut agir en toute simplicité, par la vérité, et songer à contenter Dieu plutôt que soi-même, et sans trop songer si on le contente ; parce que c'est autre chose de le contenter, et autre chose de le savoir. Allez droit et toujours devant vous, priant Dieu de faire en vous tout ce qui lui convient, et de vous pardonner ce que vous ne ferez pas aussi purement qu'il le veut.

**SEPTIÈME DEMANDE.** Sur la nourriture et sur le jeûne.

**RÉPONSE.** Vous faites fort bien de distinguer dans la nourriture ce qui est pour le soutien, de ce qui est pour la délicatesse et le plaisir, comme sont les confitures et autres choses de cette nature : vous devez éviter les dernières, pourvu qu'il n'y ait point d'affectation ni de singularité. Toute âme chrétienne est appelée à la perfection, selon que Dieu la lui fait connaître, et il n'y a point d'orgueil à le présumer ainsi.

Pour conserver vos forces, il faut les ménager par rapport à Dieu ; et je ne puis consentir à vos jeûnes ni à vos veilles, que vous poussez trop loin. Ne faites

rien de nouveau ; mais restreignez - vous plutôt là-dessus.

**HUITIÈME DEMANDE.** Sur les égarements de l'imagination , et sur les distractions.

**RÉPONSE.** C'est une foiblesse de croire qu'on puisse donner des lois à la vivacité d'une imagination vagabonde , ou d'un esprit qui s'égare dans ses pensées. Il y a deux choses à faire : l'une de tenir le cœur arrêté par l'amour ; l'autre , lorsque l'esprit s'égare souvent , de laisser aller ses pensées , pour enfin revenir à soi après leurs erreurs. Saint Augustin ne prescrit rien là-dessus , sinon du moins de déplorer secrètement sa dissipation. Il faut d'abord se donner à Dieu ; afin qu'il se saisisse de nous , et qu'il tienne , pour ainsi dire , la clef de notre cœur : après , il faut un peu le laisser faire ; puisque aussi bien à force de se vouloir calmer l'on ne fait que s'agiter et s'échauffer davantage.

**NEUVIÈME DEMANDE.** Sur les dispositions qu'on doit avoir , quand le saint Sacrement est exposé.

**RÉPONSE.** Il n'y a rien de trop dans les dispositions que vous me marquez pour Jésus-Christ dans l'eucharistie ; mais je trouve que l'empressement , ou , si vous voulez , la dévotion qu'on feroit consister à parer le soleil , et à employer un temps considérable à l'orner de couronnes et d'autres ornements extérieurs , tiennent quelque chose d'un amusement peu sérieux , dans lequel il ne faut pas s'échauffer la tête. L'amour de Jésus-Christ demande quelque chose de plus intime

tout, excepté à aimer le seul qui est digne d'amour. Cachez-vous en tout et partout le plus que vous pourrez : allez votre train en simplicité ; et ne croyez pas, ma Fille, que je change ou par goût ou par dégoût. La vérité qui ne change point est ma règle : toutes ces pensées sont humaines, il les faut oublier.

Vous ne sauriez lire de psaumes plus convenables à la fête où nous allons entrer, que ceux de matines et de vêpres ; et le chapitre VI de saint Jean vous suffira pour lecture. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 mai 1694.

## LETTRÉ LXXVI.

Sur la soumission dans les délaissements, la mort de l'amour-propre, l'état de victime, et l'union consommée.

SONGEZ bien, ma Fille, à ce que vous promettez à Jésus-Christ, de ne vous plaindre jamais quand vous serez délaissée des créatures, quand en apparence il vous délaissera lui-même, et vous soustraira ses dons. Il faut donc être prête à tout, et sans se plaindre quand il en viendrait au point de faire comme s'il ne vous connoissôt pas. Il n'est pas question de lui dire de telles choses pour n'en pas venir à l'effet ; car il sonde les cœurs et les reins : qu'il soit cependant votre cher et invisible soutien. Je prierai pour vous, ma Fille, comme évêque et comme pasteur sous le grand Pasteur des âmes.



Tout passe, les dons de Dieu passent comme le reste, lui seul ne passe pas ; et il ôte et donne ses dons selon des règles certaines, mais connues de lui seul. Allons donc avec confiance, mais que ce soit en lui seul. C'est la mort de l'amour-propre, dont nous sommes sans cesse obsédés comme d'un démon intérieur, qui ne nous quitte jamais, mais que Dieu tient en bride en nous. Comme votre Epoux commande aux démons et à leur amour-propre qui les a faits des démons, il commande aussi au nôtre, qui nous feroit des démons, s'il ne le tenoit sous le joug par son amour ; mais souvent il nous cache cet amour pour le fortifier. Cela est ainsi : Dieu est sa vérité et immuable.

Soyez victime de Jésus-Christ ; j'y consens, ma Fille. Voilà le couteau que je vous envoie pour vous égorger. « La parole de Dieu est vive, et plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants : elle sépare l'âme d'avec l'esprit ; elle va jusqu'à diviser les ligaments les plus délicats et les plus intimes, et la moelle des os, les pensées, les intentions les plus secrètes. Tout est à nu devant lui <sup>1</sup>. »

Continuez votre retraite, continuez vos communions, quoi qu'il vous arrive. Je vous pardonne vos plaintes. Vous croyez peut-être que cet état de victime n'est pas pour rien détruire en vous, parce qu'il n'y a rien pour vous là-dedans : et c'est là justement ce qui détruit, quand il n'y a rien pour nous dans les états où nous sommes mis.

Je ne puis encore rien vous dire sur ce petit point inconnu, qui empêche votre union consommée ; cela

<sup>1</sup> *Hebr.* IV. 12, 13.

**RÉPONSE.** Consentir à sa damnation , ce seroit consentir à n'aimer plus Jésus-Christ , et à n'en être plus aimé ; c'est là une chose abominable. Moins il y a d'espérance de votre côté , plus il faut espérer du côté de Dieu ; ainsi l'espérance vient du désespoir. On ne peut rien de soi ; mais on peut tout avec Dieu , pourvu qu'on croie fermement qu'il ne nous quittera pas. Laissez - le pourvoir à sa justice ; espérez tout de sa miséricorde , et abandonnez - vous - y malgré toutes choses. Il n'y a point de réprobation pour ceux qui espèrent. Ne doutez point que la crainte que vous avez de perdre Dieu , et de n'être pas autant à lui que vous le devez être , ne soit une marque de sa bonté , et qu'il ne vous tienne compte des peines que vous endurez. Prenez garde sur toutes choses de ne consentir jamais à rien qui soit contraire à la grande idée que vous devez avoir de l'immensité de sa miséricorde

**TREIZIÈME DEMANDE.** S'il est permis de désirer la mort.

**RÉPONSE.** Il faut dire avec saint Paul <sup>1</sup> : *Nous ne désirons point d'être dépouillés , mais d'être revêtus.* Nous ne désirons point la mort , mais d'être avec Jésus-Christ , et de vivre avec lui. Vous êtes en état de désirer ce bonheur avec la grâce de ce Dieu Sauveur ; mais sa grâce bannit l'impatience , parce qu'elle inspire la soumission. Il y a l'impatience de chagrin qui est mauvaise , et l'impatience d'amour qui quelquefois est déchirante et crucifiante , mais qui porte un fonds secret de douceur , et une manne cachée.

<sup>1</sup> II. Cor. v. 4.

QUATORZIÈME DEMANDE. Si l'on peut désirer une plus grande solitude.

RÉPONSE. Toutes ces vues de solitude sont bonnes quant au fond des dispositions qu'elles vous mettent dans l'esprit ; mais d'en venir à l'exécution , c'est ce qui tourneroit bientôt en amusement et en dissipation. Le dégoût des créatures, pris du côté de leur néant, est meilleur que celui qui se prend du côté de leur humeur. Il ne faut pas être en ce sens dégoûté de soi ; parce que ce dégoût emporte découragement et faiblesse.

Comme Jésus-Christ a dit : *A chaque jour suffit sa malice*<sup>1</sup>, je vous dis : A chaque heure, à chaque moment suffit sa malice. Il ne faut pas trop prévoir : nous n'avons jamais qu'un moment à nous, et Dieu est tout entier pour nous à tous moments : comme c'est lui qui les développe les uns après les autres, il faut s'y laisser porter en tenant à lui. Si vous aviez tous vos contentements et vos aises dans l'état où vous êtes, je craindrois fort pour vous. Les croix et les humiliations vous soutiennent. A l'égard de celles que vous envisagez du côté que vous savez, je n'oppose à tout cela que cette parole de saint Paul : *Dieu est fidèle, et il ne vous laissera pas tenter au-dessus de vos forces*<sup>2</sup>.

Il ne faut pas vous dispenser de faire le bien par les motifs dont vous me parlez ; mais aller plus simplement avec Dieu et avec les hommes. Toutes les lois sont renfermées dans le commandement de l'amour ; le reste n'est autre chose que des observances, qu'il ne faut pas multiplier sans grande nécessité.

<sup>1</sup> *Matt.* vi. 34. — <sup>2</sup> *I. Cor.* x. 13.

## LETTRE LXXVIII.

Sur sa retraite de la Ferté ; les moyens de profiter de ses peines , et la manière dont elle devoit tout recevoir.

JE ne puis , ma Fille , vous conseiller de quitter madame Miramion dans l'état où elle est , contre le désir qu'elle en a : poussée à bout par votre retraite , son mal pourroit empirer. Faites si bien qu'on connoisse que vous ne restez que pour la satisfaire , et rendez compte de tout à madame de Jouarre , en prenant ses ordres.

Vous ferez bien de m'exposer vos peines , quoique je croie les entendre assez par vos lettres précédentes. Ce que vous avez à faire pour en profiter , c'est de vous abandonner aux ordres de Dieu , et de continuer vos communions et vos autres exercices. Recevez le bien et le mal , l'estime ou les mépris et les rebuts comme venant du saint Epoux : par ce moyen , tout vous tournera à bien ; et mieux on en agit avec vous , plus vous devez être et vous montrer humble , officieuse et soumise à tout , autant qu'il se peut. N'ayez d'appui qu'en Jésus-Christ.

Priez pour moi dans toute l'étendue du désir qui vous presse , et demandez pour moi à Dieu ses lumières les plus pures dans une des affaires des plus délicates et des plus importantes pour sa gloire , qu'on puisse traiter sur la terre. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles , ce 11 juillet 1694.

## LETTRE LXXIX.

Qu'elle a tort de se tourmenter pour plaire à l'Epoux céleste ; ce qu'il faut faire pour lui obéir , et pour mourir à soi-même.

JE loue Dieu de ses bontés pour vous. Vous êtes contente de Jouarre, et à Jouarre on l'est de vous. Que vous êtes simple, ma Fille, de vous tourmenter à faire connoître à l'Epoux céleste le désir que vous avez de lui plaire ! Il le connoît mieux que vous , puisque c'est lui qui vous l'inspire. Cessez donc ce vain tourment : le silence de l'âme lui parle. Laissez-le faire : s'il vous captive, demeurez dans ses liens ; et ne voulant avoir de pouvoir qu'en lui , adorez-le dans vos impuissances. Mettez l'abandon et la confiance à la place de tous les actes ; c'est là qu'est le parfait amour.

L'aumône que Dieu vous demande, c'est de beaucoup prier pour l'état et pour ceux qui souffrent. Ne vous embarrassez donc pas de ce que le céleste Epoux demande de vous : faites sa volonté déclarée par les Ecritures , et par la nécessité des événements. Soyez attentive à écouter et à suivre ses impulsions ; dites-lui avec saint Pierre<sup>1</sup> : *Seigneur, vous savez tout, vous pénétrez le secret des cœurs : vous savez que je vous aime*, ou que je veux vous aimer ; donnez-moi ce que vous voulez ; voilà tout.

Vous avez raison, il faut mourir pour vivre ; plus on meurt à soi , plus on vit à Dieu et de Dieu même :

<sup>1</sup> Joan. XXI. 17.

## LÉTTRE CVIII.

Il lui reproche de faire trop dépendre sa conduite des événements ; la rassure au sujet des discours qu'on tenoit sur ses directions, et lui donne des avis pour son fils.

JE ne vois point d'embarras, ma Fille, à dire avec saint Paul <sup>1</sup> : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Il y a toujours des secrets inconnus dans la volonté de Dieu, et il faut lui demander, ou qu'il nous les fasse connoître, ou qu'il nous y pousse par les voies secrètes qui lui sont connues.

Vous faites trop dépendre votre conduite des événements. Etre associée à une communauté ou ne l'être pas, que vous importe? Dilatez vos voies, et laissez ces choses très-indifférentes, pour ce qu'elles sont devant Dieu : votre union avec lui ne dépend point de ces dehors, et vous vous tourmentez en vain pour l'y attacher.

Je trouve toujours très-bon que vous m'exposiez toutes choses, et je ne sais pourquoi vous hésitez toujours là-dessus. Je mets vos vues sur les..... parmi les choses extérieures, dont vous vous tourmentez inutilement. Je ne vous permets sur cela que le désir, pourvu encore qu'il soit modéré : mais pour l'exécution, et pour la recherche inquiète des moyens, je vous la défends ; cette agitation ne vous convient pas.

Laissez sur mon sujet les discours du monde comme

<sup>1</sup> Act. ix. 6.

des discours du monde, et les volontés des hommes, quelque grands qu'ils soient, pour ce qu'elles sont. Il n'y a que la volonté éternelle et inviolable de Dieu à laquelle il faut tout sacrifier. Votre âme m'a été mise en main de trop bon endroit, et par une disposition trop particulière de Dieu pour l'abandonner.

Voilà la lettre de M. votre fils : il me paroît dans l'agitation, mais dans de bons sentiments. Conseillez-lui de vivre tranquille et soumis dans l'état où il est, jusqu'à ce que Dieu lui donne quelque autre ouverture ; et mandez-lui ce mot de David, qui convient à tout état : *Declina à malo, et fac bonum* : « Evitez tout le » mal, et faites tout le bien » qui se présente à faire en chemin faisant. Soyez persuadée, ma Fille, que je ne trouverai jamais mauvais que vous me parliez de lui ; car je l'aime sincèrement. Je prie le cher Epoux qu'il soit votre vie et votre soutien.

A Germigny, ce 13 août 1695.

## LETTRE CIX.

Combien ses agitations sont contraires aux vœux qu'elle a faits ; règles de conduite qu'il lui prescrit.

IL est vrai, ma Fille, que votre lettre m'a paru un peu extraordinaire, et je vous avoue que je n'aimerois pas que vous vous laissassiez souvent entraîner à l'esprit qui vous l'a fait écrire. Je vous parle ainsi, non pas pour l'amour de moi, qui excuse et qui pardonne

• Ps. xxxvi. 27.

deroit jamais d'autres que celles de la règle. Ainsi je vous permets bien, ma Fille, les prières et les communions pour l'intention que vous me marquez, mais non pas les austérités. Je vous permets d'associer à la dévotion que Dieu vous a inspirée les personnes que vous me nommez. Adressez-vous à Dieu comme moteur des cœurs; faites-lui une neuvaine en cette qualité. Pour adorer Dieu moteur des cœurs, dites la prose *Veni, sancte*, tous les jours de la neuvaine, avec la collecte, *Deus, qui corda fidelium*. Après la neuvaine, continuez le *Miserere* tous les jours, et le *Veni, sancte*, que vous direz souvent par forme d'aspiration, et surtout en vous levant et en vous couchant. Continuez cette pratique jusqu'à ce que je vous voie; je vous dirai alors ce que vous aurez à faire: dites tous les jours, *Sancta Maria, sancta Dei Genitrix, sancta Virgo virginum*. Priez avec confiance; Dieu opère doucement et lentement: j'espère qu'à la fin il vous accordera ce que vous lui demandez.

Passez tous les jours un quart d'heure à considérer d'une simple vue cet austère et doux maintien de la vertu chrétienne, en la personne de Jésus-Christ si doux et si humble de cœur, qui en a été le modèle, qui a tant pleuré et qui n'a jamais ri: pleurez avec lui; et sans affecter de ne point rire, soyez douce, complaisante, et en même temps grave et sérieuse.

Que vous dirai-je du saint Epoux, si ce n'est ce qu'en dit l'Epouse? *qu'il est élu entre mille, tout aimable, tout désirable, tout amour; qu'il est aimé de ceux qui sont droits<sup>1</sup>, et le plus beau des enfants des hommes<sup>2</sup>, jusque dans sa passion, quoique couvert de crachats,*

<sup>1</sup> Cant. v. 10, 16. I. 3. — <sup>2</sup> Ps. XLIV. 3.



la tête percée d'épines , et presque sans figure de visage humain. Je vous applique , ma Fille , sa croix et son amour pour la volonté de son Père : *Amen , amen*, et je le prie d'être avec vous.

A Germigny , ce 13 septembre 1694.

## LETTRE LXXXII.

Ce que doit être une veuve vraiment chrétienne, et comment elle doit agir avec le divin Epoux.

J'AI reçu vos lettres et votre mémoire, ma Fille : j'espère dans peu de jours y faire réponse. En attendant soyez une veuve vraiment désolée, selon le précepte de saint Paul <sup>1</sup>; puisque votre Epoux, toujours présent à la foi, est absent à la connoissance, et n'est senti qu'à travers des ombres : il n'y a que le cœur où il est présent par une sorte d'union plus intime. Ouvrez-lui votre fond, afin qu'il y mette et les douceurs et les martyres qu'il sait. Laissez-vous pénétrer des saintes maximes des Pères, sur le sérieux de la vie chrétienne, sans changer sensiblement votre extérieur. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny , ce 5 octobre 1694.

<sup>1</sup> *I. Tim.* v. 5

pour elles : c'est un excellent acte de charité , qui retournera sur vous admirablement.

J'ai très-bien compris votre état ; il est exprimé en partie dans ces paroles de David : « Je suis devant » vous comme une bête , » *ut jumentum*<sup>1</sup>. Jésus-Christ a dit : *Je suis un ver , et non pas un homme*<sup>2</sup>. La stupidité de cet état donne à Dieu le moyen d'agir et de se cacher tout ensemble. Modérez donc , ma Fille , vos activités sur votre désir ; et sans vouloir le déraciner , songez à empêcher qu'il n'ait aucun effet au dehors. Je crois que vous devez vous contenter des cris du cœur ; l'amour les entend : laissez faire le saint Epoux au dedans ; rendez-vous maîtresse du dehors avec sa grâce , et soyez fidèle à ce point.

Le désir de voir Jésus-Christ en sa sainte humanité se doit terminer à la vie future. Je ne crois pas qu'il vous soit aisé de trouver quelqu'un avec qui vous puissiez décharger votre cœur , et il ne le faut faire que selon les mouvements de l'Esprit saint.

Quand vous m'aurez exposé vos difficultés sur sainte Thérèse et sur sainte Catherine de Gênes , cela me donnera peut-être occasion de vous découvrir quelques vérités importantes sur vos états.

Je ne puis comprendre l'attachement et le goût de Madame \*\*\* pour les auteurs profanes : j'en pardonnerois quelques lectures en passant ; mais d'y avoir de l'attache et d'y trouver du goût , quand on connoît Jésus-Christ , je crois que c'est un obstacle aux desseins de Dieu sur cette âme. Il faut , à quelque prix que ce soit , la détromper. Peut-on goûter des livres où Jésus-Christ ne se trouve point , et s'en faire une

<sup>1</sup> Ps. LXXII. 23. — <sup>2</sup> Ps. XXI. 7

occupation sérieuse ? je ne le puis croire. Pour vous, ma Fille, lisez les trois premiers chapitres de Jérémie. Ne vous découragez point : Dieu vous aime et vous regarde en amour et en pitié ; tenez-vous-en assurée. Je lui offre sincèrement toutes vos vœux, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 27 septembre 1695.

## LETTRE CXI.

Sur quelques circonstances omises dans la confession, et sur la communion.

J'AI vu, ma Fille, celui qui m'a rendu votre lettre : j'aurois voulu qu'il eût pu me faire connoître, par son directeur, ou par quelque ecclésiastique spirituel, les dispositions de sa conscience ; sans quoi il est difficile que je puisse prendre le parti qu'il faut.

Je vous ai marqué une lecture qui vous fera voir les bontés de Dieu. Confessez-vous des circonstances que vous avez oubliées, ou que le trouble où vous étiez vous a empêché de dire ; cela suffit. Ne vous éloignez pas de Dieu ni de la communion. Offrez à Dieu vos peines pour les desseins qu'il a sur vous, et attendez-vous à de grandes miséricordes.

Les communions dont vous me parlez me plaisent beaucoup : continuez-les, et n'interrompez rien. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Notre-Seigneur soit avec vous. Lisez le troisième chapitre de Jérémie devant le saint Sacrement. Notre-Seigneur soit avec vous, encore un coup.

A Germigny, ce 19 octobre 1695.

LETTRES. XLVI.

19

## LETTRE CXII.

Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu ; exhorte la personne dont elle lui a parlé, à marcher d'un cœur dilaté, et à ne point s'éloigner de la communion, à cause de ses peines.

VOILA, ma Fille, la réponse pour la personne que vous connoissez. Quant à vous, plus votre état est pénible et caché, plus il faut s'abandonner en espérance contre l'espérance<sup>1</sup>, à celui qui habite dans les ténèbres comme dans la lumière<sup>2</sup>.

La personne dont vous me parlez doit, comme toutes les âmes fidèles, marcher en dilatation. Quant à l'oraison et à la fréquentation des sacrements, les peines qui en retirent tiennent de l'angoisse, et retardent l'opération de Dieu. Il sait bien ôter le plaisir sensible quand il le faut ; mais en même temps il dilate le cœur d'un autre côté. Qu'elle ne se fasse pourtant point une peine de ne pas sentir cette dilatation, et qu'elle ne s'abandonne point à l'angoisse d'une manière qui la retire de la communion, et de la libre communication avec Dieu. N'ayez point de scrupule de lui avoir parlé franchement ; continuez d'en agir de même. *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ; parce qu'ils seront rassasiés*<sup>3</sup> : mais en attendant qu'ils le soient, et pendant qu'ils ont faim et soif, *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés*<sup>4</sup>.

Ne craignez point de me faire vos questions : rédui-

<sup>1</sup> Rom. IV. 18. — <sup>2</sup> Ps. XVII. 12. — <sup>3</sup> Matt. v. 6. — <sup>4</sup> Ibid. 5.

sez-les le plus que vous pourrez, et néanmoins suivez votre attrait. Dites tout; parce que par ce moyen vous direz le général et le particulier, et je répondrai selon le loisir que Dieu me donnera. Allez seulement votre train, et ne discontinuez aucun de vos exercices ordinaires. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur. Ce qu'il y a à observer dans votre état, c'est d'être d'une ponctuelle et inviolable obéissance, et de ne la pas faire dépendre des explications que vous espérez; autrement vous manqueriez tout-à-fait, et je ne pourrais que fort improuver cette conduite. J'avoue au reste tout ce que vous dites des grâces que Dieu attache à la parole des directeurs. Continuez à me proposer vos peines. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 31 octobre 1695.

## LETTRE CXIII.

Il ne veut pas qu'elle fasse dépendre son repos des assurances sur son état. Il faut se confesser de ses fautes avec une grande confiance en la bonté de Dieu.

IL y a, ma Fille, deux sortes de réponses à vous faire : l'une, en vous prescrivant ce que vous avez à faire; l'autre en vous éclaircissant à fond sur vos peines. La première est la seule essentielle, et je vous déclare qu'il ne vous est pas permis de faire dépendre votre repos des assurances qu'on peut vous donner sur votre état. Croyez que je vous entends très-bien, et que je ne vois rien d'assez obscur, pour que je ne

puisse pas vous prescrire avec certitude ce que vous avez à faire ; le voici.

Quand il y a des actes extérieurs, il faut les confesser simplement, sans perdre courage, mais avec une grande confiance en la bonté de Dieu, infiniment supérieure à toutes nos fautes. D'un côté, il est bien étrange que, prévenus de tant de grâces, nous puissions offenser Dieu : d'un autre côté, il n'est pas si étrange qu'une nature pécheresse pêche, puisque ce n'est, après tout, que revenir à son fonds. Ecoutez cette décision d'un saint concile, tirée de saint Augustin : « Personne n'a rien du sien que le mensonge et » le péché<sup>1</sup>. »

Voilà, ma Fille, tout ce que je puis vous dire à présent. Vivez en foi et en espérance ; continuez à m'écrire vos peines. Dieu est bien caché, et il est impossible de le pénétrer. C'est beaucoup de grâces qu'il nous fait, de vouloir bien nous laisser assez entrevoir de sa conduite, pour pouvoir dire : Faites ceci, faites cela. Faites donc tout ce que je vous ai prescrit, sinon avec goût, du moins avec obéissance. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille ; je vous porte en mon cœur devant lui.

A Meaux, ce 7 novembre 1695.

<sup>1</sup> Cont. Arabisc. II, et Trid. et August. Sermon. CCLIV, n. 7, tom. V, col. 1049.

## LETTRE CXIV.

Sur les impressions qu'elle reçoit de l'Epoux céleste ; et la conformité de ses dispositions avec celles de sainte Catherine de Gênes.

**JE** consens , ma Fille , au jeûne du samedi , en l'honneur de la sainte Vierge ; mais à condition que vous n'en ferez rien paroître , de peur d'ouvrir la porte à des singularités : vous ferez bien d'en parler à madame l'abbesse. Gardez-vous de vous défier des impressions que vous recevez de l'Epoux céleste. Vos péchés et vos infidélités n'anéantissent point ses bontés ni les vérités de sa grâce. Il faut marcher en foi , en paix dans le fond de son cœur , et en confiance , non en soi , mais en Dieu seul et en Jésus-Christ , au milieu des ténèbres et des angoisses intérieures.

J'ai lu vos dernières observations sur sainte Catherine de Gênes. Je vous avoue que je sens un grand goût pour ces saintes et admirables dispositions , et que je suis consolé des conformités que vous éprouvez en beaucoup de choses avec celles de cette sainte. J'ai lu l'écrit que vous m'avez envoyé ; je le trouve très-bon. S'il falloit le rendre public , il y auroit peut-être quelques petits mots à y ajouter par-ci par-là , pour plus grand éclaircissement : quoi qu'il en soit , ma Fille , j'en approuve le fond. Il n'y a point de mal à croire qu'il y a quelque chose en vous de conforme aux états de cette sainte : mais le mieux est de recevoir ce que Dieu donne , avec toute simplicité , sans s'arrêter aux autres. Il doit vous suffire d'avoir exposé ce qui se

passé en vous, et qu'on vous assure que cela est bon. Marchez donc en paix et en confiance, sans en demander davantage. Je n'ai pas le loisir de rien dire de plus; on m'attend pour une vêtue. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 15 novembre 1695.

## LETTE CXV.

Il lui parle admirablement des O, lui fait sentir le bonheur d'être à la crèche de Jésus; la porte à tout attendre de la bonté de Dieu.

LOIN de trouver mauvais, ma Fille, que vous continuiez de m'écrire, je trouverois fort mauvais que vous ne le fissiez pas : je vous l'ai dit tant de fois et je vous le dis une fois pour toutes, que je le trouve très-bon, et qu'il n'y a rien que je trouve mauvais que de douter de moi, après tant d'assurances données. Je ne puis vous voir avant les fêtes, mais ce sera bientôt après, s'il plaît à Dieu. Je vous donnerai tout le temps que je pourrai.

Continuez votre retraite, puisque madame l'approuve; et dites ô en silence, n'y ajoutant rien : O adorer ! ô louer ! ô désirer ! ô attendre ! ô gémir ! ô admirer ! ô regretter ! ô entrer dans son néant ! ô renaitre avec le Sauveur ! ô l'attirer du ciel ! ô s'unir à lui ! ô s'étonner de son bonheur dans une chaste jouissance ! ô être doux et humble de cœur ! ô être ardent ! ô être fidèle ! Qu'y a-t-il de moins qu'un ô ; mais qu'y a-t-il de plus grand que ce simple cri du cœur ? Toute l'élo-



quence du monde est dans cet *ó*; et je ne sais plus qu'en dire, tant je m'y perds.

Qu'on seroit heureux d'être à la crèche de Jésus, quand ce ne seroit que comme ces animaux; puisque l'un connoît son maître, et l'autre la crèche de son Seigneur <sup>1</sup>! C'est alors qu'il faudroit dire comme David : *J'ai été devant vous comme une bête* <sup>2</sup>. Vous pouvez aspirer à tout, même aux dispositions de la sainte Vierge, et même à celles de Jésus-Christ, qui est notre vrai modèle. Dieu distribue ses dons dans le degré et de la manière qu'il veut; courage et confiance. Nous pouvons tout attendre de lui, après le don qu'il nous a fait de son Fils unique.

Le zèle que vous avez contre le livre dont vous me parlez, à cause de la préface qui est contraire à mes sentiments, n'est pas parfait; bien loin de là. Dans les choses qui sont indifférentes, il faut laisser la liberté à tout le monde : s'en offenser à l'excès que vous me marquez, c'est une foiblesse. Soyez bénite au nom du saint Epoux. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 16 décembre 1695.

<sup>1</sup> *Isai.* I. 3. — <sup>2</sup> *Ps.* LXXII. 23.

## LETTRE CXVI.

Comment elle doit considérer le péché; en quoi consiste la circoncision du cœur; où il faut puiser la force de ne plus pécher.

JE reçois volontiers votre présent, ma Fille, et je le garderai avec soin. Je ne puis laisser passer sans remarque votre réflexion sur la devise des pensées, qui porte : Vous les connoissez toutes. Je suis persuadé que vous me parlez sincèrement, et qu'en effet je sais tout. N'hésitez pas à m'écrire quand vous en serez pressée : je ne suis pas toujours également occupé à Paris; et il est vrai aussi que je ne suis pas toujours en pouvoir de répondre. Mon silence vous est une preuve que j'approuve : car je lis d'abord; et si la lecture des lettres me faisoit sentir quelque chose de mauvais ou de suspect, je m'y opposerois aussitôt : ainsi, ma Fille, vous n'avez point d'illusion à craindre. Vos fautes et vos infidélités n'empêchent point les bontés de Dieu; car vous voulez jouir de l'Époux sacré, et il veut jouir de vous. Laissez-le donc faire; il saura bien ôter les obstacles de sa jouissance, quand il voudra : priez-l'en, et lui livrez tout.

Je vous ai dit sur vos peines, si je m'en souviens bien, que vous considérassiez dans le péché, non pas le péché que Dieu hait, mais l'effet qu'il en veut tirer pour vous humilier, en lui offrant et vos humiliations et vos peines, pour l'accomplissement de ses secrets desseins.

La circoncision du cœur, c'est, ma Fille, le retran-

chement de tout le sensible , et le renoncement entier à soi-même. Par la circoncision , Jésus-Christ a pris la forme des esclaves et des pécheurs : il faut qu'il en meure , et que dès le huitième jour de sa vie , son sang coule. Vous n'avez point d'armes contre le démon , que de vous livrer à Jésus-Christ.

Continuez à m'écrire : quand même je ne pourrois vous faire réponse , vous aurez obéi ; et Dieu répondra pour moi , quand ce sera par son ordre que je me trouverai dans l'impossibilité de répondre.

Il est vrai , voir un cher Epoux revêtu et accablé de nos péchés , c'est un triste objet ; mais comme c'est par bonté et par amour qu'il s'en est revêtu , il faut s'unir à sa bonté et à son amour , et soulager son fardeau , en prenant dans cette source la force de ne pécher plus. O divin enfant , que ferai-je de ma volonté foible et inconstante , qui s'échappe à tous moments ! Hélas ; je vous la remets.

La personne dont vous me parlez commence très-bien : laissez-la venir ; continuez-lui vos soins , et ne manquez pas les moments que Dieu vous offre pour l'aider à aller à lui. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 2 janvier 1696.

## LETTRE CXVII.

Sur sainte Catherine de Gênes, et l'oraison d'admiration.

JE ne vois rien que d'admirable, ma Fille, dans sainte Catherine de Gênes; mais tout n'est pas à imiter, et beaucoup de choses ont besoin de quelque explication. Vous n'avez que faire de discuter tout cela; vous savez à quoi vous en tenir.

Je répondrai à vos demandes aussi aisément que si vous les aviez abrégées; mais il me faut du temps: allez toujours selon les règles que je vous ai données.

Ne craignez point d'entrer dans l'oraison d'admiration; et demeurant interdite en la présence de ce Dieu interdit, terminez votre admiration en adoration et en amour.

Marchez en simplicité; ne repassez plus sur vos confessions: Dieu est bon, c'est tout pour vous.

Nous avons tant parlé de ce dégoût des créatures, qui porte à la solitude, qu'il n'y a plus rien de nouveau à en dire. En général, il ne faut point s'étonner de ces différentes dispositions; mais seulement les réunir toutes dans la charité.

Je reçois votre dernière lettre, où je vois l'extrémité où vous êtes poussée. Je prie Dieu de tout mon cœur de ralentir la pesanteur de son bras, ou qu'il vous donne du soutien à proportion qu'il appuie sa main. Je ne puis cependant que vous répéter de demeurer en repos sur vos confessions. Pour ce qui est

de vous ôter vos peines , vous sentez trop la souveraineté de celui qui les fait , pour croire qu'une main humaine les puisse lever. Je prie le saint Epoux d'être avec vous , et je vous bénis en son nom.

A Meaux , ce 5 janvier 1696.

---

## LETTRE CXVIII.

Quels sont les fruits de la charité envers les malades ; et vraie disposition d'une malade chrétienne ; la bénédiction attachée aux maladies.

Vous prenez , ma Fille , une sainte résolution de vous enfermer avec madame d'Albert : assurez-vous que cet acte de charité vous sera compté pour beaucoup ; et j'espère que Dieu , y ayant égard , adoucira vos peines cruelles en faveur de la charité éminente que vous pratiquez. Mandez-moi sans hésiter des nouvelles de la malade , et en même temps des vôtres ; je suis trop en peine de n'en point savoir. Exhortez-la à la soumission la plus entière. La vraie disposition d'une malade chrétienne est de regarder la maladie comme un état de privation d'un côté ; et de l'autre , de grandes grâces. La croix y est dans toute son étendue , et avec tout son accompagnement.

Vous aurez vu , par ma lettre précédente , que je suis bien éloigné de vous quitter , ou de me rebuter de vos foiblesses et de vos peines. C'est le temps au contraire où il faudroit s'engager à aider les âmes , si on ne s'y étoit pas déjà obligé. Que la charité pratiquée , et celle que vous allez exercer , vous tourne à salut et

à grâce. Prenez donc courage, ma Fille ; vos fautes vous sont pardonnées. Ne laissez pas de communier, quand même vous ne pourriez pas aller à confesse. Dites au Sauveur : *Je crois, Seigneur, aidez mon incredulité*<sup>1</sup>. *Fils de David, ayez pitié de moi*<sup>2</sup>. *Seigneur, augmentez-moi la foi*<sup>3</sup>. *Venez, Seigneur Jésus, venez*<sup>4</sup>. Dites ce *Venez*, que disent l'Esprit et l'Épouse. *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons*<sup>5</sup>. *Le Seigneur Jésus est Dieu béni, au-dessus de tout, aux siècles des siècles*<sup>6</sup>. *Quand il me donneroit le coup de la mort, j'espérerois en lui*<sup>7</sup>. Approchez en liberté du divin Époux ; c'est lui qui vous y invite : il lui appartient de concilier les contrariétés qui se réunissent dans le fond.

Béni soyez-vous, ma Fille, avec vos malades. La bénédiction des maladies est de nous détacher de ce corps mortel, et d'en affaiblir les liens. N'hésitez point, encore une fois, à me mander des nouvelles de vos malades et des vôtres. Vous aurez ce que vous me demandez, et je me joindrai à la neuvaine de saint Fiacre. Ne craignez point de lui demander votre guérison, avec soumission à la volonté de Dieu, et confiance aux mérites de son serviteur.

A l'égard de votre tristesse, ce sera une tristesse de salut, pourvu qu'elle ne vous absorbe pas. Soutenez-vous au dehors ; Dieu vous soutiendra au dedans. Vous ne devez point être en peine de vos confessions passées ; et quoi qu'il arrive de vous, pourvu que vous vous abandonniez à Dieu pour le temps et pour l'éternité, je répons de votre salut. Je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort, et j'aurai tout le

<sup>1</sup> Marc. IX. 23. — <sup>2</sup> Matt. XV. 22. — <sup>3</sup> Luc. XVII. 5. — <sup>4</sup> Apoc. XXII. 17, 20. — <sup>5</sup> Matt. VIII. 25. — <sup>6</sup> Rom. IX. 5. — <sup>7</sup> Job. XIII. 15.

soin possible de M. votre fils. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

## LETTRE CXIX.

Règles et avis pour la soutenir dans ses tristesses

VOUS pouvez, ma Fille, faire voir aux personnes dont vous me parlez, les écrits qu'elles demandent; mais non les leur laisser, en sorte qu'elles en puissent faire des copies; jusqu'à ce que j'aie vu ce que c'est: car je n'en ai plus nulle mémoire, surtout de l'écrit touchant la prédestination.

Je crois vous avoir répondu sur tout ce qui regardoit vos lettres précédentes, principalement sur cette tristesse profonde: c'est celle qu'éprouvoit David, lorsqu'il disoit: *Mon âme, pourquoi es-tu triste? espère en Dieu*<sup>1</sup>. Continuez vos oraisons et vos communions: faites par obéissance et par fidélité ce que vous ne pourrez pas faire par courage et par sentiment. Assurez-vous que je ne vous oublie pas. Je demande nuit et jour pour vous au céleste Epoux un petit regard, dont la lumière vienne jusqu'à vous. Ne cherchez point d'autre soutien; vous n'en aurez que dans votre peine, jusqu'à ce que le temps soit venu: Dieu seul en voit la fin; soyez-lui fidèle, contenez l'extérieur, fréquentez les sacrements à l'ordinaire, sans vous en éloigner pour quelque cause que ce soit. J'en dis au-

<sup>1</sup> Ps. xli. 6.

tant pour l'oraison, fût-elle plus ténébreuse que les ténèbres d'Égypte, et plus sèche que la terre que le soleil brûle<sup>1</sup>. Dieu est avec vous. Tous les remèdes que vous cherchez ne sont qu'un nouveau tourment.

Je ne vois rien de faisable du côté que vous me marquez ; ainsi, ma Fille, je n'ai point rendu et je ne rendrai point votre lettre. Dieu ne veut point qu'on tente des inutilités : n'y pensez plus ; la lettre est brûlée. Tournez-vous uniquement du côté de Dieu, et vers les saintes montagnes, d'où vous viendra le secours. Assurez-vous que je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort. Je vous bénis dans le saint amour de Notre-Seigneur.

A Paris, ce 10 février 1696.

## LETTRE CXX.

Il compatit à ses peines ; lui recommande d'être fidèle à ses pratiques ; l'exhorte à la patience, et à prendre soin de sa santé.

**J'ENTRE**, ma Fille, dans vos peines, et j'y compatis. Je vois que Dieu vous pousse loin ; mais il ne vous pousse pas au-delà des bornes de sa puissance : ainsi je vous mets entre ses mains ; afin qu'il vous soutienne d'un côté, pendant qu'il vous accable de l'autre.

Ne dites pas que je n'ai point d'attention à vos peines, ou que je ne les connois pas assez, et que je crois que ce n'est rien, ou enfin qu'elles me rebutent, me fatiguent ou me dégoûtent : c'est la tentation

<sup>1</sup> *Matt. iv. 7.*



qui vous met tout cela dans l'esprit. Au surplus, Dieu vous soutiendra, pourvu que vous ne quittiez ni vos oraisons ni vos communions. Faites ce que vous pourrez, assurée que Dieu suppléera au reste.

Vos vues du côté dont vous me parlez, sont aussi défectueuses que les autres; ainsi je n'en parlerai point. J'écouterois volontiers ce que vous proposez, pour peu qu'il y eût de vraisemblance; mais ces desseins vagues ne concluent rien. Portez donc, ma Fille, votre fardeau au dedans de vous; c'est tout votre soutien, et il faut qu'il se trouve dans la peine même.

Gardez-vous bien de vous laisser défaillir de la manière que vous me le marquez: vous savez que Dieu le défend, et qu'il veut qu'on ait un soin raisonnable de sa santé. Est-ce ainsi que Jésus-Christ a accompli la volonté de son Père? Vivez tant que Dieu voudra, et confessez son saint nom. Quelle folie le démon vous va-t-il proposer? Dites-lui: *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu*<sup>1</sup>. Qui vous a dit qu'on est en repos dans la mort? Nous tire-t-elle des mains de Dieu? Vivez et aimez.

Je vous remets votre jubilé comme vous le désirez, jusqu'au jour que je vous désignerai: le vendredi ou le samedi de la semaine prochaine, vous pouvez vous y disposer par une retraite; le reste se dira en présence. J'écouterai toutes vos vues; et j'arriverai, s'il plaît à Dieu, d'assez bonne heure pour vous aider à conclure votre jubilé, que je vous ai remis. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 26 mars 1696.

<sup>1</sup> *Matt. iv. 7.*

## LETTRE CXXI.

Règles pour la confession.

JE n'écrirai qu'à vous seule, ma Fille, afin de résoudre les doutes qui pourroient empêcher votre jubilé : au reste, j'enverrai ma réponse par un homme exprès, l'un des jours de cette semaine.

Décisivement et certainement vous ne devez point répéter vos confessions, pour aucune des deux raisons de ce Père ; c'est-à-dire ni pour avoir omis la circonstance de dimanche ou fête, ni pour n'avoir pas confessé d'avoir entendu la messe avec l'habitude ou l'inclination à quelque péché. Pour ce qui est de la volonté actuelle et délibérée, qui eût duré pendant tout le temps de la messe, ou dans la principale partie, il faudroit le dire à confesse : mais quand on l'auroit omis par simplicité, ou par oubli, ou par ignorance, ou enfin pour n'y avoir jamais songé, ou pour n'en être pas assez instruite, il ne faut pas pour cela réitérer ses confessions ; mais dire tout simplement à son confesseur qu'on a fait ou pu faire vraisemblablement ce péché ; que j'ai spécifié le dernier, de la volonté actuelle et délibérée. Il ne faut pas se gêner pour dire combien de fois on est tombé dans un péché, parce qu'on ne peut s'en souvenir après tant de temps, mais il suffit de dire en gros qu'on l'a fait souvent, si on le croit ainsi : si on est bien assuré de l'avoir fait, il le faut dire avec certitude : si on n'en a qu'un souvenir

vague , confus ou douteux , on peut en parler de cette manière : mais dans ce dernier cas , ce n'est pas une nécessité ; et pour peu qu'on y ait de peine , il n'y a qu'à n'en point parler. Vous pouvez sans hésiter vous réserver à traiter avec moi ce dernier cas dans l'occasion , pour une instruction plus ample : j'en dis autant des deux premiers ; et vous pouvez tenir pour certain que cela ne fait point de nullité , et n'oblige point à répéter.

Quant au cas de la communion spirituelle , j'ai assurément convaincu le père qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sentiments , que c'est une spiritualité abstraite , inutile et impossible. Soyez en paix , et communiez à votre ordinaire sans hésiter , quelque peine que vous y ayez , et quand même vous en auriez bien à entendre mon intention ; ce que pourtant je ne crois pas , m'étant appliqué à parler distinctement , et l'ayant fait.

J'ai commencé la réponse à votre écrit : mais je sens qu'elle pourroit me mener plus loin que je n'ai de loisir ; j'y répondrai au premier jour. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 12 avril 1696.

## LETTRE CXXII.

Réponse à plusieurs questions , sur la communication avec Dieu , le besoin de connoître son état , la fréquente communion dans les sécheresses , le sentiment de la confiance , etc.

JE mets , ma Fille , sur un papier à part la réponse à celui que vous me donnâtes à Jouarre.

**PREMIÈRE DEMANDE.** S'il faut désirer plus de communication avec Dieu.

**RÉPONSE.** Ne cherchez point de familiarité et de communication avec le cher Epoux dans l'état où vous êtes ; mais seulement sa volonté, avec une secrète plainte de votre cœur ; et un reproche soumis de son éloignement , s'il vous permet de le faire.

**SECONDE DEMANDE.** Si, par crainte de l'illusion, il est besoin de savoir l'état où l'on est, et celui de son oraison.

**RÉPONSE.** Il n'est pas besoin de savoir ce que c'est que son oraison ; cela même en certains états nuit plus qu'il ne sert. La ferveur sensible n'est pas non plus nécessaire, et la vérité toute sèche et toute obscure suffit à une âme guidée par la foi. Ces liens de l'âme concentrent l'amour au dedans ; ce cri réprimé vaut bien celui qui se déclare, et quelquefois mieux : il faut dans ces états beaucoup laisser faire à Dieu, s'appuyer sur lui comme sur le seul soutien solide, en sortant comme hors de soi-même, et lui abandonner le dedans, afin qu'il y soit comme il voudra, avec un désir secret de ne le quitter jamais.

**TROISIÈME DEMANDE.** Si, dans ces états de désolation et de sécheresse, on doit communier aussi souvent.

**RÉPONSE.** Loin de craindre la communion dans ces états, c'est le temps de la désirer et de la pratiquer de

vantage ; car il n'appartient qu'à *Celui qui est*, de remuer notre néant, et de nous en tirer. Dites donc à ce cher Époux : Vous êtes, et je ne suis pas ; faites-moi donc être ce que vous voulez que je sois ; et si vous voulez encore me cacher que c'est vous qui le faites, que votre volonté soit accomplie. Les pensées et les consolations aperçues sortiront de là comme toutes seules : mais elles ne sont pas nécessaires ; la foi suffit : dans la sécheresse et dans son obscurité, dites le *Credo* et le *Pater* ; et croyez que tout ira bien, quelque sèchement que vous les disiez, sans même vous tourmenter à les répéter, ni même à les achever, si l'esprit vous transporte ailleurs : car il veut être absolument libre ; et content de la volonté, souvent il ne lui plaît pas d'en donner l'effet entier.

QUATRIÈME DEMANDE. Si l'on peut croire que l'on a de la confiance, quoiqu'on ne la sente pas.

RÉPONSE. Contentez-vous de ce que Dieu vous donne dans l'intérieur et dans l'extérieur ; songez à Jésus-Christ, qui a dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père*<sup>1</sup> ; et encore : *Ne craignez point, petit troupeau ; parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume*<sup>2</sup>. Ayez la confiance dans le fond, et ne vous tourmentez pas à la sentir.

CINQUIÈME DEMANDE. Si l'on doit faire des efforts pour sortir de l'état d'incertitude.

RÉPONSE. Ce ne seront pas les efforts violents que

<sup>1</sup> *Joan.* IV. 34. — <sup>2</sup> *Luc.* XII. 32.

vous ferez qui vous rassureront auprès de Dieu ; mais le doux écoulement de votre âme dans sa bonté, telle qu'elle est en elle-même, et dans toute son infinité. Tout ce que vous ressentez de votre foiblesse est très-véritable ; et plus il est véritable, plus il faut mettre votre soutien dans cette bonté, qui seule vous donnera tout ce qui sera nécessaire. C'est uniquement de là qu'il faut attendre la persévérance. Il ne faut pas vous étonner que votre volonté semble toujours prête à s'échapper à elle-même ; puisque ce n'est pas votre volonté, mais celle de Dieu, qui est le fond de votre soutien. Demeurez donc abandonnée à cette sainte volonté, à la vie et à la mort, pour le temps et pour l'éternité, en la priant seulement de ne vous point laisser à vous-même ; ce qu'elle fera, si jamais vous ne perdez la confiance. Ne vous tourmentez pas à exprimer par des actes une douleur sensible de vos péchés ; votre état porte au fond cette douleur : cela est ainsi, et cela suffit.

**SIXIÈME DEMANDE.** Si l'on peut, dans ces états, chercher quelque soutien.

**RÉPONSE.** Rien ne vous peut fortifier que cette pleine confiance dans la pure bonté de Dieu en elle-même, que je viens de vous expliquer ; et je n'ai rien à vous dire davantage sur ce sujet, sinon que quand vous voudrez vous appuyer sur vos œuvres et sur vos efforts, sur quoi que ce soit hors de Dieu et de sa bonté, vous serez repoussée.

**SEPTIÈME DEMANDE.** Sur le dégoût des créatures.

**RÉPONSE.** La créature en elle-même n'est que mensonge et que péché ; on n'en peut avoir trop de dégoût : mais par rapport à Dieu , qui nous attache à le servir dans ses enfants, et à Jésus-Christ, qui veut que nous l'honorions dans ses membres , nous ne devons point mépriser les créatures ; parce qu'on le trouve en elles, on en jouit en elles, et on contente en elles le saint Epoux. Ce que vous ferez donc à la personne dont vous me parlez , vous sera compté : vous avez pour vous l'obéissance du côté de Dieu et du mien. C'est une âme où Dieu travaille , et il vous veut pour coo-pératrice. Soyez fidèle à l'oraison, et ne faites rien avec chagrin à l'extérieur : dévorez au dedans toute la peine qui vous dévore.

**HUITIÈME DEMANDE.** Sur la communion spirituelle.

**RÉPONSE.** Gardez-vous bien de craindre jamais que vous puissiez offenser Dieu en communiant spirituellement ; puisque la communion spirituelle ne se fait que par une foi vive et un désir ardent , qui enferme la volonté de toutes les dispositions que Dieu veut , et que l'Évangile commande.

**NEUVIÈME DEMANDE.** Ce que l'on peut répondre quand on est pressé sur des choses dont on nous a demandé le secret.

**RÉPONSE.** Je ne condamne pas votre réponse ni de semblables dans des cas pareils. Mais il est plus simple , après avoir fait ces réponses, de dire à ces demandeurs inquiets, qu'ils offensent Dieu, en vous pressant

sur des choses qu'on peut vous avoir recommandé de tenir secrètes ; et qu'ainsi , par une vaine curiosité , ils vous tentent à désobéir : cette réponse peut leur être utile à l'avenir.

**DIXIÈME DEMANDE.** Sur les lectures.

**RÉPONSE.** Vous avez tort d'avoir quitté ces lectures ; prenez-en ce qui s'accorde avec votre fond. Ne croyez pas que votre conduite dépende de cette discussion , qui vous occupe sur la différence de votre état d'avec celui des autres. Pour le présent je ne vois point de lecture plus propre à votre état particulier , que le livre de Job et le Cantique des cantiques. Dans le livre de Job , arrêtez-vous à ses paroles , et à celles où Dieu lui parle ; vous y trouverez vos peines , et peut-être leurs causes et leurs effets. En lisant la Passion de Notre-Seigneur selon les quatre évangélistes , et commençant celle de saint Jean , depuis le lavement des pieds , arrêtez-vous à ce qui marque la secrète onction de la sainte âme de Jésus-Christ. Reprenez aussi , sans hésiter , la lecture de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Génes.

Au surplus , ma Fille , croyez que tout me convient. La charité n'a point de bornes en elle-même : elle ne se fâche jamais des demandes ; elle veut même , pour ainsi dire , prêter la main à la Providence ; mais il faut qu'elle trouve des ouvertures. Demeurez donc en repos sur votre désir : quand je verrai que Dieu voudra que j'agisse , je le ferai de tout mon cœur. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux , ce 13 avril 1696.



## LETTRE CXXIII.

Sur une prière, sur les sentiments de cette sœur, par rapport au prélat, et sur la doctrine alambiquée d'un prédicateur.

**J'APPROUVE** votre prière, ma Fille : je vous la renvoie, afin que vous la fassiez à Dieu selon votre désir ; et je le prie d'en mettre le fond dans votre cœur. Vous n'avez point à vous troubler des sentiments que vous m'exposez par rapport à moi, ni à vous en confesser ; mais vous devez toujours agir à mon égard à votre ordinaire, Dieu le voulant ainsi.

Laissez là ce sacrilège véniel, et cette doctrine alambiquée de ce bon Père, au sujet de la contrition pour les péchés de tous les jours. Quoiqu'on ne cesse de les commettre, on doit toujours en gémir, et c'est bien fait de s'en confesser et au prêtre et à Dieu même : cette disposition est très-suffisante.

Laissez là aussi ces péchés qu'il prétend être mortels, lorsqu'on ne s'applique point assez à la perfection qu'on s'étoit proposée, ou même qu'on avoit vouée en un certain sens.

Vous avez bien fait de faire vos pâques. Je vous ai donné tous les éclaircissements que je pouvois sur les matières que votre prédicateur a remuées ; demeurez donc en repos : vous en savez assez sur ce sujet-là, et je n'ai rien oublié de ce dont il falloit vous instruire. Attendez les consolations du cher Époux, non selon votre volonté, mais selon la sienne, et donnez à aimer.

tout le temps que vous avez. Je le prie d'être avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

---

## LETTRE CXXIV.

Il modère ses austérités, et approuve la rénovation de ses vœux.

J'AI reçu, ma Fille, votre lettre : je ne vois pas que rien vous doive empêcher de communier tous les jours durant votre retraite. Allez doucement pour les austérités, et ne faites rien sans obéissance. Contentez-vous des rigueurs de l'Eglise ; et si vous voulez quelques austérités particulières, prenez-les dans la règle et dans les observances du saint monastère où vous êtes ; prenez-les encore dans le soin que vous aurez de la personne que vous savez ; prenez-les dans toutes les peines et les contradictions que vous aurez à souffrir ; prenez-les dans les pénitences que je pourrai vous imposer , si je le trouve à propos.

Vous pourrez me faire votre revue, et me dire toutes vos peines. Espérez en Dieu ; je vous mets entre ses bras. N'hésitez point à lire sainte Gertrude, ni tous les auteurs des anciennes Vies des saints. Unissez-vous au saint Epoux, et attendez mes réponses durant cette octave. Je vous renvoie tous vos vœux selon votre désir, et je vous permets de les renouveler ; je les reçois et je les bénis ; celui que j'aime le plus de tous, c'est celui de pauvreté. Je vous permets tout ce

que vous avez pour votre usage, et je vous assure que la sainte pauvreté n'y est point blessée.

Je vous enverrai bientôt de la nourriture ; car j'ai poussé les méditations sur les mystères jusqu'au point que je voulois, qui est le moment de l'Incarnation. Je tâcherai de vous bénir au sortir de votre retraite, et je le fais en esprit.

A Paris, ce 20 mai 1696.

## LETTRE CXXV.

Sur ses austérités, son union avec madame d'Albert, et l'amour pour l'Époux céleste.

VOUS avez trop présumé, ma Fille, quand vous avez cru pouvoir, sans l'obéissance, pratiquer des austérités ; je vous les défends. Les pressements du dedans, quand ils vont à exécuter quelque chose au dehors, sont de droit soumis à l'obéissance ; ne pensez donc pas à vous en affranchir.

Si je passe à Jouarre en allant à Rebaix, le lundi de la Pentecôte, ce sera comme un éclair ; ainsi n'attendez pas ce passage pour vous déterminer sur votre retraite ; commencez-la la veille de l'Ascension de grand matin, puisque c'est de ce mystère que dépendoit la descente du Saint-Esprit ; à condition que le jour du saint Sacrement vous ferez une petite récollection. Laissez-vous pousser à bout sur tous les versets que vous me marquez, quelque effrayantes que soient les vérités que vous y voyez. Écrivez vos vues

principales, et me les envoyez; je les brûlerai, ou je les garderai, selon que Dieu voudra.

Je sais qu'il veut que vous demeuriez unies, madame d'Albert et vous, d'une manière entièrement surnaturelle; faites-le donc, et rendez-lui tous les services que ses maux demandent. Rendez le change à l'Epoux céleste: si son amour est insatiable, que le vôtre le soit aussi; plus il vous demande, plus il lui faut demander; point de bornes de côté et d'autre.

Lisez les vers tant que vous voudrez: j'ai des raisons pour ne vouloir pas qu'on en donne des copies à qui que ce soit. Je veux bien que vous les fassiez voir à celles que vous me marquez. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux ce 29 mai 1696.

## LETTE CXXVI.

Quelles sont les marques de l'union de l'âme avec l'Epoux céleste; comment il change l'épouse, et quel doit être son courage et son détachement.

NE craignez point, ma Fille; ce qui se passe en vous n'a rien de suspect. Tout y est au contraire véritable et réel; c'est le manifeste accomplissement de votre songe, de celui que vous fîtes en veillant dans le chœur de l'Eglise. Le feu que vous avez senti, n'est pas un feu de la basse région: c'est un feu qui va mutuellement du cœur au cœur; c'est ce feu que l'Epoux céleste vient allumer sur la terre. Il ne faut point dou-

ter qu'il n'ait quelque chose qui ressemble à celui dont vous me parlez. Car ce feu, du côté où il aspire à la totale union, représente le chaste mariage de l'Époux et de l'épouse, dont l'union de l'homme et de la femme est, selon saint Paul<sup>1</sup>, le mystère, le sacrement, la plus excellente et la plus réelle figure. Ainsi abandonnez-vous à vos désirs; car ce sera en même temps s'abandonner à tous les désirs de l'Époux céleste.

Toutefois la dernière marque de la réalité de ce chaste mariage, de cette jouissance, de cette union, ce sera le changement de la vie; mais vous ne devez pas croire que cette marque puisse ou doive vous être sensible. Votre époux vous changera insensiblement; je serai aux portes pour veiller à ce qui se passera, et vous garantir de toute illusion; c'est là ma charge: mais je n'aurai d'autre part que celle-là, à ce que l'Époux voudra faire. Il s'est réservé cette opération; et non-seulement la sienne, mais encore la vôtre; car c'est lui qui vous fera correspondre à son amour. Ainsi ce que dit sainte Thérèse est très-véritable, qu'il doit suivre un changement dans la vie; mais à la manière que je viens de dire, sans que l'âme songe seulement à se changer elle-même. Les épreuves où le saint Époux la met par sa jalousie, plus forte que la mort, et plus dure que l'enfer<sup>2</sup>, demandent un grand courage, et qui soit au-dessus de tout, au-dessus des peines, comme au-dessus des caresses.

C'est dans le fond ce que veut dire sainte Catherine de Gênes: Qu'il ne faut point s'attacher aux caresses comme caresses, ni s'arrêter aux douceurs comme

<sup>1</sup> Ephes. v. 32. — <sup>2</sup> Cant. VIII. 6.

douceurs ; mais les recevoir comme des moyens donnés par l'Époux pour s'attacher à lui. Il a été donné à sainte Catherine de Gênes de faire une espèce de séparation entre les dons de Dieu et Dieu même, pour faire entendre avec plus de précision que le don intérieur à l'âme n'étant pas Dieu, il n'est pas permis de s'y attacher comme à sa fin : mais de la façon dont vous agissez, ou dont Dieu se fait sentir, c'est la même chose dans le fond. Sainte Catherine de Gênes fait une abstraction, qui a sa bonté, mais qui n'est pas absolument nécessaire : car certainement c'est l'Époux que vous recherchez pour lui-même, et ses dons comme un moyen pour vous unir à lui.

L'époux vous fait sentir les choses comme il les veut en effet, comme il les pratique, comme il les exerce ; allez donc en sûreté, et tenez-vous aussi assurée que si j'avois répondu plus amplement. J'espère que vous sentirez que je satisfais à tout. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 mai 1696.

## LETTRE CXXVII.

Sur les dispositions où doit être l'âme à l'égard des créatures ; la bonté et la grandeur de Jésus-Christ, et le secret que demandent les grâces reçues.

OUI, ma Fille, encore un coup, je veillerai à la porte, pour empêcher l'ennemi de vous troubler dans votre chaste union avec le saint Époux. Comme ce feu est dévorant, il ne faut pas s'étonner qu'il soit aussi

épuisant; encore moins qu'il sépare et détruise les créatures, non afin qu'on les abandonne contre l'ordre de la charité, mais afin qu'on le cherche en elles, qu'on l'y trouve, qu'on l'y possède, ou plutôt qu'on les trouve et qu'on les embrasse en lui en unité d'esprit.

Votre soutien doit être la communion : jouissez-en tous les jours ; puisque Dieu vous a mise en lieu où vous pouvez , sans qu'on vous épilogue et sans qu'on vous méprise , baiser en liberté ce cher petit frère, qui tous les jours s'apetisse pour s'unir à nous , et tous les jours aussi nous rend nous-mêmes plus petits pour lui ressembler. C'est un enfant , c'est un homme fait ; il enferme la beauté de tous les âges : il a même les cheveux blancs , dans l'Apocalypse<sup>1</sup> , comme son Père dans Daniel<sup>2</sup> , en figure de sa gloire et de son éternité : car comme Dieu, il est avant tous les temps ; et comme homme, il a été , il est et il sera , hier , aujourd'hui et aux siècles des siècles ; hier attendu , aujourd'hui donné , et prêt à se donner encore plus au siècle futur.

Pour le choix d'un confesseur , j'ai ouï dire qu'il y avoit chez vos voisins des hommes fort spirituels et fort intérieurs : le saint Epoux vous fera trouver celui qui vous convient. Vous n'avez que faire de vous expliquer sur le particulier de votre intérieur, et des grâces que vous recevez , qui , toutes pures qu'elles sont , veulent être mystérieuses et secrètes. Ne dites donc rien exprès ; mais s'il plaît au chaste Epoux de dilater votre cœur, ne le fermez pas ; vous avez alors la liberté de vous ouvrir.

Je me réjouis de vous voir en solitude au milieu

<sup>1</sup> Apoc. I. 14. — <sup>2</sup> Dan. VII. 9.

du monde , et dans une si grande et si superbe maison (\*). Vous ne vous trompez pas dans l'impression que vous avez prise de M. le duc de Chevreuse ; vous en aurez une semblable de madame la duchesse quand vous la verrez. Vivez humble , vivez cachée et dans l'oubli de tout le néant ; silence , retraite , solitude. Chantez l'hymne que je vous ai envoyé , qui est pour vous en beaucoup d'endroits , et dans son tout pour toutes les âmes. Jésus vous bénisse , ma Fille , et soit toujours avec vous.

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> juin 1696.

## LETTRE CXXVIII.

Sur la communion , et la préparation qu'on doit y apporter.

JE ne manquerai pas , ma Fille , d'offrir demain le saint sacrifice pour l'âme qui vous est chère : l'incertitude où elle se trouve est terrible ; mais comme elle est du conseil de Dieu , il la faut adorer.

Vous avez fait l'application que je souhaitois de l'endroit du Cantiques des cantiques où il est parlé de la taille de la vigne et des petits renards<sup>1</sup>. Poursuivez et extirpez tout. Continuez vos communions malgré vos peines : elles serviront ou à corriger tout-à-fait les défauts que vous déplorez avec raison , ou à vous en faire tirer le profit pour lequel Dieu les permet. J'approuve ces

(\* ) L'hôtel de Luynes , où elle avoit accompagné madame d'Albert , que ses infirmités avoient obligée de venir à Paris.

<sup>1</sup> Cant. II. 12, 15.



communions dérobées (\*), pour ainsi parler, et sans de particulières préparations. La perpétuelle préparation est dans le fond du chaste et saint amour : ainsi vous pouvez continuer ; vous pouvez aussi, dans les cas ordinaires, communier sans vous confesser, le temps que vous me marquez, et même plus sans hésiter.

Je vous envoie le reste des vers sur le cantique, aux conditions que vous me proposez, pour ces dames et pour vous. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1696.

## LETTRE CXXIX.

Sur les mesures qu'elle doit prendre contre ses foiblesses ; le recours à la sainte Vierge, et la fidélité à suivre ses exemples.

LES meilleures mesures que vous puissiez prendre, ma Fille, contre les foiblesses auxquelles vous êtes sujette, c'est de vous en confondre devant le saint Epoux. Dans la familiarité qu'il donne à sa chaste épouse, elle lui parle de sa petite sœur ; mais sans la reprendre, et dans le seul dessein de lui procurer quelque grâce : faites de même ; celle qu'on croit la petite sœur, c'est-à-dire foible, est la grande à son tour, et parle à l'Epoux pour nous, comme nous avons parlé pour elle. Agissez comme si vous m'aviez consulté ; soyez soumise au premier mot. Il se trouvera du

(\*) Cette personne avoit souvent occasion de communier sans qu'on s'en aperçût.

temps pour s'occuper de l'effet des vers du saint Cantique.

Vous me ferez plaisir de prier la sainte Vierge pour moi : demandez-lui qu'elle vous obtienne le vin de la charité, le courage nécessaire pour porter vos peines. S'il vous paroît qu'elle n'est pas écoutée d'abord pour vous, ne vous rebutez point, comme elle-même ne se rebute pas. Ecoutez l'avis qu'elle vous donne : *Faites tout ce qu'il vous dira*<sup>1</sup>. Soyez attentive, ma Fille, à ses exemples, à ses préceptes, et tout viendra en son temps. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce samedi au soir 1696.

## LETTRE CXXX.

Il lui recommande la simplicité, la paix et la soumission.

VOUS avez bien fait, ma Fille, de ne pas venir. Je suis très-aise de vous voir dans la résolution de ne quitter madame d'Albert que le moins que vous pourrez.

Ne vous tourmentez point à juger de ce qui met des oppositions à votre salut : telle chose que vous croyez qui vous en éloigne, l'avance au contraire, selon les ordres cachés du chaste Epoux. Quant aux communions, allez votre train, en foi et en espérance, sans vous arrêter.

Je ne crois pas que vous deviez présentement communier tous les jours, à cause des embarras d'affaires

<sup>1</sup> Joan. II. 5.

que vous avez : communiez néanmoins très-souvent. Et cela on doit suivre l'instinct de la grâce , dans une sainte liberté d'esprit.

Je ne comprends pas votre répugnance à confesser la peine dont vous me parlez : il ne faut guère user de ces réserves ; mais faire tout pourtant sans anxiété. Votre conduite doit être de vous en confesser régulièrement , quand vous vous sentez plus vivement piquée d'avoir été reprise ; du reste , allez en liberté , sans vous arrêter.

Dans ces douces invitations intérieures de l'Époux céleste , je voudrais que ce qui vous inquiète fût banni ; mais cela ne doit point vous embarrasser. Être trop attentive à repousser les inquiétudes , c'est souvent un moyen de les faire venir plus tôt ; laissez-les aller et venir.

Vous pouvez me demander ce que vous voudrez , pourvu que vous ayez le cœur soumis à mon silence : car ne savez-vous pas , ma Fille , qu'il y a des choses qui doivent venir d'en-haut ? J'approuve sur la pauvreté ce que vous m'exposez. Prenez garde de vous accoutumer à faire dépendre vos communions de mes réponses ; ces manières ne sont pas de mon esprit. Je vous mets en la garde de celui qui est l'auteur de vos peines , et je vous défends en son nom de rien changer dans vos communions , dans vos oraisons et dans tout l'extérieur de votre conduite : soyez-en maîtresse , et assurez-vous que Dieu a un regard de miséricorde sur vous , et qu'il tiendra l'ennemi en bride. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1696.

## LETTRE CXXXI.

Il lui donne différents avis sur sa conduite.

JE ne trouve point mauvais que vous donniez à M. votre fils la consolation de vous faire voir Versailles : ayez pour lui toute la complaisance qu'il mérite. Prenez garde à sanctifier votre extérieur par l'intérieur, prenant de tout occasion de vous élever à Dieu. Soyez simple dans votre habillement et dans tout votre maintien. Je crois que le saint Epoux vous aime ; aimez-le, ma Fille : je donnerai bientôt de la pâture à votre amour. C'est un secret admirable de la médecine céleste, de guérir les passions par elles-mêmes. Contenez toujours l'extérieur, et évitez les distractions. Priez la sainte Vierge de se faire de vrais dévots, dignes de son Fils et d'elle.

Vous avez vu par ma dernière lettre le bon état de l'affaire de Torci, et que je ne vous oublie pas. Je pars demain pour la Trappe, ne pouvant différer davantage : vous pouvez m'écrire là directement. Il y a apparence, ma Fille, qu'à ce coup Dieu exaucera vos vœux : voici une crise ; soyez attentive à la volonté de Dieu, pour vivre de son amour. Je le prie d'être avec vous.

A Versailles, ce 3 octobre 1696.

## LETTRE CXXXII.

Sur son entrée à Torci, et les dispositions d'une novice.

LES raisons que vous me marquez, ma Fille<sup>1</sup>, ne doivent point vous empêcher de vous donner à Dieu à Torci. Je n'ai vu encore de temps favorable, pour accomplir vos pieux desseins, que celui-ci. Dieu conduira tout; et quand vous lui aurez tout sacrifié, il fera son coup. La fidélité qu'il vous demande, c'est de souffrir avec soumission toutes les peines qu'il vous envoie.

J'aurai soin de reporter à Paris l'écrit que vous souhaitez. Sacrifiez toutes vos tendresses pour Jouarre; et préparez-vous de bonne heure aux humiliations du noviciat, où il ne faut point d'excuse et de réplique, ni bonne ni mauvaise, mais se réjouir d'être reprise bien ou mal. L'Époux pour qui vous ferez tout, sera votre consolateur, votre guide et votre soutien.

Je ne puis attribuer qu'à la tentation les peines que vous me marquez : vous devez les surmonter, et elles ne doivent apporter aucun obstacle à votre dessein. Il est question d'un commencement de sacrifice, où la victime doit être déjà en quelque sorte égorgée, et néanmoins encore vivante et agissante volontairement. Laissez-vous déchirer le cœur par votre affection pour Jouarre, et allez faire votre sacrifice où Dieu le veut. Je vous mets contre l'esprit tentateur, sous la protec-

at.

tion de la sainte Vierge. Je suis, ma Fille, votre bon père.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

## LETTRÉ CXXXIII.

Sur ses dispositions dans l'état de postulante et de novice; et l'obligation de correspondre à la grâce. Il l'exhorte à la soumission et à l'humilité.

VOUS avez vu, ma Fille, à quoi je réduis vos pratiques. Souvenez-vous de l'état de postulante et de novice; vous ne sauriez y être trop petite. Faites-le par amour de la petitesse volontaire de votre Epoux, soumis à tout durant trente ans, ainsi que je vous l'ai dit. Epreuvez maintenant la différence qu'il y a entre le désir de la religion et la pratique : venez à l'effet et au réel; assurez-vous que cela vaut mieux que l'oraison, et même que la communion fréquente. C'est donc ici la grande épreuve.

Il sera bon de me renvoyer à votre loisir votre écrit que je vous ai rendu. Je crois que vous avez reçu la grâce qui y est expliquée : mais ce n'est rien que d'avoir reçu la grâce, si l'on n'y est fidèle; il faut la laisser agir en tout, et y coopérer par la plus exacte correspondance qu'il est possible : c'est Jésus-Christ qui la donne, et c'est là véritablement une autre grâce plus grande que la première. Les humiliations que je vous ordonne vous fourniront le vrai moyen d'obtenir cette fidélité. Croyez qu'on a toujours plus de raison que vous, et agissez comme le croyant. Le diable ne peut

rien contre les âmes ainsi petites, à l'exemple de Jésus-Christ leur modèle; et les vents des tentations et des contradictions passent par-dessus ces âmes sans les ébranler.

Madame <sup>ooo</sup> va à Torci; je souhaite, ma Fille, que l'on puisse prendre confiance en elle. Voyez comment Dieu dérouté la prudence et les vues humaines. Aussi n'avons-nous rien autre chose à faire qu'à étudier les moments de Dieu, avec une profonde admiration de ses impénétrables conseils: ce fondement posé, tout est au-dessous de nous.

Il n'y a aucune illusion à craindre, pourvu qu'on s'humilie toujours. Toutes les paroles intérieures sont bonnes: on en incorpore le vrai à sa source, et on demeure tranquille sur les simples vues de la foi. Agissez ainsi, et de moment à moment demeurez unie à Dieu. Souvenez-vous que je n'entends point que vous restiez, si ces dames se retirent: ne pressez donc rien que votre sanctification, par l'humilité, l'obéissance, la patience, la prière, la simplicité, la douceur, la charité et la mortification. Le chaste et céleste Epoux sera avec vous, pour vous faire triompher de vous-même.

Vous faites chose agréable à ses yeux de consoler la personne que vous savez, et d'entrer dans ses peines. Tâchez, avec le conseil de madame <sup>ooo</sup>, de trouver d'honnêtes prétextes pour différer la proposition de votre réception à la prise d'habit. Soyez soumise à la volonté du chaste et sévère Epoux, qui vous met à de terribles épreuves; mais il conduira tout à votre bonheur: croyez-le, et espérez toujours de plus en plus. Je le prie d'être avec vous.

A Versailles, ce 16 janvier 1697.

## LETTRE CXXXIV.

Sur l'abandon au céleste Epoux , et la soumission à ses volontés pour trouver la paix.

JE me sens toujours, ma Fille, une égale répugnance à vous laisser dans Torci, si mesdames de Luynes se retirent. J'espère voir bientôt madame<sup>\*\*\*</sup>, et vous mander ma dernière résolution sur votre prise d'habit, qu'il faut différer à cause des circonstances que vous me marquez.

Je vous ai déjà répondu sur ces pensées d'avancer vos jours par d'excessives mortifications, ou de négliger votre santé : quant à vos autres peines, allez en paix, continuant à vous fier au saint Epoux, qui gardera ce qui est à lui, pourvu que tout lui soit abandonné. Si vous saviez le don de Dieu, et quelle simplicité, quelle humilité il exige ! Aimons-le ce céleste Epoux, non de bouche ou de paroles, mais en effet et en vérité : c'est dans l'occasion qu'il faut pratiquer l'humilité, et se laisser condamner sans résistance.

Le saint Epoux sait seul accorder les choses les plus contraires : quoi qu'il arrive, il ne se fait que sa volonté, et il n'y a qu'à chercher la paix dans la soumission. Le saint Epoux est bon, autant qu'il est beau, et il ne faut qu'être en paix sous ses yeux, en lui gardant le fond où est sa demeure. Je trouve que les choses sont encore trop incertaines, pour accepter la propo-



sition qu'on vous fait : j'en ai dit mon sentiment à madame <sup>ooo</sup>. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 8 mars 1697.

---

## LETTRE CXXXV.

Il lui témoigne le désir qu'il a de concourir à son sacrifice, et l'exhorte à attendre en paix les moments de Dieu.

N'AYEZ point de scrupule, ma Fille, s'il y a quelque chose dans mon livre qui vous convienne, de vous l'approprier et d'en faire usage, pourvu qu'en effet vous sentiez en vous-même une idée nette de ce que je veux exprimer : le livre n'est fait que pour cela.

Je ne saurois consentir à votre proposition, jusqu'à ce que j'aie été sur les lieux. La difficulté est d'y arriver : je le mande à madame de Luynes ; il ne s'agit que de quelque retardement. Croyez, ma Fille, qu'au nom de votre sacrifice mon cœur voleroit pour aller commencer vos fiançailles spirituelles : je ne pourrois, je vous assure, avoir une plus grande joie ; mais il faut adorer les moments de Dieu. J'approuve vos désirs ; mais je blâme l'inquiétude et l'impatience : je tolère l'empressement ; mais je condamne absolument l'agitation. O sainte volonté de l'Époux céleste, vous êtes la paix du cœur !

Je ne sais que vous dire sur vos peines, sinon que celui qui en est l'auteur vous soutiendra. Je l'en prie avec instance, et je vous offre à ce Dieu de bonté, et vous bénis en son nom. *Amen.*

A Meaux, ce 1.<sup>er</sup> avril 1697,

## LETTRE CXXXVI.

Il lui donne des avis sur son état, sur les grâces qu'elle peut recevoir, et sur la tentation.

**JE** m'étonne, ma Fille, que vous ayez eu peine à comprendre que le silence sur votre état est une suite du commandement de ne rien faire paroître de vos peines. Entrez donc dans cette pratique, qui est le fondement de toutes les grâces du saint Epoux. Dites seulement que je vous ai ordonné de garder mes écrits, qui doivent vous régler dans tout votre état, et mes livres où Dieu a mis de la consolation pour vous. Du reste, demeurez soumise.

Ne regardez dans votre état que la bonté de Dieu et les saintes douceurs de l'Epoux, malgré vos infidélités : n'adhérez que par cet endroit à ces vues de grâces ordinaires ou extraordinaires que certaines lectures vous présenteroient, sans vous enquérir le moins du monde de choses qu'il peut vous être dangereux de vouloir approfondir. Soyez fidèle à Dieu dans la tentation dont vous me parlez, et souvenez-vous de ce que je vous ai dit en cas pareils. Je défends au démon d'attenter sur vous ; je ne dis pas de vous tenter, car en cela il n'est point soumis à l'autorité de l'Eglise, mais d'attenter sur vous à l'extérieur. Du reste la tentation doit être bridée par la prière et par le jeûne, appliquant de ce côté tous ceux de l'Eglise ou de la règle. Résistez à la tristesse et au dégoût de la vie, pour

ne vouloir que ce que Dieu veut. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, vendredi matin, 1697.

---

## LETTE CXXXVII.

Il approuve son attrait pour le recueillement ; et lui marque ce qu'elle doit faire pour contenter le céleste Epoux.

SUIVEZ, ma Fille, cette impression de recueillement au dedans et au dehors : ne vous troublez pas ; ne craignez rien : vous n'êtes pas hypocrite ; seulement ne soyez pas si réfléchissante ; passez en tout cas par-dessus toutes vos réflexions pour contenter le saint Epoux, que ces retours contraindroient trop, si vous y adhériez. Obéissez à votre nouvelle maîtresse des novices, qui secondera la jalousie du céleste amant. Il n'est pas nécessaire que vous vous compreniez vous-même ; perdez-vous dans l'incompréhensible et dans l'inconnu.

Faites votre retraite dans cet esprit, en la commençant par le psaume *Dominus illuminatio mea*, et par le chapitre XIV de l'Evangile de saint Jean. Aimez en vous-même les fruits de l'Epoux, les germes de sa grâce et de son amour. Laissez tout posséder au chaste Epoux ; qu'il anime tous les replis et tous les battements de votre cœur. Ne vous souvenez-vous pas de ce qu'il y a dans vos vers ? Tristesse ou recueillement, tout est bon : la tristesse sera à salut, si elle est jointe avec une douce espérance d'être recueillie en paix dans

le sein du divin maître. Ajoutez à ces mots : *Que rendrai-je au Seigneur ?* ceux-ci : *Je prendrai le calice du salut*<sup>1</sup>. Laissez-vous détacher de tout, et serrez le saint Epoux avec des embrassements d'autant plus tendres, qu'il ne vous laisse que lui seul. Demandez-lui en épouse ses lumières et son secours pour son Eglise et pour moi, son très-indigne ministre, qu'il met à de rudes épreuves.

Tenez-vous-en, ma Fille, aux ordres que je vous ai donnés sur la communication de mes vers, persistant à ne vouloir pas qu'on les voie. J'offrirai de bon cœur à Dieu M. votre fils. Notre-Seigneur soit avec vous

A Meaux, ce 7 juin 1697.

## LETTE CXXXVIII.

Sur l'indifférence et l'affection qu'il faut avoir tout ensemble pour les créatures ; et le danger des erreurs des quétistes.

VOTRE conduite avec la mère des novices doit être de lui obéir en tout pour l'extérieur ; mais pour l'oraison, d'aller à votre ordinaire, sans entrer dans le fond en quoi que ce soit : du reste, faites comme vous pourrez, avec prudence.

Quant aux mépris qu'on peut vous témoigner, agissez, tant à l'extérieur que dans l'intérieur, comme si vous ne voyiez rien. Pour le fond de l'amitié, ne vous fâchez point de perdre celle des créatures ; aimez-

<sup>1</sup> Ps. cxv. 12, 13.

les de votre côté, sans rien changer à votre manière d'agir avec elles. Il faut toujours être détaché des créatures en un certain sens; mais en un autre leur être toujours intimement uni pour Dieu, qui le veut ainsi.

Continuez à me dire ce que le saint Epoux vous mettra pour moi dans le cœur; je prendrai tout par le fond de la vérité: dites-lui bien qu'il y prenne garde, que son Eglise est en grand péril<sup>1</sup>. Cette tentation est une des plus subtiles: il le sait bien, comme vous le pouvez croire; mais il aime que nous lui disions ce qu'il sait, à cause de l'intérêt qu'il veut qu'on prenne à ce qui le touche, et plutôt pour exercer notre vigilance que pour exciter la sienne. Dites-lui donc qu'il ne dorme pas, comme il fit dans la barque, au milieu de ses disciples<sup>2</sup>: éveillez-le par votre foi et par les cris d'une ardente prière pleine d'une humble confiance.

Je reçois vos lettres par les mains de M. votre fils: j'aurois bien voulu avoir un peu plus de loisir pour l'entretenir. Je ne change rien à cette lettre.

Ne craignez point d'illusion; plus vous sentirez votre salut en péril, plus vous le devez mettre en sûreté entre les mains du céleste Epoux, par la confiance et par l'abandon, en veillant et priant toujours. Je le prie d'être avec vous.

*A Paris ce 17 juin 1697*

(<sup>0</sup>) Il parle ainsi à cause des efforts que faisoient les quiétistes pour faire prévaloir leurs erreurs.

<sup>1</sup> *Matt. VIII. 24.*

## LETTRE CXXXIX.

En quoi consiste la fidélité de son état.

**VOYEZ-VOUS**, ma Fille, je vous l'ai dit, et je vous le répète ; toute la fidélité de votre état consiste à garder les dehors, à renfermer tous les desseins de l'Epoux, et tous les exercices qu'il vous envoie, entre lui et vous. Je vous défends de rien laisser paroître des sentiments dont vous me parlez ; vous me fâcheriez tout-à-fait contre vous. Réprimez donc tout ce qui pourroit faire connoître au dehors ce que vous éprouvez intérieurement. Pensez-vous que ce soit contenter pleinement l'Epoux, que de recevoir ses caresses ? Il faut aussi soutenir des combats, et tout souffrir plutôt que de lui manquer en rien.

Au reste, ma Fille, votre cœur m'a parlé dans votre lettre. N'hésitez point à m'écrire tout ce que le saint Epoux vous dira pour moi ; si vous passez les bornes, vous en serez avertie. Souffrez les dernières violences, plutôt que de manquer à satisfaire le divin Epoux ; soyez pourtant tranquille parmi vos efforts, et gardez tout au dedans, quand il en faudroit mourir. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 juillet 1697.

## LETTRE CXL.

Sur la manière dont elle doit recevoir les avis qu'on lui donne sur ses défauts, et sur le tort qu'elle a de laisser paroître au dehors ses peines. Il lui demande de faire pour lui une prière.

NE vous embarrassez pas, ma chère Fille; le coin où vous vous trouvez reléguée, est celui où l'Epoux se cache et d'où il vous envoie du secours, étant toujours prêt à vous assister. Soyez en repos sur vos confessions passées. Pour celles de l'avenir, ne vous tourmentez pas à chercher ces défauts qu'on vous reproche; croyez qu'ils sont en vous, puisqu'on vous le dit, et que ce sont ceux que Dieu charge de votre conduite, par rapport à la religion, qui vous le déclarent. Je ne veux pas que vous répliquiez un seul mot, ni que vous vous défendiez le moins du monde. Le silence et l'humilité seront votre force. Ne niez donc rien; mais n'avouez pas même à confesse ce que vous ne sentez pas devant Dieu avoir fait. Quand on vous reprend, contentez-vous de dire : Je crois que cela est; et non-seulement je suis capable de tous ces défauts, mais j'en sens le fonds en moi-même, et d'une infinité d'autres. Assurez bien que vous agissez sincèrement : je vous cautionnerois volontiers là-dessus s'il le falloit. Portez la pénitence qui vous sera imposée : communiez toujours à votre ordinaire, si on ne vous en empêche pas.

Vous avez eu tort d'avoir fait paroître votre peine : cela est bien contraire au commandement de cacher

tout au dedans, et de ne rien montrer au dehors qu'une douceur et une égalité inaltérable. Vous avez bien remarqué que le dedans est fortifié par la fidélité à se réprimer au dehors et par l'édification que le prochain en tire. Le contraire est une source de fautes pour soi, et en occasionne beaucoup aux autres. Cependant, ma Fille, le saint Epoux est avec vous : je sens qu'il veut vous sauver avec vos défauts, par pure miséricorde. Rendez-les toujours plus involontaires ; et cependant profitez-en pour vous humilier en silence et en abandon à Dieu. Ayez recours aux psaumes *Domini illuminatio mea ; De profundis ; Deus, in adiutorium.* « Vous aurez de l'affliction dans le monde : mais » prenez courage ; j'ai vaincu le monde<sup>1</sup>. »

Si vous voulez faire une bonne prière pour un ministre, que Jésus-Christ daigne employer aux affaires de la plus haute importance de son Eglise ; demandez plutôt au cher Epoux qu'il éteigne en lui, jusqu'à la moindre étincelle, l'amour et la complaisance pour les dignités et pour l'approbation des hommes et qu'il attende uniquement ce qui est promis dans la résurrection des justes, à ceux à qui personne n'a rien à rendre sur la terre<sup>2</sup>.

Continuez à m'exposer vos vues, sans vous étonner du peu d'attention que j'y ferai ; et contentez-vous de savoir, ou par mon silence ou par mes réponses, que je les approuve ou ne les approuve pas. Soyez sans inquiétude pour votre réception : le saint Epoux a tout fait seul ; il continuera, et assurément il ne se fera que sa volonté. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 30 juillet 1697.

<sup>1</sup> *Joan.* XVI. 33. — <sup>2</sup> *Luc.* XIV. 14.



## LETTRE CXLI.

Il lui montre qu'il n'est pas possible d'éviter toutes les occasions de chutes ; ce qu'elle doit faire lorsqu'elle est tombée en quelque faute ; comment elle doit se conduire pour la communion.

**C'EST**, ma Fille, chercher à vous tourmenter vous-même, que de tourner en doute contre moi la défense que je vous fais de laisser paroître votre peine au dehors : vous savez bien, dans le fond, que je dois connoître tout ce qui vous regarde, pour régler les choses et pour vous soutenir.

Je n'ai rien à vous dire sur les occasions de vos chutes, sinon que vous ne pouvez les éviter toutes qu'avec trop de contrainte, et même en faisant quelque sorte de scandale ; ainsi ne forcez rien. Si vous tombez en quelques fautes, réprimez-vous, humiliez-vous ; au surplus, laissez-vous conduire. Il ne faut point procurer ces occasions ; mais il ne faut pas aussi chercher scrupuleusement à les éviter. Demeurez ferme, quoi qu'il en arrive, à contenir le dehors ; car c'est sur quoi il ne faut jamais se relâcher ; autrement ce seroit succomber à la tentation. Autant de peines, autant de sacrifices, c'est le moyen d'en faire souvent, et de contenter l'insatiable Epoux.

Vous avez bien fait de communier. Il n'y a rien que je souffre moins volontiers en vous, ma Fille, que la pensée d'attendre ma présence ou mes ordres pour communier ou pour continuer vos exercices : je vous ai dit souvent de passer outre, à moins que je ne vous

le défende : à cette condition , et sur cet inébranlable fondement , je ne vous manquerai jamais ; et vous pouvez vous assurer sur cette parole d'un évêque qui ne la donne pas légèrement.

Je répondrai à vos questions quand Dieu m'en donnera le loisir : il sait ma bonne volonté ; mais je ne puis secouer le joug qu'il m'impose, ni toujours vaincre toutes les affaires dont il charge mes foibles épaules. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> septembre 1697.

## LETTRE CXLII.

Il l'exhorte à souffrir la privation de la communion par esprit d'obéissance, et blâme des maximes nouvelles.

APRÈS avoir mis tous vos écrits à part, bien soigneusement , pour les relire à Germigny où je vais être quelques jours , à la fin , ma Fille , j'ai oublié le portefeuille dans une armoire dont j'ai la clef. Je vous marque cette dernière circonstance pour vous mettre l'esprit en repos. Cet oubli est mortifiant pour moi, et le sera aussi pour vous ; mais Dieu ne l'a pas permis sans sujet. Il veut vous montrer , ma Fille , qu'il prendra lui-même soin de vous , pourvu que vous continuiez vos exercices , comme je vous l'ai marqué : n'y changez rien du tout ; Dieu le veut ainsi.

Il est vrai , la communion est une grâce admirable ; mais n'est-ce pas l'Époux qui dit lui-même <sup>1</sup>, que l'o-

<sup>1</sup> *I. Reg. xv. 22.*

*béissance vaut mieux que le sacrifice ? Souffrez-en donc la privation : et puisque la vérité éternelle vous assure que votre souffrance, quand elle a l'obéissance pour guide, vous tient lieu de communion ; n'êtes-vous pas trop heureuse en obéissant et en vous conformant à l'ordre commun et aux sentiments qu'on vous a témoignés, de recevoir tout à la fois le fruit de l'obéissance et celui de la communion ? Vous ne sauriez manquer de rien en obéissant et en communiant ; vous pouvez manquer de beaucoup de grâces, de celles-là même que la communion vous apporte. Il est vrai que je vois, depuis quelque temps, à grand regret, s'établir beaucoup de nouvelles maximes sur la communion, qui ne feront que resserrer le cœur, troubler les bonnes consciences et aliéner des sacrements. Notre-Seigneur soit avec vous.*

A Meaux, ce 6 septembre 1697.

## LETTRE CXLIII.

Il lui marque ce qu'elle a à faire pour se soutenir dans ses peines ; et lui conseille la lecture de sainte Thérèse.

J'AI reçu, ma Fille, votre présent, avec la lettre qui l'accompagnoit ; tout m'a été fort agréable : j'accomplirai, s'il plaît à Dieu, ce que vous attendez de moi. Votre lettre me fait voir la continuation de vos peines et les nouvelles angoisses que Dieu vous envoie. Tenez-vous fortement attachée à vos premières résolutions ; exécutez ponctuellement tout ce que le cher

Epoux m'a donné pour vous dans toutes mes lettres , et surtout dans les dernières. Quoi qu'il arrive, il faut conclure votre sacrifice. Laissez les créatures être ce qu'elles sont : c'est assez pour vous que l'Epoux céleste soit toujours le même, et qu'il me tienne inébranlable dans les mêmes résolutions.

Vous trouverez de la consolation dans la lecture de sainte Thérèse, au livre du *Château de l'âme*, sixième demeure, chapitres I, III et VI. Ne vous arrêtez point aux grâces, si ce n'est à celles qui ont rapport avec les peines que vous souffrez ; mais pour les états de peines, il faut s'y appliquer et en quelque sorte s'y livrer. Dieu ne vous laissera pas sans consolation. Je prie le saint Enfant de vous attacher à sa crèche, à sa pauvreté, à son silence, à son obéissance, à son humilité, à sa douceur. Je vous porte dans mon sein, où je vous offre à Dieu. Soyez fidèle, et ne craignez rien ; je vous ai parfaitement comprise.

Vous pouvez m'écrire à l'ordinaire sur votre intérieur : à l'extérieur, laissez-vous conduire par le gouvernement de la maison. Vous auriez tort, ma Fille, si vous croyiez que, parce que vous êtes entrée en religion, je prendrai moins de soin de votre intérieur ; c'est le dehors que je laisse conduire à vos supérieures.

• Si vous êtes vraiment petite aux yeux de Dieu, et que vous mettiez fidèlement en pratique mes conseils, qui sont des ordres précis dans mon intention, vous ne manquerez jamais de soutien, ni du côté de Dieu, ni du mien. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1698.

## LETTRE CXLIV.

Il la rassure sur quelques frayeurs qu'elle avoit, et recommande à ses prières un ouvrage qu'il alloit publier.

JE crois, ma Fille, vous avoir donné tous les conseils nécessaires sur vos peines, par une lettre écrite de Meaux, où je vous renvoie à certains chapitres de sainte Thérèse. Vous pouvez continuer vos confessions sur le pied que vous me marquez.

Je ne sais pourquoi vous doutez que je lise vos lettres, et surtout celle où vous m'exposez votre doute sur l'intention de vous corriger. Il est vrai que si vous n'aviez en vue que de mériter et de faciliter votre réception, il faudroit craindre ce qu'on vous dit, que vous n'avez qu'un désir superficiel de réformer vos défauts ; mais je sais que ce désir va plus au fond. Ainsi allez votre train : oubliez tout ; que toutes les créatures vous trouvent une autre personne, et que vous les trouviez aussi autres qu'elles ne vous étoient auparavant. Car il faut que ce qu'a dit le saint Epoux, par rapport à son épouse, s'accomplisse : « Celui qui est » sur le trône a dit : Je fais toutes choses nouvelles, » *Nova facio omnia*<sup>1</sup>.

Continuez vos prières pour l'ouvrage que j'ai en main (\*), qui va paroître. Ne doutez point, ma Fille,

<sup>1</sup> Apoc. xxi. 5.

(\*) La *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai, et les *divers Ecrits sur le livre des Maximes des saints*, qui parurent ensemble à la fin de février 1698. (Édit. de Vers.)

que je n'aie fort à cœur tout ce que vous me mandez par vos précédentes. Quoi qu'il en soit, allez devant vous ; Dieu ne vous manquera pas.

J'aurois été effrayé aussi-bien que vous du discours de ce bon Père de la Trappe ; mais je me conduis par une autre règle, qui est qu'il faut contenter l'attrait que Dieu vous donne, par les seuls moyens qu'il vous offre : ainsi vous n'avez plus que l'abandon et la confiance.

Vous verrez hientôt mon nouveau livre : il est écrit avec bonne intention ; priez Dieu qu'il y donne sa bénédiction pour sa gloire. Priez pour l'Eglise, dont la pureté est attaquée plus que jamais ; mais la vérité sera la maîtresse. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 18 février 1698.

---

## LETTRE CXLV.

Il répond aux questions qu'elle lui avoit faites, sur les répugnances qu'elle éprouvoit pour le monastère où elle étoit, sur le désir d'embrasser une règle plus austère, sur l'obligation de combattre ses défauts, etc.

JE vous envoie, ma Fille, la réponse à votre mémoire : je n'ai rien omis ; il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous fasse dignement accomplir votre sacrifice. Je n'abandonnerai jamais le soin de votre âme, et je m'intéresserai toute ma vie à la maison où vous serez consacrée ; ainsi elle pourra me regarder comme un ami perpétuel.

**PREMIÈRE DEMANDE.** Si on peut s'engager, ne sentant pas, ni pour la maison ni pour la plupart des sujets qui la composent, une certaine inclination et sympathie, comme pour Jouarre, et pour une règle plus austère.

**RÉPONSE.** Ne vous embarrassez point des antipathies des créatures; ne regardez en elles que l'Epoux céleste seul; rendez-vous indépendante de toutes, en vous soumettant à toutes. Sauvez-vous par l'obéissance, qui sera d'autant plus pure, qu'elle ne s'attachera point aux personnes: vous n'en ferez que mieux votre salut, quand vous vivrez dégagée de tout; car alors Dieu vous soutiendra et vous relèvera.

Si madame de Luynes use de tout son pouvoir pour faire le bien, vous jouirez de son travail; sinon vous ferez toujours celui que vous pourrez. Vos bons désirs tiendront lieu de tout: Dieu prendra ces efforts sincères pour un accomplissement de sa volonté. Allez cependant par où la porte vous est ouverte. Quand vous serez reçue et professe, je vous dirai ce que vous aurez à faire pour avancer le bien, et pour mettre sérieusement la main à l'œuvre de votre perfection. Ce bon religieux, avec les idées de la perfection de la Trappe, voudroit que tout allât partout comme là. Si vous voyiez une porte ouverte dans une maison plus austère, et d'une plus grande règle, il auroit raison. Promettez au saint Epoux de faire tout ce qui sera possible, et il sera content. La perfection se peut trouver dans les particuliers d'une maison moins austère, et même imparfaite. Ne prévoyez pas de si loin: *A chaque jour suffit son mal*<sup>1</sup>. Allez au jour la journée;

<sup>1</sup> *Matt. vi. 34.*

heureuse de faire à chaque moment ce que veut le céleste Epoux.

Je suis bien aise de votre amour pour Jouarre; mais dilatez votre cœur pour tous les lieux où vous trouverez Dieu et son sacrifice. Pourvu que le lien de la charité vous unisse à la maison, nul autre nœud n'est nécessaire : ne vous embarrassez pas de vos peines et de vos antipathies, avec cette condition.

**SECONDE DEMANDE.** Si le penchant et le désir que j'ai d'embrasser une plus grande règle, quand je le pourrai, n'est pas contre le vœu de stabilité.

**RÉPONSE.** Vous pouvez faire le vœu de stabilité avec soumission aux supérieurs, et aux dispositions de la divine Providence, à laquelle il faut tout abandonner.

**TROISIÈME DEMANDE.** Si l'on peut, sans rien dérober au céleste Epoux, faire connoître par quelques signes extérieurs son respect pour madame<sup>\*\*\*</sup>, et son amitié aux personnes à qui on la doit.

**RÉPONSE.** Tout ce que je puis vous permettre, c'est de baiser quelquefois la main de madame, en signe d'obéissance, plutôt que de tendresse, et avec plus de sérieux que d'épanchement, avec pourtant un air de sincérité et de cordialité, sans qu'il paroisse rien de forcé et d'affecté. Le saint Epoux vous fera faire ce qui sera convenable. Il est vrai que toutes les caresses doivent être pour lui, et que c'est envers lui seul qu'il faut épancher son cœur. Cependant comme il vous com-



mande d'aimer vos sœurs, montrez votre amour cordial pour elles, par des services réels dans l'occasion, par une complaisance compatissante; et témoignez votre respect pour vos supérieurs par une ponctuelle obéissance, où vous marquez le plaisir d'obéir. Vous pouvez même quelquefois faire de petites plaintes, pour ne point paroître indifférente à l'amitié; mais rien qui montre des peines foncières. Ne désirez rien de plus; car ce seroit une étrange chose de désirer les bonnes grâces d'autres que de l'Époux, et de vouloir exciter sa jalousie dure comme l'enfer<sup>1</sup>.

**QUATRIÈME DEMANDE.** Si cet engagement, qui me retire de votre bercaïl, ne diminuera ni vos bontés ni vos soins pour mon âme.

**RÉPONSE.** Assurez-vous, ma Fille, que je ne quitterai le soin de votre âme, non plus que l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, ni à la vie ni à la mort; et que j'aimerai la maison où vous serez, et en serai l'ami et le protecteur dans l'occasion, de tout mon pouvoir. J'irai dans cette maison pour vous seule; mais vous ne serez point seule, et le saint Époux sera avec vous. Ainsi que rien ne vous empêche de presser votre réception, en espérance contre l'espérance. Dites le psaume LXI, pour vous confirmer dans ces sentiments, et ajoutez le psaume CXXII.

**CINQUIÈME DEMANDE.** Si mon engagement m'obligera à me faire encore plus de violence sur mes défauts.

<sup>1</sup> Cant. VIII. 6.

**RÉPONSE.** Ne vous poussez point vous-même à bout par trop de violence : le saint Epoux se contente de médiocres et de raisonnables efforts. Humiliez-vous, et passez outre sur ces défauts dont vous me parlez. Il est rare qu'on les déracine tout-à-fait ; ils restent pour nous humilier et nous exercer. Combattez toujours ; et ne songez jamais à une pleine victoire, où l'ennemi soit tout-à-fait exterminé, ou entièrement subjugué. Il faut cela ; afin que, toujours sous la main de Dieu, nous fassions notre soutien de notre besoin et de notre dépendance. Votre oraison doit être en foi et en silence, en patience et en abandon, sans vous troubler de vos foiblesses et de vos impuissances, dont le continuel aveu rend gloire à Dieu.

**SIXIÈME DEMANDE.** Si je puis faire le contrat que vous savez ; et si enfin, nonobstant tout ce que je vous expose, je dois m'engager.

**RÉPONSE.** Vous pouvez faire le contrat dont vous me parlez, avant votre profession, si les supérieurs l'agrément ; surtout n'ôtez rien à M. votre fils.

Oui, je persiste à vous dire de vous engager ; car Dieu le veut. Ainsi, ma Fille, consommez votre sacrifice. J'ai mis le couteau entre les mains du père T\*\*\*, afin qu'il achève de vous égorger : expirez sous sa main et sous ce tranchant. Ne songez plus si on vous estime, si on vous méprise, si on pense à vous, ce qu'on en pense, si l'on n'y pense point du tout. O quelle paix divine produit le saint dégagement de soi-même et des créatures ! Mon Dieu est mon tout :

*Mon bien-aimé est à moi, et moi je suis à lui<sup>1</sup>. Qu'il soit avec vous à jamais.*

A Paris, ce 5 mars 1698.

## LETTRE CXLVI.

Il lui témoigne qu'il veut prêcher à sa profession et en faire la cérémonie.

J'AI, ma Fille, rendu grâces à Dieu de votre heureuse réception : disposez-vous au grand sacrifice de l'amour. Je ne veux point qu'une autre main que la mienne vous immole, ni qu'une autre voix vous consacre et vous anime. Je consens au mardi de la Pentecôte, si madame de Luynes le trouve bon, et je lui en écris : je lui mande aussi que je pourrai vendredi au soir aller coucher chez vous. Elle m'écrit au sujet de votre réception avec une bonté admirable, dont je lui sais très-bon gré. Madame d'Albert m'a écrit aussi votre réception, et je lui marque ma reconnoissance de toutes ses bontés. Vous voyez, ma Fille, qu'il n'y a qu'à mettre sa confiance au saint Epoux, et s'abandonner à lui pour le temps et pour l'éternité. Je le prie d'être avec vous.

A Méaux, ce 4 avril 1698.

<sup>1</sup> *Cant.* II, 16.

---

 LETTRE CXLVII.

Sur la retraite qu'elle alloit faire pour se préparer à sa profession; quels doivent en être les fruits.

DIEU bénisse votre retraite, ma chère Fille. Entrez dans le cellier avec le saint Epoux; que sa gauche soit votre soutien, et que sa droite vous couvre et vous protège<sup>1</sup>. Continuez votre retraite, dont le fruit doit être de vous séquestrer de toute société humaine, autant que la charité et la bienséance, qui en fait une partie, le peuvent permettre. Offrez-vous à Dieu; afin qu'il vous inspire les moyens de cette heureuse séparation. Menez l'Epoux à la campagne, dans le fond du désert<sup>2</sup>, dans le plus intime cabinet de votre mère l'Eglise: ce qui ne se fera pas en cette vie se fera en l'autre; et c'est là que s'accompliront les jouissances éternelles et spirituelles, où Dieu sera tout en tous<sup>3</sup>.

Vous êtes admirable, de vouloir que la méprise d'une religieuse soit un argument de votre mort. Veillez et priez, je le veux; mais non pas pour de si foibles motifs. Je ne manquerai pas d'arriver de bonne heure, s'il plaît à Dieu, pour ouïr votre confession, et vous laisser le reste du temps le plus libre qu'il se pourra. Tenez bien le cher Epoux, et ne le laissez pas échapper. L'obéissance et l'humilité sont les chers liens dont il se laisse volontiers enserrer. Qu'il soit toujours avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 9 mai 1698.

<sup>1</sup> Cant. 1. 3. II. 6. — <sup>2</sup> Cant. III. 4. — <sup>3</sup> I. Cor. XV. 28.

---

**LETRE CXLVIII.**

Il répond à ses demandes sur l'attention à l'office, sur les fautes contre la règle, sur la pauvreté, sur les grâces et les infidélités, etc.

MADAME d'Albert m'écrit, ma Fille, que vous êtes cruellement tourmentée d'un mal de dents; cela, avec vos autres peines, vous doit pousser à un absolu abandon envers un Dieu tout bon et tout sage, qui ne vous abandonnera pas. Soyez dans l'obéissance, et souvenez-vous de garder jusqu'à la mort les règles que je vous ai données. J'ai été bien édifié de ce que madame d'Albert me mande de votre amour pour la pauvreté: vous ne sauriez le pousser trop loin; car plus vous serez dépouillée, plus vous serez riche: Dieu lui-même se donne à ce prix.

Voilà la réponse à vos articles. Il a plu à Dieu, ma Fille, que j'aie trouvé le temps de la faire; cela ne m'arrive pas toujours de même, et souvent je ne puis donner aux questions qu'on me fait une attention si suivie et si exacte. Entrez dans l'esprit de mes réponses, et faites servir la décision aux cas semblables.

**PREMIERE DEMANDE.** Sur l'attention à l'office.

**RÉPONSE.** Il n'est pas nécessaire de se bander l'esprit pour avoir cette attention, ni d'en apporter une plus grande au Bréviaire qu'aux messes d'obligation, où vous devez être accoutumée. Après les distractions, il faut sans effort, et très-doucement, rentrer dans le

premier dessein de louer Dieu. Il suffit d'être attentive à ce que dit l'officiante, sans scrupule : quand on est distrait, il est bon de dire bas soi-même ce qu'elle dit. Il faut prononcer bonnement et sans scrupule, à peu près comme dans les autres prières; il n'est pas nécessaire de s'entendre soi-même. Il ne faut jamais se précipiter en rien; mais il faut aussi bannir le scrupule, aller rondement, bonnement et simplement, comme dans une autre prière.

**SECONDE DEMANDE.** Sur les fautes de la règle.

**RÉPONSE.** Il n'y a rien de considérable que le mépris et la négligence; du reste, la règle n'oblige pas sous peine de péché mortel.

**TROISIÈME DEMANDE.** Sur la pauvreté.

**RÉPONSE.** Cela dépend des circonstances et de la plénitude assurée du consentement. Déclarez une bonne fois à madame que vous ne voulez user de rien sans ordre, et contentez-vous de ce qu'elle vous dira. Demeurez sans attache à rien, et sans scrupule pour les choses qui vous seront laissées.

**QUATRIÈME DEMANDE.** Sur les grâces et les infidélités.

**RÉPONSE.** Je n'approuve point de s'abandonner à tout ce qui seroit extérieur : pour les larmes, cela se peut, en se modérant pourtant, tant par rapport au cerveau, que par rapport aux dehors. Pour les autres

choses, elles peuvent être permises, mais rarement, et seulement dans la violence d'un transport extraordinaire; sinon tout cela tendroit à l'illusion.

Je voudrois, au lieu d'être si fort effrayée de vos infidélités, que vous disiez au cher Epoux : Il est vrai, je suis une ingrate; mais vous avez dit : *Ame infidèle et déloyale, reviens pourtant, et je te recevrai dans ma couche, et entre mes bras*<sup>1</sup>. A quelque heure, à quelque moment qu'on revienne de bonne foi, il est prêt.

CINQUIÈME DEMANDE. Que puis-je faire pour marquer à Dieu ma reconnoissance du bonheur d'être religieuse?

RÉPONSE. Il faut en reconnoissance prendre le calice de l'obéissance par l'observance des règles, et du reste attendre que l'instinct divin se déclare, en disant avec Samuel<sup>2</sup> : *Parlez, Seigneur; car votre servante vous écoute*. Il ne faut pas tant chercher à faire des choses extraordinaires; mais livrer son cœur en proie à l'amour par une bonne volonté. Songez à ces paroles : *Les vrais adorateurs doivent adorer en esprit et en vérité*<sup>3</sup>. Lisez attentivement l'évangile de la Samaritaine; et apprenez à vous détacher de tout l'extérieur, pour vous attacher à Dieu en esprit et en vérité, par le fond le plus intime de vous-même. Dites souvent : Parlez, Seigneur.

Le saint Epoux soit béni de toutes les grâces qu'il vous a faites sous le drap mortuaire : c'est le drap de l'Epoux enseveli; il ne faut jamais le quitter. Soyez en repos; la paix de Jésus-Christ est avec vous.

<sup>1</sup> Jerem. III. 1. — <sup>2</sup> I. Reg. III. 10. — <sup>3</sup> Joan. IV. 24.

**SIXIÈME DEMANDE.** Sur les pénitences , et sur le souvenir de ses péchés.

**RÉPONSE.** Il faut tout quitter pour écouter la pénitence ; puisque c'est là écouter l'Époux qui parle juridiquement , et avec autorité , par ses ministres. Vous pourriez dans l'occasion essayer de soulager votre mémoire , en écrivant un mot , mais sans scrupule. Laissez vos péchés à l'abandon et à la miséricorde infinie de Dieu , et passez outre.

J'approuve les prières que vous faites pour la déclaration de la vérité : le saint Époux y paroît disposer son vicaire. Ne dites jamais qu'on décide en ma faveur , comme si c'étoit là mon affaire propre , ou que j'y entrasse autrement que les autres fidèles. Vous avez raison : la lettre de M. l'archevêque (\*) est admirable ; il faut remercier Dieu de la lui avoir inspirée. Je vous bénis , ma Fille , de tout mon cœur.

A Meaux , ce 31 mai 1698.

## LETTRE CXLIX.

Il lui envoie un précis du sermon qu'il avoit prêché à sa profession.

JE n'écris rien de mes sermons , ma Fille. Je vous ai parlé dans le discours que je vous ai fait , sur l'évangile du jour , depuis le premier verset du neuvième chapitre de saint Luc , jusqu'au sixième ; et je vous ai

(\*) C'est la réponse de M. l'archevêque de Paris à quatre lettres de M. l'archevêque de Cambrai. (*Edit. de Vers.*)



dit ce qu'il avoit plu à Dieu de me mettre dans le cœur sur les devoirs de votre état, pour votre instruction et votre consolation, et sur ce qu'il demandoit de vous. Puisque vous me dites qu'il vous seroit utile d'avoir par écrit quelque chose de ce que je vous ai prêché, voilà ce que j'ai pu en rappeler dans ma mémoire. Je loue Dieu de ce qu'il vous a fait goûter mes paroles, et je le prie de faire qu'elles vous pénètrent de plus en plus.

Je vous ai fait voir, dans la première partie de mon discours (car c'étoit plutôt un discours qu'un sermon étendu; puisqu'en prenant en main l'évangile du jour, je m'abandonnai à l'Esprit de Dieu, pour dire ce qu'il m'inspireroit pour vous); je vous dis donc que vous aviez reçu, aussi-bien que les apôtres, la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et la puissance de chasser tous les démons. Dans la seconde, je vous fis voir que vous deviez vivre comme Jésus-Christ le prescrit aux apôtres dans ce même évangile, pour reconnoître les grandes grâces qu'il vous a faites.

I. POINT. La source et le principe de toutes les langueurs et de toutes les maladies de nos âmes, est l'humeur particulière de chacun de nous. C'est par cette humeur que nous agissons presque en toutes choses; nous ne songeons qu'à la satisfaire, et rien n'est si rare que de ne point suivre son humeur: elle se mêle presque dans toutes nos meilleures actions, et c'est ce qui les gâte souvent, ou les rend toutes languissantes. Cette humeur est la cause de toutes nos maladies spirituelles, et de toutes nos chutes: car pourquoi se laisse-t-on aller aux contentions, aux querelles; pourquoi nous abandonnons-nous à la colère, sinon parce

qu'on blesse notre humeur, que l'on s'y oppose, et que l'on ne nous permet pas de la contenter? Pourquoi ne saurions-nous souffrir certaines manières du prochain, sinon parce qu'elles sont contraires à notre humeur? Et d'où vient enfin que nous ne sommes point soumis à Dieu dans les divers incidents de la vie, que nous en murmurons; n'est-ce pas parce qu'ils ne s'accordent point avec les vues que nous avons pour satisfaire notre humeur? Tout ce qui la contrarie nous choque; tout ce qui la retient et la met à la gêne nous déplaît et nous trouble.

O grande et profonde maladie que cette humeur! Elle a pris son origine dans le jardin délicieux, où l'homme en mangeant de ce fruit qui avoit un si beau nom, et goûtant, avec le fruit défendu, la pernicieuse douceur de contenter son esprit, d'agir par lui-même; loin de devenir immortel et indépendant comme Dieu, devint l'esclave de ses sens, lui qui en étoit auparavant le maître, et tomba dans autant de maladies qu'il y a de passions qui le dominant.

Mais, grâce à notre libérateur, il n'y a ni langueur ni maladie dont nous ne puissions être délivrés: il vous a donné, ma Fille, la vertu de les guérir toutes. Oui, il n'y en a aucune que, aidée de sa grâce, vous ne puissiez éviter, pourvu que vous travailliez à vaincre cette humeur, dont vous voyez qu'elles viennent toutes. Veillez donc sans cesse pour ne la pas laisser dominer, ni même se glisser dans rien de ce que vous faites: agissez toujours, sans avoir égard à votre humeur: ne donnez jamais dans ce qu'elle vous inspirera; car pour peu que vous la suiviez, elle se rendra bientôt la maîtresse, et le démon, cet ennemi qui ne songe qu'à

nous faire tomber, s'en servira pour vous nuire.

Que la misère de l'homme est grande ! Il a non-seulement à combattre cette humeur, source de tant de maux, mais encore les sollicitations du démon, qui, plein d'envie contre nous, ne se plaît que dans le misérable emploi de tenter les hommes ; son heureuse félicité étant changée en la triste consolation de se faire des compagnons de son malheur.

Cet état où est l'homme depuis sa chute nous est fort bien marqué dans le prophète roi : *Fiat via illorum tenebræ et lubricum, et angelus Domini persequens eos* <sup>1</sup> : « Que leur voie soit ténébreuse et glissante, et » que l'ange du Seigneur les poursuive. » Voilà un chemin bien dangereux. Quand il n'y auroit que des ténèbres, qui n'en auroit de l'horreur ? Quand il ne seroit que glissant, qui ne craindroit d'y marcher ? Mais étant glissant et ténébreux, quel danger ne court-on point à chaque pas ? Cependant il faut marcher ; l'ange du Seigneur les poursuit : ange du Seigneur par sa création, mais devenu ange mauvais par le dérèglement de sa volonté. Encore un coup, voilà un chemin où le péril paroît presque inévitable : car lorsqu'un homme se voit dans les ténèbres, et dans un endroit glissant, sans savoir où il peut mettre le pied, il a au moins cette ressource d'attendre qu'il fasse jour ; mais il y a ici un ange qui poursuit et qui presse.

Tel est le déplorable état où se trouve l'homme : son esprit est dans les ténèbres ; son entendement dans une profonde ignorance ; sa volonté le porte au mal dès sa naissance ; son humeur le sollicite continuellement et le fait presque tomber à chaque pas ; et

<sup>1</sup> Ps. XXXIV. 6.

comme si ce n'étoit pas assez, le démon le presse par de continuelles tentations. Mais que dis-je, le démon? Il y en a une infinité qui nous tentent. C'est pour cela, ma Fille, que je vous ai fait remarquer dans l'Evangile que Jésus-Christ donna pouvoir à ses apôtres contre toute sorte de démons.

Il y a le démon de la vaine gloire, le démon de la sensualité, le démon de la colère, le démon de l'avarice, celui de l'envie, etc., et ces démons cherchent à tout moment à nous faire tomber. Ils nous attaquent dans toutes nos voies; ils se servent de tout ce qui est en nous et hors de nous, pour nous engager dans le péché. *Tout ce qui est dans le monde*, dit saint Jean, *n'est que concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie*<sup>1</sup>; et c'est par tout cela que le diable nous tente, que le démon de la sensualité nous flatte, que le démon de la vaine gloire nous fait aspirer à l'élevation et aux honneurs, que le démon de la curiosité nous engage dans de vaines connoissances: car bien que l'homme soit tenté par sa propre cupidité, cependant comme, selon saint Jacques, cette cupidité est encore excitée par notre ennemi, combien donc devons-nous veiller et prier, pour ne lui donner aucune prise sur nous, en écoutant nos mauvaises inclinations, en agissant pour le plaisir? car cela n'est jamais permis.

Il n'est pas défendu de trouver du plaisir dans les choses licites, comme dans le boire et le manger; mais il ne faut jamais avoir en vue cette volupté, dans quoi que ce soit que l'on fasse, ni s'y attacher. Ainsi il faut que le soutien de la vie soit l'unique cause qui

<sup>1</sup> I. Joan. II. 6.

oblige de boire et de manger, et le faire dans la seule vue de se conformer à l'ordre de Dieu sur nous.

Prenez-y garde, ma Fille, ne vous laissez jamais aller à contenter la cupidité; car pour peu que vous l'écoutiez, vous donnerez des armes au démon contre vous. Mais si vous réprimez cet ennemi, si vous l'assujétissez à l'esprit, le démon n'aura aucun moyen de vous nuire; vous le chasserez et vous l'éloignerez de vous. Jésus-Christ vous en a donné le pouvoir, comme je vous l'ai déjà dit. Oui, ma Fille, il vous a donné puissance contre toute sorte de démons; et si vous êtes fidèle aux dons célestes, vous pourrez dire avec le Sauveur : *Le prince du monde va venir, et il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne*<sup>1</sup>; et comme un saint évêque<sup>2</sup> disoit à la mort au démon qu'il voyoit s'approcher de lui : « Que fais-tu ici, bête cruelle ? il » n'y a rien qui t'y donne droit<sup>3</sup>. »

Telle est la confiance qu'inspire à ceux qui sont à Jésus-Christ le pouvoir qu'il leur a donné sur cet ennemi. Depuis qu'il a été vaincu sur la croix, son empire est abattu par toute la terre; et nous pouvons par la vertu divine sortir, même avec avantage, de toutes ses tentations, et mettre en fuite tous les démons. Le Fils de Dieu en avoit chassé sept de Madeleine<sup>4</sup>, et c'est ce qui l'attachoit si tendrement à son libérateur : son amour étoit un effet de sa reconnaissance.

Pour vous, ma Fille, comment témoignerez-vous la vôtre à celui qui vous a comblée de tant de grâces ? De quelle manière lui ferez-vous paroître votre gratitude, et que vous ressentez ses bienfaits ? Il va vous

<sup>1</sup> Joan. XIV. 30. — <sup>2</sup> Saint Martin de Tours. — <sup>3</sup> Sulpit. Sever. Epist. III. — <sup>4</sup> Marc. XVI. 9. Luc. VIII. 2.

l'apprendre lui-même dans la suite de notre évangile, que je vais vous expliquer.

II. POINT. *Ne préparez rien pour le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux habits.*

Voilà, ma Fille, le dénûment que Jésus - Christ vous demande pour reconnoître ses grâces ; voilà le parfait dégagement où il vous veut et auquel vous vous êtes engagée par le vœu de pauvreté. Il faut que cette pauvreté soit entière, que rien de superflu et d'inutile ne l'affoiblisse. Ne vous réservez rien, ma Fille, soyez exacte là-dessus. N'ayez rien en particulier, comme il est dit des premiers fidèles<sup>1</sup> : *Tout ce qu'ils avoient étoit commun entre eux, et on distribuoit toutes choses à tous, selon que chacun en avoit besoin.*

Voilà votre modèle, ma Fille. Si vous voulez être vraiment pauvre, il ne faut rien avoir que ce que la nécessité demande, et n'user même du nécessaire que comme appartenant à vos sœurs autant qu'à vous. Loin donc toute attache, toute propriété, toute possession particulière. Qu'est-ce que posséder une chose, dit saint Augustin<sup>2</sup>, sinon l'avoir à soi, comme un bien auquel les autres n'ont point de part ; et si cela est, on n'est point pauvre.

On n'a point renoncé à toute propriété, non seulement lorsqu'on ne veut point que les biens extérieurs nous soient communs avec nos frères, mais aussi quand on souhaite de la préférence dans les biens intérieurs. Craignez, ma Fille, cette espèce de pro-

<sup>1</sup> Act. iv. 32, 35. — <sup>2</sup> *Enar. in Ps. CXXXI, n. 5, tom. IV, col. 1474. Serm. L, n. 4, tom. V, col. 277. Serm. CCCLVIII, n. 2, col. 1395.*

**priété** : aimez dans vos sœurs les dons de Dieu ; et loin de les leur envier , réjouissez-vous-en , comme s'il vous les faisoit à vous-même , et vous y aurez part.

C'est Dieu proprement que l'on doit aimer comme le bien commun. Ce bien souverain et infini ne diminue point en se communiquant : il se donne tout à tous , et on ne se fait point de tort l'un à l'autre en le possédant : chacun le peut posséder tellement tout entier qu'il n'empêche pas qu'un autre ne le possède de même.

Aimez-le , ma Fille , ce bien qui est le seul véritable , et la source de tout bien. Que votre cœur ne se partage jamais entre lui et la créature : c'est ce que vous lui avez promis par le vœu de chasteté. Qu'il possède seul votre cœur et toutes vos affections ; ne souffrez rien d'étranger , ni rien qui profane un cœur qui lui est entièrement consacré. Brûlez pour lui d'un continu et insatiable amour ; n'aspirez qu'à le posséder : le posséder , c'est être possédé de lui , et c'est là le pur amour.

Persévérez donc constamment dans la pratique des obligations où vous vous êtes engagée ; car c'est ce que Dieu demande encore de vous dans le même évangile , en disant à ses apôtres : *En quelque maison où vous soyez entrés , demeurez-y , et n'en sortez point.* Le vœu de stabilité , que vous avez prononcé à la face des autels , est bien marqué , ma Fille , dans ces paroles.

Rien n'est plus inconstant que l'esprit humain , et rien n'est plus difficile que de le fixer. Aujourd'hui il veut une chose , demain il en veut une autre : ce qui lui plaisoit le matin lui déplaît et lui est insupportable

le soir ; ses désirs , ses sentiments et ses vœux changent presque à tous les moments. Jésus-Christ a voulu retenir cette mutabilité dans ses apôtres, leur défendant de changer le lieu de leur demeure , et d'aller de maison en maison. Il nous fait voir encore combien l'instabilité lui déplait dans ceux qui s'engagent à sa suite , parce qu'il dit à cet homme , qui le vouloit suivre , mais qui demandoit de retourner dans sa maison pour quelques moments : *Quiconque ayant mis la main à la charrue regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu*<sup>1</sup>.

Soyez ferme , ma Fille , et constante dans l'exécution de ce que vous avez promis à Dieu. Attachez-vous invariablement à la pratique de vos règles ; marchez d'un pas égal dans le chemin où vous êtes entrée , ne vous détournant ni à droite ni à gauche ; allez toujours devant vous comme ces animaux mystiques , qui nous sont représentés dans Ezéchiel : *Chacun d'eux marchoit devant soi*, dit le prophète<sup>2</sup> ; *ils alloient où les emportoit l'impétuosité de l'esprit , et ils ne retournoient point lorsqu'ils marchaient*. Avancez donc sans cesse , ma Fille , et ne vous arrêtez jamais ; mais marchez tout droit devant vous : fuyez les extrémités , demeurez dans un juste milieu : c'est dans ce point que consiste la vertu ; n'exécédez ni à droite ni à gauche.

On excède à droite lorsqu'on se laisse aller à un zèle indiscret , et qu'on s'engage dans des actions , qui , bien que bonnes en elles-mêmes , ne sont pas dans l'ordre de Dieu par rapport à nous. On se détourne à gauche lorsqu'on fait le mal ; et c'est là le lieu du démon , qui nous y trouvant , nous fait rentrer sous sa

<sup>1</sup> *Luc. ix. 62.* — <sup>2</sup> *Ezech. i. 12.*



tyrannie, comme il est rapporté dans l'Histoire ecclésiastique; de cette chrétienne dont le diable se saisit au théâtre; car étant interrogé comment il avoit osé entrer dans une personne qui étoit consacrée à Jésus-Christ: je l'ai trouvée, répond-il, dans un lieu qui m'appartient, et j'ai eu droit sur elle <sup>1</sup>

Evitez ce malheur, ma Fille, fuyez jusqu'aux apparences du mal, et généralement tout ce qui peut vous détourner de votre voie; gardez-vous du moindre relâchement. Ne vous laissez point affoiblir, et attachez-vous toujours à celles de vos sœurs que vous verrez les plus ferventes et les plus exactes: je parle sans vues particulières, croyant toutes vos sœurs dans une exacte observance de leurs devoirs; mais il n'y a point de maison, si sainte qu'elle soit, où il n'y ait des âmes plus fidèles à leurs obligations, et qui désirent davantage la perfection de leur état; et d'autres plus foibles et plus portées à se retirer de la sainte sévérité de la règle. Eloignez-vous de celles-ci, ma Fille, si vous en rencontrez; secouez même contre elles la poussière de vos pieds, comme parle l'évangile que nous expliquons; car c'est encore une instruction que le Fils de Dieu vous y donne, et ce qu'il exige de vous, lorsqu'il dit à ses apôtres: *S'ils ne veulent pas vous recevoir, sortant de leur ville secouez même contre eux la poussière de vos pieds; afin que ce leur soit un témoignage contre eux.* N'ayez aucune liaison, ni aucun commerce avec ces personnes indociles, et qui voudroient vous entraîner avec elles dans une vie molle et relâchée; fermez les yeux à leurs mauvais exemples: unissez-vous à celles de vos sœurs qui vous paroîtront les plus zé-

<sup>1</sup> Tertul. de Spect. n. 26.

lées, les plus exactes, les plus humbles, et les plus soumises. Liez-vous avec ces enfants de paix, comme les appelle le Sauveur dans le chapitre suivant<sup>1</sup> : entrez dans leurs sentiments ; animez-vous en voyant leur ferveur ; élevez-vous avec elles à ce qu'il y a de plus parfait ; enfin, comme vous y exhorte saint Paul<sup>2</sup>, *que tout ce qui est véritable, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui vous peut rendre aimable, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur ; s'il y a quelque chose de louable dans le réglemeut des mœurs, que tout cela soit le sujet de vos méditations et l'entretien de vos pensées.* Nourrissez-vous-en, ma Fille ; car votre nourriture désormais doit être de faire la volonté du Père céleste, comme dit le Sauveur : *Ma viande est de faire la volonté de mon Père*<sup>3</sup> ; c'est-à-dire qu'il faut que votre soumission et votre obéissance soit entière et parfaite envers Dieu et envers vos supérieurs ; c'est ce que Jésus-Christ demande encore de vous.

*Mangez*, dit-il à ses apôtres dans le même endroit de l'Évangile, *mangez tout ce qui sera mis devant vous, sans choix et sans distinction ; c'est-à-dire qu'il faut que vous receviez avec une paix égale ce que Dieu vous enverra, soit croix, soit peines, soit sécheresses, soit consolations, soit douceurs d'une tendre dévotion.* Ayez la même égalité dans les différentes conduites de votre supérieure : laissez-la vous gouverner comme elle jugera plus utile pour votre perfection. Qu'elle vous mette dans cette situation ou dans cette autre, qu'elle vous destine à cet emploi ou à un autre, soyez indifférente à tout, et obéissez à l'aveugle et sans réserve à tout ce qu'elle vous ordonnera.

<sup>1</sup> Luc. x. 6. — <sup>2</sup> Philip. iv. 8. — <sup>3</sup> Joan. iv. 34.

Voilà, ma Fille, toutes les obligations de l'état que vous avez embrassé, parfaitement expliquées dans l'Evangile; c'est ce que Jésus-Christ exige de votre reconnaissance. Vous en peut-il trop demander, après les miséricordes qu'il vous a faites, et la grâce qu'il vient de vous accorder, grâce pour laquelle vous soupiriez depuis si long-temps? Je suis témoin de vos désirs dans l'attente de ce bonheur, dont enfin vous jouissez. Combien avez-vous gémi, formé de vœux, versé de larmes devant Dieu, pendant tant d'années, pour l'obtenir? Je veillois sur vous cependant, et j'observois les mouvements de votre cœur, attendant les moments où l'Epoux céleste se déclareroit : car quoique déjà séparé du monde, et vivant dans une sainte communauté, je vous voyois toujours attirée à quelque chose de plus parfait. De cette vallée je vous ai conduite sur une sainte montagne, où vous croyiez trouver l'accomplissement de vos désirs. Quelles consolations et quelles douceurs ne vous ai-je pas vue goûter, et quels charmes ne trouviez-vous pas dans ce saint monastère de Jouarre, et enfin combien avoit-il d'agréments et d'attraits pour vous? Vous pensiez, ma Fille, que c'étoit là le lieu où le Seigneur vous vouloit. Mais non, il y a une prédestination de lieux et de personnes qu'il destine à notre bien et à notre bonheur : il vous appeloit dans le saint monastère où vous êtes, et où vous avez enfin consommé votre sacrifice, sous la conduite d'une si digne supérieure (\*), entre les mains de laquelle je vous ai laissée, vous ayant confiée à ses soins, dont je lui demanderai compte au dernier jour. Elle vous instruira, elle exercera envers vous la

(\*) Madame de Luynes, auparavant religieuse à Jouarre.

charité d'une véritable mère, pour vous élever à la perfection de votre état.

Vous n'avez donc plus, ma Fille, qu'une seule affaire et qu'une unique occupation, qui est de vous rendre agréable à l'Epoux divin, de vous unir à cet Epoux incomparable, comme au seul objet de votre amour. Ouvrez-lui votre cœur, afin qu'il en prenne de plus en plus possession, et qu'il le rende une victime digne de lui avoir été immolée; que vous soyez toute à lui, comme il sera tout à vous. C'est, ma Fille, ce que je lui demande pour vous, et je vous bénis en son saint nom. *Amen.*

A Paris, ce jeudi 1698.

## LETTRE CL.

Il l'exhorte à se tenir cachée dans le sein de l'Epoux céleste, et à porter avec amour les croix qu'il lui impose.

**JE** vous mets sous la protection du cher Epoux, ma Fille, et je vous défends en son nom de vous ouvrir à qui que ce soit de vos peines. Dieu veut cela de vous, parce que cela ne feroit que les aigrir et les soulever encore davantage.

J'approuve votre conduite dans l'affaire dont vous me parlez : vous avez agi par obéissance, sans aucun empressement de vous distinguer. C'est l'état où je vous souhaite, cachée avec Jésus-Christ, et si bien renfermée dans son sein, que personne ne vous regarde, et qu'à peine vous vous connoissiez vous-même.

Songez que l'Epoux céleste connoît qu'on l'aime, par l'amour qu'on a pour sa croix, et pour porter celles qu'il impose lui-même, sans, de notre part, en choisir aucune de celles qui seroient de notre goût. Continuez vos communions sans les interrompre. N'ayez nulle volonté que celle de contenter l'Epoux céleste, et de lui être fidèle et toujours unie. Que le reste demeure dans son sein, sans paroître au dehors. Laissez-vous conduire. Mettez votre force dans votre espérance : c'est le vrai fondement de l'abandon, selon la parole de saint Pierre <sup>1</sup>.

Vous avez raison de croire que je blâme vos inquiétudes. Quoique je n'écrive pas toujours, je ne quitte pas pour cela l'œuvre de Dieu; et vous voyez, ma Fille, que tout se fait en son temps. S'il en est ainsi de moi, qui, après tout, ne suis qu'un pécheur, combien plus le devez-vous croire du céleste Epoux, qui m'inspire à moi-même tout ce que je fais de bon?

Priez pour les affaires de l'Eglise : ses ennemis ne me parlent que de mon grand âge, et ne me menacent que d'une mort prochaine. Il n'en sera que ce que Dieu veut; et pourvu que la victoire de la vérité s'accomplisse bientôt, je serai content, et je ne demande pas même de la voir. Du reste, jusqu'ici ma santé est aussi parfaite qu'à trente ans, Dieu merci. Rendez-en grâces à sa bonté; mais surtout gardez le silence que je vous ai ordonné et que je vous ordonne encore d'observer sur vos peines. Notre-Seigneur soit avec vous et en vous.

A Paris, ce 23 août

<sup>1</sup> *Petr.* 1. 3, 4, 5.

## LETTRE CLI.

Il la reprend de sa trop grande sensibilité aux mépris des créatures.

JE vous avoue , ma Fille , que c'est une grande humiliation d'être si fort poussé à bout sur des choses , qui , après tout , dépendent de l'opinion ; mais puisque Dieu le permet , il faut le souffrir. Que vous importe que la créature soit toute de feu , froide ou indifférente pour vous ? C'est faire injure à l'Époux célesté que d'avoir ces sentiments pour d'autres que pour lui. Où est cette indifférence pour tout autre objet ? Ne vous troublez point des peines que vous éprouvez sur la pauvreté et la stabilité ; suivez le courant de la maison pour la première : pour l'autre , Dieu en disposera.

Je ne trouve rien de mauvais dans les sentiments que vous m'avez fait connoître. Consolez - vous , ma Fille , et aimez celui qui a dit : *On remet beaucoup à celui qui aime beaucoup*<sup>1</sup>.

Je vois bien que vous avez senti ce qui fait peine dans les reproches de M. de Cambrai , et vous avez raison de croire que je n'en suis point touché par rapport à moi. Notre-Seigneur soit avec vous.

Meaux , ce 9 octobre 1698.

<sup>1</sup> Luc. VII. 47.

## LETTRE CLII.

Sur les caractères de la véritable oraison.

IL y a, ma Fille, de la charité à retirer la personne dont vous me parlez de son entêtement : vous lui pouvez montrer de mes écrits ce que vous trouverez à propos. Elle est bonne fille, mais très-aisée à surprendre, et elle doit beaucoup craindre l'illusion.

Cette sorte d'oraison, qui lui plaît, y est fort exposée, à cause qu'on y aime la singularité, et qu'on se met au nombre de ceux qui trouvent bas et vulgaire tout ce qui n'est pas raffiné : mauvais caractère, qui fait des superbes, d'autant plus dangereusement trompés, qu'ils s'imaginent être humbles, en croyant que Dieu agit seul en eux, sans qu'ils fassent rien ; ce n'est pas là l'oraison ni la piété que Jésus-Christ nous a enseignée. La simplicité en est la marque ; elle suit la voie commune et battue : la charité en est l'âme ; Jésus-Christ en est le soutien. Cette personne m'est fort suspecte de ce côté-là. Il y a bien de la différence entre s'exciter doucement et tranquillement, et demeurer immobile et sans action, en attendant que Dieu nous excite. Exhortez cette bonne fille à lire mon traité *sur les Etats d'oraison* : elle y trouvera la spiritualité de l'Écriture sainte et des saints, et elle y apprendra surtout qu'il faut agir et s'encourager soi-même, et ne pas contracter une habitude d'orgueilleuse et pré-

somptueuse paresse, qui mène à la langueur, et par la langueur à la mort.

Vous avez raison, ma Fille, de dire que je ne me souviens plus, ou presque plus de tout ce que je vous ai écrit pour votre instruction. Quand ce que Dieu donne pour les âmes a eu son effet, il n'est plus besoin de le rappeler avec effort; et il suffit que le fond demeure.

Prenez garde, ma Fille, que je n'approuve que les captivités et les impuissances que peut imposer l'Époux céleste; gardez-vous bien de vous en faire à vous-même: allez néanmoins sans scrupule, et préférez toujours ce qui est plus simple à ce qui l'est moins. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce jeudi matin 1699.

## LETTE CLIII.

Il la console de la mort de madame d'Albert, et l'exhorte à suivre ses exemples.

QUOIQUE vous m'avez appris une très-dure nouvelle, je vous suis obligé, ma Fille, du soin que vous avez pris de me la faire savoir. J'ai invité le père T<sup>ccc</sup> à vous aller consoler. Appliquez-vous à soulager la douleur de madame de Luynes, votre très-chère et digne supérieure. Pour madame d'Albert, notre heureuse défunte, elle vous dirigera long-temps, si vous continuez à considérer ses exemples, à profiter des conseils qu'elle vous a donnés, et à considérer ceux qu'elle vous donneroit en cas pareils. Vivez et mourez comme



sous les yeux d'une si sainte maîtresse, et soyez comme elle une véritable religieuse, détachée de tout au dedans et au dehors.

Quoique j'écrive à madame de Luynes, je vous charge de lui dire que j'irai bientôt à Torci, et que j'ai un grand désir de la voir; celui de vous soulager dans votre peine y entre pour beaucoup. Vous pouvez, en attendant, faire ce que vous me proposez; le reste se dira de vive voix. Assurez-vous que votre âme m'est toujours également chère: ceux qui vous ont dit le contraire, et que je n'étois pas content de vous, ne m'ont pas connu: tenez-vous assurée de moi en Notre-Seigneur à jamais.

A Paris, ce 5 février 1699.

## LETTRE CLIV.

Il lui indique les moyens de se procurer du soulagement dans ses peines.

LES circuits qu'ont faits vos lettres pendant mes voyages à Fontainebleau et ailleurs, ont empêché que je susse sitôt le péril où a été madame de Luynes, votre chère supérieure. En arrivant de Jouarre, j'envoie exprès à Torci, pour en avoir des nouvelles: n'oubliez aucune circonstance, ma Fille, sans quoi je serai toujours en inquiétude.

Abandonnez-vous à Dieu; offrez-lui vos peines pour ceux qui en souffrent de semblables: de quelque côté qu'elles viennent, vous y trouverez du soulagement.

Je vous ai écrit, depuis quelques jours, sur ce qu'il y avoit de plus pressé dans vos dernières lettres, principalement sur la serge; et je vous ai dit que vous ne devez point hésiter d'en demander la dispense, toutes les fois que vous en aurez besoin: du reste, ma Fille, vous n'avez qu'à offrir au saint Epoux l'état où il vous met, par la continuation de vos peines. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu, madame votre supérieure et vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1699.

## LETTRE CLV.

Il l'exhorte à ne point suivre son inclination, et lui donne quelques avis.

J'ÉCRIS à madame de Luynes, pour la prier, ma Fille, de ne point venir à Paris sans vous: je m'offre à demander votre obédience à M. l'archevêque, et à faire tout ce qui se pourra pour votre repos. Vous pouvez prendre les mesures dont vous me parlez. Ne suivez point votre inclination, mais les ouvertures que vous trouverez; et vous les devez regarder comme un témoignage de la volonté de Dieu, et un effet de sa bonté.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu; je ferai le mieux que je pourrai, par lettres, ce que le temps ne me permet pas de faire de vive voix.

Vous avez pour père, en ce qui regarde votre vocation, monseigneur l'archevêque: confiez-vous en ses

bontés plus que paternelles, et ne m'épargnez pas dans le besoin.

Saluez de ma part madame de Luynes, et croyez-moi tout à vous, toujours résolu à ne vous abandonner jamais. Vous pouvez vous confesser à la personne dont vous me parlez : ne vous embarrassez point de certaines matières qui vous peinent. Je prie Notre-Seigneur, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 26 novembre 1699.

## LETTRE CLVI.

Il la tranquillise sur une affaire qui lui causoit des scrupules, et l'exhorte à obéir à sa supérieure.

IL ne tint pas à moi, ma Fille, que vous ne fussiez avertie que je devois aller hier vous voir : aujourd'hui je suis occupé tout le jour ; demain je ne puis assurer aucun moment ; je ferai ce que je pourrai l'après-dinée pour vous aller voir ; mais je ne puis vous l'assurer. Je dois aller bientôt à Paris, et certainement j'irai à Torci. En attendant soyez assurée que vous n'avez rien à craindre pour votre salut dans l'affaire que vous savez : votre conscience est déchargée entièrement. Vivez en repos, puisque personne ne vous peut dire que vous soyez tenue à davantage que ce que vous avez fait. Agissez toujours ainsi au nom du cher et céleste Epoux, qui vous remet au jardin clos, où vous lui avez donné votre foi.

Je n'abandonnerai point Torci tant que vous y

serez. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais. Soyez-lui une fidèle épouse, il vous sera bon et parfait époux. Allez en son nom au lieu où il vous a attirée, et où il a reçu votre foi. Regardez-le en la personne de madame votre supérieure; attachez-vous à lui obéir plus que jamais, et à la soulager dans les choses qu'elle voudra vous confier, allant même au devant de ses désirs, en sincérité et simplicité, mais sans empressement. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce dimanche matin, septembre 1700.

## LETTRÉ CLVII.

Il lui parle d'une relation de la mort de M. de Rancé, et l'assure que la frayeur des jugements de Dieu et la confiance en sa miséricorde peuvent très-bien s'allier ensemble

**JE** n'ai appris aucune circonstance de la mort du saint abbé de la Trappe; ainsi je ne puis vous rien dire, ma Fille, sur ses dispositions. S'il a eu, comme on vous l'a dit, de grandes frayeurs des redoutables jugements de Dieu, et qu'elles l'aient suivi jusqu'à la mort; tenez, ma Fille, pour certain que la confiance a surnagé, ou plutôt qu'elle a fait le fond de son état. Dieu veuille que vous soyez un jour de même; et qu'à l'exemple de saint Hilarion, pénétrée de ces frayeurs, vous puissiez dire avec courage: « Pars, mon âme, » pars; eh! que crains-tu? tu as servi Jésus-Christ! » C'est tout ce que je puis vous dire.

<sup>1</sup> Voyez saint Jérôme, *Vit. S. Hilar. tom. iv, part. II, col. 90.*

Ne faites point d'austérités extraordinaires, comme vous en pourriez être tentée, sans ordre particulier ou de votre supérieure ou de votre confesseur. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Tenez vos peines au dedans ; et croyez que c'est là un des endroits où se doit le plus exercer votre courage.

Je reçois votre dernière lettre : j'ai lu la relation de la mort de M. l'abbé de la Trappe, que vous m'avez envoyée, et je vous en remercie : mais je dois vous avertir que M. de Séz en a présenté une toute différente au roi ; et M. de Saint-André, qui vient de la Trappe, assure que celle que vous avez vue n'est pas véritable. Après tout, quand elle le seroit, il n'y auroit aucune conséquence à en tirer ; puisque la confiance et la paix subsistent fort bien sous ces terreurs, et que je suis assuré, selon que je connoissois ce saint abbé, qu'elles faisoient son fond. Quand j'aurai l'autre relation, je la donnerai à M. votre fils pour vous la faire tenir.

Au surplus, laissez là toutes ces pensées d'une règle plus étroite ; ce n'est qu'amusement d'esprit. Accomplissez vos devoirs selon l'état où vous êtes, et abandonnez tout le reste à la divine miséricorde. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais, ma chère Fille, et vous fasse une vraie épouse, effrayée à la vérité de son austère jalousie ; mais en même temps livrée à la confiance en son amour, malgré tout.

A Paris, ce 12 décembre 1700.

## LETTRE CLVIII.

Il lui fit craindre l'illusion dans ses desirs d'une règle plus austère ; et lui marque comment au milieu de ses peines elle doit faire son oraison.

JE suis bien fâché, ma Fille, de la continuation de vos peines ; mais prenez courage, et soyez fidèle à l'obéissance et au divin Epoux. Si vous tenez l'extérieur en bride, lui-même par sa bonté vous soulagera au dedans : il est dans le tombeau ; allez avec ses amantes lui porter vos parfums les plus exquis ; vous le trouverez vivant. Gardez-vous bien de différer vos pâques ; et aussitôt que vous le pourrez, courez à sa table ; prenez-le ou comme vivante ou comme morte : fussiez-vous avec son saint corps dans le tombeau, ou même dans les enfers avec sa sainte âme ; prenez-le ou mort ou vivant, et enfin en quelque manière qu'il voudra se donner à vous. Ne doutez point, n'hésitez point, en espérance contre l'espérance. Obéissez à ma voix, qui est pour vous celle de Jésus-Christ.

Je ne puis rien vous dire sur ce que vous m'exposez, sinon qu'il faut prendre garde que toutes vos pensées de règle plus austère ne tournent à illusion, et ne soient que tentation : Dieu a fait des miracles pour vous mettre et vous remettre où vous êtes. Dites avec le psalmiste : *Hæc requies mea in sæculum sæculi*<sup>1</sup> : « C'est ici mon repos aux siècles des siècles. » J'habiterai dans cette maison, puisque je l'ai choisie,

<sup>1</sup> Ps. cxxxi. 14.

ou plutôt puisque Dieu l'a choisie pour moi. Evitez, ma Fille, ces dangereuses agitations et incertitudes; communiquez à votre ordinaire; mettez-vous corporellement devant Dieu à l'oraison, et laissez votre âme devenir ce qu'elle pourra, trop heureuse de pouvoir lancer vers le saint Epoux quelques regards furtifs. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

Je vous répète encore que vous n'hésitez point à communier, et que vous avez eu grand tort de différer à le faire.

A Meaux, ce 26 mars 1701.

## LETTRE CLIX.

Comment il veut qu'elle soit unie au divin Epoux; il lui prescrit le silence à l'égard de la créature, pour crier au ciel de tout son cœur; et lui ordonne des pratiques pour se préparer au jubilé.

J'AI reçu, ma Fille, votre dernière lettre et les précédentes. J'y ai vu tous les besoins que vous me marquez: je voudrais pouvoir vous soulager de vive voix; mais je ne me trouve pas si portatif qu'autrefois, et les voyages me peinent; ainsi, ma Fille, il reste que vous m'écriviez par les voies les plus sûres.

Daigne le saint Epoux vous unir à lui et à sa croix par la mortification, et principalement par la mortification intérieure. Soyez en silence à l'égard de la créature, mais criez au ciel de toute la force de votre cœur: dites souvent en criant de cette sorte le

psaume XXXII, en union avec moi, qui le dis aussi très-souvent; et puisque vous me pressez de vous imposer quelques parties des saintes rigueurs de l'Eglise, pour vous mieux préparer à son indulgence, je vous ordonne, ma Fille, dans la semaine où vous vous préparerez au jubilé, de dire deux fois les sept psaumes pénitentiels, et de faire les pénitences que vous me marquez pour la conversion des plus grands pécheurs, et pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Je n'ai rien su de la maladie de M. votre fils; j'en prendrai soin à mon retour, qui sera mardi, s'il plaît à Dieu. Je prie le Saint-Esprit de vous unir éternellement au saint Epoux.

A Germigny, ce 3 juin 1701.

## LETTRE CLX.

Il s'excuse de ne pouvoir lui écrire aussi souvent qu'autrefois; l'assure qu'il n'abandonnera jamais le soin de son âme; et l'exhorte à pourvoir à sa santé.

**ASSUREZ-VOUS**, ma Fille, que je ne perdrai jamais le soin de votre conduite. La peine que j'ai à présent à écrire est la seule cause qui retient mes lettres, qui ne vous manqueront cependant pas dans le besoin. J'attribue aux peines que vous souffrez la crainte où vous êtes que je n'abandonne le soin de votre âme: je n'en ai jamais eu la pensée, et je ne manque, ce me semble, en rien aux choses essentielles.

Vous pouvez faire, sans scrupule et sans hésiter, ce qui sera nécessaire pour votre santé, par l'avis du



médecin , et par votre propre expérience ; je vous l'ai déjà écrit , et il faut s'en tenir là : le divin Epoux l'aura pour agréable , je vous l'assure.

Pour vous voir dans ce jubilé , je ne crois pas que je le puisse. Je ne suis guère en état de faire d'autres voyages que ceux qui sont indispensables et d'une obligation précise. Assurez-vous cependant que la bonne volonté ne manquera jamais , et que votre âme ne cessera de m'être chère devant Dieu comme la mienne. Je donnerai ordre qu'on vous envoie , par la première commodité , nos méditations et nos prières sur le jubilé.

Je suis bien aise , ma Fille , d'avoir à vous dire que je suis très-content de M. votre fils , qui fait les choses avec soin , avec affection et avec adresse. Je vous assure de très-bonne foi que je le trouve un fort honnête homme , très-capable , et que je serai ravi de lui faire plaisir en toutes choses. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 9 avril 1702.

## LETTRE CLXI.

Il l'exhorte à la retraite , à peu communiquer avec la créature , et à se recueillir toute en Dieu.

VOTRE lettre , ma chère Fille , me fut rendue hier seulement , par M. l'abbé Bossuet , qui est parti ce matin avant le jour ; de sorte que ce ne sera pas lui qui vous portera la réponse.

C'est une grande grâce du cher Epoux, de vous enfoncer dans la retraite où vous êtes ; c'en est une autre de vous empêcher de rien faire paroître d'extraordinaire. Ces deux grâces me sont un gage de la présence du céleste Epoux, qui ne vous abandonnera pas. Livrez-vous à la solitude et à son esprit détraisant, qui ravage tout aux environs ; car il est celui dont les coups sont un soutien, et les ravages une protection.

Gardez donc bien la foi à ce saint Epoux, et demandez-lui cet amour qui est plus fort que la mort<sup>1</sup>. Communiquez peu à la créature, et avec la créature ; soyez recueillie, prêtez l'oreille au dedans où Dieu vous parlera.

Je retourne à Paris, où je verrai le nouveau marié<sup>(\*)</sup>, dont je suis toujours très-content. Notre-Seigneur soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

## LETTE CLXII.

Il lui montre le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, et l'engage à ne point sortir de sa clôture.

**FAITES** ainsi, ma Fille, et vous vivrez : songez à ce qui étoit avant la création du monde ; Dieu seul, et hors de lui le pur néant ; si l'on peut mettre avant ou après, dedans ou dehors, ce qui n'est rien. Dieu a voulu faire le monde, et lui donner le commencement que

<sup>1</sup> *Cant.* VIII. 6.

(\*) Le fils de cette religieuse.

lui seul connoît. Le monde ne change point pour cela de nature ; il demeure toujours un pur néant en lui-même , et ne subsiste que par son rapport à Dieu qui lui donne l'être. Il ne faut donc le regarder que de ce côté-là , et ne rien voir de ce qui y est , que dans la volonté de Dieu. Car le péché , qui n'est point par la volonté de Dieu , mais qui est plutôt contre la volonté de Dieu , permis seulement et non voulu , n'est rien en soi. Tout n'est donc rien , excepté Dieu ; et l'âme ne doit voir que Dieu en tout , et demeurer insensible et indifférente pour tout ce qui n'est pas Dieu. *Amen, amen.* Cela est ainsi , et la croix de Jésus-Christ est faite pour anéantir dans nos cœurs tout ce qui n'est point Dieu , ou ordre de Dieu.

Demeurez donc ferme dans votre résolution , que j'approuve et reçois au nom de Dieu , le priant de la bénir et de la rendre éternelle. Il n'importe guère combien dure une retraite , pourvu que les résolutions qu'on y prend soient persévérantes. Je prie le divin Epoux que cela soit ainsi en vous.

Je ne puis vous rien décider sur le voyage de Paris , c'est une affaire de médecin ; ainsi sur ce sujet je n'ai rien à dire. En général , si vous pouvez éviter de sortir de votre clôture , ce sera sûrement le plus agréable à Dieu et le meilleur pour vous. Songez que les carmélites et les filles de Sainte-Marie ne sortent jamais , pour quelque cause que ce soit. Que le saint Epoux daigne vous garder sous son aile , et soit avec vous , ma Fille.

A Paris , ce 17 décembre 1702.

## LETTRE CLXIII.

Il répond à ses demandes sur le désir d'une règle plus austère, sur la stabilité et la pauvreté, sur les confesseurs, sur les prières vocales, et la retraite

**PREMIÈRE DEMANDE.** Sur la grande règle où cette personne se sentoit attirée de plus en plus, quoiqu'elle aimât beaucoup sa maison et sa supérieure.

**RÉPONSE.** Ne pensez point à la grande règle, ma Fille, tenez-vous où vous êtes : la tendance à la perfection, quand elle tourne en inquiétude et en scrupule, est à éviter. Ne vous laissez pas tourmenter de vains desirs : désirez ce qui se peut bonnement accomplir dans l'état où vous êtes ; Dieu n'en veut pas davantage. C'est votre maison de profession et de stabilité que vous devez aimer et préférer à toute autre, à moins que la Providence ne vous conduise ailleurs. Si Dieu, par sa suave disposition, ne vous trouve autre chose, vous devez vous conformer à l'état où il vous a mise par une grâce si particulière. Cependant votre désir est de Dieu, qui ne veut pas toujours accomplir les desirs qu'il inspire lui-même. Laissez donc aller ce désir à celui qui vous le donne ; et vous soumettant pour l'exécution à ses saintes volontés, demeurez en paix.

Faites ce qui est devant vous, et ce que Dieu a mis en votre pouvoir, et contentez-vous de cela, puisque le saint Epoux en est content. Priez, désirez ; mais ne

vous agitez point, et ne vous donnez aucun mouvement pour procurer l'accomplissement de votre désir. Le désir vient de Dieu : l'agitation viendrait de la tentation ; je vous la défends. Gardez-vous bien de faire aucun mouvement pour parvenir à l'exécution de votre désir ; ce ne seroit, je vous le répète, qu'une pure tentation. Si Dieu veut autre chose de vous, il se déclarera, et je l'écouterai quand il ouvrira les moyens d'accomplir ce qu'il vous met au cœur.

Ne demandez point avec tant d'empressement d'être délivrée de ce désir ; puisqu'il est bon, et qu'il peut vous tenir lieu de purgatoire en ce monde. Les saintes âmes que Dieu purifie sont désirantes, mais soumises. Ne vous laissez donc point aller à l'inquiétude, de crainte que vous n'en fassiez moins bien ce que vous avez à faire. Tant que votre impatience sera entre l'Époux céleste et vous seule, je prie Dieu qu'il vous la pardonne, mais en même temps qu'il la modère ; de sorte qu'elle n'éclate point, et n'empêche pas les fonctions du dehors,

**SECONDE DEMANDE.** Sur la stabilité et la pauvreté.

**RÉPONSE.** Je dois vous dire, ma Fille, sur la stabilité, qu'elle consiste dans l'exclusion de toute pensée de changement, et dans la résolution de se tenir au lieu où l'on s'est consacré, pour y reposer jusqu'au grand délogement, sans vouloir avoir d'autres vues : c'est là le parfait accomplissement de cette parole de Notre-Seigneur : *A chaque jour suffit son mal*<sup>1</sup>. Il faut là-dessus sacrifier vos peines à Dieu.

<sup>1</sup> *Matt. vi. 34.*

Je dis sur la pauvreté, qu'il n'est point permis aux pauvres de Jésus-Christ de tant prévoir, ni de se tant chercher des appuis. Laissez votre volonté et votre prévoyance dans votre supérieure; et du reste, vivez d'abandon et de confiance en Dieu, assurée qu'il aura soin de vous dans la suite, comme il l'a eu jusqu'ici. Je suis bien aise que vous ayez renoncé à ce que vous me marquez; mais prenez garde de transporter votre inquiétude à une autre chose. Ne pensez point à l'avenir; laissez-le à Dieu, qui y pense pour vous; mortifiez et anéantissez tout ce qui est en vous: à ce prix, l'Époux céleste est à vous, et vous sera à jamais toutes choses.

#### TROISIÈME DEMANDE. Sur les confesseurs.

RÉPONSE. Au sujet de votre confesseur, je trouve que votre peine est juste d'un certain côté; mais ne pouvant y remédier, attachez-vous à Jésus-Christ, et ne voyez que Jésus-Christ dans vos confesseurs, et Jésus-Christ suppléera à ce qui vous manque de la part des hommes. La foi seule peut faire cet ouvrage.

Vous avez pu et dû faire ce que vous avez fait. Après vous être acquittée de ce devoir, soyez en repos, sans permettre à la créature de vous troubler. Unie à l'Époux céleste, jouissez-en indépendamment de tout autre que de lui.

QUATRIÈME DEMANDE. Sur les prières vocales et sur la retraite.

**RÉPONSE.** Les prières vocales, que l'on s'imagine devoir, comme de prix fait, nous obtenir l'accomplissement de notre désir, ne servent qu'à entretenir l'inquiétude. Ces pressentiments que vous croyez avoir d'un heureux succès ne sont et ne seront qu'un amusement, si vous y adhérez : il faut les laisser passer et s'écouler comme de l'eau. Il y a ordinairement bien de l'amusement et de la superstition dans ces petites pratiques de dévotion, que l'on fait pour obtenir de Dieu quelque chose : accomplir sa volonté, et s'occuper du désir de lui être fidèle en tout, c'est une belle et excellente neuvaine.

J'approuve l'esprit de retraite et de solitude, pourvu qu'on agisse sans affectation, ni chagrin ni scrupule. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu en son Fils, votre cher Epoux. Il faut se soumettre à l'ordre de Dieu, et ne se laisser jamais troubler par la créature : une épouse de Jésus-Christ a le cœur plus grand que le monde, et n'entre dans aucunes bagatelles. Abandon à la Providence, c'est ce que veut d'elle le divin Epoux.

Dilataz-vous du côté du ciel ; tâchez de sentir et d'éprouver que Dieu suffit seul. Dites dans cet esprit le psaume xxii : *Dominus regit me* : « Le Seigneur » me conduit. » *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé*<sup>1</sup>. Soyez attentive sur vous-même ; résistez à tout ce qui ne tend pas à Dieu : moyennant cela, continuez l'oraison, les saints transports de l'amour envers le chaste et céleste Epoux, et la sainte communion.

Ne vous impatientez pas sur mes réponses : j'écris, non pas quand je veux, mais quand je puis. Continuez

<sup>1</sup> Rom. v. 20.

à votre ordinaire toutes vos pratiques. Quand mes réponses tarderont, allez votre train. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous.

Décembre 1702.

## LETTRE CLXIV.

Il approuve qu'elle communique à M. de Saint-André les lettres qu'il lui a écrites, et l'exhorte à en profiter.

VOUS pouvez, ma Fille, communiquer à M. de Saint-André celles de mes lettres que vous croirez utiles à garder pour votre consolation : il m'en rendra compte (\*), s'il le faut ; et par lui-même, il est très-capable du discernement nécessaire. Profitez vous-même de ces lettres, puisque c'est pour vous qu'elles sont écrites, et qu'elles laissent peu de doutes indécis par rapport à vos états.

Je vous mets entre les mains de celui à qui l'Épouse a dit : *Tirez-moi*<sup>1</sup>, et qui a dit lui-même : *Nul ne peut venir à moi, si mon Père ne le tire*<sup>2</sup>. Cachez-vous dans les plaies de Jésus-Christ ; qu'il vous soit un époux de sang : il a été blessé pour nos péchés, et nous sommes guéris par ses plaies. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Paris, ce 26 février 1703

<sup>1</sup> Cant. I. 3. — <sup>2</sup> Joan. vi. 44.

(\*) La sœur Cornuau déclare en tête de la copie de cette lettre, qu'avant de faire relier le volume des lettres de Bossuet, qu'elle avoit transcrites, M. de Saint-André fit lecture de presque toutes au prélat, peu de temps avant sa mort ; qu'il les reconnut pour les siennes, et déclara être celles qu'il avoit écrites à cette sœur.



## EXTRAITS

## DE DIFFÉRENTES LETTRES.

Sur les moyens d'attirer l'Époux céleste ; l'attention à contenter Dieu ; l'obligation de conserver la paix dans tous les événements ; la conduite à tenir dans les peines que nous cause le prochain ; la vie cachée , etc.

IL ne faut point tant faire de choses pour attirer l'Époux céleste : il ne faut qu'aimer, et toujours croître en reconnaissance et en amour. Dieu vous fera trouver la part de Marie dans celle de Marthe, quand vous entrez dans cette dernière par obéissance et par charité.

Allez votre train sans vous détourner : songez plutôt à contenter Dieu qu'à être contente, et ne cherchez point tant à savoir si vous lui plaisez ; mais faites fidèlement tout ce que vous croirez qui doit lui plaire, et soyez soumise à ses volontés. Demeurez en tout à la disposition du cher Époux, qui vous fera accomplir cette volonté divine.

Quelles que soient les intentions des hommes à votre égard, demeurez tranquille. Ce sont ici les occasions où il faut conserver la paix par rapport à l'ordre de Dieu, moteur des cœurs, et *qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et sur la terre*<sup>1</sup>.

Les dispositions où il faut être sur les peines dont vous me parlez sont d'adorer Dieu qui les permet, et de suivre, par rapport aux autres, les règles de la cha-

<sup>1</sup> Ps. CXXXIV. 6.

rité. C'est se rendre trop dépendant de la créature que de se laisser troubler par les sentiments d'autrui : il faut du moins garder les dehors, si on ne peut se rendre maître du dedans.

Il y a des conjonctures où on n'a rien à dire, et où il faut attendre avec patience les ouvertures que Dieu donnera pour en sortir. Continuez à demeurer soumise à Dieu dans ses voies ; c'est le meilleur et le plus sûr.

L'Époux céleste est à la porte : entrez avec la lampe, avec le saint et pur amour, et vivez à lui seul. Ce n'est pas contenter le cher Époux que de parler sans cesse de croix, et de vouloir changer celles qu'il envoie, et qu'il destine lui-même à notre sanctification par sa sagesse miséricordieuse. Consolez-vous cependant, et abandonnez-vous à sa volonté sans réserve.

Anéantissez-vous, et demeurez ensevelie et cachée avec Jésus-Christ, si vous voulez lui plaire : trop heureuse de participer à la sainte obscurité de sa vie, et au silence de sa sépulture. Comptez-vous pour rien, et que la seule obéissance vous remue dans votre sépulture, et vous en fasse sortir.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes que les conduites particulières de Dieu sur les âmes : c'est un secret qu'il s'est réservé ; il n'appartient pas à de foibles mortels de les vouloir pénétrer : il suffit qu'on les adore et qu'on s'y soumette.

Exposez souvent à Dieu vos besoins, vos foiblesses et vos impuissances. Dites-lui, en un mot, qu'il soutienne lui-même votre espérance, et qu'il vous défende de tout ce qui pourroit ou la détruire ou l'affoiblir.

Je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de votre peine ; mais je ne veux pas que votre repos dépende de là, puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu, et je ne puis ni ne veux le changer ; parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu.

La nature se trouve partout, et peut se trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme oubliée, et de songer plutôt à l'outre-passer qu'à la combattre.

Tout n'est rien en effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe, en comparaison de ce qu'on voudroit et faire et penser pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être infiniment infini. Apprenez à ne point aimer, afin de savoir aimer ; videz votre cœur de l'amour du monde, afin de le remplir de l'amour de Dieu.

Etant toujours incertains de la venue de notre juge, vivons tous les jours comme si nous devions être jugés le lendemain, ou même aujourd'hui.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous ressentez souvent : ignorez-vous que celle qu'on a pendant le cours de la vie a son effet au temps de la mort ? Que sommes-nous, sinon des mourants ? Celui qui donne confiance, ne peut-il pas la continuer ? Que fera l'âme à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait ? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les moments ? et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui

de la mort ? Que faut-il donc faire à chaque moment , sinon étendre sa confiance à tous les moments suivants, et à l'éternité toute entière , si notre vie pouvoit durer autant ?

*Nous sommes affligés, mais nous ne sommes pas dans l'angoisse, nous ne sommes point troublés, nous sommes agités, mais nous ne sommes pas délaissés; nous sommes abattus, mais nous ne périssons pas<sup>1</sup>. Je vous le dis, dilatez-vous, mettez-vous au large<sup>2</sup>; réjouissez-vous en Notre-Seigneur : je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous<sup>3</sup> en Jésus-Christ, votre espérance. Mon esprit s'est réjoui en Dieu mon Sauveur<sup>4</sup>.*

*L'amour est fort contre la mort; sa jalousie est dure et violente comme l'enfer; elle a des touches brûlantes: les torrents d'eau ne l'éteindront pas<sup>5</sup>.*

Ce que Dieu a déjà fait pour nous est assez grand pour nous faire attendre le reste avec foi et confiance. *Amen, amen.*

<sup>1</sup> II. Cor. IV. 8. — <sup>2</sup> Ibid. VI. 13. — <sup>3</sup> Philip. IV. 4. — <sup>4</sup> Luc. I. 47. — <sup>5</sup> Cant. VIII. 6, 7.

# LETTRES

A MADAME D'ALBERT DE LUYNES,

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.



---

# LETTRES

A MADAME D'ALBERT DE LUYNES,

RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

---

## LETTRE PREMIÈRE.

Sur la manière dont Dieu avoit préparé les liaisons qu'elle avoit avec lui ; et sur les démarches de l'abbesse de Jouarre, pour se soustraire à son obéissance,

**J**e me souviendrai toujours, ma Fille, que vous êtes la première qui avez reçu de moi la parole de vie, qui est le germe immortel de la renaissance des chrétiens. Cette liaison ne finit jamais, et ce caractère paternel ne s'efface point. Dieu prévoyoit ce qui devoit arriver, quand je vous consacrai (\*) par ma parole qui étoit la sienne, et il en jetoit dès lors les fondements.

Pour le bref (\*\*), loin qu'il doive venir à Pâques, on m'a averti de bonne part qu'on n'avoit même encore osé le demander, ni envoyer la supplique. Ceux qui mandent qu'il viendra sitôt savent bien que non ; et mon plus grand déplaisir, c'est que Dieu soit offensé par tant de mensonges. Celles qui appelleront à M. de Paris feront par-là un acte authentique pour me re-

(\*) Bossuet avoit prêché à sa profession.

(\*\*) Il s'agit d'un bref que l'on disoit être sollicité par l'abbesse de Jouarre, pour maintenir l'exemption qu'elle s'attribuoit.

connoître ; puisque s'il est le métropolitain , je suis l'évêque , et le premier pas qu'il faut faire pour pouvoir être secouru par mon supérieur , c'est de me rendre obéissance. Au surplus , M. de Paris est trop entendu pour outre-passer son pouvoir ; et il sait que j'en sais les bornes , qui en cette occasion sont bien resserrées ; car il ne peut exempter personne de me rendre une entière et perpétuelle obéissance. Pour ce qui regarde madame votre abbesse , je ferai tout pas à pas et avec circonspection ; mais , s'il plaît à Dieu , avec efficace. J'ai peine à croire qu'elle se détermine à me désobéir , ni aussi qu'elle se résolve si tard à m'obéir franchement. Quoi qu'il en soit , assurez-vous que je penserai à tout , s'il plaît à Dieu , et que Dieu sera avec moi.

Je vous prie de dire à toutes les sœurs que vous me nommez , que je reçois avec joie les témoignages de leurs bons sentiments par votre entremise , et en particulier à madame de Saint-Michel ; que si elle m'a été une fidèle et courageuse conductrice , j'espère la guider à mon tour où je sais qu'elle veut aller de tout son cœur. Pour madame de Saint-Placide , je ne la veux pas délivrer de la crainte où elle est entrée pour moi , parce qu'elle m'attirera ses prières. J'ai toutes mes filles présentes , et je les salue nommément.

A Meaux , ce 10 mars 1690.



## LETTRE II.

Sur les affaires du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

J'AI reçu , ma Fille , votre lettre du 11 mars , qui m'instruit de beaucoup de choses. Il n'y a qu'à avoir la foi , et l'œuvre de Dieu s'accomplira. Songez bien , et faites songer toutes nos chères sœurs à cette parole de saint Jean : *Ipse enim sciebat quid esset facturus*<sup>1</sup> : « Pour lui , il savoit ce qu'il devoit faire. »

Tout se fera ; je n'omettrai rien , s'il plaît à Dieu ; et je suivrai encore , s'il le faut , le procès du conseil , qui n'ira pas moins vite que celui du parlement , et où j'aurai l'avantage qu'il faudra ; en attendant , m'obéir. J'ai trouvé nécessaire de rappeler madame votre abbesse , à moins qu'elle ne se mît en devoir d'obtenir un congé de moi , selon le concile de Trente. Vous pouvez assurer ces dames qu'elles ne seront jamais commises ni nommées. Pour vous , ne craignez pas , je vous prie , ce qu'on peut me dire de cette part-là : outre que je n'y ai nulle foi , et que je crois plutôt tout le contraire , je suis d'ailleurs si prévenu en votre faveur , que vous pouvez sans hésiter marcher avec moi avec une pleine confiance.

Je salue de tout mon cœur madame votre sœur , et toute la troupe élue , dont les noms et les vertus me sont très-présents. Laissez discourir les autres : leur temps viendra ; et pourvu qu'on ne manque pas de foi à la Providence , on verra la gloire de Dieu.

A Versailles , ce 15 mars 1690.

<sup>1</sup> Joan. vi. 6.

## LETTRE III.

Il la prémunit contre les discours qu'on tenoit sur lui ; et lui donne des règles pour vivre en paix au milieu des troubles excités par la désobéissance de l'abbesse.

JE vois , par une apostille de madame votre sœur à votre lettre du 28, que vous n'avez pu la fermer à cause d'un mal à la main. J'en suis en peine , et je vous prie de me mander ce que c'est.

Je vous dirai , ma Fille , en attendant , que vous faites bien de m'avertir de tout , jusqu'aux moindres choses qui peuvent me faire connoître l'état de la maison. Au surplus , pour ne point perdre le temps de mon côté dans des redites , tenez pour bien assuré que tout ce qu'on dit de moi est faux et sans fondement , sans qu'il soit nécessaire que je vous en écrive rien en particulier. Ce qui sera véritable je vous le dirai , afin que vous en instruisiez celles que vous trouverez à propos. J'ai fait tirer Henriette du lieu où elle étoit.

Les mouvements que se donne madame de Jouarre sont inouïs. Je pousserai cette affaire jusqu'où elle doit aller , et n'oublierai rien pour défaire la maison d'un prêtre infâme , qui en a causé tout le malheur. Si le père André a vu madame l'abbesse , il doit dire de bonne foi que je n'ai point fait dépendre de là sa mission ; mais j'ai consenti seulement que , pour le bien de la paix , il s'assurât , s'il pouvoit et s'il le jugeoit à propos , d'un consentement de ce côté-là. Quoique ce Père m'ait invité à voir madame de Jouarre comme de

la part de cette abbesse, je n'ai rien voulu répondre, et suis très-résolu de ne la pas voir jusqu'à ce qu'elle ait éloigné son mauvais conseil. J'ai quelque soupçon qu'on verra bientôt sa requête en cassation : j'en suis bien aise ; car plus tôt elle paroîtra, plus tôt je mettrai fin à cette requête.

J'approuve fort les raisons que vous avez eues d'écrire en divers endroits, et je vois bien qu'il ne vous restoit aucun moyen de le faire que par M. Phelippeaux. Vous ne devez point douter que je n'autorise hautement ce qui aura été fait par cette voie. Au reste, la paix est un bien que Dieu veut qu'on désire. Il y a celle du dedans que lui seul peut donner, et que nulle créature ne nous peut ravir : celle du dehors est un moyen pour conserver celle-là ; mais Dieu ne la donne pas toujours. Il a sa méthode pour guérir les plaies de notre âme : il ne se sert pas toujours des remèdes qu'il a en main ; il veut exercer la foi, et éprouver notre confiance. Il faut attendre ses moments, et se souvenir de ce mot de saint Paul : *Ayant la paix avec tous, autant qu'il est en vous*<sup>1</sup> ; et de celui de David : « J'étois en paix avec ceux qui haïssoient la paix : » *Cum his qui oderunt pacem eram pacificus*<sup>2</sup>. Voilà, ma Fille, votre pratique et celle de nos chères sœurs : le reste se dira en présence, et avant la Pentecôte, s'il plaît à Dieu.

A Paris, ce 2 mai 1690.

<sup>1</sup> Rom. XII. 18. — <sup>2</sup> Ps. CXIX. 7.

## LETTRE IV.

Il la relève des défenses de l'abbesse ; et lui marque le cas où l'on peut révéler un secret.

J'AI reçu votre lettre du 6 : je n'ai pas encore bien résolu ce qu'on pourra faire signer, et en quelle forme ; je voudrais bien pouvoir y être moi-même : rien ne presse pour cela , et tout se fera dans le temps. Le procès verbal est bien : ce qui est bon pour un reni , n'est pas toujours bon dans un acte juridique ; la fin nous justifiera envers les plus opposés.

Je vous relève, ma Fille, de toutes les défenses de madame de Jouarre, qui vont à vous empêcher de parler des sujets que vous me marquez ; puisque dans l'état où sont les choses, il n'est pas possible de s'en taire.

Il faut garder inviolablement le secret, où la personne qui le confie est intéressée en sa personne ; si ce n'est qu'un bien sans comparaison plus grand oblige à le révéler aux supérieurs, en prenant les précautions nécessaires pour la personne qui y a intérêt ; à plus forte raison peut-on découvrir les autres secrets.

J'ai vu en passant à Chelles madame de Richelieu : elle a de l'esprit ; mais j'ai peine à croire que l'on confie l'abbaye de Jouarre à une si jeune religieuse.

Il est certain que madame de Jouarre a fait proposer à madame de Chelles une permutation. Je veillerai

à tout autant qu'il sera possible , et n'oublierai rien , s'il plaît à Dieu.

Je suis fâché de votre mal aux yeux. Vivez en paix avec Dieu , et , autant que vous le pourrez , avec les hommes. A vous , ma Fille , comme vous savez.

A Paris , ce 8 juin 1690.

---

## LETTRE V.

Il lui témoigne sa peine des désagremens qu'éprouvoient de la part de l'abbesse les religieuses qui lui étoient fideles.

J'AI reçu , ma Fille , votre lettre du 3. Je ne m'étonne ni ne me fâche de ce qu'on fait de malhonnête à mon égard ; et toute ma peine vient de celle qui en retombe sur vous et mes fidèles filles. Je serai demain , s'il plaît à Dieu , à la Ferté-sous-Jouarre , pour y recevoir monseigneur (\*) samedi ; et dimanche aller coucher à Jouarre , où je commencerai par demander madame votre sœur et vous. Je verrai après madame la prieure , et je donnerai le lendemain tout entier à nos autres chères filles. Là nous parlerons de tout plus amplement. J'enverrai dire à madame la prieure de la Ferté-sous-Jouarre le jour et l'heure que j'arriverai , et mes gens iront préparer mon logement , que je prendrai dans l'abbaye.

Je prends une part extrême à vos déplaisirs sur le sujet de M. le duc de Luynes , et je vous prie de témoigner à madame votre sœur combien je suis sensible à votre commune douleur.

(\*) Le Dauphin son élève.

Je vous entretiendrai en particulier avec tout le loisir que vous souhaiterez, et je n'oublierai rien pour vous marquer mon estime et ma confiance.

A Germigny, ce 5 octobre 1690.

---

## LETTRE VI.

Il la console de la mort de son père.

JE prie Notre-Seigneur qu'il soit votre consolation. Il y a long-temps qu'il vous prépare au malheur qui vient de vous arriver : on ne laisse pas d'être sensible au coup, et il le faut être ; car si Jésus-Christ notre modèle n'avoit senti celui qu'il alloit recevoir, il n'auroit pas été l'homme de douleurs ; il n'auroit pas dit : *Mon Père, s'il se peut, détournez de moi ce calice*<sup>1</sup>. Il faut donc sentir avec lui ; mais en même temps il faut emprunter, pour ainsi parler, sa volonté sainte ; afin de dire à Dieu que la sienne soit accomplie. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1690.

<sup>1</sup> *Matt. xxvi. 39.*

## LETTRE VII.

Sur les affaires de Jouarre.

IL n'y a rien de changé dans ma marche , et c'est toujours samedi au soir que je serai à Jouarre sans y manquer , s'il plaît à Dieu. J'envoie cet exprès pour en avertir madame la prieure , et pour vous le confirmer. Je vous entretiendrai à loisir , et toutes celles qui voudront me parler ou des affaires de la maison , ou même de leurs peines particulières : c'est ce que je vous prie de dire à madame Gobelin.

J'ai reçu les quatre sentences , qui sont toutes placées en bon lieu , aussi-bien que celles qui les ont écrites. Vous me ferez grand plaisir de le leur dire , et en particulier à madame votre sœur. Samedi vous saurez des choses nouvelles : en attendant , je vous dirai seulement que tout ce qui vient de Paris , ce ne sont que des réponses ambiguës , et des moyens d'éluder. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 2 novembre 1690.

## LETTRE VIII.

Résolution où il est de faire exécuter son ordonnance contre l'abbesse de Jouarre ; il exhorte cette religieuse à montrer beaucoup de douceur et de modestie.

J'AI reçu votre lettre et votre billet qui y étoit joint, avec les deux lettres pour M. de Chevreuse et pour le père Moret, que j'aurai soin de rendre en main propre, du moins la première, et l'autre si je puis.

Mon ordonnance, de la manière dont elle est motivée et prononcée, est hors d'atteinte ; mais il faudra voir ce que dira le parti quand les nouvelles de Paris seront venues : on y aura fait de grands cris. Je m'en vais pour les entendre de près, et procéder à la vive et réelle exécution. Il n'y a qu'à ne se pas étonner du bruit, et attendre l'événement de cette affaire, qui sera, s'il plaît à Dieu, comme celui de toutes les autres.

Plus on a de raison, et plus on avance ; plus il faut être douce et modeste, et moins il faut prendre d'avantage : c'est ce que je vous prie de dire et d'inspirer à toutes nos chères filles. Il faut, s'il se peut, fermer la bouche aux contredisantes, et en tout cas ne leur donner aucun prétexte. Il faut aussi rendre de grands respects à madame la prieure, qui assurément les mérite par ses bonnes intentions, et par la manière dont elle a agi dans cette dernière visite ; et on ne doit rien oublier pour profiter de ses bonnes dispositions, qui seront très-utiles au bien de la maison.



M. le grand vicaire aura soin d'envoyer souvent à Jouarre, pour en recevoir et y porter les nouvelles.

Celles de ma santé sont fort bonnes. Je garde pourtant la chambre pour empêcher le progrès d'un petit mal de gorge, qui est venu de beaucoup parler, et d'un peu de rhume.

Je salue toutes nos chères sœurs, et plus que toutes les autres madame votre sœur, dont l'amitié et les saintes dispositions me sont très-connues. Ainsi je n'ai pas besoin qu'on me dise rien de sa part : elle m'a tout dit, et j'y crois.

Voilà les deux livres que vous souhaitez : recevez-les comme une preuve de mon estime, assurée que je ne souhaite rien tant que de pouvoir vous en donner de plus grandes. Je vous garderai fidèlement le secret. Faites, s'il vous plaît, mes amitiés à madame de Sainte-Anne; n'oubliez pas nos autres chères sœurs. C'est avec regret que je vous quittai sans vous avoir pu tenir ma parole. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 9 mars 1690.

---

## LETTRE IX.

Sur les affaires de Jouarre et sur les privilèges des vierges à l'égard des reliques.

J'AI rendu votre lettre en main propre à M. de Chevreuse, qui fera entendre à madame la duchesse de Luynes vos raisons dont il est fort persuadé. Pour le surplus, vous verrez bientôt l'exécution entière de

mes ordonnances, et madame de Lusanci va être riche. Je lui écris le détail des affaires encore assez en gros ; mais cela se va débrouiller, et vous saurez d'elle, ma Fille, ce que j'en puis dire.

Vous ne devez pas être en scrupule pour avoir touché les reliques : c'est une nécessité pour les religieuses ; et les épouses de Jésus-Christ ont des privilèges sur cela au-dessus du commun des fidèles.

Madame de Jouarre m'a fait donner parole, par le père Gaillard, d'exécuter mes ordonnances. Il le faudra bien : mais dispensez-moi de la peine de vous faire sur cela une grande lettre ; dans peu tout s'éclaircira. Madame de Rodon ne feroit pas mal de m'écrire un peu de verbiage ; et je lui promets que je le lirai ; parce que je suis assuré qu'elle ne me donnera jamais un verbiage tout pur. J'espère vous revoir bientôt, et avec assez de loisir pour vous écouter en particulier, et toutes celles qui désireront communiquer avec moi. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 24 novembre 1690.

## LETTRE X.

Il lui apprend la soumission de l'abbesse de Jouarre à son ordonnance ; et la rassure sur ses craintes.

J'AI reçu votre lettre, et vous ne devez pas en être en peine. Madame de Jouarre me rendit hier une visite : elle me demande congé. J'ai promis de l'accorder, à condition de satisfaire à tous les articles de mon ordon-

nance dans les termes y portés. Elle s'y est soumise ; il y aura cependant un arrêt du parlement pour la confirmer : ainsi le gouvernement de la maison et mon autorité seront établis. Madame de Jouarre m'a dit que le boucher étoit content, et qu'elle me feroit voir son compte arrêté et sa quittance. Voilà, ma Fille, toutes les nouvelles de deçà.

Dans peu M. de la Vallée sera justifié, et l'ira dire à Limoges. Pour moi je retournerai, s'il plaît à Dieu, à Meaux, d'où je ferai savoir de mes nouvelles à Jouarre ; et je ne tarderai pas d'y aller faire un tour. Je vous prie de faire part de ceci à nos chères filles que vous jugerez à propos, et en particulier à madame de Lusanci. Madame de Jouarre ne m'a rien dit du tout sur son sujet : mais pour vous et madame votre sœur, il ne faut pas que vous songiez à l'apaiser ; et quoi que je lui aie pu dire, elle veut vous attribuer tout ce que j'ai fait. La vérité et la patience sont votre refuge, avec l'assurance infailible de mes consolations, de mes conseils et de mon autorité. Je ne vois pas, Dieu merci, que vous ayez beaucoup à craindre, et en tout cas je partagerai vos peines avec vous. Je n'écris pas à nos chères filles qui m'ont écrit, à cause de l'empressement où je suis. Je dis un mot à madame de Rodon, pour lui donner occasion de fortifier son noviciat dont elle me parle.

J'ai parlé à madame de M. Gérard ; mais je n'ai pas cru le devoir recommander pour la prébende vacante, ne croyant pas mon crédit assez affermi pour cela, quoique notre conversation ait été remplie d'honnêtetés réciproques, et qu'on ait paru content de moi. On n'a pas même voulu faire semblant de savoir la mot

du pauvre M. Galot. M. Gérard doit s'assurer que je ne lui manquerai pas , en continuant à bien faire.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris , ce 30 novembre 1690.

---

## LETTRE XI.

Sur une affaire particulière , et sur l'abbesse de Jouarre.

JE viens d'arriver en bonne santé , Dieu merci , ma Fille. Un rhume m'a arrêté à Paris trois jours plus que je ne voulois. Durant ce temps , il est arrivé de terribles incidents. Nous étions d'accord de tout pour l'affaire de la Vallée , et on avoit signé tout ce que madame de Jouarre avoit voulu. Mais M. Talon a voulu , avant toutes choses , savoir mes sentiments par mon procureur. On a dit que je ne prenois plus de part à cette affaire , et que je souhaitois que madame de Jouarre fût contente. M. Talon a consenti à passer outre , si M. le président Pelletier , qui tient la Tournelle , le vouloit bien. Je lui ai écrit la même chose qu'on avoit dite de ma part à M. Talon ; et comme il a voulu me parler , et que je gardois la chambre , j'ai envoyé un homme de créance pour lui confirmer mon sentiment. Il a dit que ce n'étoit pas là sa difficulté ; mais qu'il ne pouvoit consentir à absoudre un homme de cette sorte que dans les formes requises , et que M. Talon étoit demeuré d'accord avec lui que ce qu'on demandoit étoit contre les règles. Il m'a fait là-dessus toutes les honnêtetés possibles ; mais il est demeuré ferme , et

je n'ai rien pu gagner sur lui ni par écrit ni en présence : ainsi l'affaire est manquée de ce côté-là. Il n'en faut rien dire qu'aux bonnes amies. J'ai fait ce que j'ai pu , et j'ai proposé les vrais expédients ; mais je ne sais ce qu'on voudra faire. On est consterné, on est malade, et je n'ai pu parler d'aucune affaire que de celle-là.

Il est vrai que madame de Jouarre a fait quelque démonstration de vouloir aller à Jouarre ; mais elle n'en a point eu d'envie, et il est vrai que sa santé la met hors d'état de le faire. Elle parle d'y envoyer madame de Baradat, qui n'y ira non plus. Si elle y va, je la suivrai de près ; mais je n'en serai pas dans la peine. J'ai cette semaine l'ordination : la fête approche ; ainsi vous voyez bien que ce ne sera qu'après que je pourrai vous aller voir. Je salue madame votre sœur et toutes nos chères amies. Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 décembre 1690.

## LETTRE XII.

Sur la conduite à tenir par un confesseur à l'égard de personnes dont les dispositions pouvoient être suspectes.

JE ne répéterai point ce que j'écris à ma sœur de Lusanci. Je reçus hier, ma Fille, la lettre que vous m'écriviez à Paris, où vous me parlez de ma réponse à madame de Harlay. Il ne faut être en aucune peine de ma santé, Dieu merci. Je ne crois point le voyage

de madame de Jouarre , et je doute beaucoup de celui de madame de Baradat. Le dessein de permuter sera difficile. Si la Vallée peut venir à bout de se faire justifier , j'en serai bien aise ; afin qu'il chemine plus tôt où il doit aller. Il semble en effet que Dieu veuille lui faire sentir sa justice : si c'est pour le convertir , sa bonté en soit louée.

M. Gérard ne doit point se rebuter des difficultés : c'est là qu'est l'épreuve ; et dans l'épreuve , la grâce et le fondement de l'espérance. Il n'est presque pas possible qu'il ne se trouve des ulcères cachés ; mais vous avez eu raison de lui dire qu'il ne faut pas inquiéter un pénitent sur le passé sans un fondement certain , du moins d'abord : il faut avoir le loisir d'approfondir , et cependant laisser les gens dans la bonne foi. Pour les désordres de l'extérieur , le temps y apportera le remède ; et ce temps , quoique trop long pour ceux qui souffrent , ne l'est pas par rapport aux difficultés. Je ne sais que le seul dessein de la visite de M. votre frère.

Je salue de tout mon cœur mes sœurs Gobelin et Fourré. Tout est à craindre de cecôté-là , encore qu'on y soit en apparence fort humble ; car on est en effet fort consterné. De savoir où l'on tournera... ; l'on devinera aussitôt de quel côté soufflera le vent. Vous devez avoir reçu la lettre où je vous mandois que votre paquet étoit allé à la Trappe : je n'en ai encore nulle réponse. A vous de tout mon cœur , ma chère Fille.

A Meaux , ce 21 décembre 1690.

## LETTRE XIII.

Sur .es dispositions où doit être une épouse de Jésus-Christ.

UNE épouse de Jésus-Christ ne lui apporte pour dot que son néant. Elle n'a ni corps, ni âme, ni volonté, ni pensée : Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse. Elle n'est plus sage à ses yeux, et n'a de gloire qu'en son Epoux. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son Epoux l'a prise, son infidélité si elle le quitte, et la bonté de son Epoux qui la reprendra encore si elle revient <sup>1</sup>. Quelle pauvreté ! quelle nudité ! quel abandon !

Toute âme chrétienne et juste est épouse ; mais on est encore épouse par un titre particulier, quand on renonce à tout pour le posséder. Entendez ce que c'est que vous dépouiller de tout, et ne vous laisser rien à vous-même, que le fonds où Jésus-Christ agit, qui encore vous vient de lui par la création, et que la rédemption lui a de nouveau approprié.

Si toute âme juste est épouse, et que toutes les âmes justes soient ensemble une seule épouse, soyons tous un en Jésus-Christ, pauvres et riches, sains et malades, hommes et femmes, jeunes et vieux ; car il n'y a nulle distinction en Jésus-Christ <sup>2</sup>, et Dieu doit être tout en tous <sup>3</sup>. Voilà, ma Fille, ce que c'est qu'être épouse.

Samedi soir, à la fin de 1690.

<sup>1</sup> Jerem. III. Ezech. XVI. — <sup>2</sup> Rom. x. 12. — <sup>3</sup> I. Cor. xv. 28.

## LETTRE XIV.

Sur l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur.

Si l'on avoit eu à Jouarre une pratique uniforme et constante , touchant l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chandeleur , je croirois que cette pratique devoit servir de règle ; mais comme la pratique a varié , on peut s'en tenir , ma Fille , à la coutume du diocèse , et regarder l'abstinence de ces samedis comme étant seulement de règle , et non pas de commandement ecclésiastique , surtout si le peuple de Jouarre et de ses écarts jouit de la liberté qu'on a dans le reste du diocèse : car je ne sache point qu'il y ait de bulles particulières pour cela , et c'est l'usage qui sert de règle. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1691.

## LETTRE XV.

Sur les avantages que Dieu nous fait retirer de la tentation et de la maladie.

JE ne sais pas distinguer , ma chère Fille , entre les effets de la tentation et ceux de la maladie ; mais ce que je sais très-certainement , c'est que l'une et l'autre font partie du contre-poison et du remède que le médecin des âmes tire de nos maux et de nos foiblesses. Ainsi abandonnez-vous à sa conduite et dites souvent : *Sana*



*me, Domine, et sanabor*<sup>1</sup> : « Guérissez-moi, Seigneur, » et je serai guérie ; » car c'est ainsi que s'achève la cure des âmes.

Au surplus, je ne puis vous taire que j'ai dérobé Jouarre en le quittant. Devinez ce que j'en ai dérobé : c'est un écran, que j'ai trouvé si riche en belles et fines sentences, que j'ai voulu les avoir à Meaux devant les yeux : je dis fines, de cette bonne finesse que l'Évangile recommande. J'avois négligé cet écran, et il faut vous avouer que ç'a été ma sœur de Rodon qui m'a encore ici servi de conductrice : je ne puis m'empêcher de vous prier de lui en marquer ma reconnaissance ; sans elle j'aurois perdu ce trésor. J'aurai dorénavant les yeux plus ouverts à tous les objets qui se présenteront à Jouarre, et je croirai que tout y parle.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma chère et première Fille.

A Meaux, ce 22 janvier 1691.

## LETTRE XVI.

Sur la tentation qui se mêle aux maux du corps ; ses répugnances dans les exercices de piété ; et l'efficace des paroles de Jésus-Christ, pour guérir l'âme.

LE repos que je me suis donné m'a mis en état, ma chère Fille, de ne craindre, s'il plaît à Dieu, aucune suite du rhume qui commençoit à m'incommoder. Je voudrois que vos maux fussent aussitôt guéris.

<sup>1</sup> *Jerem. xvii. 14.*

Il ne faut nullement douter, que la tentation ne se mêle aux maux du corps , et surtout à ceux de cette nature, qui portent au relâchement et au découragement. Gardez-vous bien de céder à la peine que vous me marquez : au contraire, ces répugnances à lire, à prier, à communier, vous doivent servir de raison à le faire plus promptement, persuadée que le sacrifice qu'il vous faudra faire en cela rendra ces actions plus agréables à Dieu, et plus fructueuses pour vous. Votre soutien doit être dans ces paroles de saint Paul<sup>1</sup>, *En espérance contre l'espérance* ; et je vous les donne comme une espèce de devise dans le combat que vous avez à soutenir devant Dieu et devant ses anges.

Les paroles de l'Écriture, et surtout celles de l'Évangile, où Jésus-Christ parle par lui-même, sont le vrai remède de l'âme ; et une partie de la cure des âmes consiste à les savoir appliquer à chaque mal et à chaque état. C'est là du moins tout ce que je sais en matière de direction, et il me semble qu'on s'en trouve bien. Vous pouvez reprendre de temps en temps le chapitre XII de saint Jean. En attendant que vous y reveniez, lisez le XI.<sup>e</sup> de saint Matthieu, que vous pouvez conférer avec le X.<sup>e</sup> de saint Luc, depuis le verset 17 jusqu'au 25 : vous y verrez la présomption et la hauteur d'esprit bien traitée.

Vous avez bien fait de vous dispenser de la lecture que je vous avois ordonnée, puisque vous aviez la fièvre ; et, en semblable occasion, il en faut toujours user de même. Il suffit dans ces états de rappeler doucement quelque parole de consolation, qui reviendra dans l'esprit sans lui faire de violence. J'espère que

<sup>1</sup> Rom. IV. 18.

Dieu vous tirera de cet état. Ramez en attendant, comme nous disions ; mais ramez , en disant toujours : *Non est volentis neque currentis, sed Dei miserentis*<sup>1</sup> : « Cela ne dépend ni de celui qui veut ni de » celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » Et encore : *Opérez votre salut avec crainte et tremblement ; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire*<sup>2</sup>. Je désespérerois , si je n'avois point un tel secours.

Je réponds par ordre à votre lettre , afin de ne rien oublier. La principale utilité que j'espère de la justification du malheureux la Vallée, c'est qu'il faudra qu'il s'en aille : au lieu qu'étant obligé de laisser aller les choses pour sa justification, le retardement de cette affaire, à laquelle je suis comme engagé, est un prétexte pour le retenir. Je ne vous en dirai pas davantage sur les affaires : vous savez que j'y fais et que j'y ferai toujours, s'il plaît à Dieu, ce qu'il faut, avec toutes les réflexions utiles sur ce qu'on me dit ; ainsi il faut continuer à me dire tout. Les sentences de l'écran m'ont beaucoup plu : elles ne me sont que plus agréables pour être des fleurs cueillies dans Jouarre même ; mais si les vers françois y sont nés aussi, c'est un talent que je n'y connoissois pas encore. Je crois avoir répondu à tout. J'ai honte d'avoir commencé par l'endroit qui devoit avoir la dernière place ; mais votre lettre, que j'ai trop suivie en cela, en est cause.

*In spem contra spem*, c'est la devise des enfants de la promesse.

Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 24 janvier 1691.

<sup>1</sup> Rom. IX. 16. — <sup>2</sup> Philip. II. 12 13.

## LETTRE XVII.

Sur la conduite à tenir à l'égard de quelques Sœurs ; et les remèdes qu'elle devoit appliquer à ses maux.

JE n'ai point encore vu madame de Jouarre. Nous ne saurions plus faire autre chose envers celles de nos sœurs qui sont inquiètes , que de les aimer , les aider , les considérer , les laisser dire et faire tout ce qu'il faudra. Comment veut-on que je règle tout en pareil cas ? Je ne connois pas encore. En un mot , à qui n'a pas la foi , je ne ferois que perdre inutilement mes paroles ; et pour vous qui l'avez , vous n'avez pas besoin de longs discours.

Pour ce qui regarde vos dispositions particulières , c'est , dans un état de ténèbres et de découragement , de se soutenir par la seule foi. Ce n'est pas ici un de ces maux dont le remède est présent , et ne dépend quelquefois que d'un seul mot , parce que les causes en sont connues et particulières : ici , où le mal est universel , il n'y a que les remèdes généraux qu'on puisse employer : la foi , la persévérance , une perte de soi-même dans quelque chose de grand et de souverain , mais qui est encore obscur.

La fin en sera heureuse avec ces conditions : mais en ces états , il se faut bien donner de garde de vouloir trop voir ; Dieu vous repousse trop loin quand vous le voulez prévenir. Je puis seulement vous assurer que c'est ici le temps d'amasser et de recueillir : soit tentation , soit maladie , soit quelque autre chose que

Dieu conduit secrètement ; c'est l'Épouse dans les trous de la caverne, avec les animaux qui fuient le jour, toujours prête à se réveiller à l'arrivée de l'Époux, et au premier son de sa voix<sup>1</sup>. Il faut donc une attention toujours vive. Quand Dieu me donnera davantage, je serai fidèle à vous le rendre.

A Paris, ce 29 janvier 1691.

---

## LETTRE XVIII.

Sur ses peines, et la manière dont elle devoit les porter.

VOTRE lettre du premier février me fut rendue hier, ma chère Fille. J'ai remis à M. le duc de Chevreuse celle que vous m'aviez envoyée pour lui.

Je pense vous avoir dit que ces peines dont vous me parlez, et qui entrent si avant dans cette disposition universelle de chagrin, ne doivent point vous troubler, et que, ou il ne faut point s'en confesser du tout, ou il faut que ce soit très-rarement, et en termes très-généraux, pour s'humilier devant Dieu et devant les hommes. Pour ce qui est de ces chagrins, je soupçonne qu'il y a là beaucoup de vapeurs : Dieu et la tentation s'en servent chacun pour leurs fins. Dieu vous exerce, vous abaisse, vous subjuge, vous pousse à l'expérience et à la reconnoissance de votre impuissance propre, pour faire triompher dans votre cœur la toute-puissance de sa grâce. La tentation, au contraire, veut vous porter à la paresse et au découragement : n'en

<sup>1</sup> Cant. II. 14.

prenez que la vue de votre néant ; et en même temps élevez-vous en espérance contre l'espérance. Ne vous étudiez pas à rechercher les causes de cette noirceur : quelle qu'en soit la cause, elle est également soumise à Dieu. Dans les temps que vous serez plus accablée, pratiquez bien cet abandon secret, qui ne vous laisse presque rien à faire ni à méditer. Quand vous aurez un peu de liberté, faites ce que dit l'apôtre saint Jacques<sup>1</sup> : priez, dans la tristesse ; psalmodiez, dans une plus douce et plus tranquille disposition : pratiquez le chant intérieur, qui est un épanchement du cœur vers son Dieu et son Sauveur, en de saintes actions de grâces, comme l'enseigne saint Paul<sup>2</sup>. Je vous donne pour cantiques les deux *Benedic*<sup>3</sup>, que je vous prie de chanter ; l'un, en l'appliquant à vous-même et aux immenses miséricordes que Dieu vous a faites ; l'autre, qui est le second, en pensant le moins que vous pourrez à vous-même, attentive aux œuvres de Dieu, à celles de la nature pour venir à celles de la grâce, et célébrant en votre cœur l'immense et inépuisable profusion de ses grâces.

Je ne crois pas qu'on vienne à bout de justifier la Vallée. M. de Poitiers n'est point mort, ni n'a point été malade. La première fois que je le verrai, je lui parlerai, et je chercherai même les moyens de lui faire parler si je suis long-temps sans le voir. Je trouve juste l'inquiétude qu'on a à Jouarre, et il faut tâcher d'y mettre fin. Je ne comprends pas pourquoi madame la prieure trouve qu'on a tort de m'avoir parlé. Il n'y a jamais d'inconvénient à me dire ses pensées. Je vous assure que les premières laissent aux autres tout leur

<sup>1</sup> Jac. v. 13. — <sup>2</sup> Coloss. III. 16. — <sup>3</sup> Ps. CII, CIII.

poinds. N'écoutez pas celles qui vous disent qu'il ne faut point communiquer tout ce qui se passe en nous : cela peut être vrai en quelques personnes, mais non pas en vous : assurez-vous-en, ma Fille, et continuez à l'ordinaire.

Je n'ai vu encore personne; je ne retournerai pas sans cela. S'il est vrai qu'on ait un arrêt portant règlement en cas pareil, il n'y a qu'à me le montrer; mais personne ne le connoît. Vous avez raison de prier Dieu pour moi, relativement aux choses que vous me mandez, qui ont grand rapport à l'Eglise. Je vous marquerai ce qui me paroîtra le mériter. Je suis à vous, ma Fille, sincèrement et à madame de Luynes.

A Versailles, ce 4 février 1691.

Vous apprendrez de madame, et du mandement que j'enverrai au premier jour, que j'espère être à Jouarre le mercredi de la Pentecôte, pour la descente des saintes reliques.

## LETTRE XIX.

Sur l'auteur de la guérison de son âme.

**VOILA**, ma Fille, une lettre du Père abbé de la Trappe. Je n'ai point encore été à Paris, et il n'y a rien de nouveau dans les affaires.

Je prie continuellement Notre-Seigneur qu'il vous soulage et qu'il vous soutienne. *Sana me, Domine, et*

*sanabor*<sup>1</sup> : O Seigneur ! je ne veux de santé que celle que vous donnez ; je ne puis ni je ne veux guérir que par vous.

A Versailles, ce 7 février 1691.

## LETTRE XX.

Psaumes qu'elle peut lire en mémoire de sa délivrance.

A CE jour où commença la délivrance, lisez, ma Fille, les sacrés cantiques que l'on chanta dans le temple à son renouvellement. Ce furent les psaumes Graduels, qui commencent, comme vous savez, après le CXVIII. Celui-ci étoit destiné à chanter les ineffables douceurs de la loi de Dieu. Depuis le CXIX jusqu'au CXXXIII, le peuple, qui voit rebâtir le temple sacré où la loi étoit mise en dépôt, s'épanche en actions de grâces, et exprime tous les sentiments qu'inspire tantôt une sainte joie dans le commencement de l'ouvrage, tantôt une secrète douleur des difficultés qui en causoient le retardement.

Chantez ces cantiques, ma Fille, chantez-les sur les degrés du temple ; chantez-les en vous élevant au comble du saint amour, dont votre cœur fut touché, lorsque, remplie du dégoût du siècle, vous offrîtes à Dieu le sacrifice de vos cheveux, pour vous engager à le suivre. Collez-vous à ses pieds avec la sainte pécheresse ; et, après lui avoir donné vos cheveux d'une autre manière,

<sup>1</sup> *Jerem.* XVII. 14.



repandez-y vos parfums, c'est-à-dire de saintes louanges, et baignez-les de vos larmes.

Je rends grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il a adouci vos peines du côté qui me paroissoit le plus fâcheux. Ne soyez point en peine des discours que me pourra faire M. Girard. J'approuve vos sentiments et votre conduite, et n'entrerais dans aucun détail. Le bruit s'augmente du dessein qu'on a de se démettre. Je ne doute point du tout qu'il n'y ait des mesures prises avec madame de Soubise du côté de madame de Jouarre. Je persiste à dire que je ne veux apporter aucun obstacle à l'absolution de la Vallée, pourvu qu'il soit à cent lieues d'ici. Je suis à vous, ma très-chère Fille, de tout mon cœur.

Paris, ce 8 mars 1691.

## LETTRE XXI.

Sur la grâce que Dieu lui avoit faite en la mettant sous la conduite de son évêque; et la manière dont il desiroit qu'on en usât à l'égard des capucins pour la confession.

J'AI été bien aise, ma chère Fille, de voir dans votre lettre quelque chose qui me marque un plus grand calme. Vous pouvez, sans vous opposer aux desseins de Dieu, souhaiter que vos peines cessent, et reconnoître la grâce de Dieu et une grande miséricorde, en vous mettant sous la conduite particulière de votre évêque, à qui il inspire dans le même temps un infatigable désir de vous faire marcher dans ses voies.

Il est vrai, sur le sujet des capucins, que je ne vou-

drois pas qu'on en fit un ordinaire; mais il est vrai aussi que je n'ai pas cru qu'on dût révoquer leurs pouvoirs, et on y peut aller tant qu'il n'y a point de révocation. Au surplus, je serai très-aise qu'on s'en tienne, autant qu'on pourra, aux confesseurs ordinaires. Je ne change pourtant rien à cet égard à votre conduite particulière, et je vous laisse entièrement à votre liberté.

Je crois que je trouverai parmi mes papiers une copie de ma lettre à madame la prieure. On n'excommunie pas comme cela par lettres. Mais en seroit-on quitte pour tenir une lettre bien cachetée? Vous pouvez vous assurer, ma Fille, que je vous offrirai à Dieu très-particulièrement durant ces saints jours.

A Meaux, ce 8 avril 1691.

Ne pourriez-vous point dire confidemment à madame de Giri, que je vous ai priée de la faire souvenir de la promesse qu'elle m'a déjà faite, de se défaire promptement de ce chien qui importune la communauté?

## LETTRE XII.

Sur le droit qu'a un évêque d'approuver un confesseur pour une maison, malgré l'abbesse, et sur l'utilité de la tentation et des souffrances.

VOUS avez très-bien résolu le cas de conscience : il n'y a nul doute que la permission de l'évêque ne suffise pour autoriser un confesseur, quelque contradic-

tion qu'une abbesse y puisse apporter ; cela n'a aucune difficulté.

Vous verrez , dans la lettre à madame votre sœur , ce que je mande pour la prière. Que deviendrait le saint homme Job , si les maladies et les peines étoient des marques du courroux de Dieu ? C'étoit l'erreur des amis de ce saint homme ; Jésus-Christ les a réfutés par sa croix. Au contraire , les tentations et les souffrances sont la marque de la volonté de Dieu , et seront pour nous des sources de grâces.

Notre-Seigneur soit avec vous , ma Fille.

A Meaux , ce 10 avril 1691.

## LETTRE XXIII.

Sur la manière dont l'œuvre de Dieu doit être conduite dans les âmes.

VOUS ne devez point appréhender que vos peines me rebutent : elles ont quelque chose de fort caché , mais cela même m'encourage ; parce que l'œuvre de Dieu , qui est la sanctification des âmes , doit être conduite parmi les ténèbres , et dans un esprit de foi et d'abandon , tant du côté des directeurs que de celui des pénitents. Allez donc de foi en foi , et en espérance contre l'espérance.

Sur la fin du carême de cette année.

## LETTRE XXIV.

Quelle sera la source de la joie des bienheureux , et quel est le principe de celle qui nous est ordonnée ; et sur la confession annuelle.

ILs loueront, parce qu'ils aimeront ; et ils aimeront, parce qu'ils verront. C'est ce que dit saint Augustin , et c'est la source de cet éternel *Alleluia*, qui retentit du ciel jusqu'à la terre, par l'écoulement qui se fait en nous de la joie du ciel, dont notre foi et notre espérance renferment un commencement : c'est aussi pour cette raison que saint Paul nous avertit si souvent que nous devons être en joie. Il n'est pas nécessaire que cette joie soit sensible ; elle est souvent renfermée dans des actes imperceptibles aux sens.

Le simple abandon en Dieu est pour vous une des meilleures pratiques, en récitant l'office divin. On ne fait que se tourmenter vainement la tête, en s'efforçant en certains états de faire des actes contraires à ce que la tentation nous demande. Un simple regard à Dieu, et laisser passer avec le moins d'attention qu'on peut à ces peines, c'est le mieux pour vous.

Ce que l'on commence par l'ordre de Dieu, comme de se confier à son évêque et de se soumettre à sa conduite, doit être suivi persévéramment ; et les peines qui naissent de là sont une marque de la tentation, qui voudroit bien s'y opposer. Une douce et constante persévérance vaut mieux en ce cas,

que de se tuer à faire des actes pour combattre ces peines.

Nous pourrons parler à fond de vos vœux (\*) à la première entrevue : je pense même que nous en avons déjà parlé beaucoup. Je les suspens tous jusqu'à ce que j'en sois informé, et alors il y a beaucoup d'apparence que je vous en déchargerai tout-à-fait. Je vous laisse celui qui me regarde, et vous savez que je l'ai accepté.

La confession annuelle est déterminée par l'usage au temps de Pâques. Je la crois d'obligation pour tout le monde, à cause de l'exemple ; quoique l'intention de l'Eglise ne soit pas qu'on la fasse pour des péchés véniels, qu'on n'est pas obligé de confesser. Mais comme on ne sait si précisément la nature et le poids des péchés, il s'en faut toujours décharger en recourant aux clefs de l'Eglise.

Je prie, ma Fille, Notre-Seigneur, qu'il soit avec vous. Je salue ces dames, dont les noms sont devant mes yeux par votre lettre.

A Meaux, ce 18 avril 1691.

## LETTRE XXV.

Il lui envoie quelques paroles de consolation.

QUAND je reçus la lettre où vous me demandiez quelque chose pour le 8 de septembre, ce jour étoit

(\*) Il s'agit ici de vœux particuliers, et non des vœux solennels que madame d'Albert avoit prononcés dans sa profession.

passé. J'ai fait aujourd'hui ce que vous souhaitiez pour ce jour-là ; et écoutant Dieu pour vous , il ne m'est venu que ces deux grands mots : *Votre volonté soit faite*<sup>1</sup> ; et , *Il fera la volonté de ceux qui le craignent*<sup>2</sup>.

J'ai fait à M. de la Trappe la prière que vous souhaitez ; mais assurez-vous que Dieu demande de vous un grand abandon. Je prie Dieu , ma chère Fille , qu'il soit avec vous.

A Meaux , ce 13 mai 1691.

Qu'on redouble secrètement les prières pour les affaires de Jouarre : avertissez nos chères filles , à qui je me recommande de tout mon cœur. Je ne pourrai point vous voir à l'Ascension , et le bien des affaires demande que je sois où les grandes affaires se traitent. Consolez nos filles , et assurez-les que ma bonne volonté est entière.

Encouragez , je vous en conjure , madame de Lusanci ; exhortez-la à avoir un peu de patience. Je connois son obéissance et son zèle : Dieu la récompensera du sacrifice qu'elle fait de son repos au bien commun. Je prie Dieu que sa santé n'en souffre point ; je sais que le courage ne lui manque pas.

<sup>1</sup> *Matt. VI. 10.* — <sup>2</sup> *Ps. CXLIV. 19.*

---

## LETTRE XXVI.

Sur la joie du Saint-Esprit.

JE vous exhorte, ma chère Fille, à demander à Dieu cette joie du Saint-Esprit, qui est tant recommandée dans les saints Livres. Comme elle est, selon saint Paul<sup>1</sup>, au-dessus des sens, elle n'est pas toujours sensible; mais soit qu'elle se déclare, soit qu'elle se renferme au dedans, c'est le seul remède à ces chagrins désolants. Elle viendra, et nous la verrons quelque jour sortir de ces ténèbres, par la vertu de celui qui, dès l'origine du monde, fit sortir et éclater la lumière du sein du chaos et du néant. *Amen, amen.*

Ce 28 mai 1691.

---

## LETTRE XXVII.

Sur l'entrée des séculiers dans les monastères; et les consultations réitérées par inquiétude.

LES affaires de l'ordination de samedi prochain me tenant continuellement occupé dans les premiers jours de cette semaine, il n'est pas possible, ma Fille, que j'aie passé dans ces entrefaites un jour entier, comme je me l'étois proposé; et tout ce que je pourrai, c'est

<sup>1</sup> *Philip. iv. 7.*

d'y aller vendredi matin de la Ferté-sous-Jouarre , où j'irai coucher jeudi , et de revenir ici vendredi soir , sans préjudice d'une autre plus longue visite.

Je suis très-persuadé des bons sentiments de toutes celles que vous me nommez , et en particulier de madame du Mans. J'écris à madame votre sœur , j'écris aussi à mesdames de la Grange et Renard , qui m'ont écrit.

Sur le cas de conscience que vous me proposez , je crois qu'il faut user de distinction. Si la permission du supérieur est restreinte à une certaine action , il n'est pas permis de passer outre. Si c'est une simple permission d'entrer indéfiniment , le supérieur est censé accorder la vue des lieux , pour en user néanmoins avec circonspection , et sans troubler le repos et le silence des communautés.

Je n'ai nulle peine sur les consultations , que quand on recommence la même chose ; parce que , outre le temps que cela fait perdre , c'est un effet d'une inquiétude qu'il ne faut pas entretenir. Mais quand on est en doute si on a consulté , ou si la réponse est précise , ou qu'il y ait quelque nouvelle circonstance , il n'y a nulle difficulté qu'il ne faille consulter de nouveau. Vous me demandez franchement ma pensée , et moi je vous la dis avec la même franchise.

Pour le fait particulier de l'entrée à l'occasion des saintes reliques , en attendant qu'on y ait pourvu , je vous permets de conduire celles que vous trouverez à propos où vous voudrez , avec toutes les convenances nécessaires. Je ne crois pas même que les autres religieuses , ni les personnes qu'elles conduiront , encourrent aucune peine ; à cause que c'est une coutume que



jusqu'ici les supérieurs semblent avoir tolérée, puisqu'ils ne l'ont pas contredite la sachant.

Je vous donne aussi les permissions que je vous avois permis de recevoir de madame de Lusanci.

Vous m'aviez dit qu'on proposoit madame de Gousault pour remplir la place de prieure; mais je ne me souviens pas que vous m'eussiez dit que la chose fût faite. Ce choix est bon, et je voudrois qu'on en fit toujours de semblables. Je vous prie de lui dire que j'aurai de la joie de la voir au premier voyage de Jouarre.

Je ne suis engagé à rien pour le congé de madame l'abbesse. Nous pourrons parler vendredi de ce que vous aurez appris sur ce sujet-là.

Je vous ai offerte à Dieu tous ces saints jours, et je continuerai toute la semaine avec une application particulière.

A Meaux, ce 3 juin 1691.

## LETTRE XXVIII.

En quelles occasions la foi explicite de certains articles suffit; sur les soins qu'il donne à la direction des âmes; et la soumission à la volonté de Dieu.

SUR votre lettre du 11, j'ai su la mort des deux sœurs, et je les ai déjà recommandées à Notre-Seigneur.

Je n'ai dit qu'en riant que je ne voulois plus recevoir d'avis. Il y avoit pourtant là quelque chose de sérieux; et il est vrai qu'il ne convient pas qu'on m'en

donne par inquiétude, par doute ou par présomption; mais m'avertir pour m'instruire ou pour me faire souvenir, non-seulement vous, ma Fille, mais toutes le peuvent.

Je n'ai pas eu le loisir de conférer votre version avec l'original : il eût fallu pour cela être ici un peu plus long-temps et en liberté; ce qui se pourra faire en un autre temps.

La foi explicite de certains articles est nécessaire, mais non en tout temps; et très-souvent il est mieux de se contenter simplement d'un acte de soumission envers l'Eglise; ce qui a lieu principalement dans les états de peine et de tentation comme le vôtre. Je donnerai, quand vous voudrez, une ample audience sur toutes vos difficultés à madame votre sœur et à vous.

Il y a beaucoup d'apparence que mon retour à Paris sera trop pressé, pour me laisser de loisir de retourner à Jouarre avant mon départ.

L'office pontifical que vous souhaitez se fera, s'il plaît à Dieu, et le plus tôt qu'il sera possible.

*Nous sommes débiteurs à tout le monde, disoit saint Paul, et jusqu'aux petits et aux insensés*<sup>1</sup>. Ceux qui croient qu'il est au-dessous du ministère épiscopal de s'occuper avec prudence à la direction, ne songent guères aux paroles et aux soins d'un si grand apôtre.

M. de la Trappe m'a fait réponse sur la demande que vous lui faisiez par mon entremise, et m'a promis d'y satisfaire; mais il conclut comme moi, que, quoi qu'il en coûte, il faut se soumettre à la volonté de Dieu aveuglément, et consentir en tout à ce qu'il ordonne.

<sup>1</sup> Rom. I. 4.

La première fois que j'irai à Sainte-Marie, je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de madame de Harlay, et de ma sœur Catherine Eugénie.

Sur la lettre du 12, je rends grâces à toutes celles que vous me nommez.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai écrite à Port-Royal<sup>(\*)</sup> : vous y verrez ce que je dis sur l'arrêt ; c'est la vérité. Vous pouvez montrer cette lettre à madame de Lusanci et à quelques autres bien affidées ; même en retenir une copie, en me renvoyant la mienne dont j'ai besoin ; mais que cela n'aille qu'à peu de personnes.

Il n'y a nul péril à me mander tout : ce à quoi je ne dirai rien, doit passer pour peu important dans mon opinion.

Les ressentiments de madame de Jouarre sont une marque de foiblesse, dont je suis fâché pour l'amour de celles qui ont à les souffrir, mais beaucoup plus par rapport à elle.

Je salue madame de Luynes, et suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 13 juin 1691.

## LETTRE XXIX.

Il l'exhorte à ne point s'inquiéter des péchés oubliés dans ses confessions.

J'AI répondu, ma Fille, à madame de Lusanci sur son cas de conscience : vous pourrez apprendre d'elle ma résolution, et le reste de ce qui se passe.

(\*) Port-Royal de Paris, où l'abbesse de Jouarre étoit retirée.

Pour votre difficulté, elle est nulle, et il n'y a qu'à continuer à communier avec une pleine confiance, sans même s'embarrasser de ces péchés oubliés qui se pourroient présenter : car, dès qu'on a eu intention de les confesser, ils sont pardonnés avec les autres ; et il ne faut point apporter à la communion de ces retours inquiets, qui empêchent la dilatation du cœur envers Jésus-Christ ; ce qui a lieu principalement à l'égard de ceux qui sont sujets à se faire des peines. Ainsi je vous défends d'avoir égard à ces sortes de craintes ; et entendez toujours, quand je vous décide quelque chose, que je vous défends le contraire.

Les prières que je conseille de faire pour le bien de la maison, sont les psaumes L et CI, où l'on demande, sous la figure du rétablissement de Jérusalem, celui de toutes les maisons consacrées à Dieu. J'y ajouterois les litanies, en y joignant en particulier, avec les saints de l'ordre, celui des saints et des saintes dont les reliques reposent à Jouarre, et surtout des saintes abbesses et des saintes religieuses, et des saints évêques sous qui cette maison a fleuri, particulièrement saint Ebrigisille, que le monastère a toujours vénéré comme son pasteur, sans oublier saint Faron, sous qui le saint monastère a été construit.

Ce que j'ai mandé pour ma sœur de Baradat peut avoir lieu pour ma sœur Faure, supposé que la communauté en soit également satisfaite. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 18 juin 1691.

## LETTRE XXX.

Sur ses maux ; qu'ils ne sont qu'une épreuve de Dieu ; sur la manière dont il instruit les âmes ; et sur la liaison de la confiance avec l'amour.

VOUS ne devez point douter, ma Fille, que je n'entende les défenses que je vous ai faites à toutes les choses que je vous ai décidées. En effet, ce seroit une erreur de croire que les maux que Dieu envoie, de quelque nature qu'ils soient, doivent toujours être pris pour des coups d'une main irritée ; et en votre particulier, je vous assure que c'est ici plutôt une épreuve d'un père que la rigueur d'un juge implacable. Soumettez-vous à cette médecine spirituelle que Dieu emploie à guérir les maux de nos âmes, lui, qui en connoît si bien et la malignité et les remèdes. Souvenez-vous de cette parole : *Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous ; résistez au diable, et il prendra la fuite ;* c'est saint Jacques qui nous le dit<sup>1</sup>. J'ajoute : Cessez de l'écouter, et bientôt il ne parlera plus. La fréquentation des sacrements est un excellent moyen pour l'abattre et pour vous soutenir.

Ma sœur Cornuau peut vous communiquer ce que Dieu m'a quelquefois donné pour elle, sur quelques passages de l'Écriture dont elle m'a demandé l'explication.

Quant à ce que vous me rappelez que je vous ai dit sur la liaison inséparable de la confiance et de l'a-

<sup>1</sup> Jac. iv. 8, 7.

mour, je voudrois bien pouvoir vous satisfaire en vous le redisant ; mais je vous assure , ma Fille , que je ne me souviens jamais de telles choses. Je reçois dans le moment, et je donne aussi dans le moment ce que je reçois. Le fond demeure ; mais pour les manières il ne m'en reste rien du tout. Il ne m'est même pas libre de les reprendre ni d'y retourner ; et quant à présent , je ne pourrois pas vous dire autre chose que ce que vous avez si bien répété : qu'on ne se fie point sans aimer, ni qu'on n'aime point sans que le cœur s'ouvre à ce qu'il aime, et s'appuie dessus. C'est pourquoi saint Jean , le docteur du saint amour, dit que *l'amour parfait bannit la crainte*<sup>1</sup> ; et David a chanté : *Je vous aimerai , mon Seigneur , ma force , ma retraite , mon refuge , mon appui*, et en un mot , selon l'original, *mon rocher*<sup>2</sup>.

A Germigny , ce 28 juin 1691.

## LETTRE XXXI.

Sur le trop grand nombre de confesseurs demandés à Jouarre.

LA peine que j'ai d'accorder tant de confesseurs ne regarde pas madame Renard en particulier, ni même, à vrai dire, personne dans l'état de défiance où l'on est. Loin de révoquer la permission du père Claude , je la confirme de nouveau par une lettre que j'en écris à madame la prieure.

Je connois bien les dispositions de M. Girard : elles

<sup>1</sup> I. Joan. IV. 18. — <sup>2</sup> Ps. XVII. 1, 2.

sont bonnes dans le fond ; mais il y faudra tempérer beaucoup de choses à l'extérieur : pour l'intérieur, je n'en juge pas , et je suis fort sobre sur cela , en ce qui touche la confession. Je tâche pourtant de remarquer tout , et de donner des avis proportionnés aux besoins et aux temps.

Je ne sais rien des dispositions présentes de madame de Jouarre ; mais ce qu'on me dit de madame de \*\*\* est bien contraire à ce qu'on vous en écrit : je n'en sais rien d'assuré. Quoique madame \*\*\*, qui en paroît fort contente, s'en soit expliquée en termes très-forts , le témoignage d'une tante n'ôte pas tout doute.

Vous me ferez plaisir, ma Fille, d'écrire au père Toquet ce que vous me marquez pour lui. Quand M. le cardinal de Bouillon sera de retour, je tâcherai de le rapprocher.

Il est certain, dans le cas que vous proposez, qu'on n'est point obligé de se déclarer, et même qu'on ne le peut pas en conscience, ni rien faire qui tende à cela ; mais seulement par voies indirectes procurer du soulagement à celle qui est soupçonnée , avec discrétion.

Je ne changerai rien sur les confesseurs , quoique , à vous parler franchement et entre nous, M. le \*\*\* me paroisse assez incapable. Je n'irai point vite en tout cela , et j'aurai tout l'égard possible pour celles qui s'y confessent, surtout comme vous pouvez croire, pour madame de Luynes, dont je connois la vertu.

Je pourrai adresser les lettres par ma sœur Cornuau, qui sera très-aise de rendre ce service à la maison et à moi

Mon départ est toujours pour lundi, s'il plaît à Dieu. Vous n'aurez pas sitôt des nouvelles des affaires

de Jouarre, parce que j'irai à Versailles dès le lendemain matin, s'il plaît à Dieu.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 30 juin 1691.

## LETTRE XXXII.

Sur diverses matières touchant la confession.

C'EST le jour de mon saint patron que je vous écris cette lettre, et je le prie, ma Fille, de m'obtenir de Dieu des réponses dont vous puissiez profiter, à chaque article de vos lettres.

Sur votre lettre du 17, je n'ai nullement dessein de vous renvoyer à un autre pour une confession générale : s'il en faut faire une, je me servirai du premier temps de liberté pour l'entendre ; mais comme je doute qu'il en faille faire, je me suis remis à ce que Dieu m'inspireroit de vous conseiller. C'est ce que nous pourrions traiter à fond quand nous serons en présence, et il est assez malaisé de le faire par lettres. En attendant, allez, sans hésiter, votre train ; faites vos confessions et communions à l'ordinaire : la résolution de m'exposer tout est très-suffisante. Gardez-vous bien de céder aux peines qui surviendroient sur les péchés confessés, ou dont vous douteriez ; car ce seroit une source inépuisable de scrupules.

C'est un usage assez général, de faire répéter quelques péchés de sa vie passée ; mais je pense qu'il faut user sobrement de cette méthode ; et il me semble



qu'on trouve toujours, ou presque toujours, assez de matière. Il ne m'est point encore arrivé de n'en trouver pas.

L'affaire de l'intention demande plus de temps que je n'en ai à présent ; elle est pourtant plus délicate qu'embarrassée. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Vivez en paix et en espérance, et que ce soit là votre soutien et votre joie.

A Versailles, ce 25 juillet 1691.

*P. S.* Le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, est pape, sous le nom d'innocent XII.

## LETTRE XXXIII.

Sur l'amour de préférence qu'on doit à Dieu.

MA lettre à la communauté vous instruira, ma Fille, de beaucoup de choses : celle à madame de Lusanci vous éclaircira sur ce que vous m'avez toutes deux mandé. J'écris, sans lui en rien dire, à madame la prieure, sur le sujet du tour, de la manière que j'ai cru la plus propre à ne lui rien faire soupçonner. Sur le reste de votre lettre du 11, je ne crois pas être en droit de nommer une boursière, qu'avec connoissance de cause, et étant moi-même sur les lieux en visite. La réponse que me fera madame la prieure sur le tour me donnera lieu de parler, et de faire plus ou moins. Mon intention n'est point du tout de décharger madame de Lusanci du dépôt ; mais je ne lui dirai rien qu'en

présence; et il faut de votre côté l'encourager à porter avec courage le joug que Dieu lui impose.

Mon voyage de la Trappe ne sera en tout que de neuf ou dix jours. Je le romprois sans hésiter, si je prévoyois que madame de Jouarre dût venir; mais il n'y a nulle apparence. Il n'y aura qu'à m'écrire directement à Paris en mon logis, d'où il y aura bon ordre de m'envoyer tout. Sur les autres propositions qui regardent le temporel, nous en parlerons, madame de Luynes, vous et moi, et il faudra m'en faire ressouvenir à Jouarre.

Quant à madame de Menou, j'avoue que je n'ai pas été fâché qu'elle vît madame de Faremoutier et madame sa sœur, dont elle pourra recevoir de bons conseils. Au surplus, j'ai présupposé, comme on me le mandoit, qu'elle avoit l'agrément de madame : si elle ne l'eût pas eu, elle n'eût dû ni pu sortir; le reste n'est rien. Je prendrai pourtant garde une autre fois à ces sortes de permissions. Ce que vous avez dit sur cela n'est d'aucune conséquence, et vous n'avez point à vous en confesser. J'ai encore donné depuis une permission pour mademoiselle votre sœur, qui semble avoir quelque dessein de se consacrer à Dieu à Jouarre. J'ai vu la lettre qu'elle écrivoit sur ce sujet à M. Fouquet, chanoine de Meaux. Ma permission suppose le consentement de madame l'abbesse, avec qui je ne doute pas que mademoiselle de Luynes ne prenne les mesures nécessaires, et avec la famille, principalement avec vous; et j'ai dit à M. Fouquet que je n'accordois rien qu'à cette condition. Je vous prie d'en donner avis à madame votre sœur, si elle ne le sait déjà.

Ce que j'ai dit dans mon catéchisme est certain;

mais il n'est pas nécessaire qu'on sente cette préférence (\*), et il ne faut point chercher d'en être assuré, puisqu'on ne le peut jamais être en cette vie. Il suffit de faire tout l'effort qu'on peut, et demander toujours pardon à Dieu de ce qu'on n'en fait pas assez. Au surplus, je vous recommande de nouveau de vous abandonner à sa sainte volonté, et je vous défends de croire que vos peines vous soient envoyées pour autre fin que pour vous servir d'épreuve et vous épurer. J'aurai soin de rendre les lettres à la Trappe.

Ce que vous me mandez du dimanche est la même chose sur quoi je m'explique à madame de Lusanci. Avant qu'on donnât à madame de Jouarre l'argent qu'elle demande pour revenir, il faudroit auparavant qu'elle fit voir premièrement qu'on le peut; secondement, ce qu'elle doit, et l'état où elle a mis les affaires : laissez-la venir. Je prends en bonne part ce qu'on m'écrit pour m'exciter à ne me point relâcher : mais en vérité je n'ai pas besoin de tout cela; et quand les choses en sont venues à un certain point, je vois qu'il n'y a plus rien à faire qu'à ne jamais reculer.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes et toutes nos chères filles .

A Germigny, ce 12 août 1691.

(\*) Un amour de préférence, qui domine sur celui qu'on peut avoir pour la créature. Voyez ci-dessus, tom. XXV, pag. 143.

## LETTRE XXXIV.

Sur les affaires de Jouarre.

JE suis ici de samedi, et je ne crois pas en partir avant lundi : j'y ai beaucoup d'affaires que je tâche d'expédier. J'expédierai aussi celles de Paris, dont la principale est de résoudre la forme qu'on donnera aux affaires de Jouarre à la conclusion de la visite. Je prendrai toutes les mesures qu'il sera possible pour cela. Je vous assure, ma Fille, et vous en pouvez assurer nos chères filles, que ce que j'ai fait à Jouarre la dernière fois étoit absolument nécessaire. Il n'en peut arriver aucun mal, que quelques gronderies de madame; et cependant je me mets en droit de la régler, sans qu'elle ose rien dire; ou si elle parle, elle ne fera qu'affermir ce que je fais, étant à mon avis très-certain qu'elle sera condamnée : tout cela prépare la définitive.

Celles qui disent qu'elles ne signeront plus rien, auront beau faire; il faudra bien qu'elles répondent quand je les interrogerai, et qu'elles signent leur réponse, qui n'est qu'un témoignage de la vérité, que je rendrai pour elles avec autant d'efficace quand elles refuseront.

La signification faite à Jouarre opère le même effet que faite à Port-Royal (\*), où j'ignore qu'on soit, parce qu'on y est sans mon congé. Au surplus, je ne dis pas que je ne ferai point signifier; mais je demande

(\*) Port-Royal de Paris, où étoit l'abbesse de Jouarre.

qu'on attende jusqu'à la semaine prochaine, où j'enverrai des ordres précis, et marquerai très-exactement à madame de Lusanci ce qu'on aura à faire.

On m'est venu ce matin rendre une lettre du père Colombet, jésuite de la province de Bordeaux, que madame votre abbesse a nommé pour prédicateur. Je l'ai approuvé pour cela, mais non pas pour confesser. J'attends d'apprendre de vous ce qui vous paroîtra de lui.

M. le Chantre prendra la peine d'envoyer cette lettre par un homme exprès, qui rapportera vos réponses, et celles de nos chères filles qui voudront m'écrire. Vous lui pouvez adresser les paquets pour moi. On dit toujours que madame de Jouarre part; mais on ne se remue pas.

Je ne vous dis rien sur votre sujet : allez toujours d'un même pas, selon la règle que je vous ai donnée. Le chapitre de saint Jean que j'ai eu intention de vous faire lire, est le v. : *L'Esprit souffle où il veut, et personne ne sait d'où il vient, ni où il va ; il en est de même de ceux qui sont nés de l'Esprit*<sup>1</sup>. Tout à vous.

A Versailles, ce 26 août 1691.

<sup>1</sup> Joan. III. 8.

## LETTRE XXXV.

Sur la conduite de l'abbesse, et les mesures qu'il prenoit pour la réduire à l'obéissance.

JE reçois votre lettre du 29 : je ne vois pas qu'on ait reçu un paquet que j'ai adressé à Jouarre par M. le curé de la Ferté, incontinent après mon arrivée de la Trappe à Versailles. Comme on l'aura reçu à présent, il sera bon de m'en avertir par une voie sûre et prompte et des dispositions où l'on sera.

Pour moi, sans vous répéter ce que vous pourrez apprendre de madame de Lusanci, je vous dirai que je n'ai rien appris de nouveau ; que j'ai mandé à mon official de tenir une sentence toute prête, portant défense à madame de Jouarre et aux sœurs de sortir du monastère, sous peine d'excommunication *ipso facto*, laquelle sera signifiée aussitôt qu'on aura nouvelle qu'on arrivera. Je ne crois pas qu'elle se presse ; et, en tout cas, je la prévendrai ou je la suivrai de si près, qu'elle ne pourra pas gâter beaucoup de choses. Quant à sa démission, elle en parle toujours ; mais d'une manière si captieuse, qu'on voit bien que ce n'est que tromperie et amusement. Elle se moque de madame de Soubise comme des autres. Dans cette incertitude, je ne puis former aucun plan que de faire dans l'occasion ce que je pourrai. Je ne pense ni plus ni moins à madame votre sœur que ci-devant : si j'étois le maître, je la mettrois sans hésiter au-dessus de toutes les autres, quand je devrois offenser son humilité que je ne puis assez louer.

Pour ce qui est du gouvernement, quand madame sera à Jouarre, nous en conférerons amplement sur les lieux, avant que de prendre un parti. Je partirai bien instruit de ce que je puis ; et mon principe est de laisser le moins de matière qu'on pourra aux irrésolutions et irrégularités de madame. Je ne la verrai point du tout, que je n'aie tout arrêté et conclu avec M. Petitpas, et que je ne voie l'exécution ; sinon j'irai mon chemin, et je serai à Meaux le 6 de septembre, si le départ de madame ne m'oblige de me hâter. Je crois en attendant qu'il y aura ordre de faire cheminer M. de la Vallée : comptez que je ne me relâcherai de rien du tout. Il y a beaucoup d'autres choses à dire, que je réserve à madame votre sœur et à vous, lorsque nous serons en présence, étant certain que vous avez et aurez toujours ma principale confiance, comme vous avez d'ailleurs toute mon estime.

Je n'ai défendu ni improuvé aucun livre : il y en a seulement que je crois peu utiles à une religieuse, et quelques-uns qui ne sont pas assez nécessaires pour se faire des affaires sur cela. Cependant allez votre train, et ne vous émouvez jamais de ce que j'écris pour les autres ; puisque je me réserve toujours une oreille pour les raisons particulières.

Je suis, ma Fille, en bonne santé par vos prières : assurez-vous que je veille sur vous et sur Jouarre comme à la plus grande et la plus pressante de mes affaires.

A Paris, ce 30 août 1691.

## LETTRE XXXVI

Il la console dans ses peines.

JE vous envoie , ma chère Fille , par cet exprès la réponse de M. l'abbé de la Trappe, pour madame votre sœur et pour vous. Vous voulez bien que je vous charge d'une réponse à madame de Harlay , sur les bruits qui ont couru, je ne sais pourquoi, de la mort de cet abbé. Vous pouvez l'assurer que je ne l'ai jamais vu en meilleure santé.

Je n'apprends rien de Paris : il me paroît seulement qu'on n'y songe à Jouarre que pour en tirer de l'argent , que j'ai constamment refusé, ayant ajouté à cette fois une nouvelle raison, qui est qu'il n'y en a point. On s'est servi de l'entremise de M. de Trosville, mon ancien ami; et moi je m'en suis aussi servi pour parler des confesseurs et du médecin, et pour conseiller de nouveau que l'on commence à agir de meilleure foi et plus nettement qu'à l'ordinaire.

Pour ce qui vous touche, ma Fille, je vous prie de lire le troisième chapitre des Lamentations de Jérémie. Ce saint prophète paroît l'avoir fait dans le cachot, dont il est parlé dans le xxxvii et xxxviii de sa prophétie. Comparez ce chapitre avec le psaume lxxxvii, vous trouverez dans l'un et dans l'autre des sentiments très-propres à votre état, et vous verrez comment, jusque dans le plus profond abîme de tristesse, on peut



trouver de l'espérance. Le tableau que vous m'avez donné me fait trembler : quoi , que je regarde ce soleil sans baisser les yeux ! cela n'est pas possible.

Je salue de tout mon cœur mes chères filles , et surtout madame votre sœur. Je ne cesse de prier pour vous , et surtout durant cette octave. Notre-Seigneur soit avec vous , ma chère Fille. Souvenez-vous toute votre vie de ce que je vous ai dit sur votre dernière revue ; c'est qu'il ne faut jamais s'en inquiéter.

A Germiny, ce 12 septembre 1691.

## LETTRE XXXVII.

Sur l'inquiétude qu'elle avoit de ses confessions passées ; qu'il n'y a de paix à espérer que dans la confiance.

**JE** vous assure , ma Fille , que votre confession dernière est très-bonne et très-suffisante : une autre plus générale seroit inutile et dangereuse à votre état. Vous ne devez point avoir égard à ces dispositions , où vous croyez avoir rétracté toutes vos résolutions précédentes. Toutes les fois que cela vous arrivera , il n'y a qu'à rejeter cette pensée comme une tentation , et aller toujours votre train. Je vous défends d'avoir de l'inquiétude de vos confessions passées ni à la vie ni à la mort , ni de les recommencer en tout ou en partie à qui que ce soit , fussiez-vous à l'agonie : ce ne seroit qu'un embarras d'esprit , qui ne feroit qu'apporter du trouble et de l'obstacle à des actes plus importants et plus essen-

tiels, qui sont l'abandon, l'amour de Dieu, et la confiance en sa miséricorde.

C'est une erreur trop grande à la créature de s'imaginer pouvoir se calmer à force de se tourmenter de ses péchés. On ne trouve ce calme que dans l'abandon à l'immense bonté de Dieu, en lui remettant sa volonté propre, son salut, son éternité; et le priant seulement par Jésus-Christ de ne nous pas souffrir dans le rang de ceux qu'il hait et qui le haïssent, mais au rang de ceux qui l'aiment et qui lui rendent éternellement amour pour amour. Hors de cette confiance, il n'y a que trouble pour les consciences timorées, et surtout pour les consciences scrupuleuses comme la vôtre.

Vous ne devez jamais craindre de vous abandonner trop aux impressions de l'amour divin. Il faut toujours avoir dans le cœur que Dieu ne donne pas de tels attraits selon nos mérites, mais selon ses grandes bontés; et qu'il faut non-seulement se laisser tirer, mais s'aider de toute sa force à courir après lui, en se souvenant de cette parole : *Je t'ai aimée d'un amour éternel; c'est pourquoi je t'ai attirée par miséricorde*<sup>1</sup>; et en disant avec l'épouse : *Tirez-moi; nous courrons après vos parfums : ceux qui sont droits vous aiment*<sup>2</sup>.

Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 12 septembre 1691.

<sup>1</sup> *Jerem. xxxi. 3.* — <sup>2</sup> *Cant. i. 3.*

## LETTRE XXXVIII.

Sur la manière dont on doit recevoir les accueils que le monde nous fait.

PLUS on ira en avant, plus on verra qu'il n'y a point à se prévaloir de la bonne ou de la mauvaise mine que fera le monde : mais en tout cas, il est bon de se faire du dernier un exercice d'humilité et de patience; ce qui sans doute vaut mieux que les plus favorables accueils.

Pour faire achever ce qui reste, je n'ai point d'autres moyens à employer que ceux dont j'ai usé jusqu'à présent, si ce n'est que les derniers actes seront toujours les plus forts et les délais plus courts.

Entre nous, le père S<sup>ooo</sup> ne fait que tortiller et pate-liner, et avec cela il se croit bien fin.

J'assure nos chères filles, et madame de Luynes en particulier, de mon affection et de mes services.

Croyez qu'à la vie et à la mort je ne vous manquerai pas, s'il plaît à Dieu. Tout à vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

## LETTRE XXXIX.

Sur ses peines ; sur la coutume de dire matines le soir , et la séparation des différentes heures de l'office ; sur les Œuvres d'Origène ; et l'intention appelée virtuelle.

**DIEU**, que vous réclamez avec confiance , ma chère Fille , ou vous ôtera ce chagrin , ou vous soutiendra d'ailleurs , pourvu que vous soyez fidèle à obéir à la défense que je vous ai faite , et que je vous réitère encore , de le regarder comme un effet du courroux de Dieu ; puisque au contraire toutes les souffrances qu'il nous envoie en cette vie , et celle-ci comme les autres , sont , selon saint Paul <sup>1</sup> , une épreuve de notre patience , et par-là un fondement de notre espoir. Demeurez donc ferme dans ce sentiment , et ne laissez point ébranler votre foi par la tentation.

La coutume de dire matines dès le soir , vers les quatre à cinq heures pour le lendemain , est si répandue , que je ne crois pas qu'on en doive faire aucun scrupule. J'approuverois pour le mieux qu'on les dît plus tard , afin d'approcher davantage de l'esprit de l'Eglise. Je trouve encore plus nécessaire de séparer les heures , et de les dire à peu près chacune en son temps. Mais ce ne sont pas là des obligations si précises , qu'on ne s'en puisse dispenser , quand on a quelque raison de le faire , sans encourir de péché , et sans avoir besoin de recourir à la dispense des supérieurs.

<sup>1</sup> Rom. v. 4.

Les Œuvres d'Origène ont été autrefois rigoureusement défendues, à cause de ses erreurs ou de celles qu'on avoit glissées dans ses livres. Maintenant que les matières dont il s'agissoit alors, sont tellement éclaircies, qu'il n'y a plus de péril qu'on s'y trompe, vous pouvez le lire, à cause de la piété qui règne dans ses ouvrages, en vous souvenant néanmoins que c'est un auteur dont l'autorité n'est pas égale à celle des autres Pères.

Ce n'est pas tant dans les livres que dans soi-même et dans son propre cœur qu'il faut chercher la résolution des doutes que vous proposez sur l'intention. Et d'abord, pour la définir, c'est un acte de notre esprit, par lequel nous le dirigeons à une certaine fin que la raison nous présente, et que la volonté suit.

Cela, comme vous voyez, est bien clair : la bonne intention est celle qui a une bonne fin ; la mauvaise intention est celle qui en a une mauvaise. C'est là cet œil de notre âme, lequel, quand il est simple, c'est-à-dire quand il est droit, tout est éclairé en nous ; et au contraire, s'il est mauvais ou malicieux, tout est couvert de ténèbres, selon la parole de Notre-Seigneur<sup>1</sup>.

Ce n'est pas là la difficulté ; il s'agit de vous faire entendre comment cette intention subsiste en vertu, lorsque l'acte en est passé, et qu'il semble qu'on n'y pense plus. Il faut donc premièrement distinguer l'acte et l'habitude ; et tout le monde entend cela. Mais si nous rentrons en nous-mêmes, nous y trouverons quelque chose de mitoyen entre les deux, qui n'est ni

<sup>1</sup> *Matt.* vi. 22, 23

si vif que l'acte, ni si morne, pour ainsi parler, et si languissant que l'habitude.

L'acte est quelque chose d'exprès et de formel, comme quand on dit : Je veux aller à Paris, à Rome, où vous voudrez : on marche, on s'avance, et on ne fait pas un pas ni un mouvement qui ne tende à cette fin ; mais néanmoins on n'y songe pas toujours, ou du moins on n'y songe pas aussi vivement qu'on avoit fait la première fois, lorsqu'on avoit pris sa résolution. On ne laisse pas néanmoins d'aller toujours, et tous les pas qu'on fait se font en vertu de cette première résolution si marquée : ce qui fait aussi que si quelqu'un nous arrête pour nous demander où nous allons, nous répondons aussitôt et sans hésiter, que nous allons à Paris, ou en tel autre lieu qu'on voudra prendre.

On demande ce qu'il y a dans l'esprit qui nous fait parler ainsi. Je répons premièrement qu'il n'importe pas de le savoir : il suffit de savoir que la chose est ; et trop de subtilité en ces choses ne fait qu'embrouiller. En second lieu, je répons que ce qui reste, c'est l'acte même, mais plus obscur et plus sourd ; parce qu'on n'y a pas la même attention : car il faut soigneusement observer que l'acte et l'attention à l'acte sont choses fort distinguées ; de sorte qu'il peut arriver qu'un acte continue, encore qu'on n'y pense pas toujours également ; d'où, pas à pas et en diminuant l'attention par degrés, il peut arriver qu'on n'y pense guères ou point du tout : ce qui ne détruit pas l'acte ; mais le laissant en son entier, fait seulement qu'il demeure un peu à l'écart par rapport au regard de l'âme, c'est-à-dire à la réflexion, jusqu'à ce qu'on nous ré-

veille comme on faisoit à notre voyageur, en lui demandant : Où allez-vous ? A quoi il répond d'abord : Je vais à Rome ; ce qui ne demande pas qu'il fasse toujours un nouvel acte, mais qu'il fasse réflexion sur celui qu'il avoit déjà fait, et qui subsistoit sourdement et obscurément dans son esprit, sans qu'il songeât à le regarder.

A vrai dire, cela n'a point de difficulté. On pourroit dire qu'il en est de cet acte comme d'un trait qu'on lance d'abord, et qui avance en vertu de la première impulsion qui n'est plus. En cette sorte, on pourroit penser qu'après la direction de l'esprit, qui s'appelle intention et résolution, il y reste une impression qui le fait tendre à la même fin.

Mais qu'est-ce que cette impression ? Je dis que c'est l'acte même ; ou, si l'on ne le veut pas de cette sorte, c'est une disposition en vertu de laquelle on est toujours prêt à en faire un autre semblable. Mais j'aime encore mieux dire que c'est l'acte même qui subsiste sans qu'on y ait la même intention, ainsi que je l'ai supposé d'abord, quoique au fond il importe peu, et que ces deux manières d'expliquer ne diffèrent guère.

La difficulté consiste à savoir quand est-ce que cet acte cesse, et comment. Mais premièrement il est constant qu'il cesse par une actuelle et certaine révocation de son intention ; secondement, on ne doute pas qu'il ne cesse encore par une longue interruption de la réflexion qu'on y fait.

C'est ici que les docteurs se tourmentent à chercher quel temps il faut pour cela. Mais la question est bien vaine ; puisqu'il est certain qu'il n'y a pas là de temps précis et déterminé, et que l'acte dure plus ou moins

dans sa vertu , selon qu'il a été plus ou moins fort lorsqu'il a été commencé , comme l'impression dure plus long-temps dans le trait ou dans une pierre, selon que l'impression a été plus grande.

Ce qu'on peut dire , c'est , en premier lieu , que régulièrement le sommeil emporte une interruption inévitable à un acte libre , à cause de la suspension qui arrive alors dans l'usage de la liberté et de la raison. C'est aussi pour cela qu'on conseille de renouveler ses bonnes résolutions en s'éveillant. Secondement on doit dire qu'une grande occupation de l'esprit cause aussi une interruption ; parce que deux actes ne peuvent pas se trouver ensemble dans un degré éminent et fort ; de sorte qu'ordinairement l'un efface l'autre en cet état. Le moyen d'éviter tout embarras , c'est de renouveler de temps en temps ses bonnes résolutions : et aussi quand on l'a fait sérieusement , il ne faut plus s'embarrasser si l'acte subsiste ; puisqu'il est certain qu'il peut subsister long-temps , et souvent des journées entières sans qu'on y pense.

Quelques docteurs estiment qu'il peut être fait avec tant de force , qu'il subsiste plusieurs années , même au travers du sommeil et des autres occupations , à cause de l'éminence et de la vertu de cet acte : ce qu'il n'est pas nécessaire de combattre ; puisque régulièrement cela n'est pas ainsi, et que c'en est assez pour voir qu'il ne faudroit pas s'y fier : outre qu'il paroît manifestement contradictoire qu'un acte soit aussi fort qu'on le dit , et qu'à la fois on cesse d'y penser un très-long temps ; puisque le propre des sentiments qui nous tiennent fort au cœur , c'est de revenir souvent , et de s'attirer souvent notre attention.



Au reste, il faut ici remarquer qu'il y a des vérités si simples, qu'elles nous échappent quand on entreprend de les entendre mieux qu'on n'a fait d'abord. Si quelqu'un vouloit définir ce que c'est qu'assurer, ou que nier, ou qu'une opinion, ou qu'un doute, ou qu'une science certaine, et chercher à ajouter quelque chose à la première et droite impression que ces mots font d'abord dans nos esprits, il ne feroit que se tourmenter et s'alambiquer, pour mieux entendre ce qu'il avoit déjà entendu parfaitement du premier coup. Il en est de même de l'intention virtuelle, que chacun trouve en soi-même sitôt qu'il l'y cherche. De là, il suit clairement qu'elle suffit pour les sacrements, en toute opinion, et pour le mérite; parce que c'est ou l'acte même continué plus sourdement, ou quelque chose d'équivalent à l'acte.

Pour en venir à ce qui vous touche en votre particulier, ne croyez jamais que vous ayez révoqué vos résolutions, sans que vous en trouviez en vous-même une révocation marquée; et croyez encore moins qu'elles finissent, pour ainsi dire, comme d'elles-mêmes par une interruption de quelques moments, ou même de quelques heures; puisqu'il est bien certain que non, et que les actes durent plus sans difficulté que la réflexion qu'on y fait. Allons simplement avec Dieu: quand notre conscience ne nous dicte point que nous ayons changé de pensée ou de sentiment, croyons que cette même pensée et le même sentiment subsistent toujours.

Les actes qu'on aperçoit vivement ne sont pas toujours les meilleurs. Ce qui naît comme naturellement dans le fond de l'âme, presque sans qu'on y pense,

c'est ce qu'elle a de plus véritable et de plus intime, et les intentions expresses qu'on fait venir dans son esprit comme par force, ne sont souvent autre chose que des imaginations ou des paroles prises dans notre mémoire comme dans un livre.

Comment faut-il faire maintenant pour former ces actes qui naissent comme de source. C'est une chose facile à entendre, et je crois vous en avoir assez dit, pour ne vous laisser aucun doute sur ce sujet. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 30 septembre 1691.

Mandez-moi sincèrement comment on se trouve du confesseur.

---

## LETTRE XL.

Sur les actes qui viennent du cœur.

MADAME d'Alègre a pensé d'elle-même à vous aller voir, madame votre sœur et vous, et vous n'avez à me savoir gré que d'avoir résolu sur l'heure à l'accompagner dans un voyage dont vous étiez toutes deux l'agréable sujet.

Je ne compte point aller à Fontainebleau, ni sortir du diocèse qu'après la Toussaint; mais je ferai beaucoup de visites dans le diocèse et autour d'ici.

Vous n'avez point du tout à vous confesser des peines que vous savez, même dans le cas dont vous me parlez.

Ce que j'appelle sortir de source dans l'âme et comme naturellement, c'est lorsque les actes sont produits par la seule force des motifs qu'on s'est rendus familiers et intimes, en les repassant souvent avec foi dans son esprit, sans qu'il soit besoin d'arracher ces actes comme par une espèce de force, et qu'ils viennent comme d'eux-mêmes sans réflexion et attention expresse. Voilà les bons actes, et ceux qui viennent du cœur.

Je songerai à M. Morel; et je vous dirai par avance qu'un homme qui a un emploi réglé n'en doit pas être aisément tiré pour un emploi passager.

Vous faites trop d'honneur à ma sœur; elle vous en est fort obligée; elle se porte à son ordinaire.

A Germigny, ce 5 octobre 1691.

## LETTRE XLI.

Sur les pouvoirs donnés aux confesseurs des religieuses, et sur les avantages qu'elle pouvoit retirer de ses peines.

VOTRE lettre du 23, ma Fille, me marque le contentement que vous avez, madame votre sœur et vous, de l'ouvrage qu'on vous a envoyé de ma part : Dieu soit loué. Il y avoit plusieurs jours que j'enfantois, ce me sembloit, quelque chose pour vous, quand vous m'avez exposé les désirs de madame de Harlay. Tout ce que je méditois y revenoit fort, et il n'y aura qu'à le tourner au renouvellement des vœux et de la retraite. Ainsi cela se fera, s'il plaît à Dieu, au premier

jour, et peut-être cette nuit, si Dieu le permet.

Je suis bien aise que M. le Blond vous demeure : je lui écris pour l'y exhorter. Je n'ai pu aller à Jouarre pendant que vous étiez indisposée : je serois entré sans hésiter pour vous voir. J'ai demain une conférence à Meaux. Si M. l'intendant y vient, ce sera un retardement pour mon voyage ; mais il se fera certainement, s'il plaît à Dieu. Le congé que j'ai donné à madame votre abbesse, est de deux mois, à compter depuis le jour de son départ de Jouarre

Les confesseurs des religieuses, soit ordinaires ou extraordinaires, n'ont pas les cas réservés si on ne les leur donne expressément ; mais aussi n'y manque-t-on pas pour l'ordinaire.

Vous avez déjà vu qu'il me sera fort facile de tourner quelque chose que je vous destinois, à la retraite et au renouvellement des vœux ; et ainsi vous serez contente, tant pour vous que pour elle, s'il plaît à Dieu. Il s'agit d'un acte d'abandon, que je crois spécialement nécessaire à votre état, suivant que je vous l'ai déjà dit. Je n'y dirai rien qui ne puisse paroître commun à tout chrétien dans le fond

Je suis bien éloigné de croire que votre santé me soit présentement inutile. Vous savez combien de choses nécessaires j'apprends tous les jours de vous. C'est vous qui m'avez fait connoître les sujets, et je ne trouve la dernière certitude sur laquelle il faut que je m'appuie dans les affaires, que dans le concert de vous deux avec madame de Lusanci ; car sa fidélité me la fait mettre en tiers, et je reconnois encore que vous lui être fort nécessaire, pour lui inspirer le courage qu'elle a besoin de renouveler à chaque moment. Au

surplus , il n'est pas question avec vous de m'être ou ne m'être pas nécessaire. Vous m'êtes chère par vous-même, et c'est Dieu même qui a fait cette liaison. Ainsi vous devez , sans hésiter, me dire ce scrupule ou cette peine, comme vous voudrez l'appeler, à notre premier entretien ; et dès à présent , je vous l'ordonne, et de me découvrir tout ce dont le retour pourra vous faire de la peine, quand même vous seriez calmée là-dessus , à la réserve des choses dont je vous ai défendu de me parler davantage , de peur de nourrir une inquiétude que je veux calmer et déraciner s'il se peut.

Ne dites pas que votre état nuise à votre perfection ; dites plutôt avec saint Paul : *Nous savons que tout coopère à bien à ceux qui aiment Dieu*<sup>1</sup>. Or il n'y a nul état qui empêche d'aimer Dieu, que celui du péché mortel. Il n'y a donc nul état, excepté celui du péché mortel, qui, loin d'être un obstacle au bien des fidèles, ne puisse, avec la grâce de Dieu, y concourir. Je veux donc bien que vous lui demandiez avec cet apôtre qu'il vous délivre de cet ange de Satan<sup>2</sup>, quand vous seriez assurée que c'en est un ; mais non pas qu'il vous empêche de bien espérer de votre perfection.

Je vous parle fort franchement, et nullement par condescendance : je suis incapable de ce rebut que vous craigniez ; et le plus sensible plaisir que vous me puissiez faire, c'est non-seulement de ne m'en parler jamais, mais d'agir comme assurée qu'il n'y en a point. Vous voyez, par cette réponse, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par la poste. Je vous prie de dire à mesdames Gobelin, d'Ardon et du Mans, que

<sup>1</sup> Rom. VIII. 28. — <sup>2</sup> II. Cor. XII. 8.

j'ai aussi reçu leurs lettres, et que je n'ai nul loisir de leur répondre. A vous de tout mon cœur, sans oublier madame de Luynes.

A Germigny, ce 24 octobre 1691.

## LETTRE XLII.

Sur la nécessité des souffrances, les scrupules mal fondés, et la compatibilité d'une certaine tristesse avec la joie chrétienne.

J'AI reçu, ma Fille, vos lettres du 30 octobre, du 1, 2 et 4 novembre, avec ma béatitude, qui est celle en vérité que j'aime le plus, quoique la dernière soit constamment la plus parfaite, et celle sur laquelle le Sauveur appuie le plus : mais celle-ci y prépare ; et le cœur, pour être pur, doit être mis dans le feu de la souffrance. Mais hélas ! je n'en ai pas le courage : priez Dieu qu'il me le donne.

Vous vous préparez beaucoup de peines, si vous ne vous attachez constamment à la pratique que je vous ai ordonnée sur ces matières pénibles. Ce que vous diront sur cela les confesseurs sera bon, solide, véritable ; mais peu convenable à votre état, et capable de vous détourner de cet esprit de dilatation et de confiance, où vous avez besoin d'être conduite. Soyez une fois persuadée que ces sentiments, qui vous viennent par des choses d'ailleurs innocentes, ne vous obligent point à la confession, et qu'il n'y a que l'assurance du consentement exprès et formel au péché mortel, qui vous y oblige dans l'état où vous êtes. Remettez toutes

ces peines à mon retour, et tenez-vous en repos. Toute l'inquiétude que vous vous donneriez sur ce sujet ne seroit qu'un empêchement à l'œuvre de Dieu; et vous croirez toujours que vous ne vous êtes pas assez expliquée à moi, quoi que vous fassiez, et quoi que je puisse vous dire. Je vous renouvelle donc toutes les défenses que je vous ai faites sur ce sujet-là, sans dessein de vous obliger à péché quand vous y contreviendrez par foiblesse et par scrupule.

Vous avez parfaitement bien pris l'esprit des Sentences que je vous ai données. Mais ce que vous ajoutez sur votre mélancolie, que vous croyez incompatible avec cette joie, n'est pas véritable. Croyez-vous que le saint homme Job n'ait pas ressenti cette tristesse, qui nous fait voir un Dieu armé contre nous? vous savez bien le contraire. Et Jésus-Christ n'a-t-il pas été lui-même plongé dans l'ennui et dans la tristesse jusqu'à la mort? Croyez donc que ces tristesses, quelque sombres et quelque noires qu'elles soient, et de quelque côté qu'elles viennent, peuvent faire un trait de notre ressemblance avec Jésus-Christ, et peuvent couvrir secrètement ce fond de joie qui est le fruit de la confiance et de l'amour.

Je vous reconnois toujours pour ma première Fille, et dès le temps de votre profession, et depuis mon installation à Jouarre; et cela vous est bon pour vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

## LETTRE XLIII.

Il s'applique à dissiper ses craintes, et l'excite à la confiance.

VOUS n'avez rien, ma Fille, à confesser davantage sur la matière dont vous me parlez, ni à vous inquiéter de vos confessions passées. Vous n'avez rien à dire sur cela qu'à moi, pour les raisons que vous aurez pu voir dans ma lettre de ce matin, et pour d'autres encore plus fortes, qui ne se peuvent pas écrire si aisément. Je vous entends très-bien, et vous pouvez vous reposer sur ma décision.

C'est à l'heure de la mort qu'il faut le plus suivre les règles que je vous ai données, parce que c'est alors qu'il faut le plus dilater son cœur par un abandon à la bonté de Dieu. C'est alors, dis-je encore un coup, qu'il faut le plus bannir les scrupules. Mettez-vous donc en repos pour une seconde fois; ne croyez point que vous me fatigiez jamais: toute ma peine est pour vous; et je ne veux point, si je puis, laisser prévaloir la peine; ce qui ne manque point d'arriver quand on s'accoutume à revenir aux choses déjà résolues. Tenez-vous donc ferme, ma Fille, à ce que je vous décide, et ne vous laissez ébranler ni à la vie ni à la mort. Y a-t-il quelqu'un sur la terre qui doit répondre de votre âme plus que moi? Vous reconnoissez que je vous ai enfantée par la divine parole; vous êtes la première qui vous êtes soumise à ma conduite à l'extérieur et dans l'intérieur: que sert tout cela, si vous ne croyez pas à



ma parole? Tenez-vous donc, pour la troisième fois, à ma décision.

Nous sommes affligés au dedans et au dehors par la tentation; mais nous ne sommes pas angoissés, c'est-à-dire resserrés dans notre cœur; mais nos entrailles sont dilatées par la confiance<sup>1</sup>. Nous sommes agités par des difficultés où il semble que l'on ne voie aucune issue; mais nous ne sommes point abandonnés; et la main qui seule nous peut délivrer, ne nous manque pas. Nous sommes abattus jusqu'à croire, en nous consultant nous-mêmes, qu'il ne nous reste aucune ressource; mais nous ne périssons pas, parce que celui qui a en sa main la vie et la mort, qui abat et qui redresse, est avec nous.

C'est, ma Fille, ce que je veux que vous alliez dire à Dieu au moment que vous aurez lu cette lettre.

A Dammartin, ce 5 novembre 1691.

## LETTRE XLIV.

Sur les confessions faites à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés; et sur l'abandon à la divine bonté.

J'ARRIVE en bonne santé, Dieu merci, ma Fille, et on me rend vos lettres du 7 et du 8.

Il ne faut point s'embarrasser des confessions passées pour les cas réservés. Je vous avoue qu'à la vérité je ne sais pas bien si la réserve a lieu à l'égard des religieuses; et si, en cas qu'elle ait lieu, leurs confesseurs, sont censés avoir les cas réservés à leur égard. Mais

<sup>1</sup> II. Cor. iv. 8, 9.

quoi qu'il en soit , il est constant que la bonne foi suffit dans les uns et dans les autres, et qu'il ne faut point songer à recommencer les confessions. Depuis que le doute est levé, et qu'ainsi la bonne foi n'y pourroit pas être, je déclare que mon intention est que tous ceux qui confesseront à Jouarre puissent absoudre de tout cas ; et ainsi on est assuré et pour le passé par la bonne foi, et pour l'avenir par ma permission expresse, que j'envoie à madame la prieure.

A votre égard, je vous défends de réitérer vos confessions, sous prétexte d'omission ou d'oubli, à moins que vous ne soyez assurée, premièrement, d'avoir omis quelque péché, et secondement, que ce péché soit mortel ; ou, si c'est une circonstance, à moins qu'elle soit du nombre de celles qu'on est obligé de confesser ; et je vous défends sur tout cela de vous enquerir à personne, et vous ordonne de passer outre à la communion, en plein abandon et confiance ; à moins que par vous-même vous soyez entièrement assurée de ce que je viens de vous dire. Pour le surplus, vous devez être très-assurée que je vous entends ; parce que, sachant très-bien tous les côtés d'où peut venir cette peine, je vois que la résolution et l'ordre que je vous donne, ne peut être affoibli ou changé par quelque côté que ce soit. Tenez-vous-en donc là, et ne vous laissez point troubler par toutes ces peines. M. de Sainte-Beuve avoit raison, et il y a plutôt à étendre qu'à rétrécir ces défenses : car il faut établir surtout l'abandon entier à la divine bonté, qui est un moyen encore plus sûr et plus général d'obtenir la rémission des péchés, que l'absolution ; puisqu'il en renferme toujours le vœu, et en contient la vertu.

Au reste, je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de ce noir chagrin : mais je ne veux point que votre repos dépende de là ; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu ; et ni je ne puis le changer, puisque c'est l'annexe inséparable de sa souveraineté ; ni je ne le veux, parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste toute la subordination de la créature envers Dieu.

Vous pouvez envoyer à madame de Harlay ce qui regarde l'intention : je vous enverrai le reste quand il me sera donné. Je ne crains aucun verbiage de votre côté : et vos lettres, quelque longues qu'elles soient, ne me feront jamais la moindre peine, pourvu seulement que vous n'épargniez point le papier, et que vous vouliez prendre garde à ne point presser sur la fin des pages vos lignes et votre écriture ; car au reste elle est fort aisée.

A Paris, ce 9 novembre 1691.

---

## LETTRÉ XLV.

Sur un écrit pour la retraite. Il lui conseille de ne plus consulter sur ses peines.

J'AI reçu, ma Fille, votre lettre du 12. Je vous envoie l'écrit pour la retraite : vous en pouvez laisser tirer des copies, non-seulement pour madame de Harlay, mais encore à nos chères sœurs, et à ma sœur Cornuau. Vous me ferez plaisir après cela de me ren-

voyer l'original ; parce que j'en veux envoyer autant aux filles de Sainte-Marie de Meaux.

J'ai une grande consolation de ce que vous me mandez de ma sœur de la Guillaumie et de ses compagnes, aussi-bien que de nos dernières professes. Ce m'est en vérité une grande joie, d'avoir mis la dernière main à leur consécration. J'espère que Dieu leur fera sentir du fruit de la conduite épiscopale, à laquelle elles se sont soumises d'abord ; et je les exhorte à y demeurer.

Quant à ces peines dont vous me parlez, elles ne doivent non plus vous arrêter, quand elles arrivent à la communion, que dans un autre temps ; autrement le tentateur gagneroit sa cause : car, comme vous le remarquez, il ne demande qu'à nous tirer des sacrements et de la société avec Jésus-Christ. Vous avez donc bien fait de passer par-dessus, et de ne vous en confesser pas. La bonne foi et l'obéissance vous mettroient absolument à couvert, quand vous vous seriez trompée. Mais loin de cela, vous avez bien fait ; et plutôt à Dieu que vous fissiez toujours de même ! Il n'y a point eu d'irrévérence dans votre communion, ni de péché à vous être élevée par-dessus la pensée que vous faisiez mal ; parce que c'est précisément ces sortes de pensées scrupuleuses et déraisonnables, qu'il faut mépriser. Je ne veux point que vous vous confessiez à M. le curé, non plus qu'aux autres, de semblables peines.

Je veux bien, ma Fille, que vous m'en rendiez compte, quand vous ne pourrez pas les vaincre sans cela : mais le fond le meilleur seroit de ne plus tant consulter sur des choses dont vous avez eu la résolution ou en elles-mêmes, ou dans d'autres cas sembla-

bles. Ces consultations entretiennent ces dispositions scrupuleuses, et empêchent de parler de meilleures choses. Ne vous étonnez donc pas si je tranche dorénavant en un mot sur tout cela; car je pécherois en adhérant à ces peines.

Je ne vous ai parlé de prévenir nos chères sœurs, que parce que la charité est prévenante. Je fais réponse à madame de Lusanci pour les affaires, et je vous prie de la bien assurer que je ne serai jamais prévenu contre elle.

Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Versailles, le 14 novembre 1691.

## LETTRE XLVI.

Sur un écrit qu'il avoit composé pour l'instruction de ses Filles.

L'ÉCRIT que je vous envoie est plus long que je ne pensois; mais c'est que j'ai voulu rendre tout ce que Dieu me prêtoit. Je prévois qu'il sera assez difficile qu'on l'ait décrit assez tôt pour me donner le loisir de l'envoyer à nos sœurs de Meaux avant la Présentation, qui, ce me semble, est le 21. Cela se pourra pourtant, si ma sœur de la Guillaumie veut bien, pour l'amour de moi, puisque je l'en prie, faire un peu de diligence pour la première copie, et pour celle de madame de Harlay. Quant à nos autres filles, je laisse la distribution à votre discrétion, et pour cause.

A Versailles, ce 15 novembre 1691.

---

**LETTRE XLVII.**

Il lui ordonne de lui faire part d'une pensée qu'elle ne lui avoit pas déclarée.

**ECRIVEZ-MOI**, sans hésiter, cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ai répondu à tous vos doutes. C'est pour vous plutôt que pour moi que je vous défends de répéter.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Mon entretien avec madame n'a pas plus opéré que les autres : mais ce n'est pas là que je mets ma confiance ; et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pays, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

A Versailles, ce 20 novembre 1691.

Je remercie aussi madame de Rodon, et je suis bien aise que vous en soyez contente.

---

**LETTRE XLVIII.**

Il lui défend de consulter dans ses doutes d'autres que lui ; et veut qu'elle cesse de revenir aux choses qui ont été décidées.

**VOUS** avez très-bien fait de communier sans vous confesser de ces peines. M. le curé a toujours les mêmes approbations ; mais je vous ai défendu, et je

vous défends de vous confesser de ces peines à lui ou à d'autres , à moins que vous soyez assurée, jusqu'à en pouvoir jurer s'il étoit besoin , que vous avez consenti à un péché mortel , si c'en est un ; ou si ce n'en est pas un , je ne veux point que vous consultiez sur cela d'autre que moi , ni que vous me consultiez par écrit. Tout ce que je puis faire , c'est de souffrir que vous m'en parliez de vive voix ; encore ne vous le permettrai-je que par condescendance.

Je vous défends tout empressement et toute inquiétude pour cette consultation , que vous pourrez me faire à moi-même , remettant la chose à mon grand loisir. Vous voyez bien après cela , ma Fille , que me demander des règles pour distinguer le sentiment d'avec le consentement , et en revenir aux autres choses dont vous parlez dans vos lettres , c'est recommencer toutes les choses que nous avons déjà traitées , et je ne le veux plus ; parce que c'est trop adhérer à vos peines. Ainsi je vous déclare que voici la dernière fois que je vous ferai réponse sur ce sujet : et dès que j'en verrai le premier mot dans vos lettres , je les brûlerai à l'instant , sans les lire seulement ; ce que je ne vous dis ni par lassitude , ni par dégoût de votre conduite , mais parce que je vois la conséquence de vous laisser toujours revenir à de tels embarras sous d'autres couleurs.

J'ai reçu agréablement les reproches de madame votre sœur : je n'ai pas le loisir d'y répondre , et j'en suis fâché.

Quant à mon écrit , votre correction n'est pas mauvaise ; mais vous avez trop deviné. La première ligne naturellement ne signifioit rien , sinon que le sens

étoit complet à cet endroit ; et la seconde , que c'étoit la fin de tout le discours. Le changement que vous avez fait n'altère rien dans le sens ; mais je l'aime mieux comme il étoit : mon intention a été que les paroles de l'Apocalypse fussent une conclusion du tout.

Il faut bien encourager madame de Lusanci , qui agit à la vérité avec un courage qu'on ne peut assez louer. On s'élève beaucoup et très - injustement contre elle ; je n'oublierai rien pour la soutenir.

A Paris , ce 24 novembre 1691.

## LETTRE XLIX.

Il lui montre la cause de ses peines , et lui en propose les véritables remèdes.

J'AI lu , ma Fille , la petite lettre qui étoit incluse dans celle de madame de Lusanci. Offrez vos peines à Dieu , pour en obtenir la cessation ou l'adoucissement et la conversion des pécheurs. Je vous assure qu'il n'y a point eu de péché mortel dans tout ce que vous m'avez exposé , ni aucune matière de confession : ce que vous me proposez en dernier lieu est de même nature. A quoi songez-vous , ma Fille , de chercher à calmer ces peines par des résolutions à chaque difficulté ? C'est une erreur : elles croîtront à mesure qu'on s'appliquera à les résoudre ; et il n'y a de remède que celui de l'obéissance et de l'abandon , qui tranche le nœud.

Je vous défends encore une fois de vous tourmenter à chercher la différence du sentiment et du consente-



ment. Tenez-vous-en à mes décisions précédentes, et surtout à celles de la dernière lettre qui comprend tout. Je sais mieux ce qu'il vous faut que vous - même. Si vous étiez autant fidèle et obéissante qu'il faudroit, vous ne diriez jamais un mot à confesse de toutes ces peines : vous faites de grands efforts pour vaincre vos peines, et puis vous en revenez à la même chose.

Vous ne m'avez pas entendu quand je vous ai dit que le consentement à une certaine chose étoit péché mortel. Je m'expliquai après, et je vous assure qu'il n'y en a point dans ce que vous m'exposiez. Vous vous tendez des pièges à vous - même, et vous êtes ingénieuse à vous chercher des embarras. La vivacité de votre imagination est justement ce qui a besoin des remèdes que je vous donne. Ainsi décidivement ce sera la dernière fois que je répondrai à de telles choses. Il n'y a nul péché dans ces peines, que celui d'y adhérer trop et d'y trop chercher de remèdes. Si ceux que je vous donne ne vous apaisent pas, il n'y a plus qu'à s'abandonner à la divine bonté. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 29 novembre 1691.

## LETTRE L.

Il l'assure qu'elle a satisfait à tout dans sa dernière revue, et l'instruit des dispositions qu'il ressentoit dans la conduite des âmes.

JE n'ai reçu votre lettre, qui est venue par la poste, que fort tard, et dans un temps où il eût été difficile d'y faire réponse. Je crains bien cependant que cela ne vous ait causé de l'embarras dans vos dévotions : il n'y en a pourtant point de sujet. Pour le passé, la revue que vous m'avez faite a été bien faite de votre part, et très-bien entendue de la mienne. La répétition que vous en avez faite à votre dernière confession m'a suffisamment remis les choses que vous m'aviez dites, et assez pour donner matière à l'absolution. Ainsi je vous défends tout retour et toute inquiétude sur cela, et de vous en confesser de nouveau ni à moi ni à d'autre.

L'autre peine que vous m'expliquez ne doit non plus vous embarrasser, après les résolutions que vous avez eues sur cela de M. l'abbé de la Trappe et de moi. A la vérité je ne voudrois pas exciter ces tendresses de cœur directement : mais quand elles viennent ou par elles-mêmes, ou à la suite d'autres dispositions qu'il est bon d'entretenir et d'exciter, comme la confiance et l'obéissance, et les autres de cette nature, qui sont nécessaires pour demeurer ferme, et avec un chaste agrément sous une bonne conduite, il ne faut nullement s'en émouvoir, ni s'efforcer à les combattre ou à les éteindre ; mais les laisser s'écouler et revenir comme elles voudront.

C'est une des conditions de l'humanité, de mêler les choses certainement bonnes avec d'autres qui peuvent être suspectes, douteuses, mauvaises même si l'on veut. Si par la crainte de ce mal on vouloit ôter le bien, on renverseroit tout, et on feroit aussi mal que celui qui, voulant faucher l'ivraie, emporteroit le bon grain avec elle. Laissez donc passer tout cela, et tenez-vous l'esprit en repos dans votre abandon. Je vous défends d'adhérer à la tentation de quitter, ou à celle de croire qu'on soit fatigué ou lassé de votre conduite; puisque en effet on ne l'est pas, et on ne le sera jamais, s'il plaît à Dieu; car il ne faut jamais abandonner, ni se relâcher dans son œuvre.

Pour vous dire mes dispositions, autant qu'il est nécessaire pour vous rassurer, je vous dirai qu'elles sont fort simples dans la conduite spirituelle. Je suis conduit par le besoin : je ne suis pas insensible, Dieu merci, à une certaine correspondance de sentiments ou de goûts; car cette indolence me déplait beaucoup, et elle est tout-à-fait contraire à mon humeur : elle feroit même dans la conduite une manière de sécheresse et de froideur qui est fort mauvaise. Mais quoique je sente fort ces correspondances, je ne leur donne aucune part au soin de la direction, et le besoin règle tout. Au surplus, je suis si pauvre que je n'ai jamais rien de sûr ni de présent. Il faut que je reçoive à chaque moment, et qu'un certain fond soit excité par des mouvements dont je ne suis pas tout-à-fait le maître. Le besoin, le besoin, encore un coup, est ce qui détermine. Ainsi tout ce qu'on sent par rapport à moi, en vérité ne m'est rien de ce côté-là, et il ne faut pas craindre de me l'exposer; parce que cela n'entre en

aucune sorte dans les conseils , dans les ordres , dans les décisions que j'ai à donner.

Je vous ai tout dit ; profitez-en , et ne vous laissez point ébranler : ce seroit une tentation trop dangereuse , à laquelle je vous défends d'adhérer pour peu que ce soit. Je prie Dieu , ma chère Fille , qu'il soit avec vous.

A Meaux , ce 26 décembre 1691.

## LETTRE LI.

Il approuve la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses peines.

J'AI reçu toutes vos lettres , et entre autres celles qu'un capucin m'a rendues. Vous avez fort bien fait de passer par-dessus vos dernières peines ; et je vous défends de vous y arrêter jamais , ni de vous confesser de ne les avoir point confessées. Si vous continuez de cette sorte à entrer dans les pratiques que je vous ai marquées , vous vous faciliterez beaucoup la réception des sacrements , et vous y trouverez la consolation qu'y doit trouver une âme chrétienne , c'est-à-dire une âme confiante.

Je prie Dieu , ma Fille , qu'il soit avec vous. Je le prierai de tout mon cœur pour madame la comtesse de Verue : on la disoit morte à Versailles ces jours passés ; j'en serois fâché , et je voudrois autre chose d'elle auparavant.

A Meaux , ce 27 décembre 1691.

## LETTRE LII.

Sur les conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, et sur la manière dont les sacrements opèrent.

L'ACTE de contrition, nécessaire au sacrement de pénitence, ne demande pas un temps précis, et ne consiste pas dans une formule qu'on se dit à soi-même dans l'esprit. Il suffit de s'y exciter quelques heures avant la confession : quelquefois même l'acte qu'on excite long-temps devant est si efficace, que la vertu en demeure des journées entières. Je ne croirois pas qu'un acte pût subsister en vertu, quand le sommeil de la nuit, ou quelque grande distraction est intervenue : à plus forte raison, quand le péché mortel, qui est une rétractation trop expresse de l'acte d'amour, se trouve entre l'acte et la confession ou l'absolution. Il ne faut donc point s'inquiéter si l'on a répété cet acte ou immédiatement avant l'absolution, ou à la confession de quelque péché oublié : il suffit qu'il n'y ait pas eu d'interruption ou de rétractation, selon les manières que je viens de dire. Au reste, il faut tâcher de former en soi une habitude si forte et si vive des vertus et des sentiments de piété, qu'ils naissent comme d'eux-mêmes, et presque sans qu'on les sente, du moins sans qu'on y réfléchisse. Je n'ai rien à ajouter à mon catéchisme, sur les actes de contrition et d'attrition.

Il est inutile de savoir si les sacrements opèrent

30.

physiquement ou moralement : ce qui est très-assuré, c'est que ce physique tient bien du moral, et que ce moral, par sa certitude, sa promptitude et son efficacité, tient bien du physique : et c'est peut-être ce que veulent dire ceux qui leur attribuent une opération physique. Il suffit de savoir que l'opération du Saint-Esprit, qui s'applique et se développe, pour ainsi parler, dans les sacrements, est très-réelle et très-physique, et qu'elle sort, pour ainsi parler, à la présence du sacrement, comme d'un signe qui la détermine en vertu de la promesse de Dieu très-infaillible. Adorez cette grâce, admirez cette opération, croyez-en cette puissance, conformez-vous à cette efficace, par une volonté vive, qui s'accommode à l'impulsion et à l'action d'un Dieu.

A la fin de 1691.

## LETTRE LIII.

Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire.

VOTRE lettre du 30 décembre, ma chère Fille, m'oblige à vous dire d'abord que je suis content de votre obéissance. La règle que je vous ai donnée, sur les peines que vous savez, s'étend à toutes les autres, quant à l'obligation de les confesser, mais non pas quant à la défense de le faire : car je ne vous défends pas de vous confesser de ces peines, ou des péchés que vous pourrez croire y avoir commis, pourvu que ce ne soit pas avec cette anxiété qui vous empêche de commu-



nier, ou ne vous permet pas de le faire avec toute la dilatation que cette action demande. Ce que je vous défends précisément à cet égard, c'est que vous ne songiez jamais à vous priver de la communion, ni à recommencer vos confessions avant ou après vous en être approchée, à moins que vous soyez assurée jusqu'à en pouvoir jurer, qu'il y a eu un péché mortel dans vos jugements, dans vos distractions, dans vos soupçons, et dans tous les sujets de vos peines. Je vous l'ai déjà dit, et vous deviez l'avoir entendu; mais à présent que vous l'avez par écrit, je m'attends à une entière obéissance.

Je serois bien fâché que nous perdissions ma sœur de Saint-Gabriel. Je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction, et je ne manquerai pas de l'offrir à Dieu, dont elle recevra, et en cette vie et en l'autre, la récompense de sa fidélité et de son obéissance.

On s'est contenté de vous donner la copie de la réquisition du promoteur; parce que c'est le fondement de ce qui se fera dans la suite: on n'eut pas le temps d'écrire le reste. Il n'y a point de façon à faire de cette réquisition; et au contraire, il est bon qu'on la sache. Pour ce qui est des dispositions de madame votre abbesse, elle voudroit bien ne pas retourner; mais elle sent qu'il faudra le faire. Je suis résolu à la pousser, si dans huit jours sans retardement elle ne prend un parti: pour lui parler, c'est temps perdu. J'envoie à madame la prieure et à madame de Lusanci les ordres pour ce qu'il faut faire, si elle s'avisait de prévenir la signification de mon ordonnance, comme le sieur de la Madeleine l'en presse bien fort; mais ce n'est pas à lui qu'elle se fie sur cela. Que ceci ne soit que pour

madame de Luynes, madame de Lusanci et vous.

Il ne faut jamais avoir de réserve en me parlant : vous voyez bien qu'à la fin il y faut venir, et que Dieu le veut.

Il n'y a rien à recommencer dans le Bréviaire que les endroits où l'on seroit assuré, dans le degré que je vous marque pour les autres choses, ou d'avoir omis, ou d'avoir été distrait volontairement. Je vous défends tout autre recommencement. Ne vous allez point rejeter dans l'embarras de distinguer ce qui est volontaire ou non ; cela ramèneroit toutes vos peines l'une après l'autre, et vous n'en sortiriez jamais. *Amen et Alleluia.* C'est dans l'acte d'abandon que se trouve le seul remède à vos maux : je m'y unis de tout mon cœur, et vous le pouvez mander à madame de Harlay.

C'est un grand mot que celui du saint prophète : *Elegi abjectus esse* : « J'ai choisi d'être des derniers » dans la maison de mon Dieu ; » et je rends grâces à Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur avec un sentiment particulier. Je le prie, ma chère Fille, qu'il soit avec vous.

Priez pour moi ; demandez pour moi des prières de tous côtés, et surtout à madame de Harlay, et à la sainte communauté où elle est. *Amen, Alleluia.*

A Paris, ce 5 janvier 1692.

! Ps. LXXXIII. 11.



---

**LETTRE LIV.**

Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines.

**JE** ne crains point de prendre sur moi l'obéissance que vous rendrez, ma chère Fille, aux ordres que je vous ai donnés pour vos confessions.

Quant à cette disposition qui vous fait voir un Dieu toujours irrité; sans en examiner le principe, offrez pour la conversion des pécheurs, et surtout des plus endurcis, les peines qu'elle vous cause; j'espère que vous en serez soulagée: du reste, je vous mets et vous abandonne entre les mains de la miséricorde de Dieu. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 8 janvier 1692.

---

**LETTRE LV.**

Sur ses souffrances; et sur quelques passages de l'Écriture, relatifs à la crainte et à la confiance.

**JE** suis, ma Fille, très-sensible à vos douleurs: je vous suis très-obligé de les offrir à Dieu pour moi; mais je le prie qu'il vous en décharge, et qu'il n'accumule pas tant de croix ensemble. Si mes vœux sont exaucés, vous serez bientôt dans un état plus tranquille. Ces noirceurs dans l'esprit, avec des peines si aiguës

dans le corps, ah! mon Dieu, c'en est trop : arrêtez votre bras, et faites sentir vos consolations ; je vous en conjure par notre grand Médecin, qui a guéri nos plaies en les portant, et qui nous a laissé après lui un consolateur, dans lequel toutes les bontés sont passées de votre sein. *Amen, amen.* C'est pour réponse à votre lettre du 12.

Pour les autres, je vous dirai que j'accepte de tout mon cœur ce qui m'est échu en partage pour cette année, et je vous prie d'en bien faire mes remerciements à madame de Luynes, par les mains de qui me sont venues toutes ces grâces.

Vous avez si bien fait parler saint Ambroise, que je ne puis assez vous en remercier ; et j'espère bien quelque jour me servir utilement de cette oraison. Je vous promets de la faire pour vous au premier quart d'heure que j'aurai libre.

Pour les passages que vous citez de Job et des autres saints, quand vous les aurez conciliés avec ces paroles de Notre-Seigneur : *Ne craignez point, petit troupeau*<sup>1</sup> ; et avec celles de saint Paul : *Réjouissez-vous ; encore une fois je vous le dis, réjouissez-vous*<sup>2</sup> ; et avec celles de saint Jean : *La parfaite charité bannit la crainte*<sup>3</sup> ; et avec toutes celles où il est dit que celui qui se fie au Seigneur et qui s'abandonne à lui n'a rien à craindre : tout ce que vous me direz pour concilier ces passages avec ceux qui vous font peur, je vous le dirai pour concilier ceux qui font peur avec les règles que je vous ai données.

Faites-en l'essai, ma Fille, et par avance je vous déclare que vous trouverez qu'à proportion que la crainte

<sup>1</sup> *Luc. XII. 32.* — <sup>2</sup> *Philip. IV. 4.* — <sup>3</sup> *I Joan. IV. 18.*

augmente , on doit faire surnager la confiance , quand il n'y auroit que cette règle de saint Paul : *Où le péché a abondé , la grâce a surabondé*<sup>1</sup>. Puissiez - vous être pénétrée de cette parole à l'instant que vous la lirez !

A Versailles , ce 17 janvier 1691.

## LETTRE LVI.

Il lui défend de se confesser de ses peines , et lui marque quel est le parti le plus sûr pour elle.

JE vous écrivis encore hier , ma Fille , et je crois avoir répondu à tous vos doutes. Si vous y prenez bien garde , ce n'est toujours que la même peine qui revient sous d'autres couleurs , et tout au plus avec quelques circonstances qui ne changent rien. Il ne vous servira de rien de vous confesser au père Toquet : vous ne manquerez jamais de gens pour qui vous croirez avoir des exceptions à faire. Pour moi , je n'en fais aucune , et je ne consens point du tout que vous vous confesiez à lui de ces peines ; car tout cela est directement contraire au dessein qu'il faut avoir , si on ne peut les étouffer , du moins de ne les nourrir pas.

Le principe de faire toujours le plus sûr n'est point pour les personnes peinées ; parce que le plus sûr pour elles , c'est d'obéir : autrement elles se perdroient , et à force de chercher le plus sûr pour elles , il n'y auroit rien de sûr pour elles.

<sup>1</sup> Rom. v. 20.

J'ai fait aujourd'hui pour vous à Dieu la prière de saint Ambroise , et je crois que Notre-Seigneur m'aura exaucé.

On vient de m'écrire que madame de Jouarre s'en va tout de bon. Je la suivrai de plus près qu'il me sera possible , et je n'abandonnerai jamais le saint ouvrage , ni le général ni le particulier. Cela est pour vous.

A Versailles, ce 18 janvier 1692.

## LETTRE LVII.

Sur les raisons de nous soumettre à la volonté de Dieu.

**JE** souhaite d'apprendre, ma Fille, si vos douleurs vous ont quittée : j'en prie Dieu, et qu'enfin il commence à vous soulager, après vous avoir poussée si loin.

Enfin madame de Jouarre se déclare malade, à la seconde signification de mon ordonnance. Vous verrez, dans la lettre de madame de Lusanci, la signification qu'elle m'a fait faire.

Autre histoire : la Vallée écrit une grande lettre pour obtenir permission de venir à Paris, pour se faire traiter d'un cancer : on m'a envoyé la lettre, pour y faire telle réponse que je voudrois. J'ai dit qu'il n'y avoit qu'à le laisser là. M. de la Madeleine confirme sa maladie, et trouve étrange la demande qu'il fait à Jouarre d'une somme si considérable pour un petit homme comme lui. Tout considéré, il y a beau-

coup d'apparence que vous verrez votre abbesse ; mais au moins je n'assure rien , sinon que je ne vous laisserai pas long-temps combattre avec elle seul à seul , s'il plaît à Dieu.

O que Dieu est grand ! ô que ses volontés sont souveraines et pleines de bonté ! ô que Jésus-Christ est humble , patient et doux ! Abandonnons-nous à lui , soumettons-nous avec agrément et complaisance : oui, mon Père , puisque vous le voulez ainsi.

A Paris, ce 21 janvier 1692.

## LETTE LVIII.

Il lui apprend ce qu'il a voulu conclure des passages qu'il lui a laissés à concilier ; en quelles occasions elle peut répéter son Bréviaire. Formule de prière pour s'unir à Jésus-Christ dans ses souffrances.

JE suis fâché , ma Fille , de voir durer si long-temps vos peines , tant celles de l'esprit que celles du corps. Au premier moment que j'aurai libre , j'écouterai ce qui me viendra sur la prière que vous me demandez. En attendant , souvenez-vous de celle de Notre-Seigneur : *Mon Père , détournez de moi ce calice ; non ma volonté , mais la vôtre*<sup>1</sup> : voilà tout en trois mots. Lisez les endroits des Evangiles où cette prière est racontée , et unissez-vous-y en esprit de foi ; puisque Jésus-Christ l'a faite , non tant pour lui-même , qu'en la personne des pécheurs.

Tout ce que j'ai voulu conclure des passages que

<sup>1</sup> Luc. xxii. 42.

je vous ai laissés à concilier, c'est, ma Fille, qu'ils sont propres à certains états, tant ceux qui inspirent la crainte, que ceux qui portent à la confiance : et ce qu'il faut conclure de là, c'est qu'il les faut appliquer par l'ordre et sous la conduite de celui que Dieu a chargé de votre âme ; et c'est là tout le dénouement de ces apparentes contrariétés : il y en a pourtant encore une autre, mais qui n'est pas de ce temps.

Je ne voudrois pas vous exempter de dire dans votre Bréviaire ce que vous seriez assurée jusqu'à en pouvoir jurer, d'avoir omis. Mais ce qui est bien assuré, c'est qu'à moins que d'en avoir cette certitude, vous faites mal de répéter et de vous accuser de ces incertitudes et de toutes les autres. Ainsi je persiste à ne vouloir pas que vous parliez de ces peines à qui que ce soit, pas même au père Toquet, dont je connois la prudence. Tous les petits mots auxquels vous revenez toujours, ne sont que la même chose sous différentes couleurs, comme je vous l'ai déjà dit souvent, et je n'ai plus rien à vous dire sur ce sujet.

M. le Preux peut confesser celles qui ont accoutumé de s'y confesser à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, et non les autres. Si quelqu'une s'y est confessée depuis le synode, par la permission verbale que j'en ai donnée et dans la bonne foi, il n'y a qu'à demeurer en repos.

Madame de Lusanci vous dira l'état des affaires : de vous dire ce que je ferai, moi-même je ne le puis : tout ce que je puis dire, c'est que je me gouvernerai selon l'occurrence, et n'omettrai aucune diligence.

Mon Dieu, je m'unis de tout mon cœur à votre

saint Fils Jésus, qui, dans sa sueur et son agonie, vous a porté la prière de tous ses membres infirmes. O Dieu, vous l'avez livré à la tristesse, à l'ennui, à la frayeur; et le calice que vous lui avez donné à boire étoit si amer et si plein d'horreur, qu'il vous pria de le détourner de lui. En union avec sa sainte âme, je vous le dis, ô mon Dieu et mon Père, détournez de moi ce calice horrible; toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Je mêle ce calice avec celui que votre Fils notre Sauveur a avalé par votre ordre. Il ne me falloit pas une moindre médecine; ô mon Dieu, je la reçois de votre main avec une ferme foi que vous l'avez préparée pour mon salut, et pour me rendre semblable à Jésus-Christ mon Sauveur. Mais, ô Seigneur, qui avez promis de ne nous mettre pas à des épreuves qui passent nos forces, vous êtes fidèle et véritable. Je crois en votre parole, et je vous prie, par Jésus-Christ votre Fils, de me donner de la force, ou d'épargner ma faiblesse.

Jésus mon Sauveur, non de miséricorde et de grâce, je m'unis à la sainte prière du Jardin, à vos sueurs, à votre agonie, à votre accablante tristesse, à l'agitation effroyable de votre sainte âme, aux ennuis auxquels vous avez été livré, à la pesanteur de vos immenses douleurs, à votre délaissement, à votre abandon, au spectacle affreux qui vous fit voir la justice de votre Père armée contre vous, aux combats que vous avez livrés aux démons dans le temps de vos délaissements, et à la victoire que vous avez remportée sur ces noirs et malicieux ennemis; à votre anéantissement, aux profondeurs de vos humiliations, qui font fléchir le genou devant vous à toute créature dans le ciel, sur

la terre et dans les enfers. En un mot, je m'unis à votre croix, et à tout ce que vous choisissiez pour crucifier l'homme. Ayez pitié de tous les pécheurs et de moi, qui suis la première de tous ; consolez-moi, convertissez-moi, anéantissez-moi ; régnez, et rendez-moi digne de porter votre livrée. *Amen, amen.* Tout à vous.

A Versailles, ce 27 janvier 1692.

## LETTRE LIX.

Ses sentiments pour son troupeau, et en particulier pour ses Filles de Jouarre.

J'AI oublié de répondre à votre lettre du 28. Vous pouvez et vous devez sans hésiter, ma Fille, demander à Dieu mon retour dans le diocèse, et vous avez raison de croire que je suis à mon troupeau, et par conséquent à vous toutes, qui en faites une si chère et si considérable partie, plus qu'à tout le reste de l'Eglise, autant par inclination que par devoir.

Je ne prétends point du tout que le retour de madame de Jouarre rende le commerce moins libre avec moi, et c'est à quoi je pourvoirai capitalemment. Vous ferez très-bien de me dire toutes vos pensées sur la matière du livre de la conférence, et je loue Dieu en attendant que vous en soyez consolée. A vous, ma Fille, de bien bon cœur.

A Versailles, ce 2 février 1692.



## LETTRE LX.

Sur ses sermons ; les attributs donnés à Marie ; le sens de certains passages ; le plaisir que l'on trouve dans l'usage des choses nécessaires , les rechutes dans le péché véniel ; le mépris des règles , le silence et les distractions.

J'ENVOIE à ma mère la prieure l'ordre de faire venir le médecin de la Ferté-sous-Jouarre , pour vous et pour ma sœur de Saint-Ignace. Il pourra voir en même temps ma sœur de Saint-Gabriel , que je vous prie d'assurer du soin que j'ai d'elle devant Dieu : c'est une de mes meilleures filles , que Dieu a fait entrer d'abord dans le bon chemin avec ma sœur de Saint-Nicolas. Je les bénis de tout mon cœur.

Je ne me souviens plus du tout de ce que je dis au sermon de la Nativité , ni sur le *Salve*. Ce n'est pas mal fait d'écrire , comme on s'en souvient , ce qu'on croit qui peut être utile dans mes sermons : cela peut m'aider à les rappeler dans ma mémoire.

Il est bien aisé d'entendre que lorsqu'on appelle la sainte Vierge notre vie , notre douceur et notre espérance , c'est par rapport à Jésus-Christ que Dieu nous a donné par elle , et que nous la prions de nous montrer dans la suite de la prière. Mais de répéter d'où cela vient , ce seroit un trop long discours.

Je vous promets de permettre à ma sœur de Sainte-Hélène une retraite après Pâques , et de l'aider à la faire.

Je n'ai pas seulement songé que vous ayez eu dessein de vous opposer à mes sentiments , en expliquant

les passages que je vous avois proposés. Il n'est point du tout nécessaire que je vous dise comment je les entends à votre égard ; puisque vous voyez bien que je les entends , et que je vous les applique dans le sens qui vous doit porter à bannir la crainte , et à vous abandonner à la confiance. On se jetteroit dans des embarras infinis , si on changeoit la direction en dissertation. Je ne trouve point à redire que vous m'exposiez vos sentiments : au contraire , je le souhaite ; et sans m'en plaindre jamais , je vous dirai en simplicité ce qui sera nécessaire.

Ces fâcheux temps , Dieu merci , ne m'ont fait aucun mal , puisque vous souhaitez de le savoir. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur avec Jésus-Christ , et je le prie qu'il vous soulage.

Vous m'avez très-bien et très-souvent exposé cette peine que vous avez à l'occasion du sommeil. C'est à cette occasion que je vous ai dit que les dispositions sensibles ou sensuelles qui viennent en conséquence des choses nécessaires comme le sommeil , encore qu'on y consente , ne doivent point faire de scrupule ; parce que ce consentement est une suite de celui qu'on donne au sommeil. Je vous prie , ne m'en parlez plus après cela ; et le plus que vous pourrez , épargnez-moi les redites , qui ne font que nourrir les peines et tenir lieu de meilleures choses.

Pour ce qui regarde les difficultés que vous me proposez sur la règle , je vous y répondrai quand je l'aurai entre mes mains.

Pour les rechutes , je vous ai dit et il est vrai , qu'encore qu'il faille toujours avoir une ferme résolution de s'abstenir des péchés dont on se confesse , même vé-

niels, il n'est pas nécessaire que cette résolution soit d'une égale fermeté dans ces péchés-là comme dans les autres ; et qu'on ne doit point conclure par les rechutes, que la résolution n'ait pas été ferme et sincère, pourvu que de bonne foi on ait la volonté de se corriger, et qu'on emploie même la confession comme un secours contre ses faiblesses.

Ce qu'on appelle mépris à l'égard des règles monastiques, est l'opposite de ce qui s'appelle faiblesse, inconsideration, surprise ; et emporte une malice délibérée. Une longue et opiniâtre négligence, qu'on ne prend aucun soin de vaincre, enferme du mépris, et à la longue peut dégénérer en péché mortel, mais non pas une négligence passagère. La règle du silence, je ne dis pas seulement celle du grand silence, mais encore celle du silence ordinaire pendant le jour, est digne de vénération, et c'est un des fondements de la vie monastique. Mais tout le monde ne l'entend pas aussi rigoureusement que M. de la Trappe, et vous devez vous en tenir aux observances reçues dans la maison.

Que j'aime le silence, que j'en aime l'humilité, la tranquillité, le sérieux, le recueillement, la douceur ! qu'il est propre à attirer Dieu dans une âme, et à y faire durer sa sainte et douce présence !

Je dis tout cela sans rétracter ce que je vous ai dit sur ce sujet-là par rapport à vos peines et à vos tristesses. Je prie Dieu, ma chère Fille, qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes de tout mon cœur.

A Versailles, ce 2 février, 1692.

Il y a de deux sortes de distractions volontaires, dont l'une emporte une extinction, et l'autre un relâchement de l'attention. C'est du dernier qu'a voulu parler le père Toquet, et il a raison.

Encore un coup, ma chère Fille, Dieu soit avec vous.

Marie est la nouvelle Eve, au même sens que Jésus est le nouvel Adam. Marie est notre vie, notre salut, notre espérance, au même sens qu'Eve est notre perte, notre damnation, notre mort : voilà le fond.

## LETTRE LXI.

Désir qu'il a de voir bientôt finir les affaires de Jouarre ; qu'on ne peut en conscience faire des excuses à l'abbesse de l'obéissance qu'on a rendue à son évêque.

POUR réponse à votre lettre du 10, je ferai savoir, ma chère Fille, à ma sœur Cornuau le soin que vous prenez d'elle, et je lui écrirai au premier loisir, en commençant par la recommander sincèrement à Notre-Seigneur.

L'affaire du blé (\*) est la moindre de toutes celles qui peuvent me regarder ; et je voudrais qu'elle fût perdue, à condition que celles de Jouarre prissent fin : je n'y oublierai rien.

Sur la lettre du 14, je suis fort en peine de madame Gobelin. Aussitôt que j'ai su par vous sa maladie, j'ai commencé par l'offrir à Dieu, afin qu'il la comblât de

(\*) Les lettres suivantes expliqueront en quoi consistoit cette affaire.

ses grâces , et qu'il daignât écouter les vœux que nous lui faisons pour sa conservation. Vous la pouvez assurer qu'elle doit regarder toute pensée de faire quelque excuse à Madame , de quelque côté qu'on tâche de la lui inspirer , non-seulement comme un scrupule , mais encore comme une tentation ; puisque ce n'est point offenser une abbesse que de rendre obéissance à celui à qui elle en doit tant elle-même , et de respecter l'ordre de la hiérarchie , qui est celui de Jésus-Christ.

Je me joins à la prière que vous faites à Dieu ; afin qu'il empêche la désolation de son sanctuaire , et qu'il ne permette pas qu'on ferme les bouches qui le louent d'une manière si édifiante.

A Versailles , ce 18 février 1692.

## LETTRE LXII.

Sur les tentations qui assiègent à l'heure de la mort , et la confiance qui est alors nécessaire.

VOTRE lettre du 17 me fait beaucoup appréhender pour ma sœur des Archanges : je la bénis de tout mon cœur , et je prie Dieu qu'il nous la conserve. Je n'ai pas encore reçu le jubilé ; mais comme je sais qu'il est accordé , et que le temps dépend des évêques , je donne à M. le confesseur le pouvoir de l'appliquer tant à elle qu'à celles des sœurs qui se trouveroient en pareil état , en leur ordonnant ce qu'il trouvera à propos de leur imposer.

Je loue Dieu du bon effet que vous ressentez de la

rière. Avant que de faire celle que vous demandez sur la mort, je voudrois bien avoir une copie de l'autre, pour ne point tomber dans des redites. Mais en faveur de ma sœur des Archanges, je passerai outre sans attendre. Les tentations contre la foi, contre la soumission, contre la confiance, sont en effet les grands maux de ce dernier état; mais surtout vous avez raison de croire qu'il n'y a rien qu'il faille plus exciter que la confiance. Je souhaite que Dieu vous conserve, et qu'il ne me donne pas le déplaisir d'avoir à vous assister dans cet état. Mais je vous tiendrai, s'il plaît à Dieu, la parole de ne vous manquer ni à la vie ni à la mort.

Usez de votre prudence sur les livres dont vous me parlez, mais sans faire bruit. Je suis à vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Versailles, ce 19 février 1692.

## LETTE LXIII.

Ses sentiments à l'égard de ceux qui goûtoient ses écrits. Il renvoie une Sœur à l'évangile de la Pécheresse, pour la guérir. Sur les épreuves nécessaires pour s'assurer si l'on est en état de faire le carême.

VOUS me consolez, ma chère Fille, en me racontant la sainte et heureuse fin de notre sœur des Archanges. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il nous conserve ma sœur de Saint-Ignace. Lorsque vous et les saintes âmes pour qui je travaille goûtent ce que je fais, je reconnois la vérité de ce que dit un saint du cinquième

siècle : « Le docteur reçoit ce que mérite l'auditeur<sup>1</sup>. »

Pour guérir ma sœur de Saint-Louis, il ne faut que lire avec elle l'évangile de la Pécheresse pénitente et la décision expresse du Sauveur, qui dit : *Celui à qui on remet moins, aime moins; celui à qui on remet davantage, aime davantage*<sup>2</sup>. Quand le maître décide, les disciples n'ont qu'à se taire.

Vous n'êtes point obligée à faire sur le carême d'autre épreuve que celle des années précédentes, et vous devez prévenir le mal plutôt que de l'attendre.

C'est l'Eglise qui avertit ses enfants d'étendre le jeûne sur tout, et de retrancher de tous côtés, aux yeux, aux oreilles, aux discours, autant qu'à la nourriture; mais quand on en est venu à une certaine mesure, si on ne mettoit une fin au retranchement, à la fin on ôteroit tout.

Vous ferez bien de mêler la lecture de Jérémie à celle des deux Épîtres aux Corinthiens.

Je salue madame de Luynes de tout mon cœur, avec mesdames de Fiesque, Renard, Fouré, etc. Notre sœur des Archanges voudroit venir avec les autres selon la coutume; mais il ne nous en reste plus que le souvenir et l'exemple; Dieu a pris le reste. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 22 février 1692.

<sup>1</sup> *S. Petr. Chrysolog.* — <sup>2</sup> *Luc. VII. 47.*

## LETTRE LXIV.

Sur sa bonne volonté pour les personnes qu'il conduit ; son *Traité sur l'adoration de la Croix* ; et sur la crainte qu'avoit cette religieuse , d'adorer des objets sensibles.

J'AI reçu votre lettre du 22. Je rends grâces à Dieu, ma Fille, du bon effet que fait sur vous la prière de la mort. Il n'y a rien qui presse de me la renvoyer ; mais quand les choses sont faites, ce m'est un soulagement de m'en pouvoir servir pour d'autres qui ont le même désir. Au reste, je ne me fâche point du tout de ce que vous me demandez, et vous ne devez jamais hésiter à me dire toutes vos vues, parce qu'enfin je n'en prendrai que ce que je pourrai faire ; autrement vous voyez bien que je m'accablerois. Vous avez le fond, et il est bien aisé de suppléer au reste, quand on est pénétré.

M. Ledieu vous portera un petit traité *de l'Adoration de la Croix*, qu'on a imprimé de moi sans mon ordre ; c'étoit une lettre à un religieux de la Trappe.

J'ai répondu sur les images, tant sur celles qui sont devant les yeux, que sur celles que l'imagination se forge au dedans. Quoique ces dernières se présentent au milieu du culte, il ne s'ensuit pas qu'on les adore ; et la crainte que vous avez que cela ne vous arrive, est une de ces peines qu'il faut mépriser aussi-bien que celles que vous avez sur les images du dehors. Je vous assure que vous ne terminez point votre culte au bois ni à la figure, mais au seul original ; car le contraire



n'est pas possible à une personne instruite ; et cela vous doit aider à connoître le fond de vos peines , qui sont pour la plupart de cette nature : cependant vous vous attachez à cela, comme si c'étoit quelque chose. Mettez-vous bien dans l'esprit ce que je vous ai dit , que attaquer directement ces peines , c'est les émouvoir et les fortifier, et qu'il n'y a qu'à les laisser s'écouler, et ne se point tourmenter de ces vains fantômes.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 25 février 1692.

---

## LETTRE LXV.

Sur la confiance qu'il a en sa sincérité ; et le remède à ses scrupules.

MA santé est parfaite , ma Fille : vous n'avez rien à craindre sur ma disposition à votre égard , qui ne sera jamais altérée. C'est pour vous et non pas pour moi que je tiens ferme. Je suis persuadé de la sincérité avec laquelle vous me parlez : je veux bien que vous me parliez de cette disposition pour le prochain , à condition que ce ne sera pas une occasion de nouveaux scrupules, et une peine qui vous rende l'approche des sacrements plus difficile. Je loue fort la réponse que vous avez faite au père Toquet , dont je vous renvoie la lettre avec la préparation à la retraite. Je verrai avec soin votre relation , et vous pouvez m'en envoyer la suite. M. le grand vicaire écrira de ma part au P. Basile ; mais si madame la prieure ne tient bas ma sœur \*\*\* , et ne se résout une fois à me dire ce qu'elle

fait, tout ce que je lui ai dit servira de peu. Le père Toquet vous fait espérer de grandes désolations : souvenez-vous-en, et ne me les imputez pas ; car pour moi j'espère que Dieu vous consolera. Mettez-vous entre ses mains ; expirez-y ; mourez avec Jésus-Christ à la croix : qu'il ne reste rien de l'ancien homme ; que Jésus-Christ seul vive en vous.

A Meaux, ce 18 mars 1692.

## LETTRE LXVI.

Sur l'abbesse de Jouarre, et sur les règles qu'il lui avoit prescrites touchant ses peines.

SUR la lettre que j'ai écrite à M. de la Madelaine, dont j'ai mandé la substance à madame de Lusanci, on me répond, ma Fille, que madame de Jouarre partira sans retardement samedi. Au reste, elle est, dit-on, fort étonnée de la manière dont j'écris sur son sujet. Elle me trouve fort prévenu contre elle, et je suis tout prêt à en convenir, sans pouvoir me désabuser jusqu'à ce qu'elle change de conduite. M. le premier président m'a fait avertir, qu'elle lui avoit demandé une audience, et qu'il l'avoit remise après Pâques : il n'a point dit ce que c'étoit ; mais je crois que pour le grain, je ferai doucement entendre à M. le premier président que c'est un prétexte pour retourner, et que je me crois obligé à refuser un congé sur ce motif-là. Demain ou après, j'enverrai un exprès pour porter à madame de Lusanci les ordres qui lui seront nécessaires, et dont nous sommes convenus.

Ne vous étonnez pas, ma chère Fille, de me trouver si ferme sur les règles que je vous ai une fois prescrites. C'est par la connoissance certaine que j'ai des suites épouvantables de la trop grande facilité qu'on pourroit avoir, et de la nécessité qu'il y a de ne point laisser prévaloir la peine : car on tombe dans des états vraiment désolants, auxquels Dieu ne veut pas qu'on donne lieu. Dieu sera avec vous, quand vous seriez dans les noirceurs de la mort ; et plus vous y serez enfoncée, plus il faut que tous vos os crient : *O Seigneur, qui est semblable à vous* <sup>1</sup> ? Ne regardez pas tellement ces noirceurs comme une suite de votre complexion mélancolique, que vous oubliiez cependant qu'il y a une main suprême et invisible qui conduit tout, et se sert du tempérament qu'il a donné à chacun, pour nous mener où il veut : cela est ainsi. Priez cette puissance suprême qu'elle vous soutienne de la même main dont elle vous accable ; car c'est là de tous les tourments le plus délicat, de n'avoir de soutien que de son propre fardeau. Dieu soit éternellement avec vous.

A Meaux, ce 19 mars 1692.

<sup>1</sup> Ps. XXXIV. 10.

## LETTRE LXVII.

Sur ses agitations ; sur la jalousie de l'âme pour son Dieu ; et la facilité qu'elle voit de tout demander au prélat.

JE vais vous offrir à Dieu en ce saint jour , et lui offrir en même temps le renouvellement de vos vœux.

J'ai bien pris garde à l'image et au verset , qui répond bien à la réponse que vous avez faite au Père Toquet , et j'ai dit avec vous , *Amen* , *Alleluia*.

Prenez garde , ma chère Fille , à ne vous laisser pas agiter , mais à tenir ferme dans les règles que je vous ai données , non-seulement par rapport à la résolution finale , mais encore par rapport à la délibération. Il ne doit point y en avoir où la décision est si expresse : *Amen* , il est ainsi. Je le souhaite ; je l'ordonne , sans vous obliger à pécher , quand bonnement vous ne pourrez pas empêcher cette agitation.

Ce que je vous ai dit de la jalousie de Dieu et de l'âme pour Dieu , n'a eu d'autre fin que de vous dire une vérité , et de vous découvrir une des causes des peines qu'on ressent souvent quand on veut aimer Dieu purement , sans aucun rapport à celles que vous avez eues sur mon sujet , que vous devez mépriser.

Vous pouvez me demander tout , même mon explication sur le *Salve* , et ce qui regarde la règle ; mais je ne puis , ma Fille , vous promettre une si prompte réponse. C'est beaucoup d'avoir demandé , d'avoir frappé ; et quelquefois on frappe si bien que la porte s'ou-

vre toute seule : comme il arriva à celui qui étoit venu de loin consulter Grégoire Lopez, sur un passage de l'Écriture, dont il reçut l'explication avant qu'il lui en eût proposé la difficulté. Je prie Dieu qu'il soit avec vous ; qu'il vous soit Emmanuel, *Dieu avec nous*, et qu'il accomplisse en vous ce qu'il est venu opérer dans le mystère de ce jour. *Amen, amen, Alleluia.*

A Meaux, ce 23 mars 1692.

M. le premier président m'a seulement fait donner avis qu'il avoit accordé l'audience pour incontinent après *Quasimodo*.

M. le procureur général, consulté par madame de Jouarre sur son temporel, lui a dit pour conclusion, qu'il falloit s'entendre avec moi. Elle a bien envie de déposer madame de Lusanci ; mais je ne crois pas qu'elle ose, ni qu'elle croie le pouvoir. Elle ne mène point M. de la Madeleine ; mais un nommé de la Rasturière, si on me l'a bien nommé, qui étoit avec elle à Port-Royal, et que je ne connois pas. Ne m'en dira-t-on rien de Jouarre ?

## LETTRE LXVIII.

Sur le changement de l'heure de matines.

IL est vrai que je n'ai pas approuvé en général qu'on changeât l'heure de matines ; parce que les relâchements peuvent donner lieu à des introductions qui ne sont pas bonnes. Les raisons particulières peuvent

rendre la chose excusable ; et pour vous , votre bonne intention vous a très-assurément sauvée du péché. Vous verrez le reste dans la lettre à madame de Lusanci. Je vous verrai , s'il plaît à Dieu , lundi matin.

A Meaux , ce 27 mars 1692.

## LETTE LXIX.

Il l'exhorte à souffrir chrétiennement , et à s'adresser à Dieu en qualité de moteur des cœurs.

J'ENVOIE faire compliment à madame de Jouarre , et en même temps vous assurer , ma Fille , que je vous verrai toujours lundi à midi. Je souhaite que madame votre abbesse prenne des exemples plus heureux que celui de madame de Saint-Andoche , qui a été interdite cinq ou six ans , réduite à cent écus de pension , et à la fin rétablie , en se soumettant aux ordres et se remettant à la miséricorde de son évêque. J'espère que nous n'en viendrons pas si avant.

Je ne laisse pas de vous plaindre beaucoup ; car il n'est pas possible qu'il n'y ait à souffrir. Préparez-vous à le faire chrétiennement , et à porter cette petite partie de votre croix. J'en dis autant à madame votre sœur , à madame de Lusanci et à nos chères sœurs , que je salue de tout mon cœur.

Qu'on prie Dieu pour le succès de la prochaine visite ; priez en particulier , et mandez à ma sœur Cornuau qu'elle prie. Adressez-vous à Dieu en qualité de moteur des cœurs : j'ai souvent éprouvé que cette

sorte d'adoration lui est agréable, et qu'elle est suivie de grands changements.

A Meaux, ce 28 mars 1692.

---

## LETTRE LXX.

Il souhaite de la voir tirée de sa mélancolie, et l'exhorte à monter au ciel avec Jésus-Christ.

JE serai lundi à Luzarches pour y voir le roi sur son passage, et revenir ici le lendemain, s'il plaît à Dieu. Vous aurez de mes nouvelles avant mon départ, et vous m'obtiendrez, par vos prières, un prompt retour à mon devoir.

Puisse ce Jésus ressuscité, qui a triomphé des foiblesses de notre nature, vous tirer, comme d'un tombeau, de cette profonde et si noire mélancolie; afin que vous chantiez avec tous les saints cet *Alleluia*, qui fera un jour l'occupation de notre éternité.

Ne craignez rien, ma chère Fille, Dieu est avec vous. Pensez à monter au ciel avec Jésus-Christ, par la partie sublime de l'âme, et dans l'esprit de foi et de confiance; le reste sera plus tranquille.

A Meaux, ce 5 avril 1692.

## LETTRE LXXI.

Comment elle doit se conduire à l'égard des actes que l'abbesse pourroit exiger, quelle est la force des ordonnances de visites, etc.

JE vous prie, ma Fille, avant toutes choses, de vous désabuser une fois pour toutes de la pensée où vous êtes que vos lettres me fassent de la peine, ou par leur nombre, ou par leur longueur. Celles où vous me parlez des affaires m'ont été et me sont encore si utiles pour m'instruire de ce qui se passe, et du fond des choses, que je serois ennemi du bien de la maison et de mes propres intérêts, si je n'étois ravi de les recevoir; et pour celles qui regardent en particulier votre consolation et votre soulagement, je les devrois agréer par reconnoissance, quand ma charge et mon amitié ne m'en imposeroient pas d'ailleurs une étroite obligation.

La défense de prendre dans les actes la qualité de relevant immédiatement du saint Siège, est plutôt faite pour empêcher que ce titre, lorsqu'on le prendra, ne nuise à mes droits, comme si j'y consentois moi-même, que pour vous en faire aucun embarras. D'ailleurs cette défense regarde madame l'abbesse quand elle est présente, plutôt que les religieuses, qui peuvent sans difficulté signer après elle; n'étant pas juste ou de retarder les affaires de la maison pour ce sujet-là, ou de donner prétexte à une abbesse de leur faire de la peine. Ainsi voilà déjà une affaire résolue



bien nettement, et il ne faut point être en peine de la suite : car quand je voudrai, je ferai donner un arrêt qui ensevelira pour jamais ce vain titre.

Quant à l'affaire de la redevance, il importe moins que dans les autres que vous mettiez ce titre dans l'acte qu'on pourroit vous faire signer pour intervenir ; parce que paroissant aux yeux du parlement, ce sera une occasion de le faire rayer. Pour cet acte, il n'y a rien à observer que de ne consentir à aucun emprunt sous ce prétexte ; tout le reste est indifférent.

Pour une protestation contre mes ordonnances, cela seroit dangereux ; parce que vous protesteriez contre votre propre liberté : ainsi il faudroit encore y prendre garde. On pourroit insinuer quelque chose de cela dans l'acte qu'on vous proposeroit à signer pour la redevance. Cet acte ne doit contenir autre chose qu'une procuration, pour défendre avec madame l'abbesse l'affranchissement de la redevance. En ce cas vous le devez faire sans peine, et au contraire vous y offrir quand on voudra.

Si l'on avoit agi de bonne foi avec moi, il n'y auroit eu pour vous nul embarras dans le changement des offices, ni dans la protestation de madame l'abbesse : car on m'avoit promis positivement qu'elle n'assembleroit la communauté que pour confirmer les officières, sans parler de déposition ; et quant à l'appelation ou protestation, on me l'avoit proposée comme un acte que madame feroit en son particulier, et non pas comme un acte qu'elle feroit la communauté assemblée. Au surplus, à mon égard la chose est indifférente : car si l'effet et la force de mes ordonnances étoit empêché par l'appel ou l'opposition, ou, ce qui

est encore plus foible , par une protestation de madame de Jouarre , il ne faudroit jamais faire d'ordonnance ; parce que je ne puis empêcher qu'on n'appelle , ou qu'on ne s'oppose , ou qu'on ne proteste. Mais ce qui établit la force des ordonnances de visite , c'est qu'elles sont exécutées par provision , nonobstant toutes appellations et oppositions , prises à partie , et le reste , sauf à en examiner le fond devant les supérieurs , qui peuvent être , ou le parlement dans l'appel comme d'abus , ou le métropolitain dans l'appel simple. La force de ces ordonnances consiste encore à les faire si justes et si canoniques , qu'elles ne puissent recevoir d'atteinte dans le fond ; et c'est jusqu'ici ce qui a rendu les miennes invincibles.

Les dernières sont encore de cette force ; et le métropolitain n'y peut donner aucune atteinte , parce qu'elles sont données en exécution d'un arrêt. J'avoue bien qu'on peut s'opposer à l'arrêt , principalement en ce qu'il ordonne que je nommerai la depositaire ; car il est vrai que c'est là une chose extraordinaire , et qui n'est pas régulièrement du droit de l'évêque.

Voici donc ce qu'on ne peut me disputer : premièrement l'obligation de me rendre compte de tout ce qui regarde le temporel , et le pouvoir de régler et de statuer sur les comptes qu'on me rendra : secondement , le pouvoir de déposer les officières qui me seroient réfractaires , et même de les nommer , s'il y paroissoit une affectation de désobéissance ; mais de les nommer de plein droit , vous savez bien que j'ai toujours dit que cela ne m'appartenoit pas , et que la disposition qui m'en avoit été accordée , à la réquisition de M. le procureur général , dépendoit du cas parti-

culier. Au reste, je ne crois pas que messieurs du parlement défassent ce qu'ils ont fait, étant absolument nécessaire pour régler les affaires de la maison, que j'aie, du moins un an, une dépositaire de conscience et de confiance. Je crois avoir des moyens certains pour soutenir cet arrêt; et madame de Jouarre y perdra si elle l'entame. Pour ce qui est de la signature de la dépositaire, assurément ce ne sera pas une difficulté.

Si j'ai dit qu'il m'étoit indifférent que ma sœur de Sainte-Hélène se soit déposée ou non, ce sera peut-être pour dire que sa déposition ne fait point de tort à mon droit, ni ne casse pas un arrêt ou l'ordonnance d'un évêque : mais qu'il me soit indifférent qu'on m'ait manqué de parole, ni que M. de la Madeleine agisse avec si peu de sincérité, cela n'est point sorti de ma bouche. Il est vrai que je le reçois bien, parce que je suis sans aigreur ; mais cela ne change rien dans ma conduite ni dans mes résolutions. Je donne si naturellement à tout le monde un extérieur de civilité, qu'il ne faut point s'en prévaloir.

Au reste, j'apprends ce matin que l'affaire de la redevance (\*) sera jugée lundi ; et sur ce fondement, j'avois réitéré les ordres pour partir demain : mais après y avoir pensé, je me suis enfin résolu à laisser juger cette affaire sans y être ; de peur de donner lieu aux plaintes, quoique injustes, que pourroient faire les avocats, que j'empêche une abbesse d'aller défendre les droits de sa maison, pendant que je vais solli-

(\*) D'un nombre de muids de blé, que l'abbaye de Jouarre devoit aux évêques de Meaux, et que l'abbesse refusoit d'acquitter, depuis que Bossuet avoit fait supprimer l'exemption de cette abbaye.

citer les miens : ainsi je ne partirai pas. Je ne crois pourtant pas vous pouvoir aller voir, ni le devoir dans cette conjoncture : le moins que je puisse faire c'est d'être ici, pour donner à chaque moment les éclaircissements qu'on pourra me demander, selon mes ordres, par des envoyés exprès.

J'abandonne donc cette affaire à la providence de Dieu, et je la hasarde beaucoup, à cause de la prévention que j'ai marquée ce matin ; néanmoins elle est si bonne, que j'ai peine à croire qu'on veuille ni qu'on puisse me faire tort. J'enverrai souvent apprendre des nouvelles, et vous en donner. Ecrivez-moi ce que vous voudrez pour ce qui vous touche : je ne perdrai point de temps à vous répondre. Cette lettre peut être montrée à qui vous voudrez. Tout à vous, ma chère Fille.

A Meaux, ce 18 avril 1692.

## LETTRE LXXII.

Sur la nouvelle abbesse. Exhortation à la confiance. Son désintéressement dans l'affaire de la redevance.

LE père prieur du séminaire a eu tort de dire, ma Fille, que je n'irois point à Jouarre ; car jusques à hier j'étois résolu à y aller. Il faut partir maintenant après les nouvelles que je reçois ; et ce qui m'est assurément fort fâcheux, partir sans vous voir. L'ordre a été donné pour demain : cela peut aller jusqu'à lundi au plus tard. J'espère être ici dans quinze jours. M. le chantre

sera toujours prêt à monter à cheval dans vos besoins ; et si quelque chose presse davantage , j'enverrai de Paris M. le trésorier. Je ne vous répéterai pas ce que vous pouvez apprendre de madame de Lusanci.

Pour ce qui regarde la nouvelle abbesse , qu'on dit qui est sur les rangs , il n'en faut pas croire le père des Londes , qui s'imagine toujours pouvoir réussir pour madame de Croissi. Je ne crois pas non plus que madame de Jouarre dise sincèrement ce qu'elle pense ; et s'il falloit juger de ses sentiments , je croirois presque que ce qu'elle dit est justement ce qui est le plus loin de son cœur. Quoi qu'il en soit , la nouvelle abbesse , s'il y en a une , quelle qu'elle soit , sera bien farouche si je ne l'apprivoise , et bien indocile si je ne la réduis à la raison. Je n'y oublierai rien ; et c'est tout ce que je puis. Du reste , ma Fille , Dieu se mêlera de cette affaire , et je n'en perdrai jamais l'espérance.

Les personnes mal intentionnées ne font pas toujours tout ce qu'elles veulent. Dieu se montre le moteur des cœurs , et fait tourner à ses fins même les passions injustes ; et je ne vois rien de bon que de s'abandonner à lui en pure perte : car cette perte , c'est un gain assuré. *Qui perd son âme la gagne , qui la veut gagner la perd*<sup>1</sup> ; qui craint trop , fait tort à la sagesse et à la bonté qui gouverne tout.

On doit faire assigner le couvent en mon nom : je vous prie que nos chères filles fassent en cette occasion , mais à celle-là seulement , ce qu'il faudra contre moi , et ne se montrent pas les moins zélées pour le bien de la maison : loin de le trouver mauvais , j'en serai bien aise. Je ne m'embarrasse nullement de ce pro-

<sup>1</sup> *Matth. x. 39.*

cès : selon les règles , je dois le gagner ; selon les préventions que M. Talon a mises dans les esprits , je devois le perdre : mais mes raisons sont si fortes , qu'il y en a assez pour faire même revenir les entêtés. Quoi qu'il en soit , cela sera court , et c'est ma joie ; parce que je reviendrai sur mes pas , et me rendrai aussitôt auprès de vous.

Je ne pouvois m'empêcher d'aller consoler madame de Farmonstiers (\*) sur la mort de M. son père , ni y rester moins d'un jour. Je ne me plaindrai jamais des peines qu'on peut me donner à Jouarre ; mais je plaindrai seulement celles que je ne puis assez soulager , ni assez tôt. Je salue madame votre sœur , madame de Fiesque , etc. Votre lettre du jour de Pâques m'a rempli de consolation ; continuez.

A Meaux , ce 18 avril 1692.

## LETTRÉ LXXIII.

Sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les différents actes que la communauté pourroit faire contre lui ; et sur la paix que Dieu donne.

JE suppose , ma Fille , qu'après l'arrivée de ce messager , vous serez en liberté de parler de ma lettre d'hier , et qu'il n'est plus nécessaire que je répète tout ce qu'elle contient. Au lieu de cela je vous envoie copie de celle que j'écris , par ce même messager , à madame de Jouarre : je vous ajouterai seulement que ce n'est point du tout mon intention de vous faire des af-

(\*) Madame de Beringhen , abbesse de Farmonstiers.

faire, par mes défenses, pour de petites choses, pourvu que l'essentiel de l'autorité subsiste. Vous pouvez donc souscrire aux actes où sera l'immédiation (\*) : ils ne me nuiront pas, tant qu'ils ne passeront pas sous mes yeux, comme il faudra qu'ils y passent quand je me ferai représenter les baux dans les comptes. J'écris ce que vous souhaitez à madame la prieure, avec d'autres choses que vous pourrez savoir d'elle, sur les confesseurs. Vous n'avez que faire de vous mettre en peine des papiers qui regarderoient la redevance, puisque vous n'en avez nulle connoissance : il est vrai que s'il y en avoit quelqu'un qui fût décisif en ma faveur, et qu'on le sût, on seroit obligé de me le déclarer, à peine d'être coupable : et j'en userois ainsi sans difficulté, si j'en avois qui fussent pour vous. Je ne crois pas qu'on vous parle de rien sur l'affaire de la redevance ; elle est trop prête à être jugée, et il faudroit déjà l'avoir fait. En tout cas, signez sans hésiter, à la réserve des deux cas que je vous ai marqués dans ma lettre d'hier. On ne dira pas à la face du parlement que je suis un usurpateur du spirituel : ce qu'on dira du temporel est cela même qui est en question ; et vous pouvez parler conformément à la prétention de votre maison.

Madame ne pourra plus crier sur mon refus, puisque je demeure moi-même : elle ne manquera pas de dire que c'est que je crains d'être condamné en ma présence. Je crois devant Dieu ma cause si bonne, qu'elle ne devoit souffrir aucune difficulté ; mais ce sont des hommes qui jugent, et des hommes prévenus par le plaidoyer de M. Talon. Je ne puis empêcher

(\*) C'est-à-dire, la qualité de relevant immédiatement du saint Siège.

que M. de Paris ne soit mon supérieur, ni qu'il abuse de son pouvoir en cette occasion; mais ce sera sans conséquence pour les autres. J'ai grand besoin de savoir les mouvements qui se feront à Jouarre pour cela; si on se vante d'avoir un congé; si on est en état d'aller; si on se trémousse: pénétrez, et mandez-moi tout.

Je ne dis rien sur madame de Matignon, que je ne connois pas. Il ne sert de rien de raisonner sur tout cela, puisqu'on y voit si peu clair. Je discontinue, pour lire une lettre qu'on m'apporte en ce moment de madame de Lusanci.

Il seroit bien plus doux de parler de cette paix qui surmonte tout sentiment, qui se cache, qui se montre, qui se retire, et qui jamais n'est plus parfaite que lorsque, rentrée dans le fond, elle y règne sans être sentie. Dieu vous la donne; je l'en prie.

Ce 19 avril 1692.

## LETTRE LXXIV.

Il lui prouve les droits de son église à l'égard de la redevance que l'abbesse lui contestoit; l'excite à la confiance dans les états de tristesse; et sur le livre intitulé: *l'Esprit de Gerson*.

PUISQUE vous voulez, ma Fille, que je vous instruisse du droit de mon église sur la redevance, je vous dirai, en peu de mots, que la sentence du cardinal Romain n'établit pas cette redevance comme une chose qui soit donnée de nouveau, encore moins qui



soit donnée pour l'exemption. Il étoit constitué juge , premièrement de ce qui regardoit l'exemption et la juridiction. Mais il est à remarquer qu'après qu'il a spécifié dans l'exposé du droit des parties , dans sa sentence, tout ce qui regardoit cette matière de la juridiction , jusqu'au dernier détail , sans rien omettre , il ajoute qu'on lui remettoit le jugement de toute autre matière quelle qu'elle soit , qui pouvoit appartenir au droit de l'évêque en quelque manière que ce fût ; et en conséquence il prononce sur le temporel , à savoir sur deux muids de blé que l'évêque avoit en fonds , et sur la cire du trésorier. On ne voit pas pourquoi il auroit parlé de ces deux articles , s'il n'y avoit rien eu sur le temporel qui eût été remis à son arbitrage. Ce qu'il ajoute , sur les dix-huit muids , est une suite de cette prononciation ; et la différence qu'il met entre les deux muids et les autres , n'est pas que l'un fût ancien , et les autres nouveaux ; car on ne lui a point accordé le pouvoir de rien donner : mais c'est que le tout étoit dû , que les deux muids avoient un fonds fixé sur quoi on les prenoit ; au lieu que les dix-huit muids devoient être pris indéfiniment sur tous les fonds et dîmages d'un certain canton.

Cela étant , il paroît que les dix-huit muids ne sont point donnés de nouveau , ni pour l'exemption ; et c'est aux religieuses à prouver que c'est pour cela qu'ils sont donnés , faute de quoi l'évêque demeure dans sa possession. Aussi est-il à remarquer qu'elles ont contesté ce droit par deux fois , en soutenant que c'étoit un abus de donner du grain pour une exemption , et l'évêque soutenant au contraire que cette redevance étoit de l'ancien domaine et dotation de l'église ; ce

qui obligea les religieuses à mettre en fait que ce n'étoit point de l'ancien domaine et dotation : elles offrirent la preuve, à laquelle étant admises elles succombèrent, et elles ont été condamnées par deux arrêts contradictoires, contre lesquels il n'y a plus lieu de se pourvoir. Voilà, ma Fille, à peu près le droit de mon église, qui, comme vous voyez, est assez clair; et quand il le seroit moins, je n'en dois pas moins gagner ma cause; parce que le doute me suffit, attendu que dans le doute on adjuge à celui qui possède. C'est donc au monastère à prouver; et vous voyez qu'il a déjà succombé dans cette preuve. Aussi vous puis-je assurer qu'on revient déjà un peu de la prévention; et on commence à voir que les conclusions de M. Talon ne sont pas aussi bien fondées qu'on le croyoit. Quand mon avocat aura plaidé, on reviendra encore davantage; et les juges sont bien avertis que c'est une affaire où il faut donner de l'attention. Ainsi je crois toujours que je gagnerai; et je ne vois pas que j'aie à craindre autre chose, que la commisération que la famille de madame de Jouarre tâche d'inspirer pour elle aux juges, pour les empêcher de lui ôter tout.

Au reste vous avez raison de dire que s'il y a de la simonie dans cette affaire, elle est également des deux côtés. L'argent que vouloit donner Simon le Magicien, étoit pour acheter le don de Dieu, et ce n'étoit pas lui qui le vouloit vendre : tellement que si c'étoit un crime à mes prédécesseurs de se laisser corrompre, les religieuses qui les auroient corrompus ne seroient pas moins criminelles. Et on ne peut pas dire que ce soit un bien donné pour se racheter de la vexation; pour deux raisons : l'une, que c'étoit les religieuses qui

étoient, pour ainsi parler, les vexatrices, l'évêque étant en possession du droit de visite, comme il paroît par la sentence même du cardinal ; secondement, on pourroit bien, par une espèce de compensation, abandonner un droit pour conserver l'autre, si c'étoient des droits de même nature, ou si le droit étoit litigieux des deux côtés. Mais ce n'est pas ce que prétendent les religieuses : elles disent au contraire qu'elles ont créé sur elles une redevance nouvelle, pour obtenir l'exemption : ce qui n'est pas abandonner un droit litigieux ; mais donner un bien temporel certain, pour affermir un droit spirituel litigieux, ce qui est toujours constamment dans l'idée de la simonie. Il n'y a donc point de réplique à faire à votre raisonnement ; et si vous gagnez ce procès, votre exemption n'en sera que plus ruineuse, puisque le fondement en sera une simonie et une corruption : et quand vous le perdriez, il n'y auroit point d'excuse pour vous ; parce que ni moi qui l'attaquois, ni le parlement qui vous l'a fait perdre, ne nous sommes fondés sur cette prétendue simonie ; autrement le procès seroit déjà jugé, sans qu'on plaidât davantage ; et la redevance s'en seroit allée avec l'exemption, à laquelle elle auroit servi de fondement.

Il y a beaucoup d'apparence que nous ne serons pas jugés jeudi prochain, parce que vous commencez à reculer, et à vous défier un peu plus de votre cause que vous ne faisiez au commencement. Voilà comme sont les affaires de Jouarre : on croit tout assuré d'abord ; on commence à douter, et puis on perd. Voilà ce qui doit arriver selon les règles ; mais je ne réponds pas des hommes, surtout ayant contre moi tant de fortes

sollicitations , sans aucun secours de ma part , pas même de mes neveux. Je ne sais pas qui sollicite , et on ne m'a encore parlé que de madame de Marsan. Si madame de Luynes sollicite avec mesdames vos sœurs , il n'y aura qu'à les laisser faire ; car elles auront plus de raison de solliciter à cette fois qu'à l'autre. Le recours est bien vain , d'espérer pouvoir revenir de l'arrêt , sur le fondement qu'il n'est point rendu entre les religieuses , le clergé et le peuple : car rien ne m'est plus aisé que de le faire déclarer commun ; puisqu'il est visible qu'on n'a point d'autres raisons à dire que celles que madame l'abbesse a dites , et que personne n'est plus recevable à contester après que tout le monde exécute , et que j'ai fait une infinité d'actes de juridiction sans contradiction.

Mademoiselle de la Rasturière prétend être fort persuasive , et qu'elle auroit obtenu le congé de madame l'abbesse , si elle me l'avoit envoyée au lieu de M. de la Madeleine. Elle croit aussi obtenir de moi un congé absolu pour aller aux eaux , sans y ajouter des défenses de passer et repasser par Paris ; mais avec toute la politesse que je pus ; je lui fis bien voir que cela n'étoit pas à espérer.

On n'obtiendra jamais de madame de Jouarre qu'elle vous justifie ; parce qu'elle veut avoir de qui se plaindre , et qu'elle croit faire plus de pitié , en disant que c'est par des nièces qu'elle a perdu de si beaux droits. Je ne sais plus que faire pour la désabuser.

Il ne faut pas laisser croire à madame de Lusanci que j'aie usé de tout mon pouvoir : à mesure que la conduite paroîtra mauvaise , mon pouvoir augmentera ; ou plutôt ce ne sera pas mon pouvoir qui augmentera ,

mais ce sera l'application qui s'en étendra plus loin, et se fera mieux sentir

Pour vos peines particulières, il n'est pas vrai que la tristesse ne puisse pas venir de Dieu : témoin celle de l'âme sainte de Notre-Seigneur. L'ennui, où l'évangéliste confesse qu'elle fut plongée, ne différoit point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'allait-il pas jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement? et n'étoit-ce pas une agitation, que de dire : *Mon âme est troublée, et que ferai-je? dirai-je à mon Père : Mon Père, sauvez-moi de cette heure<sup>1</sup> ?* N'y avoit-il pas même une espèce d'inquiétude, d'aller par trois fois à ses apôtres, et de revenir par trois fois à son Père? Il est vrai qu'il n'y a point de défiance ; car cela ne convenoit pas à l'état du Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvoit prendre sans dégénérer de la qualité de Fils, lorsqu'il a dit : *L'esprit est prompt, mais la chair est foible<sup>2</sup> ?* et encore lorsqu'il a dit : *Mon Père, s'il est possible<sup>3</sup> ;* et selon l'autre évangéliste : *Mon Père, si vous le voulez<sup>4</sup> ;* comme s'il doutoit du pouvoir et de la volonté de son Père?

Tout cela fait voir que notre Chef a transporté en lui toutes les foiblesses que devoient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvoit souffrir. Mais la chose a été poussée bien plus loin dans ses serviteurs ; puisque Job a été poussé jusqu'à dire<sup>5</sup> : *Je suis au désespoir ;* et ailleurs : *J'en suis réduit au cordeau.* Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au-delà de toutes bornes et au-

<sup>1</sup> Joan. XII. 27. — <sup>2</sup> Matt. XXVI. 41. — <sup>3</sup> Ibid. 39. — <sup>4</sup> Luc. XXII. 42. — <sup>5</sup> Job. VII. 15, 16.

dessus de ses forces , jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort<sup>1</sup>, et n'avoir besoin de rien de moins que d'une résurrection ?

Ne pensons donc point à donner des bornes aux exercices que Dieu peut envoyer à ses serviteurs ; mais livrons-nous entre ses mains pour recevoir tel caractère qu'il lui plaira de la croix de notre Sauveur : et il ne faut point se tourmenter en examinant si c'est là ou un effet de notre foiblesse , ou un exercice divin ; car en s'en tenant au premier , qui est le plus sûr , il ne laisse pas d'être véritable que Dieu s'en peut servir pour nous conduire à ses fins , autant que ce qui viendrait immédiatement de lui-même , ayant tout en sa main , et même notre foiblesse et nos inclinations vicieuses , tout enfin jusqu'à nos péchés , pour les faire servir à notre salut

Au milieu de ces opérations et de ces états , s'éloigner du pain des forts , c'est renoncer à la force dont on a besoin ; et c'est une illusion de croire qu'on se porte mieux en se privant de la communion : car c'est le cas alors de s'en approcher en espérance contre l'espérance , qui est cette plénitude de foi que nous devons imiter d'Abraham , pour être justifiés à son exemple.

Je ne connois du livre intitulé , *l'Esprit de Gerson* , que le nom de l'auteur (\*), qui est un très-malhon-nête homme , et très-ignorant en théologie ; mais après tout , il peut avoir pris quelque chose de fort bon de l'auteur qu'il cite , à quoi mon sermon du clergé pourroit être conforme.

L'oraison méthodique et régulière ne convient ni

<sup>1</sup> II. Cor. 1. 8, 9.

(\*) Eustache le noble.

aux dispositions de votre corps, ni à celles de votre âme. Marchez en foi, ma Fille; c'est là tout. Je n'ai le loisir d'écrire qu'à vous seule.

A Meaux, ce 23 avril 1692.

---

## LETTRE LXXV.

Sur les intervalles dans lesquels on peut réitérer l'administration du saint viatique.

MONSIEUR Eudes m'a rendu votre lettre, ma Fille. Sur l'accident qui est arrivé, on a bien fait. En cas qu'il eût fallu transporter le saint Sacrement, il eût été indifférent où on l'eût mis, pourvu que ç'eût été dans un lieu sacré et décent.

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse ma sœur de Saint-Ignace, que j'offre tous les jours à Dieu de tout mon cœur. Patience, persévérance, et au terme la couronne d'immortalité. Il n'y a nulle difficulté de redonner le saint viatique au bout de neuf ou dix jours, pourvu qu'on soit en état; mais on dit que notre chère sœur malade ne sauroit pas avaler. Qu'elle y supplée par sa foi et par de pieux désirs. On pourroit aussi, en cas de besoin, faire l'office, et dire la messe au dedans, si le cas échéoit de le faire.

Il sembloit hier au soir que nous ne pourrions pas être jugés, à cause que le parlement étoit mandé pour aller prendre congé du roi; et M. l'avocat général avoit dit qu'il ne pouvoit pas s'engager à conclure. Nous saurons demain s'il n'y aura rien eu de changé;

je ne le crois pas. Nos avocats auront conclu, et le jugement sera le lendemain de l'Ascension. Je ne raisonne plus du tout sur l'événement, que j'abandonne tout-à-fait à Dieu.

Demain j'espère aller coucher à Chantilly, où le roi arrivera samedi, y séjournera dimanche, et en partira lundi, et moi le même jour, ou le mardi au plus tard, pour retourner ici. J'enverrai aussitôt après querir votre lettre. Je crois l'avoir bien entendue, sans la voir, par celle que vous m'écrivez. Redoublez vos prières dans ce saint temps des Rogations. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous offre à lui tous les jours.

A Meaux, ce 8 mai 1692.

## LETTRE LXXVI.

Sur les motifs de confiance en Dieu ; le bonheur de souffrir pour la justice ; et les suites des démarches de l'abbesse.

J'ARRIVE de mon petit voyage : j'ai vu partir le roi et toute la Cour. Si les vents étoient favorables, il y a beaucoup d'apparence qu'on verroit bientôt éclore quelque grand dessein, et qui pourroit décider. Il faut beaucoup prier pour le roi, et pour les prospérités de l'état.

J'ai reçu, ma Fille, en arrivant, votre lettre du 9 et celle du 12. Je n'ai point vu le père Soanen, ni rien ouï de sa part. M. le théologal ira avec tous les pouvoirs, s'il peut aller ; mais il est malade. Il écrira ou



fera écrire à madame de Jouarre, et vous ne l'aurez pas pour cette fois. Vous pouvez me dire tous vos doutes; et ce que vous m'en avez dit en général ne m'a nullement importuné. Je souhaite de tout mon cœur que la ferveur se soutienne à Jouarre, principalement dans celles qui me sont unies, et je n'oublierai rien pour les y porter.

Je suis fâché de la perte de ma sœur de Saint-Ignace, qui assurément étoit une de nos plus saintes religieuses. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il ne faut qu'attendre ses volontés avec une foi courageuse et persévérante. Il faut mettre en lui sa confiance : il donne l'humilité, comme il donne les autres vertus, et même plus que les autres; puisque le premier effet de sa grâce est de faire rentrer l'homme dans son néant.

Vous manderez ce qu'il vous plaira à cette bonne fille. Je serai ici, s'il plaît à Dieu, jusques après l'octave. M. Phelippeaux pourra revenir quand notre affaire sera jugée : elle le doit être vendredi prochain.

Je loue le sentiment que Dieu vous donne, qu'on est bien heureux d'avoir à souffrir pour la justice. Madame avance, sans y penser, l'œuvre de Dieu, quand elle vous donne lieu d'exercer la patience. Je songerai à la prière.

Il est bien vrai que madame de Jouarre donne le dernier coup à l'exemption par l'arrêt qu'elle poursuit. J'ai appris pourtant à la Cour, qu'elle se donnoit encore beaucoup de mouvements du côté de Rome pour la faire revivre. Elle a écrit au roi en faveur de M. de la Vallée, et n'a reçu aucune réponse. Vous le pouvez dire à nos chères filles, en recommandant

qu'on n'en parle point : il ne sera peut-être pas hors de propos que madame la prieure le sache.

J'ai vu en passant M. et madame de Chevreuse, qui se portoient bien. Votre famille sollicite à cor et à cri pour madame de Jouarre ; on devroit donc du moins obtenir par-là qu'on vous traitât mieux. Pour moi , cela ne me fâche point du tout. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 mai 1692.

## LETTRE LXXVII.

Sur la solidité de l'amitié qui les unissoit ; la discrétion dans les réprimandes, et les actes qu'elle pouvoit signer.

J'ENVOIE plutôt pour querir vos lettres, ma Fille, que pour vous donner de mes nouvelles, puisque vous en reçûtes hier. Ce n'est pas que je me lasse de vous en donner, ou que je soupçonne que vous vous lassiez d'en recevoir : une amitié aussi cordiale et aussi vive que la vôtre est bien éloignée de cette disposition. Celle que forme le christianisme est un effet du Saint-Esprit : celle qui est fondée sur la subordination ecclésiastique a son fond dans le caractère du baptême ; et quand on y joint la confiance absolue, c'est un soutien ; c'est quelquefois un martyre et une croix, et toutes les grâces chrétiennes y sont renfermées.

Dieu me garde de vous faire des réprimandes de commande. Il en faut faire quand il le faut, quand la charité le demande, quand le Saint-Esprit le donne.

Il ne faut jamais signer de protestation qui regarde la conservation des privilèges : pour le temporel, tant qu'on voudra, pourvu que ce ne soit pas un moyen pour parler du spirituel dans le même acte. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 13 mai 1692.

## LETTRE LXXVIII.

Ses sentiments sur la perte de son procès ; et les conséquences qui en résultent contre l'exemption de Jouarre.

VOTRE lettre du 17 que je viens de recevoir, ma Fille, ne m'apprend rien de nouveau, en me marquant les sentiments que vous avez pour moi. Je les sais et je les ressens.

Pour ce qui est du procès, je vous ai souvent marqué l'extrême prévention des juges. Je ne sache d'autre cause de l'arrêt qui me l'a fait perdre ; du reste, il importe peu de le savoir, et je ne m'en informe pas. M. Phelippeaux, qui revient lundi, et pourra aller à Jouarre durant le jubilé, nous en dira davantage. Ce qui est bien constant, c'est que cet arrêt donne le dernier coup au privilège, et que les juges les plus favorables qu'on pourroit choisir, ne pourroient plus le relever quand ils le voudroient.

J'ai été fâché de cette perte par rapport à mon église et à mes successeurs ; mais comme j'ai fait ce que je devois, je n'ai senti le coup qu'un seul moment ; et du reste, de très-bonne foi, je ne sens pas seulement

que j'aie perdu. Assurez-en bien nos chères filles , et que très-assurément je ne souffrirai plus le titre d'indépendance dans aucun acte. J'ai donné le coup mortel à l'exemption : madame de Jouarre a voulu l'ensevelir, et il ne faut plus qu'il en soit parlé.

Il n'y a pas moyen de vous aller voir pendant le jubilé, ni durant le reste de la mission. On ne peut non plus vous envoyer le père Claude, qui est un des principaux prédicateurs. Celles qui souhaitent de s'y confesser le pourront avoir après la mission, et on leur pourra différer leur jubilé, si elles le souhaitent.

Quelle pensée vous avez sur mes visites ! tenez pour assuré que j'y serai plus attaché, et que j'y agirai plus hautement que jamais ; mais chaque chose a son temps, et tout doit être réglé par la prudence. Je salue nos chères sœurs, et en particulier madame de Luynes. Jésus-Christ a bien fait toutes choses, *Amen, amen* : il est ainsi. Tout à vous, ma chère Fille.

A Meaux, ce 17 mai 1692.

## LETTRE LXXIX.

Sur une prière pour le jubilé ; et la soumission à la volonté de Dieu.

J'ENVOIE, ma chère Fille, pour apprendre de vos nouvelles et de celles de nos chères filles : on vous porte aussi une lettre de M. l'abbé de la Trappe. J'ai reçu la vôtre du 19. Je me dispose pour le jubilé dans cette semaine, et je m'en vais commencer mes stations. La prière que je vous ai promise ne sera prête que

vers la fin de cette semaine : je n'ai pas eu le loisir d'y travailler plus tôt ; et il me semble aussi que vous me mandiez qu'il suffisoit qu'on l'eût dans la semaine prochaine, qui étoit celle qu'il paroissoit qu'on destinoit au jubilé.

M. Phelippeaux pourra aller la semaine prochaine à Jouarre : pour le père Claude, il ne pourra pas y aller sitôt, à cause qu'il a des engagements précédents dont nous ne sommes pas tout-à-fait les maîtres.

La part que vous prenez à mes intérêts me touche fort ; mais je vous assure en vérité que je ne le suis de la perte, que par la part que vous et vos chères sœurs y voulez bien prendre. La soumission est le seul bien ; et quand Dieu donne des occasions de la pratiquer, il faut lui en rendre grâces. Vous aurez su ce qui m'empêcha de faire réponse à madame votre sœur et au cher chapitre soumis ; je répare cela à cette fois.

J'entre beaucoup en matière sur les indulgences, dans la méditation que je vous prépare à madame de Luynes et à vous. Je loue vos sentiments généreux de ne vouloir pas profiter des sollicitations de votre famille contre moi : vous méritiez par cet endroit-là beaucoup de reconnoissance de ma part, aussi-bien que par beaucoup d'autres qui me marquent la sincérité et droiture de votre cœur. Je fais mettre au net un sermon dont j'espère que vous pourrez être édifiée : c'est celui de l'ouverture de la mission.

J'ai oublié de remercier ma sœur de la Guillaumie du soin qu'elle a de transcrire mes écrits. Je la bénis de tout mon cœur, et je vous souhaite, ma Fille, la consolation du Saint-Esprit. Je serai bien aise que vous

remettiez votre jubilé à la semaine prochaine ; afin que vous ayez la prière , que je tâcherai d'envoyer mardi ou mercredi au plus tard. A vous , ma Fille , de tout mon cœur.

A Meaux , ce 21 mai 1692.

## LETTRE LXXX.

Il lui envoie la prière pour le jubilé ; lui demande que ce qu'il fait pour elle soit commun à d'autres par charité.

VOILA , ma Fille , la prière du jubilé : je souhaite qu'elle vous prépare à une si grande grâce. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez en faire part à madame votre sœur , et à celles de nos chères filles que vous trouverez à propos. C'est l'extrait d'une plus longue méditation qui n'est pas encore achevée : et comme il faudra du temps pour l'achever et la décrire , je vous envoie toujours cet extrait , qui en comprend toute la substance et toute la force. Le reste viendra en son temps ; mais je ne puis me presser , étant d'ailleurs très-occupé durant ce saint temps.

J'ai promis une copie de cette prière à ma sœur Cornuau : elle viendra faire ici son jubilé pendant l'octave , et il suffira que je l'aie pour ce temps-là. Vous pouvez aussi , sans vous presser , m'envoyer la copie de la prière de la mort. Comme je suis souvent consulté sur des choses semblables , vous voulez bien , pour me soulager , que ce qui est pour vous par desti-

nation et par préciput , vous soit commun avec d'autres par charité.

Portez vos maux et ces noirs chagrins en soumission : c'est là , jusqu'à ce que Dieu vous en délivre , ce qui doit faire la principale partie de votre pénitence. *Amen, amen, ma chère Fille.*

A Meaux , ce 23 mai 1692.

---

## LETTRE LXXXI.

Sur les excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles.

JE suis fâché , ma chère Fille , de n'avoir pas la même liberté de vous aller voir , qu'à M. le trésorier. Pour votre cas de conscience , qui sauroit bien distinctement les sentences d'excommunication portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles , en encourroit la peine. Ceux qui ne sont pas instruits et ne le veulent pas croire , mais se persuadent que ce sont des discours de religieuses sans fondement , sont excusés par leur ignorance ; et en tout cas , il n'y auroit obligation de les éviter , qu'après que l'excommunication seroit déclarée par sentence. Je suis tout à vous , ma Fille , sans réserve.

A Meaux , ce 27 mai 1692.

## LETTRE LXXXII.

Sur ses peines ; les doutes contre la foi ; le jeûne et l'abstinence.

J'AI vu votre lettre du 19, qui ne me paroît point demander de réponse. Sur les premiers articles, il suffit, ma Fille, que j'aie été averti. Il n'y a plus à me consulter sur le sujet de ces peines : il ne les faudroit pas même confesser à l'heure de la mort. Il n'y a qu'à se tenir aux règles que je vous ai données. La diversité des sentiments des confesseurs est un des maux que vous éviterez par-là. Les peines sur la foi, en cela sont de même nature que les autres. Vous pouvez dire en général qu'il vous a passé dans l'esprit des doutes contre la foi, sans rien spécifier davantage, et en disant que vous n'avez pas remarqué que vous y ayez adhéré : car vous devez, selon vos règles, présupposer que vous n'y adhérez pas quand vous n'êtes pas assurée de l'avoir fait. Il ne faut point recommencer vos confessions.

On peut écouter les raisons de douter, pour consulter ; mais toujours avec soumission. Vos peines ne doivent pas vous empêcher de communier deux fois la semaine, mais au contraire vous y engager.

Sur votre lettre du 22, je vous dispense des jeûnes absolument, et des abstinences que vous ne croirez pas pouvoir faire. Votre confesseur les changera en quelques autres œuvres : vous ne pouviez mieux choisir que M. le curé.



Le père Claude est malade ; on ne peut l'envoyer de long-temps. Il n'y a point d'apparence qu'il soit en état d'aller à la mission d'Aci.

L'arrêt (\*) porte restitution de fonds , depuis la demande , c'est-à-dire , rien. Quand je voudrai faire payer les dépens du premier procès , ce sera quelque chose. Tout cela ne mérite pas qu'on en parle. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous , ma Fille.

A Meaux , ce 30 mai 1692.

## LETTRE LXXXIII.

Sur ses impatiences dans ses peines , et la manière de traiter ces sortes d'infirmes ; sur l'impuissance de l'homme sans la grâce ; et sur les présents qu'on lui faisoit.

VOUS ferez fort bien , ma Fille , de mettre ces impatiences avec les autres peines dont il ne faut pas ordinairement vous confesser. Il faut choisir des personnes qui sachent les faire servir aux desseins de Dieu , c'est-à-dire , à humilier sans décourager ; et au contraire à faire jeter son venin à la concupiscence , et à purifier le cœur par la contrariété. Ceux qui ne sont pas assez exercés à ces dispositions , se scandalisent et s'embarassent beaucoup , en embarrassant leurs pénitentes par des pénitences qui ne leur tournent à aucun bon usage. Ainsi mettez cela avec tout le reste. Acceptez ce que M. le curé a substitué à la place du jeûne.

(\*) Il s'agit de l'arrêt qui décharge l'abbaye de Jouarre de la redevance des lix-huit muids de blé qu'elle payoit annuellement aux évêques de Meaux.

Il est vrai que nous ne pouvons rien sans la grâce, et nous ne pouvons non plus faire les autres actions de piété que celles que vous me priez de demander pour vous ; mais il ne faut pas pour cela cesser de vous exciter à celle-là comme aux autres, et bien croire en attendant que cette même excitation est encore un don de la grâce.

Sans hésiter, je prends votre parti sur les ouvrages : je n'aime point ce qui coûte trop de temps, et de l'argent par-dessus. Je suis pour Marie contre Marthe ; et pour la pauvreté contre ces petites libéralités. Je suis très-mortifié quand on m'en fait de cette nature, et encore plus mortifié quand on croit que je m'y plais ; cela étant éloigné de mon esprit autant que le levant l'est du couchant.

Quant aux entrées, je n'ai pu refuser dans la conjoncture à la femme de la Madeleine : j'ai eu tort de n'avoir pas expliqué que ce n'étoit que pour une fois. On est accoutumé dans le reste du diocèse à le restreindre ainsi, à moins que le contraire ne soit spécifié. Je serai fort réservé pour Jouarre par toutes sortes de raisons, et en particulier par celle que vous me marquez : vous m'avez fait grand plaisir. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes et madame de Fiesque. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 31 mai 1692.

Ne dites rien, de peur de contrister nos chères filles.

J'ai reçu la prière de la mort ; je vous enverrai bientôt celle du jubilé entière ; on la met au net. J'écris si

vite, que j'ai souvent peine à me déchiffrer moi-même.

---

## LETTRE LXXXIV.

Il n'aime pas à donner des sentences de sa façon. Qu'on ne doit prier en public pour personne, sans ordre; et sur les caractères que doit avoir une décision du pape, pour être infaillible.

VOUS me ferez plaisir de m'envoyer la sentence dont vous me parlez. Pour moi, je n'aime point à donner des sentences de ma façon; mais en voici deux bien courtes, et que j'aime fort : *Tout tourne à bien à ceux qui aiment Dieu*<sup>1</sup>; et encore : *Espérance contre espérance*<sup>2</sup>.

Vous recevrez le mandement pour les prières de quarante-heures par M. le curé de la Ferté-sous-Jouarre : le mandement instruit de tout. On vous en porte un pour vous, et un pour madame la prieure. Régulièrement on ne doit point prier publiquement pour personne sans ordre; mais on n'y prend pas garde de si près. Ce n'est pas non plus la coutume de prier pour un autre roi, à moins qu'il ne soit ordonné, si ce n'est par des prières particulières, comme on fait dans les sacristies.

J'ai bien expliqué que je ne voulois point de pareils présents; et en effet, s'il en venoit, je refuserai et renverrai. Ce que je vous écris est la vérité, et non une complaisance. Vos lettres me font plaisir, loin de me fatiguer; donnez-vous une liberté toute entière.

<sup>1</sup> Rom. VIII. 28. — <sup>2</sup> Ibid. IV. 18.

Ma sœur Cornuau est aux Ursulines, en grande paix ; je la mande quelquefois.

Le mandement porte expressément que les prières de quarante-heures ne se feront qu'après l'octave.

Les décisions du pape ont la souveraine et infaillible autorité, de l'aveu de tout le monde, quand elles sont acceptées de toute l'Eglise. Vous avez très-bien fait de communier malgré vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 juin 1692.

## LETTRE LXXXV.

Sur quelques-uns de ses écrits ; et sur le ministre du sacrement de confirmation.

J'ALLOIS envoyer à Jouarre quand votre paquet est venu, ma chère Fille, et on a donné à la messagère les lettres que j'avois écrites dès hier. J'approuve fort la prière que vous m'avez envoyée, et ma sœur Cornuau sera bien aise de voir des extraits faits de si bonne main et avec un si bon goût. C'est en effet ma sœur de Saint-Antoine Subtil qui a l'original que vous souhaitez. Quand je serai à Coulommiers, où l'on a la mission et le jubilé, je verrai ce que je pourrai obtenir d'elle ; car je sais qu'elle a de la peine à se dessaisir de l'original : du reste, je ne me suis point du tout mêlé de la distribution que M. Ledieu fait de ces écrits ; mais je me prêterai fort volontiers à vous les faire avoir tous, puisque vous en êtes touchée.

J'avois déjà séparé votre relation pour la porter à

Germigny , où j'irai me reposer quelques jours après l'octave. Je ne vous oublie jamais , soyez-en bien assurée. Je prie Notre-Seigneur qu'il diminue vos peines , et qu'il augmente votre patience.

Le sacrement de confirmation est en effet réservé aux évêques , pour en être les ministres ordinaires. L'Eglise grecque le fait donner maintenant par les prêtres , avec la permission de l'évêque ; et cet usage étoit ancien dans quelques Eglises , sans même qu'il y fallût une dispense particulière du pape. Il n'est pas bien constant que les papes en aient donné ; et quoi qu'il en soit , la principale dispensation de ce sacrement demeure toujours à l'évêque , parce qu'on ne le donne que par l'onction qu'il a consacrée. Vous avez ma réponse sur le reste. Voici une lettre de madame de Harlay à laquelle je ne ferai de réponse qu'après avoir su vos sentiments.

Je salue de tout mon cœur madame de Luynes.

A Meaux , ce 7 juin 1692.

---

## LETTRE LXXXVI.

Sur la conduite de l'épouse des Cantiques ; sur la pénitence , et les maux que Dieu nous envoie.

JE me sers de la commodité de ma sœur Cornuau , pour vous dire , ma chère Fille , que je suis arrivé ici en bonne santé : j'y serai le reste de la semaine , ensuite à Coulommiers , et à Jouarre au commencement du mois de juillet. J'espère avant ce temps-là d'avoir

de vos nouvelles par ma sœur de Sainte - Pélagie , et peut-être par ma sœur de Lusanci. Je crois que vous aurez fort approuvé ma conduite sur le congé à son égard. Depuis que je suis ici , je commence à me trouver l'esprit en repos.

L'Epoux et l'épouse me ravissent : c'est une matière sur laquelle on ne tariroit jamais , mais qui n'est pas propre à tout le monde. C'est une amante et c'est une amie , et en un mot c'est l'épouse qui dit : *Je l'ai cherché , et je ne l'ai pas trouvé ; je l'ai appelé , et il ne m'a pas répondu*<sup>1</sup>. C'est cette épouse qui est frappée , blessée , dépouillée par les gardes de la ville. Tout le secret qu'elle y sait , c'est , malgré l'éloignement de l'Epoux , de retourner toujours à lui avec la même familiarité et liberté.

Vous voyez bien que ce que j'ai dit des rigueurs de la pénitence , suppose un sujet capable de les porter. Acceptez vos maux en pénitence , et tout vous tournera à bien. Les maux que Dieu nous envoie sont en quelque sorte imposés par son Eglise , lorsqu'elle nous ordonne de les accepter volontairement et humblement en satisfaction.

Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous. Je salue madame de Luynes , mesdames de Fiesque , de Lusanci , Fouré , Renard , Courtin , etc.

A Germigny , ce 14 juin 1692.

<sup>1</sup> *Canf.* III. I. v. 6.

LETTRE LXXXVII.

Sur les confesseurs , sur des sentences , et sur la familiarité avec Dieu.

J'ESPÈRE, ma Fille, qu'on sera content de la résolution que j'ai prise sur les confesseurs. Il y a longtemps que j'y pense ; et le peu de profit qu'ils ont fait des avis que je leur ai fait donner, m'oblige à venir enfin à un remède plus efficace.

Je vous renvoie les sentences, afin que vous fermiez vous-même le paquet et que vous me le renvoyiez. Il n'y a rien de plus aisé que de reconnoître les fermetures à cachet volant. Les sentences sont très-bien choisies : la lettre n'est pas moins bonne ; mais vous avez voulu m'en priver.

Ma santé est parfaite par vos prières. C'est samedi que je pars pour la mission d'Aci, et lundi j'espère être de retour ici. J'ai achevé ce matin la révision des Cantiques.

Il n'y a que pour les crimes certains et marqués que je voulusse empêcher une âme de reprendre avec Dieu sa première familiarité ; encore aurois-je peine à l'en exclure, si l'attrait y étoit. Autre est la conduite régulière, autre celle de miséricorde et de grâce que Dieu choisit quelquefois.

Je trouve très-bon l'avis sur la nécessité de recevoir des filles, et je ne m'y épargnerai pas.

A Germigny, ce 19 juin 1692.

---

 LETTRE LXXXVIII.

Sur le silence qu'il lui avoit prescrit ; ses répugnances dans ses peines ; et la manière dont on doit juger de la vérité qui nous est présentée.

JE vous pardonne vos exagérations , qui assurément ne me trompent pas , et Dieu vous les pardonne aussi. Ne vous en inquiétez pas , ma Fille ; mais apprenez par votre peine à ne vous servir jamais de pareils moyens.

Il me semble que l'attrait qui a suivi ce que je vous ai dit sur le silence , vous est une marque que c'étoit Dieu qui me mettoit à la bouche ce que je vous disois sur cela ; mais je n'ai pourtant pas prétendu vous en faire une loi si étroite , que vous ne puissiez quelquefois vous en dispenser lorsque ce mal vous pressera. J'espère pourtant que Dieu vous soutiendra sans cela , et je l'en prie. Ce que vous me marquez de vos peines n'est point du tout une rétractation de votre acte d'abandon. Notre-Seigneur a dit lui-même : *Mon Père , si vous voulez , si cela se peut ,* et le reste que vous savez , Il faut porter cet état comme les autres du Sauveur.

A Dieu ne plaise que vous et moi jugions de la vérité que je vous propose , par les dispositions où je pourrois être en la proposant. La vérité , c'est la vérité , et elle ne dépend point des dispositions de ceux qui l'annoncent. Je n'ai aussi accoutumé de sentir aucune disposition , sinon que , dans ce qui regarde mon ministère , et surtout dans la conduite des âmes , ma



conscience me rend témoignage que je ne parle pas selon l'homme, et je crus sentir distinctement ce témoignage la dernière fois; mais ne vous arrêtez à cela, non plus que je m'y arrête moi-même. Encore un coup, la vérité est la vérité, et c'est Dieu même; c'est Jésus-Christ même.

Laissez-vous aller à l'abandon, à l'attrait qui vous presse, quoi qu'il en puisse arriver: ne laissez pas dominer la peine, et attachez-vous aux règles que je vous ai données; c'est la vérité. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai écrit ce matin sur le confesseur et sur mon voyage. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 8 juillet 1692.

*L'amour est fort comme la mort, sa jalousie est dure comme l'enfer*<sup>1</sup>. Ce qu'un Dieu jaloux fait souffrir à un cœur qu'il veut posséder, est inouï: ce que le cœur jaloux pour Dieu de ses moindres mouvements, dont il ne veut réserver aucun, se fait souffrir à lui-même, est inexplicable. Pour vous, ma Fille, assurez-vous que Dieu vous regarde dans vos peines.

## LETTRÉ LXXXIX.

Sur la reconnoissance qu'on devoit à Dieu pour les instructions du prélat.

MA plus grande joie, ma Fille, est que nos chères sœurs soient contentes; et vous avez raison de dire

<sup>1</sup> Cant. VIII. 6.

que la vraie reconnoissance qu'on doit , non pas à moi , mais à Dieu , pour les instructions qu'on reçoit , c'est d'en profiter.

Ne faites point ce vœu ; mais ne doutez jamais que je ne me charge devant Dieu de tout le péché qui pourroit être dans l'obéissance que vous me rendez. Cela vous doit mettre dans un parfait repos : mettez tout sur moi , comme je mets tout sur Jésus-Christ.

Si vous prenez la peine , à votre loisir , de mettre mon exhortation sur le papier en grandes marges , j'y écrirai ce qui me reviendra de plus ou de moins que vous n'en aurez extrait.

Je n'ai nulle nouvelle de madame de Jouarre , et je n'aurois point le loisir d'entendre le sieur de la Madeleine quand il viendrait aujourd'hui. Je pars après-midi pour Juilly , et demain à Paris , s'il plaît à Dieu. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

Ce 16 août 1692.

Je ne crois point pouvoir cette année aller à la Trappe : j'y enverrai votre lettre. Abandonnez-vous à celui auquel seul on se peut livrer sans crainte : il ne peut jamais délaissér ceux qui se donnent à lui en cette sorte.

## LETTRE XC.

Réponse à des questions sur la manière d'entendre la messe.

J'AI reçu, ma Fille, votre lettre du 15 : cette réponse ira par un exprès qu'on m'a envoyé de la Ferté-sous-Jouarre. Dieu conduise et daigne inspirer madame l'abbesse : nous saurons ce qu'elle fera. Ne craignez point de m'interrompre, et instruisez-moi de tout. Ce qu'il y aura à dire sur ces professions, c'est qu'après avoir fait l'examen des filles, porté par le concile de Trente, j'allai le jour de ces professions à la Ferté-sous-Jouarre y donner quelques ordres nécessaires ; et qu'on crut que ce fut un prétexte que je pris pour n'assister point à cette cérémonie, ne voulant point donner prétexte à la retarder, comme il auroit pu arriver, si j'avois voulu insister à faire ôter de la profession la dépendance immédiate. Vous savez le reste. Je vous renvoie votre relation, afin que vous l'acheviez : je sais qu'il faut tout avoir devant les yeux.

Vous avez bien décidé ; et quand il n'y a qu'une messe à laquelle on puisse assister, on peut l'entendre en touchant de l'orgue. On peut satisfaire au devoir d'entendre la messe en faisant quelques lectures, et disant quelque heure dans l'intervalle que vous marquez (\*).

(\*) Comme par exemple lorsque l'orgue joue un temps considérable, ou pendant le chant du chœur aux endroits où le prêtre s'arrête, si l'on n'est pas en état de s'unir à ce chant.

Les péchés que vous n'aurez point confessés pour obéir à la règle que je vous ai donnée, vous seront remis comme les autres : l'obéissance tient lieu de tout en cette occasion.

Notre-Seigneur soit avec vous, ma chère Fille.

A Germigny, ce 17 septembre 1692.

## LETTRE XCI.

Sur un tremblement de terre, et sur le pur amour.

VOUS ne me mandez pas si d'autres que vous se sont aperçus du tremblement de terre : il a fait de grands fracas. Ne craignez point les signes du ciel ; ne craignez non plus ceux de la terre. Quoique ces tremblements aient des causes naturelles, on y doit toujours remarquer que Dieu, pour se faire craindre, a laissé de l'instabilité dans les corps, à qui d'ailleurs il a donné le plus de consistance.

Quant au pur amour, je suis tout-à-fait de votre sentiment ; et tout ce que vous dites de l'amour de Dieu est très-véritable. Ceux qui font les abstractions dont vous me parlez, ne songent pas assez à ce commandement de l'apôtre : *Réjouissez-vous ; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous*<sup>1</sup> ; ni à celui de Jésus-Christ même : *Réjouissez-vous et soyez transportés de joie, de ce que vos noms sont écrits dans le ciel*<sup>2</sup>. Ce n'est donc pas une imperfection de l'amour, mais une pratique commandée. Ce mot de saint Augustin décide

<sup>1</sup> Philip. IV. 4. — <sup>2</sup> Luc. X. 20.

tout : « Qu'est-ce, dit-il<sup>1</sup>, que la béatitude ? une joie » qui naît de la jouissance de la vérité : » *Gaudium de veritate*. Jésus-Christ veut qu'on souhaite d'être heureux ; il donne partout ce goût ; partout il inspire ce désir ; et l'amour est pur quand on est heureux du bonheur de Dieu, qu'on aime plus que soi-même.

Il ne laisse pas d'être véritable que l'homme, comme fait à son image, voudroit s'anéantir, si c'étoit sa volonté ou sa gloire. L'amour peut faire quelquefois de ces précisions ; mais la charité ne consiste pas dans ces sentiments abstraits, quoiqu'on s'en serve quelquefois pour en exprimer la force.

Je ne crois pas que M. le grand vicaire ni M. Ledieu puissent aller à Jouarre pour la Saint-Michel ; ainsi je ne me suis pas pressé de travailler au sermon : je l'aurois fait, et je m'étois ravisé pour vous satisfaire. Permettez-moi de laisser sortir d'autres choses qui me pressent dans le cœur : je vous assure que tout ira mieux quand je suivrai ces mouvements. J'espère qu'il m'en viendra quelques jours qui me feront parler de ce pur amour ; mais il n'en faudroit parler qu'avec transport. A vous, ma chère Fille, de bien bon cœur.

A Germigny, ce 25 septembre 1692.

<sup>1</sup> *Confess. lib. x, cap. xxiii, tom. 1, col. 182.*

## LETTRE XCII.

Sur l'apostolat de saint Remi ; qu'on peut désirer de goûter dans la communion combien le Seigneur est doux ; et sur le pur amour.

JE me suis avisé trop tard que c'est demain saint Remi : car si j'y avois pensé plus tôt, je vous aurois demandé une communion à ce jour-là pour le roi, et le royaume. C'est le père des François et de leurs rois. Saint Denis est l'apôtre de l'ancienne Gaule ; saint Remi l'est en particulier de la France. Sa mission pour la conversion de nos rois et de leur peuple est toute divine : il les a consacrés à Dieu pour être les défenseurs de son Eglise. Il faut employer son intercession pour obtenir de Dieu la conservation du royaume ; et pour nos rois et tous les François, la grâce d'accomplir l'ouvrage auquel Dieu semble les avoir dévoués et destinés par le ministère de saint Remi, qui est de maintenir la foi et l'Eglise catholique. Quoique la fête soit passée quand vous recevrez cette lettre, ne laissez pas de communier à cette intention.

Gardez-vous bien d'avoir du scrupule de désirer de goûter à la communion combien le Seigneur est doux : ce n'est pas chercher sa propre satisfaction, quand on ne veut goûter que Jésus-Christ. Du reste, si c'étoit là de l'amour-propre, le Saint-Esprit ne nous en auroit pas fait un précepte par la bouche de David. Ce que je vous ai écrit d'éviter de communier pour votre propre satisfaction, doit avoir quelque relation à

quelque chose que vous m'avez écrit, dont je ne me souviens que fort confusément. Quoi qu'il en soit, cela ne regarde point ce goût spirituel de Jésus-Christ, qui assurément n'est autre chose que le pur amour, quand on ne goûte que lui, et qu'on l'aime mieux que tous ses dons, mais non pas mieux que lui-même; puisque lui-même c'est lui-même, et que c'est lui purement qu'on veut goûter.

J'ai bien envie, il y a long-temps, de dire quelque chose sur le pur amour et sur l'oraison; et j'ai dans l'esprit un sermon que j'ai fait autrefois sur ces paroles de saint Jacques : *Approchez de Dieu, et il approchera de vous*<sup>1</sup>. Mais je ne me souviens plus de ce que je dis alors, et après je n'ose entamer une matière dont il faut moins parler par son propre esprit, que de toutes les autres de la vie spirituelle.

A Germigny, ce 30 septembre 1692.

## LETTRE XCIII.

Sur les raisons qui peuvent porter quelquefois les directeurs à garder le silence avec les personnes qu'ils conduisent; et qu'elle n'a point à craindre les illusions de la dévotion sensible.

**JE** vous mets, ma Fille, de tout mon cœur, sous la protection spéciale du saint ange qui est chargé de vous garder. C'est aujourd'hui dans le diocèse la fête des saints anges gardiens.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 16. Je ne vous

<sup>1</sup> *Jac. iv. 8.*

dirai rien sur le silence dont vous vous plaignez : il est bon quelquefois d'accoutumer les âmes à se tourner uniquement vers Dieu, et à respirer, pour ainsi dire, de ce côté-là ; et on peut les laisser à cette épreuve principalement en deux cas : l'un, quand on ne voit point de nouvelles difficultés ; l'autre, quand Dieu aussi ne donne rien de particulier. Ce n'est pourtant pas de dessein que je me suis tu : c'est d'un côté par occupation, et de l'autre, par un peu de paresse : j'avoue ma faute, et je vous prie, non-seulement de me pardonner, mais encore d'obtenir de Dieu qu'il me pardonne.

Vous avez bien fait de ne rien dire à personne de la peine qui est expliquée dans votre billet du 8 : il n'y a rien dans cette peine qui vous ait dû obliger d'aller à confesse, ni de vous priver de la communion. Je vous défends de nouveau de faire, sur cette matière principalement, aucune consultation à d'autre qu'à moi. Voilà la réponse à la lettre du 8.

Pour vous calmer l'esprit sur celle du 3, ou plutôt sur une lettre sans date, que je crois être venue avec celle-là ; je vous dirai que les illusions que les spirituels font tant craindre, et avec raison, sur la dévotion sensible, ne conviennent pas à vos dispositions. Vous ne devez rien faire qui vous en tire ; ainsi les actes suivis que vous voudriez faire à la messe, ne vous sont pas nécessaires. Il y a des actes très-simples qui en réunissent beaucoup dans leur simplicité : ceux-là ne veulent point être changés. C'est à ceux-là que vous êtes attirée : soyez fidèle, et suivez. Ne craignez point d'illusion, tant que vous m'exposerez simplement vos dispositions. Je veille, et ce vous doit être assez. Li-



vrez-vous à Dieu, et confiez-vous en sa bonté, et à l'esprit de conduite qu'il a mis dans les pasteurs de son Eglise.

A vous, ma Fille, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 17 octobre 1692.

## LETTRE XCIV.

Sur le temps qu'il lui donnoit ; la manière dont elle devoit porter ses peines, et recevoir l'attrait de Dieu.

VOUS ne devez point avoir de peine, ma Fille, du temps que vous m'avez occupé à la dernière visite, non plus que de celui que vos lettres me peuvent ôter. Je prends mon temps pour les considérer et pour y répondre, de manière que cela ne me cause aucun embarras, et ne vous doit causer ni scrupule ni inquiétude.

Je ne vous dirai rien, ma Fille, sur le sujet de ce chagrin : quelque noir qu'il soit, il ne peut point empêcher les touches du ciel, ni en offusquer les lumières. Vous savez ce que dit saint Paul au sujet de l'ange de Satan qui l'affligeoit : il pria trois fois, c'est-à-dire souvent et instamment, et il lui fut dit : *Ma grâce te suffit, et ma force se perfectionne dans l'infirmité*<sup>1</sup> ; le contraire par son contraire. Qui sait si la lumière ne doit point sortir de ces ténèbres, et la joie du Saint-Esprit de cette tristesse ? Priez trois fois, et croyez que Dieu ne vous laissera pas tenter par-dessus vos forces.

<sup>1</sup> II. Cor. XII. 8, 9.

Vous donneriez gain de cause à la tentation , si lorsqu'elle vous envoie cette peine que vous ne pouvez bien exprimer , et que j'entends pourtant bien , vous descendiez du ciel où Dieu vous attire. Laissez être cette peine ; ne vous en confessez pas. Humiliez-vous , comme je vous l'ai expliqué ; mais ne vous troublez pas , ou ne cédez point au trouble. Recevez l'attrait de Dieu sans hésiter , et sans examiner les suites ; recevez les larmes. Les spirituels , qui les décrient tant , ne songent pas assez qu'elles ne sont pas toutes si superficielles et si sensibles qu'ils pensent. Il y en a qui viennent du fond , comme celles de saint Pierre qui étoient accompagnées de tant d'amertume ; comme celles de David , qui étoient accompagnées d'un gémissement semblable au rugissement du lion. Il y en a de plus douces , comme celles de la pénitente qui en arrosoit les pieds de Jésus. Recevez celles que Dieu vous envoie : quoiqu'elles soient d'une autre nature que celles-là , elles viennent du fond également. Qu'est-ce que ce trait de feu qui fait fondre le cœur comme la cire ?

Vous ne pouvez pas pratiquer plus d'observances que vous en faites : je vous donne le mérite de l'obéissance dans toutes celles dont vous vous privez par mon ordre.

Ce que j'ai dit sur cette parole : *Qui persévérera sera sauvé*, est entièrement de saint Augustin.

Vous prenez bien mon intention sur la pénitence que je vous ai imposée : tâchez une autre fois de vous faire bien expliquer mes intentions ; car ordinairement au sortir du confessionnal ce que j'ordonne me sort

de l'esprit, et cela pourroit vous causer des embarras.  
Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 3 novembre 1692.

---

## LETTRE XCV.

Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable.

J'ENVOIE faire la signification : il est trop de conséquence de primer, pour hasarder plus long-temps cet avantage. Il n'est pas nécessaire de se presser pour Paris : c'est ce que je vous prie de dire à madame votre sœur et à madame de Lusanci, à qui je n'écrirai pas.

Je vous dirai, ma Fille, de bonne foi, que dans une histoire à laquelle on veut donner de la croyance, il ne faut point de louanges. Ce qu'on peut faire, c'est de faire voir, par les actions et autres choses de fait, les bonnes qualités qu'on veut qui paroissent : en quoi il y a beaucoup plus d'adresse et de peine, qu'à donner des louanges manifestes.

Vous pouvez faire ce que vous voudrez sur mon dernier discours, et il n'y a point de permission à me demander sur cela. Le fond fera partie des réflexions sur la cène; mais les tours et l'application sont fort différents. Je vous offre à Dieu de tout mon cœur, ma Fille.

A Paris, ce 5 novembre 1692.

## LETTRE XCVI.

Il l'exhorte à marcher dans la voie où elle étoit entrée. Ce qu'il pense sur l'article de la Clémentine, qui concerne la confession.

POUR réponse à votre lettre du 8, qui est venue avec celle du 6, il n'y a point à hésiter à demeurer dans la voie où vous êtes : elle n'a rien de suspect ; mais j'avoue qu'il y faut être conduit de la main de Dieu, et affermi par un conseil ordonné de Dieu ; avec cela tout est sûr.

N'étourdissez jamais cette touche intime, sous quelque prétexte que ce soit. Recevez les ardeurs ; les lumières en sortiront quand Dieu voudra : elles ne sont nécessaires qu'aux docteurs, qui doivent conduire et enseigner.

Puisque vous souhaitez qu'on vous désigne un chapitre à lire, divisez le cinquième en autant de jours que Dieu vous inspirera, et marquez-moi les endroits qui auront rapport à vos états. Ne vous confessez point du tout de ces impatiences, ni de ces peines contre Dieu, non plus que des autres.

Je ne crois point que la Clémentine (\*) oblige sous peine de péché mortel ; le concile de Trente l'ayant ou interprétée †, ou réduite à une admonition. A vous de tout mon cœur, ma Fille.

A Germigny, ce 7 novembre 1692.

(\*) Il s'agit de l'article qui prescrit aux religieuses de se confesser tous les mois.

† Sess. xxv, de Regular. cap. x.

*P. S.* Les ardeurs ne sont jamais sans quelques lumières sombres et confuses ; mais néanmoins pénétrantes , qui soutiennent , excitent et nourrissent les ardeurs. Il s'y faut donc abandonner ; je dis aux ardeurs , sans rien désigner davantage , mais en recevant ce que Dieu donne.

## LETTRE XCVII.

Il la blâme de n'avoir point suivi , à l'égard de ses peines , les règles qu'il lui avoit prescrites.

LE Père gardien de Coulommiers me rendit hier vos lettres à Farmonstiers. J'en suis revenu plus précipitamment que je ne pensois , pressé par beaucoup d'affaires de différente nature , qui m'obligent d'être demain à Paris. Je dirai bien à M. le duc de Chevreuse : mais rien n'empêchera madame de Luynes de solliciter ; elle s'en fait un point d'honneur.

Quant au surplus de votre lettre et à celle d'hier , je n'ai de loisir que pour vous dire que si vous ne vous tenez rigoureusement à la règle que je vous ai donnée , et que vous vous laissez entraîner , comme vous avez fait cette fois , à vous confesser de cette peine et des autres , vous serez le jouet de la peine , et vous perdrez des communions qui vous soutiendroient beaucoup. Vous ne recevrez plus de lettres que de Paris

A Germigny , ce 14 novembre 1692.

---

**LETTRE XCVIII.**

Sur la nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires.

**J'ARRIVAI** samedi en cette ville. Je vais aujourd'hui à Versailles, où je porte toutes les lettres et tous les papiers concernant Jouarre, pour y prendre les résolutions que je viendrai ici exécuter. Il me semble qu'on a trop d'inquiétude. Il faudroit une fois être content de faire ce qu'on peut, et au reste s'abandonner à la divine Providence. C'est ce que je fais; et bien résolu de ne manquer pas de ma part à ses moments, j'attends et je suis toutes les ouvertures qu'il me donne. On retarde autant l'œuvre de Dieu, qu'on tarde à se mettre dans cette disposition. J'en dirai davantage quand j'aurai eu le loisir de réfléchir sur tout : je n'ai pas encore eu le temps de me tourner.

Pour vous, ma Fille, laissez-vous conduire; ne succombez point à la peine : jusqu'ici je la vois toujours la même, quelque différente que vous en paroisse la forme. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 17 novembre 1692.

## LETTRE XCIX.

Sur la dépravation de la nature humaine.

**QUE** la nature humaine est dépravée ! l'Eglise n'ose décider que la sainte Vierge, Mère de Dieu, ait été exemptée de cette tache. Que la nature humaine est dépravée ! que le mal est profond ! qu'il est général ! que nous avons besoin d'être purgés pour être capables de voir Dieu ! *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Soumettez-vous à l'ordre caché par lequel Dieu purifie les cœurs, pour les rendre dignes de le voir. O pureté ! ô vision ! ô lumière ! ô vérité ! ô vie ! quand vous verrai-je ? O Dieu ! quand vous verrai-je ?

J'ai reçu hier une visite de madame la duchesse de Luynes, dont je fus fort satisfait : mademoiselle de Luynes y étoit. Mais madame de Jouarre est toujours en même état, et ne songe point du tout à sa conscience ; ce qui inquiète beaucoup madame de Luynes, dont les intentions sont très-pures. On parle toujours de départ : madame de Lusanci vous dira le reste, s'il vous plaît. Je salue madame votre sœur et nos chères filles.

A Paris, ce 16 décembre 1692.

## LETTRE C.

Sur l'attention aux jugements de Dieu ; les peines de cette religieuse , et l'utilité des afflictions.

CE que dit M.<sup>re</sup> de la Trappe , de l'attention continue qu'on doit avoir aux jugements de Dieu , est vrai pour l'ordinaire , mais non pas universellement ; et il ne l'entend pas autrement lui-même. D'ailleurs , qui désire de voir Dieu craint de le perdre : mais cette crainte ne l'abat , ni ne le décourage ; parce qu'il sait qu'il est bon , et il s'abandonne à lui.

Croyez-moi , vous donnez trop dans ces peines : je vous assure qu'elles ne doivent point vous empêcher de communier sans que vous les confessiez. Je n'ai pas besoin de décider s'il y a du péché ou non : à parler franchement , je crois pouvoir assurer qu'il n'y en a point ; mais en tout cas , je vous assure qu'il n'y a point d'obligation de s'en confesser , et que vous feriez mieux de ne le pas faire. Vous ne savez pas combien Dieu est bon , et ce que peut l'abandonnement qu'on lui fait de tout.

J'approuve fort le sentiment de M. de Sainte-Beuve , et vous pouvez vous reposer dessus ; mais je crois la voie que je vous montre plus conforme à votre état présent. Son sentiment et le mien ne sont qu'un dans le fond , et nous allons à la même fin.

Je vois à peu près ce qu'a voulu dire le prédicateur , et je voudrais bien qu'on ne fût pas si affirmatif (\*) en choses où l'Eglise n'a pas parlé.

(\*) Sur l'opinion de l'immaculée Conception de la sainte Vierge.



Celui qui a enseigné à saint Paul que *la force se perfectionne dans la foiblesse*, et que la tentation donne occasion à notre avancement, peut seul vous faire entendre que les peines que vous déplorez peuvent aider à purifier le cœur.

Tout ce qu'on dit de vous à Paris, au sujet de l'obéissance que vous me rendez, augmente la couronne que vous devez attendre pour cette action de justice. Le monde parle et juge sans savoir; mais Jésus-Christ l'a jugé, et a cassé par avance tous ses jugements.

Encouragez madame la prieure à ne point quitter, quoi qu'il arrive. Le soldat de Jésus-Christ ne doit jamais poser les armes : le temps viendra de se délasser. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 20 décembre 169

## LETTRE CI.

Il lui marque les raisons qu'il a de ne pas donner des pouvoirs à des personnes qui passent, et lui envoie un exercice pour la fête de Noël.

MA sœur Cornuau s'est volontiers chargée de ce paquet : elle porte aussi une lettre à madame la prieure, où est une permission pour les capucins; aussi-bien j'aurois de la peine à en donner pour des gens qui passent, à moins que je ne les connoisse. Souvent ils laissent des impressions auxquelles ils ne peuvent plus remédier; parce qu'ils s'en vont, et qu'on n'entend plus parler d'eux. Au contraire, ceux qui sont stables songent aux reproches qu'ils pourroient s'attirer s'ils

faisoient mal , et sont en état de réparer ce qu'ils pourroient avoir fait par mégarde.

Madame de Baradat a parfaitement bien répondu , et il n'y a qu'à parler toujours sur le même ton.

On me mande , ma Fille , que madame de Luynes dit qu'il n'y a pas un mot pour elle dans toutes mes lettres. Souvenez-vous que j'ai répondu à celle que vous m'écriviez sur ce qu'on disoit de vous deux ; ainsi elle étoit comprise dans cette réponse , et vous m'étiez toutes deux également présentes.

Voici un très-petit exercice pour Noël : vous en pouvez faire part à ma sœur Cornuau , à qui je n'en parle point.

Pour vous , ma Fille , assurez-vous que Dieu regarde dans vos peines. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux , ce 21 décembre 1692.

*Abraham a vu mon jour , et il s'en est réjoui*<sup>1</sup>. Il a vu mon jour , le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour , et voici ce qu'il en a vu<sup>2</sup> : *Un petit enfant nous est né , un fils nous est donné , et sa principauté est sur ses épaules ; et son nom sera l'Admirable , le Conseiller , le Dieu fort , le Père du siècle futur , le Prince de paix.*

De toutes ces qualités , je choisis pour vous celle d'Admirable , que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité , et donnez-vous à Dieu ; afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Donnez la même chose à méditer à madame de Luynes et à ma sœur Cornuau.

<sup>1</sup> Joan. VIII. 56. — <sup>2</sup> Is. IX. 6.

Donnez à madame de Lusanci à méditer la qualité de Conseiller, et qu'elle songe bien aux conseils de ce divin Enfant; qu'elle lui demande conseil sur tout ce qu'elle a à faire, et qu'elle songe en même temps que tout foible qu'il paroît dans son berceau, c'est un Dieu fort; qu'elle donne la même chose à méditer à sa nièce.

Donnez à mesdames de Rodon et du Mans, à considérer cette aimable qualité de Prince de paix; et à madame de Baradat celle de Père du siècle à venir.

Toutes ensemble méditez ces mots : *Un petit enfant nous est donné, un fils nous est né* : prenez-le toutes, puisqu'il vous est donné à la sainte table; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité.

Associez à cette pratique celles que vous croirez qui y entreront.

Je ne parle point exprès de la principauté sur les épaules, qui regarde, selon les Pères, un autre mystère, qui est celui de la croix.

Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer. Priez Dieu qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable que je sache de faire connoître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre!

---

## LETTRE CII.

Sur les trois messes du jour de Noël ; et la manière de s'occuper les jours de dimanches et de fêtes.

Vous pouvez vous dispenser de l'abstinence de Noël. Il n'y a point d'obligation d'entendre trois messes le jour de Noël.

Vous pouvez, les jours de dimanches et fêtes, après vos prières et lectures, employer le reste du temps, quelque long qu'il soit, à transcrire mes écrits, à votre relation et autres choses.

Songez bien à cet Enfant admirable, et songez particulièrement en quoi il l'est pour vous : j'en suis pénétré.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

---

## LETTRE CIII.

Sur la prudence et les ménagements dont elle devoit user ; et sur le bonheur de faire le bien sans paroître.

J'APPROUVE fort, ma Fille, l'avis que vous avez inspiré pour le réglemeut. Il faut mener les choses avec douceur et prudence, et plutôt faire qu'ordonner. Il faut même ne faire que ce qui sera nécessaire, et le moins qu'on pourra de changement : car il faut entrer dans tous les ménagements que M. de Soubise

est obligé d'avoir. Pour le fond, lui et madame de Soubise sont dans toutes les dispositions que nous pouvions souhaiter. Je dois voir après dîner la nouvelle abbesse, et j'ajouterai un article à cette lettre quand je l'aurai vue.

Je commence à croire plus que jamais que tout le bien se fera à Jouarre, et que madame votre sœur et vous y aurez la plus grande part : heureuses d'y coopérer sans y paroître. Je vous dirai une parole qu'un religieux (\*) très-saint, très-humble et très-pénitent, de l'ordre de saint Dominique, me dit une fois avant que je fusse évêque : Que Dieu m'avoit destiné à avoir part à beaucoup de bien sans que je le susse. Sans examiner par quel esprit il parloit, je vous avoue que j'ai toujours été fort touché de cette manière de coopérer aux desseins de Dieu, et que je souhaite une pareille grâce à ceux que j'aime.

J'ai vu le Père Moret et le Père Toquet : le premier m'a dit que les infirmités de madame de Lavardin ne permettroient pas qu'elle suivît madame de Rohan. Je la demanderai ; nous verrons. On a envoyé à Rome pour les bulles : ne le dites qu'à très-peu de personnes, et commandez de ma part un grand secret. Madame de Jouarre (\*\*\*) ne sait où elle en est : il lui prend quelquefois des envies de retour. Je ne l'ai pas vue encore. Madame de Lusanci vous dira ce que je lui mande, et madame la prieure aussi.

A Paris, ce 15 janvier 1693.

(\*) On a quelques lettres de ce religieux à Bossuet : il se nommoit le père Antoine, et il est célèbre dans son ordre par la réforme qu'il a établie dans plusieurs des maisons de la Provence et du Comtat.

(\*\*) Celle qui venoit de se démettre.

## LETTRE CIV.

Sur la confession, l'oraison, le sacrifice, la liberté avec laquelle elle doit dire son avis; et sur un endroit du Cantique des cantiques.

J'AI envoyé votre lettre à la Trappe. Sur votre lettre du 17, vous n'avez, ma Fille, qu'à vous tenir à la règle que je vous ai donnée. Tous les raisonnements que vous faites sont bons : mais je dois agir par d'autres principes, qui sont encore meilleurs par rapport à vous; et je persiste à vous dire que vous n'avez point à vous confesser des choses dont vous me parlez.

Rien ne vous oblige à rester dans l'église ni au lieu de l'oraison, encore que vos attraits continuent lorsque le temps est passé. Suivez sans crainte l'attrait durant la messe : ce sacrifice comprend tout, et convient à tout.

Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas aller vite; mais il faut aller, et faire ce qui sera jugé nécessaire. Ne craignez point de proposer vos sentiments, et après abandonnez tout à Dieu. Il faut bien se garder de faire beaucoup de bruit pour un petit bien.

Le sieur de la Vallée ne paroît pas, et je ne le crois pas de retour. Assurez-vous que ni lui ni son frère n'approcheront de Jouarre tant que Dieu me conservera la vie.

J'ai été ravi d'entendre parler le Père Toquet, sur la pauvreté : rien ne me touche plus que cette vertu et le silence. Il le faut rompre sans crainte, pour dire

votre avis sans hésiter : vous n'en aurez jamais d'occasions plus pressantes. Dieu, qui a tiré la lumière du sein des ténèbres, tire les bons avis d'où il lui plaît. Il faut même redire plusieurs fois les mêmes choses, jusqu'à ce qu'on entre. Quand on trouve tout bouché, et qu'on a assez frappé sans qu'on ouvre, alors il se faut retirer aussi content que si on avoit réussi ; parce qu'on a réussi à contenter Dieu, qui est ce qu'il faut chercher.

Pourquoi ne voulez-vous pas que le *Trahe me*, et le reste, soit dans la Vulgate ? Il y est, tout au commencement du Cantique <sup>1</sup>. J'aime beaucoup cette parole, à cause du rapport qu'elle a avec celle du Fils de Dieu : *Nisi Pater meus traxerit eum* <sup>2</sup> : « Personne ne » peut venir à moi si mon Père ne l'attire ; » et à celle-ci, *Omnia traham* <sup>3</sup> : « Je tirerai tout à moi. » Il tire en bien des manières ; quelquefois il se cache, et alors il tire par le fond.

Que j'aime ce bon Père Toquet ! j'entre dans toutes ses pensées. Prenez bien garde comme je parle ; je veux dire dans toutes celles de sa lettre, et j'espère que le temps approche d'accomplir le reste : bientôt vous le verrez. Dieu est avec vous.

A Versailles, ce 25 janvier 1693.

<sup>1</sup> Cant. I. 3. — <sup>2</sup> Joan. VI. 44. — <sup>3</sup> *Ibid.* XII. 32.

## LETTRE CV.

Sur la confession pour gagner les indulgences ; et la méprise dans la récitation de l'office, etc.

AU lieu de vous unir à ce que je fais pendant le carême, unissez-vous, ma Fille, à mes intentions, et surtout à celles que j'ai pour vous, et que j'offre à Dieu tous les jours en votre nom.

Le volume des notes sur Salomon tire à sa fin, et vous en aurez des premières.

Pour gagner les indulgences, le plus sûr est de se confesser, encore qu'on ne sente pas en avoir besoin.

Dans le changement d'un office pour un autre par mégarde, il n'est pas d'obligation de recommencer, quand même l'office omis seroit plus long.

Je n'entends point encore parler de la bénédiction de la nouvelle abbesse. Quand elle sera à Jouarre, nous aviserons aux livres qu'on lui pourra proposer.

Je pense sérieusement aux confesseurs.

Je donne de tout mon cœur ma bénédiction à madame la prieure. Notre-Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 9 février 1693.



## LETTRE CVL

Ce que doit faire une religieuse, lorsque le médecin et la supérieure lui ordonnent le gras ; manière dont Dieu distribue ses grâces, et dont on doit les recevoir.

JE veillerai à tout, s'il plaît à Dieu. Il y a une permission aux deux la Vallée d'aller où ils voudront, à l'exclusion du diocèse de Meaux. Je presse fort qu'on me tienne parole sur leurs bénéfices ; mais on n'a pas pu mettre cela en condition.

Je suis très en peine de madame votre sœur : je m'en vais dire la messe à son intention et à celle de madame la prieure.

Quand les médecins jugent le gras nécessaire, et que la supérieure l'ordonne, la plus prompte obéissance est la meilleure, et il ne faut point se laisser forcer. J'approuve fort la pratique de se priver de boire hors des repas, quand il n'y a aucune sorte de nécessité.

Dans les grâces qu'on reçoit de Dieu, ce seroit une fausse humilité et une vraie ingratitude de ne les pas reconnoître, mais dès qu'on les reconnoît comme grâces, l'humilité est contente. Il ne faut point décider si Dieu ne les donne qu'aux âmes pures ; car il les donne à qui il lui plaît, et il est au-dessus de toutes les règles ; outre encore qu'un grand attrait se peut rencontrer avec une grande infidélité. Dieu n'en est pas moins bon, et la grâce n'en est pas moins grâce, encore qu'on n'y réponde pas autant qu'on devroit ; et c'est de quoi

pousser l'âme jusqu'à son néant. Il ne faut pas pour cela recevoir le don de Dieu avec inquiétude ; mais dilater son cœur par la confiance, sur cette parole de saint Paul <sup>1</sup> : *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé.*

N'hésitez point à communier trois fois la semaine, sans même attendre cette impression, qui assurément est de Dieu ; de quoi néanmoins je ne vous fais pas une règle : mais quand cette faim spirituelle se fait sentir, il faut l'assouvir, et se livrer à l'amour de Jésus-Christ.

Vous aurez part au sacrifice, et la même que les deux malades

A Versailles, ce 12 février 1693

## LETTRE CVII

Sur la bénédiction de la nouvelle abbesse ; la résistance à la grâce, et la communion

POUR réponse à votre lettre du 16, je n'ai point encore parlé de la bénédiction de la nouvelle abbesse : je m'expliquerai sur tout cela avant mon départ. Le cérémonial me touche peu, et je ne m'attacherai qu'à l'obéissance.

J'ai été fort surpris d'apprendre que madame de Thou n'étoit pas partie. Il y a près d'un mois qu'elle a ordre de moi de s'en retourner, et qu'on m'avoit assuré qu'elle partoît le lendemain. J'ai écrit pour

<sup>1</sup> Rom. v. 20.

avancer son départ, et j'ai fait dire à M. l'abbé de Thou que je ne reçois pas l'excuse des mauvais chemins. J'attends l'effet de ma lettre, et ne donnerai aucun relâche.

Il n'est pas possible, à mon avis, que la Burie soit de retour, et c'est tout ce qu'il pourra faire d'en avoir reçu la permission. Mon déplaisir seroit extrême, s'il avoit trouvé madame de Thou encore à Paris. J'ai dit ce qu'il falloit dire sur ces deux frères.

Il est certain qu'on peut être infidèle à un grand attrait de la grâce, et c'est ce qui concilie la reconnaissance avec l'humilité. Il faut prier l'auteur de la grâce de nous donner cet attrait auquel on ne sait pas résister.

Vous feriez mal de vous retirer souvent de la communion. Je ne vous le permets que très-rarement, et lorsque vous sentirez que la faim de cette viande céleste pourra être excitée par cette espèce de jeûne spirituel.

J'instruirai M. votre frère des choses que vous me mandez sur la religieuse étrangère, qui pourroit accompagner madame de Rohan. Je ferai ce qu'il faudra sur tout cela. Je salue de tout mon cœur madame de Luynes, et me réjouis de sa convalescence. Tout à vous, ma Fille.

À Versailles, ce 21 février 1693.

## LÉTTRE CVIII

Sur la communion, l'oraison, l'obéissance, et la nouvelle abbesse.

VOUS devez savoir a present, ma Fille, que j'ai reçu toutes vos lettres précédentes. Celles du samedi 28 février et du 2 mars me furent rendues hier en même temps. N'hésitez point à communier malgré cette peine ; gagnez sur vous de ne la confesser pas. Suivez votre attrait dans l'oraison. Si Dieu vous le continue, malgré toutes les infidélités où vous pouvez tomber, c'est un effet de sa bonté, à laquelle vous ne pouvez ni ne devez donner des bornes. Vous auriez à craindre l'illusion si vous agissiez sans conduite, et hors de l'ordre de l'obéissance : ne craignez rien en obéissant. Vous êtes précisément dans le cas où il faut suivre Jésus-Christ qui dit : *Qui vous écoute m'écoute*<sup>1</sup>. Vous ne m'avez pas assez expliqué votre peine sur la passion de Jésus-Christ et sur celle des saints, pour que je puisse vous y donner une décision précise. Quelle qu'elle soit, elle ne doit point vous empêcher de vous appliquer à ces objets quand vous y serez attirée ; mais aussi suivez votre attrait, et ne forcez pas votre esprit à s'y attacher. Dites à votre loisir le psaume *Super flumina*, et *Te decet hymnus, Deus in Sion*.

Quant à madame de Rohan, il est vrai qu'elle ne croit pas pouvoir se passer de quelque religieuse, et il seroit dur de l'y obliger. Celle qu'elle amènera est la

<sup>1</sup> *Luc. x. 16*

personne du monde dont il y a le moins à craindre, et qui paroît me devoir être la plus soumise : elle n'aura point du tout un air de gouvernante ni de conseillère ; ce ne sera que pour un temps, et nous en serons le maître. L'autre sœur est une converse, qui prend soin de mademoiselle de Rohan. On n'a pas encore de nouvelle de la signature des bulles : on ne les aura que pour Pâques ou environ. Laissez dire au père Toquet ce que Dieu lui inspirera ; mais ne paraissez en rien. Je serai, s'il plaît à Dieu, lundi à Meaux. Je vous verrai bientôt après, s'il plaît à Dieu, et nous dirons ce qui ne se peut écrire.

A Versailles, ce 5 mars 1693.

## LETTRE CIX

Sur la prise de possession de la nouvelle abbesse ; sur l'obligation de s'humilier des fautes qu'il n'est pas nécessaire de confesser et sur la résurrection de Jésus-Christ.

J'AI su, ma Fille, ce qui s'est passé à la prise de possession : vous avez bien fait madame votre sœur et vous ; au reste, la chose n'étoit pas d'une extrême conséquence. Le procureur de madame de Rohan est fort satisfait : il a dû retourner hier par la faute du notaire apostolique. Les privilèges sont ensevelis par cet acte, et le monastère est qualifié comme étant *in diœcesi Meldensi*, sans aucune mention d'exemption, même prétendue. Je manderai de Paris ce qu'il faudra faire pour l'installation, après avoir conféré avec les inté-

ressés. La pension se doit expédier par un autre acte, et la communauté n'a plus rien à faire.

Il est vrai que la lettre de madame de Soubise a quelque chose d'un peu vif : mais aussi vous m'avouerez qu'il y avoit quelque chose d'assez fort à dire qu'elle amenoit des religieuses pour servir de conseil ; et son père sembloit accuser la nouvelle abbesse de quelque sorte d'incapacité. Au fond, tout cela n'est rien, et on n'en traitera pas moins bien madame la prieure : elle a bien fait de son côté de parler franchement.

Quant à votre lettre du jeudi saint, marchez en repos sur ma décision. Je vous ai déjà distingué la différence qu'il y avoit entre s'humilier devant Dieu pour un péché, et l'obligation de le porter à la confession : cela est certain, et vous n'avez qu'à vous y soumettre sans raisonner davantage. C'est qu'on ne doit confesser en certains états que des choses très-assurées : ce qui n'empêche pas qu'on ne s'en humilie devant Dieu dans toute l'étendue qu'on peut donner à cet acte, abandonnant tout à la bonté de Dieu.

Bonsoir, ma Fille ; *Jésus-Christ est hier et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles*<sup>1</sup>. Sa résurrection est une extension de sa génération éternelle ; et saint Paul applique à ce mystère cette parole de David : *Ego hodie genui te*<sup>2</sup> : « Je vous ai engendré aujourd'hui. » Renaissions avec lui, et vivons éternellement dans son amour.

A Meaux, le jour de Pâques 1693.

<sup>1</sup> *Hebr.* XIII. 8. — <sup>2</sup> *Ps.* II. 7.

## LETTRE CX.

Sur quelques affaires, et sur le renouvellement des vœux de cette religieuse.

J'AI cru, ma Fille, avoir satisfait, par mes lettres précédentes, aux difficultés de celle à laquelle vous me demandiez une réponse. Il n'y a rien de nouveau; et tout étoit résolu, en vous ordonnant de communier tous les jours que vous me marquiez.

Il est vrai que M. le chantre (\*) est mort. Voilà la lettre de M. l'abbé qui m'en donne avis. Vous pouvez la faire voir, la copier, et me la renvoyer ensuite. Je pars mercredi ou jeudi sans remise, s'il plaît à Dieu.

La copie de la lettre que vous m'envoyez est bien remarquable : je vous garderai le secret.

Madame de Lusanci m'écrit le voyage du sieur de la Burie à Torci, et les assurances qu'il donne d'elle à Jouarre : d'où j'ai pris occasion de lui envoyer la défense en question; et cela m'a paru plus naturel que de vous l'adresser, étant en toutes façons plus convenable que vous ne paroissiez en rien.

Vous me faites plaisir de me circonscier tout le cérémonial : je répondrai sur tout, s'il plaît à Dieu. Il me paroît que les chanoines ne veulent pas s'en tenir au passé.

J'accepterai demain de très-bon cœur au saint autel le renouvellement de vos vœux, et l'acceptation

(\*) Il étoit grand chantre de l'église de Meaux, et il s'étoit retiré à la Trappe, où il mourut.

que vous faites , comme pour votre devise , des mots du psalmiste que je vous ai appliqués : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei*<sup>1</sup> : « J'ai choisi d'être la dernière » dans la maison du Seigneur. » C'est là cette meilleure part qui ne vous sera pas ôtée.

J'aurai soin de faire décrire le sermon de la cène , et de vous en faire part.

Je salue madame votre sœur de tout mon cœur. Notre - Seigneur vous bénisse : ie vous bénis en son nom.

A Meaux , ce 28 mars 1693.

## LETTRE CXI

Sur les dispositions de cette religieuse ; le bonheur de la vie cachée ; le désir de la vue de Dieu en cette vie.

JE conseillerai fort à madame de Jouarre d'en user sobrement et modérément , et selon vos remarques , pour les lettres et les assistances. C'est en effet un style de bulle, que cette obligation de ne rien faire sans l'ancienne ; je crois néanmoins qu'il s'y faut conformer autant qu'on peut. Sur ce qui regarde Jouarre , je ne vous dirai plus rien que de Paris , et après avoir vu les gens.

A votre égard , la disposition fâcheuse dont vous me parlez , loin d'être une marque que celle du matin n'étoit pas de Dieu , en est plutôt une qu'elle en étoit ; puisque l'ennemi l'a imitée à contre-sens. Vous avez

<sup>1</sup> Ps. LXXXIII. 11.



donc bien fait de communier ; et ces fâcheuses dispositions vous y doivent plutôt déterminer que vous en détourner.

Quand les entrées sont permises, et comme publiques, il n'y a point de mal de prendre part à quelques-unes. Je veux bien que vous en usiez pour les lettres, comme vous avez fait jusqu'à présent ; et cette permission durera jusqu'à ce que je l'aie révoquée. Prenez garde néanmoins qu'il n'en revienne rien , à cause des conséquences de l'exemple.

M. l'archidiacre vous est bien obligé, et vous rend grâces très-humbles. Je ne crois pas qu'il ait vu madame de Jouarre. Il a vu M. de Soubise sur la redévance, et on est convenu que tout se traiteroit à l'amiable. J'aurai soin de la lettre de la Trappe. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et avec madame votre sœur

Que je suis aise de ce que tout ce qui se passe de bien en vous, unit votre cœur à cet aimable verset : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei* : « J'ai préféré d'être » la dernière dans la maison de mon Dieu. » C'est là le fond de la vocation religieuse.

Je permets cette demande de la vue du Seigneur, comme une saillie, et comme un transport du saint amour : mais, au reste, ce n'est pas chose à faire autrement ; puisqu'on ne la doit point espérer, après ce que Dieu a dit : *Nul vivant ne me verra*<sup>1</sup>.

La disposition dont vous me parlez n'est pas un empêchement à la communion. Courez - y avec ardeur, et mettez en Dieu tout votre appui par Jésus-Christ.

J'ai permis l'entrée de M.\*\*\* pour une fois seule-

<sup>1</sup> *Esod. xxxiii. 20.*

ment, et dans la pensée que j'ai eue qu'il étoit bon qu'il vît les dedans.

A Meaux, ce 31 mars 1693.

## LETTRE CXII.

Il l'exhorte à adorer l'Esprit saint sous le titre d'esprit de vérité ; et lui permet de sortir avec l'abbesse, si elle le désire.

J'ARRIVAI hier ; je me dispose, s'il plaît à Dieu, à commencer l'office cette après-dînée, à chanter les matines demain à quatre heures, et à prêcher l'après-dînée. Mardi je retournerai pour prendre congé du roi, et achever mes affaires. Vendredi je retournerai, s'il plaît à Dieu, pour l'ordination de samedi ; et le jour de la Trinité, sans manquer et au plus tard, à Jouarre jusqu'au mercredi matin : je prendrai le temps qu'il faudra pour vous entretenir.

Ma sœur Cornuau a tout sujet d'être contente de vous. Je n'entrerai là-dedans (\*) qu'avec mesure et précaution ; et quoique je lui souhaite un bon succès, et que je sois disposé à lui prêter la main, je doute fort qu'on puisse réussir.

Adorez le Saint-Esprit sous le titre d'esprit de vérité, qui est celui que lui donne Jésus-Christ en le promettant<sup>1</sup>. Que tout soit vrai en vous : c'est tout dire, et je vous laisse à méditer cette parole ; ou plutôt, je prie cet esprit de vérité de vous introduire dans ce secret.

<sup>1</sup> *Joan.* XIV. 17. XV. 26. XVI. 13.

(\*) Dans le dessein qu'elle avoit d'être religieuse à Jouarre.

Vous pouvez, madame votre sœur et vous, suivre madame votre abbesse, si elle désire que vous la suiviez, après lui avoir dit humblement qu'elle vous feroit plaisir de choisir des personnes plus grandes observatrices que vous de ce qui est du dehors; mais néanmoins que vous obéissez sans peine. Je ne crois pas qu'elle sorte avant que je l'aie vue; parce que la permission qu'elle a de sortir n'est que pour les dehors de la maison: si néanmoins elle l'interprète avec plus d'étendue, suivez sans scrupule. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 9 mai 1693.

## LETTRE CXIII.

Sur le danger qu'il y a de vouloir être assuré du fond de son état; la nécessité de se faire connoître au confesseur; et sur la communion.

L'OBLIGATION où j'étois, ma Fille, de renvoyer promptement le nouveau confesseur, ne me laissa de loisir que ce qu'il en falloit pour faire réponse à madame votre abbesse. Il me paroît que ce confesseur est fort capable; et je le trouve, à en juger par le peu de temps que j'en ai vu, autant et plus capable qu'aucun de ceux qu'on m'a adressés pour Jouarre. J'ai conseillé à madame l'abbesse de bien éprouver si la communauté en sera contente, et si lui de son côté sera content de la condition, avant que de renvoyer M. d'Ajou, dont on paroît content; et c'étoit là aussi sa pensée.

Je n'ai jamais été de sentiment qu'il fallût juger

de l'état de celles qu'on a à conduire : il suffit de les mettre en repos sur les voies qu'elles suivent , en les assurant qu'il n'y a rien de suspect , et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce. Pour ce qui est de l'état , il dépend non pas des attraits , mais de la fidélité qu'on apporte à y correspondre ; et c'est sur quoi non-seulement je ne trouve pas nécessaire de prononcer aucun jugement , mais je le trouve très-dangereux.

Dieu veut qu'on marche en obscurité sur son état durant cette vie. J'avoue bien qu'on sent quelquefois , comme dit saint Jean <sup>1</sup> , une certaine confiance , lorsque notre cœur ne nous reprend pas ; mais toutes les âmes ne sont pas appelées à ce genre de confiance. Il y en a qui ne trouvent dans leur cœur que des ténèbres par rapport à leur état. Leur confiance doit être fondée sur la pure bonté de Dieu ; et si Dieu veut qu'elles aient quelque sorte d'assurance , il faut que Dieu le donne , par ce secret langage que lui seul sait faire entendre , et non pas les hommes. J'improve donc absolument la curiosité sur son état , et encore plus sur le passé que sur le présent ; tout cela n'étant nullement nécessaire , et étant sujet d'ailleurs à beaucoup de témérité et d'illusion.

Vous voyez bien , par ce discours , que le silence que je vous ai prescrit , n'est point par rapport à ceux qui sont chargés de la conduite : car au contraire il leur faut tout dire ; parce que c'est de là que vient l'assurance que la voie est bonne , ce qui est absolument nécessaire ; parce qu'autrement on marcherait toujours dans la crainte , et jamais dans la confiance. Distinguez toujours entre la voie où l'on marche , et l'état où l'on

<sup>1</sup> *I. Joan.* III. 21.

parvient par cette voie. La première doit être sûre, parce qu'elle dépend de l'attrait; et la seconde, non, parce que, comme je viens de vous le dire, elle dépend de la fidélité et de la correspondance.

Voilà tout ce que je sais dans les voies spirituelles : s'il étoit nécessaire d'avancer plus ou moins, je me confie que Dieu me le révéleroit dans l'occasion.

On ne m'a rien dit du tout sur les communications que vous pouvez avoir eues avec une personne que vous me désignez confusément; il n'importe pas non plus que je le sache : il suffit que vous soyez assurée des règles que je vous donne, sans que rien vous puisse ébranler là-dessus; et comme je vous y crois bien affermie, vous n'avez qu'à marcher en confiance.

J'approuve fort que vous ayez communié en mémoire des grâces que vous reçûtes dans votre première communion. Dieu posa là le fondement de la crainte, parce qu'il vouloit construire dessus l'édifice de l'amour. Je trouve très-bon que vous communiiez tous les jours des quarante heures, si Dieu vous en inspire le désir, et que madame votre abbesse le trouve bon. Ce désir est en effet une des meilleures raisons de communier; et le faire dans l'obéissance est encore un nouveau degré de grâce dans la fréquentation de ce divin sacrement, où nous célébrons la mémoire de l'obéissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. Par la même raison je trouve très-bon que vous demandiez, et que vous fassiez des communions extraordinaires quand vous en serez pressée, et que vous disiez à madame votre abbesse que je l'approuve. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

## LETTRE CXIV.

Sur la conduite à tenir au milieu des incertitudes de son état ; sur la soustraction des grâces sensibles ; avec quelle réserve il faut parler de ses dispositions particulières.

**MONSIEUR** le grand vicaire vous ayant instruite de **ma** marche , je commencerai d'abord , ma Fille , par répondre à toutes vos lettres.

Les assurances morales qu'on cherche de son état ne sont nullement nécessaires : on n'en doit chercher aucune par réflexion. Si Dieu inspire un certain repos dans la conscience ; et que par cette secrète réponse il semble vouloir garantir à une âme humble et fidèle qu'il la regarde avec bonté , il faut recevoir ce témoignage ; et au surplus , sans examiner son état , et marchant en simplicité , il faut toujours recevoir le pain de vie , et les consolations du Saint-Esprit , avec un entier abandon , sans même , s'il se peut , songer à soi , mais à la seule bonté de Dieu.

Vous avez bien fait de communier sans vous confesser de cette peine , et vous devez toujours agir de cette manière , par foi et obéissance. Ces dispositions données ou soustraites ne sont point la marque que l'Epoux vienne à contre-cœur ; mais c'est qu'il va et qu'il vient , et que son Esprit souffle où il veut , comme bientôt vous le verrez expliqué dans le saint Cantique.

Je n'empêche point du tout que vous ne parliez de bonnes choses avec celles qui auront de l'ouverture

pour vous , et pour qui vous en ressentirez ; et ce n'a jamais été mon intention de l'empêcher. Pour ce qui est de ses dispositions particulières , celles-là en peuvent parler à qui Dieu en donne le mouvement , et on les peut écouter ; mais on doit être fort réservé là-dessus , non par estime de son état , comme si c'étoit quelque chose de rare , mais en s'oubliant soi-même , et se laissant telle qu'on est.

Je suis très-aise de la réception de ma sœur Griffine : vous pouvez l'assurer de mon amitié. Encouragez madame de Saint-Louis , et assurez-la aussi que les soins qu'elle prend d'elle et du noviciat me sont très-agréables.

Je suis toujours dans les mêmes sentiments pour les affaires de madame de Luynes , et je ne me relâcherai de rien : j'aurai égard à tout ce que vous me mandez. J'ai peur que madame de Luynes ne façonne un peu trop avec moi.

A Meaux , ce 27 juin 1693.

## LETTRE CXV.

Sur la voie la plus sûre ; et les différents états par lesquels Dieu fait passer les âmes.

JE crois , ma Fille , pouvoir vous assurer que j'ai reçu toutes vos lettres , quoique je ne puisse pas à présent vous les accuser par dates , non plus que vous répondre sur toutes vos demandes : je répondrai seulement à la plus importante , qui est celle où vous de-

mandez d'être instruite sur ce qu'on appelle la voie de la foi.

Je vous dirai que celles qui disent que c'est la seule à désirer, ne parlent pas juste ; car il n'y a rien à désirer que l'accomplissement de la volonté de Dieu. J'avoue qu'il peut arriver qu'on soit quelquefois plus touché du goût sensible qu'on a de Dieu, que de Dieu même. Dieu se sert aussi quelquefois des sécheresses pour nous détacher de ce goût ; mais c'est à lui à le faire, et non pas à nous à rien désirer. Il faut tâcher seulement d'aller si droitement à Dieu, que les réflexions sur nous-mêmes ne nous y donnent point de retour. Dieu seul peut opérer un si grand effet, en tirant à lui le cœur par son fond : c'est à quoi porte le Cantique des cantiques ; et c'est pourquoi vous ferez fort bien de continuer vos oraisons dessus.

Il y a un état où Dieu met les âmes, au-dessus des privations et des grâces, au-dessus des sécheresses et des goûts ; ou plutôt il les met au-dessous de tout cela, par l'abandon à sa volonté : c'est la voie où il faut entrer ; car pour s'ôter à soi-même les attrait, ou demander à Dieu qu'il les ôte, il y auroit en cela trop de péril. Ne changez rien ; allez devant vous, et Dieu ne vous quittera jamais.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur madame de Lavardin et M. le duc de Montfort, dans des vues bien différentes.

A Meaux, ce 3 juillet 1693.



## LETTRE CXVI.

Il lui donne différents avis sur ses peines et ses lectures , et l'exhorte à vivre dans une dépendance perpétuelle de la grâce.

NOUS arrivâmes dimanche avec le tonnerre et le déluge , mais heureusement , Dieu merci , par vos prières. Sur cette peine humiliez-vous , et continuez sans vous arrêter , recevant l'attrait de Dieu comme il le donne. Ne faites point de nouvelles épreuves : contentez-vous de ce que votre abbesse vous ordonnera. Vous pouvez faire la lecture du Cantique à tel moment que vous voudrez , avant ou après l'oraison journalière , et je ne vous astreins à rien sur cela.

J'approuve fort vos vues sur le lieu de repos du Fils et du Père : ajoutez-y le sein de l'Eglise et celui des âmes pures , et tout y sera. Faites part de ces vues et des autres sur le Cantique , à ma sœur Cornuau , et lisez-lui-en quelquefois. Vivez dans la dépendance intime et perpétuelle de la grâce , sans laquelle à chaque moment votre volonté vous échapperait : mais il faut retenir la grâce , en s'abandonnant sans cesse à elle ; car elle vous fera veiller par ce moyen.

Je pars samedi pour Paris : si je puis avoir lu votre papier avant cela , je vous en rendrai compte. Je prie Notre-Seigneur , ma Fille , qu'il soit avec vous et avec madame de Luynes. Voilà la lettre pour ma sœur de Saint-Antoine , que je vous prie de lui envoyer : je lui ai écrit ce que vous avez souhaité.

Dieu est avec vous : j'admire ses infinies miséri-

*cordes. Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles.*

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

## LETTRÉ CXVII.

Sur l'obligation de chercher Dieu sans retour vers soi-même ; et les peines de cette religieuse.

VOUS avez tout dit, ma Fille, par ces mots : Ce n'est pas le plaisir d'aimer ; c'est aimer que je veux. Tenez-vous-en là : relisez ma lettre ; et si vous ne l'entendez pas d'abord, priez Dieu qu'il vous la fasse entendre. Tout consiste à pénétrer cette vérité, qu'il faut aller à Dieu, pour ainsi parler, en droiture, et s'en remplir tellement, qu'il n'y ait plus de retour sur nous. Joignez cela avec les paroles que je viens de marquer de votre lettre ; tout s'accomplira en vous par ce moyen.

Je vous répète vos paroles : « Je ne sais point distinguer le goût de Dieu, de Dieu même : il me semble » que le goût de Dieu que j'éprouve, n'est qu'un » amour de Dieu qui unit à lui et qui le fait posséder ; car je ne veux de douceurs que par rapport à lui, » et ce n'est, ce me semble, que parce que je l'aime, » que je prends du plaisir à l'aimer ; et enfin ce n'est » point le plaisir que je veux ; je veux seulement aimer. » Vous distinguez, en disant cela, tout ce qu'il faut distinguer ; et tout ce qu'on diroit au-delà ne seroit pas vrai ni solide.

Je vous assure qu'au premier moment de loisir je

reverrai le *Porro unum* (\*). Je repasserai aussi sur l'écrit que vous m'avez donné à Jouarre la dernière fois, pour voir s'il plaît à Dieu de me donner quelque chose.

Mettez votre peine sur le jugement téméraire avec les autres, et ne vous détournez de la communion ni de l'oraison qu'aux mêmes cas. Dilatez-vous ; possédez votre âme ; ne vous laissez point atterrer ni assujétir à la peine.

Il ne faut pas vous étonner si je ne dis rien sur tous les bruits qu'on répand sur l'archevêché de Lyon. Dans mon âme, quoi qu'on m'en dise, je sens qu'on n'y pense pas, et qu'il n'en sera rien ; mais je crois devoir garder la fidélité à Dieu, de ne penser rien sur tout ce qui me touche, que quand il faut y penser. *A chaque jour suffit sa malice.* J'approuve tous les sentiments de mes filles, parce qu'ils sont bons poutelles, et non point par rapport à moi. J'approuve les vôtres en particulier, et je vous permets d'employer tout auprès de Dieu.

A Germigny, ce 5 août 1693.

## LETTRE CXVIII.

Sur les raisons qui obligent Dieu à cacher aux âmes le goût qu'elles ont pour lui ; sur la fidélité au divin attrait ; et l'humilité.

J'AI prié M. Phelippeaux de vous aller voir, quoique je ne sache pas bien, ma Fille, ce qu'on souhaite

(\* C'étoit un sermon que Bossuet avoit prêché autrefois à une vêtare, et qui avoit pour texte, *Porro unum est necessarium.* On trouvera ce sermon dans le tome VI, pag. 221 et suiv. C'est le même dont il est fait encore mention dans les lettres CXX et CXXI.

de lui ; mais sa présence est toujours bonne à Jouarre, et on pourra m'écrire avec liberté.

Je crois que vous devez être contente sur le sujet de l'attachement que quelques - uns craignent pour le goût qu'on ressent de Dieu. Il est vrai que Dieu le cache quelquefois aux âmes qu'il veut attirer, et qu'il a mille moyens de le faire. Ce qui l'y oblige, c'est entre autres choses le dessein de prévenir la présomption qui pourroit suivre, si une âme se connoissoit elle-même ; et je ne puis ni ne dois vous dissimuler que vos peines pourroient être une couverture des grâces que Dieu vous fait, qui ne seroit pas inutile si vous étiez fidèle au divin attrait. Soyez-le donc, et sachez que cette fidélité consiste principalement à s'abandonner à cet attrait, indépendamment de toute autre vue, et avec le moins de retour qu'il se pourra sur soi-même ; parce que l'effet de cet attrait n'est pas tant à faire que l'âme cherche à s'humilier, mais qu'elle cherche à s'oublier tout-à-fait par un céleste enivrement, qui la sépare d'elle-même beaucoup plus que ne feroient toutes les réflexions qu'elle pourroit faire pour s'humilier : et c'est là le vrai fonds de l'humilité ; puisqu'on apprend par ce moyen à se compter pour rien, et en quelque sorte à n'être plus. Notre-Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 7 août 1693.

FIN DU QUARANTE-SIXIÈME VOLUME.

---

# TABLE.

---

## LETTRES A UNE DEMOISELLE DE METZ.

LETTRE PREMIÈRE. Sur le désir de l'amour divin, et ses effets dans un cœur qui en est possédé. . . . .	3
II. Effets que produit dans l'âme l'admiration des beautés de Jésus-Christ. . . . .	7
III. Sur les caractères que doit avoir l'amour divin dans nos cœurs, et les excès de l'amour profane. . . . .	12
IV. Sur le mystère de l'unité de l'Eglise, et les merveilles qu'il renferme. . . . .	17

## LETTRES A LA SOEUR CORNUAU,

DITE EN RELIGION DE SAINT-BÉNIGNE.

<i>Lettre de la sœur Cornuau au cardinal de Noailles, sur les lettres que Bossuet lui avoit écrites. . . . .</i>	35
<i>Avertissement de la même sœur sur les lettres suivantes. .</i>	42
<i>Second avertissement de la même sœur. Elle rend compte d'un grand nombre de faits fort intéressants, relatifs à la manière dont Bossuet conduisoit les âmes. . . . .</i>	46
LETTRE PREMIÈRE. Sur la crainte qu'elle avoit d'avoir oublié quelque chose dans sa confession générale, et la manière dont elle devoit lire les vies des saints. . . . .	65
II. Sur la meilleure manière de faire l'oraison ; les règles qu'on doit suivre à l'égard du prochain ; le dégagement des créatures, et la modération dans les pratiques extérieures. . . . .	66
III. Il lui donne des avis sur les pratiques extérieures, modère son empressement pour faire des vœux, et lui trace des règles de perfection. . . . .	70
IV. Sur les austérités, le désir de la vie religieuse, et les avantages de la maladie. . . . .	72

V. Il lui donne pour sujets d'oraison la miséricorde et la toute-puissance de Dieu, et explique comment il faut le louer dans toutes les créatures. . . . .	74
VI. De quelle manière elle devoit se conduire dans la visite prochaine, à l'égard des charges, et dans ses peines. . .	77
VII. Sur la charge de maîtresse des novices; les desseins de Dieu à l'égard des âmes; et ce qu'elles doivent faire dans les différents états par où elles passent. . . . .	78
VIII. Sur le mystère de la prédestination. . . . .	84
IX. Sur la réserve dont elle devoit user à l'égard d'un confesseur qui ne la connoîtroit pas à fond; les pratiques extérieures, et les desseins de Dieu sur elle. . . . .	88
X. Quelles sont les meilleures pratiques de dévotion pour se préparer à célébrer les mystères et les fêtes. . . . .	90
XI. Sur quelques lectures, et des raisons de s'abstenir de certaines pratiques, quoique très-bonnes. . . . .	91
XII. Sur l'amusement dans les commerces de dévotion; et sur le respect rendu à la paroisse. . . . .	92
XIII. Avis sur la confession; et ce qu'elle doit faire pour le soulagement d'une âme. . . . .	93
XIV. Sur le soin qu'on doit avoir de sa santé; sur l'amour détruisant; sur des prières vocales, et quelques passages de l'Evangile. . . . .	94
XV. Sur ce que quelques personnes désapprouvoient que le prélat s'appliquât à la direction. Avis à la sœur sur ses prières, ses pratiques de pénitence, ses communions; sentiments que l'âme éprouve dans la réception de l'eucharistie. . . . .	99
XVI. Il lui défend de lui faire des présents; l'encourage à lui écrire avec liberté et confiance; et modère son désir d'être religieuse. . . . .	102
XVII. Sur la communion spirituelle, le Psautier attribué à saint Bonaventure, le mauvais effet des pratiques trop multipliées, et les liaisons particulières. . . . .	104
XVIII. Il la charge du soin d'une classe, et l'exhorte à se détacher de la créature. . . . .	106
XIX. Sur la manière dont se font les actes d'abandon; explication de plusieurs endroits de l'Evangile de saint Jean. . . . .	107
XX. Sur des affaires particulières. . . . .	112
XXI. Sur l'envie qu'il a de régler la communauté; l'aban-	

don à Dieu ; ses désirs de la vie religieuse , ses mouvements intérieurs. . . . .	113
XXII. Sur certaines illusions de l'amour-propre ; sur son obéissance ; et réponse à plusieurs demandes. . . . .	114
XXIII. Que Dieu laisse naître dans les âmes certains désirs dont il ne veut pas l'accomplissement. . . . .	115
XXIV. Il l'exhorte à ne point perdre courage. . . . .	117
XXV. Sur les maladies spirituelles ; la nature de l'âme , le principe et la source de son bonheur , son immortalité , le péché originel , l'obligation de combattre la concupiscence ; sur le but et la fin de la direction , et l'utilité que la grâce nous fait retirer de nos misères. . . . .	118
XXVI. Sur le vœu de pauvreté , et sur quelques pratiques de dévotion. . . . .	127
XXVII. Il dissipe ses craintes en lui renouvelant la promesse de lui continuer ses soins. . . . .	128
XXVIII. <i>A la communauté des filles de la Ferté sous Jouarre.</i> Il les avertit de lire avec précaution certains livres mystiques , leur donne des règles pour en juger , et les exhorte aux vertus de leur état. . . . .	129
XXIX. Sur la manière dont elle devoit se conduire à l'égard de sa supérieure ; l'attention à éviter les petits mystères dans les liaisons , et l'amusement dans les lettres. . . . .	131
XXX. Il explique la différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré ; et l'instruit sur l'étendue que doivent avoir les actes de contrition. . . . .	132
XXXI. Il lui recommande d'accomplir , à l'égard de sa supérieure , la parole du Sauveur à saint Jean ; zèle qu'il a pour la conduire à la perfection. . . . .	134
XXXII. Il lui donne des règles pour sa conduite extérieure et intérieure ; et l'exhorte à s'abandonner aux transports de l'amour divin ; combat les erreurs de certains mystiques , et décrit les effets de l'amour de Dieu. . . . .	135
XXXIII. Sur les épreuves par lesquelles Dieu la faisoit passer ; et la conduite du prélat dans la direction des âmes. . . . .	139
XXXIV. Usage qu'elle doit faire d'un écrit qu'on lui avoit envoyé par son ordre ; désir de la communauté pour posséder Jésus-Christ dans le saint Sacrement ; comment elle doit se conduire pour attirer en elle l'Epoux céleste. . . . .	141
XXXV. Il consent qu'elle diffère son jubilé. . . . .	142

XXXVI. Sur l'état de l'épouse qui soupire après le divin Epoux. . . . .	143
XXXVII. Comment tout est amour ; vraie manière de consacrer son sommeil à Dieu ; règles sur la prière vocale ; instruction sur le pur amour. . . . .	145
XXXVIII. Il la reprend d'avoir trop tardé à l'instruire de certaines choses, et la rassure. . . . .	148
XXXIX. Il approuve un acte de la communauté ; et exhorte cette sœur à se soumettre aux dispositions qu'on fera de sa personne. . . . .	149
XL. Il lui ordonne d'accepter les charges qu'on lui a imposées. . . . .	150
XLI. Sur une peine dont elle lui avoit écrit ; et la demande de la communauté pour conserver le saint Sacrement. . . . .	<i>Ibid.</i>
XLII. Sur un moyen pour se tenir en la présence de Dieu ; et sur la raison qui l'empêche de lui permettre quelques austérités. . . . .	151
XLIII. Il permet de réserver le saint Sacrement dans la communauté, et montre en combien de manières Jésus-Christ est admirable. . . . .	152
XLIV. Sur ses désirs d'être religieuse ; exhortation à l'humilité. . . . .	154
XLV. Il accorde à la communauté la présence du saint Sacrement pour plusieurs jours. . . . .	155
XLVI. Sur les manières admirables dont l'Epoux tourmente les âmes ; et sur l'union qu'il faut avoir avec le Verbe. . . . .	156
XLVII. Sur la conduite que Dieu lui inspiroit dans la direction ; et sur les caractères d'une âme ressuscitée. . . . .	158
XLVIII. Il approuve qu'on lui parle d'affaires temporelles, et lui répond sur quelques affaires de la communauté. . . . .	159
XLIX. Sur les sentiments que Dieu lui inspiroit pour elle. . . . .	161
L. Sur un présent qu'elle lui avoit fait ; sur une manière très-utile d'invoquer Dieu, et d'adorer le Saint-Esprit. . . . .	162
LI. Sur les dispositions de madame l'abbesse de Jouarre envers cette sœur. . . . .	162
LII. Sur la profondeur de deux chapitres de saint Jean ; ce que c'est qu'adorer Dieu en esprit et en vérité ; pourquoi Dieu nous inspire des désirs dont il ne veut pas l'accomplissement. . . . .	164
LIII. Il l'exhorte à recevoir la communion dans la même	



disposition que si c'étoit pour mourir; lui fait connoître quelle est la vertu de l'eucharistie. . . . .	167
LIV. Sur l'oubli du monde, et sur des pratiques de dévotions pour célébrer l'octave de sa délivrance. . . . .	169
LV. Il lui recommande d'éviter l'indiscrétion dans ses exer- cices; lui explique en quoi consiste la communion spiri- tuelle, et l'encourage à persévérer. . . . .	170
LVI. Il lui donne des avis sur la conduite qu'elle devoit te- nir dans les affaires de son ancienne maison. . . . .	172
LVII. Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, l'exhorte à la soumission envers la supérieure, et l'anime à la confiance. . . . .	173
LVIII. Il la console sur ses peines, et lui marque ce qu'elle doit taire ou dire à son confesseur. . . . .	174
LIX. Sur la manière dont elle doit se comporter envers sa supérieure. . . . .	175
LX. Il l'exhorte à agir avec beaucoup de droiture et de sim- plicité. . . . .	176
LXI. Il l'excite à vivre dans la dépendance de la volonté de Dieu; et lui marque l'usage qu'elle doit faire de ses peines. . . . .	177
LXII. Sur les péchés vénies, et la fréquentation de l'euc- haristie. . . . .	178
LXIII. Règles à suivre par rapport au désir d'entrer en re- ligion. . . . .	180
LXIV. Sur sa manière d'agir avec sa supérieuré; l'abandon à la volonté de Dieu, et ses désirs de la vie religieuse. . . . .	181
LXV. Sur la pureté de cœur, les croix, les marques de la volonté de Dieu, la facilité que nous avons de le trouver partout. . . . .	183
LXVI. Sur les saints instruments de la sépulture mystique du Sauveur qu'elle lui avoit envoyés. . . . .	184
LXVII. Sur des sujets de méditation pour sa retraite; le moyen d'attirer le saint Epoux; ses désirs de religion. . . . .	185
LXVIII. Sur l'abandon à la volonté de Dieu. . . . .	186
LXIX. Sur la conduite qui convient à son état. . . . .	187
LXX. Différentes pratiques pour la semaine sainte, prop- res à faire entrer dans la soumission à la volonté de Dieu. . . . .	188
LXXI. Sur ses peines, sur les refus de Dieu, et sur la manière de faire l'oraison. . . . .	190

LXXII. Avis pour une personne que Dieu exerçoit par de grandes sécheresses. . . . .	192
LXXIII. Sur la confiance en Dieu, et la persévérance dans les exercices, malgré les dégoûts. . . . .	193
LXXIV. Sur le mystère de l'Ascension. . . . .	194
LXXV. Sur le parfait repos et la parfaite purification de l'amour; ses confessions passées; les effets de l'amour-propre, et les compagnies. . . . .	196
LXXVI. Sur la soumission dans les délaissements, la mort de l'amour-propre, l'état de victime, et l'union consommée. . . . .	198
LXXVII. Sur l'union aux délaissements du Sauveur, les pressentiments de la mort, l'abandon à la miséricorde de Dieu, et les voies intérieures. . . . .	200
LXXVIII. Sur sa retraite de la Ferté; les moyens de profiter de ses peines; et la manière dont elle devoit tout recevoir. . . . .	202
LXXIX. Qu'elle a tort de se tourmenter pour plaire à l'Epoux céleste; ce qu'il faut faire pour lui obéir, et pour mourir à soi-même. . . . .	203
LXXX. Il faut, durant cette vie, marcher dans l'obscurité, et s'abandonner à Dieu. . . . .	204
LXXXI. Sur le détachement, le repos en Dieu, le parfait abandon, les austérités. Pratiques pour invoquer Dieu, comme moteur des cœurs. Sur le maintien de la vertu chrétienne en la personne de Jésus-Christ, et les attrait du divin Epoux. . . . .	205
LXXXII. Ce que doit être une veuve vraiment chrétienne, et comment elle doit agir avec le divin Epoux. . . . .	207
LXXXIII. Sur la sainteté du mariage, les avantages de la virginité et de la viduité, et les caractères d'une veuve chrétienne. . . . .	208
LXXXIV. Manière dont les vierges, les femmes mariées et les veuves honorent l'Eglise. . . . .	209
LXXXV. <i>De la sœur Cornuau.</i> Sur une vision qu'elle avoit eue. . . . .	211
ECRIT de la même sœur sur l'amour divin . . . . .	215
LXXXVI. <i>Réponse de Bossuet.</i> Sur la préparation aux volontés divines; la pratique de l'oraison continuelle; le moyen de faire écouler tout son amour en Jésus-Christ, et l'union aux âmes du purgatoire pour participer à leurs purifications. . . . .	224

LXXXVII. Sur la manière d'attendre l'Epoux céleste, l'union de l'âme avec lui, et la nécessité de modérer sa trop grande activité. . . . .	226
LXXXVIII. Il lui apprend la manière de voir utilement ses misères ; et la rassure contre ses craintes. . . . .	228
LXXXIX. Il y a une tristesse qui peut venir de Dieu ; éviter le découragement dans les peines ; l'obéissance en est le remède. . . . .	229
XC. Sur ses peines, son désir pour la vie religieuse, et la préparation à la mort. . . . .	231
XCI. <i>De la sœur Cornuau.</i> Sur ses peines et les dispositions de son âme. . . . .	232
XCII. <i>Réponse de Bossuet.</i> Il ranime sa confiance, et lui donne des avis sur le silence où Dieu l'attiroit, sur l'oraison, la tristesse, les illusions, etc.. . . . .	237
XCIII. Il la console dans ses peines, et lui déclare qu'elles sont destinées à éprouver sa foi et son amour. . . . .	242
XCIV. Sur ce qu'elle doit faire pour dissiper ses peines. . . . .	243
XCV. Il n'approuve point qu'elle donne communication de ce qui regarde le particulier de sa conscience ; l'exhorte à la reconnoissance, et lui indique les moyens de réprimer les mouvements impétueux de son imagination. . . . .	244
XCVI. Sur le jeûne, et son ardeur pour les austérités. . . . .	246
XCVII. Il la porte à s'unir à la profonde tristesse du Sauveur ; et la presse d'achever d'éteindre en elle cette vivacité qui ne cessoit de l'agiter. . . . .	247
XCVIII. Sur la foi, fondement de l'oraison, et ses effets dans l'âme ; manière dont on doit considérer Jésus-Christ dans l'oraison, et l'erreur des faux spirituels à cet égard. . . . .	248
XCIX. Sur l'inutilité de ses vœux pour sortir de ses peines ; les causes du détachement des créatures, et la manière de pousser l'amour à bout. . . . .	252
C. Sur les distractions involontaires dans la prière ; les doutes sur la foi ; la principale disposition pour aller à Dieu, et les erreurs des quiétistes. . . . .	255
CI. Sur l'avidité d'un cœur affamé de Dieu ; et sur certaines apparitions : sous quel rapport le Fils de Dieu est spécialement notre époux. . . . .	258
CII. Sur les lettres de M. de Saint-Cyran, les Vies des Pères du désert ; la correspondance et l'union avec Jésus-Christ ; le danger des oraisons extraordinaires ; la dé-	

fiance des grâces de Dieu ; la doctrine de saint François de Sales ; le désir de voir Dieu, et les caractères de l'amour-propre. . . . .	260
CIII. Il lui marque les raisons qui empêchent de connoître ce qu'on fait dans la prière ; lui recommande de séparer dans sa confession ses doutes des péchés, et l'exhorte à espérer uniquement en Dieu. . . . .	265
CIV. Il lui ordonne la communion journalière, l'excite à la confiance, et l'exhorte à user d'une sainte liberté avec le céleste Epoux. . . . .	267
CV. Sur ce qu'elle doit faire pour disposer les esprits à l'entière séquestration des créatures où Dieu l'appeloit. . .	269
CVI. Il répond à plusieurs questions sur la charité envers le prochain, la pratique de l'humilité, les peines de l'imagination et les distractions, la dévotion envers le saint Sacrement, les dispositions pour la communion, etc. . . . .	270
CVII. Il lui donne différents avis sur la communion et la confession ; lui présente une idée des vertus qui caractérisent sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes ; et la console de ses sécheresses. . . . .	282
CVIII. Il lui reproche de faire trop dépendre sa conduite des événements ; la rassure au sujet des discours qu'on tenoit sur ses directions, et lui donne des avis pour son fils. . . . .	284
CIX. Combien ses agitations sont contraires aux vœux qu'elle a faits ; règles de conduite qu'il lui prescrit. . . .	285
CX. Sur la manière de se comporter dans l'état d'une tristesse qui est selon Dieu, et sur l'attachement et le goût pour les auteurs profanes. . . . .	287
CXI. Sur quelques circonstances omises dans la confession, et sur la communion. . . . .	289
CXII. Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu ; exhorte la personne dont elle lui a parlé, à marcher d'un cœur dilaté, et à ne point s'éloigner de la communion, à cause de ses peines. . . . .	290
CXIII. Il ne veut pas qu'elle fasse dépendre son repos des assurances sur son état. Il faut se confesser de ses fautes avec une grande confiance en la bonté de Dieu. . . . .	291
CXIV. Sur les impressions qu'elle recevoit de l'Epoux céleste ; et la conformité de ses dispositions avec celles de sainte Catherine de Gênes. . . . .	293

TABLE.

579

CXV. Il lui parle admirablement des <i>O</i> , lui fait sentir le bonheur d'être à la crèche de Jésus; la porte à tout attendre de la bonté de Dieu. . . . .	294
CXVI. Comment elle doit considérer le péché; en quoi consiste la circoncision du cœur; où il faut puiser la force de ne plus pécher. . . . .	296
CXVII. Sur sainte Catherine de Gênes, et l'oraison d'admiration. . . . .	298
CXVIII. Quels sont les fruits de charité envers les malades; et vraie disposition d'une malade chrétienne; la bénédiction attachée aux maladies. . . . .	299
CXIX. Règles et avis pour la soutenir dans ses tristesses. . . . .	301
CXX. Il compatit à ses peines; lui recommande d'être fidèle à ses pratiques; l'exhorte à la patience, et à prendre soin de sa santé. . . . .	302
CXXI. Règles pour la confession. . . . .	304
CXXII. Réponse à plusieurs questions, sur la communication avec Dieu, le besoin de connoître son état, la fréquente communion dans les sécheresses, le sentiment de la confiance, etc. . . . .	305
CXXIII. Sur une prière, sur les sentiments de cette sœur par rapport au prélat, et sur la doctrine alambiquée d'un prédicateur. . . . .	311
CXXIV. Il modère ses austérités, et approuve la rénovation de ses vœux. . . . .	312
CXXV. Sur ses austérités, son union avec madame d'Albert, et l'amour pour l'Époux céleste. . . . .	313
CXXVI. Quelles sont les marques de l'union de l'âme avec l'Époux céleste; comment il change l'épouse, et quel doit être son courage et son détachement. . . . .	314
CXXVII. Sur les dispositions où doit être l'âme à l'égard des créatures; la bonté et la grandeur de Jésus-Christ, et le secret que demandent les grâces reçues. . . . .	316
CXXVIII. Sur la communion, et la préparation qu'on doit y apporter. . . . .	318
CXXIX. Sur les mesures qu'elle doit prendre contre ses foiblesses; le recours à la sainte Vierge, et la fidélité à suivre ses exemples. . . . .	319
CXXX. Il lui recommande la simplicité, la paix et la soumission. . . . .	320
CXXXI. Il lui donne différents avis sur sa conduite. . . . .	322

<b>CXXXII.</b> Sur son entrée à Torci, et les dispositions d'une novice. . . . .	323
<b>CXXXIII.</b> Sur ses dispositions dans l'état de postulante et de novice ; et l'obligation de correspondre à la grâce. Il l'exhorte à la soumission et à l'humilité. . . . .	324
<b>CXXXIV.</b> Sur l'abandon au céleste Epoux, et la soumission à ses volontés pour trouver la paix. . . . .	326
<b>CXXXV.</b> Il lui témoigne le désir qu'il a de concourir à son sacrifice, et l'exhorte à attendre en paix les moments de Dieu. . . . .	327
<b>CXXXVI.</b> Il lui donne des avis sur son état, sur les grâces qu'elle peut recevoir, et sur la tentation. . . . .	328
<b>CXXXVII.</b> Il approuve son attrait pour le recueillement ; et lui marque ce qu'elle doit faire pour contenter le céleste Epoux . . . . .	329
<b>CXXXVIII.</b> Sur l'indifférence et l'affection qu'il faut avoir tout ensemble pour les créatures ; et le danger des erreurs des quêtistes. . . . .	330
<b>CXXXIX.</b> En quoi consiste la fidélité de son état. . . . .	332
<b>CXL.</b> Sur la manière dont elle doit recevoir les avis qu'on lui donne sur ses défauts, et sur le tort qu'elle a de laisser paroître au dehors ses peines. Il lui demande de faire pour lui une prière. . . . .	333
<b>CXLI.</b> Il lui montre qu'il n'est pas possible d'éviter toutes les occasions de chutes ; ce qu'elle doit faire lorsqu'elle est tombée en quelque faute ; comment elle doit se conduire pour la communion. . . . .	335
<b>CXLII.</b> Il l'exhorte à souffrir la privation de la communion par esprit d'obéissance, et blâme des maximes nouvelles. . . . .	336
<b>CXLIII.</b> Il lui marque ce qu'elle a à faire pour se soutenir dans ses peines ; et lui conseille la lecture de sainte Thérèse. . . . .	337
<b>CXLIV.</b> Il la rassure sur quelques frayeurs qu'elle avoit, et recommande à ses prières un ouvrage qu'il alloit publier. . . . .	339
<b>CXLV.</b> Il répond aux questions qu'elle lui avoit faites, sur les répugnances qu'elle éprouvoit pour le monastère où elle étoit, sur le désir d'embrasser une règle plus austère, sur l'obligation de combattre ses défauts, etc. . . .	34c
<b>CXLVI.</b> Il lui témoigne qu'il veut prêcher à sa profession et en faire la cérémonie. . . . .	345

CXLVII. Sur la retraite qu'elle alloit faire pour se préparer à sa profession ; quels doivent en être les fruits. . .	346
CXLVIII. Il répond à ses demandes sur l'attention à l'office, sur les fautes contre la règle, sur la pauvreté, sur les grâces et les infidélités, etc. . . . .	347
CXLIX. Il lui envoie un précis du sermon qu'il avoit prêché à sa profession. . . . .	350
CL. Il l'exhorte à se tenir cachée dans le sein de l'Epoux céleste, et à porter avec amour les croix qu'il lui impose.	362
CLI. Il la reprend de sa trop grande sensibilité aux mépris des créatures. . . . .	364
CLII. Sur les caractères de la véritable oraison. . . . .	365
CLIII. Il la console de la mort de madame d'Albert, et l'exhorte à suivre ses exemples. . . . .	366
CLIV. Il lui indique les moyens de se procurer du soulagement dans ses peines. . . . .	367
CLV. Il l'exhorte à ne point suivre son inclination, et lui donne quelques avis. . . . .	368
CLVI. Il la tranquillise sur une affaire qui lui causoit des scrupules, et l'exhorte à obéir à sa supérieure. . . . .	369
CLVII. Il lui parle d'une relation de la mort de M. de Rancé, et l'assure que la frayeur des jugements de Dieu, et la confiance en sa miséricorde, peuvent très-bien s'allier ensemble. / . . . .	370
CLVIII. Il lui fait craindre l'illusion dans ses désirs d'une règle plus austère; et lui marque comment au milieu de ses peines elle doit faire son oraison. . . . .	372
CLIX. Comment il veut qu'elle soit unie au divin Epoux; il lui prescrit le silence à l'égard de la créature, pour crier au ciel de tout son cœur; et lui ordonne des pratiques pour se préparer au jubilé. . . . .	373
CLX. Il s'excuse de ne pouvoir lui écrire aussi souvent qu'autrefois; l'assure qu'il n'abandonnera jamais le soin de son âme; et l'exhorte à pourvoir à sa santé. . . . .	374
CLXI. Il l'exhorte à la retraite, à peu communiquer avec la créature, et à se recueillir toute en Dieu. . . . .	375
CLXII. Il lui montre le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, et l'engage à ne point sortir de sa clôture. . . . .	376
CLXIII. Il répond à ses demandes sur le désir d'une règle plus austère, sur la stabilité et la pauvreté, sur les confesseurs, sur les prières vocales, et la retraite. . . . .	378

CLXIV. H approuve qu'elle communique à M. de Saint-André les lettres qu'il lui a écrites , et l'exhorte à en profiter. . . . .	382
EXTRAITS de différentes lettres. Sur les moyens d'attirer l'Époux céleste ; l'attention à contenter Dieu ; l'obligation de conserver la paix dans tous les événements ; la conduite à tenir dans les peines que nous cause le prochain ; la vie cachée, etc. . . . .	383

## LETTRES A M.<sup>ME</sup> D'ALBERT DE LUYNES,

### RELIGIEUSE DE L'ABBAYE DE JOUARRE.

LETTRE PREMIÈRE. Sur la manière dont Dieu avoit préparé les liaisons qu'elle avoit avec lui ; et sur les démarches de l'abbesse de Jouarre, pour se soustraire à son obéissance. . . . .	389
II. Sur les affaires du prélat avec l'abbesse de Jouarre. . . . .	391
III. Il la prémunit contre les discours qu'on tenoit sur lui ; et lui donne des règles pour vivre en paix au milieu des troubles excités par la désobéissance de l'abbesse. . . . .	392
IV. Il la relève des défenses de l'abbesse ; et lui marque le cas où l'on peut révéler un secret. . . . .	394
V. Il lui témoigne sa peine des désagréments qu'éprouvoient de la part de l'abbesse les religieuses qui lui étoient fidèles. . . . .	395
VI. Il la console de la mort de son père. . . . .	396
VII. Sur les affaires de Jouarre. . . . .	397
VIII. Résolution où il est de faire exécuter son ordonnance contre l'abbesse de Jouarre ; il exhorte cette religieuse à montrer beaucoup de douceur et de modestie. . . . .	398
IX. Sur les affaires de Jouarre, et sur les privilèges des vierges à l'égard des reliques. . . . .	399
X. Il lui apprend la soumission de l'abbesse de Jouarre à son ordonnance ; et la rassure sur ses craintes. . . . .	400
XI. Sur une affaire particulière, et sur l'abbesse de Jouarre. . . . .	402
XII. Sur la conduite à tenir par un confesseur à l'égard de personnes dont les dispositions pouvoient être suspectes. . . . .	403
XIII. Sur les dispositions où doit être une épouse de Jésus-Christ . . . . .	405



XIV. Sur l'abstinence des samedis d'entre Noël et la Chan- deleur. . . . .	406
XV. Sur les avantages que Dieu nous fait retirer de la ten- tation et de la maladie. . . . .	<i>Ibid.</i>
XVI. Sur la tentation qui se mêle aux maux du corps; ses répugnances dans les exercices de piété; et l'efficace des paroles de Jésus-Christ, pour guérir l'âme. . . . .	407
XVII. Sur la conduite à tenir à l'égard de quelques sœurs; et les remèdes qu'elle devoit appliquer à ses maux. . . .	410
XVIII. Sur ses peines, et la manière dont elle devoit les porter. . . . .	411
XIX. Sur l'auteur de la guérison de son âme. . . . .	413
XX. Psaumes qu'elle peut lire en mémoire de sa délivrance.	414
XXI. Sur la grâce que Dieu lui avoit faite en la mettant sous la conduite de son évêque; et la manière dont il désiroit qu'on en usât à l'égard des capucins pour la confession.	415
XXII. Sur le droit qu'a un évêque d'approuver un confes- seur pour une maison, malgré l'abbesse, et sur l'utilité de la tentation et des souffrances. . . . .	416
XXIII. Sur la manière dont l'œuvre de Dieu doit être con- duite dans les âmes. . . . .	417
XXIV. Quelle sera la source de la joie des bienheureux, et quel est le principe de celle qui nous est ordonnée; et sur la confession annuelle. . . . .	418
XXV. Il lui envoie quelques paroles de consolation. . . . .	419
XXVI. Sur la joie du Saint-Esprit. . . . .	421
XXVII. Sur l'entrée des séculiers dans les monastères; et les consultations réitérées par inquiétude. . . . .	<i>Ibid.</i>
XXVIII. En quelles occasions la foi explicite de certains ar- ticles suffit; sur les soins qu'il donne à la direction des âmes; et la soumission à la volonté de Dieu. . . . .	423
XXIX. Il l'exhorte à ne point s'inquiéter des péchés oubliés dans ses confessions. . . . .	425
XXX. Sur ses maux; qu'ils ne sont qu'une épreuve de Dieu; sur la manière dont il instruit les âmes; et sur la liaison de la confiance avec l'amour. . . . .	427
XXXI. Sur le trop grand nombre de confesseurs deman- dés à Jouarre. . . . .	428
XXXII. Sur diverses matières touchant la confession. . . .	430
XXXIII. Sur l'amour de préférence qu'on doit à Dieu. . .	431
XXXIV. Sur les affaires de Jouarre. . . . .	434

XXXV. Sur la conduite de l'abbesse, et les mesures qu'il prenoit pour la réduire à l'obéissance. . . . .	436
XXXVI. Il la console dans ses peines. . . . .	438
XXXVII. Sur l'inquiétude qu'elle avoit de ses confessions passées; qu'il n'y a de paix à espérer que dans la confiance. . . . .	439
XXXVIII. Sur la manière dont on doit recevoir les accueils que le monde nous fait. . . . .	441
XXXIX. Sur ses peines; sur la coutume de dire matines le soir, et la séparation des différentes heures de l'office; sur les œuvres d'Origène; et l'intention appelée virtuelle. . . . .	442
XI. Sur les actes qui viennent du cœur. . . . .	448
XLI. Sur les pouvoirs donnés aux confesseurs des religieuses, et sur les avantages qu'elle pouvoit retirer de ses peines. . . . .	449
XLII. Sur la nécessité des souffrances, les scrupules mal fondés, et la compatibilité d'une certaine tristesse avec la joie chrétienne. . . . .	452
XLIII. Il s'applique à dissiper ses craintes, et l'excite à la confiance. . . . .	454
XLIV. Sur les confessions faites à des prêtres qui n'auroient pas les cas réservés; et sur l'abandon à la divine bonté. . . . .	455
XLV. Sur un écrit pour la retraite. Il lui conseille de ne plus consulter sur ses peines. . . . .	457
XLVI. Sur un écrit qu'il avoit composé pour l'instruction de ses filles. . . . .	459
XLVII. Il lui ordonne de lui faire part d'une pensée qu'elle ne lui avoit pas déclarée. . . . .	460
XLVIII. Il lui défend de consulter dans ses doutes d'autres que lui; et veut qu'elle cesse de revenir aux choses qui ont été décidées. . . . .	<i>ibid.</i>
XLIX. Il lui montre la cause de ses peines, et lui en propose les véritables remèdes. . . . .	462
L. Il l'assure qu'elle a satisfait à tout dans sa dernière revue, et l'instruit des dispositions qu'il ressentoit dans la conduite des âmes. . . . .	464
LI. Il approuve la conduite qu'elle a tenue à l'égard de ses peines. . . . .	466
LII. Sur les conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, et sur la manière dont les sacrements opèrent. . . . .	467

TABLE.

585

LIII. Sur ses peines, et sur les cas où elle devoit recommencer le Bréviaire. . . . .	468
LIV. Sur l'usage qu'elle devoit faire de ses peines. . . . .	471
LV. Sur ses souffrances; et sur quelques passages de l'Écriture relatifs à la crainte et à la confiance. . . . .	<i>ibid.</i>
LVI. Il lui défend de se confesser de ses peines, et lui marque quel est le parti le plus sûr pour elle. . . . .	473
LVII. Sur les raisons de nous soumettre à la volonté de Dieu. . . . .	474
LVIII. Il lui apprend ce qu'il a voulu conclure des passages qu'il lui a laissés à concilier; en quelles occasions elle peut répéter son Bréviaire. Formule de prière pour s'unir à Jésus-Christ dans ses souffrances. . . . .	475
LIX. Ses sentiments pour son troupeau, et en particulier pour ses filles de Jouarre. . . . .	478
LX. Sur ses sermons; les attributs donnés à Marie; le sens de certains passages; le plaisir que l'on trouve dans l'usage des choses nécessaires, les rechutes dans le péché véniel; le mépris des règles, le silence et les distractions. . . . .	479
LXI. Désir qu'il a de voir bientôt finir les affaires de Jouarre; qu'on ne peut en conscience faire des excuses à l'abbesse de l'obéissance qu'on a rendue à son évêque. . . . .	482
LXII. Sur les tentations qui assiègent à l'heure de la mort, et la confiance qui est alors nécessaire. . . . .	483
LXIII. Ses sentiments à l'égard de ceux qui goûtoient ses écrits. Il renvoie une sœur à l'évangile de la Pécheresse, pour la guérir. Sur les épreuves nécessaires pour s'assurer si l'on est en état de faire le carême. . . . .	484
LXIV. Sur sa bonne volonté pour les personnes qu'il conduit; son <i>Traité sur l'adoration de la croix</i> ; et sur la crainte qu'avoit cette religieuse, d'adorer les objets sensibles. . . . .	486
LXV. Sur la confiance qu'il a en sa sincérité; et le remède à ses scrupules. . . . .	
LXVI. Sur l'abbesse de Jouarre, et sur les règles qu'il lui avoit prescrites touchant ses peines. . . . .	488
LXVII. Sur ses agitations; sur la jalousie de l'âme pour son Dieu; et la facilité qu'elle avoit de tout demander au prélat. . . . .	490

LXVIII. Sur le changement de l'heure de matines. . . . .	491
LXIX. Il l'exhorte à souffrir chrétiennement, et à s'adresser à Dieu en qualité de moteur des cœurs. . . . .	492
LXX. Il souhaite de la voir tirée de sa mélancolie, et l'exhorte à monter au ciel avec Jésus-Christ. . . . .	493
LXXI. Comment elle doit se conduire à l'égard des actes que l'abbesse pourroit exiger; quelle est la force des ordonnances de visite, etc. . . . .	494
LXXII. Sur la nouvelle abbesse. Exhortation à la confiance. Son désintéressement dans l'affaire de la redevance. . .	498
LXXIII. Sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les différents actes que la communauté pourroit faire contre lui; et sur la paix que Dieu donne. . . . .	500
LXXIV. Il lui prouve les droits de son église à l'égard de la redevance que l'abbesse lui contestoit; l'excite à la confiance dans les états de tristesse; et sur le livre intitulé: <i>l'Esprit de Gerson</i> . . . . .	502
LXXV. Sur les intervalles dans lesquels on peut réitérer l'administration du saint viatique. . . . .	509
LXXVI. Sur les motifs de confiance en Dieu; le bonheur de souffrir pour la justice; et les suites des démarches de l'abbesse. . . . .	510
LXXVII. Sur la solidité de l'amitié qui les unissoit, la discrétion dans les réprimandes, et les actes qu'elle pouvoit signer. . . . .	512
LXXVIII. Ses sentiments sur la perte de son procès; et les conséquences qui en résultent contre l'exemption de Jouarre. . . . .	513
LXXIX. Sur une prière pour le jubilé; et la soumission à la volonté de Dieu. . . . .	514
LXXX. Il lui envoie la prière pour le jubilé; lui demande que ce qu'il fait pour elle, soit commun à d'autres par charité. . . . .	516
LXXXI. Sur les excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles . . . . .	517
LXXXII. Sur ses peines; les doutes contre la foi; le jeûne et l'abstinence. . . . .	518
LXXXIII. Sur ses impatiences dans ses peines, et la manière de traiter ces sortes d'infirmités; sur l'impuissance de l'homme sans la grâce; et sur les présents qu'on lui faisoit. . . . .	519

LXXXIV. Il n'aime pas à donner des sentences de sa façon. Qu'on ne doit prier en public pour personne, sans ordre; et sur les caractères que doit avoir une décision du pape, pour être infaillible. . . . .	521
LXXXV. Sur quelques-uns de ses écrits; et sur le roministre du sacrement de confirmation. . . . .	522
LXXXVI. Sur la conduite de l'épouse des Cantiques; sur la pénitence, et les maux que Dieu nous envoie. . . . .	523
LXXXVII. Sur les confesseurs, sur des sentences, et sur la familiarité avec Dieu. . . . .	525
LXXXVIII. Sur le silence qu'il lui avoit prescrit; ses répugnances dans ses peines; et la manière dont on doit juger de la vérité qui nous est présentée. . . . .	526
LXXXIX. Sur la reconnoissance qu'on devoit à Dieu pour les instructions du prélat. . . . .	527
XC. Réponse à des questions sur la manière d'entendre la messe. . . . .	529
XCI. Sur un tremblement de terre, et sur le pur amour. . . . .	530
XCII. Sur l'apostolat de saint Remi; qu'on peut désirer de goûter dans la communion combien le Seigneur est doux; et sur le pur amour. . . . .	532
XCIII. Sur les raisons qui peuvent porter quelquefois les directeurs à garder le silence avec les personnes qu'ils conduisent; et qu'elle n'a point à craindre les illusions de la dévotion sensible. . . . .	533
XCIV. Sur le temps qu'il lui donnoit; la manière dont elle devoit porter ses peines, et recevoir l'attrait de Dieu. . . . .	535
XCV. Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable. . . . .	537
XCVI. Il l'exhorte à marcher dans la voie où elle étoit entrée. Ce qu'il pense sur l'article de la Clémentine, qui concerne la confession. . . . .	538
XCVII. Il la blâme de n'avoir point suivi, à l'égard de ses peines, les règles qu'il lui avoit prescrites. . . . .	539
XCVIII. Sur la nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires. . . . .	540
XCIX. Sur la dépravation de la nature humaine. . . . .	541
C. Sur l'attention aux jugemens de Dieu; les peines de cette religieuse; et l'utilité des afflictions. . . . .	542
CI. Il lui marque les raisons qu'il a de ne pas donner des	

pouvoirs à des personnes qui passent, et lui envoie un exercice pour la fête de Noël. . . . .	543
CII. Sur les trois messes du jour de Noël; et la manière de s'occuper les jours de dimanche et de fêtes. . . . .	546
CIII. Sur la prudence et les ménagements dont elle devoit user; et sur le bonheur de faire le bien sans paroître. . .	<i>ibid.</i>
CIV. Sur la confession, l'oraison, le sacrifice, la liberté avec laquelle elle doit dire son avis; et sur un endroit du Cantique des cantiques. . . . .	548
CV. Sur la confession pour gagner les indulgences; et la méprise dans la récitation de l'office, etc. . . . .	550
CVI. Ce que doit faire une religieuse, lorsque le médecin et la supérieure lui ordonnent le gras; manière dont Dieu distribue ses grâces et dont on doit les recevoir. . . . .	551
CVII. Sur la bénédiction de la nouvelle abbesse; la résistance à la grâce, et la communion. . . . .	552
CVIII. Sur la communion, l'oraison, l'obéissance, et la nouvelle abbesse. . . . .	554
CIX. Sur la prise de possession de la nouvelle abbesse; sur l'obligation de s'humilier des fautes qu'il n'est pas nécessaire de confesser, et sur la résurrection de Jésus-Christ. . . . .	555
CX. Sur quelques affaires, et sur le renouvellement des vœux de cette religieuse. . . . .	557
CXI. Sur les dispositions de cette religieuse; le bonheur de la vie cachée; le désir de la vue de Dieu en cette vie. . .	558
CXII. Il l'exhorte à adorer l'Esprit saint sous le titre d'esprit de vérité; et lui permet de sortir avec l'abbesse, si elle le désire. . . . .	560
CXIII. Sur le danger qu'il y a de vouloir être assuré du fond de son état; la nécessité de se faire connoître au confesseur; et sur la communion. . . . .	561
CXIV. Sur la conduite à tenir au milieu des incertitudes de son état; sur la soustraction des grâces sensibles; avec quelle réserve il faut parler de ses dispositions particulières. . . . .	564
CXV. Sur la voie la plus sûre; et les différents états par lesquels Dieu fait passer les âmes. . . . .	565
CXVI. Il lui donne différents avis sur ses peines et ses lectures, et l'exhorte à vivre dans une dépendance perpétuelle de la grâce. . . . .	567

**TABLE.**

**589**

<b>CXVII. Sur l'obligation de chercher Dieu sans retour vers soi-même ; et les peines de cette religieuse. . . . .</b>	<b>568</b>
<b>CXVIII. Sur les raisons qui obligent Dieu à cacher aux âmes le goût qu'elles ont pour lui ; sur la fidélité au divin at- trait ; et l'humilité. . . . .</b>	<b>569</b>

**FIN DE LA TABLE DU 46.<sup>e</sup> VOLUME.**

50



119. 576

